

Église Paroissiale
de St. Joseph Nouméa

Bénédiction des Cloches



Nouméa

1900

Nouvelle-Calédonie

Colons, Canaques, Coolies



VILLE DE NOUMÉA

CHANGE
TRAVAIL & PE
TOLÉRANCE



MODESTIE

EURS

qualité

N-OUACO

damme

ut remercie des
7 envoyées, elles
t fait un sen-
plaisir? Je vous
chelle vint d'ou
ous enverrai la
de ces deux colles
prochainement
sans monter le
qui de te you
tout. La

L'Océanie Française

BULLETIN MENSUEL

COMITÉ DE L'Océanie Française
 Publié sous la direction de M. Georges Fréquent Galeysse
 avec la collaboration de MM. Jacques Feillet, Emmanuel Pellorcey, Paul Privat-Douhanol, Hansi Courtet, etc.

Le Comité de l'Océanie Française
 17, rue de Valenciennes, 75011 Paris
 Adresse électronique : OCEANIE@PARIS

Pour les abonnements au Comité de l'Océanie Française
 auprès du Comité de l'Océanie Française
 La rédaction de ce bulletin a pour son siège de L. 10, 50
 Parc de l'Assemblée Nationale à La Courbevoie

SOMMAIRE

LE PROBLEME CALEDONIEN. — Paul Courrière	25
LE CANAL DE PANAMA ET SON TRAFIC	26
LA SITUATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE EN 1990. — Jacques Feillet	27
VANILLE ET VANILLINE. — Georges L'Yme	30
Nouvelle-Calédonie. — Les juges, art. — La justice	31
— Mala, discours de presse. — Nouvelles des États	32
— L'île de la Grande Terre. — Un an de blancs	33
Nouvelle-Calédonie. — L'opposition au pouvoir	34
— L'indépendance de la région de l'ouest	35
— L'opposition de la police. — Les élections	36
— L'opposition française de l'ouest	37
— L'opposition de la police. — La justice	38
— L'opposition de la police. — La justice	39
— L'opposition de la police. — La justice	40
— L'opposition de la police. — La justice	41
— L'opposition de la police. — La justice	42
— L'opposition de la police. — La justice	43
— L'opposition de la police. — La justice	44
— L'opposition de la police. — La justice	45
— L'opposition de la police. — La justice	46
— L'opposition de la police. — La justice	47
— L'opposition de la police. — La justice	48
— L'opposition de la police. — La justice	49
— L'opposition de la police. — La justice	50
— L'opposition de la police. — La justice	51
— L'opposition de la police. — La justice	52
— L'opposition de la police. — La justice	53
— L'opposition de la police. — La justice	54
— L'opposition de la police. — La justice	55
— L'opposition de la police. — La justice	56
— L'opposition de la police. — La justice	57
— L'opposition de la police. — La justice	58
— L'opposition de la police. — La justice	59
— L'opposition de la police. — La justice	60
— L'opposition de la police. — La justice	61
— L'opposition de la police. — La justice	62
— L'opposition de la police. — La justice	63
— L'opposition de la police. — La justice	64
— L'opposition de la police. — La justice	65
— L'opposition de la police. — La justice	66
— L'opposition de la police. — La justice	67
— L'opposition de la police. — La justice	68
— L'opposition de la police. — La justice	69
— L'opposition de la police. — La justice	70
— L'opposition de la police. — La justice	71
— L'opposition de la police. — La justice	72
— L'opposition de la police. — La justice	73
— L'opposition de la police. — La justice	74
— L'opposition de la police. — La justice	75
— L'opposition de la police. — La justice	76
— L'opposition de la police. — La justice	77
— L'opposition de la police. — La justice	78
— L'opposition de la police. — La justice	79
— L'opposition de la police. — La justice	80
— L'opposition de la police. — La justice	81
— L'opposition de la police. — La justice	82
— L'opposition de la police. — La justice	83
— L'opposition de la police. — La justice	84
— L'opposition de la police. — La justice	85
— L'opposition de la police. — La justice	86
— L'opposition de la police. — La justice	87
— L'opposition de la police. — La justice	88
— L'opposition de la police. — La justice	89
— L'opposition de la police. — La justice	90
— L'opposition de la police. — La justice	91
— L'opposition de la police. — La justice	92
— L'opposition de la police. — La justice	93
— L'opposition de la police. — La justice	94
— L'opposition de la police. — La justice	95
— L'opposition de la police. — La justice	96
— L'opposition de la police. — La justice	97
— L'opposition de la police. — La justice	98
— L'opposition de la police. — La justice	99
— L'opposition de la police. — La justice	100

Le problème Calédonien

Dans un article très documenté publié dans notre dernier numéro M. Feillet, secrétaire général de notre Comité, a exposé les occasions économiques variées qu'offrait à l'initiateur français la Nouvelle-Calédonie; minerai, nickel, bois, et ses grandes réserves en cuivre, or, et charbon; agricole, il nous a dit en principal culture: café, et les autres cultures à avenir illimité: cocotiers, coton. Et j'ajoute parfaitement la formule: la situation de la Nouvelle-Calédonie, qui sera modifiée comme point d'arrivée, est certes encourageante.

CERTIFICAT De L'oubli-Visite

Nous, soussignés, Membres du Conseil de Santé, CERTIFIONS, d'après le certificat
 fourni au Conseil de Santé par le Dr. Blainvieux, médecin
 traitant, et les renseignements qu'il nous a donnés, que
 le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, dans le courant
 de l'année 1991, a été atteint de troubles cardiaques
 dus à la fatigue, en effet à la suite du voyage qu'il a
 effectué en Nouvelle-Calédonie, dans le courant
 de l'année 1991, pour le règlement de l'indemnité
 due à la suite de son séjour en Nouvelle-Calédonie, au cours
 de ce voyage, assez gravement affecté.
 Cette époque son état de santé était tout à fait satisfaisant.

BOUCHERIE DES ÉLEVÉS
 FOURNISSEUR DES ADMINISTRATIONS
Viandes du pays de première
 Bœuf, Mouton, Porc, tous les jours



© 2014 Ville de Nouméa
 Conception et suivi éditorial :
 Christiane Terrier et Véronique Defrance
 Écriture : Christiane Terrier
 Liste des colons du café : Christiane Terrier et Évelyne Henriot
 Conception graphique : Christine Rousselle – ETEEK
 Imprimé en Chine – Footprint Pacifique

Dépôt légal : septembre 2014
 ISBN : 978-2-9535069-4-5
 Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
 même partiels réservés à l'auteur pour tous pays.

*Ma
 Je so
 casto
 m'ou
 sible
 en
 eff
 ju
 ter
 bec*

Le mot du Maire

En cette année 2014 où Nouméa célèbre ses 160 années, le Musée de la Ville de Nouméa souhaite dévoiler une période fondamentale de l'histoire calédonienne, moins connue, il est vrai que celles du bagne ou des conflits mondiaux. Les années 1890 à 1910 sont cependant des années capitales pour l'évolution politique et sociologique de la ville comme de la Nouvelle-Calédonie.

Sous l'impulsion des gouverneurs, et notamment du gouverneur Paul Feillet, l'immigration européenne, pour peupler la colonie, ne sera plus le fait des « colons malgré eux » que furent les condamnés au bagne entre 1864 et 1897. Une forte propagande pour une colonisation libre est entreprise afin de créer une véritable petite « France australe » en terre calédonienne. Deux promesses sont alors faites pour attirer les candidats : fermer le bagne et offrir des terres aux nouveaux venus afin qu'ils fassent fortune grâce à la culture du café.

Effectivement, le dernier convoi de transportés arrive en 1897. Une main-d'œuvre asiatique viendra les remplacer dans les mines et les plantations. Mais ces Japonais, Tonkinois, Javanais et Indiens vont impulser dans l'île une nouvelle donne démographique. Ainsi naît une Nouvelle-Calédonie à trois visages : mélanésien, européen et asiatique, tandis que, pour la première fois, Marc Le Goupils qualifie de « Calédonien » les habitants européens de l'île.

Quant aux terres concédées aux nouveaux colons, elles sont en grande partie constituées de terres coutumières lors de la mise en place du grand cantonnement. Non seulement peu de colons connaîtront la fortune promise, mais la politique foncière appliquée sera à l'origine de nombreux problèmes.

Ainsi, ces années sont en quelque sorte la genèse, bien tumultueuse, du destin commun que nous nous attelons aujourd'hui à construire. Il nous est donc essentiel de les connaître afin de bâtir un socle fort et respectueux du passé et de l'avenir de tous.



Sonia Lagarde
Députée Maire de Nouméa



Charles Ludovic Mitride et son épouse, Julie Soenne, avec, en bas à droite, leurs deux enfants Yvonne et Maurice, 1903, coll. Caroline Mitride et Camille Nicholls

Introduction

Ce livre est le résultat d'une démarche historique, mémorielle et iconographique.

Historique, puisque son objectif essentiel vise à rappeler les principaux événements des deux décennies qui encadrent l'année 1900. Cette fresque historique débute par l'évocation du **volet politique**, car la relance de la colonisation libre en Nouvelle-Calédonie est avant tout un projet politique, qui trouve ses racines au sein de la compétition coloniale autour des ultimes partages du Pacifique de la fin du XIX^e siècle. En effet, la France, après avoir été distancée, au lendemain de la défaite de la guerre de 1870 contre l'Allemagne, veut désormais apparaître comme une des puissances du Pacifique, avec laquelle il faudra compter. Les instructions données aux gouverneurs qui se succèdent de 1890 à 1910 visent donc, sur le plan extérieur, à sortir vainqueur du dilemme néo-hébridais en tentant d'imposer la souveraineté française au détriment des intérêts britanniques et, sur le plan intérieur, à favoriser par tous les moyens la relance d'une colonisation de peuplement libre au sein de « la France australe ». Mais cette nouvelle politique va se heurter aux intérêts de ceux qui dominent le système de production pénal établi dans la colonie. Le débat sur la fermeture du bagne, associé à celui de la laïcisation, entraîne l'affrontement acharné de deux camps qui se disputent la prééminence au sein des deux principaux corps élus d'alors : le Conseil général et le conseil municipal de Nouméa.

Le deuxième volet du livre est consacré à l'ensemble des **bouleversements démographiques** engendrés par la politique de colonisation libre. Alors que, d'un côté, la population kanak de la Grande Terre se voit contrainte à une restructuration complète, consécutive au grand cantonnement, de l'autre, les colons qui arrivent s'adaptent souvent avec peine à leur nouvel environnement, d'autant que la richesse promise n'est pas au rendez-vous. Afin de les aider, des milliers d'engagés asiatiques ou « coolies » sont recrutés pour travailler dans des conditions souvent proches de la servitude. Or, entre ces trois catégories de population, si le métissage est déjà très répandu, il est, en général, réprouvé et donc non assumé en tant que tel.

La diversification de la population calédonienne, qui s'ébauche dans le cadre d'une **reconversion économique** complexe, fait l'objet de la troisième partie. Ce contexte difficile va profondément nuire à la réussite du plan de développement mis en place par le gouverneur Feillet. Ce plan sera, du reste, pratiquement abandonné peu après le départ du gouverneur.

Ce n'est qu'à la veille du premier conflit mondial que la Nouvelle-Calédonie retrouve enfin une stabilité politique et sociale, associée à une certaine prospérité économique.

Mémorielle, car si ce livre traite d'une phase difficile de l'histoire, celle-ci est désormais ressentie comme fondatrice d'un certain nombre d'identités présentes en Nouvelle-Calédonie. Il en subsiste d'ailleurs quantité de témoignages écrits et oraux, recueillis au sein des familles ou précieusement conservés dans différents services d'archives. Ceux-ci ont été rassemblés le cadre du vaste chantier mémoriel mené par les historiens, mais aussi par les institutions et les associations avec l'aide de la population. Aussi, si le propos de cet ouvrage est avant tout historique, il n'en oublie pas pour autant le devoir de mémoire qui accompagne et précède le devoir d'histoire.

Iconographique, grâce au colossal corpus documentaire et iconographique réuni depuis une trentaine d'années par le service des archives de la Nouvelle-Calédonie, l'Agence de développement de la culture kanak et le Musée de la Ville de Nouméa. Un réel travail de collecte a été effectué en lien avec des collectionneurs, des familles ou des particuliers, tous conscients de la nécessité de préserver le patrimoine commun.

À la fin du XIX^e siècle, la technique photographique se développe et va permettre de constituer une somme d'illustrations, riches d'informations, incomparable par rapport aux périodes précédentes. Ainsi, ce livre présente des photographies puisées dans les albums de photographes professionnels tels que Charles Nething ou Louis Talbot, de militaires tels l'adjudant Petit-Laurent, le sergent Pinçon ou le surveillant Bray, mais encore d'amateurs passionnés comme Charles Mitride, Édouard Fulbert ou le frère Antonio. Nombre de ces clichés ont été repris par des éditeurs de cartes postales pour soutenir la propagande coloniale de l'époque.

Grâce à tous ces documents archivistiques et iconographiques, ainsi qu'aux récentes études historiographiques proposées par les thèses, ce livre tente de dresser le panorama le plus exhaustif possible de la période comprise entre 1890 et 1910 et, ainsi, de mieux comprendre l'histoire de la Nouvelle-Calédonie d'aujourd'hui.

Une vie politique dominée par le débat autour de la priorité à donner à la colonisation libre







Groupe de Chefs Carriacou

Introduction

En 1910, le gouverneur Feillet, symbole de la relance de la colonisation libre, a quitté la Nouvelle-Calédonie depuis huit ans déjà. On peut considérer que la seconde étape de la vie politique calédonienne est définitivement close, la première ayant été comprise entre l'entrée en fonction du Conseil général en 1885 et l'arrivée du gouverneur Feillet en 1894. Son long séjour, certes entrecoupé de retours en métropole, pose le problème du poids de la volonté d'un homme, haï par les uns, encensé par les autres, sur le cours des événements. La question se pose d'autant plus si l'on compare l'action de Paul Feillet à celle, beaucoup plus timorée, de son prédécesseur, Noël Pardon. À quoi peut-on attribuer cette gestion différente d'un même problème ? S'agit-il d'une question de tempérament ou d'instructions métropolitaines différentes ?

Sans doute la réponse comporte-t-elle un peu de ces deux éléments.

La consultation des archives prouve que Noël Pardon avait reçu, lui aussi, ordre du ministère de favoriser par tous les moyens la colonisation libre. Mais, certainement d'une nature moins fouguese que Paul Feillet, il n'a pas conduit cette entreprise avec l'ardeur et la détermination de son successeur.

Paul Feillet a vu dans cette opération, à laquelle il croyait profondément, le moyen de promouvoir aussi bien l'intérêt de la France que le sien propre. En fait, son parcours n'est pas sans présenter de nombreuses similitudes avec la fin de carrière du gouverneur de Madagascar Joseph Gallieni.

Dans sa biographie de Gallieni, Marc Michel (1989) énumère, à propos de la fin de séjour de celui-ci, ses ennuis provenant des travaux du chemin de fer qui coûtent cher et qui prennent du retard, ses problèmes avec nombre d'industriels et de commerçants, l'échec de la petite colonisation, qui lui vaut l'acrimonie des colons déçus, et ses difficultés avec les missionnaires.

Finalement, tout comme pour le gouverneur Feillet, son « proconsulat » s'achève après cette très sévère mission d'inspection où tout fut examiné : « *l'emploi de l'emprunt, les administrations centrale et locale, les comptabilités, la fiscalité, les travaux publics, l'immigration, la main-d'œuvre, la santé, les cultes, la colonisation militaire, le domaine, les douanes, le commerce et les mines... On aboutit, évidemment, à un catalogue de griefs ; l'un d'entre eux est proprement scandaleux aux yeux des inspecteurs sourcilleux de la bureaucratie : l'existence de comptabilités "irrégulières", de "caisses noires".* »

Finalement, en 1905, à la suite d'une révolte dans le Sud, Gallieni est, lui aussi, rappelé à Paris et la guerre est déclarée contre « le néfaste gouverneur », selon l'expression des journaux de l'époque. Certes, il n'en décède pas, mais il lui faudra attendre la Grande Guerre pour relancer une carrière bien compromise.

Cette comparaison est riche d'informations quand on sait que Gallieni fut toujours un modèle pour Feillet, avec lequel il eut quelques contacts épistolaires. Ces rebondissements témoignent que la carrière de gouverneur n'est pas une entreprise aisée, illustrant finalement que des initiatives trop engagées et novatrices n'assurent pas toujours à leur promoteur la reconnaissance du ministère.

Si Gallieni sut, non sans difficulté, accepter ces vicissitudes, la fragilité physique et mentale de Feillet ne lui a pas, semble-t-il, permis de les supporter. Mais l'action de Paul Feillet eut pourtant une influence décisive sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Compétition coloniale et ripostes françaises

Eugène Étienne (1889-1940)

Député d'Oran de 1881 à 1919, puis sénateur d'Oran de 1920 à 1921, sous-secrétaire d'État aux Colonies du 7 juillet au 12 décembre 1887 et du 14 février 1889 au 27 février 1892, il a aussi été ministre de l'Intérieur (1905) et ministre de la Guerre (de 1905 à 1906 et en 1913). Il est principalement connu pour son action dans le domaine colonial.

Le 14 mars 1889, un décret retire l'administration centrale des colonies à la Marine et la rattache au ministère du Commerce, qui prend le titre de ministère du Commerce et des Colonies. Le 21 mars, Eugène Étienne, sous-secrétaire d'État aux Colonies, fait parvenir une circulaire aux gouverneurs, indiquant que cette mesure inaugure des temps nouveaux, car à l'ère des explorations et des conquêtes doit succéder celle de la mise en valeur : « *En prenant cette mesure, le gouvernement de la République a voulu surtout donner satisfaction à ceux qui pensent que l'ère des expéditions lointaines devant être définitivement close, il importe avant tout de se préoccuper de mettre en valeur au point de vue économique le domaine extérieur de la France.* » (BONC, 1889)

Quelques jours plus tard, il présente son programme qui comporte trois axes principaux. Le premier est d'ordre juridique, puisqu'il s'agit de codifier tous les décrets, arrêtés, décisions et instructions qui régissent les colonies. Le deuxième porte sur le régime pénitentiaire, qui doit être réorganisé avec une main-d'œuvre enfin mise à la disposition de la colonisation libre.

Le troisième concerne l'émigration. Le sous-secrétaire d'État déplore « *que le nombre des migrants n'ait pas diminué ces dernières années ; tout au contraire, sous l'empire de certaines nécessités économiques et sociales, il s'est accru, mais le courant s'est porté avec plus d'intensité vers les pays étrangers* ». Il est donc de première urgence de détourner ce courant, dans toute la mesure du possible, vers « *celles de nos colonies qui, par la nature du sol, la douceur du climat, peuvent offrir un champ favorable à l'activité de nos nationaux* ».

En prenant ces positions, Eugène Étienne se fait l'écho des nombreux débats portant sur les nécessaires ripostes françaises à mettre en œuvre quant aux défis de l'ultime compétition coloniale.



Coll. privée

Le débat sur la mise en valeur des colonies

À travers tous les débats et toutes les publications de la fin du XIX^e siècle, trois grands courants de pensée apparaissent, qui ne sont pas d'ailleurs nécessairement antagonistes. L'un est plutôt favorable à la colonisation économique par l'émigration de capitaux, compte tenu des faibles potentialités démographiques de la France. Mais nombre d'analystes considèrent qu'il n'y a pas de colonisation solidement établie sans un fort courant d'émigration européenne, à l'exemple des colonies de peuplement anglo-saxonnes. Enfin, dans le prolongement de cette idée se développe le sentiment qu'il faut constituer outre-mer des paysanneries européennes importantes qui seules pourront assurer le contrôle solide et durable des territoires conquis et leur maintien dans l'Empire.

La France ne peut se contenter d'une émigration de capitaux

Dans l'ouvrage *De la colonisation chez les peuples modernes*, publié en 1874, et plusieurs fois réédité, Paul Leroy-Beaulieu tente de dégager ce qu'il appelle « le plan de conduite » de toutes les actions colonisatrices menées par les grandes nations modernes. Celles-ci revêtent deux formes essentielles : l'émigration des capitaux, se traduisant par des colonies dites « d'exploitation », et l'émigration des personnes, aboutissant à la fondation de colonies dites « de peuplement ».

L'émigration des capitaux lui apparaît être un élément primordial de progrès économique, social, intellectuel et moral. Elle apporte aux

peuples industrialisés la certitude de l'ouverture de nouveaux débouchés, d'une augmentation de la production et de la création de nouvelles entreprises, bref, d'un accroissement général des profits, des salaires et des biens. En ce qui concerne l'émigration des personnes, contrairement à certains théoriciens qui ont parfois représenté la fondation de colonies de peuplement comme le moyen privilégié de remédier à la surpopulation européenne et de lutter contre le fléau du paupérisme, pour Leroy-Beaulieu, elle ne constitue ni un régulateur fiable de la vie économique, ni un remède assuré contre le chômage et la misère. Tout juste concède-t-il qu'en délivrant la mère patrie de certains éléments perturbateurs, elle peut contribuer au maintien de la stabilité politique et permettre de résoudre ainsi plus aisément divers problèmes d'ordre économique et social. Cependant, à une époque où l'on croit que l'impérialisme ne peut s'imposer que grâce à des populations nombreuses, la théorie de Leroy-Beaulieu, trop étroitement économique, est considérée comme ne pouvant asseoir solidement la domination coloniale.

Les émigrants français doivent se rendre dans les colonies françaises

C'est la conviction d'Eugène Étienne qui, dans une lettre du 6 juin 1889 adressée aux présidents des chambres de commerce, propose un véritable plan de relance de la colonisation libre. Il y déplore que divers États de l'Amérique du Sud aient constitué, dans plusieurs régions de France, des agences chargées de recruter des travailleurs au sein de la

“

S'efforcer de détourner ce courant d'émigration vers la Nouvelle-Calédonie, où l'Européen peut, grâce à l'excellence du climat, s'attacher au sol et constituer une famille.

population rurale. Grâce aux avantages qui leur sont consentis, les agriculteurs français quittent en assez grand nombre la métropole, pour constituer dans des pays étrangers une main-d'œuvre « qui pourrait être utilement employée à la mise en valeur des terrains cultivables dans certaines de nos colonies ». Il conclut en indiquant qu'il faut « s'efforcer de détourner ce courant d'émigration vers la Nouvelle-Calédonie, où l'Européen peut, grâce à l'excellence du climat, s'attacher au sol et constituer une famille ».

En 1900, ce sentiment est toujours largement partagé et le père Jean-Baptiste Piolet, dans un ouvrage intitulé *La France hors de France*, constate que l'empire colonial français, avec une superficie totale égale à treize ou même seize fois la France, n'est peuplé que de 40 810 000 habitants et qu'il pourrait facilement en nourrir dix fois plus. L'objectif fondamental que représente la conservation de ces immenses territoires ne peut être atteint que par une présence démographique plus importante.

De la nécessité de peupler les colonies

« Si nous voulons que ces pays soient réellement à nous, il faut y créer des intérêts français ; il faut, autant que faire se pourra, y introduire une population française. Sans cela, et si nos colonies ne tiennent à la mère-patrie que par le double lien artificiel, et partant fragile, de l'administration et de l'occupation militaire ; si elles ne sont peuplées que par des indigènes qui, peu à peu, s'élèveront, s'instruiront et apprendront à se gouverner eux-mêmes, à plus forte raison par des races européennes autres que la race française, des Italiens, des Maltais, des Espagnols, voire des Allemands, qui, partout, nous jalouent et visent à nous supplanter, rapidement elles se désaffectionneront de nous, s'éloigneront de nous, et peu à peu, par la force des choses, ou brusquement, par des complots et des révoltes, profitant pour cela de nos difficultés en Europe, recouvreront leur autonomie et cesseront de nous appartenir. [...] Il est d'une nécessité absolue que nous envoyions vers nos colonies un flux de population vraiment française qui y domine, qui y fasse souche, qui y implante notre race, notre langue, nos mœurs, l'amour de notre patrie, afin que ces colonies deviennent réellement en dehors le prolongement de la France, à laquelle les attacheront les liens indissolubles des entreprises communes, des mêmes intérêts, de la même langue, des mêmes amours. »

Jean-Baptiste Piolet,
La France hors de France, 1900

Originaire de la Corrèze, Jean-Baptiste Piolet était un religieux et un missionnaire jésuite. Manifestement doté d'une place importante au sein de la hiérarchie jésuite, c'était un partisan et un activiste de la colonisation et de la christianisation, membre de l'Union coloniale. Spécialiste de Madagascar où il a séjourné, il a écrit ou coordonné de volumineux ouvrages sur l'empire colonial français et les missions catholiques dans le monde.



Coll. privée

Paul Leroy-Beaulieu (1843-1916)

Économiste et essayiste, fidèle aux principes libéraux tout en étant soucieux de préoccupations sociales, il remporte en 1870 un prix de l'Institut avec un mémoire sur le *Système colonial des peuples modernes*, qu'il augmente et publie, en 1874, sous le titre *De la colonisation chez les peuples modernes*. Avec cet ouvrage, il devient l'un des porte-parole de la colonisation, inspirant les discours de Jules Ferry et conviant la III^e République à une nouvelle expansion coloniale.

Cependant, le père Piolet s'interroge : « Sommes-nous capables de coloniser ? Avons-nous en France un surcroît de population que nous puissions envoyer aux colonies ? Le total de l'émigration française dans les pays étrangers de 1853 à 1893 est évalué à 412 413, quand celle de l'Europe entière se chiffre à environ 30 millions. »

L'historiographie contemporaine confirme ces données, tant en ce qui concerne l'Europe que la France. Faisant le bilan des travaux sur cette question, Jacques Binoche-Guedra (1992) écrit que « de 1870 à 1885, quatre mille personnes en moyenne sont parties, chaque année, de France. À partir de 1885, ce chiffre progresse considérablement pour atteindre environ trente mille émigrants en 1890. Il décline par la suite pour revenir à quelques milliers de départs annuels, avant de s'interrompre complètement au début du xx^e siècle. De 1853 à 1893, la France aurait vu partir environ 415 000 émigrants à destination essentiellement des États-Unis, de l'Argentine, de l'Uruguay et du Brésil. Frédéric Passy, en 1885, affirme qu'il y a presque autant de Français en Argentine qu'en Algérie, soit plus de deux cent mille. »

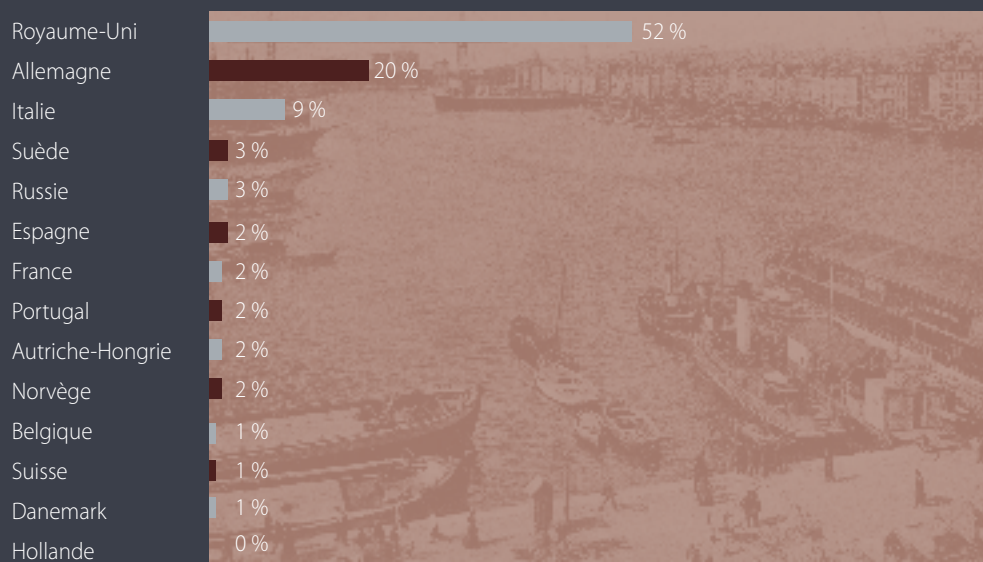
Selon le bulletin de l'Union coloniale du 1^{er} mai 1895, 5 586 Français se sont expatriés en 1893 dont seulement 200 dans les colonies françaises. Il faut donc encourager les migrants à s'y rendre pour, si possible, s'y implanter comme paysans.

En 1900, au Congrès international de la sociologie coloniale, cette idée est encore largement partagée, bien qu'on considère qu'elle n'est possible que dans certains endroits bien spécifiques et que « parmi eux, la Nouvelle-Calédonie peut, sans contredit, être considérée comme un des meilleurs ». C'est ainsi que, partout dans l'Empire, une politique de petite colonisation agricole est engagée dans tous les espaces considérés comme propices à celle-ci.

La petite colonisation agricole

Dans un article du 25 septembre 1903, faisant le bilan et l'analyse des médiocres résultats de la colonisation agricole dans les colonies françaises, Joseph Chaillay-Bert écrit qu'« il y a un peu moins de dix ans, la colonisation agricole fut l'ambition et l'espoir du parti colonial. C'est à ce moment que fut prononcée une parole qui devint une devise et un programme : l'âge de l'agriculture... » Après avoir rappelé que ce mythe reposait sur l'idée d'une association

Répartition proportionnelle de l'émigration européenne de 1815 à 1895



© Source C. Terrier

facile et fructueuse entre l'indigène fournissant la main-d'œuvre et le colon européen le capital et l'encadrement, il ajoute : « Avec ce programme, on partit plein de joie et d'enthousiasme. On rêva de coloniser et de cultiver, non seulement, comme cela se faisait déjà, l'Algérie et la Tunisie, mais la Calédonie et l'Indochine ; Madagascar, conquis un peu plus tard, profita de cet engouement et attira des centaines, voire des milliers, de colons. La minuscule Tahiti elle-même tint sa partie dans le concert. »

Toutes ces idées sont largement relayées par les organisations politiques et associatives, de plus en plus nombreuses, défendant la cause coloniale des années 1890-1900.

Émigration européenne (1815-1895)

L'émigration française de 1815 à 1895 a donc approximativement représenté 2 % des flux mondiaux, ceux-ci étant largement dominés pour plus de la moitié des migrants par les Anglo-Saxons.

“

Il y a un peu moins de dix ans, la colonisation agricole fut l'ambition et l'espoir du parti colonial. C'est à ce moment que fut prononcée une parole qui devint une devise et un programme : l'âge de l'agriculture.

La mise en place de structures politiques et associatives ou les trois relais de la politique coloniale

Si 1889 marque une date importante avec la création d'un sous-secrétariat d'État aux Colonies rattaché au ministère du Commerce, il ne faut cependant pas négliger les premières manifestations témoignant de l'intérêt pour le peuplement des colonies.

1883 : création de la Société française de colonisation

Animée par son secrétaire général, Louis Henrique, la Société française de colonisation indique dans son journal *L'Avenir des colonies* du 13 mars 1886 que son objectif est la constitution d'une caisse visant à fournir « à nos nationaux qui veulent émigrer les moyens d'aller chercher du travail dans nos colonies ». Il y est rappelé que plus de 25 000 demandes restent en souffrance faute de ressources suffisantes, émanant « de laboureurs que le travail de la terre ne nourrit plus ». À cette fin, elle organise diverses activités visant à rassembler de l'argent, comme des conférences, des concerts, des dîners-débats. Cependant, selon *La Calédonie* du 12 juillet 1894, le bilan de l'ensemble de ces actions ne semble pas avoir été très concluant, tant au niveau financier qu'au niveau des flux d'émigration suscités : « La Société française de colonisation existe depuis plus de dix ans. Or, et ceci résulte du rapport du comité de direction, malgré l'activité de ses membres, malgré la publicité

dont elle cherche à entourer ses travaux, elle n'a pu recueillir qu'une somme de 150 000 F sur lesquels 20 000 F lui ont été alloués par l'administration des colonies à titre de subvention [...]. Sur les quinze ou vingt mille demandes qu'elle a reçues, la société d'émigration a réussi à favoriser le départ de quelques centaines de personnes. À la plupart d'entre elles, elle a conseillé d'aller s'installer en Nouvelle-Calédonie, à Tahiti ou en Afrique du Nord », puis aux Nouvelles-Hébrides et à Madagascar. Or, toujours selon le même journal, l'ensemble de ces initiatives ne semble guère avoir été couronné de succès, car « le grand tort, à notre avis, de la Société française de colonisation, si nous en jugeons par ce qui s'est passé chez nous, a été de se préoccuper fort peu de savoir si les émigrants dont elle favorisait le départ avaient les aptitudes nécessaires pour faire des colons, et nous laisserons de côté la question des ressources qui cependant devraient entrer en ligne de compte quand il s'agit d'envoyer à 6 000 lieues de leur pays natal des familles qui, comme nous l'avons vu trop souvent, sont absolument dénuées de tout, obligées d'attendre pour survivre dès leur arrivée les modestes subsides que leur donne l'administration ».

Comme l'explique Benoît Delvinquier et alii (2011), la Société française de colonisation a cependant joué un rôle essentiel dans le recrutement des colons installés à Gilliès-Ouaménié. Mais, outre les associations, la colonisation de peuplement est aussi politiquement très soutenue.



Louis Duluc dit Louis Henrique (1846 -1906),
extrait de La presse française au XIX^e siècle

Journaliste, propagandiste colonial et homme politique radical français. Il a été député des Établissements français de l'Inde de 1898 à 1906. En 1889, il est nommé commissaire de la section des colonies françaises à l'Exposition internationale de Paris. Il organise, en 1893, la section des colonies françaises de la foire mondiale de Chicago.

“

Sur les quinze ou vingt mille demandes qu'elle a reçues, la société d'émigration a réussi à favoriser le départ de quelques centaines de personnes.

Le « parti colonial »

Véritable lobby, ce groupe de pression très efficace est le principal inspirateur de la politique extérieure de la France entre 1890 et 1911 et, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le plus inlassable propagandiste du mythe impérial, bien qu'il ne soit pas épargné par les divergences. Ses trois principaux relais sont le groupe colonial de la Chambre, fondé en 1892, les diverses associations de promotion coloniale dont la principale est l'Union coloniale, constituée en 1893, et le ministère des Colonies, créé en 1894. Comme pour toutes les autres colonies, ces structures ont un rôle fondamental dans l'évolution de la Nouvelle-Calédonie. En tant que groupe parlementaire, le parti colonial naît le 15 juin 1892, bien que cette appellation risque aujourd'hui d'induire en erreur : à la fin du XIX^e siècle, les partis politiques contemporains n'existent pas encore. On appelle alors « parti » soit un groupe parlementaire, soit un groupement de notables qui s'efforce d'exercer une action ou une influence politique au Parlement et dans le pays. Donc, en 1892, le parti colonial regroupe 42 députés et, un an plus tard, 113, rassemblant tous les élus favorables à une politique d'expansion outre-mer. Son président, constamment réélu de 1892 à 1914, est Eugène Étienne, parfois affublé du surnom de « Notre-Dame des coloniaux ». Mais, à l'image de ce qui se passe dans les autres pays européens, l'intérêt pour la colonisation se traduit aussi par la création d'associations de promotion.

L'Union coloniale

Cette organisation est une des très nombreuses associations coloniales de l'époque, mais elle est incontestablement la plus puissante, la plus durable et la plus riche. Cheville ouvrière du parti colonial, elle est née en 1893. Le 12 juin, Joseph Chailley-Bert en est nommé secrétaire général. Sous son influence, l'Union évolue vers un office colonial privé et une organisation de propagande coloniale. Il l'organise comme une grande administration, avec à l'origine des services géographiquement spécialisés sur l'Afrique, l'Asie, l'Océanie, puis plus ciblés sur des secteurs économiques ou des colonies spécifiques : le commerce, le Congo et les anciennes colonies, en somme, un grand service de renseignements à la disposition des hommes d'affaires et des éventuels émigrants. Fondée un an avant que ne soit créé le ministère des Colonies, elle constitue « le véritable ministère », parce que mieux organisée et mieux informée ; elle dispose d'un personnel compétent, capable de rendre des services à tous. L'Union coloniale, qui exige des maisons d'affaires des cotisations importantes, proportionnelles à leur capital et à leur chiffre d'affaires, est riche : en dix ans, de 1894 à 1903, elle dépense un million de francs-or pour la seule propagande coloniale. Elle organise des dîners-débats mensuels, des banquets annuels, monte des tournées de conférences sur le modèle de celles de la Société de géographie, suscite de grands congrès coloniaux tous les deux ou trois ans. Elle édite des ouvrages spécialisés et des brochures de propagande et finance des cours libres d'enseignement colonial, notamment à la Sorbonne. Simultanément, elle édite un périodique, *La Quinzaine coloniale*, et subventionne un quotidien, *La Politique coloniale*. Elle envoie gratuitement à 90 quotidiens de Paris et de province, deux fois par semaine, des études ou des articles entièrement rédigés, lesquels sont le plus souvent reproduits intégralement, sans mention d'origine, sous la signature du rédacteur habituel du journal.

Bien entendu, l'Union coloniale intervient aussi comme groupe de pression économique auprès des différents ministères intéressés, faisant dire au conseiller socialiste Jules Durand, lors de la session du 29 juillet 1897 du Conseil général, que « cette société n'est qu'une agence occulte de fonctionnaires en mal d'avancement et un syndicat de marchands désireux d'écouler leurs marchandises. C'est une société de petits services mutuels. C'est une œuvre bourgeoise pour l'exploitation d'autrui. »



Coll. privée

Joseph Chailley-Bert (1854-1928)

Il est nommé chef de cabinet de Paul Bert lorsque celui-ci vient au Tonkin en 1886. Élu administrateur de la Société du Haut Congo en 1892, il assiste à l'inauguration du chemin de fer en 1898. Il est l'un des sept fondateurs de l'Institut colonial international en 1893 et en est élu vice-président en 1903. Il est à l'origine également de l'École coloniale. Missionné en Hollande en 1893, il étudie la formation des fonctionnaires coloniaux hollandais et dirige, la même année, la fondation de l'Union coloniale française. Il est envoyé à Java entre 1897 et 1898, puis aux Indes anglaises entre 1900 et 1901, et de nouveau entre 1904 et 1905. Il visite la Nouvelle-Calédonie en 1912. Il lance par ailleurs la revue *La Quinzaine coloniale*, organe de l'Union coloniale française dont il est secrétaire général. Il est nommé professeur à l'École des sciences politiques.

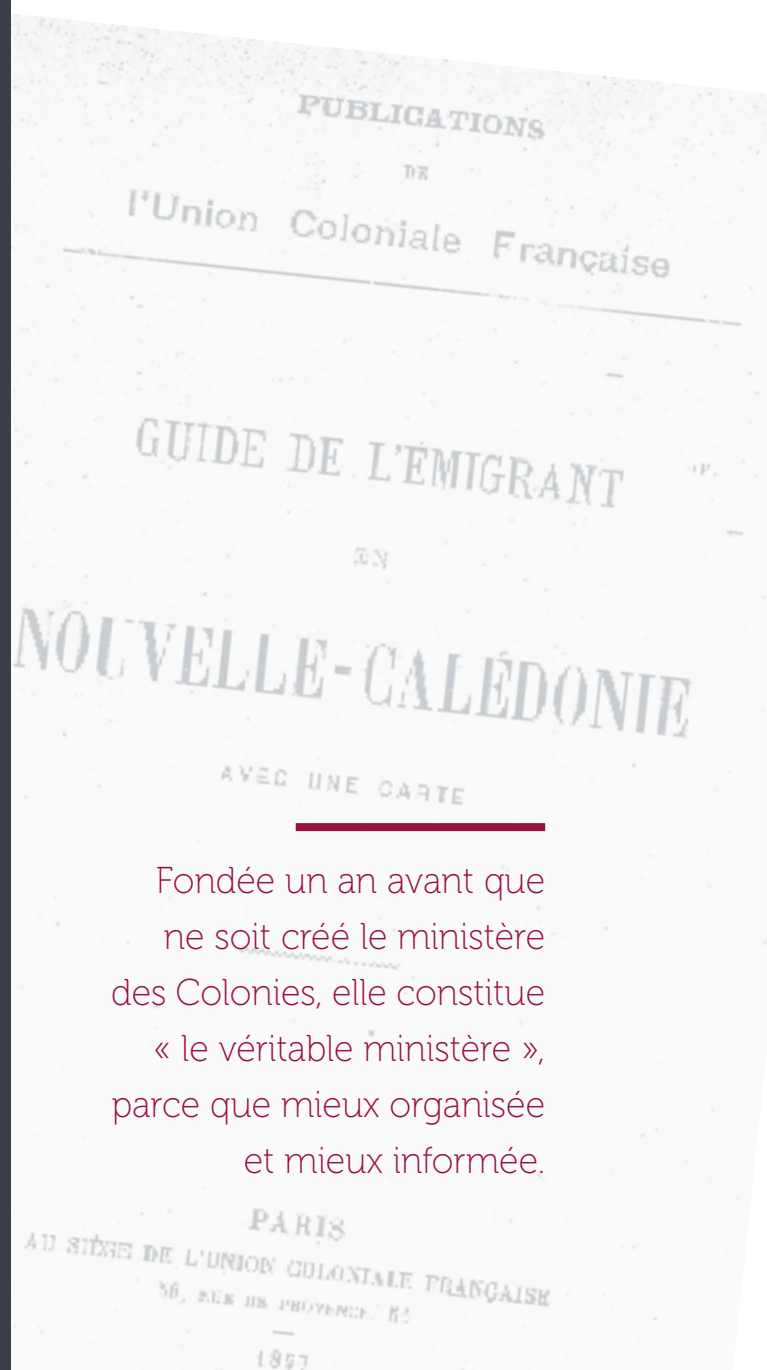
En 1906, il est élu député de la Vendée jusqu'en 1914. En pleine guerre, il organise le Congrès de l'agriculture coloniale et crée le Comité d'action agricole de l'Union coloniale. Il participe aux expositions coloniales de 1889 et de 1900, à celle de Marseille, en 1906, et aux congrès coloniaux.

Il est distingué commandeur de la Légion d'honneur et se voit remettre en 1926 la grande médaille d'or de l'Union par le maréchal Lyautey.

Enfin, Joseph Chailley-Bert est membre fondateur de l'Académie des sciences coloniales dès 1923.

Enfin, l'Union coloniale est une précieuse source d'informations, indispensables à l'administration, et plusieurs gouverneurs généraux se croient obligés de lui soumettre leurs propositions.

À côté des puissantes organisations du parti colonial, œuvrent de nombreuses sociétés ou associations, le plus souvent de modeste envergure. Citons, pour la présente période, la Ligue coloniale de la jeunesse (1894), le Comité Duplex (1894), la Ligue coloniale française (1895), la Société française d'émigration des femmes (1897), la Société d'expansion coloniale (1898), qui, toutes, interviendront pour soutenir la colonisation de peuplement libre en Nouvelle-Calédonie.



Fondée un an avant que ne soit créé le ministère des Colonies, elle constitue « le véritable ministère », parce que mieux organisée et mieux informée.

La création d'un ministère consacre l'importance du domaine colonial

Comme précédemment évoqué, le passage en 1889 des colonies du ministère de la Marine à celui du Commerce témoigne d'une évolution qui souhaite faire passer les colonies du stade de l'exploration à celui de la mise en valeur. Puis, sous la pression du parti colonial, est finalement institué le ministère des Colonies par la loi du 20 mars 1894. Il est d'abord installé au pavillon de Flore, puis transféré, en 1910, rue Oudinot. Les services sont regroupés en directions géographiques coiffant les colonies d'une zone déterminée (Afrique, Asie, Amérique, Pacifique). Plus que d'un manque de personnel (133 agents en 1894, 129 en 1935), le ministère souffre de ses fréquents changements de titulaires, dus à la valse des ministères de la III^e République, qui n'est pas favorable à un suivi des affaires à long terme. Le ministre n'a, de plus, aucune compétence en matière de défense, ni même aucune autorité directe sur les troupes stationnées outre-mer. La brillante destinée ultérieure de certains ministres des Colonies titulaires n'empêche pas ce portefeuille d'être en général fort dédaigné par le personnel politique qui le considère comme « *un parent pauvre, un maroquin de troisième zone* », selon l'expression attribuée au député Pierre Archambaud. (Martin, 1988)



Coll. privée

Théophile Pierre Delcassé (1852-1923),

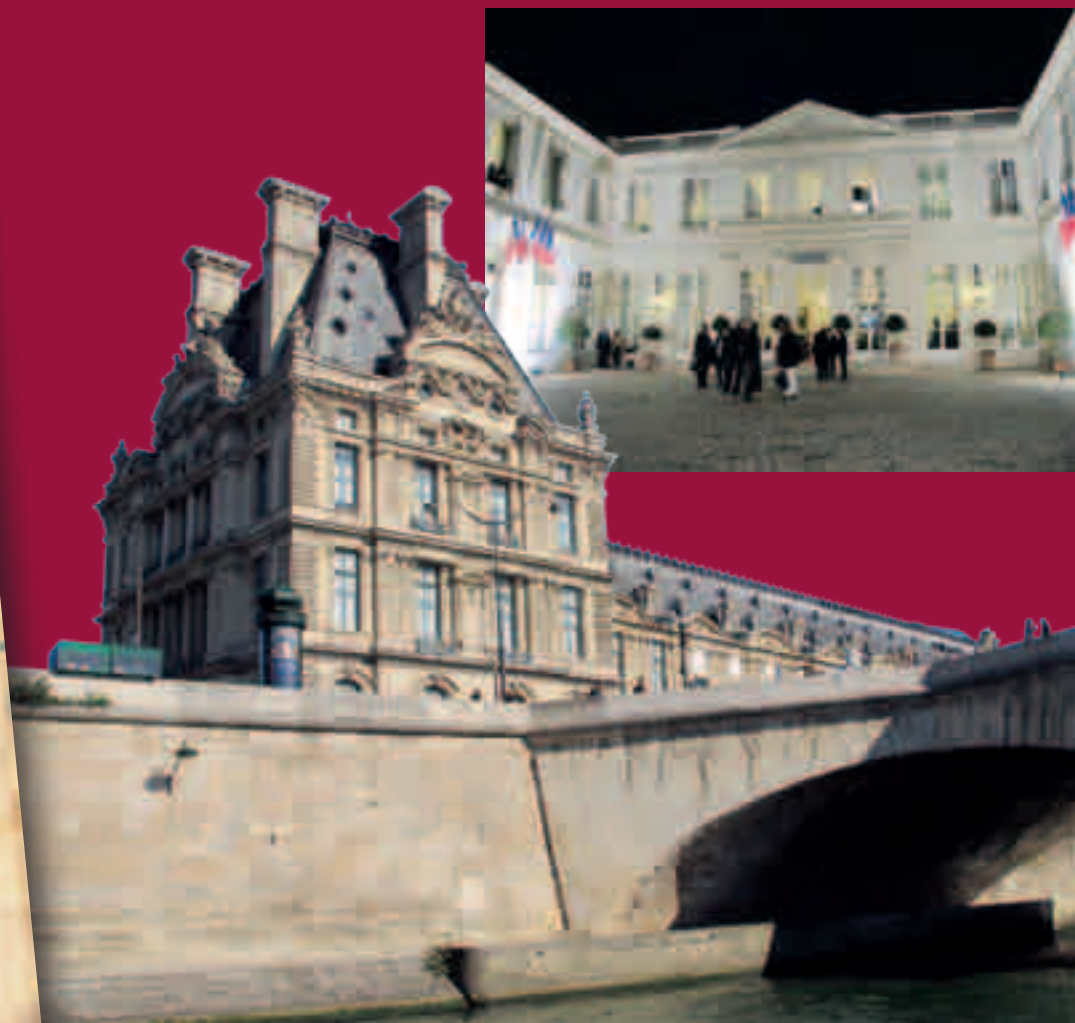
Artisan du rapprochement entre la France et la Grande-Bretagne qui aboutit à la signature de l'Entente cordiale, il fut aussi le premier en charge du ministère des Colonies en 1894. Une des premières tâches du nouveau ministre des Colonies, Théophile Delcassé, est de fonder, le 1^{er} octobre 1894, un service spécial de renseignements commerciaux et de colonisation. Par souci d'encourager l'émigration, les correspondances qui lui sont adressées sont gratuites. Ce service possède une exposition permanente de produits coloniaux et une bibliothèque. Il édite des brochures de renseignements gratuitement. L'objectif du ministère et de l'ensemble de ces publications est de parvenir à faire de la colonisation une opération fructueuse pour la métropole.

La vie du colon en Nouvelle-Calédonie, coll. C. Terrier

Ce livret est composé de trois articles, respectivement intitulés : « Installation d'un colon », de F. Devillers, « Comptabilité de deux colons », de P. Reverchon, « Conseils d'un colon aux émigrants », de Vigoureux, planteur à Voh.

Le pavillon de Flore et le ministère des Outre-mer, coll. C. Terrier

Le pavillon de Flore est un élément du palais du Louvre, qui faisait partie autrefois du palais des Tuileries, à Paris. Il a abrité le ministère des Colonies jusqu'à ce que celui-ci soit déplacé rue Oudinot, où se situe actuellement le ministère des Outre-mer.



Une colonisation rentable et moderne

Selon Bismarck, le système français de colonisation est l'exemple type de ce qu'il ne faut pas faire, car il se caractérise par des objectifs donnant la priorité à la souveraineté politique et à la présence militaire plutôt qu'à des préoccupations économiques ; il déclare à ce sujet que l'exploitation des ressources locales doit suivre le pavillon, et non l'inverse.

Cette critique du système français de colonisation, si elle n'est pas sans fondement, n'exclut cependant pas la volonté des responsables coloniaux de chercher à rentabiliser l'Empire. La décennie 1890-1900 est donc celle où chemine l'idée de plus en plus répandue que les colonies doivent s'autofinancer et qu'elles doivent coûter le moins possible.

Un Empire qui doit coûter le moins possible

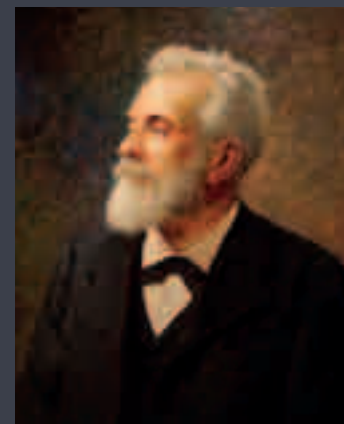
La Calédonie du 1^{er} juin 1894, reprenant un article métropolitain, déplore « l'échange inégal » entre la métropole et ses colonies : « Si l'on envisage les dépenses qu'elle fait pour ses colonies, 80 millions environ, on arrive à cette triste conclusion que notre pays avance chaque année 80 millions pour placer 76 millions de ses produits ou objets manufacturés. À ce jeu, on se ruine. Un particulier qui veut faire ses affaires ne dépense pas 80 F pour en recueillir 76 à la fin du mois et perdre 4 F. Il résulte de ce que je viens de dire qu'il est temps de lancer

dans une autre voie notre politique coloniale. »

La suppression de la transportation en Nouvelle-Calédonie est une des conséquences de la politique qui découle de cette conception. La France ne peut plus longtemps supporter les frais de deux colonies pénitentiaires (la Guyane et la Nouvelle-Calédonie), d'autant qu'une certaine unanimité se dégage sur l'échec de la seconde, considérée au demeurant comme une des seules terres de l'Empire propices à l'émigration.

La colonisation pénale en Nouvelle-Calédonie : une expérience archaïque et onéreuse qui doit être abandonnée

En 1888, la chambre de commerce de Nouméa envoie une pétition à la Chambre des députés, signée par cinq cents habitants de la colonie, dénonçant les « contrats de chair humaine ». Fortement appuyée par le délégué de la Nouvelle-Calédonie, Jean-Louis de Lanessan, la pétition des colons calédoniens est à l'origine d'une interpellation du gouvernement et de violentes polémiques au sein de l'Assemblée, auxquelles le sous-secrétaire d'État, Eugène Étienne, directement mis en cause, doit répondre. Son argumentation essentielle, reposant sur la réduction des frais occasionnés par la transportation grâce à ces contrats, laisse sceptiques nombre de députés et d'observateurs.



Jean-Louis de Lanessan (1843-1919),
peinture de Mascré-Souville,
coll. musée du Quai Branly

Naturaliste, médecin et homme politique, il devient, en 1889, délégué de la Nouvelle-Calédonie. Il démissionne en 1891, après avoir été nommé gouverneur général de l'Indochine.



Si l'on envisage les dépenses qu'elle fait pour ses colonies, 80 millions environ, on arrive à cette triste conclusion que notre pays avance chaque année 80 millions pour placer 76 millions de ses produits ou objets manufacturés.



Condamnés aux travaux forcés, 1879,
coll. MDVN

Les années qui suivent sont ponctuées de différentes missions d'inspection, qui concluent toutes à l'inefficacité du travail pénal, à son détournement au profit de quelques intérêts privés et à la quasi-inexistence de sa contribution au développement de l'archipel, sans compter une dénonciation systématique de l'atmosphère de prévarication générale qui règne au sein de l'Administration pénitentiaire.

Un débat, relayé par la presse, s'instaure entre abolitionnistes et anti-abolitionnistes, ces derniers perdant de plus en plus de terrain, ce dont témoigne la séance du 2 février 1893 à la Chambre. Le député Marc Timothée Villemonte-Laclergerie, favorable à la fin de l'expérience pénale en Nouvelle-Calédonie, intervient le premier, évoquant l'impossible cohabitation entre les deux types de colonisation : « *Le moment de la saturation est proche, et nous devons prêter enfin une oreille plus attentive aux doléances de la population libre qui nous adjure de mettre un terme à la*

transportation. Le Conseil général a émis dans ce sens des vœux répétés, car nous ne pouvons rester indéfiniment sourds aux réclamations d'une population honnête et laborieuse qui souffre, et non sans raison, d'un contact de plus en plus étroit avec ce monde des relégués, des libérés, dont le nombre va sans cesse grandissant. Nous devons, au contraire, nous efforcer de développer sous ce climat excellent la colonisation libre ; mais pour cela, il nous faut sans retard nous préoccuper de rechercher les moyens de mettre un terme au fléau de la transportation. [...] Il y a là un problème intéressant et difficile à résoudre, bien digne de fixer l'attention de la Chambre et du Gouvernement. »

De forts applaudissements saluent cette intervention, marquant l'approbation des députés au projet de suppression de la colonisation pénale en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, la mutation qui fera passer la Nouvelle-Calédonie d'une colonie pénale à une colonie de peuplement libre ne peut qu'améliorer la position de la France en Océanie.

“

Nous devons prêter enfin une oreille plus attentive aux doléances de la population libre qui nous adjure de mettre un terme à la transportation.

Coll. MDVN

Cette carte postale représente sans doute des transportés « confiés » à des entrepreneurs privés, principalement miniers, dans le cadre de ce que certains journalistes de l'époque ont qualifié de « contrats de chair humaine » tant la mortalité y était élevée.



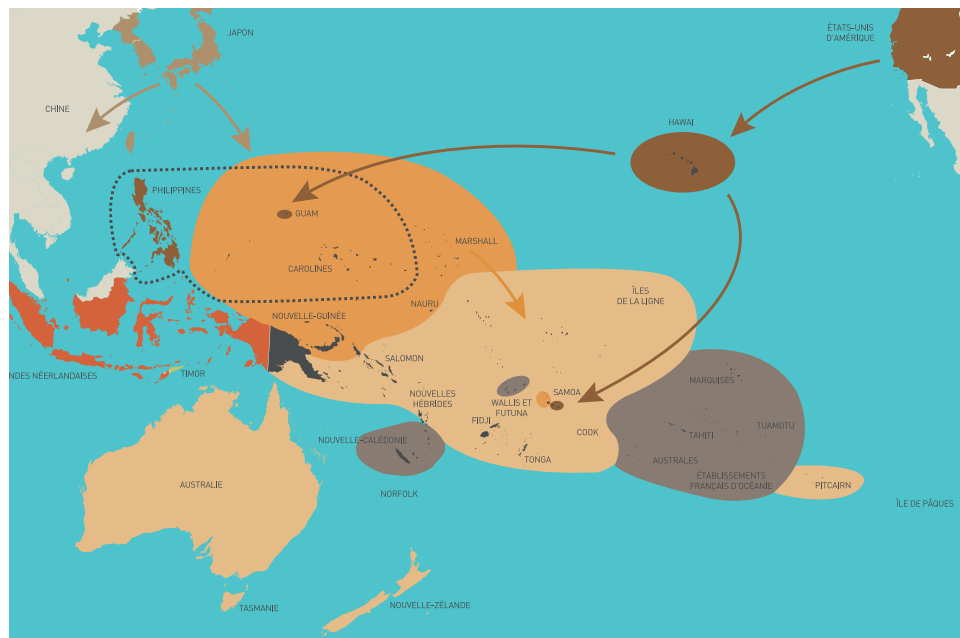
Les enjeux océaniques de la relance de la colonisation libre

Dans son discours-programme devant le Conseil général, peu de temps après son arrivée, le 21 août 1894, le gouverneur Feillet affirmait : « Les intérêts français n'auront en Océanie le développement auquel ils peuvent légitimement prétendre, la politique traditionnelle et déjà ancienne de notre pays dans cette partie du monde n'aura son plein épanouissement, qu'autant que la mère patrie aura su créer en Nouvelle-Calédonie la petite France australe qui lui servira de base d'opération. »

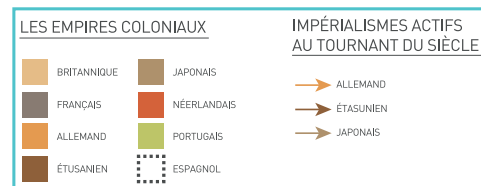
Pour comprendre cette déclaration, il est nécessaire de définir plus précisément la situation de la France en Océanie à cette époque, tant en ce qui concerne les ultimes compétitions coloniales qui se déroulent alors pour l'achèvement du partage du Pacifique que sur le plan démographique et économique. Il convient ensuite d'examiner les principaux points de friction et d'antagonisme, notamment avec le grand continent voisin, l'Australie. Cependant, le principal point d'exacerbation des relations franco-britanniques dans la zone reste la question des Nouvelles-Hébrides.

“

Les intérêts français n'auront en Océanie le développement auquel ils peuvent légitimement prétendre, qu'autant que la mère patrie aura su créer en Nouvelle-Calédonie la petite France australe qui lui servira de base d'opération.



Le partage colonial du Pacifique avant 1894, coll. C. Terrier



Un positionnement difficile dans le cadre de la fin des partages coloniaux

Si, jusqu'en 1840, le Pacifique est avant tout *mare angliae*, la France multiplie ensuite les initiatives jusqu'en 1870. En revanche, la décennie 1870-1880 se caractérise par une phase de retrait total, consécutive à la défaite de 1870, alors que la période est marquée par l'arrivée de deux nouvelles puissances en Océanie, l'Allemagne et les États-Unis. Ensuite, à partir de 1880, débute l'ultime phase des partages coloniaux du XIX^e siècle, avec une accélération des processus de prises

de possession et d'établissements de protectorats dans le cadre d'une compétition coloniale acharnée qualifiée par Claire Laux (2011) de « *tardive ruée franco-britannique sur les îles du Pacifique* ».

Un domaine français morcelé

La traduction cartographique des partages coloniaux de 1870 à 1890 permet d'observer clairement que tout le Pacifique central



Port de Sydney, album Charles Nielly, coll. SANC

Depuis la période du commerce santalier, Sydney reste le principal port de commerce de l'Océanie.

est désormais, à quelques exceptions près, réparti entre le Royaume-Uni, la France et les États-Unis.

L'ensemble français est en fait constitué d'enclaves dont la mise en réseau, tant pour des raisons d'éloignement géographique que de non-complémentarité économique, n'est pas évidente. L'ensemble britannique témoigne d'une grande cohésion interne, dans une logique de complémentarité, notamment économique, par rapport aux deux grands pôles que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui n'est perturbée que par l'isolat français que constitue la Nouvelle-Calédonie. Son positionnement permet de mieux appréhender l'intérêt permanent porté par l'Australie à cet archipel et les difficultés relationnelles qui en découlent.

La compétition s'engage donc pour l'attribution des archipels micronésiens et du nord de l'arc insulaire mélanésien. Deux logiques vont alors s'affronter, dont le principal point de friction porte sur les Nouvelles-Hébrides, qui se situent à l'intersection des zones d'influence britannique et française, car elles sont géographiquement très proches de la Nouvelle-Calédonie.

Le facteur non négligeable de la limitation de l'impérialisme français dans cette partie du monde réside incontestablement dans l'opposition constante des colonies australiennes et surtout australiennes, qui veillent à toujours maintenir la vigilance du Foreign Office sur ce sujet. Il convient de s'interroger sur les origines de cette politique qui, bien que née des antagonismes franco-anglais traditionnels, se trouve ravivée par d'autres considérations, notamment par la

naissance d'un impérialisme australien dans le Pacifique, qui a fait l'objet, en 1980, d'un ouvrage de Roger C. Thompson.

L'impérialisme australien

À mesure qu'avance la colonisation de la région, les rivalités politiques et commerciales se font plus nettes, et les positions australiennes se durcissent. Depuis le début du XIX^e siècle, de plus en plus d'Européens ont entrepris d'exploiter les ressources naturelles des diverses îles du Pacifique Sud : le bois de santal d'abord, ainsi que la nacre, puis la bêche-de-mer ou trévang. Mais tant que les îles n'ont pas davantage d'attraits économiques, l'emprise européenne reste limitée. Il en va différemment lorsqu'on découvre le potentiel du coprah, dont la demande connaît une forte hausse.

Du même coup, les îles du Pacifique acquièrent un potentiel économique non négligeable. Les négociants qui achètent les noix aux indigènes s'aperçoivent bientôt qu'il est plus rentable de les transformer sur place. Puis ils se font octroyer des terres pour créer des plantations de cocotiers qu'ils complètent ensuite par du café, du tabac, du maïs, de la canne à sucre et du coton. Ces activités agricoles, qui se développent dans toute l'Océanie, contribuent à introduire des structures économiques véritablement coloniales dans les îles, mais aussi à exacerber les rivalités entre les sociétés d'exploitation et, par suite, entre les nations européennes dont elles dépendent et qui ont entrepris de se constituer un empire colonial dans le Pacifique.

La compétition s'engage donc pour l'attribution des archipels micronésiens et du nord de l'arc insulaire mélanésien.

Production de coprah aux Nouvelles-Hébrides, *La Dépêche coloniale illustrée*, 1902, coll. Estival

Le réseau commercial qui enserrait les îles océaniques est largement dominé par des sociétés australiennes ou des filiales australiennes de sociétés britanniques, la plus célèbre étant Burns Philp and Co Ltd. Très rapidement, le conflit de souveraineté sur les Nouvelles-Hébrides se double de différends importants concernant la source précieuse de main-d'œuvre que représente cet archipel pour les plantations sucrières du Queensland et pour tous les secteurs d'activité en Nouvelle-Calédonie.



Le dernier point de friction pour les Australiens est relatif à l'existence du bagne en Nouvelle-Calédonie. Ils redoutent les évadés, surtout depuis l'évasion d'Henri de Rochefort, qui a fait sensation. Pourtant, leur nombre est très restreint et la plupart des anciens bagnards vivant en Australie sont en réalité des libérés. Selon Robert Aldrich (1990), les autorités françaises estimaient en 1889 qu'il y avait « *approximately 936 escaped or freed prisoners in Australia, including 800 in New South Wales, 60 in Victoria and 20 in Queensland, plus 55 in New Zealand and one in Fiji* ».

Ce chiffre n'est pas considérable, mais l'existence du bagne est ressentie comme une menace, tant en ce qui concerne l'introduction potentielle de criminels que celle d'éléments politiques révolutionnaires, car c'est ainsi que sont considérés les déportés de la Commune. Le gouverneur Pardon, lors d'une visite officielle en Australie en 1891, tente de rassurer l'opinion australienne en faisant

Le siège de la société Burns Philp and Co Ltd. à Sydney, coll. C. Terrier

Possédant des intérêts dans des plantations depuis la Malaisie jusqu'aux Samoa, ainsi que dans les territoires hollandais, allemands, britanniques, français et américains du Pacifique, la société s'oppose farouchement à la présence française aux Nouvelles-Hébrides, par l'intermédiaire de ses dirigeants et en association avec la mission presbytérienne.

observer que le danger représenté par les anciens bagnards en Australie avait été exagéré. Cependant, dans une lettre adressée au ministère le 10 janvier 1899, le gouverneur Feillet reconnaît qu'« *il n'est pas douteux que la présence du bagne en Nouvelle-Calédonie gêne nos voisins dans une certaine mesure. L'Australie reçoit de nous un élément de population dont elle se séparerait volontiers, non seulement un grand nombre d'évadés, mais surtout de libérés, de ceux qui ont cessé d'être astreints à la résidence et dont beaucoup vont chercher fortune en Australie.* »

Dans une lettre du 23 juin 1887, le consul de France à Melbourne considère que ces critiques masquent d'autres motivations : « *Ce qui est à la base des différentes attaques des colonies australiennes [au sujet de la transportation], c'est indirectement mais sûrement notre marine. Leur cible n'est rien moins que notre influence commerciale et politique, dont ils ne peuvent entrevoir le développement dans le Pacifique qu'avec les plus graves appréhensions.* »

À la fin du XIX^e siècle, l'Australie, ce petit pays de quelque quatre millions d'habitants, fait déjà figure de géant dans le Pacifique. Elle n'a plus d'adversaire dans la région et ses sociétés y réalisent des profits considérables. En conséquence, la Nouvelle-Calédonie, située à peu de distance du vaste continent, se trouve confrontée à la difficile gestion de son statut de colonie française et de sa situation d'isolat au sein de la zone d'hégémonie australienne.

“

Leur cible n'est rien moins que notre influence commerciale et politique, dont ils ne peuvent entrevoir le développement dans le Pacifique qu'avec les plus graves appréhensions.

La plate ayant servi à l'évasion de trois forçats, album Feillet,

fonds Kakou, coll. SANC

La quille, les rames ont été faites par eux. Les deux indigènes qui sont parvenus à s'emparer des fugitifs à trois jours de Nouméa.



La Nouvelle-Calédonie : une colonie confrontée à la difficile gestion de son appartenance française et océanienne

Des liens très nombreux avec l'Australie

Le journaliste anglais George Griffith, après avoir visité la Nouvelle-Calédonie en 1900, fait le constat suivant : « *The whole trade of Noumea, which is the one trading centre of the island, is practically in English or Australian hands, although several large firms trade under French styles. The first essential of a commercial education of New-Caledonia is a sojourn in Australia, and no French youth has a chance of a good start in New Caledonian business house unless he can speak and write English. In fact, the only people in the colony who do not speak English are the officials of the Administration and the military officers [...] and yet you can go into almost any store or office in Noumea and get what you want by asking for it in English.* »

Sans écarter la dimension polémique liée au contexte de compétition coloniale entre Français et Anglais à l'époque, il termine sa présentation en concluant que « *New Caledonia, in short, be fairly described as a French penal colony and a commercial dependency of Australia* ». S'agit-il d'une description volon-

tairement exagérée ou reflète-t-elle la réalité calédonienne ? Pour tenter de répondre à cette question, il convient d'examiner les divers domaines dans lesquels se manifeste la présence anglo-saxonne.

Au niveau économique, la dépendance calédonienne vis-à-vis des importations australiennes est incontestable. Les courbes réalisées par le géographe Augustin Bernard (1895) montrent que, tant pour ses exportations que pour ses importations, le commerce calédonien se fait jusqu'en 1892 essentiellement avec l'étranger, et l'on sait pertinemment que cet étranger est avant tout australien, surtout en ce qui concerne les importations. De même, sur le plan minier, le gouverneur Feillet se plaint du trop grand nombre de compagnies étrangères, surtout d'origine anglo-saxonne, présentes ou s'intéressant aux richesses minières de l'archipel. Sur le plan démographique, les témoignages abondent sur la présence dans l'archipel d'une importante communauté anglo-saxonne et étrangère. Au recensement du 30 juin 1866, elle représente 19 % des colons libres installés en Nouvelle-Calédonie et, à celui de 1887, 15,39 % de la population libre. Rappelant que la première loge maçonnique fondée en Nouvelle-Calédonie était d'obédience anglo-saxonne, un historicien de la franc-maçonnerie constate que, dans les débuts de la colonie, « *parmi les négociants et les hommes d'affaires, le nombre de Britanniques est impressionnant* ». (Appleton, 1985) Et le texte de citer MM. Paddon, Morgan, Higginson, Robertson, Saint-Georges, Stilling, Underwood, Wright, Martin, Baker, Johnston, Hagen, Carter, Hennessy, Hickson. De plus, « *beaucoup de ces personnes, tout au long de leur existence, ont eu des contacts avec la grande voisine l'Australie, contacts commerciaux mais aussi familiaux. [...] Certains ont conservé un certain "English way of life", d'autant qu'il est de tradition d'aller se chercher une épouse en Australie. Les Anglo-Saxons ont joué un rôle fondamental dans l'ouverture et l'exploitation des premières mines, mais aussi dans l'élevage en introduisant les méthodes extensives australiennes, ce dont témoigne le vocabulaire encore utilisé aujourd'hui.*

À la fin des années 1880, on assiste à une reprise des initiatives françaises pour limiter l'influence anglo-saxonne en Océanie.



Publicité pour une bière australienne

Cette « réclame » (selon l'expression de l'époque), avec le lion britannique, parue dans *La Calédonie illustrée* en 1899, rédigée en anglais, relève d'un usage alors très répandu dans la presse calédonienne.



Tombe anglo-saxonne du cimetière dit du 4^e km, à Nouméa, coll. C. Terrier

Le carré des tombes anciennes du cimetière dit du 4^e km comporte de très nombreuses inscriptions en anglais, rappelant l'importance de la présence anglo-saxonne au début de la colonisation.



Les mesures de limitation de l'influence anglo-saxonne

Une première mesure, au travers de l'arrêté du 19 octobre 1885, écarte les étrangers du bénéfice de la concession gratuite. Puis, des restrictions dans les possibilités d'échanger avec la Nouvelle-Calédonie sont mises en place dans le commerce de traite, sans compter la création, en 1892, d'une taxation douanière dissuasive pour les produits ne venant pas de France. En dépit de ces dispositions, non seulement l'anglais reste largement utilisé pour les affaires, mais aussi le bichlamar afin de pouvoir traiter avec les indigènes.

De plus, en cette période de relations tendues avec la Grande-Bretagne, la présence de missionnaires protestants de la London Missionary Society aux Loyauté est aussi ressentie par les autorités comme une autre atteinte à la souveraineté de la France dans l'archipel. La crise sera particulièrement sensible à Maré où le pasteur John Jones, arrivé à Maré en 1853, a achevé de convertir tout l'ouest de l'île, sur les traces de Tataïo, le premier nata arrivé en 1841. Le pasteur Jones est le premier à former des pasteurs kanak ou natas. Mais, en 1884, l'arrivée d'un pasteur français, Louis Cru, consacre le remplacement, à terme, de la Mission de Londres par celle de Paris. Celui-ci se rend rapidement impopulaire tandis que l'expulsion, le 9 décembre 1887, du pasteur Jones porte à son paroxysme la crise opposant « le parti du bord de mer », acceptant les pasteurs français, et « le parti de l'intérieur ». Le pasteur Cru est finalement licencié le 25 mars 1891 et remplacé par le pasteur François Langereau, dont la situation devient rapidement intenable. Ce dernier rentre alors en France et demande à son supérieur de dénoncer le climat de défiance qui sévit autour de l'Église évangélique. Alfred Boegner, alors directeur de la Société des Missions Évangéliques de Paris, dans une lettre adressée au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie le 28 novembre 1893, demande que cesse le climat de défiance envers la Mission protestante : « *Il nous semble tout d'abord que l'œuvre missionnaire et patriotique que nous voulons accomplir aux Iles Loyauté ne sera vraiment pacifique et féconde que si elle s'accomplit dans un esprit de confiance réciproque entre l'Administration et le missionnaire. Nous voulons montrer aux indigènes aussi bien qu'aux étrangers que notre patrie respecte toutes les convictions et protège également toutes les églises et qu'il n'est pas nécessaire pour être Français*

d'abandonner ses convictions religieuses. Comment le prouverons-nous si, précisément, notre missionnaire, combattu par l'Administration, se voit sacrifié à une politique de défiance que rien ne justifie à l'heure actuelle ; si on lui interdit de placer des catéchistes dans telle ou telle tribu ; de recruter à Lifou ceux qu'il ne peut trouver à Maré ; si l'on soustrait à l'influence qu'il pourrait exercer dans le sens français les catéchistes des autres îles, en leur interdisant de venir chez lui à Maré ; s'il est sans cesse à la merci d'un chef hostile ; si on impose à une population toute protestante des instituteurs catholiques, comme cela s'est fait pour Lifou. »

La xénophobie vis-à-vis des Anglo-Saxons s'exprime aussi dans la presse et notamment dans *La Vérité*, dont le rédacteur Jules Durand dénonce en permanence les trop nombreux « cosmos » qui « envahissent et exploitent la colonie ».

L'inquiétude des autorités françaises résultant du renforcement de l'Australie et de sa prochaine constitution en fédération est exprimée par Augustin Bernard en 1895 quand il conclut son étude sur les relations entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie en faisant observer que « *c'est seulement par une nombreuse immigration libre, par la constitution d'un centre important de population française que la Calédonie résoudra à son profit les deux questions qui la concernent : la question de l'indépendance vis-à-vis de l'Australie et la question des Nouvelles-Hébrides* ».

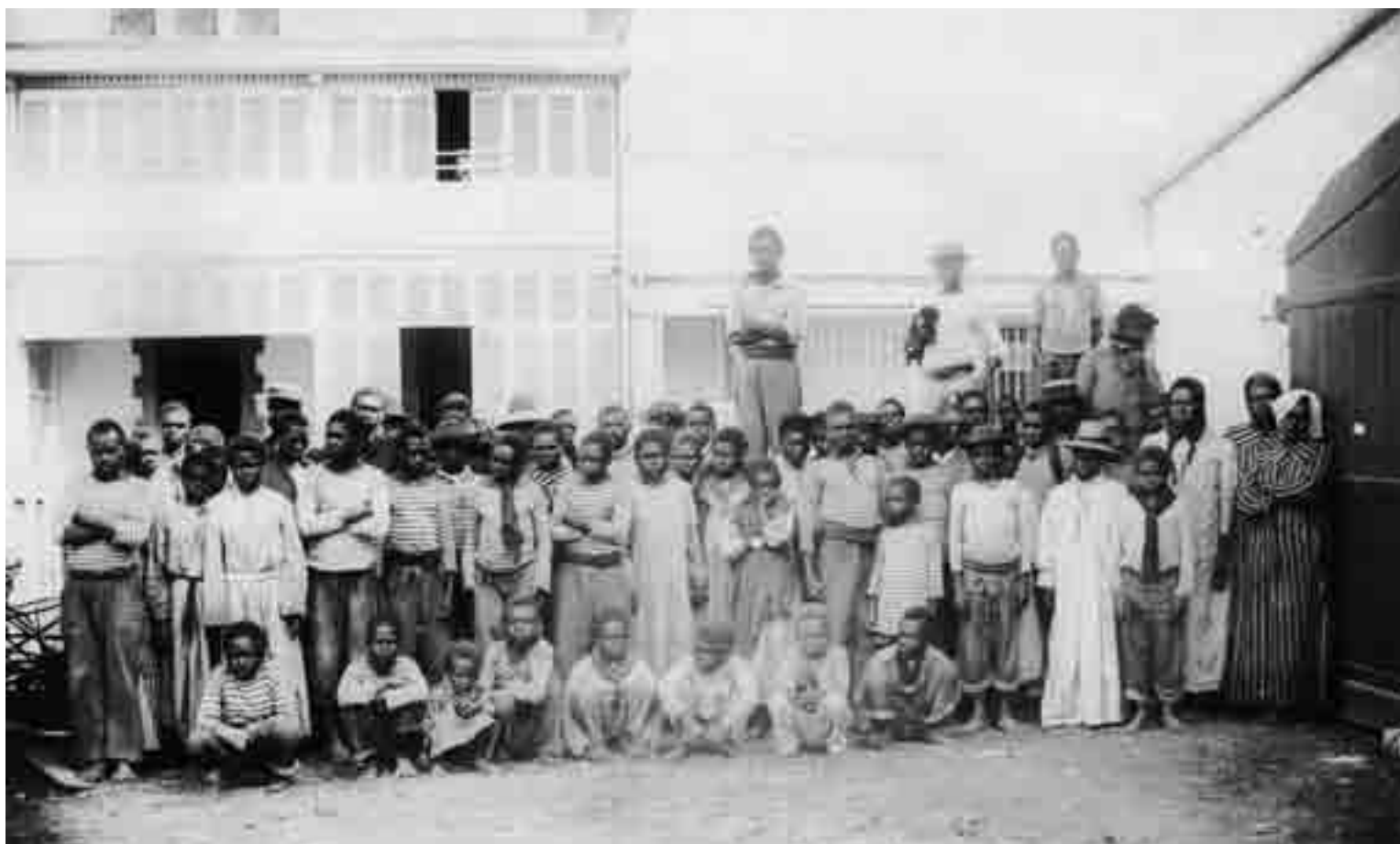


Joané Nigote, Jacobo Joané, son père, son épouse et ses enfants, album Do Neva, coll. SANC

Chefs protestants de Maré, album du sergent Pinçon, fonds Kakou, coll. SANC

Cette photographie témoigne du dynamisme de la mission protestante aux îles Loyauté, en dépit des tracasseries de l'Administration française.





La question néo-hébridaise

Pendant longtemps, les liens entre les deux archipels restent insignifiants. Ils se bornent aux opérations de quelques négociants allant chercher du bois de santal ou du coprah. De plus, les premières années de la colonisation en Nouvelle-Calédonie sont consacrées à l'installation du bagne et à la « pacification » des tribus indigènes. Les Nouvelles-Hébrides sont officiellement considérées comme une dépendance naturelle dont on s'occupera plus tard. C'est sans compter avec la vigilance anglaise et australienne précédemment évoquée. La situation commence à évoluer à partir des années 1870 avec le recrutement de plus en plus important de main-d'œuvre néo-hébridaise pour les plantations du Queensland et pour l'agriculture, la domesticité et les mines en Nouvelle-Calédonie. À partir de 1875, essentiellement pour des questions de main-d'œuvre, un certain nombre de colons de Nouvelle-Calédonie commencent à déclarer que les Nouvelles-Hébrides sont des « dépendances » naturelles de la Nouvelle-Calédonie. Cependant,

mis à part quelques navires recruteurs pour les mines ou quelques « beachcombers » ou « coprah-makers », la présence française est quasiment inexistante. Dans les années 1880, des postes militaires sont créés et quelques efforts faits pour attirer des colons. L'action de la puissance publique se révélant inefficace, un groupe de pression, animé par John Higginson, se constitue. En 1885, ce dernier écrit au ministère des Affaires étrangères que « sans les Nouvelles-Hébrides, notre colonie de Nouvelle-Calédonie serait amoindrie et perdrait la plus grande partie de sa valeur : de la possession de cet archipel, qui est son complément nécessaire, dépend entièrement son indépendance et son avenir ». (Thompson, 2000)

À l'origine, un problème de main-d'œuvre...

À partir des années 1870, comme l'évoque Dorothy Shineberg (2003), le recrutement de main-d'œuvre dans l'actuel Vanuatu ne

Engagés néo-hébridais à Nouméa,

album Nething, coll. SANC

Cette photographie figure dans l'article intitulé « Bois d'ébène », rédigé par le journaliste Jules Durand en 1900, afin de dénoncer ce trafic de main-d'œuvre rappelant par trop les méthodes esclavagistes.



Recruteur de main-d'œuvre, sans doute aux Nouvelles-Hébrides, album du sergent Pinçon, fonds Kakou, coll. SANC

cesse de croître. Mais l'immigration océanienne est, une première fois, supprimée le 30 juin 1882, à cause des aspects de traite que revêt ce commerce baptisé le « black-birding ». Rétablie le 25 novembre 1883, elle est de nouveau interdite en 1885 sous la pression de l'Administration pénitentiaire qui espère ainsi que les colons emploieront les libérés. En 1889, dans le cadre de la série de lettres transmises par Louis Pélatan, président du Conseil général de Nouvelle-Calédonie, à Jean-Louis de Lanessan, délégué de la Nouvelle-Calédonie à Paris, la sixième est entièrement consacrée aux souhaits du Conseil général, soit la « *prise de possession des Hébrides et (le) rétablissement de l'immigration ou tout au moins la création d'un Commissariat général dans cet archipel* ». Ainsi, la solution au problème de l'immigration passe nécessairement par l'établissement de la souveraineté française sur les Nouvelles-Hébrides.

... puis un problème politique...

La question de la souveraineté sur les Nouvelles-Hébrides empoisonne les relations franco-anglaises, ou plutôt calédo-australienne, pendant toute la fin du XIX^e siècle, chaque colonie se faisant le relais auprès de sa métropole pour qu'une solution lui étant favorable soit trouvée. Selon Roger C. Thompson (1980), la question néo-hébridaise serait d'ailleurs le premier point de focalisation de la conscience nationale australienne. Aussi, la convention franco-anglaise du 21 octobre 1887, qui consacre une sorte de premier contrôle partagé de l'archipel, ne satisfait personne, comme l'explique, en 1888, Paul Deschanel : « *La solution relative aux Nouvelles-Hébrides n'en est pas une, [...] la lutte va se poursuivre plus âpre que jamais ; et les Australiens, avec l'aide de ces trois forces – les missionnaires, l'or et l'appui du gouvernement –, feront tous leurs efforts pour nous reprendre la suprématie.* »

Cependant, il considère que si les Nouvelles-Hébrides ne sont pas acquises, c'est toute la présence française en Océanie qui serait compromise : « *S'ils y parvenaient, il faudrait prévoir le jour où la Nouvelle-Calédonie, cernée, bloquée de toutes parts, écrasée par le développement de l'élément pénal, comparerait sa situation à celle des îles voisines ; et où, faute d'avoir compris l'importance future de cette question, faute d'avoir montré à temps la déci-*

sion et l'énergie nécessaires, nous finirions par disparaître de ces parages, qui sont appelés à jouer un si grand rôle dans l'avenir du monde. Nous ne devons donc rien négliger pour maintenir notre position dans cette partie du monde. » Mais à l'argument stratégique s'ajoute, pour les colons calédoniens, la complémentarité économique.

... et un enjeu économique fondamental

Tous les défenseurs de l'intégration de l'archipel hébridais au sein de l'empire colonial français soulignent la complémentarité économique qui lie cet ensemble insulaire aux riches potentialités agricoles à son voisin, bien doté, lui, du point de vue minier : « *Il est étrange et infiniment regrettable que, lors de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie, les représentants de la France n'aient pas songé à s'emparer également des Nouvelles-Hébrides, véritable annexe géographique et commerciale indispensable à notre colonie. On ne savait peut-être pas, à cette époque, que la Nouvelle-Calédonie était une terre minière privilégiée ; que les Nouvelles-Hébrides étaient d'une fertilité merveilleuse ; que, réunies, ces deux moitiés inséparables étaient susceptibles de former le tout le plus harmonieux, de devenir une de nos plus belles et plus riches colonies.* » (Lettres calédoniennes de Louis Pélatan, 1889)

Quant à Paul Feillet, reprenant une idée souvent énoncée, il explique dans une lettre du 22 mars 1895, adressée au ministre des Colonies, qu'un des indispensables préalables au règlement de la question des Nouvelles-Hébrides est la suppression de la transportation en Nouvelle-Calédonie : « *Il est certain que la France a là une occasion de mettre un terme à la triste situation que vous connaissez, et que je me suis attaché après tant d'autres à vous dépeindre, de se faire reconnaître ses droits sur les Nouvelles-Hébrides au moyen d'une mesure qui ne serait pas moins agréable aux Anglais d'Australie qu'aux Français de cette colonie.* »

Ainsi, au début des années 1890, on semble croire (ou l'on feint de croire) à Nouméa et en Nouvelle-Calédonie que l'abandon de la transportation permettra de résoudre au profit de la France l'épineuse question néo-hébridaise dont nul ne peut prévoir qu'elle se conclura, en 1906, par le singulier compromis condominial.



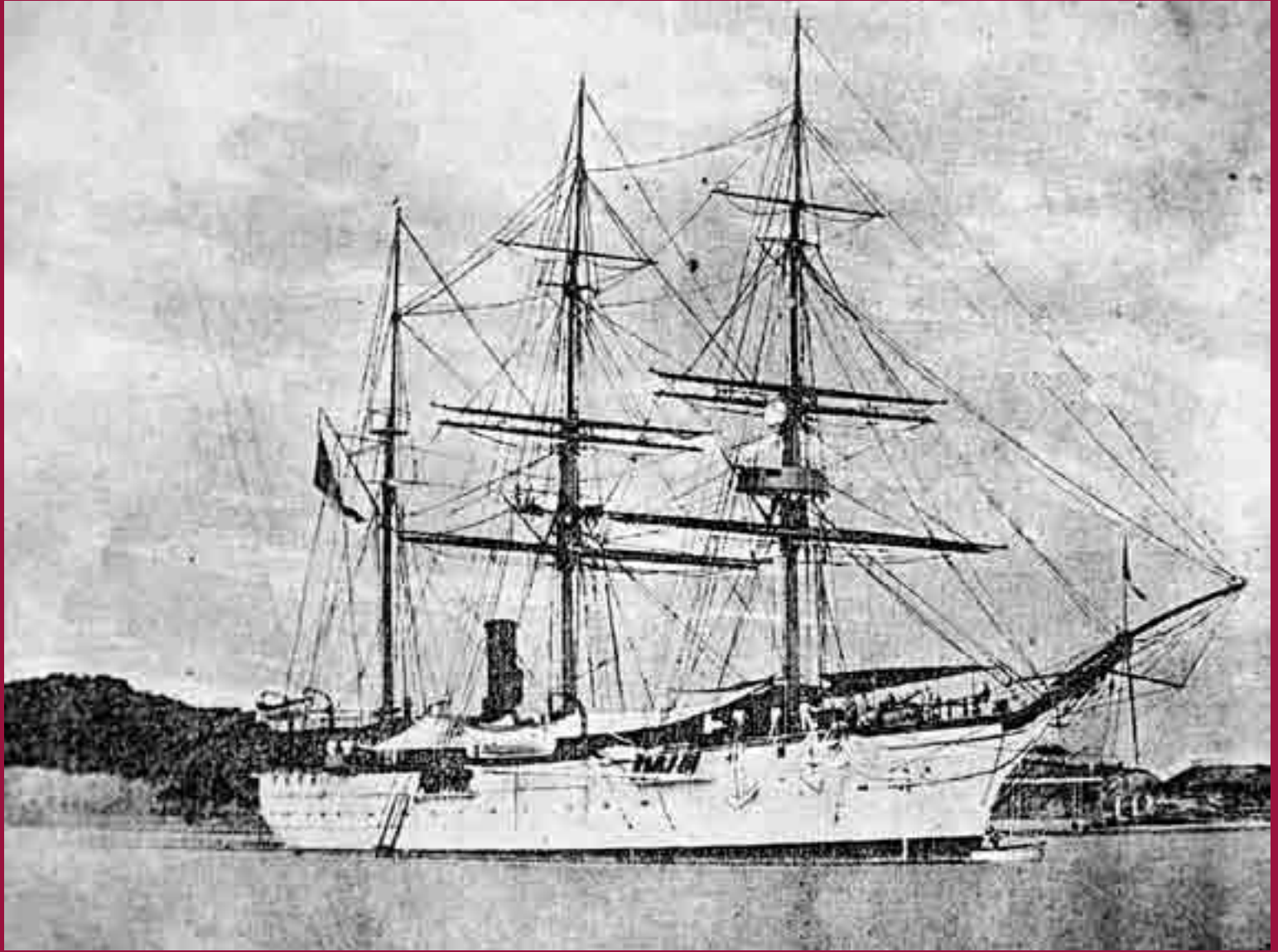
Coll. privée

Paul Deschanel (1855-1922),

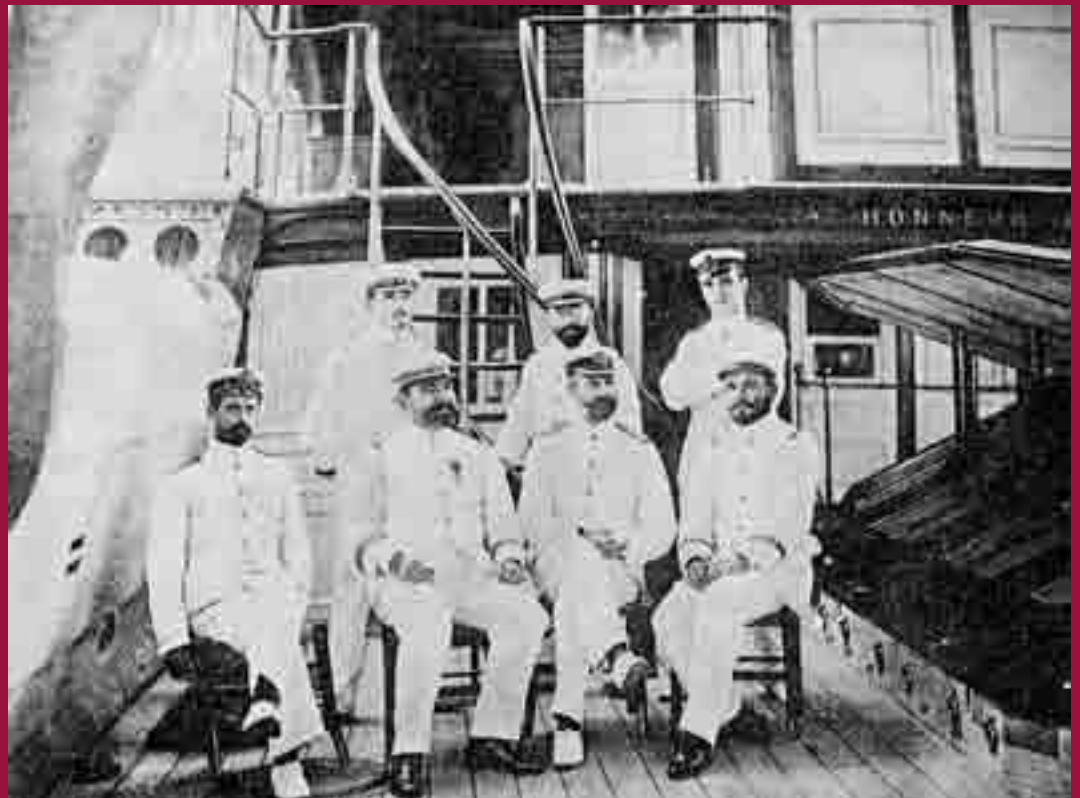
Paul Deschanel est surtout resté célèbre pour être tombé du train alors qu'il était président de la République française, en 1920. Cependant, il avait publié dans sa jeunesse plusieurs ouvrages sur la politique extérieure de la France, où il préconisait des solutions aux conflits coloniaux du temps : *La Question du Tonkin* en 1883, *La Politique française en Océanie à propos du canal de Panama* en 1884 et *Les Intérêts français dans l'Océan Pacifique* en 1888. À ce titre, il est l'initiateur du lobby océanien au sein du parti colonial.



Il est étrange et infiniment regrettable que, lors de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie, les représentants de la France n'aient pas songé à s'emparer également des Nouvelles-Hébrides, véritable annexe géographique et commerciale indispensable à notre colonie.



L'avisotransporteur *Eure*, en charge des missions de surveillance de la commission navale mixte pour la France, extrait de *La Calédonie illustrée* (1899)



Les membres français de la commission navale mixte, extrait de *La Calédonie illustrée* (1899)
Avant le condominium de 1906, une commission navale mixte franco-anglaise avait été créée, en 1887, afin de, selon les termes de l'accord conclu, « *maintenir l'ordre et la sécurité dans l'archipel, tout en respectant son indépendance* ».

Une préoccupation essentielle : la défense de la ville de Nouméa

Comme l'évoque l'historienne Sylvette Boubin-Boyer (1996), la ville de Nouméa a toujours cherché à se prémunir, depuis sa création en 1854, de deux ennemis potentiels, les tribus kanak de la Grande Terre, d'une part, les autres puissances occidentales présentes dans le Pacifique, rivalisant pour agrandir leur domaine colonial, d'autre part. En conséquence, la défense de la ville doit faire face à un double défi : contrer un danger venant de l'intérieur et prévenir une éventuelle attaque maritime. En revanche, le relief montagneux de la presqu'île se révèle particulièrement propice à l'installation de nombreux postes d'observation et de batteries de canons.

Dès l'origine, les différents corps de l'armée (artillerie, infanterie de marine) ont donc mis en place un réseau de postes de guet, peu à peu renforcé par des équipements de batteries côtières.

Jusqu'aux années 1890, le système défensif de la colonie est principalement concentré autour du chef-lieu ainsi que sur l'île Nou et la côte ouest de la presqu'île nouméenne.

L'expansion progressive de la ville va conduire les autorités militaires à vouloir protéger tout le territoire de la presqu'île, jusqu'à la zone comprise entre la baie de Koutio-Kieta et La Conception.

Les années 1890 se caractérisent par des tensions très fortes entre la France et le Royaume-Uni, liées aux ultimes partages de l'Océanie. Paris dépêche alors une importante mission chargée d'effectuer de 1896 à 1897 un bilan des dispositifs défensifs de la ville, mais surtout de trouver des solutions pour les améliorer au plus vite. Dans une lettre qu'il adresse au ministre de la Marine, le ministre des Colonies indique qu'un crédit de 57 500 F,

somme considérable pour l'époque, à répartir sur quatre ans, de 1896 à 1899, est engagé à cet effet.

Une batterie de quatre canons est aménagée au mont Té, tandis qu'à Ducos et à Magenta deux fortins ferment le dispositif. La batterie centrale, située à l'emplacement de l'actuelle station côtière, pouvant couvrir l'ensemble de la grande rade, est achevée en 1900. À l'île Nou, le fort de Koumourou est aménagé et doté d'une batterie de quatre canons.

En conséquence, au début du XX^e siècle, Nouméa est désormais dotée d'un dispositif de défense moderne et bien équipé. Après la signature de l'Entente cordiale de 1904, le ministère de la Guerre entame une politique de réduction constante des effectifs, liée à la décripation des relations franco-britanniques. Puis, après la mise en place du compromis condominial de 1906 aux Nouvelles-Hébrides, le désarmement de tous les forts et batteries de Nouméa est engagé de façon concertée entre les ministères de la Guerre et des Colonies, à l'exception du site du Ouen Toro, nouvellement réaménagé et doté de matériel performant.

Jusqu'aux années 1890, le système défensif de la colonie est principalement concentré autour du chef-lieu ainsi que sur l'île Nou et la côte ouest de la presqu'île nouméenne.



Plan du fort Oumbo, 25 juin 1893,
coll. ANOM

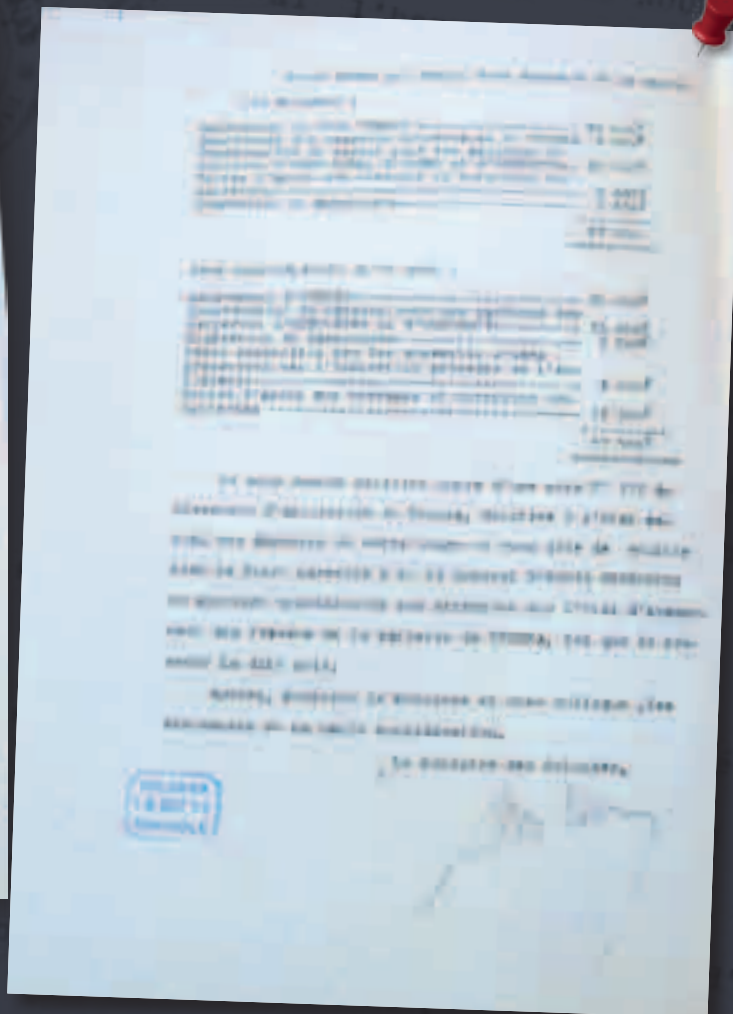
Première partie de la lettre du
12 août 1896, adressée par le ministre
des Colonies au ministre de la Marine,
concernant le plan de financement des
forts prévus pour la défense de Nouméa,
coll. ANOM



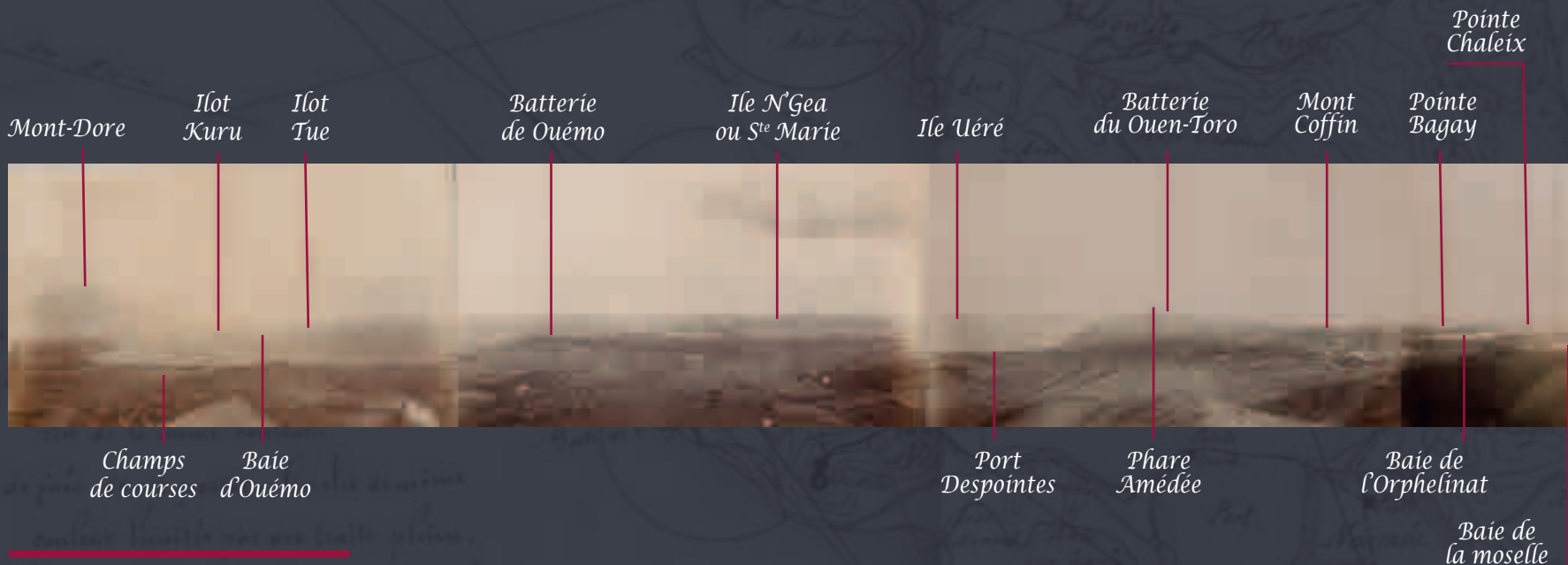
Soldats au travail, album du sergent Pinçon, fonds Kakou, coll. SANC
Tout comme les soldats des postes de l'intérieur de la colonie, les soldats en poste à Nouméa ont assuré la construction de tout l'arsenal défensif de la ville avec l'aide d'un certain nombre de transportés.



Seconde partie de la lettre du 12 août 1896, adressée par le ministre des Colonies au ministre de la Marine, concernant la répartition des fonds relatifs à l'organisation défensive de Nouméa, coll. ANOM



Vue panoramique prise au



Vue panoramique du système défensif de la ville, prise du pic de Montravel vers 1897, coll. ANOM

Cette photographie, prise pour la mission de défense de 1897, permet de voir l'ensemble des forts et batteries qui protègent la ville.

Plan d'ensemble du projet d'installation des postes téléométriques, des lignes téléphoniques et télégraphiques, du 18 octobre 1897, concernant la défense de la rade de Nouméa, coll. ANOM

Outre le réseau de forts et de batteries, il est aussi prévu tout un réseau de transmission permettant une communication rapide entre tous les points stratégiques dominant la ville.



sommet du pic de Montravel

Ile Nou

Presqu'île Ducos

Batterie
Ouéréndi

Batterie
Desrouel

Batterie
de Oumboo

Batterie
de Téréka

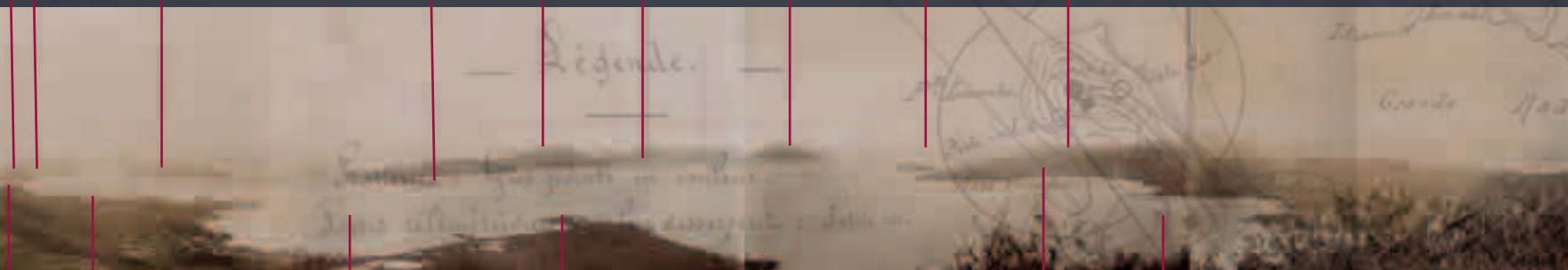
Pointe
Bovis

Batterie
de Koumourou

Îlot Brun

Pointe
Lambert

Camp
central



Nouméa

Anse du Tir

Pointe de
Doniambo

Pénitencier
de Ducos

Baie sans fond

Sémaphore



Batterie de canon du fort
Téréka à Nouville, coll. C. Terrier



Plan du champ de tir des batteries du
Ouen Toro, coll. ANOM

La légende exacte de cette carte du 20 août
1897 est la suivante : « Plan du champ de
tir horizontal des batteries de mortier de
270 mm et de canon de 194 mm modèle
1870-1093 en construction et en projet au
sommet du Ouen Toro. »

Nouméa, ville de garnison

Illustré par l'album Petit-Laurent du fonds Kakou, conservé au service des archives de la Nouvelle-Calédonie

Appartenant à la collection Kakou, acquise par le service des archives de la Nouvelle-Calédonie en 2009, cet album de 85 photographies réalisées entre 1898 et 1900 est très révélateur de ce que pouvait être la vie de garnison à Nouméa à l'aube du XX^e siècle, mais aussi du souvenir que l'auteur voulait conserver de son séjour en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, y figure tout ce que l'on considérait à l'époque comme étant les principales caractéristiques du pays, concernant tant les paysages que les personnages ou les activités économiques ou festives. Cependant, des questions subsistent quant à l'auteur de ces photographies : ont-elles toutes été prises par l'adjudant Petit-Laurent, ou certaines ont-elles été achetées ?

Selon des informations qui nous ont été fournies par l'historienne Sylvette Boubin-Boyer, les troupes stationnées en Nouvelle-Calédonie sont issues du 12^e régiment hors métropole (RHM), créé en 1890 à partir des unités du



L'adjudant Petit-Laurent, photo Nothing, coll. SANC

Il est intéressant de noter que, bien qu'il soit lui-même photographe, l'adjudant Petit-Laurent a tenu, sans doute pour bénéficier d'un meilleur cliché, à se faire prendre en photo dans l'un des studios les plus réputés de la ville.



La caserne, prise du cercle des officiers

3^e régiment d'infanterie de marine détachées en Nouvelle-Calédonie, qui devient, le 1^{er} janvier 1901, le 12^e régiment d'infanterie coloniale (RIC). Celui-ci est réduit à un bataillon en décembre 1903 : le bataillon d'infanterie coloniale de la Nouvelle-Calédonie (BICNC), cantonné à la caserne Gally-Passebosch, à Nouméa. Composé alors de quatre compagnies basées sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie, le BICNC est à son tour réduit en 1911 à deux compagnies autonomes, les compagnies d'infanterie coloniale de la Nouvelle-Calédonie (CICNC) n° 1 et n° 2, commandées par un chef de bataillon qui est aussi commandant supérieur des troupes du groupe du Pacifique.

Ainsi, bien que la tendance soit, en ce début de XX^e siècle, pour des raisons d'économie, à la réduction constante des effectifs, qui passent d'environ 600 hommes en 1903 à seulement 200 en 1913, les activités militaires contribuent



Parade devant la caserne



Caricature de la tenue de campagne

fortement à l'animation de la ville en suscitant l'intérêt des badauds et des enfants, notamment lors des retours de manœuvres, comme le rappellent Luc Chevalier et Jean-Claude Fevai dans *Les forces armées en Nouvelle-Calédonie de 1853 à 1939* (1989) : « Ainsi les Calédoniens, habitués à suivre l'«exercice» en carré sur la place de la caserne d'infanterie comme un spectacle, perdirent une occasion de distraction. Toute la troupe désormais se déplaçait vers la vallée du Tir ou l'Anse Vata pour de longues journées passées à tirer ou à battre la campagne. Il est vrai que le retour de ces vaillantes troupes à leur caserne était encore un spectacle. Musique en tête depuis le rond-point du Pacifique (qui était alors la gare), les compagnies défilaient en ville, suivies par les enfants et quelquefois leurs parents. À l'arrivée devant la caserne, elles se mettaient en dispositif de prise d'armes et les soldats exécutaient un quart d'heure d'ordre serré pour la plus grande joie des badauds. »

Badauds, enfants et spectateurs divers sont aussi très attentifs aux tenues arborées par



Officiers et sous-officiers en tenue d'apparat, sans doute lors du 14 Juillet 1900

les militaires lors de leurs différentes activités, notamment celle de campagne, qui est particulièrement encombrante : « *Je me souviens que les tenues militaires variaient en fonction de l'activité. Pour l'exercice, les soldats étaient vêtus du "treillis" de couleur qui hésitait entre le blanc et le gris. Des chaussures montantes à semelles cloutées terminaient les jambes entourées de bandes molletières. Le traditionnel casque colonial très haut et à bords étroits, qui plus tard fut remplacé par un casque en liège beaucoup plus seyant, complétait la tenue.*

Les tenues de sortie ou de défilé variaient selon la saison : tenue blanche en été et tenue en drap réséda avec bandes molletières en hiver. Mais dans les deux cas la coiffure était le képi.

Les galons se portaient au bas des manches : chevrons rouges pour le 1^{er} classe et le caporal, rouges

plus barrette dorée pour le "cabo-chef", dorés pour le sergent et le sergent-chef. À partir du grade d'adjudant jusqu'à celui de colonel, le nombre et la couleur des galons variaient (or et argent) selon le grade et encerclaient totalement le bas des manches.

La grande tenue d'apparat bleu marine des officiers et sous-officiers était particulièrement belle avec les écussons, insignes, galons et dolman serré par un ceinturon à boucle dorée au symbole de l'Infanterie de Marine. Ajoutez à cela le baudrier, le sabre. » (L. Chevalier et J.-C. Fevai, 1989)

La musique militaire est aussi particulièrement appréciée, d'autant qu'à partir de 1898 le traditionnel concert du dimanche au kiosque à musique est assuré par les militaires et non plus par les transportés, symbole de cette colonisation pénale que le gouverneur Feillet veut voir disparaître au plus vite.

Cependant, mis à part quelques rares réceptions données par les grandes familles de Nouméa ou par les hauts responsables de la colonie, les loisirs des cadres sont les mêmes que ceux de la troupe. Baignades, promenades en brousse à cheval, parties de boules ou de cartes alternent avec les embarquements pour le « tour de l'île » dont chacun est très friand.

Le monde militaire s'intègre peu, sauf en de rares occasions, à la vie civile calédonienne. Il reste fermé et vit en quasi-autarcie. En dépit de la loi de 1905, censée instaurer la conscription en Nouvelle-Calédonie, il est en effet principalement constitué de Métropolitains, pour la plupart célibataires. Pour meubler leurs loisirs, certains s'adonnent, pour la plus grande joie de leurs camarades, au théâtre, tandis que d'autres ont, à leurs risques et périls, recours à la prostitution.



Groupe de Kanak à Hienghène, album du sergent Pinçon, coll. SANC



Militaires jouant une pièce de théâtre où les rôles féminins sont interprétés par des hommes grimés en femmes



Fanfare du 12^e régiment

L'hygiène du soldat colonial européen et indigène



Garde-toi de la chaudepisse et de la vérole que t'apporteront 1 soir, dans les cases de passage, les marchandes d'amour de l'endroit. Songe que toutes ces femmes sont dangereuses, songe surtout que des camarades peu scrupuleux sont déjà passés là, syphilitiques ou chaudepissards qui n'avaient plus rien à gagner.

[...] Et si malgré tout tu perds, et tu en as tant de chances ! à ce jeu dangereux de l'amour et du hasard, confie-toi tout de suite au médecin le plus proche, ou, à son défaut, au chef du prochain poste, parce qu'il y a quelque chose de pire encore que d'attraper la syphilis ou une blennorragie, c'est de mal les soigner ou de ne pas les soigner.

Source : L. Chevalier et J.-C. Fevai (1989)

Type d'affichette distribuée aux soldats

La mémorable visite de la flotte russe en 1893

Comme le rappelle Sylvette Boubin-Boyer dans sa thèse soutenue en 2001, « à Nouméa, à Papeete et à Port-Vila, [...] les visites de navires des marines alliées ou non sont l'occasion de défilés militaires, de fêtes, de tournois de sport ». Or, parmi celles-ci, le passage d'un navire de la flotte russe, du 4 au 12 mai 1893, semble avoir particulièrement marqué les esprits, relayant en Nouvelle-Calédonie l'enthousiasme qui avait accompagné les visites réciproques des deux marines consécutivement à l'alliance franco-russe engagée à partir de 1892.

En effet, déjà à l'été 1891, une escadre de la marine française s'était rendue, en juillet, en visite officielle à Kronstadt, aux abords de Saint-Pétersbourg, où elle avait été accueillie avec enthousiasme par la population et les équipages des navires russes. Le grand-duc Alexis, commandant suprême de la flotte, avait offert un splendide banquet à l'amiral Gervais, à son état-major et aux commandants des navires français. Le tsar et son épouse avaient visité en s'émerveillant le navire *Marengo*. L'empereur s'était associé aux parades officielles et avait même, lors d'un dîner donné en l'honneur de la marine française, fait jouer *La Marseillaise*, l'hymne républicain, considéré comme révolutionnaire et jusqu'alors interdit en Russie.

En octobre 1893, des représentants de la flotte russe vont rendre visite à la flotte française à Toulon, puis à Paris où ils sont reçus par le président Sadi Carnot et l'amiral Henri Rieunier, ministre de la Marine. Cette rencontre donne lieu à de grandes festivités et aboutit à la ratification d'une convention militaire par le tsar quelques mois plus tard.

Entre-temps, l'administration ainsi que l'armée, la marine et les édiles de la ville de Nouméa organisent, du 4 au 12 mai 1893, un programme de festivités particulièrement chargé, mais somme toute assez typique de ceux proposés lors de la venue d'hôtes de prestige. Cette visite russe a été abondamment illustrée par deux sources iconographiques : le journal *L'illustration* et quelques clichés de l'album du sergent Pinçon.



Coll. privée

Nikolaï Ivanovitch Nebogatov
(1849-1922)

Nommé commandant du croiseur *Kreiser* le 5 août 1891, il participe, les 27 et 28 mai 1905, à la bataille de Tsushima contre la flotte japonaise. Le commandant de la flotte russe ayant été grièvement blessé et la plupart des navires russes coulés ou capturés, l'amiral Nebogatov prend le commandement du reste de la flotte. Le 28 mai 1905, il remet, en tant que vaincu, cinq de ses navires de guerre aux Japonais, puis signe la capitulation. Alors qu'il est encore retenu prisonnier par les Japonais, l'amirauté russe le renvoie de l'armée, le 22 août 1905. Puis il comparaît devant un tribunal militaire. Reconnu coupable, avec d'autres officiers de la Marine impériale de Russie, de la défaite contre les Japonais, le 26 décembre 1906, il est condamné à mort, mais sa peine est commuée à dix années d'emprisonnement en forteresse. Il est finalement libéré après vingt-deux mois d'emprisonnement.

L'enthousiasme suscité par cette visite peut aussi s'expliquer par le sentiment d'isolement et de vulnérabilité des corps constitués de la colonie à un moment où l'archipel ne dispose que d'un navire, la *Thétis*, pour assurer sa sécurité maritime. Celui-ci sera remplacé, en 1896, par l'avisotransporteur *L'Eure*, qui ne sera pas toujours présent dans le port pour assurer la sécurité maritime de l'archipel. *La Calédonie illustrée* écrit à ce sujet, en 1899 : « *L'Eure est en rade, c'est très bien, nous sommes gardés, mais, dans quelques jours, il va nous quitter pour ces tournées habituelles et s'il survenait quelques complications, nous nous trouverions sans moyens d'action.* »



Arc de triomphe devant la mairie, pavoisé avec les emblèmes des deux pays, coll. MDVN



L'arrivée du *Kreiser* en rade de Nouméa,

le 4 mai 1893, *L'illustration*, 14 juillet 1894, coll. C. Terrier



Le navire russe pavoisé aux deux couleurs, *L'illustration*,

14 juillet 1894, coll. C. Terrier

Ce type de bâtiment de la marine russe se situe entre le croiseur et le torpilleur. Il est conçu pour combattre d'autres torpilleurs, mais il peut également être utilisé comme escorte ou remorqueur de navires. Le *Kreiser*, parti de Saint-Petersbourg, effectue un véritable tour du monde avant de rejoindre Vladivostok.



Réception donnée par le maire de Nouméa, *L'illustration*, 14 juillet 1894, coll.

C. Terrier

Se pliant aux usages russes, le maire de Nouméa, Pierre Sauvan, offre, en signe de bienvenue, le pain et le sel à l'état-major du *Kreiser* tandis qu'une chorale kanak chante l'hymne russe.



« Femmes russes », album du sergent

Pinçon, fonds Kakou, coll. SANC

Sans doute s'agit-il de l'épouse de l'amiral et de ses filles.



Réception des Russes à Montravel, album du sergent

Pinçon, fonds Kakou, coll. SANC

Des écoliers côtoient des marins russes et des soldats français, reconnaissables à leurs casques coloniaux.

Le triple défi des gouverneurs de la Nouvelle-Calédonie de 1889 à 1909

Personnage perçu comme le plus important de la colonie, le gouverneur, dont l'hôtel domine symboliquement la ville, assure en fait une fonction complexe. D'une part, en effet, il dispose des énormes pouvoirs qui lui ont été conférés par le décret organique du 12 décembre 1874, qui font de lui le pivot de l'activité tant administrative que politique et économique. Pour assumer ses lourdes responsabilités, il peut s'appuyer sur les avis consultatifs du Conseil privé. Celui-ci comprend les chefs d'administration et deux conseillers choisis parmi les notables de la colonie et nommés par le chef de l'État. Mais, d'autre part, tous les historiens ayant travaillé sur la période coloniale sont unanimes à reconnaître la difficulté de la tâche des gouverneurs de Nouvelle-Calédonie, confrontés à un double défi : appliquer les décisions du ministère dans une colonie de peuplement, mais aussi minière, où ils doivent, de plus, assurer une fonction d'arbitre entre les communautés. Les difficultés résultant de cet enchevêtrement d'intérêts, alors que les protagonistes n'hésitent pas à rechercher des appuis à Paris, peuvent considérablement entraver l'action du gouverneur et, éventuellement, sa carrière ultérieure (Lematayer-Rezzi, 2005). Mais un autre facteur vient limiter l'action de ce personnage omnipotent et « omniscient » (Toullelan, 1987) : la durée souvent brève de son mandat. Ainsi, entre le 14 décembre 1861, date de la prise de fonction du gouverneur Charles Guillaud, et le 10 juin 1894, date de l'arrivée de Paul Feillet, seul Guillaud est resté huit ans. En trente-deux ans, 12 gouverneurs en titre et 7 gouverneurs intérimaires se sont succédés. La durée moyenne sur le poste est donc d'un an et demi. Le journal *La Calédonie* du 28 avril 1894 énumère les inconvénients de « cette valse des gouverneurs » : « *Si intelligent, si travailleur, si dévoué que l'on suppose un gouverneur, il lui est impossible en si peu de temps de connaître les besoins et les aspirations de la colonie dont il a la charge ; et c'est au moment où*

il pourrait se rendre vraiment utile qu'on l'enlève pour l'envoyer ailleurs. »

La durée du mandat de Paul Feillet (neuf ans) en tant que gouverneur en titre, de 1894 à 1903, est d'autant plus exceptionnelle que la valse des gouverneurs reprend aussitôt après son départ.

En effet, de 1903 à 1910, alors que la colonie est plongée dans une crise très grave, se succèdent quatre gouverneurs en titre (dont l'un, même, ne viendra jamais en Nouvelle-Calédonie) et quatre gouverneurs intérimaires, soit une durée moyenne de fonction inférieure à un an. Cette instabilité de l'exécutif, se traduisant par un manque évident d'interlocuteur crédible pouvant représenter un État perçu comme lointain et indifférent, explique en partie la crise dite séparatiste de ces années-là (Buttet, 1995). Celle-ci avait conduit un certain nombre de Calédoniens à demander soit, le rattachement de l'archipel à l'Australie, soit à tout le moins, plus d'autonomie pour celui-ci.



Paul Feillet et son épouse en calèche, extrait de *La Belle au bois dormant*, de Pierre Gascher

Tous les faits et gestes des gouverneurs, et notamment leurs sorties en ville, étaient scrutés et longuement commentés par les Nouméens, à une époque où les distractions étaient rares.

L'hôtel du gouvernement, au pied de la colline aux Oiseaux, album du sergent Pinçon, fonds Kakou, coll. SANC
Ensermé dans un cadre de verdure, il offre une vue dominante sur la ville et le port.



Les principales actions en matière de colonisation des gouverneurs en titre et des gouverneurs par intérim de la Nouvelle-Calédonie de 1889 à 1914

Noël Pardon (1854-1910), prédécesseur de Feillet ou du feilletisme ?,

extrait de *Balade à Ouaménié*, coll. SEHNC



Docteur en droit, Noël Pardon commence sa carrière comme secrétaire à la préfecture de la Loire. Après avoir secondé durant quelques années l'avocat du ministère des Colonies au Conseil d'État, il est nommé gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et entre en fonction le 12 janvier 1889. Il est chargé d'appliquer la nouvelle politique promue par le sous-secrétaire d'État Étienne, consistant essentiellement à relancer la colonisation libre et à mettre au service du développement de la colonie la main-d'œuvre pénale.

À nouveau nommé gouverneur par décret du 12 décembre 1893, il ne prend pas ses fonctions, ayant été nommé gouverneur à la Guadeloupe. Léon Gauharou, directeur de l'Intérieur, assure alors l'intérim du 21 février 1894 au 10 juin 1894.

Gouverneur p. i. 1894



Albert Picquié

(1865-1917), l'inspecteur gouverneur

Arrivé comme inspecteur, puis sollicité de rester par le ministère, Albert Picquié n'a effectué qu'un court séjour en Nouvelle-Calédonie, correspondant à l'intérim du gouverneur Laffon. Il poursuivra ensuite une brillante carrière tant comme inspecteur de première classe des colonies que comme gouverneur à Madagascar.

Portrait du gouverneur Picquié figurant sur le menu du banquet offert à l'occasion de son départ, le 17 février 1894, fonds Ronald

Martin, coll. MDVN



Discours prononcé par Émile Laffon devant le Conseil général le 17 août 1891, dressant un bilan des actions et des perspectives à venir. Ces documents sont une précieuse source d'informations pour l'historien.

Gouverneur 1892

Émile Laffon (1866-1931), un pion des Rothschild ?

Sa nomination, le 28 janvier 1892, a suscité ce commentaire de Pierre Gascher (1975) : « *Alors que ses prédécesseurs avaient tous dépassé la quarantaine et avaient derrière eux une longue expérience des problèmes coloniaux, il n'a que 26 ans lorsque lui sont confiées les destinées de l'île. [...] La presse finit par donner une explication : selon elle, Laffon était une créature des Rothschild, [...] fils d'un des responsables de la banque. [...] Il aurait été envoyé en Nouvelle-Calédonie pour veiller aux intérêts de la compagnie minière.* »

Le gouverneur Laffon est, par ailleurs, l'auteur d'un premier projet d'emprunt de dix millions consacré à la réalisation d'un programme de travaux d'utilité publique, présenté au Conseil général le 4 avril 1892. Il permettrait la mise en place des grands équipements suivants : un chemin de fer de Nouméa à Dumbéa, un bassin de radoub, un câble reliant la Nouvelle-Calédonie à l'Australie, l'achèvement du quai en ligne droite et du wharf de Nouméa, la disparition du banc infernal, l'achat d'une drague, l'ouverture de la passe Constantine, le phare de la Havannah, les communications à établir entre les différents centres de l'intérieur (wharfs, routes, tramways), la route de Moindou à Bourail et le grand établissement sanitaire des Bélep. Ces projets seront repris en

partie par le gouverneur Feillet, car ils correspondent aux grands équipements nécessaires au développement de la colonie.

Puis, toujours lors de la séance du 4 avril 1892, devant le Conseil général, Laffon s'oppose à la suppression de la transportation car « *la crise qui sévirait coûterait de grands sacrifices au pays* ». C'est pourquoi il se prononce pour « *l'envoi en Nouvelle-Calédonie d'un effectif de transportés suffisant pour achever l'exécution du programme de travaux publics, mettre en valeur la colonie et préparer économiquement [...] le terrain sur lequel se développera la colonisation libre* ». On peut supposer que cette orientation n'est certainement pas sans relation avec sa proximité avec le milieu

minier auquel il doit sans doute sa nomination.

Cependant, l'ensemble de ces propositions trouve un accueil enthousiaste au sein de l'assemblée et c'est avec son appui qu'il part à Paris pour les défendre. Mais, mis en disponibilité à sa demande, il ne reviendra pas dans la colonie.

Gouverneur p. i.

Léon Gauharou (1849-1903), surnommé « l'ineffable Léon »

Si le gouverneur, tel le préfet des départements, est la clef de voûte de l'édifice administratif, son maintien au quotidien dépend de subalternes moins sujets aux nombreux déplacements, mutations et vacances qui caractérisent les titulaires de la haute autorité coloniale. L'exemple le plus flagrant en est fourni par Léon Gauharou, qui a occupé plusieurs postes importants dont ceux de directeur de l'Intérieur et de



Dessin de Léon Gauharou, extrait de *Calédoniens*, Patrick O'Reilly

alors que, parallèlement, « *des bruits persistants circulent sur la vénalité de ce fonctionnaire* ».

À l'actif de Léon Gauharou, il convient cependant de rappeler la rédaction du premier livre de géographie de la Nouvelle-Calédonie

destinée aux enfants des écoles (1882) et le rapport de la commission de 1884 proposant l'introduction d'immigrants libres.

Son rôle dans le « renvoi » des gouverneurs Pardon et Laffon reste à approfondir, de même que les actions permanentes qu'il a conduites pour circonvenir les oppositions et les contestations suscitées notamment par des journaux comme *L'Avenir*, *La Bataille* ou *La Vérité*. Mis à la retraite d'office par le gouverneur Feillet, il quitte la Nouvelle-Calédonie le 12 avril 1896 pour aller plaider sa cause à Paris. Il revient ensuite à Nouméa où il décède en 1903.

Surnommé « *l'ineffable Léon* » par le journal *La Bataille*, Léon Gauharou domine la vie politique, si ce n'est économique, de la Nouvelle-Calédonie de son temps. Patrick O'Reilly (1955) en dresse un portrait contrasté en notant que « *pour les uns, c'est un fonctionnaire universellement estimé qui donne entière satisfaction (Le Boucher, 1885), [...] un collaborateur dont on signale les brillantes qualités d'administrateur (Laffon, 1892), [...] un homme universellement aimé, estimé en Nouvelle-Calédonie (Paul Doumer, 1892), l'homme qui connaît le mieux la Nouvelle-Calédonie (amiral Pallu de La Barrière, 1883)* »,

“

Pour les uns, c'est un fonctionnaire universellement estimé qui donne entière satisfaction.

Gouverneur 1894-1902

Paul Feillet (1857-1903) ou K'Feillet ou le plus long mandat de gouverneur

Après avoir été nommé par décret du 27 avril 1894, il arrive en Nouvelle-Calédonie le 10 juin. Rappelé définitivement en France le 18 octobre 1902, il y décède le 2 septembre 1903.

Durant son mandat, les gouverneurs intérimaires furent Aristide Le Fol, Jean-Baptiste Colardeau, Édouard Telle et Édouard Picanon.

Le rôle de ce personnage dominant de la période, qui a voué sa vie au projet de faire de la Nouvelle-Calédonie une France australe peuplée de petits colons cultivant le café, sera longuement détaillé au fil des chapitres.

Timbre émis en 2003 pour le centenaire de la mort du gouverneur Feillet



Gouverneur p. i. 1900-1901-1902

Édouard Telle

Édouard Telle a assuré par deux fois l'intérim du gouverneur Feillet, du 14 décembre 1900 au 2 mai 1901 et du 22 octobre 1902 au 14 novembre 1902.



Édouard Telle à Muéo, avec sa famille, devant le « château Escande », en 1900, cliché de Théotime Bray, fonds Kakou, coll. SANC.

Gouverneur p. i. 1905

Charles Amédée Rognon

(1861-1911) ou l'éminence grise du gouverneur Feillet

Beau-frère du gouverneur Feillet, Charles Amédée Rognon fut pour ce dernier un fidèle soutien. Il en fut même si proche que ses opposants le décrivent comme son « âme damnée ». Après avoir été en poste en Guadeloupe et au Sénégal, Charles Amédée Rognon est nommé gouverneur par intérim, le 12 mai 1905, puis gouverneur en titre du 17 mai au 17 septembre 1905, avant de redevenir secrétaire général, car sa présence en Nouvelle-Calédonie est contestée par le parti cléricale. Autorisé à rentrer en France le 13 mars 1907, il sera ensuite nommé gouverneur au Gabon, puis en Afrique équatoriale française.

Gouverneur 1903-1906

Édouard Picanon (1854-1939), l'instigateur du condominium des Nouvelles-Hébrides

Sa carrière coloniale commence le 1^{er} mars 1886, date à laquelle il est reçu au concours de l'Inspection des Colonies qui vient de se dégager de l'Inspection de la Marine. Par décret en date du 3 octobre 1902, il est nommé gouverneur par intérim de la Nouvelle-Calédonie durant l'absence du gouverneur Feillet, rappelé en France, et il prend ses fonctions le 14 novembre 1902. À la mort de ce dernier, il devient, en septembre 1903, gouverneur titulaire de la Nouvelle-Calédonie.

Devant faire face à une grave crise économique, il se préoccupe de procurer de nouvelles ressources au budget de la colonie. À cet effet, il remanie la taxation minière qu'il parvient à imposer en dépit d'un long conflit avec le Conseil général qu'il dissout en 1904. Il se préoccupe aussi du domaine éducatif et intellectuel de la colonie. En mai 1904, il réorganise le collège de Nouméa en créant deux sections, l'une, secondaire, l'autre, professionnelle. En 1905, il procède à la mise en place du musée-bibliothèque de Nouméa (future bibliothèque Bernheim). Puis il entame les démarches qui aboutissent à l'instauration, en 1910, du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie.

Son séjour est aussi marqué par le règlement de la question néo-hébridaise, débouchant sur la convention de 1906. L'instauration du condominium franco-britannique qui en résulte est, en grande partie, son œuvre.

Mis à la retraite le 2 septembre 1920, après une carrière exceptionnellement dense de quarante-sept ans, il deviendra successivement administrateur et président-directeur général de la Société française des Nouvelles-Hébrides.



Album Talbot, coll. Martin

Gouverneur 1906-1908

Victor Liotard (1858-1916), gouverneur, pharmacien et explorateur

Après une formation de pharmacien de marine, achevée en 1881, il entre dans le service de santé des colonies. Puis il exécute une mission scientifique aux côtés de Pierre Savorgnan de Brazza avec, notamment, en 1892, la charge de réaliser l'hydrographie du bassin du fleuve Congo.

En 1894, il devient administrateur colonial et est nommé gouverneur du Dahomey (1900-1906), puis de la Nouvelle-Calédonie, du 17 septembre 1906 au 18 mars 1908, où il se trouve confronté à la grave crise que traverse alors l'archipel, durant laquelle s'expriment des velléités séparatistes. Il sera ensuite nommé en Guinée, de 1908 à 1910. À compter du 16 mars 1908, le secrétaire général, Pierre Brun, remplit les fonctions de gouverneur par intérim.



Coll. privée

Adrien Bonhoure (1860-1929)

Gouverneur p. i. 1909-1910

Né à Shanghai d'un père missionnaire évangélique, il devient, en 1882, avocat à la cour d'appel de Paris. Puis il effectue une carrière dans l'administration préfectorale avant d'être nommé, en 1906, au poste de gouverneur de La Réunion. Il découvre un pays aux prises avec de graves difficultés économiques, ravagé par les maladies et les cataclysmes naturels, où le découragement est général et où l'émigration reste la seule issue. En 1907, le gouverneur général de Madagascar, Victor Augagneur, propose le rattachement de La Réunion à Madagascar. Bonhoure s'oppose à ce projet, mal perçu par les Réunionnais. Après être passé à la tête des établissements français de l'Inde en 1908, il est nommé, de septembre 1909 à juillet 1910, gouverneur par intérim de la Nouvelle-Calédonie. Durant son mandat, il doit gérer la fin de la grande crise. Il est ensuite nommé gouverneur des établissements français de l'Océanie, de 1910 à 1912, puis de la Côte française des Somalis, de 1913 à 1914.



Coll. privée

Gouverneur 1908-1912

Jules-Louis Richard, le pourfendeur du feilletisme



Nommé le 18 février 1908, il entre en fonction le 24 mai suivant, puis il quitte la Nouvelle-Calédonie en septembre 1909. Revenu le 17 juillet 1910, il quitte définitivement la Nouvelle-Calédonie en janvier 1912. Aussi détient-il ce record inégalé, alors qu'il reste titulaire du poste pendant cinq ans, de n'avoir été présent que la moitié du temps de son mandat dans l'archipel. Par ailleurs, il est accusé par les francs-maçons, qui soutiennent le feilletisme, d'avoir fait régner à leur encontre une véritable « terreur blanche », afin de les éliminer définitivement de la vie politique, en les faisant accuser de malversations et de corruption électorale. Durant son absence, Adrien Bonhoure est nommé gouverneur par intérim le 16 septembre 1909.

Extrait de *La Dépêche coloniale illustrée*, 1908, coll. Estival

Auguste Brunet (1878-1957), le gouverneur de la reprise économique



Coll. privée

13 décembre 1930 au 27 janvier 1931, puis du 26 octobre au 26 novembre 1933.

Fils aîné de Louis Brunet, journaliste et homme politique réunionnais, Auguste Brunet est né à Saint-Benoît, île de La Réunion. Secrétaire général, il est nommé gouverneur par intérim, une première fois, du 6 au 17 juillet 1910, puis, une seconde fois, du 25 janvier au 14 février 1912, avant de devenir gouverneur titulaire le 6 juin 1913. Son rôle sera plus aisé que celui de ses prédécesseurs immédiats, car la période est marquée par une reprise économique certaine, liée à l'imminence du premier conflit mondial. Il effectuera ensuite une brillante carrière politique, puisqu'il sera, par deux fois, nommé sous-secrétaire d'État aux Colonies, du

Gouverneur 1913

L'hôtel du gouverneur et les jardins de la colline aux Oiseaux

A une époque où l'autorité du gouverneur est prépondérante, l'« hôtel de la colline » est considéré comme le pôle dominant de l'activité politique de l'archipel. Pourtant, le bâtiment qui abrite le représentant de l'État est assez modeste. Inauguré le 15 août 1864, il a été plusieurs fois remanié au cours des années, avant d'être détruit en 1975. Les réceptions, dont le bal du gouverneur du 14 Juillet, qui s'y déroulent constituent un événement majeur de la vie de la cité. Comme le note Marcel Pétron (1991), « *sa situation dominante dans l'axe de la rue Paul Doumer embrasse la ville sur laquelle il s'ouvre par le portail d'honneur de la rue du Maréchal Foch* ».

Situé au pied de la colline aux Oiseaux, il est entouré de très vastes jardins qui avaient été dessinés par Mme Guillain. Ouverts à la population lors des festivités importantes, ceux-ci constituent alors un espace public très prisé des Nouméens, qui s'y rendent en famille, pour s'y promener, pique-niquer, ou encore pour y nourrir les cerfs, une des attractions du parc avec la cascade artificielle.



La rade et les jardins du gouvernement,

coll. MDVN



Jacques et Jacqueline Feillet devant l'hôtel du gouverneur, album d'un proche du gouverneur Feillet, fonds Kakou, coll. SANC
D'après les témoignages figurant dans leur courrier, les enfants du gouverneur Feillet ont été très marqués par l'aventure calédonienne de leur père.



La cascade artificielle, coll. MDVN

« Nous n'avions aucune des distractions offertes aujourd'hui, notre vie nous incitait à nous contenter de la nature tout court. Donc papa, maman et les enfants partaient en promenade à la campagne, c'est-à-dire à la baie des Citrons, l'anse Vata, Magenta, à pied naturellement... Pourtant c'est la promenade de la cascade que les jeunes préféraient. On y accédait par un sentier (rue Dezarnaulds) qui nous menait à la colline des Oiseaux où coulait la fameuse cascade artificielle. » Marie-Louise Lhuillier



Quand les gouverneurs faisaient chasser les journalistes impertinents !

Lors du bal du 14 Juillet 1895, le gouverneur Feillet fait expulser de son hôtel le journaliste Jules Durand, dont voici le récit :

« J'ai fait, la nuit du bal, ma courbette au chef de la colonie ; oui c'est vrai ! J'affirme, hélas ! que devant témoins je lui ai présenté mes devoirs et qu'il a répondu à mon salamalec par une gracieuse révérence. Il était plus de minuit, l'heure des crimes ! et je n'ai pas eu le pressentiment de ce qui allait se passer [...]. Mais comme je ne recule pas devant le danger des mauvaises fréquentations, ni devant le document dont s'attise ma verve caustique de chroniqueur en vue, tout en me conduisant en homme bien élevé orné d'une cravate blanche par hasard, je me suis dirigé avec des amis vers un buffet

Où d'un coup d'œil rapide

J'avisé une espèce de craquant

Qui versait du liquide...

et je demande sans ironie une tasse de café !

C'est là mon crime ! J'ai commis cette indélicatesse grave ? Après tout, pourquoi me serais-je privé de café et aurais-je bu du champagne frelaté que je n'aime pas ? Je n'avais pas songé à mon lôte chamarré et à la monomanie de la persécution dont il est affligé. Je dégustais sans vergogne le moka officiel lorsque je me suis aperçu - j'allais dire avec plaisir - que le citoyen gouverneur présentait des signes manifestes d'agitation et qu'il semblait se formaliser de ma présence et de la parfaite correction de mon attitude. Je me suis dit avec joie : « Voilà un gaillard qui va commettre quelque idiotie. » Je le médusais le pauvre diable ! Et à l'encontre des épiciers en renom ou des fonctionnaires en tous genres qui se trouvaient là, j'ai produit mon petit effet, sans le chercher, je vous l'assure, effet sur lequel je comptais, n'ayant aucune illusion sur la valeur intellectuelle du personnage qui tournait autour de mon individu. »

Extrait de La Vérité, 17 juillet 1895



Les jardins du gouvernement, ouverts au public, coll. MDVN

Le parc des cervidés, coll. MDVN



Partie des jardins située au pied de l'escalier d'honneur,

album d'un proche du gouverneur Feillet, fonds Kakou, coll. SANC

Si l'ancien hôtel du gouverneur a été détruit, l'escalier, quant à lui, existe toujours.



La première relance de la colonisation libre

ou « les colons Feillet avant Feillet » (1889-1894)

Par opposition aux colons d'origine pénale, qualifiés par Isabelle Merle (1995) de « *colons malgré eux* », de 1853 à 1889, de nombreux immigrants « libres » sont venus tenter leur chance en Nouvelle-Calédonie. Des politiques très diverses ont été menées soit pour les faire venir, soit pour les retenir, avec dans l'ensemble un succès très mitigé. Une des conséquences les plus perceptibles de cette situation est que la Nouvelle-Calédonie apparaît alors comme étant « *une colonie sans colons* » (Jeanneney, 1891), incapable d'incarner une présence française crédible en Océanie.

Dès 1887, Eugène Étienne songe à une « première relance » importante de la colonisation libre en Nouvelle-Calédonie, « première » dans la mesure où il y avait eu auparavant de nombreuses tentatives, à une échelle ou avec des moyens plus réduits. Dans la mesure aussi, et surtout, où elle sera suivie d'une seconde relance, encore plus spectaculaire, à l'époque du gouverneur Feillet. Dès la dépêche ministérielle du 3 septembre 1887, le gouverneur est invité à faire procéder au lotissement, tant en Nouvelle-Calédonie qu'en Guyane, par concessions de 25 hectares, des terrains que l'État, ou la colonie, possède et qui peuvent être affectés à la colonisation libre. La main-d'œuvre pénale coopérera, au fur et à mesure des besoins, au défrichement des terres, à leur ensemencement et à la construction des pailloles.

Eugène Étienne doit cependant attendre son retour au secrétariat des Colonies, à compter du 14 mars 1889, pour pouvoir, en s'appuyant sur la circulaire administrative du 6 juin 1889, redonner des ordres en ce sens, qui seront

vraiment suivis d'effets. Le gouverneur fait donc commencer au plus vite des travaux sur l'un des points reconnus propres à l'établissement des colons. Il devra ensuite, dès que cela sera possible, présenter au ministère, pour un premier groupe de 30 lots environ, le plan de lotissement ainsi que la désignation des cultures arrêtées par une commission dont feront partie le chef de l'arrondissement, un agent des travaux et l'un des agents de culture entretenus par l'Administration pénitentiaire. Il semble cependant déjà acquis que, les prix du café étant à la hausse, la caféiculture devra être l'activité spéculative essentielle de ces nouvelles exploitations.

Quant aux nouveaux colons, ils seront recrutés et acheminés gratuitement par la Société française de colonisation ou par l'État, et Ambroise Jeanneney rédige à leur intention un guide pour les aider et les informer.



Le camp de relégués

de la Ouaméni, coll. ANOM

Les relégués ont été utilisés pour réaliser les premiers aménagements destinés aux immigrants recrutés par la Société française de colonisation.

“

Aussitôt après [leur arrivée], les concessions et habitations, tirées au sort le matin, ont été indiquées à chacun et les bagages déchargés.

Guide sur la Nouvelle-Calédonie agricole, coll. C. Terrier



Le 19 août 1889, lors de l'ouverture de la session ordinaire, le gouverneur Pardon présente au Conseil général la nouvelle politique souhaitée par l'État dans le domaine de la colonisation libre, afin que la colonie accorde, elle aussi, des moyens à ce projet : « *La colonie ne peut rester indifférente au mouvement qui se dessine en France, en faveur du développement de la colonisation et de l'émigration libre dans nos établissements d'outre-mer qui jouissent d'un sol fertile et d'un climat admirable. C'est avec une profonde reconnaissance que la Nouvelle-Calédonie voit le Chef de l'Administration des colonies se placer résolument à la tête de ce mouvement national qui ramènerait sur les terres françaises les forces qui s'étaient jusqu'ici égarées sur les territoires étrangers.* »

Finalement, le Conseil général vote une somme de 50 000 F pour favoriser l'immigration et laisse à la commission coloniale le soin d'en régler l'emploi.

Ensuite, ce sera au total 624 personnes (Delignon dit Buffon, 1898) qui arriveront entre 1889 et la fin du premier semestre de 1894, date de l'arrivée de Paul Feillet. Que sont devenus ceux que l'historien Bernard Brou (1996) qualifie de « *colons Feillet avant Feillet* » ? Où ont-ils été placés ? En quoi ont-ils amorcé la colonisation Feillet ? En quoi l'ont-ils préfigurée et déterminée ? Un certain nombre de décou-

vertes et d'analyses récentes permettent de mieux appréhender cette première vague de relance de la colonisation libre.

Cet épisode de l'histoire néo-calédonienne a fait l'objet, ces dernières années, de travaux importants ayant permis de mieux connaître ces colons qui, dans la mémoire collective, sont trop souvent confondus avec ceux arrivés à l'époque du gouverneur Feillet, pour la simple raison que, tout comme eux, leur principale culture était le café. Ces travaux sur le pré-feilletisme sont accessibles, notamment, dans l'ouvrage d'Isabelle Merle, résultant de sa thèse, avec un chapitre consacré aux villages de Koné et de Voh (1995), dans une série d'articles de la SEHNC concernant les colons de Ouaménié, de Koné (1998) et de Voh (1998), repris et détaillés plus longuement en 2012 et en 2013, et, surtout, dans l'ouvrage de Benoît Delvinquier *et alii* (2011) consacré aux essais de colonisation en Nouvelle-Calédonie de 1853 à 1893. Sans oublier, naturellement, le travail de Benoît Trépiéd, publié en 2010, sur l'histoire de la commune de Koné.

Si les centres de Koné et de Voh furent, selon ces travaux, une relative réussite, celui de la Ouaménié, bien qu'ayant bénéficié d'une aide importante de l'administration, connut un échec retentissant.

Le centre de colonisation de Gilliès-Ouaménié : une immigration assistée débouchant sur un échec retentissant

Sitôt nommé par la dépêche du 29 mars 1889, Eugène Étienne autorise un prélèvement de 1 000 hectares en faveur de la Société française de colonisation afin de créer le centre de colonisation de Gilliès-Ouaménié, sur le domaine de 7 000 hectares qui avait été acheté à Henri Cardozo en 1887 pour la somme considérable de 865 380 F. De plus, l'État attribue une somme de 20 000 F pour sa mise en place. Une section mobile de 400 relégués est installée sur les lieux, chargée de préparer les lots destinés aux immigrants libres.

Le 12 novembre 1890, treize familles originaires de la Dordogne, représentant 53 personnes, arrivent à Nouméa. Le chef de la colonie tient à les accompagner lui-même sur les concessions, avant de faire un récit enthousiaste de leurs conditions d'installation à son supérieur hiérarchique : « *Aussitôt après [leur arrivée], les concessions et habitations, tirées au sort le matin, ont été indiquées à chacun et les bagages déchargés. Les habitations ont été trouvées très confortables et les*

colons ont déclaré qu'ils étaient loin d'en avoir de semblables en France. Les habitations sont au nombre de quinze. [...] Deux grands puits assurent l'approvisionnement d'eau potable. »

Le service local s'engage à leur fournir pour 150 F de semences, d'animaux et d'outils, au lieu des 130 F initialement prévus, ainsi que six mois de vivres qui pourraient être prolongés si cela était nécessaire. Et pourtant, moins d'un an après l'inauguration du centre, le conseiller Philippon, lors de la séance du 1^{er} septembre 1891 sur le budget à allouer à la colonisation libre, constate : « *La Ouaménié est complètement abandonnée et les colons courent le pays à la recherche d'une place pour gagner leur vie.* »

Si les causes de cet échec sont liées en partie à la mauvaise qualité des sols, elles sont aussi d'ordre politique, dans la mesure où, selon certains observateurs, cette opération aurait eu principalement pour but de justifier un excès de complaisance vis-à-vis des intérêts miniers.

Dans un rapport daté du 6 mars 1896, résultant d'une visite sur le terrain en 1895, l'inspecteur Adam note qu'il ne reste plus que quatre des treize familles installées au départ. Les autres sont parties, abandonnant tout sur place. Il s'insurge contre une telle gabegie : « *Voilà donc à quel résultat aura abouti le sacrifice de onze à douze cent mille francs consenti par l'État* », et il ajoute : « *Ce serait folie de continuer à faire de la colonisation dans ces conditions.* »

Pendant ce temps, les colons qui ne sont pas envoyés par la Société française de colonisation sont dirigés tout d'abord sur Koné, qui avait été fondé en 1878-1879 par le gouverneur Olry, puis, à partir de 1892, sur Voh.

Le pont sur la Ouaménié, coll. ANOM





Coll. privée

« Le coup » d'Eugène Étienne

« Chacun connaît le contrat Cardozo passé en 1887, pour lequel l'État se rendait acquéreur du domaine de la Ouaménié pour une somme de plus de 850 000 F payables en journées de condamnés, contrat injustifiable où l'État fut cruellement dupé et contre lequel la presse entière, tant dans la colonie qu'en France, protesta avec une extrême énergie. L'erreur commise et ainsi dénoncée par la presse, le sous-secrétaire de l'époque, se trouvant menacé d'une interpellation, chercha un moyen de justification ; l'on fit annoncer partout que l'achat qui venait d'être fait des terrains de la Ouaménié était destiné à l'installation de colons libres ; que les condamnés étaient occupés à préparer le terrain et à leur construire des habitations. L'excuse trouvée, il fallait aller jusqu'au bout dans les conséquences logiques de cette erreur ; l'envoi de colons fut décidé bien qu'il fût connu d'avance que l'insuccès était au bout de l'entreprise. »

Déclaration faite lors de la séance du Conseil général du 1^{er} septembre 1891, consacrée à l'immigration européenne.

Chaque concessionnaire est aussi doté d'un terrain défriché prêt à être ensemencé, de 150 F de semences et d'outils aratoires.

La lente occupation de Koné

L'installation à Koné, à plus de 350 kilomètres au nord de Nouméa, d'un centre de colonisation libre s'explique par le fait qu'il n'y a pas d'espace disponible plus proche, compte tenu de la progression du front pionnier.

Koné aurait accueilli, entre 1879 et 1884, un vingtain de colons, selon Jean Carol (1900), mais beaucoup moins, selon Benoît Delvinquier. Seuls quatre d'entre eux sont encore sur place en 1900. Puis, de 1884 à 1888, une trentaine de nouveaux colons arrivent, dont quinze sont encore présents en 1900. Entre 1878 et 1887, après les Chivot, arrivent, accompagnés de leur famille, Caton Archopain, originaire de Pondichéry, qui s'installe en 1879, la veuve Rémy, en 1882, Charles Loquet, en 1883, Jean Gallion, en 1884, et Paul de Laville Le Roux, en 1887. Le flux reste cependant irrégulier et faible. Puis, entre 1888 et 1889, seize concessions sont accordées dans le centre, comprenant chacune un lot de terrain à construire, un lot de jardin d'un hectare, un lot de cultures de 4 hectares et un lot de pâturages de 20 hectares. Chaque concessionnaire est aussi doté d'un terrain défriché

prêt à être ensemencé, de 150 F de semences et d'outils aratoires ainsi que de vivres pour un an. Selon le rapport de l'officier de police Joyance, six familles arrivées en 1888 sont encore sur leur concession en 1895 : celles de Pierre Reuillard, de Pierre Anton, de Léon Boutroux, de Joseph Sanial, de Joseph Idoux et d'Aimé Nativel. Parmi celles arrivées en 1889, six sont encore présentes : les familles de Joseph Raguet, de Justin Fèvre, de Joseph Marlier, de Louis Gros, de Louis Prudent et d'Henri Guichard. En 1890, le dossier ne signale l'installation que d'un seul colon, Joseph Carré, qui est célibataire. En 1891, arrivent avec leur famille Prudent Sorrel, Armand Marlier, François Médard, Claude Millot, Antoine Chautard, Henri Monnier, Claude Henriot, Félix et Antoine Trin. En 1892, tous les immigrants sont placés à Voh, alors qu'en 1893 Koné reçoit, sans doute sur des concessions laissées vacantes par de précédents bénéficiaires, la veuve Allaret, l'Alsacien Georges Lévy, la veuve Pasteur, Auguste Hervouet et ses cinq enfants, Jean-Baptiste Caron, Maurice Roire et ses trois enfants.

Coll. ANOM

Village de Koné.





Le poste militaire de Koné avec son effectif, album Leenhardt, coll. SANC



Coll. ANOM

*Caféerie Recoute
à Honé.*





On y installa les colons dans des conditions analogues à celles dont on n'avait pourtant aucun sujet de se louer.

Les débuts de Voh

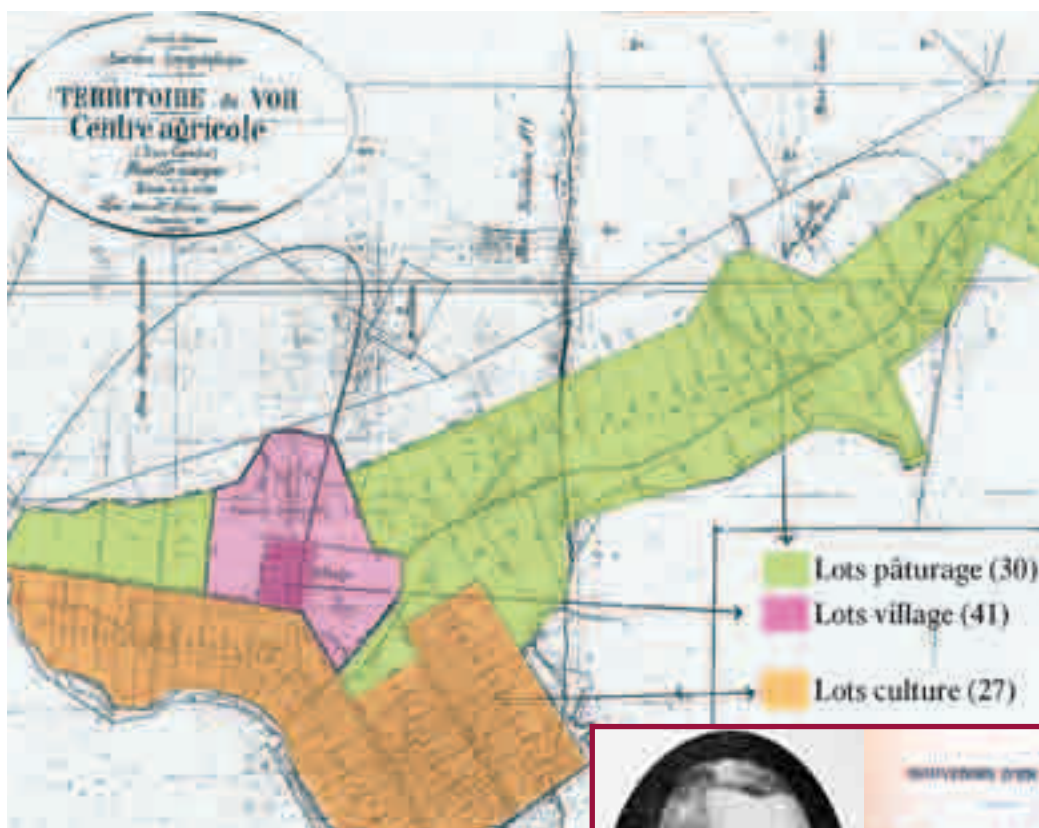
C'est en août 1891 que l'Administration locale décide d'allotir la petite vallée de Voh, car il n'y a plus de place à la Ouaménié et à Koné pour les immigrants. Sur pression de l'Administration, les indigènes acceptent de se cantonner sur la rive gauche de la rivière, abandonnant sans indemnité 220 hectares de terres excellentes et 300 hectares de terres à pâturages. La surface récupérée n'est pas considérable. Les premiers colons destinés à Voh arrivent à Nouméa le 11 décembre 1891. L'un d'eux, Marius Jocteur, a écrit ses souvenirs et raconté leur épopée quelque soixante ans plus tard (1952), sa famille ayant débarqué le 23 janvier 1893 en compagnie des Weiss, originaires d'Alsace, des Paulaud, venus de l'Isère, et de quatre autres célibataires : MM. Rousson, Mirandon, Maynard et Marin Poncet.

Le journaliste Carol, qui visite le centre en 1899, en fait le bilan suivant : « *La dernière création avant le nouveau système est le centre de Voh, agrandi depuis. Il y a là d'excellentes terres qu'on divisa en 27 propriétés ; on y installa les colons dans des conditions analogues à celles dont on n'avait pourtant aucun sujet de se louer. Au bout de quelques mois, trois ou quatre concessionnaires déguerpirent. Tous les autres sont restés. Parmi ces derniers, une dizaine vit convenablement et normalement des seuls produits de leur labeur agricole. Le surplus se divise en besogneux qui vivent au jour le jour, faisant des dettes et qui, ayant monté des cabarets chez eux, voulurent en être les meilleurs clients.* »

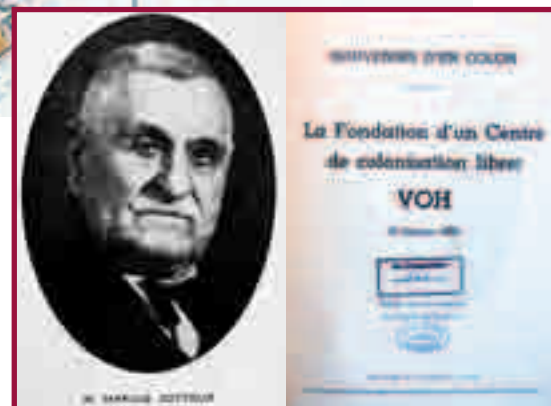
Assez rapidement, un certain nombre de colons, tout en conservant leurs terres, se reconvertissement dans d'autres activités. Ainsi, en 1895, si quarante-cinq d'entre eux sont encore cultivateurs, treize exercent une autre activité et cinq semblent ne rien faire, attendant certainement, pour la plupart, de devenir officiellement propriétaires afin de pouvoir vendre.



La concession Barbe, à Voh, coll. MDVN



Carte du centre de colonisation de Voh en 1895, coll. SANC



Une fin prématurée : le revirement de 1892

Ce changement d'orientation est le résultat de trois facteurs : le manque d'argent dû à la crise budgétaire, le manque de terres disponibles pour installer les nouveaux colons et le manque de moyens de familles souvent nombreuses qui sont à la charge de la colonie. C'est l'ensemble de ces problèmes qui conduit le gouverneur à envoyer au Département le télégramme suivant, le 22 août 1892 : « 1° Arrêter dès maintenant tout envoi d'immigrants agriculteurs jusqu'à solution de la question des terres et délimitation de celles qui pourraient être mises à la disposition de la colonie. Le service local ne possède plus aucune parcelle de terres à part la Ouaménié où subsistent 21 concessions mais déjà obérées par le placement de 9 immigrants récemment arrivés. »

Plus d'argent

Le 6 septembre 1892, l'ordre du jour du Conseil général porte à nouveau sur l'immigration européenne, car les nombreuses arrivées de colons chargés d'enfants (126 depuis le 1^{er} janvier) font que les dépenses s'élèvent au 31 août à 40 000 F, alors que le budget prévu pour toute l'année est de 50 000 F, avec une prévision de dépenses évaluée à 38 000 F. Par ailleurs, le gouverneur Émile Laffon déplore qu'il y ait autant de familles nombreuses et démunies : « Sans doute est-il bon qu'il y ait des enfants dans les convois, mais il ne faut pas qu'ils en constituent la partie principale ; s'il en est ainsi, la charge à supporter n'est pas en rapport avec les avantages même futurs. » Il déplore aussi le recrutement de ce convoi où, notamment, « le sieur Mercier, âgé de 67 ans, paralytique, du bord a dû être transporté à l'hôpital où il est en traitement ».

Au problème financier s'ajoute rapidement le manque d'espaces disponibles.

Plus de terres

Dans une dépêche, datée du 22 août 1892, envoyée au ministère, le gouverneur Laffon explique au Département que la colonie a éprouvé progressivement ses possibilités d'installation de colons. D'abord, au mois de juillet, « le paquebot [...] l'Armand Béhic a débarqué à Nouméa 58 personnes dont 10 hommes, 9 femmes et 39 enfants au-dessous de 14 ans ».

Puis, au mois d'août, l'*Australien* amène un nouveau convoi de 43 personnes et « le service local ne possède plus aucune parcelle de terre ». Aussi, afin de leur éviter une probable oisiveté à Nouméa, ces nouveaux immigrants sont-ils placés à la Ouaménié, où ne subsistent désormais plus que 12 lots disponibles.

Le gouverneur demande alors que les vallées de Poya et de Témala, qui appartiennent au domaine pénitentiaire mais qui sont inoccupées, soient mises à la disposition de la colonisation libre pour y constituer 250 à 300 concessions. Cependant, lors de la séance du 10 juillet 1893, le conseiller Escande fait valoir qu'il s'agit là de « terrains marécageux, couverts de broussailles et rendus inhabitables par des nuées de moustiques, voilà le pays où ils sont appelés à s'établir ! ».

Finalement, le Conseil général refuse de voter les crédits nécessaires à l'allotissement de ces centres, considérant que ces terres n'appartiennent pas à la colonie, et demande la suspension de la reprise de l'immigration libre tant qu'une solution ne sera pas apportée à « l'épineuse question du Domaine », c'est-à-dire les terres disponibles qui appartiennent à l'État.

Des départs nombreux

Ainsi, sur les 624 personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la relance de la colonisation libre, environ un tiers d'entre elles sont encore en concession en 1895. Quant aux autres, un certain nombre ont dû tenter de rentrer assez rapidement. *La Calédonie* du 24 juillet 1895 écrit, en effet, qu'il faut essayer « d'enrayer par tous les moyens possibles les tendances à l'émigration qui se manifestent depuis quelque temps et qui prennent des proportions inquiétantes. On nous assure [...] que l'Administration a reçu et reçoit encore journellement des demandes de passage pour d'autres colonies, notamment Madagascar, [...] la raison invoquée par les demandeurs est la nécessité de quitter un pays où l'on ne trouve plus à gagner sa vie. »

“

Au problème financier s'ajoute rapidement le manque d'espaces disponibles.

Faisant part de sa perplexité sur la capacité de recruter des colons « distingués » possédant 5 000 F, Jules Durand évoque le souvenir laissé par cette première immigration populaire.

« On a prétendu qu'il n'en faut plus de ceux-là parce qu'ils n'ont pas d'argent et qu'ils étaient une charge ! Nous aimerions à les voir dans nos rues dans leur piètre équipage suivis d'une marmaille prolifique et déguenillée, ahuris par le débarquement, avec de grosses têtes rougeaudes où venaient se plaquer les moustiques. De pauvres diables, ceux-là, mais des paysans de toujours, des vrais, des hommes du peuple, [...] des émigrants aux mains calleuses, durs à la peine, sans le rond. [...] Et les femmes, et les filles, dignes d'eux ; non pas mises à la dernière mode, ni coiffées à la chien, mais avec des hanches, une croupe à faire renifler le cheval d'un brasseur, la taille épaisse et féconde [...] des gaillardes de la campagne, encore en bonnet blanc... »

Extrait de *La Vérité*, 15 mai 1895

“

On nous assure [...] que l'Administration a reçu et reçoit encore journellement des demandes de passage pour d'autres colonies.

Comment cette émigration peut-elle s'expliquer ?

D'abord par la concurrence de la main-d'œuvre pénale. À ce sujet, une pétition circule à Nouméa parmi les ouvriers libres sans travail, demandant la fin des assignés : « *Ce qui doit être combattu et supprimé – et c'est ce que demandaient surtout les pétitionnaires –, ce sont les corvées qui viennent le matin à Nouméa, travaillant toute la journée chez telle ou telle personne ou pour le compte de telle ou telle maison. [...] En envoyant ainsi ces corvées à Nouméa, on empêche de gagner leur vie à un nombre équivalent d'ouvriers et de manœuvres, sans aucune compensation pour le commerce de la ville.* » (*La Calédonie*, 28 octobre 1894)

Par un quotidien difficile, ensuite, qui, circonstance aggravante, s'accompagne d'un manque de perspectives d'avenir : « *Quand tous ces jeunes gens seront en âge de se créer une situation, que deviendront-ils ? Quel avenir s'ouvrira devant eux ? Tel est le problème à résoudre.* » (*La Calédonie*, 18 décembre 1894)

Une colonisation à relancer sur de nouvelles bases

Finalement, tout cela apporte la preuve que la cohabitation entre la colonisation libre et la colonisation pénale est difficile, sinon impossible, et que la colonisation mixte constitue un insurmontable défi : « *Ce qu'une longue expérience m'a convaincu, c'est qu'il est matériellement et moralement impossible d'associer dans la forme rêvée par M. Étienne la colonisation libre et le convict pour une œuvre de colonisation. [...] En vérité, comment imagine-t-on que des citoyens libres, de braves gens, des familles respectables, se condamneront de gaieté de cœur à vivre à côté de misérables dont la seule présence met en fuite ceux-là même qui leur ressemblent ?* » (Polidore, 1892)

Le journaliste Carol se fait l'écho du sentiment d'échec qui prévaut à l'époque au sujet de cette première expérience de relance de la colonisation libre : « *Après les diverses tentatives de colonisation libre [...] malgré le demi-succès de Koné, la cause de la Nouvelle-Calédonie agricole semblait perdue. On disait couramment que tout avait été essayé.* »

Ainsi, en cette fin de XIX^e siècle, la crise économique entraînant la crise du système de production pénal, l'échec de la colonisation pénale, puis celui de la colonisation libre, tout concourt à donner l'impression que la Nouvelle-Calédonie est engagée dans une insurmontable impasse, puisque toutes les

expériences de mise en valeur qui y ont été conduites semblent s'être achevées par des revers.

Cependant, tant en France que dans l'archipel, on ne désespère pas de trouver la vocation de « *cette merveilleuse Sicile du Pacifique sud* » (Évrard, 1893) qui saura allier intérêt national et intérêt insulaire en relançant l'immigration libre, mais sur des bases différentes, moins onéreuses pour la colonie et qui lui assureront des colons sérieux.

Un nouveau programme de colonisation libre pour la Nouvelle-Calédonie

« Ce qu'il faut à cette colonie si belle, si riche, si bien dotée par la nature, si salubre physiquement, mais si moralement infestée, je vais vous le dire et ce sera ma conclusion. Il faut à la Nouvelle-Calédonie agricole des colons européens honnêtes disposant d'un petit pécule, résolus à le faire fructifier. Il faut à la Nouvelle-Calédonie industrielle des capitaux et dix mille bons ouvriers de France.

Les uns et les autres trouveront sous un climat privilégié une vie large et facile, beaucoup pourront, à des degrés différents, y trouver la fortune ! »



Enveloppe premier jour et timbre émis pour la commémoration du centenaire de Voh en 1992.

“

Après les diverses tentatives de colonisation libre [...] malgré le demi-succès de Koné, la cause de la Nouvelle-Calédonie agricole semblait perdue. On disait couramment que tout avait été essayé.

Paul Feillet, gouverneur ou proconsul de la Nouvelle-Calédonie de 1894 à 1903 ?

Afin de mieux cerner la personnalité et l'action de Paul Feillet, mis à part les différentes manifestations de son activité gubernatoriale, plusieurs sources permettent de mieux appréhender l'homme lui-même. La première est constituée par son dossier administratif, conservé aux Archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence, qui comprend quelque trois cents pièces. La deuxième est représentée par sa correspondance de juillet 1894 à janvier 1900, transmise à la famille Leenhardt et désormais conservée aux Archives de la Nouvelle-Calédonie.

Sur le plan historiographique, ensuite, Paul Feillet a fait l'objet de deux approches biographiques. La première, rédigée en 1953 par le père O'Reilly, est à la fois un résumé des principales actions conduites par le gouverneur et une approche psychologique qui comporte des remarques et des anecdotes permettant de mieux saisir sa personnalité. La seconde est un mémoire de maîtrise, rédigé par Emmanuelle Pimont en 1980.

Enfin, deux sources, très hostiles à Feillet, fournissent aussi de nombreuses informations, à utiliser avec précaution : *La France Australe* et l'œuvre de Marc Le Goupils, qui a bien connu le gouverneur. Il fut notamment l'un des professeurs de son fils à Louis-le-Grand, avant d'être un colon déçu et amer, puis un président du Conseil général résolument hostile au feilletisme.

Des origines républicaines et protestantes

Né à Paris le 4 avril 1857, Paul, Théodore, Ernest, Marie Feillet est le fils d'Alphonse Feillet, un éminent historien républicain, auteur de *La Misère au temps de la Fronde*, un

ouvrage écrit en 1862, qui fut couronné par l'Institut, et de Juliette Charrier, son épouse, qui décédera dix-huit jours après son arrivée, en compagnie de son fils, en Nouvelle-Calédonie.

Après des études de droit, il épouse, le 7 mai 1881, à 24 ans, Laure-Louise Rognon, fille du pasteur de l'Oratoire du Louvre, dont la paroisse est fréquentée par de nombreux responsables protestants de la République. De cette union naissent deux enfants, Jacques (1881-1945) et Jacqueline (1884-1901). Sa correspondance personnelle témoigne de l'affection certaine qu'il porta, toute sa vie, à sa famille.

Un sous-préfet peu apprécié

À partir de 1882, il choisit la carrière administrative comme attaché de cabinet du ministre René Goblet. En 1883, il est nommé chef de cabinet du préfet de la Seine, poste qu'il occupe pendant cinq ans aux côtés de Jean-Charles Alphand et d'Eugène Poubelle, tous deux en charge de l'embellissement et de l'assainissement de Paris, qu'il se plaira plus tard à appeler ses « maîtres ». Eugène Poubelle semble avoir gardé une opinion favorable de son ancien subordonné, car, prié de donner son avis alors que Paul Feillet est directeur de l'Intérieur à la Guadeloupe (1888), il note, à propos de son caractère, qu'il est « égal, mesuré mais peut-être un peu personnel avec une nuance d'importance » et conclut sur l'assurance de sa loyauté et de ses capacités. Paul Feillet s'intéresse aux problèmes sociaux et publie, en 1888, *De l'assistance publique à Paris*, monographie de 132 pages sur l'organisation hospitalière parisienne.

Après avoir demandé son intégration dans l'Administration préfectorale, il est nommé



Paul Feillet (1857-1903), coll. SANC

Sur cette photographie de 1895, on voit le gouverneur, habituellement vêtu de blanc, revêtu du costume d'apparat qui est aussi celui des préfets de la France métropolitaine.



Le gouverneur Feillet en compagnie de son épouse, de ses enfants et de sa mère, en 1894, album Leenhardt, coll. SANC

Juliette Charrier étant décédée à Nouméa le 28 juin 1894, cette photographie a donc été prise au tout début du séjour du gouverneur dans l'archipel.

le 5 janvier 1888 sous-préfet à Dunkerque. Une fiche de renseignements, datée d'avril 1888, et rédigée par le préfet Saisset-Schneider, permet de découvrir que celui-ci ne l'apprécie guère, le jugeant « *d'intelligence et de jugement ordinaires* », déplorant ses « *connaissances administratives très limitées [...], son manque d'expérience et de tact* ». Mais il reconnaît, tout de même, qu'il est « *plein de bonne volonté* ». Puis, un mois plus tard, il demande à Charles Floquet, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, le « *déplacement hors du département de Paul Feillet, dont l'inexpérience et les fautes compromettent son Administration et la République* ». Feillet démissionne alors de l'Administration préfectorale pour entrer dans la « coloniale ».

Un séjour guadeloupéen tumultueux

Le 26 juin 1888, Paul Feillet est nommé directeur de l'Intérieur de la Guadeloupe. Son tempérament autoritaire et ombrageux lui vaudra deux très graves incidents. Le premier concerne le conflit qui l'oppose au gouverneur Adolphe Le Boucher, auquel il déclare : « *L'un de nous est de trop ici ; le Département choisira entre nous deux.* » Pour le gouverneur, ces « *paroles outrageantes* » motivent le renvoi de son subalterne qui part le 9 août 1890 pour la métropole où il défend si bien son cas auprès du Département des colonies qu'il réintègre son poste le 6 novembre de la même année.

Cependant, seulement vingt jours après son retour, un nouvel incident survient : le matin du 26 novembre 1890, à 6 heures, un duel l'oppose à Adolphe Cicéron, conseiller général et notable bien connu de la société guadeloupéenne, qui avait reproché à Paul Feillet d'avoir falsifié le procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 décembre 1889. Feillet avait récusé cette accusation et insulté Cicéron qui avait alors demandé réparation. Au cours du duel « au fusil » (et non au pistolet comme en Europe), Feillet a les deux cuisses traversées par la balle de son adversaire. Consécutivement à cet incident, il est nommé gouverneur à Saint-Pierre-et-Miquelon, une nomination qui est à la fois une promotion et un exil, mais ses blessures le feront souffrir toute sa vie, comme en témoignent les certificats médicaux présents dans son dossier.

Bien que n'étant que gouverneur de 4^e classe et à peine âgé de 37 ans, Feillet est nommé, par décret du 21 avril 1894, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.



Timbres représentant deux des trois principales églises de Saint-Pierre-et-Miquelon, coll. C. Terrier

Tout comme dans l'ensemble des « vieilles colonies », le catholicisme était profondément ancré à Saint-Pierre-et-Miquelon. Mais les convictions politiques de Paul Feillet le conduisent à entreprendre un combat difficile pour mettre en place un collège laïc dans l'archipel.

Un gouverneur de Saint-Pierre-et-Miquelon énergique et autoritaire, mais contaminé par la diphtérie

La tuberculose et le « croup » ou diphtérie sévissaient à l'état endémique à Saint-Pierre-et-Miquelon et, selon *La France Australe* du 24 avril 1896, Paul Feillet aurait été gravement atteint par cette dernière maladie. Ce fait est confirmé par un certificat médical figurant dans son dossier, en date du 21 octobre 1902. Pourtant, dès son arrivée, par un arrêté du 15 octobre 1891, il avait créé un service de lutte contre les épidémies. Cette mesure lui avait valu les félicitations de l'Académie de médecine, lors de sa séance du 7 novembre 1893. Elle avait eu, en effet, pour résultat de faire baisser de près de 80 % la mortalité due à la diphtérie dans cette



C'est un initiateur des plus actifs, un homme aux vues claires et larges qui se fixe un programme à longue échéance.

colonie. Puis le gouverneur entreprend un combat difficile pour la création d'un collège laïc, qui est finalement inauguré le 18 décembre 1892. Avec la réalisation d'un système d'adduction d'eau et la rédaction d'un rapport sur les relations commerciales entre la France et le Canada, le séjour de Feillet à Saint-Pierre-et-Miquelon pourrait paraître très positif, s'il n'était une fois de plus marqué par un très grave conflit avec son directeur de l'Intérieur, Bergès, à qui il inflige un blâme. Enfin, après deux ans de séjour, faisant valoir, de façon insistante, des raisons de santé, il obtient un congé exceptionnel et quitte Saint-Pierre-et-Miquelon, le 7 septembre 1893, pour ne plus y retourner.

Un gouverneur de Nouvelle-Calédonie déterminé et bénéficiant de puissantes protections

Bien que n'étant que gouverneur de 4^e classe et à peine âgé de 37 ans, Feillet est nommé, par décret du 21 avril 1894, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, où il arrive le 10 juin 1894. Dans une lettre du 21 octobre 1894, contenue dans son dossier administratif, où il sollicite une augmentation de traitement, il indique : « [...] cette situation que j'ai sollicitée, que je suis reconnaissant au Département d'avoir bien voulu me confier ».

Paul Feillet reste en poste en Nouvelle-Calédonie pendant neuf ans. Ses droits au congé en métropole, comme tous les fonctionnaires coloniaux d'alors, ses problèmes récurrents de santé et les difficultés politiques qu'il rencontre le conduisent, durant ce long mandat, à effectuer deux séjours d'environ une année en métropole. Pourtant, en dépit des nombreuses polémiques et contestations qui émaillent son séjour et dont témoignent les qualificatifs peu flatteurs de « *despote* », « *autocrate* » ou « *proconsul* » employés par la presse à son égard, il est toujours parvenu à conserver la confiance du ministre, et il semble, si l'on se réfère à *La France Australe*, qu'il existait un véritable « lobby pro-Feillet ». Finalement, alors que les demandes de rappel se multiplient tant en

Nouvelle-Calédonie qu'en métropole, ce n'est qu'en octobre 1902 que le ministre des Colonies donne gain de cause à ses adversaires. Le maintien aussi long d'une administration honnie par une grande partie de la population locale et des assemblées élues ne peut s'expliquer que par des appuis politiques importants à Paris.

Un homme autoritaire de plus en plus irascible

Bien que commençant par reconnaître les qualités de Paul Feillet et son attachement farouche à faire de la Nouvelle-Calédonie « une France australe » des antipodes fondée sur des petits colons libres cultivant le café, le père O'Reilly rappelle, dans un article écrit en 1953, son comportement de plus en plus irascible, associé à l'acharnement croissant qu'il met à vouloir annihiler ceux qu'il considère comme ses opposants : « C'est un initiateur des plus actifs, un homme aux vues claires et larges qui se fixe un programme à longue échéance, en surveille l'exécution avec méthode et persévérance, sans se laisser influencer par l'opinion publique et qui n'est vraiment guidé que par ce qu'il juge être l'intérêt général, un chef à n'en pas douter, qui ne craint pas sa peine et accepte les responsabilités. Mais un chef qui n'est pas sans quelques lacunes de caractère. Il manque de calme indispensable. C'est un impulsif, un violent, que la moindre résistance met hors de lui. Il prend des colères froides à la Napoléon. Vraie ou fausse, l'histoire du presse-papier court la Colonie. Monsieur Martineau, son directeur de l'Intérieur, se refuse à signer la révocation du maire Audrain. "Signez, lui dit Feillet, en lançant à terre son presse-papier en verre, ou je vous brise comme ce presse-papier." [...] Feillet ignore l'art de se servir des hommes et de les commander humainement, d'attendre avec eux la minute favorable. Si vous n'êtes pas instantanément de son avis, tout de suite, il cherche à vous casser et ne tardera pas à vous traiter en ennemi personnel. »

Un départ précipité dû à une disgrâce ministérielle, à la maladie ou à la volonté du gouverneur de se retirer ?

La tradition historiographique n'attribue habituellement le rappel de Paul Feillet qu'à un ordre ministériel. Pourtant, la lecture du certificat ci-après, rédigé à la veille de son départ

« La rencontre fut réglée comme suit : «Duel au fusil, armes inconnues chargées chacune d'une seule balle». Les adversaires, placés à 60 pas, pouvaient tirer à volonté, mais il était spécifié que le second coup devrait suivre immédiatement le premier, celui des combattants qui ne répondrait pas aussitôt au tir de son adversaire devant être désarmé par les témoins. Le choix des places et des armes ayant été tiré au sort, les deux combattants furent conduits au poste qui leur était désigné, chacun d'eux ayant auprès de lui l'un des témoins de son adversaire, chargé de surveiller sa conduite. Les combattants devaient avoir l'arme en l'air et ne pas épauler à l'avance. A un premier commandement : «Témoins couvrez, découvrez vos hommes !», les témoins se rangent à l'écart. Un second commandement : «Défendez-vous !» permet aux adversaires d'épauler et de mettre en joue. Quelques secondes à peine après ce commandement, les deux coups partaient, presque simultanément, si bien qu'il est difficile de préciser quel est celui des deux combattants qui a tiré le premier. »

Le journal des débats politiques et littéraires, décembre 1890



Adolphe Cicéron (1853-1928),
Le Monde illustré

Né en 1853 à Blois, Adolphe Cicéron s'installe en 1878 à Pointe-à-Pitre comme notaire. Conseiller municipal de cette ville en 1884, il devient adjoint au maire, puis entre la même année au Conseil général. Réélu en 1886, 1889 et 1895, président en 1896, il démissionne en 1898. Il est sénateur de 1900 à 1912 et intervient fréquemment pour demander l'assimilation des vieilles colonies aux départements métropolitains. Rapporteur du budget des colonies de l'exercice 1911, il demande l'égalité dans l'échange des produits avec la métropole, l'amélioration du régime des douanes et l'instauration d'un crédit agricole.

définitif pour la France, n'est pas sans poser un certain nombre de questions, d'autant qu'il est établi après un premier examen fait par le docteur Blauveau qui fut un de ses proches amis. Ne peut-on y voir aussi la volonté du gouverneur de se retirer après qu'il eut pris conscience de la situation dramatique de nombre de « ses colons » ainsi que de l'acharnement de ses ennemis ? En effet, si ce certificat ne fait pas mystère de la gravité de son état de santé, principalement due à des problèmes cardiaques, les praticiens signataires indiquent également que ceux-ci résultent principalement des « fatigues endurées pendant l'insurrection des Poyes ». Ainsi, épuisé et déçu, Paul Feillet a peut-être souhaité pouvoir se retirer, bien qu'il ait affirmé qu'il reviendrait. Il décédera l'année suivante à Montpellier, le 2 septembre 1903.

Si la carrière de Paul Feillet se singularise par l'influence qu'elle eut sur l'histoire de l'archipel, elle étonne aussi par sa durée. Il est, en effet, très surprenant que le gouverneur, malgré l'intensité des oppositions à sa politique, ait pu se maintenir à son poste aussi longtemps. Une durée exceptionnelle non seulement en Nouvelle-Calédonie, mais aussi dans l'ensemble de l'empire colonial (Nathalie Lemetayer-Rezzi, 2005). Outre les soutiens déjà évoqués, ne peut-on y voir la volonté farouche d'un homme, se sachant gravement malade, de marquer de son empreinte tant son époque que la postérité ?



Coll. privée

Pierre-Paul Guieysse (1840-1914), un des plus fidèles soutiens de Feillet

Polytechnicien, ingénieur hydrographe, spécialiste d'égyptologie, député radical et républicain du Morbihan de 1890 à 1910, ministre des Colonies du 4 novembre 1895 au 29 avril 1896, Pierre-Paul Guieysse est élu délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des colonies du 20 décembre 1903 au 6 janvier 1907. Il s'attache en toutes circonstances à défendre la politique du gouverneur Feillet et fonde, en 1905, le Comité de l'Océanie française qu'il dirige jusqu'à sa mort.

CERTIFICAT De Contre-Visite (Duplicata)

Nous, soussignés, Membres du Conseil de Santé, CERTIFIONS, d'après le certificat fourni au Conseil de Santé par le Dr Blauveau, médecin traitant, et les renseignements qu'il nous a donnés, que M. le Gouverneur Feillet, est atteint de « troubles cardiaques » qui ont été aggravés en Nouvelle-Calédonie, dans le courant de l'année 1901 par les fatigues endurées pendant l'insurrection des « Poyes ». C'est en effet à la suite du voyage qu'il fit dans le Nord de l'île pour le règlement de cette affaire, qu'il dut s'aliter, assez gravement atteint. Avant ce voyage, il avait toutes les apparences de la bonne santé. Depuis cette époque son état a subi de nombreuses alternatives de mieux et de pis, mais il ne s'est jamais remis complètement. Il a eu, à plusieurs reprises, des complications qui ont consisté en oedèmes généralisés en troubles des divers organes qui sont sous la dépendance du coeur, (poumons, foie, reins, estomac).

D'après les commémoratifs, qu'il nous a été donné d'obtenir, M. Feillet serait tombé malade pour la première fois en 1893 à « St Pierre et Miquelon » où il aurait été atteint de diphtérie et de douleurs articulaires. Bien que l'état général se soit amélioré, au moment de son départ pour la France, M. le Gouverneur Feillet est encore assez fatigué.

Nouméa, le 21 Octobre 1902

Coll. ANOM



Le gouverneur Feillet à la fin de sa vie,

coll. privée

Cette photographie du gouverneur Feillet peu souriant a été prise, sans doute, à la fin de sa vie, quand il se trouve accablé par les obstacles à sa politique et par des problèmes de santé de plus en plus fréquents.

Certificat de contre-visite

Normalement, une contre-visite médicale est un examen médical effectué par un médecin contrôleur au domicile d'un travailleur ou d'un employé. Elle permet de contrôler l'incapacité de travail pour raisons médicales, non de porter un jugement sur la nature de l'affection.

Un gouverneur resté célèbre par ses tournées en brousse

En dépit d'une santé fragile et des fatigues inhérentes à ce type de périple, le gouverneur, qui se passionne pour son œuvre et ne ménage pas sa peine, organise chaque année des inspections de plus d'un mois au cours desquelles il se rend compte, par lui-même, de l'état d'avancement de la colonisation. Le programme en est longuement annoncé auparavant dans les journaux, avec le détail des escales et des visites. Escortes de cavaliers, banquets démocratiques, arcs de triomphe, discours républicains, photographies de groupe largement diffusées dans la colonie et même au ministère constituent le cadre et le décor de ces journées. Paul Feillet inspecte les travaux en cours ainsi que les centres de colonisation, remonte les vallées, donne audience aux colons, visite leurs installations, s'informe des communications postales et télégraphiques. En juin 1898, il voyage avec Marx Lang, vétérinaire militaire, qui donne des conférences sur les sujets qui peuvent intéresser les colons. Ceux-ci peuvent alors faire connaître individuellement au gouverneur leurs besoins et lui exposer leurs doléances. Cependant, ces tournées ne sont pas sans aléas, comme le raconte Léon Létocart dans une lettre du 15 septembre 1899 : « *M. le gouverneur a pris, dans la rivière de Poindimié, un bain des plus réussis en passant le gué où il peut y avoir, à marée haute, 1,60 m d'eau. Le cheval du colon qui précédait le gouverneur s'est mis à ruer, le sien a suivi l'exemple et le gouverneur, malgré tous les efforts qu'il faisait pour se cramponner, a fini par dégringoler dans l'eau et il paraît que, pour un moment, on ne voyait plus que son casque en liège à la surface. Enfin, après avoir barboté pendant quelques instants, il s'est tiré de ce mauvais pas mais, naturellement, frais comme un lisot. Il a dû faire encore 4 kilomètres dans cet état pour gagner Ina où il a pu, grâce à un géomètre ayant la même corpulence que lui et qui avait des effets de rechange, se mettre en habits secs.* »



Le gouverneur en brousse,

fonds Kakou, coll. SANC



Le gouverneur Feillet à Nakéty,

extrait de *La Belle au bois dormant*, Pierre Gascher (1975)

Cette photographie est accompagnée de la mention « souvenir de l'un de ses administrés et admirateurs. Coppelia – Nakéty le 25 juin 1898 ».

Ces tournées sont ensuite minutieusement décrites dans les nombreux rapports qu'il fait parvenir au Département et qui sont souvent de véritables panégyriques de son action. Ainsi, il écrit au ministre, le 22 septembre 1899, après la grande tournée qu'il a effectuée au mois d'août, au cours de laquelle il a visité sans exception tous les postes, tous les centres de colonisation : « *Les progrès sont considérables. Des vallées désertes ou habitées par une population indigène clairsemée, Nakéty, Negropo, Ponérihouen, Ina, Tiéti, Poindimié, Amoa, Yenghéne, Gomen, Sarraméa, sont occupées aujourd'hui par de nombreux colons libres ; des routes charretières ouvertes pour desservir les régions que je viens de citer et menant à d'autres, aussi fertiles, qui pourront être peuplées à leur tour ; la population agricole, celle de la brousse, la plus intéressante en somme puisque c'est celle qui produit, s'est accrue dans de notables proportions ; la partie libre de la population spécialement attachée à l'agriculture a plus que doublé, peut-être.* »



Pique-nique en brousse, album Leenhardt, coll. SANC
Le gouverneur, entouré par son escorte, est en partie appuyé sur un tronc de cocotier.



« **Chemin de fer d'exploitation forestière au Prony. Longueur : 6 km** », album d'un proche de Feillet, fonds Kakou, coll. SANC



Cette annonce, largement publiée dans la presse d'alors, d'une tournée particulièrement longue et détaillée, du 29 juillet au 23 août 1899, permet à tous les broussards qui le souhaitent de venir rencontrer le gouverneur pour échanger avec lui.

Le ou les plans Feillet

Le programme d'action du gouverneur Feillet est souvent présenté comme un plan qui aurait été mûrement réfléchi, puis appliqué. Or, il s'avère à l'analyse que la politique du gouverneur comporte deux phases bien différenciées. La première, fondée sur la priorité donnée à la colonisation caféicole, s'étend de 1894 à 1900. Puis, à partir de cette date, les échecs de plus en plus nombreux des apprentis-colons vont conduire le gouverneur à formuler un nouveau programme dit de « colonisation industrielle », qu'il tente de mettre en place jusqu'à son départ.

Le premier plan ou le triomphe de la colonisation agricole

Patrick O'Reilly (1953) en fait la description suivante : « Après avoir obtenu les accords administratifs nécessaires dès 1894 — mais l'envoi de condamnés ne cessa pratiquement qu'en 1897 —, Feillet prépara méthodiquement la réalisation de son plan. Sur place, il essaie d'abord de conserver les fonctionnaires retraités, les militaires ayant achevé leur temps, les fils de colons. Puis, en France, il fait connaître la Nouvelle-Calédonie par une intense propagande (conférences, articles de journaux) pour créer un courant d'immigration.

Sous les auspices de l'Union Agricole Calédonienne et de l'Union Coloniale Française qui distribuent 10 000 exemplaires d'un guide de l'Émigrant en Nouvelle-Calédonie, clair et intelligemment rédigé par le Dr Davillé, Gallet publie [aussi] une Notice sur la Nouvelle-Calédonie et Camouilly une autre sur la Plantation du café en Nouvelle-Calédonie. [...] Feillet cherche des paysans possédant "un capital minimum de 5.000 F", pouvant "réduire leurs dépenses au strict minimum", "fournir une somme de travail considérable" et il les oriente vers la culture du café, "la plus rémunératrice". Pour ces pionniers il fait délimiter par ses géomètres des terrains propices et créer des raccordements de chemins... principalement dans le centre de l'île. »

Mais pour installer les 100 000 colons qu'il attend, le gouverneur Feillet va se voir

contraint de procéder au grand cantonnement des terres indigènes, conduit de 1897 à 1903. Enfin, il réalise rapidement que, pour aider ses colons, l'introduction d'engagés javanais, uniquement affectés à l'agriculture, est indispensable.

Le discours-programme du gouverneur Feillet pour l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général du 21 août 1894.

Messieurs les conseillers généraux...

[...] Qu'un fort noyau de colonisation libre se constitue dans notre Calédonie : l'attachement au sol de la génération qui naîtra dans le pays, les qualités de notre race si prolifique dès que son champ d'activité n'est pas limité, auront vite fait de former le pays français que nous rêvons en Océanie.

[...] Sur le terrain agricole, nous possédons cette richesse inappréciable : des terres à café.

J'ai demandé à l'un des plus anciens et des meilleurs serviteurs de la colonie, à Monsieur le Chef du service topographique Engler, de faire le dénombrement approximatif de ces terres, en distinguant les réserves pénitentiaires, indigènes, le domaine aliéné, et le domaine de l'État. Il résulte de son travail très consciencieux que nous pouvons compter sur environ 50 000 hectares, 47 000 pour être exact. La culture du café, vous le savez, est de celles qui conviennent surtout à la petite propriété.

[...] De sorte que ces 50 000 hectares étant répartis sur l'ensemble de notre territoire, il est facile de concevoir dans les régions favorisées la constitution d'un type de domaine qui rappelle la petite ferme française. Ce type pourrait se composer en moyenne de 4 à 6 hectares de café et de 6 à 10 hectares propres à d'autres cultures ou à l'élevage d'un petit nombre de têtes de bétail.

[...] Il créerait ce qui nous manque et ce qui est nécessaire pour asseoir solidement la prospérité de la colonie : une démocratie rurale aisée et travaillant par ses propres moyens.

Dans ces conditions, ces 50 000 hectares de café nous représentent l'installation à relativement bref délai, si nous le voulons bien, de 10 000 familles françaises vivant largement et répandant le bien-être autour d'elles.

[...] Sur le nombre de 47 000 hectares, 8 000 appartiennent au Domaine de la transportation, et 12 000 sont contenus dans les réserves indigènes.

[...] Quelle est notre mission, quelle est la part de notre colonie dans l'oeuvre incessante de l'agrandissement de la puissance de la Patrie, de l'expansion de sa civilisation, je l'ai déjà dit : créer une petite France océanienne d'où rayonne le génie de notre race dans cette partie du monde, d'où puisse se répandre pacifiquement notre influence commerciale et économique. [...]

**VIVE LA FRANCE !
VIVE LA RÉPUBLIQUE ! VIVE LA COLONIE !**

Un plan en quatre volets



Fermer le bagne

Album Shekleton,
coll. SANC

1897 : arrivée
du dernier convoi
de transportés



Recruter des colons

Coll. SANC

La propagande la plus
active conduite pendant
toute la période coloniale



Récupérer des terres

Coll. SANC

Mise en place
du grand cantonnement
de 1897 à 1903



Introduire de la main-d'œuvre agricole

Fonds Jacquier,
coll. MDVN

1895 : arrivée du premier
convoi de Javanais
exclusivement destinés
à l'agriculture

Le deuxième plan Feillet ou la colonisation industrielle

Lors de l'Exposition universelle de Paris, en 1900, Feillet effectue de très nombreuses conférences, mais il surprend quelque peu l'auditoire, car il ne parle plus que de colonisation industrielle et souhaite qu'on cesse toute publicité concernant la colonisation agricole.

Ces nouvelles idées, il les développe notamment lors d'un congrès de la Société d'économie sociale. Il explique que, depuis deux ou trois ans, la situation du nickel a complètement changé et que l'on peut prévoir, grâce aux nombreux alliages que permet de réaliser ce minerai, une augmentation constante de sa consommation mondiale.

Il ajoute que l'île est admirablement dotée par la nature, qu'elle possède des mines de charbon, de fer, ainsi que des quantités de chutes

d'eau, propices à la production d'électricité. Il en conclut que la Nouvelle-Calédonie est un pays destiné à la grande industrie et que l'avenir de la colonisation agricole est la colonisation industrielle, « *parce que les colons agricoles trouveront dans les centres industriels qui se créeront par la force des choses de plus en plus nombreux [...] un débouché de plus en plus important pour leurs produits vivriers* ». Mais, plus que cela, la colonisation industrielle achèvera la colonisation agricole, car « *un certain nombre de familles d'ouvriers industriels qui auront plus de goût pour l'agriculture, qui auront le rêve d'être propriétaires, économiseront, pendant les quelques années de leurs engagements, de quoi s'établir comme propriétaires ensuite* ».

Il explique que la réussite de cette entreprise passe par la solution qui sera apportée au pro-

blème du transport. Il serait souhaitable que l'État accorde des passages gratuits aux ouvriers, comme il le fait pour les cultivateurs. Envisageant une immigration importante, il ajoute qu'il est sans illusions sur les potentialités françaises : « *Tout ce que je demande, c'est que nous ne laissions pas transformer la colonie qui est actuellement un pays français en un pays hybride du point de vue de la nationalité et de la race. Il suffirait d'avoir une proportion d'un tiers d'ouvriers français par an pour que je sois entièrement satisfait. En somme, il s'agit d'arriver à trouver un millier de familles qui quittent la France par an.* »

Cependant, le rappel précipité du gouverneur en 1902 ne permettra pas la poursuite de cette expérience après son départ. Le projet est alors complètement abandonné.

Les fondements de la colonisation industrielle



Création d'un budget de la colonisation

Extrait de *La Calédonie illustrée*



Création de lotissements industriels

Album Feillet, fonds Kakou, coll. SANC



Développement du réseau de communication

Fonds Martin, coll. MDVN

La fermeture du bagne

ou de la nécessité d'en finir avec « le robinet d'eau sale »

Le 23 novembre 1894, Théophile Delcassé, ministre des Colonies, s'adressant à la Chambre des députés, annonce officiellement qu'il ne sera plus envoyé de transportés et de relégués en Nouvelle-Calédonie. La nouvelle est connue à Nouméa le 27 et *La Calédonie* se fait le lendemain l'écho de la perplexité de la population : « *La nouvelle que nous avons publiée hier a causé en ville une certaine émotion. [...] Cette mesure réclamée depuis longtemps par le Conseil général [...] sera, à coup sûr, diversement interprétée dans l'intérieur et même à Nouméa. Bien qu'ayant toujours marché avec le Conseil général à ce point de vue [...], nous ne nous dissimulons pas que les opinions sont partagées dans le pays et que les partisans du maintien de la transportation sont nombreux, aussi nombreux peut-être que ceux qui réclament sa suppression. L'avenir démontrera lesquels avaient raison ; il est difficile à première vue de se rendre compte des conséquences d'une mesure aussi grave.* »

C'est donc dans un contexte de débats passionnés que le gouverneur Feillet fait parvenir au ministre, le 18 février 1895, un très long rapport qui, après avoir établi un bilan à charge de la transportation et de la colonisation pénale, s'achève sur les mesures à prendre consécutivement à leur liquidation, opération qu'il qualifiera de « *fermeture du robinet d'eau sale* ».

En-tête du rapport du gouverneur Feillet sur la transportation,

coll. ANOM



Le pénitencier-dépôt, coll. MDVN

Véritable « État dans l'État », l'Administration pénitentiaire, dont le centre se situe au pénitencier-dépôt de Nouville, voit son influence régresser considérablement à l'époque du gouverneur Feillet, notamment après l'arrivée du dernier convoi, le 25 février 1897.



Un rapport au ministère condamnant la transportation

Paul Feillet commence son propos en annonçant qu'il examinera la transportation, successivement, sous différents angles : celui de la criminalité, celui de la colonisation pénale et de l'utilisation de la main-d'œuvre pénale au profit de la colonisation libre et, enfin, celui du profit laissé à la colonie par l'Administration pénitentiaire comme consommateur.

Il traite d'abord de l'échec de la transportation comme instrument de répression contre la criminalité, en examinant, l'un après l'autre, les résultats de l'application en Nouvelle-Calédonie des trois points de la loi du 30 mai 1854 instaurant la transportation : la répression, l'amendement et la réhabilitation.

Une répression inefficace

Le gouverneur débute par l'analyse des raisons de son échec : « *Donc, première constatation : les condamnés, une fois arrivés en Nouvelle-Calédonie, ne sont pas plus ou moins durement traités selon la gravité de leurs méfaits mais, d'après le mot consacré, selon leur bonne ou mauvaise conduite au bagne, c'est-à-dire selon leur degré de soumission ou d'insoumission.* »

Par ailleurs, la vie des transportés est, selon lui, trop douce : « *La besogne du condamné est courte au camp de Montravel. Huit heures de travail, huit heures de repos, huit heures de sommeil, c'est l'idéal du socialiste.* » La faute n'en incombe pas à l'Administration pénitentiaire, mais au climat trop clément de la Nouvelle-Calédonie : « *Si huit heures de travail sont pénibles sous le climat de Guyane, elles sont vraiment légères, et comme un jeu d'enfant dans un pays semblable à celui-ci où les colons libres travaillent, sans se plaindre, au moins aussi longtemps et avec plus d'ardeur.* »

L'échec de l'amendement

Il aborde ensuite la question de l'échec de l'amendement, car « *l'organisation même du bagne s'y oppose. [...] Il aurait fallu grouper les condamnés d'après leurs antécédents judiciaires, ne pas mettre par exemple un meurtrier par jalousie auprès d'un cambrioleur. Cette promiscuité du bagne qui est une des conséquences forcées de son organisation rend bien chimérique l'espoir d'amender les criminels.* »

Puis il examine le cas de ceux qui paraissent les meilleurs parmi les condamnés et qui bénéficieraient ou de l'assignation ou d'une concession,



Le camp de Montravel, coll. ANOM

L'Administration pénitentiaire possédait de nombreux camps dans la presqu'île, dont celui de Montravel.

en notant leur tendance générale à se comporter comme les libérés classiques, une fois leur temps de peine terminé, c'est-à-dire « *user, abuser de la seule chose dont ils avaient été privés, la liberté. Aussi commencent-ils pour la plupart une vie de vagabonds...* » Ils ne sont donc d'aucun secours réel, selon lui, pour le cultivateur qui ne peut leur confier aucune tâche de longue haleine et ne sont vraiment utiles que dans les mines. Mais, même là, au bout d'un certain temps, « *ils repartent et vont grossir le nombre de ceux qui en Calédonie vivent de rapines, de vols de bétail, de vols de café, etc.* ».

Un taux de criminalité exceptionnellement élevé

La délinquance et la criminalité sont telles que la colonie dépense 150 000 F par an pour sa police, ce qui, eu égard à sa population, est considérable. Ainsi recense-t-on, en 1893, 3 590 délits pour une population d'environ 36 000 individus, soit un taux moyen de 10 % de délinquance ou de criminalité, largement supérieur à ceux des



Le village des libérés, à la sortie de la ville, coll. MDVN

Le séjour dans la ville étant interdit pour la majorité des libérés, un certain nombre d'entre eux « campent » aux abords immédiats de celle-ci.



Concert de l'orchestre de la transportation, place des Cocotiers, coll. MDVN

Comme le souligne l'expéditeur de cette carte, en date du 24 août 1902, à la fin de son message, « *la transportation est remplacée maintenant par la musique militaire.* » C'est là l'une des conséquences de la politique de fermeture du « robinet d'eau sale ».

sociétés occidentales contemporaines qui se situent entre 1 et 2 %. C'est d'ailleurs certainement pour mettre ce fait en valeur, alors qu'il est en proie aux attaques des anti-abolitionnistes, que Feillet fait paraître dans le *JONC* les résultats de l'enquête de 1893. Le rapport ne fournit pas d'indications sur la nature des infractions traitées par le tribunal de simple police, qui, il faut le rappeler, n'est habilité qu'à délivrer des amendes. Mais on peut relativiser ces chiffres en observant la nature des délits qui relèvent de la correctionnelle : ce sont les infractions de séjour à Nouméa qui sont les plus nombreuses. La plupart des autres délits sont typiques d'une population marginalisée et errante (vagabondage et vol). Les délits les plus graves (coups et blessures, homicides involontaires, attentats à la pudeur) ne représentent que 17 % du total. Le rapport indique par ailleurs que 83,56 % des infractions (999 sur 1 197) sont commises par des libérés récidivistes.

Au demeurant, le simple parcours des journaux de l'époque et de leur longue liste de faits-divers, surtout dans ceux du lundi, prouve l'insécurité certaine que représente cette population mouvante, déracinée et rejetée.

L'échec de l'amendement provoque aussi celui du reclassement. Feillet note que, si certains parviennent à se réintégrer dans la société, l'importance croissante des libérés fait que « la population libre étant peu nombreuse, elle a senti sous peine d'absorption la nécessité d'éviter tout mélange, toute relation privée avec les libérés ; une barrière infranchissable a été élevée et le reclassement s'est opéré plus difficilement qu'en France ». Cette situation a été très bien perçue par le journaliste Carol (1900) : « *Tel libéré qui se conduit bien, qui reçoit chaque jour les bonnes paroles, les encouragements familiaux de son employeur, rencontre celui-ci et le salue : si l'employeur est un homme libre, il gardera son chapeau sur la tête ; on ne salue pas un libéré. Voilà pourquoi vous verrez chez nous tant de coups de chapeau qui ne sont pas rendus ! Il va sans dire qu'un condamné en cours de peine, vêtu de son uniforme, n'a pas le droit de saluer. [...] Au restaurant, au bar, vous pouvez accepter d'être servi par un "trappiste"* [celui qui est à la trappe, c'est-à-dire au bagne], *mais vous ne vous mettez pas à la même table qu'un libéré consommateur. À la promenade, même sélection instinctive, la population libre ne hante pas les mêmes avenues que les libérés. Ce soir, à la musique, vous pourrez vérifier mon renseignement.* »

La ségrégation sociale s'accompagne d'une ségrégation spatiale, car Feillet, comme beaucoup de ses contemporains, considère les centres de colonisation pénale comme des

échecs et de « véritables foyers d'infection morale ». La colonisation pénale résulte, selon lui, d'une erreur basée sur la légende qui consiste à croire que l'Australie s'est développée grâce aux *convicts*. En réalité, tout comme dans le grand continent voisin, les forçats n'ont d'utilité qu'au départ et doivent être remplacés par des colons libres.

Cependant, ce que Feillet se garde de dire, c'est que la situation est à peu près identique dans les centres de colonisation libre. Il ajoute ensuite que « *dans ces conditions, en calculant ce que l'Administration pénitentiaire a payé en moyenne à chaque changement de titulaire, tant en vivres qu'en habillement, indemnité pour la case, les outils, le trousseau pour le mariage, on peut évaluer sans crainte d'erreur à 5 000 francs le prix auquel est revenu à l'État chaque concessionnaire définitif. La plupart de ces concessionnaires ne considèrent leur concession que comme un accessoire et sont, en fait, à la merci de l'Administration pénitentiaire ou des exploitants de*

“

Si l'employeur est un homme libre, il gardera son chapeau sur la tête ; on ne salue pas un libéré.

mines. » Il conclut que l'incurie des bagnards ne constitue donc pas une force colonisatrice efficace et que la colonisation pénale est responsable du retard du peuplement de l'île du fait de l'accaparement des meilleures terres, ne laissant ainsi que la portion congrue aux colons libres. De plus, « la Nouvelle » a un effet répulsif sur la colonisation libre.

Une concession rurale à La Foa,

coll. ANOM



Des concessionnaires pénaux à 5 000 F ?

On peut se demander comment Feillet est parvenu au chiffre d'un « prix de revient » de 5 000 F par concessionnaire. Le directeur de l'Administration pénitentiaire de l'époque évalue, quant à lui, à une moyenne de 0,56 F la ration quotidienne allouée à un concessionnaire et à 444,30 F les effets, outils et objets auxquels ont droit les concessionnaires pénaux pendant trente mois. Cela représente une somme totale de 511 F pour un individu pendant cette période et de 2 044 F pour une famille de 4 personnes, mais peut-être ce dernier a-t-il inclus dans la somme totale des frais annexes comme la préparation de la concession ou la fourniture des semences. Il semble cependant que ce total soit trop élevé et qu'il ait peut-être, sciemment, été établi pour coïncider avec le capital exigé par les colons libres.

La rhumerie de Bacouya, coll. ANOM

Rachetée par Higginson à l'Administration pénitentiaire sur la base d'un rendement qu'il considère comme insuffisant, celui-ci obtient en compensation le premier contrat dit « de chair humaine ».

Dans la suite du rapport sont dénoncés les résultats agricoles médiocres, si ce n'est catastrophiques, de la colonisation rurale, à en juger par la désastreuse expérience de la canne à sucre à Bourail, ou par celle du blé et de la vigne. Aucune culture appropriée n'a été développée, les concessionnaires se contentant d'assurer leur autosuffisance ou de vendre du maïs et des haricots à l'Administration pénitentiaire, dans le meilleur des cas.

En ce qui concerne la main-d'œuvre pénale, selon Paul Feillet, seul le gouverneur Léopold Pallu de La Barrière, avec son ambitieux programme de routes, a su l'utiliser au service de l'intérêt général. Citant plusieurs chiffres, il démontre que le rendement de cette main-d'œuvre est mauvais et que, contrairement à ce que l'on pense habituellement, les travaux effectués par les bagnards reviennent fort cher au budget local. Ainsi, en 1895, il n'existe que 66 kilomètres de routes et 620 kilomètres de sentiers en service, qui ont coûté 1 391 642 F, soit un prix de revient de 1 600 F du kilomètre pour les routes et de 550 F pour les sentiers. En conséquence, selon lui, compte tenu des nombreux inconvénients qui découlent de la présence du bagne en Nouvelle-Calédonie, les condamnés doivent être mis gratuitement et au plus vite à la disposition du service local (ce qui implique, notamment, de mettre fin très rapidement à tous les contrats de « chair humaine » qui avaient été accordés aux entrepreneurs miniers). Aux employeurs inquiets de perdre la main-d'œuvre pénale, Feillet explique que les assignés peuvent être aisément remplacés par des travailleurs « exotiques », aussi bien dans les exploitations agricoles que sur les mines.

Puis il en arrive au rôle de la transportation en tant que consommateur, car, dit-il, « on s'imaginerait volontiers que tous les millions inscrits à ce budget profitent à la colonie ». Sachant que celle-ci a dépensé, pour les deux années 1893 et 1894, 1 971 261 F pour des achats réalisés dans le pays, sur lesquels les commerçants ont réalisé 133 236 F de bénéfices, et que 672 000 F ont été dépensés par le personnel de l'Adminis-



tration pénitentiaire, sans compter quelques frais supplémentaires, on en arrive à un montant d'environ 1 650 000 F investi chaque année dans l'économie de l'archipel. Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas oublier les 223 154 F donnés par les particuliers pour l'emploi de la main-d'œuvre pénale, ainsi que les 150 000 F payés par la colonie pour la police. Or, cette somme de quelque 1 650 000 F représente, selon lui, 15 % des revenus de la colonie, soit une recette importante, mais qui « est loin d'être essentielle à la prospérité du pays ».

Que peut-on penser de cette analyse ? Il semble évident qu'elle sous-estime nettement l'apport de l'Administration pénitentiaire à l'activité économique de l'île. L'inspecteur Adam propose une évaluation qui est presque le double de celle de Feillet : « L'Administration pénitentiaire met actuellement en circulation dans le pays une somme de 2 850 000 à 2 900 000 F. Ces chiffres sont tirés des comptes financiers des exercices 1893 et 1894. Nous les avons obtenus sans tenir compte des cessions gratuites de main-d'œuvre. » Si on se base sur ces données, ce n'est plus 15 % des revenus de la colonie qu'il faut compter, mais 20 à 25 % au minimum, auxquels il faut ajouter les économies notables que représentent les cessions de main-d'œuvre gratuite aux collectivités, ou à des tarifs dérisoires, tels ceux des anciens contrats miniers qui n'ont pas été renégociés au moment de l'augmentation du tarif de la main-d'œuvre pénale. L'ensemble de ces apports indirects est difficile à établir précisément, mais il doit représenter au moins

10 % des recettes de la colonie. Il semble donc qu'il serait plus juste d'évaluer la part de l'Administration pénitentiaire à environ un tiers du produit intérieur brut, ce qui est considérable et qui posera à la Nouvelle-Calédonie de difficiles problèmes de reconversion économique quand sa suppression sera amorcée.

Feillet termine son examen par la relégation, en annonçant dès le préambule : « Ce que nous avons dit de la transportation s'applique avec plus de force encore à la relégation. »

Le bagne : un échec retentissant selon Feillet

« Ainsi la transportation en Nouvelle-Calédonie a échoué au point de vue pénal ; ses résultats comme colonisation pénale sont très inférieurs à ceux de la colonisation libre et cela malgré d'énormes sacrifices de l'État ; son utilisation au point de vue des travaux publics a été très en dessous de ce qu'elle aurait dû et pu être si on avait suivi un plan méthodique et à longue portée ; son importance comme consommateur, très réelle, est loin de ce qu'on a prétendu et avec certaines précautions on peut la supprimer du pays sans lui nuire, et au contraire sa disparition donnera une grande impulsion à la colonisation libre. »

Il présente ensuite l'ensemble des mesures et des décisions à prendre dans la perspective de la suppression de la transportation, qui sont :

« 1°) de fixer par décret l'époque assez rapprochée où la colonie ne recevrait plus de convois de condamnés ni de relégués et de laisser liquider le bagne par extinction, cette liquidation devant durer une dizaine d'années ;

2°) de donner une solution favorable dans le plus bref délai à la question litigieuse du Domaine ;

3°) d'ordonner immédiatement une révision du domaine pénitentiaire en ne laissant à la transportation que les terres dont elle a strictement besoin pour son fonctionnement ;

4°) de prêter son concours bienveillant aux efforts que fera l'Administration locale [...] pour activer le peuplement sain de la colonie ;

5°) de mettre pendant une dizaine d'années que la transportation restera encore la main-d'œuvre à la disposition gratuite de la colonie ».

L'ensemble de ces vœux sera progressivement satisfait par le ministère, consécutivement à un séjour du gouverneur à Paris où il s'est instamment occupé de « faire avancer les dossiers ». En ce qui concerne le premier vœu, la décision était déjà prise et le dernier convoi de transportés arrive le 25 février 1897. Le 6 octobre de la même année a lieu la promulgation du décret relatif à la désaffectation de 43 000 hectares de réserves du territoire pénitentiaire. Enfin, le décret du 30 août 1898 abaisse à 0,75 F pour la Guyane et à 1 F pour la Nouvelle-Calédonie la redevance imposée aux services employeurs. Lorsqu'il s'agit d'un travail d'utilité publique, le ministre peut consentir une nouvelle réduction sans que les prix cependant puissent descendre au-dessous de 0,50 F pour la Guyane et de 0,75 F pour la Nouvelle-Calédonie (art. 6). Le taux de la journée est également ramené à 0,75 F et à 1 F pour les entrepreneurs particu-

liers exécutant des travaux publics et de colonisation pour le compte de l'État, des colonies ou des communes (art. 11).

Avec l'ensemble de ces mesures, une nouvelle ère commence pour la colonie, mais aussi pour ceux de la « Nouvelle », dont l'accession à la terre et l'intégration sociale se révèlent désormais beaucoup plus difficiles.

En ce qui concerne le premier vœu, la décision était déjà prise et le dernier convoi de transportés arrive le 25 février 1897.

Des libérés de plus en plus marginalisés

Le décret du 18 janvier 1895 réorganise complètement le régime des concessions accordées aux libérés sortant du bagne, déterminé jusque-là par le décret du 31 août 1878 et la décision ministérielle de janvier 1882. D'une façon générale, on s'efforce de faire de la concession une faveur exceptionnelle, difficile à obtenir et difficile à conserver. Outre la suppression des concessions urbaines, la délivrance des lots de terrain n'est plus gratuite. Si on ne donne au concessionnaire que des terres défrichées et pourvues d'une habitation, on exige qu'il justifie au préalable d'un pécule suffisant, s'il est condamné, et d'un dépôt de garantie à la caisse d'épargne pénitentiaire ou à la caisse des dépôts et consignations, s'il est libéré. De plus, il est soumis au paiement d'une rente annuelle dont le taux et le capital varient suivant l'importance et la nature de la concession. Celle-ci est perpétuelle et son défaut de paiement entraîne la déchéance du concessionnaire.

Le concessionnaire reçoit toujours une première mise non renouvelable d'outils aratoires, d'effets d'habillement ou de couchage, mais il en doit le remboursement. La période d'allocations de vivres est réduite de 30 mois à 6 mois. Les soins médicaux ne sont plus donnés gratuitement au concessionnaire et aux siens que pendant l'année de son entrée en concession. Enfin, si l'on conserve le délai de cinq ans pour que la concession devienne définitive, il est stipulé que, pour les condamnés en cours de



peine, le temps écoulé depuis leur envoi en concession jusqu'à leur libération est compris dans ce délai de cinq années, sans toutefois pouvoir être compté plus de deux ans. Ces mesures rigoureuses se traduisent par un nombre extrêmement restreint de mises en concession (141 entre 1895 et 1898, alors que 281 dépositions sont prononcées) et témoignent d'une volonté de rupture par rapport au passé de la

La majorité des stockmen sont des libérés, coll. ANOM



colonie. Ainsi, pratiquement tous les libérés en sont réduits à une vie errante, travaillant souvent de façon temporaire dans les stations d'élevage ou dans les mines.

Le monde pénal a profondément ressenti ce renforcement de l'exclusion dans un pays qu'il considérait comme le sien et Georges Baudoux, qui a travaillé dans les mines avec de nombreux libérés, s'en est fait le témoin indigné dans une nouvelle intitulée *Justice express*. Il y dénonce l'esprit de chicanes inutiles introduit par les colons Feillet.

Georges Baudoux déplore la « normalisation » qui s'effectue avec la colonisation Feillet, qui fait passer la brousse d'un espace de « frontière », où chacun s'assume, à un espace régi par des règles et des conventions sociales reproduisant le fonctionnement des campagnes françaises. Cette dichotomie entre la brousse, terre de liberté, d'aventure individuelle, patrie des stockmen, des mineurs et des libérés, et les nouveaux espaces des colons-fermiers, si elle n'a pas pris en Nouvelle-Calédonie l'aspect d'affrontements armés comme aux États-Unis, s'est traduite par d'importantes disparités géographiques.

Georges Baudoux (1870-1949)

L'esprit procédurier des colons Feillet

« *Tout le monde s'arrangeait de façon à vivre en bonne intelligence avec les voisins. La poule exploratrice, le cochon founiard et le cheval errant étaient ramenés à leur propriétaire, sans plus d'histoire, à charge de réciprocité. Tout allait pour le mieux.*

Mais c'était trop beau pour que ça dure. Une poussée de colonisation déclenchée par le Gouverneur Feillet, un idéaliste, amena dans les terres de Gomen et de Pouébo une quantité d'immigrants encore imbus des idées de France. Ces arrivants possédaient dans toute sa force la notion du tien et du mien, et le respect de la pécune. Chacun sa terre, chacun sa borne, chacun son chez soi. Que voulez-vous faire dans une Colonie avec ces idées-là ? [...] Abandonnés à leurs propres initiatives avec le seul appui de quelques vagues suggestions venues de haut et de loin, ils éprouaient un sentiment d'isolement, de vide, d'inutilité de l'effort. Ils erraient comme un troupeau de soldats sans chefs. [...] Ces braves inadaptés éprouaient le besoin d'être tenus debout et réconfortés par tout le rouage administratif qui mène les masses, impose le respect des lois, juge les différends, calme les perturbateurs et discipline les citoyens. En leur donnant toute cette armature sociale, rien ne serait modifié dans les coutumes ataviques de ces bons Français. Ils pourraient vivre là comme au fond d'une petite sous-préfecture. »

Justice express, Georges Baudoux



Coll. privée

Sur la mine Bernheim à Népoui, coll. ANOM

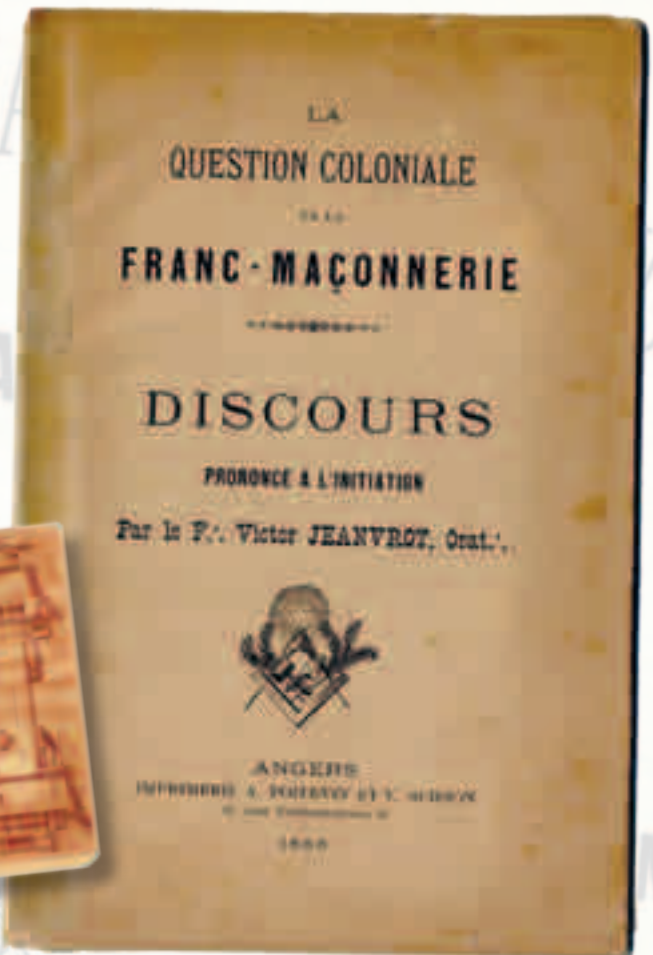
Si Lucien Bernheim a employé dans ses mines des engagés vietnamiens, il a eu aussi recours à de nombreux libérés, illustrant ainsi ce propos de Marc Le Goupils (1907) selon lequel « *c'est le condamné qui a fait Nouméa. C'est l'assigné et le libéré qui ont fait la mine calédonienne.* »



Une vie politique dominée par les conflits entre cléricaux et feilletistes

Dès 1953, Patrick O'Reilly, dans un article qu'il lui consacre, note que « dans la réalisation de son programme, [...] Feillet, qui, en France, sera presque jusqu'à la fin soutenu par le Ministère, se heurtera, sur place, à une vive opposition. Il eut contre lui les corps élus — Conseil Général de la Colonie et Conseil municipal de Nouméa, [...] la Mission, [...] les grands colons et les maisons d'affaires. [...] D'où, une suite de conflits parfois très violents. On vit dans un état d'hostilité latente, encore accrue par des questions de personnes, des heurts de conceptions politiques ou religieuses, d'autant que nous sommes aux plus sombres jours de l'affaire Dreyfus et à la veille du Combisme — dans l'atmosphère très province de Nouméa à cette époque. »

Les origines de ces oppositions relèvent soit des polémiques qui agitent alors la société calédonienne sur les questions relatives au devenir des colonisations pénale et libre, ou se rapportant à la taxation minière, soit de celles liées au grand débat national concernant la laïcisation de la société.



La naissance du clivage entre cléricaux et anticléricaux (1890-1894)

À la fin du XIX^e siècle, les citoyens de Nouvelle-Calédonie disposent désormais de l'éventail relativement complet de la représentativité politique, tant au niveau national (c'est le rôle du délégué) que territorial (avec le Conseil général) ou local (grâce aux municipalités). C'est assez remarquable pour un corps électoral particulièrement réduit, puisqu'il se compose de 1 369 électeurs en 1888 et de 1 562 en 1893. Comment s'explique l'étroitesse de ce corps électoral, qui ne représente que 2 à 3 % de la population totale, où les non-citoyens l'emportent largement sur les citoyens ? En plus des non-inscrits, les

femmes, à cette époque, ne peuvent encore voter, pas plus que les Mélanésiens et les travailleurs asiatiques et océaniens qui sont des sujets et non des citoyens. De plus, la majorité de la population d'origine pénale est déchue de ses droits civiques.

Bien qu'ils soient peu nombreux, les citoyens de la Nouvelle-Calédonie de la fin du XIX^e siècle sont extrêmement divisés. La vie politique reflète, de prime abord, le clivage profond de la société française de cette fin de siècle, opposant les conservateurs, souvent cléricaux, et les républicains, partisans de la laïcité et anticléricaux.

La question coloniale et la franc-maçonnerie, coll. Shekleton

L'intitulé de cet opuscule montre que la franc-maçonnerie s'est impliquée très tôt dans la promotion de la colonisation.

Bien qu'ils soient peu nombreux, les citoyens de la Nouvelle-Calédonie de la fin du XIX^e siècle sont extrêmement divisés.

En Nouvelle-Calédonie, le combat pour la laïcité et contre l'influence de l'Église passe essentiellement par l'action, plus ou moins occulte, de la loge maçonnique, fondée en 1868. Dès le départ, le combat contre la Mission s'organise autour de la promotion de deux pôles : le soutien à la colonisation libre, d'une part, le développement de l'enseignement primaire laïc, d'autre part, dont doivent aussi bénéficier les Kanak, car, selon la loge, « *la mission subjugué les indigènes pour mieux les exploiter* » (courrier au Grand Orient du 1^{er} décembre 1889).

La construction de la cathédrale envenime, si besoin était, les relations qu'entretiennent les deux blocs. En effet, le gouvernement, par l'intermédiaire de son représentant en Nouvelle-Calédonie, accorde au clergé le terrain, les matériaux et surtout la main-d'œuvre, fournie par la Pénitencière, pour mener à bien ce projet. Or, cette affaire soulève, parmi d'autres, la question de l'utilisation de la main-d'œuvre pénale.

Afin de soutenir son action, chaque camp s'est doté d'un organe d'expression. Pour les cléricaux, c'est le journal *La France Australe*, financé en partie par la maison Jouve et la société Le Nickel, partisan du statu quo et plutôt libre-échangiste. Pour les francs-maçons, c'est le quotidien *La Calédonie*, soutenu par la maison Prévet, républicain, nationaliste et protectionniste.



Le bâtiment de la loge maçonnique Union Calédonienne, surplombant la cathédrale en construction, détail de la peinture de Gaston Rouillet (1890), coll. Ville de Nouméa



La cathédrale Saint-Joseph de Nouméa, coll. F. Angleviel

Attestation de bénédiction des trois cloches de la cathédrale de Nouméa,

album de l'archevêché de Nouméa, coll. SANC
Les cloches ont pour parrains respectifs trois couples : M. et Mme Blanchot, M. et Mme de La Salmonière, M. et Mme Brun.

Construite de 1887 à 1897 grâce à la main-d'œuvre pénitentiaire et sur les plans de Labulle, un ancien condamné, la cathédrale est bénie le 26 octobre 1890 et inaugurée à la Toussaint suivante, bien que la façade et les clochers ne soient pas entièrement terminés.

Le triomphe du feilletisme (1894-1903)

Dès son arrivée, le gouverneur Feillet se préoccupe de trouver des appuis pour sa politique. Pour cela, il compte sur ses frères maçons dont la cohésion sera pourtant rapidement menacée par la nouvelle politique qu'il introduit et par ce qu'elle sous-tend : la disparition progressive du bague qui fait vivre bon nombre de ténors de la vie politique. Les élections à la mairie de Nouméa et la question des contrats de viande sont les deux premières affaires où il est conduit à intervenir. Il remporte un succès dans la première, mais connaît, avec la seconde, un échec cuisant.

Le 16 octobre 1894, est créée l'Union agricole calédonienne dont l'objectif est la promotion de la petite colonisation libre. Comme le fait remarquer *La Vérité* du 24 avril 1895, sur les quatorze membres qui assistent à la première réunion, on compte peu de vrais agriculteurs, mais au moins cinq francs-maçons (Charles Devambez, Eugène Charbonneaux, Eugène Mamelin, Pierre-Isaac Puech et Louis Simon) et plusieurs commerçants ou dirigeants de société. Or, ce groupe de départ se scindera plus tard, consécutivement aux diverses prises de position sur la question de l'attribution des contrats de viande. Mgr Fraysse, quant à lui, refusa d'en être membre.

Le gouverneur entreprendra ensuite de rallier les corps élus à sa politique, mais ses partisans perdent les élections municipales de Nouméa et c'est dans des conditions dramatiques que, le 5 juin 1896, il embarque, grabataire, pour la France. Le directeur de l'Intérieur, Aristide Le Fol, appelé à assurer l'intérim, ne parviendra pas à mettre fin à la farouche opposition des deux camps entre lesquels les incidents se multiplient. Le 7 juillet 1896, prétextant l'épidémie de tiques qui touche certaines régions australiennes, les porte-parole du Syndicat des éleveurs calédoniens, Charles Devambez et Maurice Escande, réclament la suppression des importations de bétail australien. La majorité du Conseil général refuse, y voyant une manœuvre destinée à nuire à l'adjudicataire du contrat de viande (qui fournit celle-ci à l'Administration pénitentiaire). Les 9 et 10 juillet, lorsque l'Administration locale réclame un crédit supplémentaire de 20 000 F pour les centres de colonisation libre, c'est l'occasion pour la majorité des conseillers de s'élever avec vigueur contre les dépossessions d'Ina, de Tiéti et de Poindimié, et de remettre en cause la politique suivie par l'Administration locale. Le 11 juillet, celle-ci est de nouveau prise à partie à propos de sa politique sanitaire, notamment au sujet de la léproserie



Charles Devambez (1848-1930),

coll. Devambez

Propriétaire d'un grand domaine à Ouitchambo, membre de la loge et ami du gouverneur Feillet, Charles Devambez fut le président-fondateur de l'Union agricole calédonienne.

de Bélep. Le 20 juillet, une commission de trois membres est désignée pour examiner les plaintes des indigènes au sujet des réserves d'Ina, de Tiéti et de Poindimié. Le 22 juillet, un arrêté annule la délibération du Conseil général du 20 juillet. Le même jour, est promulgué un arrêté interdisant momentanément l'introduction de bétail en provenance du Queensland. Enfin, le 30 juillet, le Conseil général est dissous.

Une campagne électorale acharnée s'engage, dans un climat de confusion et de violence verbale exacerbée, à laquelle participe largement un nouveau journal, *Le Radical*, créé, le 11 août 1896, pour soutenir les thèses feilletistes. Il multiplie

les articles dirigés contre la Mission, le Conseil général et le conseil municipal de Nouméa, alors majoritairement anti-feilletistes. Les nouvelles élections du 23 août se traduisent par un renforcement de l'opposition à l'Administration locale. Au Conseil général, le nombre des opposants est passé de onze à treize. « *Nous sommes battus à plates coutures* », constate, navré, le gouverneur par intérim.

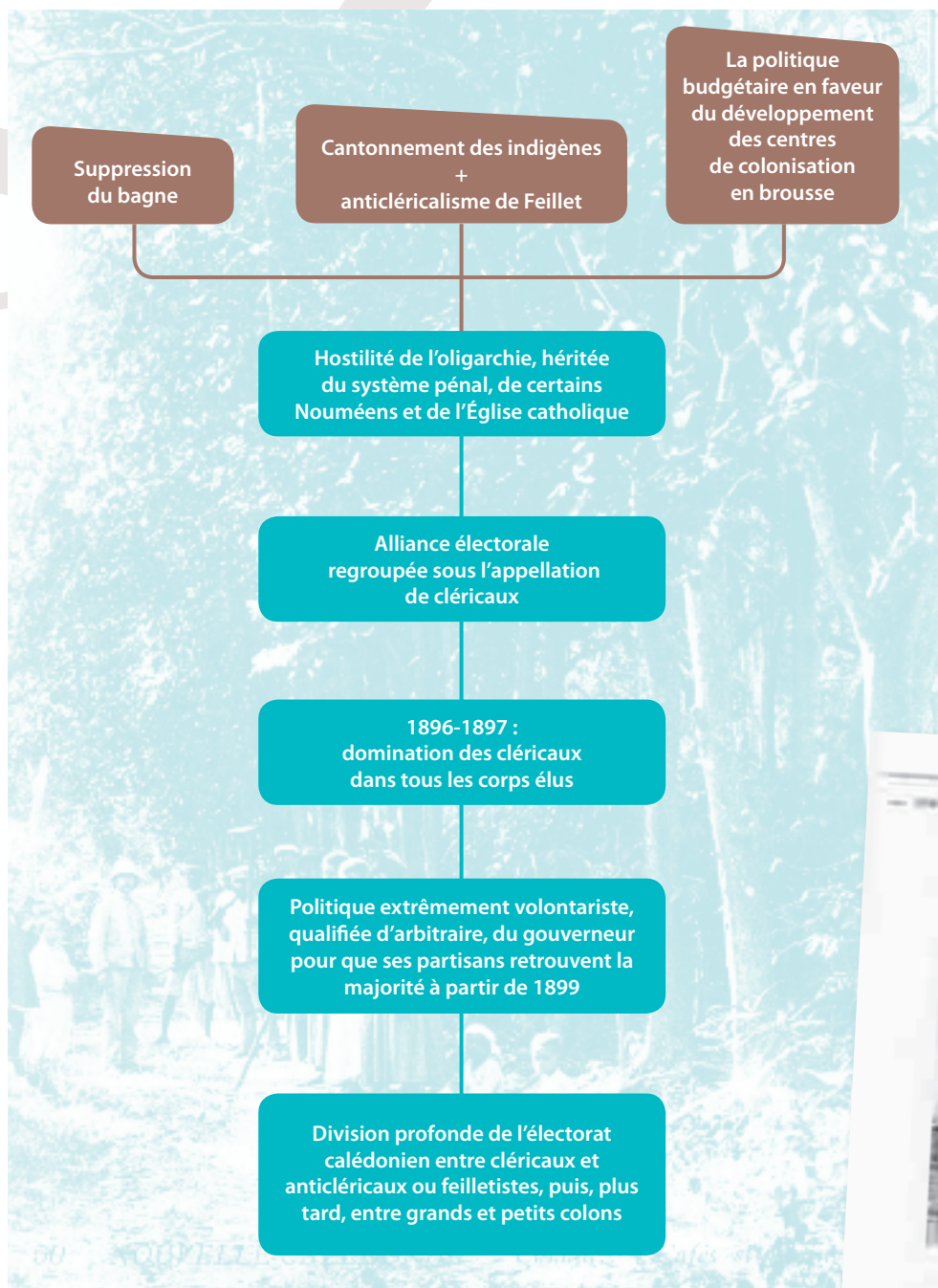
Quelques jours plus tard, le 28 août 1896, il rend compte au ministre de l'étrange coalition qui a gagné les élections et qu'il présente comme farouchement opposée à la colonisation libre : « *Ces ennemis que je n'hésite pas à vous signaler, ce sont, d'une part, la Mission qui voit avec chagrin diminuer une influence fondée tout entière sur la domination qu'elle exerce à l'égard des tribus indigènes, et certaines grandes sociétés telles que Le Nickel qui usent et abusent de la main-d'œuvre pénale et verraient avec regret l'élément pénitentiaire faire place à l'élément libre. Aussi avons-nous tout récemment assisté à cet étrange spectacle d'une union hybride entre les partisans de la maison Jouve qui a fait presque tous les frais de l'élection, de la Mission qui a fait une propagande jusqu'alors sans précédent et d'un groupe soi-disant socialiste et indépendant qui représente des idées avancées particulièrement dangereuses dans ce pays d'exception où il y a autant de libérés que de gens libres et où la question sociale ne peut à mon avis être envisagée au même point de vue que sur les autres parties du territoire français.* »

Il ajoute que la question des contrats de viande est un autre élément d'opposition à la politique de Feillet, car « *lors du dernier scrutin, comme aux élections antérieures, la lutte s'est engagée entre les partisans de la maison Jouve adjudicataire du marché en cours, importatrice de bétail australien, et les partisans des éleveurs calédoniens auxquels le Gouvernement local croit devoir donner son appui parce qu'ils représentent l'une des industries dans lesquelles ceux qui ont encore confiance dans l'avenir de ce pays ont placé leur plus ferme espérance* ».



Publicité de la Boucherie des éleveurs, extrait de *La Calédonie illustrée* (1899)

La boucherie, qui appartient au Syndicat des éleveurs calédoniens, défend le principe de la priorité donnée à l'achat de la viande locale et à sa vente aux administrations, plutôt que de recourir aux importations venant d'Australie.



Organigramme résumant l'origine des clivages et l'évolution politique de 1894 à 1903

Publicité de la maison Jouve, extrait de *La Calédonie illustrée* (1899)

Cette maison de commerce implantée dans tout l'outre-mer est également célèbre pour les séries de cartes postales qu'elle publiait.



« Tribu indigène et son chef sur une des propriétés de la maison Jouve », coll. MDVN

Fort habilement, cette carte « exotique », dont le titre ne correspond pas forcément à la vérité, comporte dans son bandeau inférieur une « réclame » vantant les mérites du café Jouve.

Or, cette affaire de viande va s'achever par un désastre pour le gouverneur. Finalement, en octobre 1898, le Syndicat des éleveurs calédonniens obtient le contrat, mais il s'avère incapable de tenir ses engagements. Les anciens adjudicataires, Savès et Grosbois, déboutés, vont alors porter l'affaire devant le Conseil du contentieux administratif. Puis, n'obtenant pas satisfaction, ils se pourvoient devant le Conseil d'État. L'Administration des colonies est condamnée à leur payer une indemnité pour le préjudice subi, consécutif aux mesures arbitraires prises à leur égard. Politiquement, c'est un coup très rude pour Feillet, car sa gestion a été publiquement condamnée par la justice. Après toutes ces difficultés, il aurait pu abdiquer. Mais, paradoxalement, elles renforcent sa détermination, qui se traduit par un arbitraire gouvernemental grandissant.

Son premier soin est de rétablir son autorité sur l'Administration locale. Afin de s'assurer l'obéissance et le zèle de ses fonctionnaires, il n'hésite pas à procéder à une purge sans précédent au sein de l'Administration locale, ainsi évoquée par Patrick O'Reilly (1953) : « *Il est impossible de suivre, une à une, toutes les victimes du gouverneur Feillet. Il aurait brisé par révocation, suspension, déplacement, mise en congé de retraite, renvoi en France quatre directeurs de l'Intérieur, ou secrétaires généraux ; trois syndics de l'immigration ; un commandant de la gendarmerie ; un directeur de l'Administration pénitentiaire ; un médecin-chef ; un nombre considérable de magistrats et de fonctionnaires du Service local ; un nombre plus considérable encore de municipalités.* » Les motifs sont toujours les mêmes : « *fonctionnaire dont les complaisances à l'égard de certaines personnalités de la Colonie étaient de nature à discréditer l'Administration locale* » (Gauharou, directeur de l'Intérieur, mars 1896), « *dessert ma politique, en France et surtout ici* » (Moriceau, chef des affaires indigènes, mars 1898), « *a fausement accusé et gravement outragé, sans circonstances*



Jules Moriceau et son épouse,
album Rime, fonds Kakou, coll. SANC



Il est impossible de suivre,
une à une, toutes
les victimes du
gouverneur Feillet.

atténuantes, le chef de la Colonie » (médecin-chef Chedan, 16 avril 1898). Patrick O'Reilly en conclut que « *parce qu'il est difficile de supposer que le personnel administratif de la colonie ait soudain pris des façons indépendantes et soit sorti des limites de l'exécution raisonnable des directives du Gouverneur* », il faut bien penser « *que c'est l'autorité qui, tout d'un coup, a imposé plus, et autre chose, que ce qu'elle était légitimement en droit d'exiger* ».

Parallèlement, après le refus du Conseil général du plan de campagne de 1898, le conflit avec l'assemblée prend une tournure aiguë. Poussé par son désir de réaliser coûte que coûte ce qu'il considère comme sa mission, Feillet obtient, après avoir harcelé le ministre, par le décret du 27 mai 1898, d'augmenter le nombre des membres du Conseil général et de modifier les circonscriptions électorales. Une campagne électorale très disputée s'ensuit, se traduisant par une altercation assez violente, à la Vallée-des-Colons, au cours de laquelle le maire Guiraud aurait frappé deux partisans de Feillet. Ce dernier s'empresse de relater l'incident au président de la République et de demander la révocation du

maire, bien que le rapport du procureur insiste sur le peu de gravité des blessures. Les élections des 4 et 11 septembre 1898 marquent la victoire des partisans de Feillet qui sont désormais dix-sept conseillers contre deux opposants. La présidence du Conseil est confiée à Constant Caulry, dévoué feilletiste et franc-maçon. L'opposition, par l'intermédiaire de *La France Australe* du 12 septembre 1899, dénonce alors cette assemblée « *qui a été nommée uniquement pour opiner du bonnet et accepter toutes les propositions du gouverneur sans être capable d'adopter une ligne de conduite indépendante* ».

Désormais, le gouverneur Feillet n'a qu'une obsession, obtenir que l'évêque et les maristes soient renvoyés, et il multiplie les courriers et les initiatives en ce sens. La loi de finances de 1900 établissant l'autonomie financière des colonies, votée en France et visant à alléger les charges financières de cette dernière en transférant aux colonies toutes les dépenses d'ordre civil, va lui fournir un premier prétexte. Ces nouvelles dispositions se traduisent par une augmentation des charges de 850 000 F, qui n'est pas compensée par la subvention de 777 000 F allouée par l'État, il faut donc faire des économies et les feilletistes ne se privent pas de faire valoir qu'en cette circonstance le budget du culte doit être supprimé, ce qui sera fait après une séance houleuse, le 26 novembre 1900.

Mais les contestations de plus en plus nombreuses de la politique du gouverneur se traduisent par l'arrivée en janvier 1902 à Nouméa de l'inspecteur des colonies François Méray. À l'issue de sa tournée, celui-ci rédige quatre-vingt-trois rapports dont les conclusions paraissent le 25 septembre 1902, sous la plume de Joseph Chailley-Bert, dans *La Quinzaine coloniale*, sous la forme d'un terrible réquisitoire évoquant toutes les affaires qui ont donné lieu

Parallèlement, après le refus du Conseil général du plan de campagne de 1898, le conflit avec l'assemblée prend une tournure aiguë. Poussé par son désir de réaliser coûte que coûte ce qu'il considère comme sa mission, Feillet obtient, après avoir harcelé le ministre, par le décret du 27 mai 1898, d'augmenter le nombre des membres du Conseil général et de modifier les circonscriptions électorales.

à des polémiques : « De toutes parts, les révélations surgissent. C'est la caisse de la colonisation détournée de la destination légale, transformée en caisse noire acquittant des dépenses qui n'ont aucun rapport avec la Colonisation. Ce sont des travaux de voirie exécutés à grands frais dans l'intérêt exclusif d'un industriel, ami du Gouverneur et partisan de sa politique. C'est la direction des travaux du chemin de fer de Nouméa à Bourail confiée à un conducteur des Ponts et Chaussées, notoirement insuffisant, mais dont l'incapacité garantit la docilité. C'est l'exécution de ces mêmes travaux en régie, donnant lieu à un gaspillage effréné. C'est une amende, énorme – 135 000 F à la maison Ballande, pour un retard postal du tour de côte ! –, infligée à un commerçant, député, adversaire du Gouverneur, dans des conditions telles d'illégalité et de partialité que le Conseil du contentieux administratif de la Colonie, composé en majorité de fonctionnaires, se voit obligé d'annuler l'arrêté qui l'a prononcée. C'est une entreprise de transport d'immigrants enlevée au même, qui s'en chargeait pour 200 francs par tête, et confiée à un ami à raison de 450 francs par individu transporté. [...] C'est la population indigène livrée sans défense à la lèpre, la contagion gagnant peu à peu la population blanche. [...] Ce sont les chefs de service terrorisés, mis dans l'alternative de servir docilement les fantaisies du maître ou d'être renvoyés en disgrâce. [...] C'est la magistrature elle-même subissant des ingérences sérieuses, l'action publique obligée de se plier à l'arbitraire, aux haines et aux préférences personnelles du Gouverneur. [...] C'est la discorde semée dans la population ; tout un ensemble de procédés violents mis au service d'une politique



Gaston Doumergue (1863-1937)

Franc-maçon, ministre dans de nombreux gouvernements de la III^e République, président du Conseil de 1913 à 1914, puis président du Sénat de 1923 à 1924, Gaston Doumergue est élu président de la République en 1924 pour un mandat de sept ans, à l'issue duquel il ne se représente pas.

de rancune et de division. Les amis favorisés systématiquement, les adversaires, ou ceux qui sont soupçonnés de tiédeur, traités en parias, frappés dans leurs intérêts au mépris de toute justice ou de toute légalité.»

Entre-temps, Feillet, qui avait été rappelé en France, est reçu, le 5 novembre 1902, par le ministre des Colonies, Gaston Doumergue. Il

défend son action avec véhémence, mais sans parvenir à le convaincre de poursuivre l'œuvre entreprise. Humilié, déçu, amer et sans doute malade, Feillet, qui restera gouverneur en titre jusqu'à sa mort, se retire alors avec sa famille à Montpellier, où, moins d'un an plus tard, le 2 septembre 1903, il décède prématurément, âgé seulement de 47 ans.

Le limogeage de Feillet, presque contemporain de celui de ses collègues René Millet, en Tunisie, et Joseph Gallieni, à Madagascar, doit s'interpréter comme la volonté du ministère d'en finir avec « les satrapies coloniales » et le règne de véritables « proconsuls » dans les colonies. Désormais, les nouveaux gouverneurs se voient recommander une gestion plus souple, plus conciliante, moins partisane vis-à-vis de leurs divers administrés, et, surtout, ils devront tenir constamment informé le ministère de toutes leurs initiatives. Aux idéologies novatrices, génératrices de bouleversements et de tensions, se substitue le pragmatisme.



De toutes parts, les révélations surgissent. C'est la caisse de la colonisation détournée de la destination légale, transformée en caisse noire acquittant des dépenses qui n'ont aucun rapport avec la Colonisation.

André Ballande (1857-1937) en compagnie de ses enfants, de Mgr Fraysse et du père Monnin,

album de l'archevêché de Nouméa, coll. SANC Armateur, homme d'affaires et homme politique, André Ballande fut un des plus fidèles soutiens de la Mission et donc un anti-feilletiste convaincu.



De l'échec de la laïcisation à celui de l'autonomie (1903-1910)

Pendant que Paul Feillet, se sentant abandonné de tous et, semble-t-il, brisé par la perspective du triste sort réservé à ses colons, entame la terrible disgrâce qui le conduit à la mort, l'intérim est assuré en Nouvelle-Calédonie par Édouard Picanon. Très rapidement, suivant les recommandations de l'inspection Méray, celui-ci engage son action autour de quatre axes : la réduction des dépenses publiques, l'assainissement et la transparence de l'Administration, une politique plus respectueuse des indigènes et, surtout, l'apaisement des tensions politiques dans l'archipel.

L'immédiat après-Feillet est cependant marqué par l'attribution d'indemnités compensatoires faisant suite à la destruction, lors de l'épidémie de peste, de bâtiments appartenant à des anti-feilletistes notoires. Ainsi, le 17 octobre 1904, le Conseil du contentieux administratif condamne la colonie à payer 5 500 F de dommages et intérêts à MM. Desmazures et Ballande, puis, le 4 mars 1905, 875 F d'indemnité à la Société de Béchade, et prononce l'annulation de l'amende imposée à André Ballande pour le non-respect des clauses du « tour de côte ».

Cependant, jusqu'en 1907, les feilletistes remportent toutes les élections et dominent les institutions. Leurs relations avec les cléricaux durant la période 1904-1907 se caractérisent par trois phases distinctes.

En 1904, suivant les ordres de Paris, la politique de laïcisation partielle est poursuivie. Cette question est à peine réglée que les litiges entre les deux camps rebondissent et se cristallisent autour de la question de la taxation minière. Le fléchissement général des impôts et l'augmentation des charges du budget colonial conduisent le gouverneur à rechercher de nouvelles ressources. La même année, il décide de majorer de façon conséquente les droits de sortie sur le minerai. Les feilletistes se prononcent pour la taxation, tandis que les anti-feilletistes s'y opposent. Ce conflit ravive les passions politiques, d'autant que les mineurs les plus importants accusent la réforme de n'être qu'un règlement de comptes envers les sociétés « coupables de n'avoir professé qu'une médiocre admiration pour l'administration de M. Feillet », d'après la *Quinzaine coloniale* du 5 août 1904. Finalement, devant l'inextricable situation financière de la colonie, ces nouvelles taxes sont adoptées par le Conseil général, le 21 décembre 1905, mais ne sont pas agréées par l'État.



Le 23 juin 1906, le passif des finances publiques ayant encore été aggravé par l'épidémie de peste et les aides apportées aux victimes du grave cyclone du début de l'année,

Jean-Gustave Engler (1845-1931) en compagnie de sa femme et de ses enfants, coll. Martin

D'origine suisse, naturalisé français en 1871, Jean-Gustave Engler effectue toute sa carrière au service topographique. Après en avoir été brièvement écarté par le gouverneur Richard, il est, du fait de ses compétences, rapidement réintégré.



Coll. privée

Paschal Grousset (1844-1909)

Communard présent dans l'archipel de 1872 à 1874, année où il s'évade en compagnie de quatre de ses camarades dont Achille Ballière. Paschal Grousset sera élu, le 6 janvier 1907, délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des colonies.

Charles-Amédée Rognon déplore que le Département ait rejeté les augmentations de taxes minières et n'ait pas accepté un nouvel emprunt auprès de la Banque de l'Indochine.

Le 6 janvier 1907, dans un ultime effort pour empêcher l'augmentation de la taxation très activement défendue à Paris par le délégué Paul Guieysse, les grands propriétaires miniers (dont la société Le Nickel) font élire comme délégué au Conseil supérieur des colonies Paschal Grousset, par 1 098 voix contre 810 à Paul Guieysse. Il leur a fallu, pour cela, détourner une partie des voix ouvrières vers Paschal Grousset qui est un ancien communard. Cependant, les pratiques de la SLN sont de plus en plus dénoncées dans la colonie et, en décembre, *Le Bulletin du Commerce* écrit : « En fait, la SLN fait la pluie et le beau temps sur le marché du nickel. Elle s'oppose à toutes les initiatives de ses concurrents, elle bloque l'application des taxes votées ».

Dès le 24 décembre 1904, les francs-maçons obtiennent un arrêté instituant un comité local permanent de mutualité et de colonisation.

Jacques Feillet (1881-1945), album Leenhardt, coll. SANC
Célibataire, avocat et publiciste, Jacques Feillet fut longtemps secrétaire du Comité de l'Océanie française, en souvenir de l'œuvre de son père.



par le Conseil général. [...] La Nouvelle-Calédonie, osons le dire, n'aura aucune chance de s'en sortir tant qu'elle restera paralysée dans les tentacules de la pieuvre Rothschild! »

Enfin, l'État fixe à 10 F, grâce au décret du 25 mars 1908, le droit à percevoir pour la délivrance des permis d'exploitation, qui est appliqué dans la colonie par l'arrêté du 10 août 1908.

Cette affaire des taxations minières, à travers ses nombreux rebondissements, fait clairement apparaître le conflit d'intérêts opposant la brousse rurale, jadis feilletiste, favorable aux taxes, à l'oligarchie minière qui leur est violemment hostile. Mais, pendant que se déroule le conflit sur les taxes minières, un processus de « défeilletisation » se met progressivement en place, de façon limitée jusqu'en 1907, puis de façon plus soutenue à partir de 1908, avec l'arrivée, le 24 mai, du gouverneur Richard.

Compte tenu des brimades et de la sujétion totale imposées à l'Administration par Paul Feillet, on aurait pu penser que son

départ se traduirait par une brutale remise en cause des hommes qu'il avait établis aux différents postes à responsabilités de la colonie. Dans un premier temps, seuls sont écartés le chef du service des travaux publics, Védel, et celui du service topographique, Jean-Gustave Engler. Malgré le contexte d'anticléricalisme qui sévit alors en France avec le ministère Combes, soutenu par les loges maçonniques et appuyé en Nouvelle-Calédonie par le courant feilletiste, le gouvernement local fait le choix de ne pas procéder à des mutations trop radicales.

Dès le 24 décembre 1904, les francs-maçons obtiennent un arrêté instituant un comité local permanent de mutualité et de colonisation, en vue de rechercher les voies et les moyens d'améliorer le sort des travailleurs et de favoriser le peuplement et la mise en valeur du pays. L'année suivante, est fondé à Paris le Comité de l'Océanie française. Composé de personnalités comme Paul Guieysse et Jacques Feillet, fils de l'ex-gouverneur, il milite tant en faveur de l'imposition minière que pour le maintien d'un courant de peuplement en Nouvelle-Calédonie. Une de ses premières tâches est de faire paraître, en 1905, l'ouvrage *La colonisation française en Nouvelle-Calédonie*, d'Émile Vallet, dans le but de contrecarrer la campagne de dénigrement de la colonisation de peuplement menée en France, notamment par Marc Le Goupils. Cette action



Une de L'Océanie française, août 1911

Ce bulletin mensuel, organe du Comité de l'Océanie française, paru de 1911 à 1939, assurait tout à la fois des fonctions d'information et de lobbying en faveur des différents espaces coloniaux français du Pacifique.

semble avoir été relativement efficace, en effet, *La France Australe* signale en 1905 l'arrivée d'au moins trente-cinq nouveaux immigrants. En Nouvelle-Calédonie, les feilletistes, appuyés par la loge maçonnique, essaient également d'obtenir, comme en métropole, la suppression de l'enseignement confessionnel. L'opposition entre « la communale » et l'enseignement confessionnel est alors à son comble et le fait de placer son enfant dans tel ou tel autre type d'établissement témoigne de sa position politique, à une époque où laïc, anticlérical, feilletiste et favorable à la taxation minière sont synonymes.

Cependant, les clivages calédoniens et leurs excès commencent à faire peur, ce qui explique que la loge se plaint de la non-participation à ses activités des fonctionnaires maçons qui deviennent plus circonspects. Ainsi, en 1903, elle écrit à propos du directeur de l'Administration pénitentiaire : « *Franc-maçon à Cayenne et même à Paris, M. Bravard se garde bien de fréquenter notre loge, pour ne pas déplaire à l'évêque, dont il favorise toutes les créatures et auquel il fait de très fréquentes visites.* »

Puis la loge maçonnique est affectée par deux grandes crises internes qui contribuent finalement à affaiblir l'ancien courant feilletiste devenu « républicain ». Le 20 décembre 1904, un article anonyme, intitulé « Une illusion envolée », paru dans *La Calédonie*, s'insurge contre les avantages dont bénéficient les instituteurs de la colonie, principalement celui de se faire payer le passage pour la métropole par la municipalité. Ultérieurement, il s'avère que l'instigateur de l'article de *La Calédonie* est le franc-maçon Lemièrre, qui présente sa démission le 3 février 1905. Celle-ci est suivie dès le lendemain d'une lettre ouverte où il condamne « *le facile accès de certains frères auprès de la haute administration de la colonie... qui avait pour motifs et pour résultats de servir des intérêts personnels au détriment de l'intérêt général, de l'intérêt maçonnique et des grands principes* ». (Lettre du 4 février 1905, conservée aux archives du Grand Orient)

En 1906, la loge est ébranlée par une nouvelle affaire, plus grave, puisqu'elle concerne Jean-Baptiste Dezarnaulds, avocat défenseur et Vénérable de l'Union Calédonienne de 1894 à 1900, accusé par les francs-maçons Boë et Laplagne d'avoir failli à ses devoirs de républicain et de maçon en cédant ses 350 actions de *La Calédonie* « *au parti de la Mission* ». Le conseil d'administration du 7 avril 1906 se traduit par la mise à l'écart de l'ancienne équipe qui crée, dès le 12 avril 1906, un journal bihebdomadaire,



Le Républicain, organe du Comité républicain. Ce qui sous-tend cette affaire n'est autre, en réalité, que le souhait d'un certain nombre de notables d'obtenir le rétablissement de la transportation, qu'ils jugent seule capable de mettre fin au marasme économique dans lequel se débat la colonie. Ils assortissent ce projet des conditions suivantes : suppression du doublage dans la colonie pour les libérés, envoi des condamnés



Jean-Baptiste Dezarnaulds (1826-1900), coll. Dezarnaulds

Avocat et homme politique, franc-maçon, Jean-Baptiste Dezarnaulds a exercé tous les types de mandats politiques possibles en Nouvelle-Calédonie, à la fois comme membre des conseils municipal et général et comme dirigeant de ces deux institutions.

En-tête d'une lettre adressée par la loge Union Calédonienne au ministre des Colonies, coll. archives du

Grand Orient de France, Paris

arabes exclusivement à Cayenne, suppression de la mise en concession des condamnés en cours de peine ou de leur mise à la disposition des grosses exploitations minières. *Le Bulletin du Commerce* du 9 juin 1906 ironise sur ces revendications en faisant valoir qu'« *en somme, ce que désirent quelques Calédoniens malins, c'est l'envoi annuel de quelques millions sous forme de forçats bien éduqués, bien propres, bien sages. Ils consentent à profiter des avantages pécuniaires de la transportation, mais n'en acceptent pas les charges.* » Pour le journal, il est fort probable que lorsque les députés et les sénateurs examineront la question, et qu'ils mettront en rapport les dépenses occasionnées par la transportation et les quelques avantages qu'elle a pu représenter, « *la question sera alors définitivement enterrée* ». Dès le 20 juin 1906, la section de législation du Congrès colonial se prononce à l'unanimité contre le rétablissement de la transportation en Nouvelle-Calédonie. Malgré cela, c'est autour de cette question que se fait aussi l'élection du délégué Paschal Grousset.

Lors du « *punch populaire* » organisé à l'issue du scrutin, Lucien Colardeau, président du comité électoral de Paschal Grousset, célèbre cette victoire comme celle du « *petit peuple calédonien qui, lui aussi, a renversé sa Bastille, la Bastille déjà trop vieille du feilletisme* ». Il lance ensuite un appel à l'unité, car « *le feilletisme que nous avons combattu et vaincu disparaissant du pays, les sujets de division qu'il avait engendrés seront évanouis et les frères ennemis d'hier ne peuvent plus que s'allier pour chercher en commun la solution des problèmes sociaux de la Nouvelle-Calédonie* ». (*La France Australe*, 11 juillet 1907)

La situation des feilletistes ou républicains s'aggrave encore, peut-être par la volonté du ministère, avec la mission des inspecteurs Fillon et Revel de 1907, envoyés, semble-t-il, avec la consigne d'essayer d'établir plus de rationalité et d'équité au sein du fonctionnement de la colonie. Trois de leurs rapports mettent directement et gravement en cause des membres éminents de ce groupe, malgré les contre-attaques du *Républicain*.

Le renouvellement du Conseil général, à la suite de l'élection du 30 juin 1907, se traduit pour la première fois par la perte de la majorité pour les feilletistes, qui s'appellent désormais « les broussards ». C'est la première manifestation

de cette nouvelle fracture qui dominera la vie politique calédonienne pendant tout l'entre-deux-guerres, opposant, d'une part, les colons de l'intérieur, dont la représentation minoritaire au Conseil est compensée par la présence parmi eux de véritables « ténors » de la vie politique locale, et, d'autre part, les représentants, le plus souvent majoritaires, de la population nouméenne.

Le 24 mai 1908, arrive le gouverneur Jules Richard qui est décrit dans les lettres de l'Union Calédonienne comme le gouverneur le plus brutalement « autocrate » et le plus nettement « antirépublicain ». Six mois après son arrivée, les maçons réclament déjà son rappel et ne cesseront de le faire tout au long de son mandat. Les reproches sont quelquefois virulents, comme dans cette lettre du 23 décembre 1908 du Vénérable au secrétariat général du Grand Orient de France, où le gouverneur est qualifié d'« instru-

ment de l'association Ballande-curés-maristes ». La loge en vient à parler de « terreur blanche » à l'encontre des maçons que l'on essaie de déshonorer en les accusant de malversations ou de corruptions électorales. Les fonctionnaires maçons sont « l'objet d'une surveillance continuelle, des agents de police guettent la sortie des ff.º. de la loge les soirs de tenue ».

Par la suite, la situation de la loge ne cesse de se dégrader et le bilan adressé au Grand Orient, le 30 août 1911, le confirme : *Le Républicain* vient de sombrer pour la troisième fois, faute de moyens financiers, car le Comité républicain n'existe plus que nominale ; les assemblées de la loge sont de plus en plus désertées et celle-ci assiste à la détérioration de la situation calédonienne sans pouvoir agir. Le gouverneur Richard serait même allé jusqu'à tenter de créer une nouvelle loge dissidente. Malgré les demandes réitérées de l'Union Calédonienne

pour obtenir le départ du gouverneur auprès du ministère, celui-ci le maintient à son poste. L'aggravation de la crise et le retrait métropolitain sont à l'origine d'un profond mécontentement au sein de la population libre de la colonie, qui, d'une part, fait resurgir une demande d'autonomie croissante et, d'autre part, alimente l'idée de se séparer de la France pour intégrer le Commonwealth australien, seul susceptible d'engendrer un développement économique conséquent. Cette tendance est renforcée par la circulation, de 1906 à 1908, de rumeurs persistantes sur la vente éventuelle des colonies océaniques aux puissances coloniales présentes dans la zone.

En 1909, cette éventualité semblant définitivement écartée, les citoyens calédoniens, surmontant leurs antagonismes traditionnels, s'unissent au sein d'un mouvement fédérateur, qui prend le nom de « Comité de défense des intérêts calédoniens » et qui revendique une large autonomie. Cette revendication est exprimée, le 21 août, par un manifeste réclamant la possibilité pour les citoyens calédoniens de pouvoir s'autogérer davantage, à l'image des colonies australienne et néo-zélandaise respectivement devenues, en 1901 et en 1907, dominions de l'empire britannique.

Les principales dispositions du projet de statut visent ainsi à donner aux citoyens français de la Nouvelle-Calédonie « le droit de s'administrer eux-mêmes », de voter des « lois locales » ou de demander « la promulgation de toutes les lois métropolitaines qu'ils jugent utiles ». Ce projet de statut est approuvé le 23 août 1909 par 1 591 électeurs calédoniens non fonctionnaires. Cependant, selon *La France Australe* du 26 août 1909, tous les citoyens n'ont pas voté, soit qu'ils aient été gênés par le vote à bulletin ouvert, soit qu'ils se soient abstenus, comme les séparatistes, qui considèrent ce projet comme utopique : « Les vœux de nos assemblées, les discours, les pétitions, les réunions publiques, les meetings en plein air, les monômes, même les vitres cassées et les agents bousculés, tout cela n'avancera pas notre cause d'une ligne. »

L'avenir leur donne raison, puisque le 23 février 1910, après avoir débattu de ce projet de statut, la Chambre des députés le rejette en considérant que « la Nouvelle-Calédonie appartient à la France et qu'elle ne doit pas appartenir aux 1 600 Français qui s'y trouvent » et que, comme l'a déclaré le ministre des Colonies, « la question ne pourrait pas être limitée à la Nouvelle-Calédonie et qu'elle engage en quelque sorte l'organisation générale des colonies françaises ».

Manifeste du Comité de défense des intérêts calédoniens du 21 août 1909 pour un nouveau statut, coll. ANOM

« Etant Français, nous voulons être traités en citoyens français, comme nos frères de la Mère-Patrie, et non plus en sujets. Nous reconnaissons les droits de souveraineté de la France, et nous voulons que ces droits s'exercent sans entraves en Nouvelle-Calédonie. Comme Calédoniens, nous voulons voter nos lois locales et nous administrer nous-mêmes, sous le contrôle effectif du Gouverneur, représentant dans la Colonie des Pouvoirs métropolitains, et nous avons déféré le droit d'arbitrage au Conseil d'Etat en cas de conflit entre le Pouvoir législatif et le Pouvoir exécutif. Nous voulons que notre Conseil Général ait au même titre que le Gouverneur l'initiative des recettes et des dépenses ; qu'il ait également le droit de régler le mode d'assiette et de recouvrement et les tarifs des taxes, sauf les taxes douanières. Nous voulons, en un mot, pouvoir limiter nos dépenses, mettre un terme à ces folles prodigalités que l'on nous impose au titre des frais de voyages des fonctionnaires et réduire ces frais à leur strict minimum et, aussi, réviser les cadres de nos fonctionnaires, en les proportionnant strictement aux besoins des services administratifs. Nous demandons aussi que les produits calédoniens jouissent de la franchise douanière à leur entrée en France, comme les articles français à leur entrée dans la Colonie. Nous voulons le droit de voter nos emprunts jusqu'à concurrence de 1 000 F par tête d'habitant de condition libre. Mais nous demandons à ce que la Nouvelle-Calédonie ne soit plus une prison ... [et] redevienne une terre libre. »

La laïcisation partielle de la Nouvelle-Calédonie

Comme l'ont expliqué les chapitres précédents, la lutte entre cléricaux et anticléricaux est une donnée majeure de la vie politique des années 1900 et elle porte principalement sur la question de la laïcisation de la société. Celle-ci peut être définie comme l'ensemble des processus mis en place afin d'assurer le principe de séparation de la société civile et de la société religieuse et, donc, l'impartialité ou la neutralité de l'État à l'égard des confessions religieuses. La laïcité s'oppose donc à la reconnaissance d'une religion d'État. Toutefois, le principe de séparation entre l'État et la religion peut trouver des applications différentes selon les pays et les régions ; la Nouvelle-Calédonie constitue, à ce titre, un exemple singulier, qui résulte en partie de l'importance des missions dans l'histoire de l'archipel. Ainsi, de 1853 à 1894, l'Église catholique a créé une vingtaine de stations missionnaires en milieu kanak, dont près de la moitié au cours des dix premières années, sans compter son implantation dans le chef-lieu et les villages d'origine européenne où elle assure l'essentiel de l'enseignement. Les protestants, quant à eux, ne disposent, dans le même temps, que de cinq stations missionnaires, toutes implantées aux Loyauté.

En France, depuis le Concordat de 1801, et, par conséquent, en Nouvelle-Calédonie, l'État subventionne en partie les cultes. Or, dès 1900, et donc cinq années avant la France, le Conseil général supprime définitivement son budget des cultes. Pourtant, par la suite, la séparation ne fut jamais, comme en France, aux Antilles et à La Réunion, complètement instaurée. Cette non-consécration officielle ne peut que surprendre au vu des tumultueuses relations entre l'État et les Églises catholique et protestante de 1890 à 1903. Pourquoi la séparation n'a-t-elle pas eu lieu en Nouvelle-Calédonie, alors que des mesures préparatoires y avaient été très précocement mises en place ?



Église et mission de Tyé, album de l'archevêché, coll. SANC

Située sur le littoral, au débouché de la vallée d'Amoa, qui permet de communiquer avec la côte Ouest, la mission catholique de Tyé est l'une des plus importantes de la côte Est avec sa grande église, inaugurée en 1899 en présence de deux mille personnes, son presbytère et ses internats, destinés à accueillir garçons et filles.

Quant aux sœurs, ce n'est qu'en 1888 qu'elles finissent par se fixer, une bonne fois pour toutes, dans leur établissement actuel de la place des Cocotiers, à Nouméa.



École des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, à Nouméa,

album de l'archevêché, coll. SANC
La plupart des filles de la ville y sont scolarisées.



Temple de Wadrilla, Ouvéa, coll. MDVN
Le temple de Hwadrilla, à Ouvéa, était l'une des cinq stations missionnaires protestantes de l'époque, alors toutes situées aux îles Loyauté, le protestantisme étant interdit sur la Grande Terre.

Les protestants, quant à eux, ne disposent, dans le même temps, que de cinq stations missionnaires, toutes implantées aux Loyauté.

La première vague de laïcisation (1880-1894)

Après la décennie des années 1870 particulièrement favorable aux missionnaires catholiques, celle des années 1880 se révèle beaucoup plus périlleuse. En France, l'arsenal des lois visant à la laïcisation se met en place. Ainsi, les 28 et 29 mars 1880, le Gouvernement décide d'appliquer, par décret, les lois existantes relatives aux congrégations. En Nouvelle-Calédonie, le conseil municipal, soutenu par une partie de la population, exige, par six vœux réitérés, que l'expulsion des religieux et la laïcisation des écoles soient appliquées dans la colonie. Cette campagne, soutenue, si ce n'est impulsée, par la loge, s'exprime violemment dans la presse, mais l'amiral Courbet, gouverneur à cette époque, est en désaccord avec la politique métropolitaine, aussi s'efforce-t-il d'en atténuer les effets sur place. En vertu de la législation en vigueur, il doit expulser les Maristes, qui forment une congrégation non reconnue par l'État, confisquer leurs terres, les remplacer par des séculiers, laïciser les écoles et supprimer les aumôneries dans les hôpitaux et les pénitenciers. Finalement, dans une lettre datée du 25 mai 1881, le ministère considère que « *la situation des Maristes n'était pas de celles que visent expressément les décrets en France* » et les Maristes restent donc la seule congrégation présente en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, cette première campagne ne reste pas sans effet, puisqu'une dépêche ministérielle du 16 juin 1882 ordonne la cession à la municipi-



palité des locaux des écoles tenues par les frères maristes et les sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny. L'amiral Courbet fait surseoir à son exécution jusqu'à la fin de l'année, mais son successeur, Pallu de La Barrière, la fait appliquer et, le 31 décembre, les religieux doivent abandonner leurs locaux nouméens. Dans ce contexte, le père Pionnier, curé de Nouméa, et Mgr Fraysse

École Frédéric-Surleau, coll. MDVN
Fondée en 1873, cette école fut tout d'abord une école communale « congrégationniste », c'est-à-dire gérée par des religieux. Laïcisée en 1880, elle sera dirigée par Frédéric Surleau.

constituent un comité de défense, approuvé le 12 septembre 1882 par le gouverneur Courbet, sous la dénomination de « Société des Écoles libres ». Comprenant trois cents adhérents, celui-ci parvient très rapidement non seulement à compenser, mais à tripler, avec 34 000 F, la somme que Paris versait pour ces écoles. Les frères maristes répartissent alors leurs élèves ainsi : les orphelins, dont ils ont la charge, sont regroupés à la ferme domaniale de Yahoué, les pensionnaires sont dirigés à Saint-Léon de Païta et les externes sont répartis en plusieurs lieux du centre-ville, jusqu'à ce qu'ils s'installent définitivement, en 1914, là où se trouve aujourd'hui le Sacré-Cœur. Quant aux sœurs, ce n'est qu'en 1888 qu'elles finissent par se fixer, une bonne fois pour toutes, dans leur établissement actuel de la place des Cocotiers, à Nouméa.

Cependant, la laïcisation effectuée à Nouméa, et qui devrait l'être plus tard en brousse, entraîne la nécessité de créer un enseignement pour les indigènes. L'arrêté du 16 novembre 1885 y pourvoit en prévoyant pour ces derniers un enseignement gratuit pouvant être assuré



Frédéric Surleau (1847-1920), extrait de *Histoire de la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances sous les gouverneurs militaires* Clovis Savoie, 1922

« Protestant aussi pratiquant qu'il est en classe laïque et respectueux de toutes les opinions », selon le père O'Reilly, Frédéric Surleau, outre le fait qu'il a joué un rôle considérable dans la mise en place de l'enseignement public en Nouvelle-Calédonie, a aussi été Vénérable de la loge maçonnique.

par des instituteurs européens ou par des moniteurs indigènes.

Ces premières mesures ne mettent cependant pas un terme définitif aux oppositions entre cléricaux et anticléricaux, qui se poursuivent avec l'affaire de la construction de la cathédrale.

En Nouvelle-Calédonie, le conseil municipal, soutenu par une partie de la population, exige, par six vœux réitérés, que l'expulsion des religieux et la laïcisation des écoles soient appliquées dans la colonie.

L'Église catholique rendue responsable de tous les échecs de la politique du gouverneur Feillet (1894-1903)



Mgr Hilarion Fraysse et les pères maristes en retraite, 21 novembre 1901, album de l'archevêché, coll. SANC

Pratiquement tous les missionnaires en poste en Nouvelle-Calédonie sont rassemblés à un moment où l'Église catholique doit faire face à l'anticléricalisme virulent du pouvoir temporel.

3^e rang : PP. Plasse, Fouace, Marcel, Gaudet, Chaboissier, Levavasseur, Kayser, Lumussy, Granier, Ferraton.

2^e rang : frère Élie, PP. Luquet, de Lévis, Legeard, Broussard, Mulsant, Barrallon, de Fénoyl, Hily, Ollier, Monin, Châtelet, frère Laurent.

1^{er} rang : PP. Morvan, Chalandon, Guitta, Lambert, Mgr Fraysse, Pionnier, Célestin Fraysse, Goubin, frère Joseph.

Très rapidement, les relations entre le gouverneur Feillet et la Mission catholique ont été des plus mauvaises et Mgr Fraysse justifie sa position dans une lettre adressée à André Ballande, le 21 février 1896 : « J'ai cru devoir présenter quelques observations sur la spoliation des indigènes de la mission de Tyé, elles n'ont pas été agréées et par suite les relations avec Feillet sont tendues. Cette affaire fut l'occasion d'une rupture définitive, le gouverneur ayant brusquement et violemment rompu avec la Mission, au lieu de répondre avec convenance à ma lettre qui était respectueuse et conciliatoire. »



École des moniteurs de Wé, en 1903,

album Leenhardt, coll. SANC

Officiellement, ce serait donc pour contrer la politique de spoliation et de cantonnement des indigènes que l'Église catholique n'a pas soutenu l'action du gouverneur. Bien que cet aspect ne soit pas à exclure, l'obstruction de la Mission se situe surtout dans le cadre de l'opposition entre cléricaux et anticléricaux. Mgr Fraysse est alors traité d'« *ennemi de la colonisation libre* » dans la presse républicaine. Qualifié de « *chef de l'opposition* », il est désormais l'adversaire à abattre en même temps que la Mission mariste qu'il représente. Luc Steinmetz (2013) indique même que le mot « persécution » n'est pas trop fort, car le gouverneur Feillet tente par tous les moyens d'obtenir le départ de l'évêque et des Maristes. Mais le ministère, à Paris, qui n'a nulle envie d'en découdre avec le Vatican, n'épouse pas la cause de son subordonné. Déçu, le chef de la colonie décide alors d'encourager la venue des pasteurs protestants des Loyauté sur la Grande Terre, pour concurrencer la Mission catholique dans son œuvre d'évangélisation, allant jusqu'à circonvier quelques chefs de tribu pour les dissuader de devenir catholiques. À la fin de l'année 1898, si l'on excepte la Mission mariste, toujours récalcitrante, l'Administration Feillet, au prix d'une politique « musclée », est parvenue à contrôler toutes les assemblées élues. Il ne lui reste plus qu'à en finir avec l'Église catholique et c'est ce qu'elle va tenter de faire au travers de l'affaire de Wagap en 1899, puis de celle des Poyes en 1901. Consécutivement au refus d'un certain nombre de tribus, dites « catholiques », d'acquiescer l'impôt de capitation, la commission d'enquête, circonvenue par le gouverneur, conclut à la culpabilité de la Mission. Parallèlement, Feillet fait circuler dans l'île une pétition demandant la sécularisation du clergé, le renvoi des Maristes et la laïcisation de l'enseignement. Toute l'année 1899 est émaillée d'incidents opposant la Mission catholique et l'Administration.

Pendant ce temps, les natas protestants venus des Îles poursuivent leur mission d'évangélisa-



Chapelle de Wagap, album de l'archevêché, coll. SANC

Vestige d'une première mission installée dans la région de Poindimié en 1854, puis transférée à Tyé, cette chapelle se situe au cœur d'une région où Feillet, en 1899, tente de faire passer le refus par la population de payer l'impôt de capitation comme un acte d'insurrection fomenté par le pouvoir spirituel, en l'occurrence la congrégation des Maristes.

tion de la Grande Terre, mais ils se heurtent à des obstacles qui leur paraissent bientôt insurmontables. En plus d'être mal perçue par les colons et les gendarmes, la nouvelle religion fournit un argument supplémentaire aux adversaires du gouverneur qui a introduit la religion des Anglais à une époque où les tensions franco-britanniques sont fortes. Aussi les natas, désespérés, réunis en congrès, adressent-ils à Paris une supplique afin de bénéficier d'un pasteur européen pour soutenir leur action.

Le missionnaire tant attendu est Maurice Leenhardt, qui arrive à Houailou le 23 novembre 1902 et qui remplira avec beaucoup de courage



Siméon Rousseau (1858-1945), extrait de *Calédoniens*, Patrick O'Reilly (1953)

Chargé de la mise en place de l'enseignement laïc aux îles Loyauté, il dirige de 1900 à 1909 l'école normale mixte des moniteurs indigènes de Wé.

et de détermination le rôle qu'on attend de lui. Mais, tandis que la nouvelle religion progresse en utilisant les réseaux kanak traditionnels, le gouverneur se préoccupe de la question scolaire en faisant venir des instituteurs laïcs qui se battent, sous la direction de Frédéric Surleau, pour obtenir la suppression de l'enseignement confessionnel. Afin d'améliorer l'enseignement dispensé dans les écoles indigènes, l'un d'entre eux, Siméon Rousseau, est chargé de la fondation d'une école normale mixte de moniteurs indigènes à Chépénéhé et d'écoles mixtes dans le groupe des Loyauté et de la Grande Terre.

Les conséquences désastreuses de la loi de finances du 13 avril 1900 fournissent aux feilletistes des arguments pour justifier la suppression du budget des cultes, qui est obtenue après une séance particulièrement houleuse au Conseil général, le 26 novembre 1900. Cette mesure, interprétée par certains auteurs comme le premier acte de la séparation de l'Église et de l'État en Nouvelle-Calédonie, est surtout, en réalité, une manœuvre d'intimidation de la part de Feillet, visant à obtenir le remplacement de Mgr Fraysse.

Mais, en octobre 1902, le gouverneur Feillet quitte définitivement la colonie. L'intérim est assuré par Édouard Picanon, qui tente d'apaiser les tensions politico-religieuses dans l'archipel.

Une séparation bien engagée (1903-1906)

En dépit des réserves du gouverneur Picanon, l'exacerbation des tensions en France, qui conduiront en 1905 à la séparation de l'Église et de l'État, est à l'origine de l'arrêté du 5 janvier 1903 portant réorganisation de l'enseignement primaire dans la colonie. Puis, le 14 février 1903, une circulaire ministérielle relative à la laïcisation des différents services et à la suppression des emblèmes religieux dans les établissements dépendant du ministère des Colonies prévoit aussi le remplacement du personnel congrégationniste par du personnel laïc. Enfin, l'Église catholique est exclue des fêtes célébrant le cinquantenaire de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France.

Les effets de la circulaire ministérielle du 14 février 1903 vont s'étaler de 1903 à 1904. Ainsi, en mars 1904, les sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny doivent quitter l'hôpital colonial de Nouméa et, quelques mois plus tard, un arrêté prescrit la remise au service local de l'immeuble affecté à l'évêché. Le 14 novembre 1904, un autre arrêté porte laïcisation et réorganisation de l'orphelinat des filles de Nouméa, enfin, en décembre, les aumôneries pénitentiaires sont supprimées.

Après cette série de mesures, selon l'expression du père Delbos (1993), « la rupture est consommée » et les feilletistes peuvent penser qu'ils ont cause gagnée, car la séparation paraît désormais inévitable. Mais l'Église catholique, tout comme en France après la loi de 1905, parvient à se maintenir, à l'instar des frères maristes. Environ un an après cette « avalanche de persécutions » et deux ans après le décès de l'ennemi contre lequel il avait lutté avec tant d'énergie, Mgr Fraysse meurt, le 18 septembre 1905. Afin de défier les feilletistes, ses funérailles sont célébrées avec faste à la cathédrale de Nouméa,

dans laquelle, symboliquement, le clergé calédonien souhaite qu'il repose. Suite au refus du gouvernement local, il est finalement enterré à Saint-Louis.

Dans le domaine de l'enseignement, les anticléricaux, appuyés par la loge maçonnique, se lancent, à l'image de la métropole, dans la bataille scolaire. Bien qu'en 1903, sur soixante-dix-sept instituteurs laïcs, treize seulement fassent partie de la loge, leur présence à Nouméa, où tout se décide, est déterminante. Chaque centre de colonisation est pourvu d'une école publique. Le certificat d'aptitude pédagogique est créé en 1905 et le baccalauréat instauré dans la colonie le 31 juillet 1910.



Hôpital colonial de Nouméa,

coll. MDVN

Suite à une circulaire ministérielle en date du 26 novembre 1903, les sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny doivent, le 20 mars 1904, quitter l'hôpital colonial de Nouméa.



Ancien évêché de Nouméa, en 1895,

album de l'archevêché, coll. SANC

Un arrêté du 11 août 1904 prescrit la remise au service local de l'immeuble affecté à l'évêché. Mgr Fraysse s'installe alors à La Conception, jusqu'à ce que soit inauguré le nouvel évêché, situé au Faubourg-Blanchot.



Cortège funèbre de Mgr Fraysse, 1905, coll. MDVN

L'abandon de l'idée de séparation (1907-1914)



Outre les églises, les prêtres bâtisseurs font construire des écoles et des pensionnats permettant d'accueillir les enfants des tribus.

À partir de 1906, la situation des anticléricaux ou feilletistes se dégrade. Ils perdent, à la suite de l'élection du 30 juin 1907, la majorité au Conseil général. Dans un contexte de grave crise économique, les débats se concentrent sur le séparatisme ou l'accession à plus d'autonomie. L'ensemble de ces événements fait que la question des rapports entre les Églises et l'État passe désormais au second plan. De plus, la colonie, qui est confrontée à de très grosses difficultés financières, procède à des réductions drastiques de ses dépenses, affectant notamment la politique scolaire mise en place par l'Admi-

nistration précédente. Par suite, de nombreuses écoles publiques de brousse sont fermées, de même que l'école des moniteurs de Lifou en 1909. Outre les circonstances particulières précédemment évoquées, le manque de moyens explique sans doute aussi l'absence de séparation des Églises et de l'État, car la colonie ne peut prendre en charge les nombreux services publics assurés par les missions. Tout comme l'Église en France, la Mission catholique est parvenue à pallier sans trop de difficulté la suppression des moyens financiers que l'État ou la colonie lui attribuaient jusqu'à

Orphelins pris en charge par les frères maristes, album de l'archevêché, coll. SANC

Il s'agit probablement des orphelins de Saint-Léon de Païta, où les frères maristes s'installèrent après la laïcisation. Si les enfants kanak sont majoritaires, l'orphelinat accueille aussi plusieurs enfants métis ou d'origine européenne.

présent. De plus, elle avait eu le temps de s'y préparer. En effet, depuis l'époque bénie des années 1870 où elle bénéficiait d'un revenu annuel de 50 000 F, elle avait vu celui-ci diminuer progressivement pour passer à environ 30 000 F à la veille de la suppression des cultes. Or, cette somme n'est pas considérable lorsqu'on sait qu'en 1890 l'orphelinat des filles, comptant 34 protégées, coûtait annuellement à la collectivité 36 715 F. En compensation, la Mission catholique fait activement participer les enfants qui lui sont confiés ainsi que leurs parents aux travaux agricoles ou à la construction et à l'entretien

des bâtiments. Quant à la Mission protestante, mis à part la prise en charge du salaire des pasteurs de la Société des Missions de Paris, l'aide qu'elle recevait jusqu'alors pour les écoles était si dérisoire (environ 10 000 F sous Feillet) que sa suppression ne l'affecta que très peu. Avant la Première Guerre mondiale s'instaure un véritable statu quo, qui se maintient jusqu'en 1945, reposant sur un double paradoxe. D'une part, les Églises n'ont ni personnalité civile, ni existence légale jusqu'aux décrets Mandel de 1939. D'autre part, elles exercent, pendant l'entre-deux-guerres, un rôle tellement important au sein du monde kanak, comme dans l'ensemble de l'Océanie, que certains auteurs ont pu parler d'une « théocratisation » de la société (Laux, 2000), fondée sur l'émergence d'un véritable syncrétisme religieux (Kohler, 1980). Les missions, sur leurs fonds propres, assurent un encadrement scolaire, sanitaire et, même, édilitaire au sein des tribus. Les établissements catholiques, grâce aux tribus converties, qui souvent se relaient pour les grands travaux

(qu'elles alternent avec ceux de l'administration), édifient d'imposantes constructions, contrastant avec la modestie des édifices publics. Outre les églises, les prêtres bâtisseurs font construire des écoles et des pensionnats permettant d'accueillir les enfants des tribus. Chez les protestants, la fièvre de construction est moindre, sauf à Do Néva, mais l'accent est mis sur une ecclésiologie de proximité visant à émanciper les populations. L'Administration n'est représentée que par le gendarme, syndic des affaires indigènes trop souvent perçu comme le percepteur de la capitation et l'organisateur des réquisitions. Face à lui, seuls quelques religieux osent, au nom de leurs ouailles, protester. Dans ces conditions, les missions apparaissent comme un rempart, une protection contre l'arbitraire administratif, et la pénétration du message évangélique en est d'autant plus facilitée. En outre, elles constituent un lieu à part, souvent peu fréquenté des Européens qui considèrent qu'il s'agit d'un espace kanak.

Si, de nos jours, l'héritage de ce modèle de théocratie missionnaire se manifeste parfois par la confusion du religieux et du politique, il faut reconnaître, à sa décharge, qu'à l'heure où certains prônent l'interculturalité comme la solution d'avenir pour la Nouvelle-Calédonie, celle-ci n'existe encore trop souvent que dans le domaine religieux.

Les missions apparaissent comme un rempart, une protection contre l'arbitraire administratif, et la pénétration du message évangélique en est d'autant plus facilitée.

Remise de coutume par le diacre Opeino (veste noire) et le nata Ipézé (bras croisés) à Maurice Leenhardt et son épouse lors de la présentation de leur fille, Stella, album Do Neva, coll. SANC



Une presse très polémique

Compte tenu du nombre de lecteurs potentiels extrêmement réduit, il peut paraître surprenant que tant de journaux aient pu être publiés durant la période de 1890-1910. Selon Georges Coquilhat (1987), cette presse présentait les caractéristiques suivantes : priorité donnée aux nouvelles locales, au détriment de l'information nationale et internationale ; des parutions fréquentes, mais éphémères ; des opinions résolument « engagées », défendues avec véhémence ; une certaine sujétion aux grands intérêts de la colonie. Ainsi, le bilan de l'utilisation des fonds secrets laissé par le successeur du gouverneur Pardon, Émile Laffon, permet de constater que des actions furent menées pour espionner et circonvenir le journaliste Roger :

« *Compte Roger, conseiller général, directeur de L'Avenir calédonien*
À mon grand regret, je fus contraint moralement de salarier de prétendus services qu'on rendait au gouvernement en renseignant la Direction de l'Intérieur et la police sur les agissements du milieu politique dans lequel vivait Roger, l'âme de l'opposition et du désordre. Les sommes qui furent allouées à trois reprises... environ 1 000 F. »

(Le gouverneur au ministre, 4 septembre 1894)

Afin de mieux cerner la richesse et la diversité de la presse à cette époque, les principaux titres sont ici évoqués, par ordre chronologique.



La France Australe

Elle a paru du 26 août 1889 au 24 septembre 1979, soit pendant quatre-vingt-dix ans, ce qui reste le record calédonien à battre ! Elle est financée par les Établissements Ballande, puis par la SLN. Elle soutient le gouverneur Feillet jusqu'au renvoi de Léon Gauharou en 1896, puis devient le principal organe de l'opposition. Dès lors, elle qualifie régulièrement le gouverneur de « *satrape* », de « *proconsul* » ou le ridiculise en le surnommant « *Paulus Theodorus* ».

Ses directeurs successifs furent : É. Laborde, J. Bernier, Édouard Bridon, Wolfrom Puget et, à nouveau, Édouard Bridon (1837-1902). Ancien mineur ruiné, celui-ci devient, en 1892, « propriétaire » de *La France Australe* ; mais, en réalité, le matériel d'imprimerie ne lui appartient pas, il le loue à la maison Jouve qui oriente de façon occulte la politique du journal. Franc-maçon au départ, il passe en 1892 dans le camp de la Mission. Souvent excessif et très polémique, il quitte *La France Australe* et le journalisme en juin 1899 et meurt à Nouméa le 28 décembre 1902.

La Bataille

Elle paraît du 17 juillet 1893 au 19 mai 1894. Fondé par Achille Ballière (1840-1905), ancien communard, le journal *La Bataille* est, selon Georges Coquilhat, « l'une des plus belles feuilles de combat jamais publiées à Nouméa ; il y attaque les puissants "exploiteurs du pays aux frais des contribuables", écrivant contre Prévet, Rothschild, l'Administration pénitentiaire ; il critique l'immigration réunionnaise, l'établissement du câble télégraphique, le magistrat Hector Simonneau ; il prend la défense du Sultan d'Anjouan, déporté en Nouvelle-Calédonie, ainsi que des déportés arabes qui n'ont pas bénéficié de l'amnistie de 1879-80. » Après s'être battu en duel contre le sous-directeur de l'Administration pénitentiaire en 1893, épuisé par l'énormité du travail que lui impose la rédaction de son journal, devenu quotidien, et après avoir perdu l'adjudication des imprimés de l'Administration, Achille Ballière cesse de faire paraître *La Bataille* après le 19 mai 1894 et quitte la Nouvelle-Calédonie trois jours plus tard.



La Calédonie

Elle paraît du 16 février 1892 au 15 mai 1907. Elle devient rapidement le quotidien feilletiste officiel.

Son rédacteur et principal éditorialiste est Max Boë, un professeur payé pour faire du journalisme, comme en témoigne une lettre du principal du collège colonial, datée du 5 juillet 1907 : « Pour bien vous montrer, Monsieur l'Inspecteur, que je ne pouvais pas m'illusionner sur la fonction quasi officielle que remplissait M. Boë au journal "La Calédonie", je vous dirai que, dès sa prise de service, le Gouverneur, M. Feillet, me fit donner l'ordre [...] de réserver dans la répartition de service entre les professeurs le plus de temps possible à M. Boë pour qu'il puisse le consacrer à la rédaction du journal. Je dus lui laisser libres toutes les après-midis. »

Max Boë est aussi, en 1901, l'auteur d'un virulent pamphlet contre la Mission, intitulé *L'œuvre de la mission mariste en Nouvelle-Calédonie*.

Le journal disparaît consécutivement à l'affaiblissement définitif du camp feilletiste.

La Vérité (1895)

D'abord hebdomadaire, puis bihebdomadaire, ce journal paraît du 19 janvier au 3 août 1895. Son rédacteur en chef, Jules Durand, est socialiste.

Représentant le Comité républicain, radical, indépendant de la Nouvelle-Calédonie, il revendique nettement son caractère d'opposition et de défenseur des intérêts des travailleurs, comme en témoignent ces quelques extraits :

Contre la colonisation libre :

« C'est le rêve officiel qui commence, la petite propriété dans les niaoulis qu'un malheureux s'escrimera de préparer pour quelques vautours avides ! C'est le songe de M. Léveillé, la ferme idéale, le colon contre-maître et doctrinaire en cours de sujétion, demi-paysan, demi-monsieur, rupin sur le sol maigre et minier. »

À propos du nouveau conseil municipal de Nouméa élu le 24 mars 1895 :

« Vous avez élu neuf membres [...] représentant les sectes à robe rouge ou noire qui se disputent la suprématie dans la colonie depuis la conquête, puis [...] deux représentants des monopoles. Au vrai, l'ancienne municipalité valait mieux. »

À propos du gouverneur Feillet qu'il baptise « K. Feillet » :

« Le Gouverneur ? Hélas ! Cet opportuniste qu'entourent et adulent les Devambez



et les agriculteurs réunis vit dans une atmosphère spéciale comme un de ces dieux hindous contemplatifs de leurs nombrils. »

Le Radical

Il paraît du 11 août 1896 au 28 décembre 1897, principalement pour les élections au Conseil général de 1896... où ses candidats sont battus.

Il a pour gérants, successivement, M. Armand (ancien communal), E. Délémontey et A. Cassier, qui sont tous francs-maçons.

C'est un journal républicain, très anticlérical. violemment opposé à *La France Australe*, il comporte souvent une page presque entière d'attaques contre elle, appelées « les Bridonnades » en référence à son propriétaire et rédacteur en chef, Édouard Bridon.

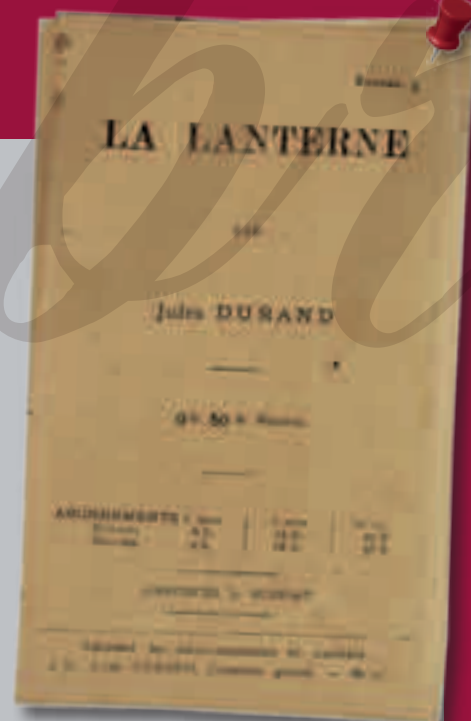
Résolument feilletiste, il comporte de nombreuses attaques contre la gestion du maire, que le gouverneur Feillet veut alors abattre. Attaqué en diffamation, il est condamné à des dommages et intérêts le 3 août 1897 et disparaît en décembre de la même année.

La Lanterne

Celle-ci ne paraît que très brièvement, de juillet à septembre 1897, accompagnant la fin de la carrière de Jules Durand en Nouvelle-Calédonie.

Le 13 décembre 1896, Jules Durand est élu conseiller général dans la circonscription de Bourail. Ses adversaires disent alors de lui qu'il est le représentant de l'alliance de la religion et du socialisme. En 1897, tout en demeurant conseiller général, il est élu conseiller municipal de Nouméa et devient second adjoint du maire Audrain, puis, en 1898, celui du maire Guiraud. Le 6 juillet 1897, il commence la publication de *La Lanterne*, un petit journal hebdomadaire, instrument de combat contre le gouverneur Feillet et ses partisans, avant de devenir, en 1898, l'un des principaux rédacteurs de *La France Australe*.

Son engagement passionné contre le gouverneur lui vaut duels, agressions, procès et coups montés. Ainsi, le 23 décembre 1897, il est arrêté et incarcéré temporairement pour abus de confiance et sera condamné, au moment des élections du 4 septembre 1898, à un mois de prison. Sans attendre que la condamnation qui le frappe soit confirmée par Paris, il démissionne du conseil municipal et quitte la colonie, le 18 janvier 1899.



Bulletin du Commerce (et des tribunaux) de la Nouvelle-Calédonie, puis Bulletin du Commerce de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides

Le Bulletin du Commerce est fondé en 1899 par Henri Legras (1850-1927). Jusqu'à sa mort, celui-ci dirige personnellement ce journal bihebdomadaire, paraissant le mercredi et le samedi. Il soutient le gouverneur Feillet, lutte contre le rétablissement de la Pénitencière, défend les colons et les broussards, qu'il va visiter chez eux pour s'informer de leurs besoins et mesurer leurs efforts. Après la mort d'Henri Legras, le journal est repris par son fils Fernand, qui poursuit l'œuvre de son père. Sa publication est définitivement interrompue en 1972.

On peut y trouver des petites annonces très diversifiées comme cet appel, « *Acre aux cobaltiers* », paru le 3 novembre 1900, où Georges Baudoux utilise sciemment le vocabulaire du bagne pour trouver des recrues :

« *Les mecs qui en mouillent pour gratter dans le cobalt et qui sont à la coule pour le boisage n'ont qu'à se radiner à Koumac ; ils y dégouteront du turbin et seront carmés comme des Autrichiens.*

Six linves par jour le premier marquet.

Le deuxième marquet sept linves pour les bates, ceux qui n'en promettent pas.

Affure avec la camelotte du store.

S'adresser sur les lieux, Koumac, son gnase ne marche pas pour les passages. »





Le Républicain

Publié de façon irrégulière entre le 9 juin 1906 et le 26 juillet 1911, il est l'organe du Comité républicain. Nettement anticlérical et pro-maçonnique, il annonce très clairement son programme dans son premier éditorial : « Nous sommes républicains comme le porte notre titre. [...] L'enseignement jésuitique, la politique tortueuse et antinationale de tous ceux qui pactisent avec le cléricalisme et qui ne comprennent la France qu'en robe de première communion ont produit ce résultat qu'on a pu dire qu'aujourd'hui il y a deux France et que l'expression est juste. »

Sa disparition en 1911 est liée à celle du clivage politique entre républicains et cléricaux.

L'Écho de la France catholique



Le Messager



Imprimerie de Saint-Louis, album de l'archevêché, coll. SANC

Parallèlement, la Mission catholique est aussi engagée dans un certain nombre de publications périodiques, notamment grâce à la mise en place, en 1885, à la mission de Saint-Louis, d'une imprimerie voulue par Mgr Fraysse. Celle-ci participe à l'action pédagogique et religieuse en permettant de diffuser une certaine vision de l'enseignement et des convictions religieuses à un moment où la presse anticléricale se déchaîne. Sur ses presses sont, entre autres publications, produits le journal hebdomadaire *L'Écho de la France catholique*, qui paraît de 1885 à 1939, un *Almanach*, en 1899, et le *Catéchisme du Vicariat d'Océanie* (1905), publié en plusieurs langues locales. Notons aussi qu'à la mission de Nathalo, à Lifou, fut édité du 28 juillet 1893 au 29 janvier 1894 un journal bimensuel bilingue, qui se présentait comme « l'organe des intérêts religieux et patriotiques aux Loyalty ».

Si l'on ajoute à l'ensemble de ces périodiques le *Bulletin de l'Union agricole*, organe de la colonisation libre que les membres de l'Union agricole calédonienne recevaient gratuitement, ou *Viviane*, un hebdomadaire féminin et mondain (1895-1909), réalisé par Mme Albo, on parvient à un panorama à peu près complet de la presse calédonienne au tournant du XX^e siècle.

Puis, de 1910 à 1914, la vie politique calédonienne se pacifie et le nombre de publications diminue fortement. Il faudra attendre les années 1970 pour que la question de la nature de l'émancipation du pays (autonomie ou indépendance) se traduise à son tour par une presse importante et polémique.



La Revue hebdomadaire

Le contrôle politique de la ville

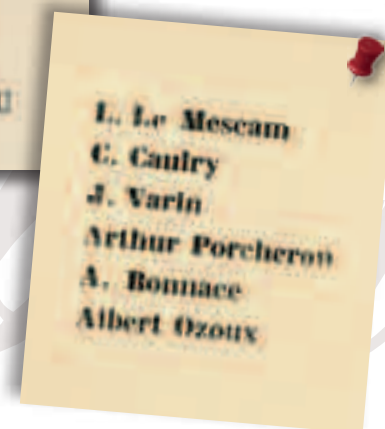
La municipalité de Nouméa comme reflet des débats politiques des années 1890-1910

En 1859, alors qu'elle s'appelle encore Port-de-France, Nouméa se voit pour la première fois doter du statut de commune, mais ce premier conseil municipal est éphémère, puisqu'il est dissous dès 1860. Il faudra ensuite attendre 1874 pour qu'un nouveau conseil, lui aussi nommé par le gouverneur, soit formé dans la commune (qui porte désormais son nom définitif), mais la première élection municipale n'a lieu qu'en 1882.

L'histoire du conseil municipal de Nouméa est émaillée de nombreuses et très fortes confrontations avec les administrations coloniale et pénale, mais elle est riche également de conflits internes. Les majorités sont fragiles et les démissions de conseillers comme de maires ne se comptent plus. Les édiles, ne percevant aucune indemnité, ont une grande liberté de parole et d'action, dont celle de démissionner. A contrario, l'absence de rémunération ne favorise pas un engagement régulier, mais bien d'éventuelles confusions d'intérêts ; celles-ci sont d'autant plus visibles et plus critiquées que tout le monde se connaît. Cette situation aboutit à une relative instabilité : ainsi, 21 maires se succèdent (bien que certains reviennent à plusieurs reprises à la tête du conseil municipal) à la tête de la commune de 1882 à 1939. En ce qui concerne le début des années 1890, il est marqué par des polémiques très importantes relatives à l'alimentation en eau du chef-lieu.



Bulletins de vote pour les élections municipales des années 1892 et 1896, coll. MDVN



Salle de délibérations du conseil municipal, coll. ANOM

L'histoire du conseil municipal de Nouméa est émaillée de nombreuses et très fortes confrontations avec les administrations coloniale et pénale, mais elle est riche également de conflits internes.

L'affaire de la conduite d'eau (1890-1894)

Le maire élu en 1888, et reconduit en 1892, est Pierre Sauvan. Dès 1890, il se préoccupe de la construction d'une nouvelle conduite d'eau, indispensable car la ville n'est alimentée que par une seule canalisation, inaugurée le 2 février 1877, au débit devenu insuffisant pour une population dont l'effectif a été depuis multiplié par trois. Il se heurte au problème du financement, résolu par l'entremise du sous-secrétaire d'État aux Colonies Étienne, qui prend contact avec le Crédit algérien. Un prêt de 2 millions au taux annuel de 5 % est négocié avec cet organisme et un marché de gré à gré est passé, non sans discussion, avec un entrepreneur australien nommé Pritchard pour l'établissement d'un réservoir sur la rivière Dumbéa et la pose d'une conduite de vingt-huit kilomètres. Mais, comme l'explique Georges Coquilhat (1987), « la réélection de Pierre Sauvan a profondément déçu son adversaire vaincu, Charles-Michel Simon, qui ne désespère pas de reconquérir la municipalité. Pour cela, il poursuit dans La Calédonie une guerre incessante contre la municipalité sortante, et de fréquents reportages volontiers xénophobes sont publiés, critiquant sévèrement la façon dont l'affaire est gérée, suggérant que son coût prohibitif, qui grève le budget municipal, pro-



Caricature de Charles-Michel Simon,

extrait de *Casse-Tête Calédonien*

vient de malversations et de pots-de-vin trop généreusement distribués. À l'opposé, La France Australe prend le parti du maire et fait l'éloge du travail accompli par l'entrepreneur australien. "L'affaire de la conduite d'eau" est née et conduit, le 31 décembre 1894, les conseillers Bourdinat et Berthier à démissionner, en concertation avec Simon, pour provoquer de nouvelles élections qui sont prévues les 27 janvier et 3 février. » Finalement, c'est Jean-Baptiste Marillier qui est élu à la tête de la municipalité, à la grande déception du gouverneur Feillet.



Campagne électorale à Nouméa de 1888, coll. SAVN

Cette campagne s'est achevée par l'élection de Pierre Sauvan comme maire de Nouméa.

L'anéantissement de l'opposition municipale (1894-1907)

Débutent alors la période (1895-1899) la plus troublée de l'histoire municipale, durant laquelle vont se succéder quatre maires en quatre ans. Réputée de mouvance cléricale, la majorité du conseil municipal reproche au chef de la colonie, outre un certain autoritarisme, le fait d'utiliser les deniers publics (essentiellement fournis alors par la ville) en faveur de la « brousse ». De leur côté, les maisons de commerce établies dans la colonie voient leur situation menacée par le retrait de l'Administration pénitentiaire tandis que certains grands colons redoutent de perdre la main-d'œuvre abondante et bon marché constituée par les condamnés.

L'hostilité résolue du conseil municipal de Nouméa à la politique du gouverneur Feillet conduit celui-ci à s'immiscer de plus en plus dans la vie municipale en procédant à de nombreuses mesures et manipulations visant à assurer à ses partisans le contrôle de cette institution. Ainsi, en 1895, il dissout le conseil au motif d'une « désunion profonde au sein de l'assemblée municipale » et fait procéder à de nouvelles élections. Mais celles-ci se traduisent par une nouvelle majorité cléricale, toujours aussi hostile au gouverneur.

Mais, l'année suivante, le maire, Jean-Baptiste Marillier, est contraint de démissionner, entraînant avec lui tout son conseil. Le franc-maçon Eugène-Arthur Porcheron lui succède, mais il est rapidement mis en minorité et doit démissionner à son tour. Après la mise en place temporaire d'une délégation municipale, Paul-Louis Audrain, cléricale, est élu maire. Il est suspendu par le gouverneur Feillet en 1897 pour un motif anodin. Il est remplacé l'année suivante par Paul Guiraud de Lévizac, lui aussi cléricale, qui est révoqué pour avoir participé à une rixe électorale. Finalement, la crise est désamorcée lorsqu'un partisan du gouverneur, Charles Loupias (1855-1934), horloger d'origine aveyronnaise installé dans la colonie depuis 1875 et président du Comité républicain de la Nouvelle-Calédonie, est élu maire de Nouméa, en 1899. Après la période d'instabilité qui l'a précédé, il se maintient comme premier magistrat de la commune jusqu'en 1907, détenant le record de longévité à la tête de la ville (8 ans, 5 mois et 14 jours), jusqu'à ce que, en 1961, Roger Laroque se l'approprie.

L'époque Oulès (1907-1912)

Mis à part le court passage à la tête de l'exécutif de Louis Gex, du 9 mai 1908 au 26 mai 1909, la fin de la première décennie du XX^e siècle est marquée par la très forte personnalité du maire Jean Oulès, qui prend la tête de la municipalité au moment où celle-ci, comme toute la Nouvelle-Calédonie, est plongée dans une crise sociale et économique très grave. Impliqué depuis très longtemps dans la vie politique locale dont il a su accompagner les mutations et les revirements, il est arrivé en Nouvelle-Calédonie comme surveillant militaire. Au bout de quatre ans, il démissionne et entre comme comptable et gérant de la maison Brun. Il est ensuite l'un des fondateurs, en 1892, du journal *La Calédonie*, dont il s'occupera jusqu'à sa disparition en 1907, et remet sur pied une imprimerie qu'il rend très prospère. Il multiplie ensuite les mandats électoraux : élu au Conseil général en 1894, il présidera cette assemblée de 1909 à 1912, son mandat ne cessant qu'à son retour en France en 1912. Conseiller municipal, il sera élu, puis réélu maire de Nouméa, du 21 septembre 1907 au 9 mai 1912, sauf durant la période de mai 1908 à juin 1909. Il présente alors cette caractéristique d'être à la fois maire de Nouméa et président du Conseil général. Il sera aussi conseiller privé vers 1900, membre de nombreuses commissions minières ou financières, tout en poursuivant ses activités d'éleveur, de commerçant et d'homme d'affaires. Durant la Première Guerre mondiale, selon Patrick O'Reilly, « *il continue de se consacrer à la Calédonie et aux Calédoniens. [...] Délégué du colis du niaoulis, il transforme son appartement parisien en un hospitalier centre d'amitié calédonienne et devient le "parrain" bienveillant et généreux de tous les combattants calédoniens et hébridais. Après la victoire, il fonda et présida l'Association amicale des Néo-Calédoniens et Néo-Hébridais de Paris déjà amorcée en juin 1914 par un Groupement des Calédoniens de Paris (Laure, président).* » Il décède à Paris en avril 1924.



Hôtel de ville,

coll. MDVN

Réunion du conseil municipal,

album Nething, coll. SANC





Maires et conseillers municipaux de Nouméa de 1890 à 1910

SCRUTIN DES 1^{er} et 8 mai 1892

(Élections du Maire et des Adjointes en Conseil Municipal du 14/05/1892)

Maire

Pierre Sauvan



1^{er} adjoint

Adolphe Plaigniet

2^e adjoint

Charles Loupias

Conseillers municipaux

Constant Caulry	Joseph Marie Coursin	Louis Le Mescam
Eugène Mamelin	Frédéric Montcaifin	Armand Porcheron
Maximilien Berthelin	Jean Oulès	François Courché
Adolphe Fournier	Gervais Bourdinat	César Berthier

SCRUTIN DES 24 et 31 mars 1895

(Élections du Maire et des Adjointes en Conseil Municipal du 06/04/1895)

Maire

Jean-Baptiste Marillier



1^{er} adjoint

Antoine Bonnace

2^e adjoint

Charles Peigney

Conseillers municipaux

Adolphe Barrau	Louis Beauvilliers	Savoie
Émile Auguste Laure	Léon Vincent	Barbançon
Gervais Bourdinat	Paul Mermilliod	Dillenseger
César Berthier	Émile Loiseau	Despaux

SCRUTIN DES 3 et 10 MAI 1896

(Élections du Maire et des Adjointes en Conseil Municipal du 17/05/1896)

Maire

Jean-Baptiste Marillier



1^{er} adjoint

Antoine Bonnace

2^e adjoint

Gervais Bourdinat

Conseillers municipaux

Adolphe Barrau	Louis Beauvilliers	Louis Gagnon
Émile Auguste Laure	Léon Vincent	François Clément
Arthur Porcheron	Paul Mermilliod	Amédée Delattre
César Berthier	Émile Loiseau	Charles Peigney

Lors de la séance du Conseil Municipal du 23/06/1896, Le Maire démissionne, Arthur Porcheron est alors élu.

SCRUTIN DU 6 DÉCEMBRE 1896

(Élections du Maire et des Adjointes en Conseil Municipal du 19/12/1896)

Maire

Paul Louis Audrain



1^{er} adjoint

Émile Loiseau

2^e adjoint

Jean Durand

Conseillers municipaux

Adolphe Barrau	Louis Gagnon	Grosbois
Arthur Porcheron	François Clément	Hippolyte Moreau
Gervais Bourdinat	Émile Hippolyte Guillaume	Mercader
César Berthier	Amédée Delattre	Louis Le Mescam

ELECTION DU MAIRE 5 MAI 1898

Paul Louis Audrain est révoqué de sa fonction de maire par décret du 30/12/1897.

Maire

Paul Guiraud

Maires et conseillers municipaux de Nouméa de 1890 à 1910 (suite)

SCRUTIN DU 2 MARS 1899

Maire

Charles Loupias



1^{er} adjoint

Pierre Isaac Puech

2^e adjoint

Alphonse Fournier

Conseillers municipaux

Antoine Bonnace	L. Vidal	Louis Beauvilliers
Charles Charbonneaux	Yves Keromen	Émile Advise-Desruisseaux
Armand Degrenand	Pizany	Louis Gagnon
Albert Romany	Bœuf	Drez

SCRUTIN DU 6 MAI 1900

(Élections du Maire et des Adjointes en Conseil Municipal du 12/05/1900)

Maire

Charles Loupias



1^{er} adjoint

Pierre Isaac Puech

2^e adjoint

L. Vidal

Conseillers municipaux

Antoine Bonnace	Guilliod	Louis Beauvilliers
Charles Charbonneaux	Yves Keromen	Émile Advise-Desruisseaux
Armand Degrenand	Pizany	Louis Gagnon
Albert Romany	Bœuf	Drez

SCRUTIN DU 21 SEPTEMBRE 1902

(Élections du Maire et des Adjointes en Conseil Municipal du 08/10/1902)

Maire

Charles Loupias



1^{er} adjoint

Pierre Isaac Puech

2^e adjoint

Armand Porcheron

Conseillers municipaux

L. Vidal	Yves Keromen	Bœuf
Louis Gex	Kuter	Spingler
Armand Rousselot	Lemière	Albert Romany
Théophile Betfort	Émile Advise-Desruisseaux	Armand Degrenand

SCRUTIN DU 1^{er} MAI 1904

(Élections du Maire et des Adjointes en Conseil Municipal du 07/05/1904)

Maire

Charles Loupias



1^{er} adjoint

Armand Porcheron

2^e adjoint

Lemière

Conseillers municipaux

Armand Rousselot	Louis Gex	Joseph Sabatier
Virieux	Fabre	L. Vidal
Théophile Betfort	Spingler	Édouard Spahr
Émile Advise-Desruisseaux	Deu	Bœuf

La première décennie du xx^e siècle est marquée par la très forte personnalité du maire Jean Oulès, qui prend la tête de la municipalité au moment où celle-ci, comme toute la Nouvelle-Calédonie, est plongée dans une crise sociale et économique très grave.

SCRUTIN DU 15 SEPTEMBRE 1907

(Élections du Maire et des Adjointes en Conseil Municipal du 21/09/1907)

Maire

Jean Oulès



1^{er} adjoint

Armand Porcheron

2^e adjoint

Virieux

Conseillers municipaux

Louis Gex	Théophile Betfort	L. Vidal
Louis Lèques	Paul Mourot	Fabre
Édouard Spahr	René Jourdain	Bœuf
Advisse-Desruisseaux	Cormier	Armand Rousselot

SCRUTIN POUR LE RENOUELEMENT INTÉGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 1908

(Élections du Maire et des Adjointes en Conseil Municipal du 09/05/1908)

Maire

Louis Gex



1^{er} adjoint

Armand Porcheron

2^e adjoint

Pricot

Conseillers municipaux

Paul Mourot	Louis Lèques	Théophile Betfort
Cormier	Fabre	René Jourdain
Édouard Spahr	Berthon	Degand
Armand Rousselot	Theuret	François Metzger

SCRUTIN DU 13 juin 1909

(Élections du Maire et des Adjointes en Conseil Municipal du 17/06/1909)

Maire

Jean Oulès



1^{er} adjoint

Pricot (démission le 03/01/1910)

2^e adjoint

Louis Lèques (1^{er} adjoint le 04/01/1910)
Degand (à partir du 04/06/1910)

Conseillers municipaux

Lenez	Charles Schmidt	Munier
Degand	Théophile Betfort	Legrand
Arsène Choisé	Charles Michelet	Paul Mourot
Fabre	René Jourdain	François Metzger

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES DU 31 JUILLET 1910

Maire

Jean Oulès



1^{er} adjoint

Louis Lèques

2^e adjoint

Degand

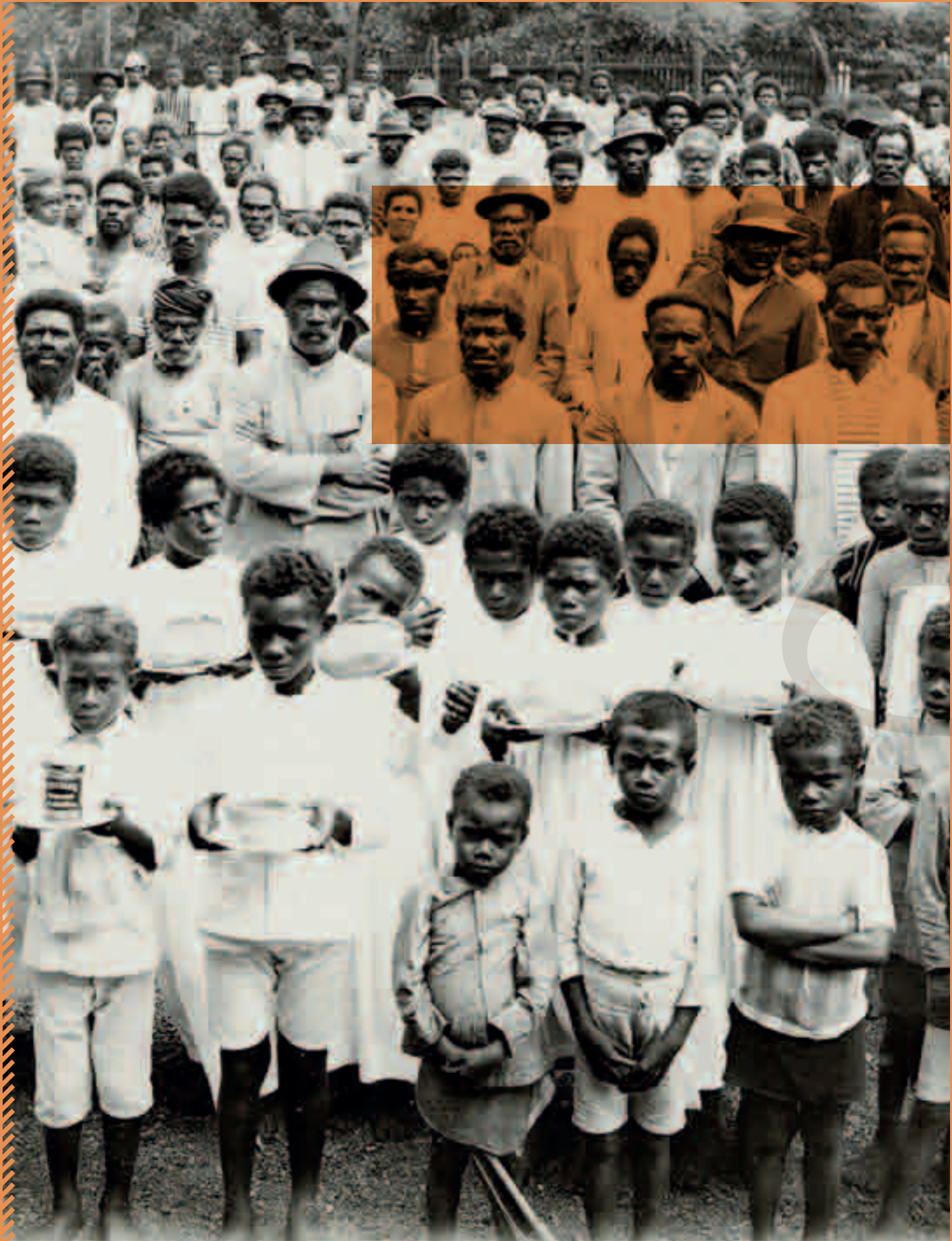
Conseillers municipaux

Charles Schmidt	Arsène Choisé	Adolphe Barrau
René Jourdain	Gaston Jeanson	Lenez
Fabre	Paul Defferrière	Romain Girard
Legrand	François Metzger	Théophile Betfort

Les débuts de la diversification démographique de la Nouvelle- Calédonie







Introduction

Le début de la période est marqué par la volonté d'en finir avec le fait que la Nouvelle-Calédonie est une « colonie sans colons ». En conséquence, notamment sous l'impulsion décisive du gouverneur Feillet, une campagne de recrutement d'immigrants sans précédent est organisée en métropole, sur la base d'un programme pouvant se résumer ainsi : « Venez planter du café en Nouvelle-Calédonie, vous deviendrez riche. »

Ce message, soutenu et relayé par de nombreuses associations visant à promouvoir la colonisation, se traduit par l'arrivée d'environ 1 500 personnes dont la moitié, tout au plus, rejoignent la cinquantaine de centres de colonisation hâtivement créés en brousse pour les accueillir. Mais après une première phase d'enthousiasme liée au voyage et au dépaysement, les nouveaux colons, isolés en brousse, connaissent des débuts difficiles, d'autant que l'enrichissement escompté est loin d'être au rendez-vous et que les défis à surmonter pour s'adapter à l'environnement calédonien se multiplient. Au bout de quelques années, dépités et désabusés, comme en témoigne l'album de photographies de la famille Rime, plus de la moitié ont quitté définitivement l'intérieur. Aussi cette expérience s'achève-t-elle par un bilan démographique en demi-teinte, qui n'est cependant pas très éloigné des résultats d'autres tentatives contemporaines de colonisation agricole dans le monde.

Mais cet échec est aussi dû, en partie, au fait que, parallèlement, est conduite une opération d'occupation française des Nouvelles-Hébrides. En effet, celle-ci va très vite représenter une véritable concurrence pour la Nouvelle-Calédonie, tant du point de vue démographique qu'économique. Cette situation est d'autant plus regrettable que l'Administration, afin de pouvoir installer les 100 000 colons pompeusement annoncés, fait procéder, de 1897 à 1903, à la délimitation de toutes les terres indigènes de la Grande Terre, dans le cadre d'une opération d'une ampleur telle qu'elle est désormais connue sous le nom de « grand cantonnement ». Celui-ci s'accompagne d'une politique indigène coercitive visant à mettre la population kanak au service de la colonisation et se déroule, en outre, dans un contexte de crise démographique qui fait craindre, à terme, pour la survie de ce peuple, d'autant qu'il est particulièrement affecté par les deux grands fléaux du début du XX^e siècle que sont la lèpre et la peste.

Dans le même temps, pour pallier le manque de bras disponibles dans la colonie, une quête effrénée de main-d'œuvre extérieure est menée, se traduisant par l'arrivée de convois de plus en plus nombreux de coolies asiatiques venant du Japon, d'Indochine (principalement du Tonkin et de l'Annam), de l'île de Java dans l'actuelle Indonésie, des comptoirs français de l'Inde comme Pondichéry. Mais la période se caractérise aussi par le renforcement de la déportation politique. La Nouvelle-Calédonie accueille ainsi de nombreux exilés, réputés hostiles à la présence française dans leurs territoires et leurs îles, alors qu'en interne cette pratique est désormais limitée à quelques individus, à la différence de la phase précédente d'installation et de conquête.

Or, malgré une population de plus en plus diversifiée, les usages de l'époque font que le métissage est officiellement réputé comme impossible, alors qu'en réalité il se poursuit au sein même de la ville de Nouméa qui se revendique, à l'aube du XX^e siècle, comme étant la petite capitale française du Pacifique. Les fêtes qui y sont organisées pour célébrer le cinquantième anniversaire du rattachement de la Nouvelle-Calédonie à la France constituent un véritable miroir du processus de diversification des populations de la Nouvelle-Calédonie qui s'ébauche alors.

La population calédonienne avant la colonisation Feillet

Une colonie sans colons

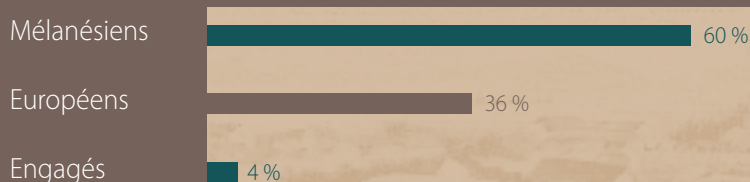
Bien que certaines de ses données ne soient pas totalement fiables, le recensement de 1891 répartit la population de la Nouvelle-Calédonie en six catégories totalisant, respectivement : 9 841 « libres » ou citoyens dont 6 441 installés dans la colonie et 3 400 fonctionnaires et soldats, 8 273 transportés dont 5 164 en cours de peine et 3 109 libérés, 1 641 relégués, 563 Tonkinois, 1 990 immigrants réglementés et, enfin, 33 152 indigènes des tribus.

La traduction graphique des données précédentes montre que, après environ quarante ans de présence française, le peuplement de la Nouvelle-Calédonie reste majoritairement non européen, puisque les Mélanésiens (60 %) et les engagés (4 %) représentent près des deux tiers de la population tandis que les Européens constituent un peu plus du tiers restant. La colonisation de peuplement par l'élément pénal apparaît alors comme un échec, puisque la population reste essentiellement non européenne.

L'importance respective de ces différents groupes a cependant été l'objet de mutations récentes qu'on peut percevoir en comparant les résultats des recensements de 1884 et de 1891 : augmentation de la population libre et du nombre d'engagés, quasi-stagnation des effectifs d'origine pénale, des fonctionnaires et des militaires, et diminution importante de la population mélanésienne qui participe largement à la régression de la population totale de l'archipel.

Néanmoins, l'ensemble de ces différents groupes possède une caractéristique commune représentée par une écrasante sur-masculinité. Si ce sex-ratio déséquilibré est parfaitement

Les trois grands groupes de population en 1891



© Source C. Terrier

compréhensible pour l'ensemble des populations immigrées, qu'elles soient d'origine libre, pénale ou engagée, il peut paraître plus surprenant en ce qui concerne la population kanak.

Enfin, une autre caractéristique de la population calédonienne d'alors est sa très inégale répartition, avec une concentration déjà très forte autour du chef-lieu.



coll. MDVN

Après environ quarante ans de présence française, le peuplement de la Nouvelle-Calédonie reste majoritairement non européen.



Nouméa et le « désert calédonien »

Administrativement, la Nouvelle-Calédonie est alors divisée en cinq arrondissements transversaux qui constituent la base du recensement. Le premier arrondissement, comportant la région de Nouméa et les îles Loyauté, est de loin le plus peuplé, et cela est vrai pour toutes les catégories de la population. Si l'on y ajoute les 689 transportés de Montravail, les 1 181 de Ducos et les relégués de l'îlot Brun et de Ducos (268), l'agglomération (8 767 personnes) regroupe déjà près de la moitié des Européens, mais seulement 16,11 % de la population totale.

La composition de la population du deuxième arrondissement témoigne encore des effets de la révolte de 1878, puisqu'elle se caractérise par la proportion de Kanak la plus faible de l'ensemble de l'archipel (2 902 sur 33 000 environ, soit 8 % seulement). La plupart des transportés se trouvent à Thio, engagés dans le cadre des « contrats de chair humaine »

(1 166 sur 1 972 pour tout l'arrondissement). Le troisième arrondissement se caractérise par le regroupement d'une proportion importante de population d'origine pénale dans le bassin de Bourail, au sein d'un environnement qui reste largement mélanésien. Quant aux arrondissements du Nord (quatrième et cinquième), véritables finistères du front de colonisation, ils restent majoritairement kanak avec une population d'origine européenne extrêmement minoritaire.

La singularité de la ville par rapport à la « brousse » est telle qu'elle suscite, en 1900, de la part du journaliste Carol la réflexion suivante : « *Nouméa se distingue par un état d'esprit très singulier. Cette petite ville semble vouloir s'isoler moralement du pays qu'elle a derrière elle et dont elle est le chef-lieu. Elle s'y intéresse aussi peu que possible, le décrit volontiers. On dirait qu'elle a pour idéal d'être une tête sans corps. [...] Nouméa, dans le gros de sa population, m'a donné le spectacle trop connu d'un campement de commerçants et de courtiers pressés de réussir qui, leur affaire faite,*

Les cinq arrondissements de la Nouvelle-Calédonie (1879-1898),

coll. MDVN

“

Nouméa se distingue par un état d'esprit très singulier.

Cette petite ville semble vouloir s'isoler moralement du pays qu'elle a derrière elle et dont elle est le chef-lieu.

reprendront leurs malles sans même laisser à leurs successeurs une construction habitable. »

Mais cet état d'esprit est typique des pays d'immigration où, très souvent, les nouveaux arrivants envisagent de repartir dans leur pays d'origine, une fois fortune faite, et Nouméa ne fait pas exception à la règle.

Les « libres » : surtout des fonctionnaires et des soldats vivant à Nouméa

C'est donc à Nouméa que vit la moitié des personnes dites « libres » en Nouvelle-Calédonie. Grâce au recensement de 1887, on sait que, sur les 5 202 « libres » du chef-lieu, environ 42 % sont des fonctionnaires ou des hommes de troupe de la garnison, dont la moitié est là au titre de l'Administration pénitentiaire (1 204 sur 2 083). L'encadrement pénal (familles comprises) représente donc le quart de la population libre de la ville. Ainsi, au sein de la symbiose du forçat et de l'éleveur, décrite par Alain Saussol (1895), s'intègre celle du bagné et de la ville.

Dans le secteur privé, les commerçants ne représentent que 2 % du total, alors que les artisans sont les plus nombreux. Nouméa compte, à titre d'exemple, treize boulangers, charcutiers et mécaniciens, huit ferblantiers et charrons, cinq forgerons. Cette prédominance des artisans peut s'expliquer par le fait que c'est dans la capitale que se fixent ou que finissent par se fixer la plupart des immigrants d'origine paysanne ou ouvrière envoyés par l'État. Les professions libérales sont en nombre restreint, car la Nouvelle-Calédonie ne représente pas une destination attractive pour des gens qualifiés. Comme l'évoquent les journaux de l'époque, cette population n'est pas exempte de chômeurs, surtout depuis la crise de 1893. Ce phénomène provient du fait qu'un homme libre ne saurait effectuer un travail de libéré ou d'engagé. Bien que la population libre vive de la transportation, la crainte de la déchéance venant du contact avec l'élément pénal est constante.

La société européenne libre constitue un microcosme où tous se connaissent, bien que les clivages sociaux et politiques n'en soient pas absents. Le « melting-pot » calédonien commence à fonctionner, qui unit non sans heurts et en dépit des préjugés les immigrants d'origine française, anglo-saxonne et les Bourbonnais réputés nonchalants



Familles de surveillants, coll. MDVN



(mais surtout, peut-être, un peu trop colorés). Cependant, la population nouméenne a tendance à reproduire un mode de fonctionnement où l'on essaie au maximum de préserver son statut social, notamment par une endogamie strictement respectée, à quelques exceptions près, comme celle des parents du futur ténor de la vie politique de

l'entre-deux-guerres Florindo Paladini, dont le père fut un transporté arrivé par le premier convoi de l'*l'iphigénie*, en 1864, et dont la mère, Philomène Lorieux, était une jeune fille libre venue comme préceptrice et réputée « cultivée et originale ». En brousse, le manque de femmes fait que de nombreux colons prennent des concubines indigènes.

La prédominance des artisans peut s'expliquer par le fait que c'est dans la capitale que se fixent ou que finissent par se fixer la plupart des immigrants d'origine paysanne ou ouvrière envoyés par l'État.

L'ensemble de cette population représente donc environ 12 000 personnes, soit presque le double de la population dite « libre », si on en exclut les soldats et les fonctionnaires.

Des « pénaux » plus nombreux que les « libres »

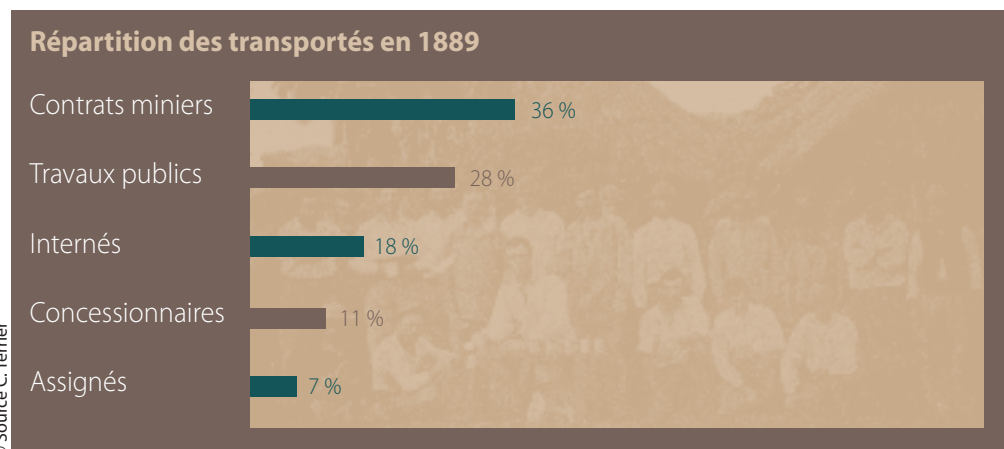
La *Notice sur la transportation pour les années 1886-1895* propose un tableau très détaillé du mouvement de l'effectif des transportés du 9 mai 1864 au 31 décembre 1895. 21 106 hommes ont été conduits en Nouvelle-Calédonie, dont 1 713 forçats de race asiatique, africaine ou polynésienne, et 524 femmes. Au 31 décembre 1895, il reste 9 429 transportés qui se décomposent ainsi :

- Forçats en cours de peine **4 873**
- Libérés assignés à résidence **4 431**
- Réclusionnaires **10**
- Femmes provenant des maisons centrales **112**

À ce total il faut ajouter les relégués qui sont au nombre de 3 078 dont 2 739 hommes et 339 femmes. L'ensemble de cette population représente donc environ 12 000 personnes, soit presque le double de la population dite « libre », si on en exclut les soldats et les fonctionnaires. De plus, elle est en augmentation rapide (environ 4 % par an entre 1891 et 1895), surtout du fait des relégués, dont l'effectif double, et des libérés. Elle est implantée principalement dans le quart sud-ouest de la Grande Terre où se situe l'essentiel des implantations pénitentiaires.

Des transportés très critiqués mais... indispensables

En 1889, sur un total de 5 730, ils se répartissent ainsi :



© Source C. Terrier



Transportés en cours de peine,
coll. MDVN

La traduction de ces données permet de voir qu'en dépit des protestations du délégué de Lanessan et de son intervention à la Chambre en 1889, encore plus du tiers des transportés sont affectés aux contrats miniers, alors qu'un peu plus d'un quart seulement participent aux travaux publics selon l'esprit de la loi de 1854, gratuitement ou dans le cadre de redevances modestes. Les assignés chez les particuliers sont peu nombreux (7 %), de même que ceux qui restent dans les pénitenciers (18 %), ce qui confirme que le bagne est bien essentiellement « hors les murs », selon l'expression d'Isabelle Merle (1995).

Les 18 % d'internés le sont soit pour des raisons professionnelles (ils sont employés dans

les ateliers, les chantiers, les bureaux de l'Administration pénitentiaire), soit pour des raisons disciplinaires (c'est le cas notamment des réclusionnaires) ou de santé (les impotents et les malades).

Par ordre d'importance décroissante, viennent ensuite les concessionnaires, dont l'inspecteur Albert Picquié brosse, en 1892, un tableau très négatif : « *Sauf quelques exceptions très honorables, mais malheureusement trop rares, les terres sont peu ou mal cultivées. On va de mesure en mesure en tombant souvent sur un débit clandestin, heurtant parfois une case louche où se cache la prostitution. Peu préparé aux travaux agricoles, le concessionnaire ne tarde pas à s'endetter. Guetté par les petits usuriers qui l'entourent, il se décourage vite, s'adonne à l'alcool et attend dans une demi-oisiveté l'éviction finale au profit de ses créanciers.* »

Ce jugement sévère résulte sans doute du fait qu'au 1^{er} janvier 1894, sur 1 052 concessions, 758 semblent être réellement exploitées. En revanche, la politique d'incitation au rapprochement ou à la fondation de familles est perçue comme un succès, dont se félicite le directeur de l'Administration pénitentiaire Vérignon en 1892 : « *Malgré le bruit fait dans la plupart*



Assignés cuisiniers,

extrait de *Le Bagne de Carol*, coll. SANV



**Concessionnaire pénal
et son épouse devant leur maison,**

extrait de *Le Bagne de Carol*, coll. SANV



**Relégués affectés aux travaux de
route à l'île des Pins,** coll. MDVN

des congrès pénitentiaires par l'école italienne qui a voulu ériger en principe l'hérédité du crime et établir ses conséquences ataviques, les faits qui se produisent dans la colonie sont des plus rassurants. Nous comptons plus de 700 enfants d'origine pénale dont plusieurs sont depuis longtemps arrivés à l'âge adulte, 40 ou 50 sont même inscrits sur les listes électorales de Bourail. Or, jusqu'à ce jour, ces individus n'ont subi aucune condamnation pour crime. »

La catégorie la moins nombreuse, en dépit des récriminations des colons, est celle des assignés ou engagés. Pourtant, entre 1888 et 1891, leur effectif double, passant de 320 à 630, dans la perspective de venir en aide à la colonisation libre. Cette main-d'œuvre est très appréciée des colons pour sa modicité et sa soumission, car les assignés redoutent la réintégration au camp, comme le confirme Marc Le Goupils en 1907 : « Dans presque chaque maison de quelque importance, à Nouméa et aussi dans la brousse, il y a un, deux, trois, quatre forçats. Ils sont logés et payés par des particuliers. Ils portent le costume de l'ordre et sont toujours rasés de frais. Mais ils ne mettent jamais les pieds à l'île Nou. Ils sont dits assignés. [...] Un assigné est toujours un homme de prix, ayant un fil à la patte : on se l'attache facilement pour la durée du fil. Un condamné "à perpète" est généralement un trésor pour une maison. »

Enfin, signe des temps nouveaux, le Département multiplie, de 1891 à 1894, les exoné-

rations de redevances ou les attributions de condamnés aux grands travaux en cours dans la colonie. A contrario de ce qu'écrira Feillet dans un rapport de 1895, la participation de la main-d'œuvre pénale à la réalisation des divers équipements de la colonie est désormais fondamentale.

Mais, dans l'ensemble, la population libre tolère les transportés, alors qu'elle n'a que mépris pour les relégués, à l'instar d'Augustin Bernard (1895) qui écrit : « On peut dire que le forçat et le récidiviste sont arrivés presque au même point en suivant des chemins fort différents : l'homme de la Cour d'assises arrive au Bagne avec toute sa force, toute son énergie, tout son caractère dans lequel le pire n'est pas sans parfois un alliage de bon. Tandis que l'homme de la correctionnelle n'a plus depuis longtemps ni ressort ni courage. »

Des relégués considérés comme des incapables

C'est la loi du 27 mai 1885 qui a établi la relégation pour les multirécidivistes de délits mineurs. Ils ont rapidement acquis une réputation détestable : « Le récidiviste est mal préparé à la vie coloniale ; sauf de rares exceptions, ce paresseux, ce vagabond n'a appris, dans les prisons où il a passé une grande partie de son existence, que des métiers tout à fait inutilisables aux colonies : délisser ou trier des chiffons, casser des noix,

découper des boutons, confectionner des chaussons, tresser des paniers, fabriquer des galoches, des cannes et des balais. On peut affirmer qu'il n'existe pas, au départ de France, plus de 5 % d'ouvriers pouvant être sérieusement utilisés au moment de leur arrivée dans les colonies pénitentiaires. » (*Notice sur la relégation*, 1887)

Cependant, dès mars 1890, un premier contrat en recrute plus de 200 pour travailler sur les mines de Nakéty, et 217 sont engagés par des particuliers. En 1891, le gouverneur Pardon signale qu'environ un tiers d'entre eux (563 sur 1 681) ne sont pas à la charge de l'État.

Mais la catégorie qui est ressentie comme posant le plus de problèmes est celle des libérés : « Le libéré n'en reste pas moins comme le plus grand danger de la colonisation libre, qui accepterait plutôt autour d'elle l'existence d'un bagne clos dans ses limites. [...] Elle tire cependant profit du libéré qui est dépensier et, par état, insouciant du lendemain. » (Jules Durand, 1899)

Des libérés réputés errants et incontrôlables

Selon le directeur de l'Administration pénitentiaire, au 1^{er} janvier 1894, sur un total de 4 642, les libérés se répartissent ainsi :

- Vagabondage **315**
- Asile des impotents (hôpital, prisons) **464**
- Absents avec ou sans autorisation, disparus, évadés **275**
- Emplois à peu près fixes **879**
- Employés à la journée **2 709**

Munis du barda et du « belly » (petit récipient de forme ronde à usages multiples), ils vont de station en station, de mine en mine, chercher du travail, seuls, en couple ou en bande. En général, ils ne se fixent pas à un endroit. Pour essayer de les contrôler, on décide de les soumettre, en 1888, à de fréquents appels. Comme cela n'est pas suffisant, le décret du 29 septembre 1890 leur impose d'être nantis d'un livret, de justifier de leurs moyens d'existence et de faire des déclarations de changement de résidence. En dépit de ces mesures, l'Administration s'avère incapable de les contrôler et, selon Ludovic

Beauchet (1898), « dans la brousse, le vol est élevé à la hauteur d'une institution et il est maintes fois l'occasion d'autres crimes beaucoup plus graves, [...] les audiences de la cour d'appel de Nouméa sont toujours remplies par le jugement des crimes imputables aux libérés ».

Une autre caractéristique souvent évoquée à leur propos est l'alcoolisme, lequel explique peut-être leur prononciation si spécifique évoquée par Georges Baudoux en 1974 : « [...] cet accent particulier que prennent tous les bagnards : la voix grasse, des paroles traînantes dites avec dégoût ; en s'exprimant il faisait des haut-le-cœur comme s'il eût voulu se vomir sur la poitrine ».

Bien qu'ils soient les seuls Européens à fréquenter les tribus kanak, on leur reproche de ne s'y rendre que pour vendre de l'alcool et des armes : « Un autre danger, et non des moindres, provient de l'influence pernicieuse que les libérés exercent sur les tribus indigènes en leur vendant de l'alcool. [...] Si, un jour, quelque mouvement venait à se produire dans les tribus armées de fusils que leur vendent en secret les libérés, la cause, sinon unique, du moins principale, en sera à ces derniers. » (Russier, 1903)

Une grand-mère avec sa fille et ses petits-enfants, coll. MDVN



Le libéré surnommé « Sans-Piton » avec son chien, album Rime, fonds Kakou, coll. SANC

En le faisant poser avec sa bouteille et son chien, le photographe a cherché à présenter l'archétype du libéré tel qu'on le perçoit à cette époque.

Une population kanak en pleine crise démographique

Un rapport du gouverneur Laffon du 15 juillet 1893 confirme la diminution très importante de la population indigène de la Grande Terre : « Depuis 1878, la population indigène a décliné dans une proportion invraisemblable malgré toutes les mesures d'aide et de protection adoptées par l'Administration locale. [...] La population indigène de la Grande Terre est évaluée approximativement à 20-22 000 individus tout au plus, alors qu'elle atteignait 40 000 âmes en 1878. Elle accuse donc, pour une période de 15 ans, une diminution de près de moitié. »

Cependant, cette crise démographique se décline différemment en fonction des différents espaces de l'archipel. Si la Grande Terre est principalement affectée, un « sanctuaire loyaltien » se maintient, où la population reste constante. Ce fait atteste que les ensembles insulaires, moins affectés par la colonisation,



Groupe de Kanak, sans doute atteints de la lèpre, album Nething, coll. SANC

résistent d'autant mieux que la présence européenne y est plus limitée et l'organisation sociale traditionnelle mieux sauvegardée. L'île des Pins subit, entre les recensements de 1887 et de 1891, une diminution limitée à 4,71 %. L'originalité des Kuniés tient à leur situation intermédiaire : s'ils ont pu sauvegarder leur organisation coutumière, ils ont dû abandonner la partie occidentale de leur île pour accueillir les déportés, puis les relégués, sans compter les 1 000 Maréens catholiques réfugiés ainsi que des insurgés de 1878 dont certains vont ensuite rester définitivement sur place.

Cette dépopulation n'a pas échappé aux contemporains qui s'accordent tous à reconnaître que les Kanak semblent condamnés à disparaître dans un avenir proche. Dans l'intéressante monographie qu'il leur consacre en 1895, le docteur Maurice Vincent tente de dres-

ser un inventaire des pathologies à l'origine de cette crise démographique : « *Les Canaques s'en vont. Ils s'en vont parce que les femmes pratiquent l'avortement et l'infanticide.* [Ces pratiques, souvent évoquées par les auteurs européens, nécessiteraient une étude ethno-historique approfondie pour en finir avec le débat qu'elles provoquent.] *Ils s'en vont, emportés par la syphilis, la tuberculose, l'alcoolisme ou la lèpre.* » Il ajoute que toutes ces épidémies n'ont pas le même impact et qu'il ne croit pas « *devoir parler de l'éléphantiasis, de la conjonctive granuleuse, du vitiligo, du tonga, toutes affections qui, quoique très communes chez les Canaques, ne portent que très faiblement atteinte à la vitalité de leur race* », notant par ailleurs que « *les affections mentales sont à peu près inconnues chez eux* ».

Faisant le bilan des nombreuses études contemporaines sur le sujet, Christiane Kasarhérou

(1998) identifie aussi comme principales causes de la crise démographique kanak, d'une part, la baisse de la natalité, résultant des disettes, des allaitements longs associés à un contrôle certain des naissances, d'autre part, l'augmentation de la mortalité, du fait de l'usage des armes à feu, de l'alcoolisme, des maladies et des conditions d'hygiène souvent médiocres.

Les travaux du démographe Jean-Louis Rallu (1992) sur l'ensemble du Pacifique font apparaître que la Nouvelle-Calédonie se situe dans la norme océanienne avec une apogée de la crise démographique coïncidant avec les années 1900. On évoque la disparition prochaine de ces populations qui, certes, sont alors à leur plus bas niveau, mais qui commencent à se stabiliser, ou même à croître légèrement.

La réduction permanente de la population indigène a de nombreuses incidences, dont le recours à une immigration allogène importante.

“

L'immigrant actuel n'est pas un homme ayant des droits civils. Il est réduit à l'état de mineur, ne pouvant rien faire par lui-même. Mal nourri, mal vêtu, maltraité, frappé, il n'a pas le droit de porter plainte devant les tribunaux.

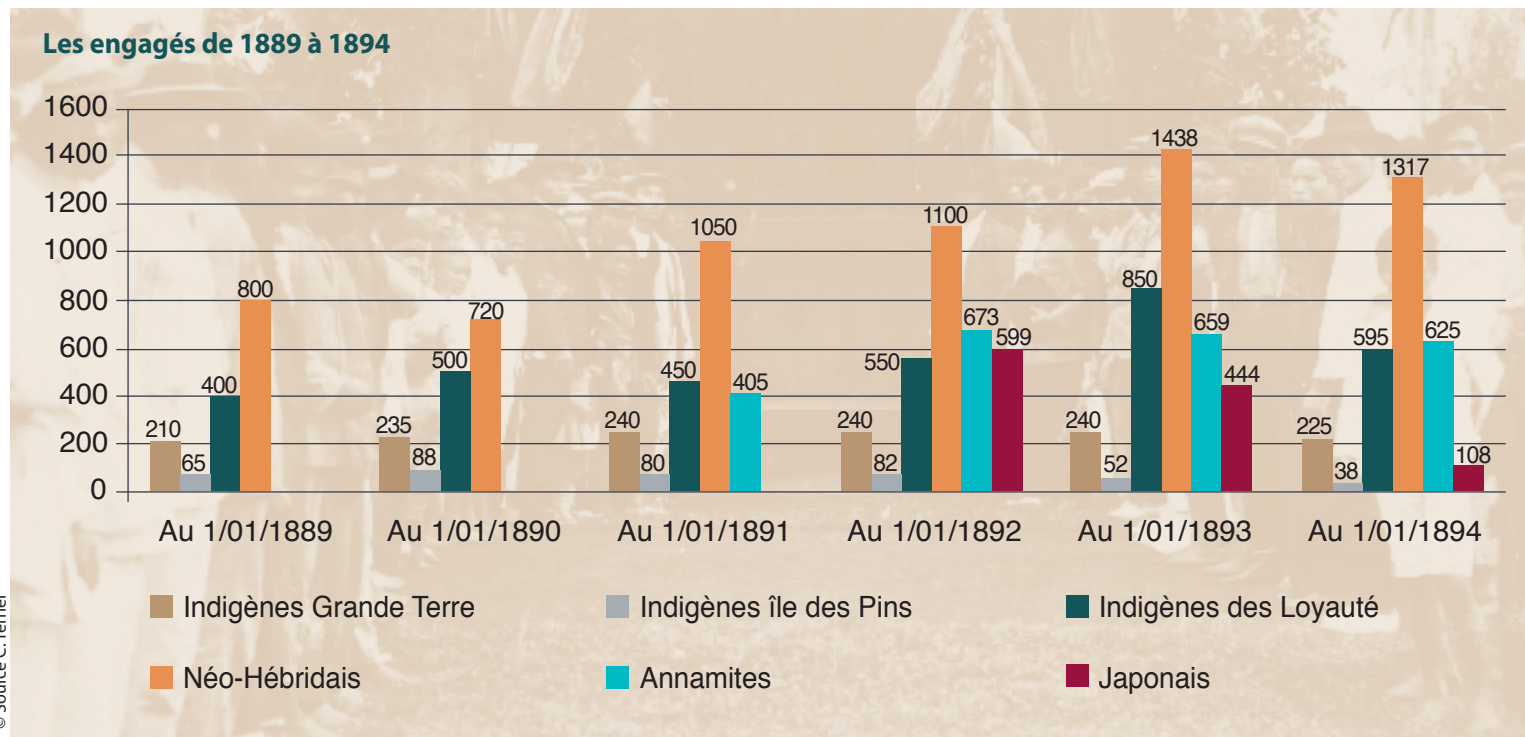
Elle fournit aussi une justification aisée à l'Administration pour procéder à des récupérations de terres, depuis le texte de 1868 instaurant la création des réserves. Quant aux rapports entre les Kanak et l'Administration, ils sont régis par un certain nombre de textes inaugurés en 1887 et pris au fur et à mesure des circonstances. S'appliquant exclusivement aux Kanak, ces textes constitueront « le régime de l'indigénat ». Au niveau géographique, c'est l'administrateur d'arrondissement qui sert de lien essentiel entre les populations indigènes et l'Administration. Dans ces années-là, une troisième composante de la population calédonienne, celle des engagés sous contrat (dont le nombre augmente considérablement, notamment grâce à l'arrivée des premiers Asiatiques, venant du Japon et du Vietnam), se met en place.

L'arrivée des premiers Japonais et des premiers Vietnamiens

Dès les débuts de la colonisation, le problème s'est posé d'introduire une main-d'œuvre immigrée abondante et peu onéreuse. C'est ainsi qu'on a fait venir tout d'abord des Indiens, puis des Chinois et des Néo-Hébridais. Selon Véronique Devambe-Armand (1994), « les Indiens n'ont pas donné satisfaction et ils ont fait

apparaître le vide juridique de la colonie à propos de la main-d'œuvre immigrée ». Pour pallier ce manque, une commission prépare, dès 1869, l'arrêté du 26 mars 1874 réglant les conditions d'introduction des travailleurs asiatiques, africains et océaniques et le régime de leur protection dans la colonie. Il est à noter que ce texte s'applique aussi aux Kanak, notamment loyaltiens, qui sont employés hors de leur tribu. Cet arrêté crée le service de l'immigration, ayant à sa tête un commissaire de l'immigration qui doit assister aux débarquements, lesquels ne peuvent se faire qu'à Nouméa. Après trois jours d'isolement (quarantaine), les nouveaux arrivants sont immatriculés et récupérés par leur engageur ou en attendant un. En ce cas, l'Administration peut les employer à des travaux publics. Bien que variables dans leurs modalités et évoluant au fil des recrutements, les engagements sont contractés pour

une durée pouvant aller de deux à cinq ans. L'engagé possède un livret conservé par l'engageur. Celui-ci doit à son travailleur le logement, l'habillement, la nourriture, les soins médicaux, le rapatriement, les frais d'inhumation et d'hospitalisation. La journée de travail est de 12 heures en été et de 11 heures en hiver. Si l'engagé déserte l'exploitation, ou commet une faute quelconque, il est susceptible d'amendes, de punitions, ou risque l'atelier de discipline. Lorsque le contrat est échu, l'immigrant réglementé a droit au rapatriement, ou il peut obtenir un réengagement. Après huit ans de séjour, et après avoir renoncé au rapatriement, il peut demander la résidence libre. En dépit de cette réglementation d'apparence protectrice, mise aussi en place dans les autres colonies, Victor Schœlcher écrivait en 1885 : « L'immigrant actuel n'est pas un homme ayant des droits civils. Il est réduit à l'état de mineur, ne pouvant rien faire par



Les bilans figurant dans le graphique ci-dessus permettent de voir qu'en six ans le recrutement de la main-d'œuvre s'est considérablement diversifié et que le nombre d'engagés a pratiquement doublé, passant de 1 475 en 1889 à 2 908 en 1894, après avoir atteint un maximum de 3 683 l'année précédente.

lui-même. Mal nourri, mal vêtu, maltraité, frappé, il n'a pas le droit de porter plainte devant les tribunaux. Franchement, quelle différence y a-t-il entre un esclave et un engagé de cette sorte ? Une seule, c'est que la servitude de l'engagé ne dure que cinq ans et qu'à l'expiration de ce terme, l'Administration est tenue de le rapatrier. Mais là encore point de respect du contrat de ce malheureux. Il reste des années rivé à sa chaîne parce que l'Administration ne frète des navires de rapatriement que tous les trois, quatre ou cinq ans. »

L'examen de la situation des engagés néo-hébridais, vietnamiens et japonais va, hélas, trop souvent permettre de corroborer la validité de ce constat.

À la fin du XIX^e siècle, un bon millier de Néo-

Hébridais sont encore présents en permanence dans la colonie. Mais une véritable flambée des prix cesse de les rendre aussi intéressants qu'autrefois, comme en témoignent les éléments suivants présentés par le conseiller Leconte à ses collègues lors de la séance du 11 septembre 1891.

Et le conseiller Leconte de conclure : « [...] soit une différence apparente en faveur de la main-d'œuvre de longue durée de 4,54 F. Mais si vous tenez compte des chances relatives des maladies et des mortalités, ainsi que de la vigueur et l'intelligence des indigènes des Loyauté, la balance est renversée violemment en sens inverse et vous concluez avec le 1^{er} bureau que la main-d'œuvre dite de courte durée est la plus économique. »

Comparaison entre le prix de revient des engagés néo-hébridais et celui des engagés loyaltiens en 1891

Éléments de comparaison	Néo-Hébridais	Indigènes des Loyauté
Durée de l'engagement	5 ans	1 an
Prix du passage pour un an	500 F : 5 = 100 F	20 F
Intérêt	60 F	2,40 F
Livret	10 F	10 F
Immatriculation	10 F	
Congé	10 F	10 F
Rapatriement	50 F	20 F
Coût annuel	640 F : 5 = 128 F	62,40 F
Coût mensuel	10,66 F	5 F
Salaires mensuel	15 F	5,20 F
Dépense mensuelle	25,66 F	30,20 F



Jeunes engagées néo-hébridaises, à Nouméa, dans les années 1900,

coll. privée

“

... Vous concluez avec le 1^{er} bureau que la main-d'œuvre dite de courte durée est la plus économique.



Engagés loyaltiens rentrant aux îles Loyauté, coll. F. Angleviel





Évenor de Greslan (1839-1900),
au centre de la photo, lors du mariage
de sa fille, album Rime, fonds Kakou, coll. SANC

Dans ce contexte, on comprend mieux les récriminations du Conseil général contre l'administrateur des Loyauté qui, entre autres défauts, a celui de vouloir conserver la main-d'œuvre sur place pour la réalisation des routes. Par ailleurs, le sentiment de manquer de main-d'œuvre peut se comprendre, car les « rengagements » (selon le mot employé à l'époque) sont rares. La raison en est simple, comme l'explique Maurice Vincent : « *Les colons doivent [...] solder, en espèces, les indigènes qu'ils emploient ; ils ont si mal opéré leurs paiements, autrefois, qu'ils sont obligés, aujourd'hui, de verser les sommes dues à leurs engagés par devant l'administrateur de leur arrondissement.* »

Le problème, c'est qu'ils continuent à ne pas toujours le faire et qu'ils acceptent très mal les remontrances de ce fonctionnaire quand leurs retards s'accumulent. C'est en grande partie l'origine de l'impopularité des chefs d'arrondissement, mais aussi de la faiblesse des rengagements, ce qui conduit le rapporteur du budget

du Conseil général de 1892 à émettre le souhait « *que le nombre des immigrants augmente, car la main-d'œuvre devient de plus en plus rare et, par suite, de plus en plus chère* ».

Dans le cadre du boom minier de 1890 et de l'arrêt à plus ou moins long terme des contrats « de chair humaine », la Nouvelle-Calédonie doit alors se tourner vers d'autres gisements de main-d'œuvre, tels ceux des Tonkinois, des Japonais ou, plus tard, des Indonésiens. Les premiers à débarquer sont les Tonkinois. Le 14 mars 1891, arrive à Nouméa, sur le *Chéribon*, un premier convoi de 791 Tonkinois, dont seuls 14 sont des engagés et dont 750 proviennent du bagne de Poulo Condor. Mais à cause d'une conjoncture économique devenue entretemps médiocre, Évenor de Greslan, promoteur de ce dernier convoi, a du mal à trouver des engagements. Le Conseil général, mécontent, décide qu'à l'avenir personne ne sera introduit sans avoir été demandé par un engagiste.

Parallèlement, la société Le Nickel engage des pourparlers pour recruter de la main-d'œuvre japonaise, après un essai infructueux avec la Chine. Un accord est conclu avec le gouvernement japonais et, le 25 janvier 1892, le *Hiroshima Maru* jette l'ancre devant Thio avec 599 travailleurs à son bord. Mais, quelques jours plus tard, les Japonais nouvellement débarqués se mettent en grève pour protester contre leurs conditions de travail. Le chef du service de l'immigration « monte » à Thio et leur intime l'ordre de reprendre le travail. Les meneurs, une dizaine environ, sont arrêtés et conduits à Nouméa. Selon les renseignements fournis par le livre *Les Japonais en Nouvelle-Calédonie, histoire des émigrés sous contrat*, de Tadao Koyabashi, un enquêteur, Senda Ichijuro, est dépêché sur place. Il arrive en Nouvelle-Calédonie le 20 septembre 1892 et rédige un rapport qui s'achève sur cette conclusion : « *Cette île est un lieu de déportation depuis 1864. Dans la perspective de l'abolition du décret de déportation, les émigrés sont recrutés sur place pour remplacer les bagnards. C'est ainsi que les punitions et les méthodes prévues pour ces derniers sont appliquées et on imagine à quel point c'est dur pour eux.* »

Le Japon obtiendra finalement que l'arrêté de 1874 ne s'applique plus aux Japonais, lors de la négociation pour l'envoi d'un second convoi en 1899.

Les premiers essais de recrutement de main-d'œuvre asiatique s'avérant finalement concluants, ils vont être poursuivis, faisant de la Nouvelle-Calédonie une colonie comportant trois composantes ethniques.

Travailleurs tonkinois,

album Leenhardt, coll. SANC



Le recrutement des émigrants

La *Notice sur la Nouvelle-Calédonie*, éditée pour l'Exposition universelle de 1900, explique que le recrutement d'émigrants français est une opération beaucoup plus complexe qu'en Angleterre, où, lorsqu'on veut coloniser un pays neuf, il suffit de communiquer, par voie de presse, les renseignements afin qu'un courant d'émigration s'établisse.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur les moyens qui ont été employés pour attirer des candidats à l'immigration en Nouvelle-Calédonie, puis pour les sélectionner. Or, il s'avère que si l'Union coloniale française a joué un rôle essentiel dans cette opération, le gouverneur a pu, lui aussi, donner son avis. Par ailleurs, une fois que les émigrants recevaient leur agrément au départ, il leur fallait s'organiser pour quitter leur région d'origine et, surtout, leur famille, afin de venir prendre le bateau à Marseille.

C'est l'ensemble de ces opérations que nous nous proposons désormais d'examiner.

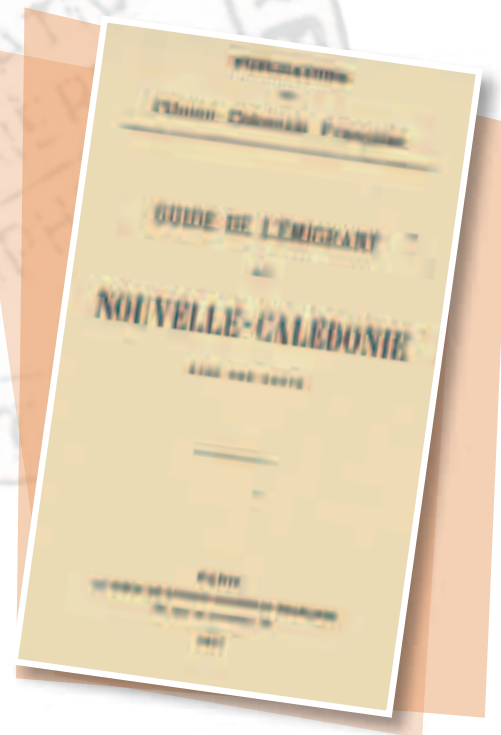
Un important effort de recrutement en partie géré par l'Union coloniale française

Le premier acte se situe dans la parution, dès 1894, d'un *Guide de l'émigrant en Nouvelle-Calédonie*, édité par l'Union coloniale française et faisant suite à un premier ouvrage de ce type réalisé par Amboise Jeanneney consécutivement à la première phase de relance de la colonisation libre. Signé par Ernest Davillé, tiré à 10 000 exemplaires et inspiré des modèles anglo-saxons, il se propose de « donner des renseignements utiles aux futurs colons concernant les besoins et les ressources de la colonie ». Outre les notions usuelles (géographie, climat, faune, flore, etc.), il apporte des renseignements

d'ordre économique, notamment sur la main-d'œuvre et les tarifs des marchandises.

Ce premier guide, comportant des informations erronées ou caduques, et péchant par trop d'optimisme, est remanié en 1897, après un séjour du gouverneur Feillet à Paris, pour être publié dans une nouvelle version.

Par la suite, bien d'autres versions paraîtront, contenant des informations régulièrement actualisées. Parallèlement, l'Union coloniale française ainsi que d'autres organismes de promotion coloniale s'occupent de faire paraître de la publicité dans les principaux journaux parisiens et départementaux, mais aussi dans les écoles. Ils organisent également de nombreuses conférences publiques et une campagne d'affichage. De fait, la lecture des archives de l'Union coloniale française, conservées au Centre des archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence, apporte la preuve que son implication a été déterminante dans le recrutement d'une partie des futurs colons. On y trouve des listes d'émigrants avec leur date de départ, le but de leur voyage, le capital dont ils disposent et éventuellement les localités où ils se sont installés, ainsi que des observations sur leur situation entre le 3 janvier 1895 et le 17 juin 1900. Le fonds comprend aussi un état des habitants établis en mars 1899 dans les centres de Koné, de La Foa, de Moindou, d'Oubatche, de Ponérihouen et de Voh.



Guide de l'émigrant en Nouvelle-Calédonie, édité par l'Union coloniale française en 1897

Exemple de lettre adressée aux futurs émigrants

Lettre expédiée le 22 juillet 1896 par l'Union coloniale, avec comme annotation en marge : « Brenet Albert. Parti 27 mars 1897. Sa femme. Dépôt : 5 000 F. Disponibilité : 5 000 F »

« Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 20 juillet.

La pièce que vous avez envoyée au ministère comme justification du capital exigé n'est pas suffisante. Il est arrivé, en effet, à plusieurs reprises que les émigrants ont produit des comptes courants de complaisance et pour prévenir cet abus, l'Administration exige aujourd'hui le dépôt à la Banque de l'Indochine, 94 rue Laffitte à Paris, d'une somme de 5 000 F.

Voici comment vous devez procéder. Vous envoyez directement ladite somme à la Banque de l'Indochine [...] en y joignant deux spécimens de votre signature dûment certifiés par le maire de la commune. La banque vous délivre deux reçus : l'un, le primata, sur la vue duquel vous touchez le montant du dépôt une fois arrivé à destination à Nouméa ; l'autre, le duplicata, qui sert de justification auprès du ministère. »

Les conditions à remplir pour pouvoir émigrer en Nouvelle-Calédonie

Celles-ci sont détaillées dans les différentes notices à l'usage des émigrants. Pour ceux qui envisagent d'y aller par leurs propres moyens, les prix du passage de Marseille à Nouméa sont d'environ 1 875 F en première classe (soit plus d'une année de salaire pour un ouvrier à cette époque), 1 150 F en deuxième et 575 F en troisième. Chaque passager a droit au transport gratuit de 150 kilos de bagages. Le prix du fret est de 70 F la tonne.

Il est ensuite expliqué aux futurs colons qu'ils doivent fournir, pour pouvoir bénéficier d'un passage gratuit, chemin de fer compris, les pièces suivantes : tout d'abord un certificat de bonnes vie et mœurs et un extrait du casier judiciaire, ces deux premiers documents ayant pour but, selon l'expression de Feillet, de sélectionner des individus « dignes et honnêtes » ; puis, un certificat médical attestant qu'ils jouissent d'une bonne santé ; enfin, un justificatif certifiant qu'ils ont les ressources suffisantes pour s'installer et attendre les premiers résultats de leur entreprise.

Quelques pages plus loin, au paragraphe « Capitaux nécessaires », la notice indique qu'il est difficile de préciser de façon rigoureuse les conditions du succès d'un émigrant, qui ne saurait cependant provenir d'un emploi salarié, qu'il soit industriel ou agricole, à cause de la crise que traverse l'archipel. Elle attire l'atten-

tion des émigrants sur le fait qu'ils doivent se tourner exclusivement vers l'agriculture et plus particulièrement vers les plantations de café.

Si l'émigrant éventuel ne s'adresse pas directement à l'Union coloniale, sa demande est transmise au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie qui l'examine et donne une réponse en fonction des besoins de la colonie. Une lettre du 22 avril 1895 adressée par le gouverneur au ministère permet de voir comment il gère « sa » colonisation : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que MM. Pellet [...] et Ranc [...], tous deux mariés et disposant d'un capital supérieur à la somme exigée, m'ont écrit pour me demander une concession et ma recommandation pour [...] la gratuité du passage. Je leur ai répondu par ce courrier que 1° je leur mettrai à disposition dès leur arrivée le petit domaine promis à tout immigrant disposant des ressources nécessaires, 2° qu'ils ont à la réception de ma lettre à vous adresser une demande de passage, 3° que je recommande par la même occasion cette demande à votre bienveillance. [...] Je sollicite la même faveur et aux mêmes conditions pour MM. Huguet [...], Moureau [...], Destoop [...], Parent. »

Mais sont ensuite cités les noms de quatorze personnes sur lesquelles il émet des réserves, car elles ne lui ont pas fait connaître les ressources dont elles disposeraient une fois parvenues dans la

colonie, ni les éventuels engagements de travail par des colons déjà installés dans l'archipel.

Ainsi, parmi les différents candidats, ne sont donc retenus que ceux ayant le capital nécessaire à la mise en valeur d'une concession, ceux ayant de la famille sur place pouvant les aider à démarrer une exploitation, ou encore ceux ayant l'assurance d'un emploi à l'arrivée. Cette politique peut se comprendre, compte tenu du grand nombre de « sans-travail », qu'ils soient d'origine libre ou pénale, qui vivent alors dans la colonie. Cependant, les familles nombreuses, même dépourvues de capital, ont toujours été agréées, afin de répondre à l'objectif de peuplement européen de la Nouvelle-Calédonie.

Quand les futurs émigrants ont enfin été agréés, soit par l'Union coloniale, soit par le gouverneur lui-même ou par quelque autre appui politique, et que leur dossier est complet, ils reçoivent une réquisition de passage gratuite.

Henri David, avec son épouse et ses enfants, en Nouvelle-Calédonie,

fonds David, coll. SANC



Réquisition de passage d'Henri David et de son épouse, futurs colons de Canala (1897), fonds David, coll. SANC

Le départ : quitter sa famille sans être certain de la revoir

Ce n'est pas sans mal qu'il faut quitter les siens, et l'on doit parfois vaincre la résistance des familles comme en témoigne le courrier ci-contre.

Très souvent, le départ est un moment difficile où « toute la population est sur les portes pour nous voir passer », comme l'évoque François Lapetite dans son journal en 1899. Le voyage commence en général par un trajet en train jusqu'à Marseille, où il faut payer l'hôtel et faire attention de ne pas trop dépenser, bien que ce soit l'occasion de procéder aux achats d'articles coloniaux qu'on ne trouve que là. Les David écrivent ainsi, à ce sujet : « Nous avons été dans des magasins qui tiennent tous les articles pour les colonies et nous avons vu de suite que nous n'avions rien de ce qu'il nous faudra là-bas. Or, pour être obligés de l'acheter en arrivant et de le payer beaucoup plus cher qu'ici, j'ai préféré faire tous nos achats avant d'embarquer. Il n'y a que le lit que nous achèterons là-bas. Nous avons des vêtements spéciaux aux colonies, casques en liège, outils de toutes sortes, graines potagères, etc. [...] Nous avons acheté des casques blancs et nous sommes très drôles là-dessous. [...] Cela ne nous effraye pas de nous embarquer et puis tout se passe si tranquillement et si facilement jusqu'à présent, c'est plutôt un voyage d'agrément. Si nous avons la chance que la mer soit belle, nous ne serons, je crois, pas trop malheureux... »

Dans cette lettre, on sent toute l'exaltation des émigrants à la perspective de l'extraordinaire périple qu'ils vont accomplir, que le guide présente comme « une véritable promenade, une partie de plaisir durant à peine quarante jours et rendue plus agréable encore par de nombreuses escales dans des pays fort intéressants ». De plus, les Messageries maritimes assurent la ligne avec des bateaux prestigieux qui font rêver. Cependant, les conditions du voyage seront à l'origine de nombreuses déconvenues, que les publications officielles, naturellement, ne pouvaient laisser présager. Le 22 mai 1898, au moment de partir, Léon Létocart écrit : « Nous allons embarquer à deux heures pour partir à quatre. Je n'ai pas pris de 3^{ème} classe, de cette façon, c'est 100 F de gagné. » Il va le regretter.



Léon Létocart (1862-1922), coll. Létocart

Lettre de la belle-mère de Léon Létocart, futur colon dans la vallée d'Amoa, écrite peu avant son départ en 1898

« Ma chère Eugénie,
Je vous écris à la hâte [...] pour vous prier d'encourager votre frère à venir ici dimanche. Nous avons besoin de lui causer au sujet du projet qu'il a formé de partir pour la Nouvelle-Calédonie. Il a puisé ses renseignements dans des journaux dont les rapports sont payés en conséquence car, actuellement, ces colonies ne valent plus rien et Léon n'a rien de ce qu'il faut pour entreprendre quelque chose dans ce pays. Un bon emploi dans notre pays vaudrait beaucoup mieux pour lui et, l'année dernière déjà, on m'a offert de le placer dans les usines Saints frères, ce qui lui conviendrait mieux puisque ce serait dans son pays.

Mme Veuve Coquin-Boitel »

Objets à emporter. — Les objets à emporter pour la traversée sont les suivants : des serviettes de toilette, un broc à couvercle et un seau hygiénique en métal émaillé, une glace, une gargoulette, une série de poches destinées à être suspendues près du lavabo et à recevoir les ustensiles de toilette garantis ainsi du roulis, un filet pour les éponges, du savon et une boîte à savon, des bougies, un bougeoir à suspension mobile pour être fixé dans la cabine, des allumettes amorphes, un briquet et de la mèche, de la ficelle, des clous, un petit marteau, de l'encre, du papier, des plumes, des enveloppes, des hameçons de forte dimension, du liège, des lignes, des vêtements de flanelle, des sabots, des chaussures, un passe-montagne ou une casquette avec cache-oreilles, des gants fourrés, du lait de conserve...

Objets à emporter pour le voyage, selon le Guide de l'émigrant de 1894

”

Nous avons été dans des magasins qui tiennent tous les articles pour les colonies et nous avons vu de suite que nous n'avions rien de ce qu'il nous faudra là-bas. Or, pour être obligés de l'acheter en arrivant et de le payer beaucoup plus cher qu'ici, j'ai préféré faire tous nos achats avant d'embarquer.

Les débuts des colons du café

ou de la France à la Nouvelle-Calédonie

Le périple des émigrants qui quittent la France pour la Nouvelle-Calédonie comporte trois étapes distinctes : tout d'abord le voyage, qui, malgré des conditions difficiles, est souvent vécu comme une expérience mémorable ; puis l'arrivée et les formalités à Nouméa ; enfin, l'embarquement sur le « tour de côte » pour se rendre sur la concession qui leur a été attribuée. Nous possédons désormais une assez bonne connaissance de ces trois phases, car nombre de colons ont rédigé soit des courriers envoyés à leur famille restée en France, et que celle-ci a pieusement conservé, soit des journaux intimes où ils racontent leurs aventures quotidiennes. D'autres encore nous ont laissé, ultérieurement, des témoignages écrits approfondis. Tous ces documents, marqués du sceau de l'espoir d'une vie meilleure, constituent sans doute le corpus autobiographique le plus riche de la période coloniale en Nouvelle-Calédonie.

Un voyage peu confortable

Dans son journal, François Lapetite raconte avec beaucoup de minutie les conditions du départ et le peu d'amabilité du personnel des Messageries maritimes vis-à-vis de cette clientèle spécifique que représentent les émigrants. Ainsi, après avoir transformé ses réquisitions en passages, quand il demande de pouvoir disposer de 100 kilos par personne comme sur les lignes de chemin de fer, on lui répond qu'il n'a qu'à payer la différence de coût. Mais il concède : « *On me prévient toutefois que je serai très mal comme passager de 4^e classe et que je ferais bien de prendre un supplément de 3^e moyennant 116 F par place.* » Le 29 janvier 1899, la famille Lapetite embarque, impressionnée par la grandeur du navire et par le plus grand désordre qui règne à bord : « *Quelle masse énorme que ce Polynésien, c'est une véritable ville, l'on s'y perd ; il y a un tohu-bohu indescriptible ; chacun court*

après les bagages, cherche la place qu'il doit occuper, fait ses adieux aux parents ou amis ; les employés de bord ne savent à qui répondre et ne sont pas toujours aimables. » C'est ensuite avec beaucoup d'émoi qu'elle voit le bateau s'éloigner du rivage et du pays natal : « *Le Polynésien largue les amarres à 5 h du soir. [...] En quittant les côtes, le cœur se serre et ce n'est pas sans une pénible émotion que l'on quitte la France, la patrie pour peut-être jamais la revoir ; malgré soi, les yeux se mouillent.* » Le long voyage d'une cinquantaine de jours environ commence alors.

Cependant, le voyage d'agrément se révèle rapidement être une épreuve pénible, ce dont témoigne Michel Villaz dans l'ouvrage



François Lapetite et son épouse à Hienghène, dans les années 1910,
coll. Lapetite

Itinéraire des paquebots des Messageries maritimes de Marseille à Nouméa, distribué aux émigrants, coll. Cœcilia Brun

En 1895, les escales sont les suivantes : Port-Saïd, Mahé aux Seychelles, King George, parfois Adélaïde, Melbourne et Sydney en Australie. En 1898, comme en témoigne cette carte, Mahé est remplacée par Colombo.





À leur arrivée à Nouméa, les émigrants seront reçus par les représentants de l'Administration qui, de concert avec les délégués de l'Union agricole calédonienne, feront tous les efforts pour leur éviter les embarras de l'arrivée dans un pays nouveau.

intitulé *Débuts d'un émigrant en Nouvelle-Calédonie* : « Port-Saïd, 7 octobre 1895 — [...] je n'ai pas fermé l'œil et cela pour plusieurs raisons. D'abord, je suis logé sur le pont à la belle étoile. [...] L'émigrant n'a pas droit à la cabine. [...] Aussi, je conseillerais à ceux qui voudraient partir d'imposer comme condition le passage à la 3^e classe. Ce serait peu de chose en somme à obtenir, de la Cie des Messageries par le Ministère, puisqu'en règle générale il y a des cabines. Et pour le futur émigrant ce serait beaucoup, surtout pour celui qui emmène femme et enfants. Enfin, vu l'heureuse inspiration que j'ai eue de me procurer une chaise longue à Marseille, je ne dors pas trop mal et dors maintenant très régulièrement mes huit heures par nuit. Voici l'ordinaire de la 4^e classe : le matin, à 7 heures, café noir et tafia avec biscuit ; à 11 heures, potage et ragoût de bœuf aux pommes de terre. Le soir, à 5 heures, ragoût aux haricots ; à chaque repas un quart de vin. »

Bien qu'il ne s'agisse pas là des menus gastronomiques servis aux classes supérieures, Michel Villaz « trouve cela suffisant pour des gens comme (lui) condamnés à l'oisiveté ». À l'escale de King George, le 28 octobre 1896, il avoue sa lassitude : « C'est avec plaisir que je vois arriver la fin de ce voyage ; depuis vingt-huit jours, je n'ai pu me déshabiller, décidément ce n'est pas drôle de coucher sur le pont. Les voyageurs des 3^e, 2^e et 1^{re} qui ont des couchettes sont bien heureux. Moi, j'ai les reins brisés. Je me propose avec satisfaction de dormir pendant quarante-huit heures à mon arrivée à Nouméa. »

Se réjouissant malgré tout qu'il n'y ait pas eu de mauvais temps, qui aurait pu abîmer ses bagages restés près de lui sur le pont, c'est avec une satisfaction évidente que Michel Villaz arrive enfin à Nouméa, le 13 novembre 1895. Le témoignage de François Lapetite, en 1899, apporte la preuve que les conditions de voyage se sont relativement améliorées, les émigrants ne dormant plus sur le pont mais dans des cabines, qui constituent cependant de véritables dortoirs surpeuplés : « Effectivement l'employé des Messageries maritimes avait raison, on est mal en 4^{ème}, on est plus que mal [...], tout est sacrifié pour les secondes et les premières. Les passagers de 4^{ème} sont massés dans un compartiment exigü, on ne peut circuler entre les couchettes superposées, encombrées par les

sacs des marins, on y étouffe littéralement. On y descend par un panneau entouré de barres de fer, on dirait une fosse à lion. Les 3^{èmes} n'ont pas de place à revendre non plus ; des petites cabines de 10 à 12 couchettes superposées (il y aura de la gymnastique à faire pour grimper sur celles du dessus). Les cabines des hommes sont en avant, celles des femmes en arrière d'une salle commune trop petite, qui sert de réfectoire ; pour mieux dire, tout le monde est ensemble, hommes, femmes et enfants, dans un espace plus que restreint. »

Un peu plus loin, il évoque les conditions dans lesquelles les passagers de quatrième classe sont obligés de manger : « Je dois dire que si nous sommes logés à l'étroit et que si nous manquons d'air et non d'odeur dans nos cabines trop réduites, la nourriture de 3^{ème} est bonne et très abondante. [...] Les passagers d'entrepont ne sont pas aussi favorisés, il s'en faut énormément, il est impossible avec la température de coucher dans leur fosse aux lions. [...] Pas de place pour manger, il faut aller par groupe chercher la pitance à la cuisine et manger où l'on peut ; sur le pont ou sur le gaillard d'avant quand cela est possible ; les jours assez fréquents où les paquets de mer balaient le pont et le gaillard d'avant, il faut se mettre un peu partou, sur le passage des gens de service qui bousculent les dîneurs, dans l'atelier de forge avec les Arabes de la chaufferie, etc. »

D'après les témoignages existants, aucun colon ne semble avoir conservé un excellent souvenir de la traversée, tous, en revanche, ont éprouvé un immense soulagement d'être enfin arrivés à Nouméa, en dépit de la déception ressentie à la vue d'une petite ville à l'aspect bien médiocre.

Les premiers pas en Nouvelle-Calédonie : de Nouméa à la concession

Voici comment sont présentés aux émigrants, dans les différents guides, leurs premiers temps en Nouvelle-Calédonie : « À leur arrivée à Nouméa, les émigrants seront reçus par les représentants de l'Administration qui, de concert avec les délégués de l'Union agricole calédonienne, feront tous les efforts pour leur éviter les embarras de l'arrivée dans un pays nouveau. Ceux qui désireraient, avant d'être dirigés

sur leurs concessions, faire un stage d'apprentissage chez des planteurs, trouveront chez les membres de l'Union calédonienne toutes facilités pour se familiariser avec la culture du café. Les colons seront dirigés immédiatement sur leurs concessions, installés dans des cases provisoires que l'Administration leur fait construire et dont ils auront à rembourser la valeur. Des mesures seront prises pour assurer leur approvisionnement, dans le début, en pain, viande, épicerie, aux prix les plus bas possible. Le transport de leurs bagages sera assuré dans les mêmes conditions. Les colons trouveront, déjà installés dans les centres, des planteurs choisis parmi les habitants de la colonie, qui aideront les nouveaux arrivés de leurs conseils et de leur expérience. »

Mais Armand Devillers, ancien pharmacien de Saint-Quentin, exprime l'inquiétude du nouvel arrivant : « La vue de la Nouvelle-Calédonie, but de notre voyage, nous fit une grande impression. [...] Quel sort nous attendait dans cette nouvelle patrie et à quelles épreuves allions-nous être soumis ? Le climat, l'isolement, les durs labeurs et peut-être les nombreuses déceptions allaient-ils se coaliser pour nous faire regretter nos pénates ? Telles étaient les pensées qui se pressaient tumultueusement dans nos cœurs. [...] Pendant quelques jours nous dûmes attendre à Nouméa le départ du bateau côtier, qui devait nous transporter près de notre concession. Il était bon de mettre à profit ce séjour dans la capitale pour la bien connaître et faire nos dernières acquisitions soit en matériel, soit en denrées alimentaires. [...] Pendant ce séjour, Monsieur le Gouverneur, soucieux de faire connaissance avec tous ses nouveaux colons, nous donna audience à plusieurs reprises. Chacun fut appelé à bien vouloir indiquer vers quel centre il voulait être dirigé. Un certain nombre, n'ayant aucun renseignement spécial, s'en rapportèrent aux conseils de l'Administration. Pour moi, dont la nombreuse famille, composée de neuf enfants, de ma femme et de votre serviteur, avait provoqué la sympathie générale et en particulier celle de Monsieur le Gouverneur, je me rendis sur ses conseils au centre de Ponérihouen. »

Pour certains, l'arrivée est encore plus difficile. C'est le cas des Lapetite qui, débarquant en pleine épidémie de peste, se voient contraints



Le lazaret de l'îlot Freycinet, coll. MDVN

Au Lazaret

C'était une toute petite île dont l'abord n'était pas facile, ça s'appelait l'îlot Freycinet, au Lazaret.

Il n'y avait que deux ou trois baraques, ce n'était guère bon que pour des Canaques, on n'était pas dans un palais, au Lazaret.

On n'avait certes pas ses aises, les lits étaient remplis de punaises, et les moustiques nous dévoraient, au Lazaret.

Superbe était la cantinière, mais elle avait un cœur de pierre, elle ne donnait que des flageolets, au Lazaret.

Comme on était trop dans la dèche, on était toujours à la pêche, et on assassinait les poulets, au Lazaret.

[...]

Le résultat de cette aventure, c'est trois crans de plus à notre ceinture l'histoire redira les méfaits du Lazaret.

Pierre L'Hermitte
Poème paru dans *La France Australe*
du 30 mars 1899



Page d'un agenda Ballande de 1896, ayant appartenu à la famille Picot, coll. Cœcilia Brun
L'agenda présente des objets en vente dans le magasin.

de rester en quarantaine dans l'ancien lazaret de l'île aux Chèvres. C'est grâce à l'un de leurs compagnons, Pierre L'Hermitte, que l'on peut se faire une idée de ce qu'ils ont vécu.

Le séjour à Nouméa permet également de prendre contact avec une des maisons de commerce de la place et d'y ouvrir un compte. Les Établissements Ballande offrant, à cette occasion, aux futurs clients le célèbre agenda de la maison.

Non sans lyrisme, dans son roman *L'Évasion*, publié en 1972, Paul Jeannin raconte les émotions et les impressions, mais aussi la perplexité qu'il éprouve en prenant le « tour de côte » pour rejoindre Hienghène : « *Nous longeons la terre sur une eau calme protégée par les récifs du large. [...] De loin en loin seulement, sur le bord de minuscules plages, quelques cocotiers se dressent qui me rappellent que cette terre est une île du Pacifique où je dois me fixer. Mais où sont les richesses qu'on m'a vantées ? Je ne découvre dans ces étendues montagneuses qu'aridité et solitude et ce spectacle de désolation m'opprime.* »

Après le Sud désert, c'est la découverte d'une Calédonie minière qui contraste fortement avec la représentation habituelle d'un pays tropi-

cal : « *Après avoir longtemps côtoyé ces régions désertes, le bateau s'arrête à Thio, le centre minier le plus important de la côte. [...] Voici donc quelle est la principale richesse de la terre calédonienne, une richesse souterraine sous un sol aride, alors que je me la représentais dans le décor d'une riche végétation de cocotiers, de bananiers, d'orangers, de mandariniers, de manguiers, d'arbres à pain, de toutes sortes de plantes nouvelles, jaillis d'un sol vierge et fertile !* »

Puis le *Saint-Antoine* reprend sa course vers le nord : « *Pour annoncer son arrivée aux points de la côte où il doit s'arrêter, il lance de loin, avec sa puissante sirène, de longs appels rauques que répercutent les échos des montagnes. Ce sont à présent des centres de colonisation qui se succèdent. La parure de la terre a changé, elle s'est faite plus verdoyante, les gens qui montent à bord sont des planteurs : ils viennent chercher leurs approvisionnements de marchandises pour une quinzaine de jours et expédier leurs produits. Nous sommes bien maintenant dans une région de production tropicale ; je vois embarquer des régimes de bananes, des taros, des ignames, des sacs de café et de maïs, des porcs aussi qui, attachés par les quatre pattes, poussent, lorsqu'on les remue ou les soulève, des cris suraigus.* »

Après le Sud désert, c'est la découverte d'une Calédonie minière qui contraste fortement avec la représentation habituelle d'un pays tropical.



Antoine et Gaston Soury-Lavergne en 1898, coll. Soury-Lavergne

C'est certainement ainsi que la plupart des colons, consciemment ou non, ont perçu les contrastes du pays où ils allaient s'installer. Cependant, avant de prendre une concession, certains d'entre eux, comme Paul Jeannin et ses cousins Antoine et Gaston Soury-Lavergne, commençaient par un stage d'initiation chez un planteur expérimenté. Ainsi, en 1952, Gaston Soury-Lavergne raconte : « J'avais 18 ans, mon frère avait quelques années de plus. À peine arrivés à Nouméa nous partions pour la Côte Est sur le Tour de Côte, c'était alors le Saint-Antoine. [...] La propriété de Tipindjé était une grande exploitation appartenant à M. Petitjean, intrépide colon qui produisait déjà beaucoup de café, du maïs et du bétail. Il nous garda chez lui fort aimablement pendant plusieurs mois et nous initia aux habitudes du pays comme à bien des choses du métier. Nous avons pris ensuite nos concessions dans la vallée d'Amoa où plusieurs colons Feillet débutaient comme nous, avec les cinq mille francs requis que notre père venait de nous envoyer. »

Les conditions d'accès à la terre

L'accès à la terre est facilité par toute une série de décrets, suivis d'arrêtés locaux dont les principaux sont celui du 19 novembre 1895, autorisant la mise en concession des jeunes gens nés

CONCESSIONS DE TERRE ET CONDITIONS DE LA CONCESSION

Voici quelques renseignements sur les conditions dans lesquelles les émigrants peuvent obtenir des concessions ou acquérir des terres en Nouvelle-Calédonie (décrets des 10 avril et 6 octobre 1897 et arrêté local du 22 mars 1898).

L'étendue des concessions gratuites accordées dans les centres projetés est de 5 hectares de terres à culture et de 5 à 20 hectares de terres à pâturage ; soit au total 10 à 25 hectares, selon la situation et la nature du terrain. Les lots sont composés de façon que chaque concessionnaire puisse avoir un égal rendement de café. Les immigrants choisissent leurs lots parmi ceux qui sont libres dans les centres créés. Si plusieurs demandes se produisaient en même temps, l'attribution des lots se ferait par voie de tirage au sort.

Par application des dispositions de l'arrêté local du 22 mars 1898, la concession gratuite deviendra définitive et le colon pourra obtenir un titre de propriété définitive au bout de cinq ans de résidence effective, s'il a planté en caféiers ou autres plantes de longue durée (caoutchouc, vanille, etc.) la moitié de la surface des terres destinées à ces cultures. Il pourra obtenir ce titre avant l'expiration des cinq ans dès la troisième année si les caféiers ou autres plantes de longue durée occupent les deux tiers des terres susceptibles de les recevoir.

Extrait de *La Nouvelle-Calédonie : notice à l'usage des émigrants* de 1899



Maison Devillers à Ponérihoun, coll. Vautrin

de la colonie ou des militaires qui y prennent leur congé, celui du 10 juillet 1897, relatif à la mise en concession des immigrants, qui prévoit que des concessions gratuites de 5 hectares, destinés à la culture du café, seront accordés, et celui du 20 juillet 1898, relatif à la mise en concession des enfants des concessionnaires pénaux à l'intérieur des réserves allouées à l'Administration pénitentiaire.

Cependant, tous les immigrants ou les nouveaux concessionnaires sont informés des conditions à remplir pour accéder à la propriété définitive.

S'ils remplissent les conditions souhaitées, les concessionnaires se voient remettre un titre



Concession isolée dans la brousse, à Hienghène, coll. Lapetite

de propriété, accompagné du plan de cette dernière. Par contre, s'ils ont quitté la concession ou s'il n'y a pas eu de mise en valeur, il est prononcé contre eux un arrêté de déchéance, publié au *Journal officiel* de la colonie.

de colonisation

La multiplication des centres de colonisation

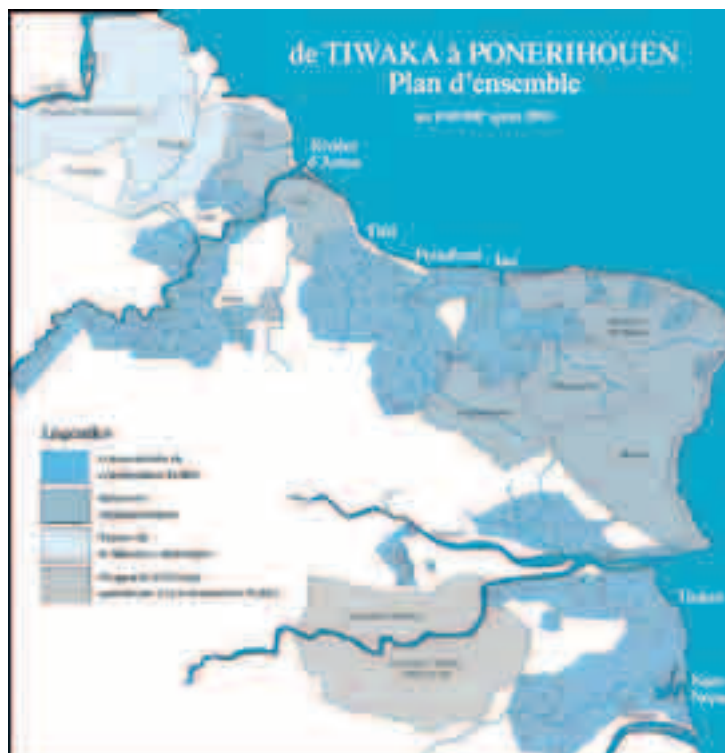
Les immigrants qui arrivent se voient donc attribuer un lot dans un centre de colonisation, qu'il importe désormais de présenter. Un centre de colonisation n'est pas, dans ces années-là, une entité administrative au sens où on pourrait l'entendre de nos jours, mais un simple périmètre alloti. Son importance dépend du nombre de lotissements, très variable, qu'il comprend.

Un centre de colonisation comporte en général plusieurs lotissements

Ceux-ci sont composés de lots numérotés dont la surface doublera et parfois même triplera avec le temps, passant de 5 hectares à 15 hectares. Cette mutation est aussi due au fait que l'on va renoncer à l'attribution initiale de trois lots séparés de culture, de pâturage et de village pour plutôt proposer aux nouveaux concessionnaires des surfaces d'un seul tenant.

Les lotissements peuvent être isolés ou regroupés de façon à former différents quartiers d'un centre proprement dit. Près d'une trentaine vont être créés entre 1895 et 1902 et une vingtaine agrandis.

Pour délimiter un centre, on partait des régions déjà occupées, généralement sur le littoral ou dans les basses vallées, et l'on remontait vers l'amont en cantonnant au passage les Mélanésiens qui s'y trouvaient. La plupart des lotissements se localisent donc dans les moyennes vallées. Comme l'explique Alain Saussol (1981), « leurs vallons affluents se prêtent à l'essaimage des plantations ». Certains sont également délimités dans les régions montagneuses du centre de l'île, notamment autour du massif de Table-Unio.



Une dynamique de création principalement nord-est

Les premiers centres sont ouverts à proximité de villages déjà implantés. Il en est ainsi, dans la période 1895-1897, à Voh, à La Foa, à Canala, avec Ciu et Negropo et, dans une certaine mesure aussi, à Houaïlou et à Ponérihouen. En 1898, le massif de Table-Unio et la zone du col d'Amieu sont présentés comme des réserves de terres à café, évoquant les hauts plateaux abyssins dont est originaire l'arbrisseau. Comme le rappelle Jerry Delathière (2000), « la difficulté à disposer de terres explique peut-être le choix d'un tel lieu, car il est certain que les concessionnaires d'Amieu ne sont pas les plus chanceux ».

Lotissements de colonisation et réserves indigènes dans la région comprise entre Tiwaka et Ponérihouen,

extrait de *La colonisation de peuplement libre en Nouvelle-Calédonie*, C. Terrier

“

La difficulté à disposer de terres explique peut-être le choix d'un tel lieu, car il est certain que les concessionnaires d'Amieu ne sont pas les plus chanceux.

À partir de 1899, on ouvre de nouveaux lotissements de colonisation aux limites nord-est et nord-ouest du front pionnier, dans les vallées d'Amoa, de Tipindjé et de Hienghène ainsi que sur la haute Pouembout et à Gomen. En 1902, un dernier lotissement est créé à Pouébo, alors que depuis deux ans déjà l'immigration se tarit.

Une réussite inégale

Les centres qui ont connu la réussite la plus importante correspondent aux grandes vallées de la côte Est comme celles de Canala, Ponérihouen, Poindimié et Hienghène, auxquelles il faut ajouter, sur la côte Ouest, celles de Sarraméa et de Voh. Seuls cinq d'entre eux ont reçu plus de 40 personnes, soit, pour Kaala-Gomen : 54, Hienghène : 48, Negropo : 47, Voh : 45, Sarraméa : 41.

Les centres tardifs, enclavés et montagneux, se caractérisent par des installations peu nombreuses dès le départ et, souvent, par l'installation de célibataires plutôt que de familles. Certains centres n'ont jamais été occupés ou ne l'ont été que très brièvement, comme Ciu, Bâ, Tanghène. La liste des arrêtés de déchéance publiés au *Journal officiel* de 1907 à 1909, par exemple, témoigne de l'exode permanent qui affecte certains d'entre eux.

La dissémination géographique des centres, qui a souvent été critiquée, témoigne d'une volonté d'occupation « totale » de la Nouvelle-Calédonie. Elle s'est cependant effectuée au détriment de leur équipement et au prix d'une dispersion des forces de la colonisation.



Dates de création des principaux centres de colonisation, à partir de la planche 23 de l'Atlas de la Nouvelle-Calédonie de 2012

Nombre de ces centres sont encore, à la veille du premier conflit mondial, partiellement ou totalement inoccupés. Ce n'est que pendant la première moitié du XX^e siècle que la plupart achèveront de se remplir, grâce, notamment, aux fils des « colons Feillet ».

Ainsi ces centres sont-ils qualifiés par l'historien Joël Dauphiné (1989) d'« immense gâchis », tout à la fois à cause des spoliations de terres kanak et des nombreux colons déçus qu'ils ont engendrés.

Ciu, un exemple de centre montagneux, enclavé et rapidement déserté, coll. SANC

Les centres tardifs, enclavés et montagneux, se caractérisent par des installations peu nombreuses dès le départ et, souvent, par l'installation de célibataires plutôt que de familles.



Les défis à surmonter pour s'adapter à l'environnement calédonien

Sous le pseudonyme de « colon Brossard », Paul Bloc, un colon Feillet, a évoqué de façon épique, dans un roman autobiographique, mais s'inspirant aussi des aventures d'un ami de Ponérihouen, Laurent Bernard, les motivations qui les ont conduits à partir si loin de chez eux : « *Brossard était le fils d'un agriculteur du Charolais [...]. Mais il avait surtout le goût de l'aventure ; et les difficultés, voire le danger, semblaient n'avoir à ses yeux aucune espèce d'importance. Son vieux paysan de père, qui n'était jamais sorti de son village, a dû souvent se demander de qui tenait son fils qui, dès vingt ans, le quittait pour "voir du pays". [...] Et le voici en compagnie de Picards, de Gascons, de Lorrains, d'Auvergnats, sans oublier les Parisiens, débarquant un beau matin de 1895, à l'aube de ses vingt-cinq ans, dans une fraîche vallée du nord-est calédonien.* »

L'arrivée sur la concession

C'est donc pleins d'espoirs et d'illusions que les nouveaux arrivants se lancent avec enthousiasme dans le défrichage de la parcelle qui leur a été attribuée, sans se douter de l'ensemble des obstacles à franchir, qui sont autant de défis à relever pour s'adapter à l'environnement calédonien. Ceux-ci sont tels que, pour un certain nombre d'entre eux, l'aventure se solde par la ruine, le désespoir ou le retour en France.

Une fois débarqué du « tour de côte », encore faut-il gagner sa concession. Or les routes sont quasiment inexistantes et le franchissement de la barre à l'embouchure des rivières de la côte représente, par temps pluvieux, une première aventure périlleuse, ici décrite par Léon Létocart, dans une lettre datée du 16 juillet 1898 : « [...] il pleut à torrents. [...] Il fait noir.



Enfin, un Canaque prévient M. Goujon que nous sommes en face de la passe. Voilà le moment critique car il y a de la houle et, si le bateau tombe sur un rocher, il va se fendre en deux et sauve qui peut. Nous nous engageons dans la passe. Les lames, qui nous arrivent par derrière, embarquent. [...] Enfin, la passe est franchie, M. Goujon se frotte les mains de contentement car il avait peur de laisser son bateau. Nous, nous poussons un soupir de soulagement car, nous autres, ce n'était pas le bateau qui nous tourmentait, c'est pour notre peau que nous craignons. »

Le défrichage de la concession

Dans une lettre adressée à Pierre Léon et à sa famille, des agriculteurs de Marly-en-Moselle qu'il fait venir comme ouvriers agricoles, Adrien Féré évoque le type d'habitation très

**François Bloc et ses fils,
Maurice et René,** coll. Bloc

“

Enfin, la passe est franchie. [...] Nous, nous poussons un soupir de soulagement car, nous autres, ce n'était pas le bateau qui nous tourmentait, c'est pour notre peau que nous craignons.

Maison Devillers, coll. Vautrin

Défrichement d'une concession

à Ponérihouen, album Rime, fonds Kakou, coll. SANC



Villa Denise, extrait de La vie du colon en Nouvelle-Calédonie

Pour que ceux-ci pussent prendre racine, il devait d'abord mettre dans les trous de la terre qu'avec des sacs il descendait chercher au bord de son creek. Brossard, doué d'une force herculéenne et d'une résistance physique rare, portait pendant des journées entières de lourds sacs de terre sur son dos par des sentiers de chèvre. Comme les journées lui paraissaient courtes, il ne manquait pas de profiter des clairs de lune, si lumineux ici, pour avancer son travail. [...] À cette cadence de travail, Brossard, infatigable, eut vite fait de planter les 5 ou 6 hectares de son terrain propice aux cafés qui, d'ailleurs, semblaient se plaire et poussaient fort bien dans ces cailloux, à la grande stupéfaction de tous. »

Ce texte, bien que littéraire, est révélateur des mythes fondateurs qui entourent l'époque Feillet et qui ancrent dans les mémoires, à travers le récit des aventures ou même des mésaventures de la phase pionnière, l'épopée fondatrice de la colonisation libre. Adrien Féré, quant à lui, rappelle de façon bien plus prosaïque au secrétaire général de l'UCF, à Paris, les dures réalités : « C'est toujours la même chose, malgré ce qu'on leur dit, beaucoup de gens se figurent qu'il suffit de venir aux colonies pour que les alouettes leur tombent toutes rôties dans la bouche, avoir toutes ses aises dès le début... mais quand on est sur place, qu'il faut coucher sur des cadres

rudimentaire dont les colons sont censés disposer quand ils arrivent : « Je vous fais faire une case analogue à celle qu'on donne aux colons qui arrivent, c'est-à-dire une simple maison en peau de niaouli, couverte en paille, sol en terre battue, longueur environ 10 m, largeur environ 4 m. Je la diviserai en 3 pièces d'environ 3 m chacune par 2 nattes en feuilles de cocotier. Vous aurez donc une chambre pour vous, une pour vos garçons et une pour vos filles. »

Muni d'instruments rudimentaires, il faut ensuite se débarrasser d'une végétation envahissante : « La transformation des friches en cultures demande une grande énergie. Toutes les plantes qui croissent spontanément dans ces terrains fertiles prennent un très grand développement. On se trouve, en général, dans un fouillis impraticable de 3 mètres de hauteur environ qu'il faut abattre avec le sabre

d'abattis, la faux, la faucille et souvent la hache. On y met ensuite le feu et quand le sol est ainsi déblayé, il faut arracher les souches à la pioche afin de permettre à la charrue de faire son office. Quand la saison est favorable, on brûle sur pied toute cette végétation, ce qui abrège le travail. » (F. Devillers)

En outre, comme le rappelle Paul Bloc, ce travail très physique est rendu encore plus ardu quand il échoit à des concessionnaires célibataires sans aucune fortune personnelle, qui ne disposent donc d'aucune aide complémentaire : « Avec quelle ardeur il se lance, on peut dire, à l'assaut de ses forêts. Elles avaient ceci de caractéristique d'être à peu près verticales et de n'avoir pour ainsi dire pas de terre ; le sol était fait de caillasse. Brossard, aidé de quelques Canaques, dut, après ces premiers élagages, construire des gradins pour pouvoir circuler et planter ses cafés.

recouverts de sacs, vivre de viande salée, manger dans des assiettes en fer, habiter dans des cases en paille, travailler sans relâche du lever du soleil à 11 heures, l'après-midi jusqu'au coucher du soleil, on fait la grimace.»

La situation est d'autant plus préoccupante qu'elle est appelée à perdurer dans un contexte de très grande austérité.

Vivre, au début, dans des conditions très précaires

La priorité donnée aux plantations fait que, dans les premiers temps, les colons campent dans des conditions sommaires, car ils ne peuvent assurer conjointement cultures et construction, d'autant que la main-d'œuvre ne se laisse pas toujours aisément convaincre : « Je n'ai ni table ni aucune installation dans ma case, elle fait toujours eau comme un panier. J'ai, je te l'ai dit, fait construire une case chez mon voisin, mais je ne veux pas partir et laisser les poules. Il faudra que j'y fasse faire aussi un poulailler. Ce poulailler est marchandé depuis un mois et j'attends toujours les Canaques qui doivent le bâtir. » (Lettre de Ludovic Papin à son frère, 10 août 1901)



Maison Létocart à Amoa, coll. Létocart

Marie, l'épouse de Léon Létocart, dans une lettre adressée à sa mère le 7 janvier 1899, décrit l'« ameublement » dont ils disposent grâce à l'habileté manuelle de son mari : « Nous avons des armoires faites avec des caisses, des sièges en niaouli, arbre très répandu dans le pays, des tables, des dressoirs, un bon lit reposant sur des pieds en cocotier. En résumé, nous avons tout ce qu'il nous faut et à très bon marché puisque le menuisier, le charron, le charpentier, le serrurier, le tonnelier, etc., c'est Léon. »

En ce qui concerne les Létocart, mais cela semble être une moyenne pour la plupart des colons, il leur faudra attendre cinq ans avant de quitter leur case provisoire du début et de pouvoir s'installer dans une maison aux murs en torchis, plus solide et plus confortable.

Supporter les aléas d'un climat tropical

Outre un habitat précaire, les colons doivent aussi apprendre à composer avec les aléas du climat. Ils apprécient, certes, sa douceur, contrastant notamment avec les rigueurs de l'hiver qu'ils devaient endurer en France : « Jusqu'alors, nous n'avons pas souffert de la chaleur, c'est comme l'été en France. Je fais économie de bas et de chaussures, je marche pieds nus tout le temps et, comme vêtement, un petit jupon et une matinée. » (Lettre de Marie Létocart à sa mère, Amoa le 17 septembre 1898)

Cependant, cette douceur peut laisser place à une chaleur difficilement supportable dès qu'il s'agit de travailler à l'extérieur, surtout

“

Les pluies battent leur fort depuis quelque temps en Nouvelle-Calédonie, et comme il faut travailler quand même dehors, car c'est le moment des plantations, alors on se couvre comme on peut.

en plein été : « Nous commençons maintenant à bien souffrir de la chaleur ; on n'est vraiment à son aise que le matin de 4 à 7. À part cela, la sueur ne cesse de ruisseler, on est très mou, l'appétit ne va pas ; je me demande comment des hommes arrivent à travailler au soleil, quand, à l'ombre au frais, nous avons 30°. Mais ce qui est surtout préjudiciable c'est la sécheresse, rien ne pousse, le bétail ne trouve pas à manger... » (Adrien Féré)

Mais, sur la côte Est, les précipitations sont souvent très abondantes, surtout en été, qui est tout à la fois la saison humide et celle des cyclones et des inondations. Cela conduit Ludovic Papin à commander à son frère un imperméable de marin afin de pouvoir travailler sous la pluie, car « les pluies battent leur fort depuis quelque temps en Nouvelle-Calédonie, et comme il faut travailler quand même dehors, car c'est le moment des plantations, alors on se couvre comme on peut. Certains ont des peaux de chèvre, d'autres travaillent



Maison détruite par un cyclone à Canala, fonds David, coll. SANC



Ce matin il fait très frais, je trouve même qu'il fait plus que frais. Dans nos cases à jour, il faut se couvrir comme en France pendant l'hiver.

avec leurs habits mouillés toute la journée et ne s'en trouvent pas plus mal. » (18 mars 1900)

Mais, si le climat calédonien peut être extrêmement chaud, il peut aussi être suffisamment froid pour que les colons attrapent l'onglée, cette affection hivernale si caractéristique des paysans en France : « *Ce matin il fait très frais, je trouve même qu'il fait plus que frais. Dans nos cases à jour, il faut se couvrir comme en France pendant l'hiver. Mon voisin et moi attrapons l'onglée à cueillir dans la rosée dès le matin et ma voisine a eu des crevasses aux mains.* » (Ludovic Papin, 10 août 1901)

La situation peut devenir dramatique en cas de cyclone : « *Puis un dimanche vers cinq heures du soir, le vent se met à souffler en rafales, la pluie ne tombe pas verticalement, on a peine à se tenir au vent. C'est le 6 mars 1893, date néfaste pour le centre [Voh] qui a été anéanti. Toutes les maisons aplaties, les gens ne sachant où se mettre. [...] Plus d'habits secs, plus de vivres secs, tout est mouillé et cependant il faut manger.* » (Marius Jocteur, 1951)

Des parasites bien gênants

Outre les aléas du climat, il faut aussi cohabiter avec de nombreux insectes et parasites dont les moustiques sont les plus gênants. « *Je suis donc arrivé hier samedi soir à Canala, [...] j'y ai été mangé complètement par les moustiques, [...] il m'est même resté des bobos au bas de la jambe, venus à la suite de grosses bulles d'eau qui ont crevé et qui ont fait de larges plaies que le soulier avait aggravées. Les gens du pays m'ont dit que ça durerait six mois, mais je crois que je n'en ai pas pour si longtemps, car elles commencent à se cicatriser. Les moustiques ne sont pas en grande quantité dans l'intérieur du pays, par contre les puces abondent, mais j'ai trouvé un truc pour dormir à peu près convenablement : je me frictionne tout simplement le corps avec du pétrole, c'est*



Ludovic Papin, coll. Papin

produits alimentaires de base auxquels ils étaient habitués, tel le pain : « *Nous autres aussi avons failli mourir, il y a quelque temps, et d'une mort horrible, paraît-il, car nous avons manqué de mourir de faim. Comme tous les colons font venir leur farine par l'intermédiaire du syndicat, nous commandons tous à peu près au même moment pour simplifier les écritures. Et, ces temps derniers, la commande est restée en panne dans les bureaux, de sorte que tout le monde était à court. Il était donc inutile de se présenter chez le voisin pour en emprunter. Nous sommes restés huit jours à ne manger que du riz et autres saletés qui nous faisaient sérieusement regretter notre pain. C'est dans ces occasions que l'on en apprécie la valeur.* » (Léon Létocart, 13 septembre 1902)

Ils tentent des nouvelles recettes : « *Comme boisson nous faisons de la bière d'une façon tout à fait simple : nous faisons bouillir du houblon, du maïs en guise d'orge, puis on ajoute de la cassonade et c'est fini. On ne met pas de levure puisqu'il n'y en a pas. Je vais essayer une autre boisson que j'ai goûtée dimanche dernier, à Tibarama, chez un ancien colon et que j'ai trouvée meilleure que la bière. C'est une infusion de bananes qui ressemble un peu au cidre, comme goût. Il paraît qu'en bouteille, c'est une boisson excellente. J'en ai fait deux litres tout à l'heure comme essai. Il faut laisser fermenter pendant trois ou quatre jours. Si je réussis, j'en ferai pour remplacer la bière.* » (Léon Létocart, 2 mars 1899)

Très rapidement, afin d'améliorer l'ordinaire, il leur faut apprendre à chasser. Paul Jeannin, dans son roman autobiographique *L'Évasion*, confesse à quel point cette activité, bien qu'indispensable, lui a tout d'abord pesé : « *La chasse est certes cruelle et la mise à mort de victimes innocentes suivie de leur dépeçage m'était au début affreusement pénible ; mais je dus me résigner à l'inéluctable loi qui oblige l'homme à ces sacrifices. La viande de cerf est devenue notre principale ressource alimentaire.* »

Outre le gibier, les colons vont aussi rapidement apprendre à tirer parti des creeks et des rivières : « *Je me lève ce matin avant le jour, pour continuer ma lettre. Je comptais bien hier la faire entièrement, mais j'ai été pris d'une envie furieuse*

simple, comme tu le vois, mais ça ne réussit encore qu'imparfaitement car, vers le matin, je suis encore réveillé par ces maudites bêtes. » (Ludovic Papin, 25 février 1900)

La présence de puces, en plus de celle des moustiques, est confirmée par Marie Létocart dans une lettre écrite à sa mère le 7 janvier 1899 : « *Le soir, quelques piqûres de moustiques et le chatouillement des puces nous font crier.* »

Prendre de nouvelles habitudes alimentaires

Les nouveaux colons doivent également s'adapter à la nourriture du pays : « *Les mets que nous mangeons ici sont ceux (pour les légumes, du moins) que mangent les Canaques : patates douces, igname, taro, manioc. Je mange tout avec grand appétit. Tous les jours, c'est du lard salé ou du porc salé arrangé de façon peu variée. Tout me fait plaisir et j'engloutis tout avec autant d'appétit.* » (Ludovic Papin, 25 février 1900)

En effet, loin de tout, il leur est souvent difficile, si ce n'est impossible, de se procurer les



Retour de chasse, coll. MDVN

Henri David et ses filles à cheval,
album David, coll. SANC



La famille Teyssandier
de Laubarède, coll. Y. Jacquier
Le cheval est alors l'unique
moyen de transport.





d'aller à la pêche à la ligne. En débroussant ma plaine, j'ai aperçu un endroit très creux où il y avait du poisson en quantité. J'y suis allé et, comme ça mordait, j'y suis resté plus longtemps que je n'aurais voulu. » (Ludovic Papin, 10 août 1901)

Cohabiter avec les tribus kanak...

Le mauvais état ou l'inexistence des voies de communication et l'isolement des centres de colonisation contribuent largement au sentiment de solitude, les plus proches voisins n'étant souvent que les habitants de la tribu kanak récemment spoliée, avec lesquels il faut cohabiter : « *Pays étrange ! Une quinzaine de milliers d'Européens sont disséminés parmi les savanes et les ravins d'une île énorme. Environ un habitant par kilomètre carré ! Mes plus proches voisins étaient à 7, 8 ou 9 km. L'un d'entre eux habitait, par-delà un col infranchissable à tout assembleur de bœufs civilisés, une gorge sauvage d'où sa femme et ses enfants ne sont pas sortis le seul jour pendant six ans. Dans ces solitudes, les*

*petits Niaoulis [nom donné à cette époque aux enfants européens nés en Nouvelle-Calédonie] ont peur de la face blanche d'un étranger. Quelques Canaques blottis à deux lieues de là dans un repli de terrain. [...] Tous les Calédoniens ne sont pas aussi rapprochés de l'état dit de nature ; mais des centaines d'entre eux ne sont guère moins éloignés de tout bienfait de la vie civilisée. » (Marc Le Goupils, *La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie*)*

Dans ce contexte, les relations quotidiennes avec la population mélanésienne ne sont pas sans poser un certain nombre de problèmes.

entre une certaine crainte...

Dans une lettre datée du 9 novembre 1900, Ludovic Papin évoque cette cohabitation pleine de méfiance réciproque : « *Les Canaques mettent d'autant plus de mauvaise volonté qu'ils sont encore sous le coup de la dépossession. Ils nous font assez bonne mine mais ne nous en aiment pas davantage pour cela. À Canala il avait fallu plusieurs années pour qu'ils deviennent bien avec les Blancs, ici, il y a un peu moins de haine sourde qu'à l'arrivée, mais quand ils peuvent nous faire une petite farce ils nous la font encore avec un certain*

Kanak de Hienghène observant un mariage dans la famille Lapetite,
coll. Lapetite

plaisir. » L'inquiétude que le Kanak suscite aux nouveaux arrivants se retrouve exprimée dans le roman autobiographique *L'Évasion*, de Paul Jeannin, après qu'il eut observé un pilou : « *Une trentaine d'hommes d'un aspect extravagant sont groupés face à face par moitié. Leurs visages ont pris une expression farouche. [...] Leurs reins sont ceinturés d'un pagne de paréo et de lanières végétales que chacun de leurs mouvements fait voler autour d'eux. [...] Ces pilou-pilous sont, m'explique-t-on, des danses de guerre évocatrices de la fureur des combats que se livraient les tribus ennemies. [...] Il m'est rapporté qu'il y a seulement quelques années, ces fêtes s'accompagnaient parfois de sacrifices sanglants où, après un massacre, on dévorait la chair des victimes. [...] Celle de ce soir [...] m'a donné pourtant un aperçu inquiétant de ce qu'étaient, sont encore peut-être ou peuvent redevenir les hommes, encore tout près de la sauvagerie, au milieu desquels je vais vivre. Ce sujet de méditation me tient longtemps éveillé, puis se prolonge dans mon sommeil que tourmentent d'étranges rêves... »*

... et une indifférence parfois mêlée de compassion

Si certains, comme l'écrivain et poète Antoine Soury-Lavergne, évoquent longuement dans leurs œuvres leur espoir d'une colonisation européenne nombreuse, mais sans jamais se poser la question de sa cohabitation avec le monde kanak, d'autres, déjà conscients des spoliations faites à l'encontre des Kanak, éprouvent pour eux une certaine compassion. C'est le cas de François Lapetite, qui écrit dans son journal en date du 8 avril 1899 : « *Les Canaques me construisent la 2^e case que la colonie doit me fournir. [...] Je leur prête les outils dont ils ont besoin ; ils campent à côté de notre case et font leur popote avec le manioc et les bananes qu'ils m'ont demandé de prendre sur ma concession. Pauvres gens, c'est eux qui ont planté tout ça.* » Il ajoute qu'il y a une vingtaine de cases habitées sur leurs concessions et que « *les indigènes déménagent sans se presser sur le territoire qui leur a été assigné* ». Il note que leur

situation est dramatique, car « *ils n'ont rien à manger et laissent tout ici* ».

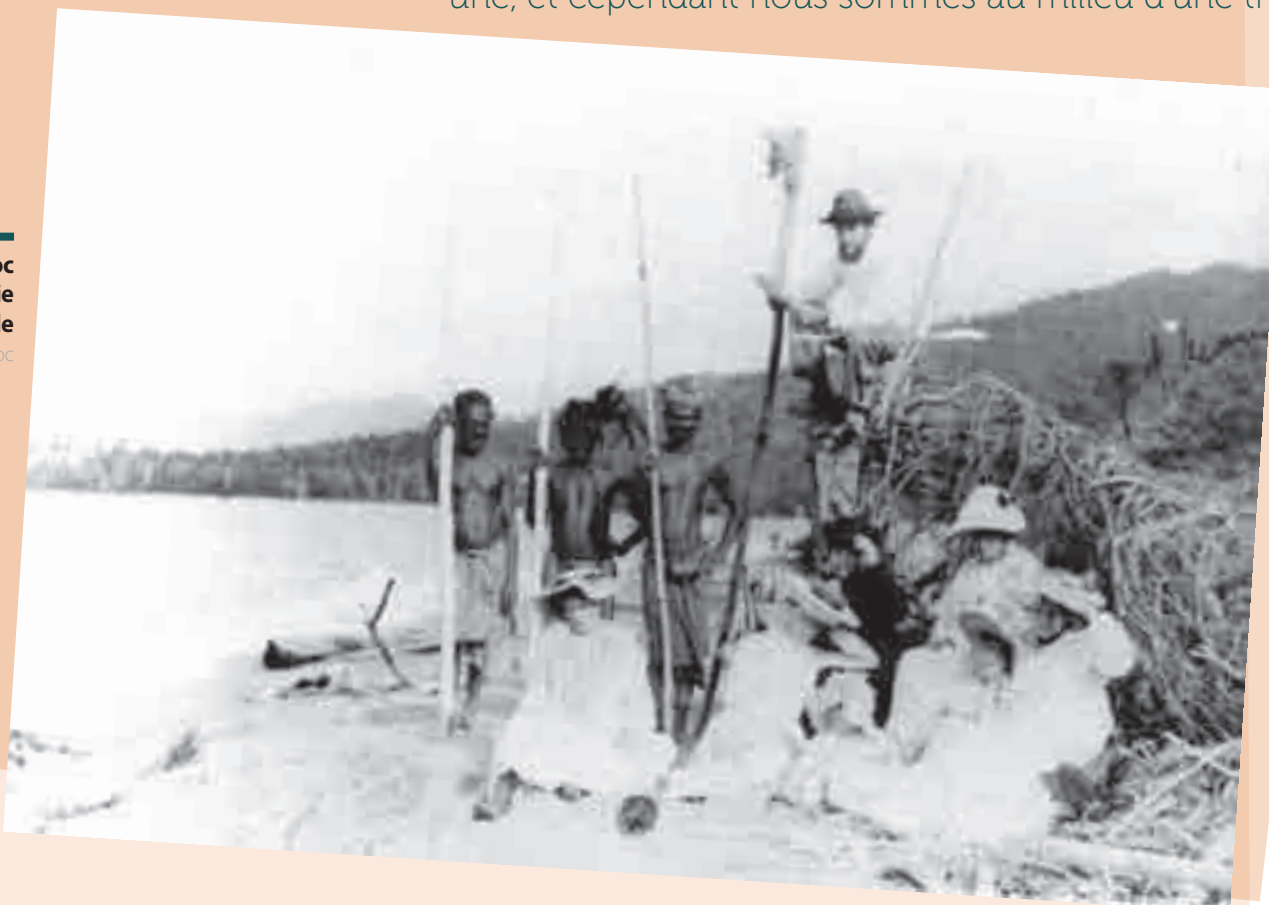
... ou une relation de confiance fondée sur une relative estime réciproque

Léon Létocart, qui a trouvé, lui aussi, sa concession habitée à son arrivée, évoque une cohabitation empreinte de confiance : « *Il y a bien les Canaques, mais ils sont d'une paresse à toute épreuve. Ils ont parfois de bons moments mais ils ont, aussi, de fichus quarts d'heure. À part cela, ils n'ont pas pour un liard de méchanceté ; ainsi, depuis deux jours seulement, nous avons une porte, eh bien ! Nous sommes restés un mois sans porte et nous dormions tout aussi tranquillement que maintenant que nous en avons une, et cependant nous sommes au milieu d'une tribu et tout autour de notre case sont des cases canaques et, quoiqu'il n'y ait eu que notre brouette que je mettais en travers en guise de porte pour empêcher leurs cochons d'entrer dans la maison,*



Nous sommes restés un mois sans porte et nous dormions tout aussi tranquillement que maintenant que nous en avons une, et cependant nous sommes au milieu d'une tribu.

La famille Bloc en compagnie d'un groupe de Kanak, coll. Bloc





Femmes kanak, 1906, fonds Vérité, coll. MDVN

“

Au bout de quelque temps que l'on est ici, l'on ne fait plus attention du tout à leur nudité.



Production de coprah,
coll. Soury-Lavergne

“

René commence à se débrouiller. Il parle assez bien le canaque, lance la sagaie et fume la cigarette.

Famille Féré et Pesnel,
fonds David, coll. SANC



jamais un d'eux n'est venu nous déranger. » (17 septembre 1898) Des propos que confirme Henri David, à Canala : « *Les Canaques ne sont pas méchants du tout et moi, jusqu'à présent, je n'ai pas à m'en plaindre et nous sommes très bien avec eux...* » (11 juin 1897) Puis il ajoute, concernant leur absence de vêtements de type occidental : « *Au bout de quelque temps que l'on est ici, l'on ne fait plus attention du tout à leur nudité et comme ils sont noirs cela choque moins que s'ils étaient blancs.* »

La correspondance de Léon Létocart témoigne d'une véritable curiosité de sa part pour le monde kanak et ses lettres fourmillent d'observations et de détails sur ses voisins mélanésiens. Il signale ainsi que les Kanak, au début, sont curieux et très intrigués par la façon de vivre et de travailler des Européens nouvellement arrivés. Si les parents ne s'y opposent pas, les enfants sont facilement acceptés à la tribu. Ainsi, Léon Létocart raconte à propos de son fils : « *La plupart du temps, il joue avec des petits Canaques à la tribu, qui ne sont ni turbulents, ni tapageurs, ni batailleurs et, quand mon René revient, il a les mains pleines de crevettes.* » (4 janvier 1901) La conséquence en est que nombre de ces enfants de colons connaissent les langues des régions où ils grandissent et développent un mode de vie spécifique, intermédiaire entre les deux cultures : « *René commence à se débrouiller. Il parle assez bien le canaque, lance la sagaie et fume la cigarette.* » (28 février 1902) Cependant, le métissage reste très mal perçu.

En plus de supporter des conditions de travail rudes et exigeantes, les colons sont également souvent confrontés, dans un contexte de grand isolement, à la maladie, au découragement et au mal du pays.

Supporter des conditions de travail rudes

Comme le rappelle Marie Létocart dans une lettre datée du 7 janvier 1899, le travail quotidien est permanent : « *Nous nous levons à 5 h du matin et nous nous couchons à 9 h 30 du soir après une journée bien employée.* » Il vaut donc mieux être en bonne santé. Très souvent, au début, comme le fait remarquer Ludovic Papin, « *tous les nouveaux colons ont les pieds pleins de plaies. Certains disent que ça arrive à ceux qui s'installent un peu âgés en Nouvelle-Calédonie. Il faut s'acclimater au pays.* » Et ils souffrent de coliques : « *[...] j'ai bien eu il y a quelques jours de la diarrhée pendant trois ou quatre jours, mais, dit-on, c'est un tribut que beaucoup d'arrivants payent ici, et certains l'ont encore*

beaucoup plus longtemps que ça. » (L. Papin, 18 mars 1900). Mais, la première phase d'adaptation passée, l'absence d'hiver fait qu'ils sont en général en bonne santé : « *Tant qu'à moi, il est incontestable que je me porte mieux que là-bas. Dans les dernières années, j'étais toujours patraque. [...] L'hiver n'était pas plutôt passé que je pensais déjà à l'hiver qui allait venir. [...] Je ne puis m'empêcher de croire que si j'étais resté, je serais peut-être à l'heure actuelle aligné sur un registre de l'état civil. Dans ces conditions, il valait mieux chercher autre chose. J'avais besoin, je crois, de grand air et je me creusais la tête pour savoir comment je pouvais en trouver, à la fin j'y suis arrivé : j'ai trouvé du travail qui me plaît, du grand air et une température convenable.* » (L. Papin, 17 janvier 1906)

Faire face, seul, à la maladie et aux accidents

Cependant, quand la maladie s'en mêle, la situation devient extrêmement difficile.

« *J'ai moins de plaies que l'an passé, mais j'ai été obligé d'arrêter une quinzaine le mois dernier.*



Tous les nouveaux colons ont les pieds pleins de plaies. Certains disent que ça arrive à ceux qui s'installent un peu âgés en Nouvelle-Calédonie. Il faut s'acclimater au pays.

L'année dernière, j'ai dû m'arrêter plus de deux mois. En récapitulant, ça fait plus de quatre mois d'incapacité de travail, mais les autres fois je marchais encore, je me remuais. Cette fois-ci, avec la dysenterie et mon tour de reins, j'ai été secoué de belle façon. » (Ludovic Papin, 24 février 1901)

La dysenterie peut parfois entraîner la mort. Ce fut le cas pour le jeune comte André Sigy de Haut, dont la mort est ainsi racontée par son frère : « *Vers août 1899, André était installé sur sa concession et chacun gérait son affaire. Le 7 février suivant, il fut atteint de dysenterie. [...] C'était le 14 février 1900. André avait 22 ans. Une forte pluie survint et nous apporta une terrible inondation. Pendant que je veillais sur lui, je vis abîmer toutes mes cultures.* » (Mémoires apocryphes du baron Guy de Haut)

Fort heureusement, cette issue dramatique reste exceptionnelle. Quant aux blessures

dues au fait qu'ils marchent souvent pieds nus, elles les conduisent, en l'absence de médicaments, à recourir à la médecine traditionnelle locale. « *Je viens d'avoir mal aux pieds et il y a 15 jours que je n'ai rien fait, pour ainsi dire. [...] je souffrais en diable, je me figurais que c'était la goutte, cela m'ennuyait beaucoup. Enfin, après avoir appliqué dessus des feuilles que l'on trouve ici, dans la brousse, et qui ressemblent tout à fait à des feuilles de violettes de carême et qui sont très bonnes pour les coupures et contusions, la suppuration a commencé, et j'ai été soulagé.* » (L. Létocart, 11 octobre 1898) Mais si le mal est plus grave, l'absence de médecin rend la survie aléatoire.

En cas d'accident grave, une survie qui relève de la Providence

« *Un colon d'Ina [...] s'était fait sauter la main droite, deux jours auparavant, en pêchant avec une dynamite. C'était un dimanche, il était allé se promener, avec sa famille, à un petit îlot qui se trouve à environ trois kilomètres en mer. Il avait pris une cartouche de dynamite pour attraper*

du poisson mais, au moment de la jeter, elle lui a éclaté dans la main qui a été réduite en bouillie. On a été de suite à Ponérihoun pour chercher le médecin et, justement, il partait pour Houaïlou, réquisitionné par la justice pour faire l'autopsie d'un libéré qui avait été tué sur une mine (cas qui se présente très fréquemment), de sorte que ce malheureux se voyait obligé d'attendre encore deux ou trois jours l'arrivée du médecin, avec la main en marmelade. Mais, comme cet accident s'est produit au moment du passage du bateau qui vient tous les 15 jours, j'ai demandé [...] de l'expédier à l'hôpital aux frais de la commune car le pauvre bougre n'a, pour toute fortune, que quatre enfants en bas âge et va bientôt en hériter d'un cinquième. On lui a amputé l'avant-bras, car l'opération n'a pu être faite que huit jours après l'accident mais, néanmoins, il est, à présent, hors de danger. » (L. Létocart, 9 janvier 1906)



Mariage des frères Rime,
album Rime, fonds Kakou, coll. SANC

Paul Soury-Lavergne et sa femme,
coll. Soury-Lavergne



Mariage à Canala, album David, coll. SANC

Combattre le désespoir résultant de la séparation et de l'isolement

On sent parfois poindre, comme dans ce courrier de Ludovic Papin, une certaine nostalgie engendrée par la solitude et l'isolement : « Je serais bien content si je pouvais aller, d'ici quelques années, faire une tournée en France, cependant je ne m'ennuie pas outre mesure à Oué-Avah, mais je suis trop seul et si je n'avais pas à travailler, ce serait triste. La moindre campagne est plus gaie que ce pays, il deviendra mieux, mais il faut encore du temps. » (9 novembre 1900)

Quand les nouvelles de la famille sont mauvaises, comme c'est le cas pour Marie Létocart en 1901, la « mélancolie », qu'on appellerait de nos jours la dépression, apparaît : « Nous avons été bien désolés en recevant la lettre de Gaston, nous apprenant la maladie grave de maman. Nous n'avons pas reçu de dépêche, ce qui nous fait espérer qu'il y a



Ce n'est pas des plus faciles pour se marier en Calédonie, surtout quand, comme moi, on n'est pas tiré d'affaire et qu'on n'a ni maison ni installations.

du mieux. Cette mauvaise nouvelle m'a tellement émotionnée que j'ai fait une fausse couche, ce qui m'a rendue bien faible ; aujourd'hui je vais mieux, je commence à refaire mon ouvrage. [...] Tous ces temps-ci, je me suis ennuyée affreusement. Je pleurais sans cesse, je me demande sans cesse quand nous retournerons en France. » (9 janvier 1901)

La solitude engendre aussi trop souvent l'alcoolisme, faisant dire à Ludovic Papin que « l'absinthe est [...] le grand vice colonial ». (4 février 1908) Ce propos est corroboré par Adrien Féré dans son courrier.

Aussi est-il fortement recommandé aux colons de venir avec leur famille ou, à défaut, de s'en fonder rapidement une : « Que le travailleur n'hésite pas avec ses faibles ressources à se soustraire aux pénibles étreintes de la misère pour trouver ici le bien-être, la liberté et l'indépendance. Plus il sera chargé de famille, plus il aura de chances de réussite car, dans quelques années, la main-d'œuvre manquera pour la cueillette du café. D'ailleurs, l'isolement et la solitude sont généralement désastreux, et le colon qui ne trouve une ménagère à son foyer dépense beaucoup plus et vit très mal, en outre que ses soirées et ses heures de loisir lui

sont à charge. La lecture, l'étude peuvent lui venir en aide, mais combien se pourvoient de livres ! Heureux encore s'ils ne cherchent pas une distraction dans la fréquentation des libérés du bagne, chez lesquels se rencontrent tous les pires défauts. » (F. Devillers, *op. cit.*)

Une mort parfois dramatique

Mais, parfois, c'est la mort qui est au rendez-vous, notamment en cas de cyclone ou d'inondation, comme le relate ici Adrien Féré dans une lettre écrite le 16 février 1901 à ses parents : « Je suis si occupé en ce moment que je n'ai pas le temps de vous faire de chronique... Dimanche, j'ai inauguré le bureau téléphonique de Nakéty, le lendemain, j'ai enterré les colons qui se sont noyés en passant la Negropo de nuit ; on a d'abord retrouvé le cheval, puis j'ai pris la voiture ; le lendemain, on a retrouvé les cadavres. J'ai fait tirer le cheval de l'eau [...]. Pour les colons, qui étaient deux célibataires

comme moi, absolument sans famille, il m'a fallu m'occuper de tous les détails de leur inhumation, je les ai fait apporter au cimetière de Canala qui se trouve à 15 km du lieu de l'accident... Avec une grosse chaleur et un temps lourd, les membres se détachaient des corps tout le long du trajet, les cercueils dégoûtaient et je n'avais pu en faire faire que de très grossiers. Quelle corvée ! Comme ils vivaient avec des popinées, sans mariage régulier, le père leur a refusé l'enterrement religieux, ce qui a fait beaucoup crier. Ici, c'est le cas presque tout le temps ! »

C'est pourquoi la clef de la réussite consiste à fonder une famille et à la sauvegarder. Les colons s'ancrent ainsi dans leur nouveau pays, mais cela reste un défi constant.

Première prouesse : se trouver une épouse

Ludovic Papin, qui est finalement resté célibataire toute sa vie, explique pourquoi nombre de jeunes filles répugnent à épouser un colon : « Ce n'est pas des plus faciles pour se marier en

Calédonie, surtout quand, comme moi, on n'est pas tiré d'affaire et qu'on n'a ni maison ni installations. Il faut une femme vaillante et ça manque un peu dans ce pays. À Canala qui est un vieux centre, ce n'est pas la fille à marier qui manque. [...] Les filles de colons ont généralement été élevées dans l'espoir d'épouser un fonctionnaire, alors que la plupart de ces derniers vont le plus souvent chercher femme en France. Comme travail, il ne faut guère leur demander qu'un peu de couture. Elles passent une partie de leur journée à assommer des pianos en mauvais état ; souvent elles se promènent à cheval. [...] Elles sont bonnes pour épouser un colon hors d'affaire, car celui qui les prendrait sans avoir largement de quoi vivre courrait à la ruine. Je me demande ce que le fonctionnaire peut avoir pour être ainsi leur rêve. » (4 février 1908)

Les préjugés de l'époque et le refus du métissage constituent aussi un obstacle insurmontable, comme en témoigne le baron Guy de Haut : « La fille d'une de mes voisines était prête, malgré nos trente ans de différence d'âge, à partager ma vie. C'était une jeune fille très sérieuse, me promettant d'être une fidèle catholique et j'espérais qu'elle me ferait un intérieur paisible et laborieux. La difficulté était qu'elle était fille naturelle et que sa mère était malgache. [...] N'envisageant pas de revenir en France, je m'estimais dégagé des convenances vis-à-vis des usages et des miens. [...] J'écrivis donc aux miens, leur expliquant mes raisons, le sérieux de la jeune fille et montrant combien ma vie était morne et cafardeuse. Ce projet suscita réprobation et indignation dans la famille : je reçus lettres sur lettres dont je tins la jeune fille informée par honnêteté morale. En juin 1927, mon père m'informa par télégramme qu'il finissait par céder. Il était trop tard. » (Mémoires apocryphes)

S'improviser accoucheur

Cependant, si l'obstacle du mariage a été surmonté et que l'enfant s'annonce, l'absence de médecin ou de sage-femme fait que les futures mères redoutent l'accouchement, comme l'exprime ici Marie Létocart : « Aussi, du jour où j'ai vu mes règles disparaître, j'ai dit adieu à la tranquillité. [...] L'avenir m'éffraie, moi qui ne possède pas votre sang-froid. Enfin, je mets toutes mes appréhensions entre les mains de la Providence. Adviendra ce que pourra ! » (28 avril 1899) En conséquence, c'est souvent le futur père qui procède à l'accouchement : « Vers une heure, Berthe m'appela, je constatai un suintement qui me força à me rendre à l'évidence. J'allai faire chauffer de l'eau et me mis en devoir de soulager ma femme de mon mieux et de faire tout ce



Baptême de Gabrielle Thonon, petite-fille d'Armand Devillers, 23 mai 1912, coll. Vautrin

Famille Devillers posant devant la maison de Nimbaye à Ponérihoun, coll. Vautrin

que m'avait appris la sage-femme. À 2 heures 35 l'enfant était né en pleine vie. Il pesait 3 kilos 200 une fois lavé. Puis je délivrai Berthe, la changeai, la remis sur notre lit, lui administrai un bon grog et me recouchai à côté d'elle avec le nouveau mioche entre nous deux. Le 6 au matin, quand je me réveillai, je n'en croyais pas mes yeux. » (Adrien Féré, 12 juin 1903)

Notons que Berthe Pesnel, l'épouse de ce dernier, qui avait déjà un enfant, enchaînera ensuite trois autres naissances, au rythme d'une par an. La lassitude qu'elle en éprouvera la conduira, en dépit du scandale provoqué par cette affaire, à abandonner son mari et ses cinq enfants. (Brigitte Pesnel, *Les quatre filles du colon Pesnel*)

La situation devient beaucoup plus difficile quand l'accouchement se passe mal : « Marie a été passer, il y a quelque temps, quatre jours à Ina pour soigner une de nos amies, Mme Goujon, qui a failli mourir à la suite d'une couche très laborieuse. Elle a mis au monde une petite fille mort-née qui était très forte. En désespoir de cause, ils avaient télégraphié au médecin de Houaïlou qui s'est mis en route de suite mais, comme il y a au moins 70 kilomètres, il n'est arrivé que le lendemain quand tout était fini. Il a recommandé de grandes précautions et

je suis certain qu'il va leur prendre 150 F pour la visite. Voyez s'il est possible d'être malade, ici. » (Léon Létocart, 26 mai 1902) Mais, parfois, l'issue est fatale : « Mme Chevalier est en couches. Elle accouche d'une petite fille, mais elle est emportée en quatre jours par la fièvre puerpérale malgré les soins. Il aurait fallu un docteur. C'est la 2^{ème} victime du centre. » (Marius Jocteur, *op. cit.*)

En dépit des risques encourus par les femmes, la natalité est importante, comme le souligne ici Léon Létocart, non sans un certain humour : « Il y a encore un nouveau-né dans la vallée : M. Roger, Maxime Millot. Nous sommes allés le voir, Marie et moi ; ses parents sont à 8 km de chez nous, aussi nous avons fait le voyage à cheval. Un autre colon est encore attendu, d'ici peu, car M. Jeannin, qui vient de passer, il y a quelque temps, lieutenant-colonel, profite que ses appointements sont augmentés pour acheter son onzième. Comme vous le voyez, on ne chôme pas à Amoa et chacun y met du sien pour aider à la colonisation. » (4 janvier 1901)



Les difficultés de la scolarisation

Marc Le Goupils, professeur de rhétorique avant d'être colon, éprouve pourtant toutes les peines du monde à être le précepteur de ses enfants. Dans son ouvrage *Comment on cesse d'être un colon*, il en fournit l'explication : « Le moyen de s'ennuyer ? La chaleur, qui gêne parfois nos habitudes et nos santés quadragénaires, n'affecte point cet heureux âge. Même ruisselant de sueur, même cramois, notre petit monde, toujours en mouvement, ne s'aperçoit point qu'il fait chaud. Quel délice qu'un climat où l'on peut se permettre toutes les fantaisies sans risquer sérieusement de s'enrhumer. Le bain dans les jolies mares du creek est, pendant une grande partie de l'année, un plaisir journalier. Le cheval est un plaisir fréquent.



École de Negropo, fonds David, coll. SANC

École privée des Devillers, sur la propriété de Nimbaye ; Alice est l'institutrice de ses frères et sœurs, coll. Vautrin



“

L'enseignement primaire est encore à fonder en Nouvelle-Calédonie. Il n'en existe presque partout dans la brousse que d'assez pauvres contrefaçons ou des parodies.

Les courses et pérégrinations ont un champ non illimité, mais étendu et très divers : plaine, montagne, forêt, rivière. La brousse est une perpétuelle robinsonnade. »

La correspondance de Léon Létocart témoigne des mêmes difficultés : « René étudie assez bien et ne rechigne pas trop quand c'est le moment de lire. Il y a quelque temps, nous étions à la page où se trouve son nom et il était content de voir son nom écrit sur le livre. Dernièrement, je lui ai fait venir une petite musique de Nouméa pour le récompenser et l'encourager. Les premiers jours, il ne la quittait pas, même la nuit. À présent, quand il a bien lu, il réclame un fusil. Presque tous les soirs il vient à cheval avec moi pour rentrer le bétail et, quand je suis forcé de courir dans la brousse, je le descends sur la route où il attend que j'aie rallié nos bêtes. Mais, pour qu'il soit content, il faudrait toujours courir. » (25 juin 1905)

Mais le recours aux parents comme précepteurs a ses limites. C'est pourquoi les colons envoient leurs enfants soit, s'ils en ont les moyens, dans des pensions religieuses, soit à l'école communale la plus proche, ainsi décrite par Marc Le Goupils dans un article de *La France Australe* du 26 mai 1902 : « L'enseignement primaire est encore à fonder en Nouvelle-Calédonie. Il n'en existe presque partout dans la brousse que d'assez pauvres contrefaçons ou des parodies. L'école est en beaucoup d'endroits une bicoque sans attrait,

sans actions, sans dignité quand elle n'est pas simplement sans élèves. »

En effet, s'ajoutant aux difficultés liées à l'éloignement, la médiocrité de l'enseignement dispensé dissuade souvent rapidement enfants et parents de poursuivre l'expérience. Cette situation, qui hypothèque l'avenir de leurs enfants, va conduire certains colons à repartir.

Tous les colons du café n'ont pas vécu de la même façon l'aventure calédonienne. Interprétée par les uns comme un échec cuisant résultant d'une vaste tromperie, elle est ressentie par d'autres comme une relative réussite.

Les colons réfractaires

Pour certains, comme Marc Le Goupils (qui, à son retour en France, sera un infatigable détracteur de la colonisation Feillet), il faut s'évader au plus vite de cette « avilissante galère » : « Il n'en devenait pas moins de plus en plus clair que je ne devais point espérer de bénéfice d'autre sorte de ces vacances prolongées. Rien ne paraissant susceptible de revenir mes enfants dans la patrie que je leur avais temporairement choisie. Je retrouvai intacte, pour le retour nécessaire, l'énergie du départ. Le 13 juillet 1904, je m'embarquai à Nouméa pour Marseille. » (Comment on cesse d'être colon) De même, il écrivait dans *La France Australe* du 26 mai 1902 : « Je n'imagine rien de

plus navrant que l'avenir sans aisance, sans joie, sans liberté, sans lumière de ces étranges communautés en lesquelles l'irrésistible force des choses transforme successivement depuis huit ans les centres de colonisation. [...] Du dernier des villages de France qui ont un passé, des mœurs héréditaires, une âme et une école, un enfant peut partir qui sera un Renan ou un Pasteur. Dans la brousse calédonienne, on voit des ingénieurs s'encanaquer et des filles de la bourgeoisie française retomber insensiblement à l'état de nature. »

Les colons relativement satisfaits

Mais cette vision pessimiste et amère est tempérée par le témoignage d'autres colons qui font le choix de s'établir définitivement dans la colonie. Ainsi, Ludovic Papin, qui n'appartient pas au même milieu social que Le Goupils, évoque à plusieurs reprises dans son courrier les raisons qui le conduisent à vouloir rester : « Le pays, quoiqu'il soit du point de vue des habitants un triste pays, a néanmoins sur la France un avantage qui n'est pas mince : la misère y est absolument inconnue et n'y sera pas connue d'ici longtemps. On n'entend jamais parler de chômage, personne n'y a jamais manqué de viande, alors qu'en France tant de braves gens manquent de pain. » (9 juin 1902) Dix ans plus tard, il n'a guère changé d'avis : « Nous sommes dans un pays où



Anciens de la côte Est,

coll. Vautrin

Guy Jacobé de Haut (1), Gaston Soury-Lavergne (2), Raoul Douyère (3), Jean Devillers (4), M. Gayon (5), M. Gerbé (6), M. Pelletier (7), J.-M. Lecarrou (8), Pascali Eposito (9)

Traversée de la Chaîne,

coll. Soury-Lavergne



l'on endure autrement mieux la misère que dans les vieux pays. C'est surtout le manque d'hiver qui est cause qu'on passe par-dessus beaucoup de choses, qu'on endurerait difficilement en Europe. Malgré mon manque de bien-être, je suis certain que peut-être le tiers ou la moitié des Français en voient encore de plus dur que moi. Cela ne veut pas dire qu'en France la vie soit bien gaie pour la masse. Malgré les déboires que j'ai eus dans mon métier, du fait des maladies des caféiers et des cyclones, je l'aime plus que celui que je pratiquais en France. Je crois que je ne pourrais plus vivre renfermé, après l'habitude que j'ai prise de prendre continuellement des tranches d'air si copieuses. » (15 mars 1912)

Ainsi, la douceur du climat, alliée à une certaine qualité de vie, et le sentiment de liberté semblent être les principales motivations de Ludovic Papin, que l'on retrouve en partie dans cette lettre adressée le 4 janvier 1901 par Léon Létocart à sa sœur qui le presse de revenir en France : « Ici, tout n'est pas rose, c'est évident, mais je suis persuadé que s'il n'arrive pas quelque bouleversement dans les cafés, il y a quelque chose à faire et enfin, la vie de colon, qui est celle de cultivateur par le fait, a un avantage auquel j'attache un prix inestimable, c'est l'indépendance. Le seul sacrifice que cette déci-

sion nous impose, c'est d'être séparés de vous tous. Certes, nous aurions été heureux de vivre au milieu de nos parents et de nos amis, c'est même la seule considération qui nous a fait hésiter un instant mais, que voulez-vous, la vie a parfois de ces dures nécessités. Quant à la question de pays, nous sommes déjà très attachés à celui-ci où la vie est si calme et si paisible. On est un peu isolés, c'est vrai, et on ne se voit guère que le dimanche mais, si, d'un côté, nous n'avons pas les avantages de la société, d'un autre, nous n'en avons pas les inconvénients. »

Témoignant des nouveaux liens sociaux qu'ils se sont créés, son épouse, Marie, décrit à sa mère les grands pique-niques du dimanche qui réunissent régulièrement les colons : « Il ne faut pas croire que l'on est triste en Calédonie : à Amoa, les jeunes gens, on s'amuse beaucoup le dimanche. [...] Nous avons tué un cochon gras, il y a 15 jours. L'opération a parfaitement réussi. Andouille, pâté, saucisses, tout était réussi à merveille [...], nous avons dressé une table sous de beaux orangers, au bord de la rivière, nous étions au frais et tous ont été contents. L'après-dîner, nous avons fait une promenade à cheval chez les colons plus éloignés... » (3 février 1899)

Au terme des épreuves, les colons qui s'implantent définitivement et, surtout, leurs

enfants correspondent souvent à cet archétype ainsi décrit par Marc Le Goupils dans *Un type de colonisation administrative. La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie* : « Le vrai type néo-calédonien que le mélange des races a formé en ce lieu [...] est débrouillard, comme on dit là-bas, chercheur, entreprenant, positif, trop mobile peut-être, d'ailleurs nullement incapable de ténacité et même de patience. » Il se contente souvent d'un habitat précaire : « La clémence du climat et l'habitude de la vie au dehors rendent l'habitant un peu insoucieux d'établir un logis confortable et agréable : on campe là-bas et parfois longtemps. »

Marc Le Goupils achève sa description en dépeignant ceux qui ont su « se faire à la brousse » : « Le Calédonien adapté est séduisant par l'allure libre et dégagée avec laquelle il marche dans la vie. La misère même chez lui ne sent jamais l'abattement ni la lésine et le dernier des stockmen ou gens de bétail a un peu du gentleman. »

Retracer l'histoire et les souffrances de ces colons, bien qu'ils fassent partie intégrante d'une société ethniquement hiérarchisée, relève du devoir de mémoire, mais aussi du devoir d'histoire à l'heure où, selon l'accord de Nouméa, le futur des communautés présentes dans l'archipel s'inscrit dans un destin partagé.

L'album Rime comme reflet de l'échec de nombreux colons du café



« **V**enez planter du café en Nouvelle-Calédonie, vous deviendrez riche. » C'est sur la base de ce slogan prometteur que l'intense campagne de recrutement organisée en France attire, en 1896, deux des frères Rime, Henri et Louis. Ils s'installent dans la région de Dumbéa, plus précisément à l'Ermitage, sur une propriété achetée à Jules Moriceau, chef du service des affaires indigènes et de l'immigration, pour la somme de 5 000 F. En achetant des terres déjà partiellement mises en valeur, comme le faisaient la plupart des colons dotés d'importants moyens financiers, ils s'épargnent les cinq ans d'attente nécessaires pour obtenir une récolte de café satisfaisante.

Les deux frères repartent en France pour aller chercher leurs futures épouses et reviennent à Nouméa le 27 juillet 1899 en leur compagnie. Leurs parents et surtout

leur frère Paul sont aussi du voyage. Ce dernier sera l'auteur d'un des albums de la prestigieuse collection Kakou, intitulé « Henri Rime » (qui en fut, sans doute, le propriétaire avant qu'il ne soit vendu) et constitué de 403 tirages argentiques de divers formats. L'intérêt historique majeur de cet album se décline autour des trois grands thèmes essentiellement traités par le photographe. Le premier se rapporte aux principaux aspects de la vie d'une exploitation rurale à cette époque, le deuxième aux différents points d'intérêt de la colonie tels que les perçoit le voyageur européen d'alors, enfin, le troisième, et non le moindre, à la trame des relations sociales. Par ailleurs, il est à noter que nombre de clichés sont accompagnés de commentaires de l'auteur, non dénués d'humour ni de sens critique, qui permettent de mieux appréhender son opinion et celle de sa famille sur les événements qu'ils vivent.

Vue d'ensemble de la propriété des frères Rime,

On peut voir, au centre de la photographie, de part et d'autre d'un creek encaissé, perdus au milieu de niaoulis, la maison et ses dépendances ainsi qu'un stockyard et un petit carré. Au premier plan, on distingue le potager.

Toutes les photographies des pages 125 à 129 sont issues de l'album Rime, appartenant au fonds Kakou, conservé au service des archives de la Nouvelle-Calédonie.

La colonisation caféicole, un travail harassant aux profits incertains

L'essentiel des clichés pris par Paul Rime est consacré aux activités quotidiennes de ses deux frères, de leurs épouses et de leurs différentes catégories d'employés. L'intérêt historique exceptionnel de l'album tient au fait qu'il n'existe aucune autre source photographique permettant de découvrir de façon aussi précise la vie rurale dans la brousse calédonienne à l'époque de la colonisation Feillet. En revanche, les témoignages écrits ne manquent pas, tels ceux d'un autre déçu de la colonisation Feillet, Marc Le Goupils, et l'on peut considérer que l'album est, d'une certaine façon, leur traduction photographique.

Certes, il ne s'agit pas d'une concession classique, puisque cette importante propriété ne se trouve qu'à quelques kilomètres de Nouméa, très éloignée, donc, des principaux centres de colonisation caféicoles, alors généralement fondés sur la côte Est. Cependant, la problématique de la mise en valeur semble être dominée, dans la phase initiale, par un espace difficile à maîtriser tant il y a de travaux d'aménagement à réaliser à l'intérieur de l'exploitation, mais aussi pour lui permettre de rester en contact avec l'extérieur. Ainsi, l'entretien du pont sur la Ouanéoué (rivière qui traverse la propriété), emporté par le cyclone de 1897, est souvent représenté.

L'observation des tirages nous fait découvrir les multiples facettes, tant au travers de l'organisation spatiale que sociale, d'une exploitation agricole consacrée au café, mais pratiquant aussi l'élevage et ayant, afin d'améliorer l'ordinaire, certaines activités d'autosubsistance (notamment la chasse, à laquelle, d'ailleurs, les dames ne dédaignent pas de participer). Il apparaît, en outre, que les exploitants font appel à une main-d'œuvre nombreuse dont l'origine est double : pénale et mélanésienne.

Finalement, les multiples coûts d'exploitation, dont celui de la main-d'œuvre (bien qu'elle soit très mal rétribuée), ainsi que l'intensité et la diversité des rudes tâches quotidiennes finissent par éroder la patience et les illusions des jeunes planteurs, d'autant qu'ils disposent de peu de temps pour se consacrer à la culture du café, pourtant présentée comme la seule activité susceptible de dégager quelques profits. En outre, ils sont de plus en plus dubitatifs concernant leur possible enrichissement, ce qui leur fut sans doute confirmé par leur frère lorsqu'il revint de sa grande tournée autour de la Grande Terre



Construction du pont en 1896...



... et sa destruction par un cyclone en 1897



Caférie de l'Ermitage

Champ de maïs



L'observation des tirages nous fait découvrir les multiples facettes, tant au travers de l'organisation spatiale que sociale, d'une exploitation agricole consacrée au café, mais pratiquant aussi l'élevage et ayant, afin d'améliorer l'ordinaire, certaines activités d'autosubsistance.



Départ à la chasse

Retour de la chasse

Case des condamnés



Case des libérés

Comme tous les colons qui le peuvent, les frères Rime emploient à la fois des assignés et des libérés.

Les grandes fortunes résultent de l'élevage et surtout de la mine

En effet, Paul Rime ne s'est pas contenté de photographier uniquement la propriété de ses frères. Il témoigne, par exemple, d'une très grande curiosité pour les principales escales jalonnant le long voyage en mer pour parvenir en Nouvelle-Calédonie. Une fois sur place, il effectue un tour complet de la Grande Terre, principalement constitué d'étapes qui ne sont pas sans rappeler celles du journaliste Jean Carol à la même période. Celles-ci se déroulent chez les grands propriétaires fonciers ou miniers de l'époque : ainsi trouve-t-on des photographies de la propriété Escande à Muéo ou de l'exploitation minière de Lucien Bernheim à Népoui.

Mais de nombreux clichés, à la fois uniques et particulièrement révélateurs de la vie et des relations sociales de l'époque, sont consacrés à la propriété Petitjean de Tipindjé. La réussite exemplaire de cet ancien communalard est telle qu'on incitait les apprentis-colons qui le pouvaient à venir y effectuer une sorte de stage d'initiation à leur futur métier.

Une analyse rapide de ces succès permet de penser qu'ils résultaient de trois facteurs. En premier lieu, tous ces propriétaires ont souvent été des pionniers (au sens de premiers arrivants) à l'endroit où ils se sont installés. Ensuite, ils ont su faire preuve, pour s'y maintenir, dans des conditions souvent très difficiles, d'une grande pugnacité. Enfin, ils ont eu recours à une main-d'œuvre nombreuse, aux origines très diverses, et souvent mal payée, si ce n'est maltraitée. Le fait que les nouvelles concessions agricoles mises en place dans le cadre de la colonisation Feillet n'apparaissent pas dans l'album n'est pas totalement anodin, car la plupart des colons sont déjà en échec. Cependant, cela peut aussi s'expliquer par la volonté de ne faire figurer que les éléments ou les bâtiments les plus spectaculaires de la colonie, ce qu'attestent certains clichés, totalement inédits, relatifs au bain ou aux missions de La Conception et de Saint-Louis.

La réussite exemplaire de cet ancien communalard est telle qu'on incitait les apprentis-colons qui le pouvaient à venir y effectuer une sorte de stage d'initiation à leur futur métier.



Les employés kanak et néo-hébridais

Les noms ou les surnoms de ces employés (Timotée, Beauboire, Tony, Amen, Capitaine Morin, Canaro, Geseng, Yekaré, Talaneck), dont peu semblent être ceux d'origine, traduisent soit l'influence anglo-saxonne (peut-être s'agit-il alors d'engagés néo-hébridais), soit l'avancée de la christianisation, mais peuvent aussi évoquer leurs fonctions ou certaines caractéristiques personnelles.



La propriété Petitjean...

À gauche, la maison du « maître » et, à droite, le logement des Javanais et des Tonkinois.

... et son personnel à Tipindjé

Outre Claude Petitjean, on peut aussi distinguer, parmi le personnel mélanésien, au moins deux Européens et un métis.



Les ambiguïtés du mythe de « la France australe »

Le troisième grand pôle d'intérêt de l'album est représenté par toute la trame des relations sociales, perceptibles tant à la lumière de ce que nous savons sur les espoirs et les illusions de la colonisation Feillet que grâce à l'apport récent de l'histoire des mentalités. On peut donc y observer la vie quotidienne de deux jeunes couples, récemment constitués, en partie originaires de la petite aristocratie bretonne, cherchant à reproduire à travers le cercle de leurs amis un mode de vie, à peine teinté d'exotisme, reflétant les idéaux du milieu dont ils sont issus. Or, les photographies témoignent rapidement de la tristesse croissante de Guislaine et de Marie-Thérèse Magon de La Giclais, d'ailleurs relevée par leur beau-frère. En dépit d'une nature idyllique, souvent photographiée, d'un rapport très personnalisé aux animaux de la ferme, dont les noms sont scrupuleusement notés, les jeunes épouses ont visiblement du mal à s'adapter à leur nouvelle condition de « broussardes ». On peut supposer qu'elles ne sont pas étrangères à la décision prise par leurs maris de quitter définitivement l'archipel. Un premier couple partira dès 1901 et le second un peu plus tard.

Cette courte et décevante aventure a certainement été vécue par ses protagonistes comme un échec retentissant, pouvant expliquer que la famille se soit dessaisie de cet album de souvenirs. Mais son rachat par Serge Kakou permet désormais au public calédonien de disposer d'un témoignage de son histoire d'autant plus précieux qu'à travers la représentation d'une aventure familiale brève se retrouvent toutes les facettes de l'imbroglio politique et sociologique à l'origine de la société calédonienne d'aujourd'hui.



Un colon amer et déçu

Cette photographie de l'un des deux frères est légendée : « *Un qui voudrait bien quitter la Calédonie* ».



Le dernier café bu par Marie-Thérèse en Nouvelle-Calédonie.

La famille Rime au grand complet, peu de temps avant le premier départ définitif pour la France

Le troisième grand pôle d'intérêt de l'album est représenté par toute la trame des relations sociales.

La vallée d'Amoa, une source d'inspiration



Autour des années 1900, dans la vallée d'Amoa, vivent un épistolier, un romancier et un poète. Tous trois sont profondément sensibles au charme et à la beauté du lieu, ce dont témoignent leurs écrits parvenus jusqu'à nous.

Vue de la rivière et du pic d'Amoa, coll. C. Terrier

Extrait d'une lettre de Léon Létocart à son beau-frère, peu de temps après son installation

Mon cher Gaston

« Amoa le 18 octobre 1898

Comme je vous l'avais promis dans la dernière lettre de Marie, je profite de l'arrivée de la Ville de la Ciotat pour vous donner quelques détails sur notre installation. D'abord, je dois vous dire que nous sommes partis juste au moment voulu pour avoir une bonne concession car, à notre arrivée, le gouvernement venait d'acheter aux Canaques la riche vallée d'Amoa où nous sommes établis. J'ai pris deux lots qui me constituent environ 50 hectares dont 10 à 12 en terres d'alluvions d'une richesse exceptionnelle. La terre pourra facilement se travailler à l'aide de la charrue, ce qui est assez rare ici où les terres à café se trouvent généralement en montagne et où tout le travail doit se faire à la main. Je dois partir demain pour Houailou acheter une paire de bœufs de travail, ensuite je commanderai une charrue à Nouméa et je préparerai soigneusement ma terre pour planter à la saison favorable, c'est à dire vers le mois de février.

J'ai employé les canaques pour débrousser, j'en ai environ deux hectares d'achevés. Je m'en tiens là pour le moment car on ne peut pas en débrousser trop à la fois ou bien l'on serait obligé de recommencer tellement ça repousse vite. Comme climat, c'est extraordinaire, et il n'y a certainement pas meilleur au monde et, à part les mois de décembre, janvier et février où la chaleur est un peu plus forte, la température est à peu près constante et peut être comparée à celle des mois de mai et juin en France.

La végétation ne s'arrête jamais, l'on sème en tout temps. Les légumes donnent d'une façon admirable : en trois semaines on mange des radis. Bien que notre jardin n'ait été planté que fin juillet et, au commencement d'août, il y a déjà plus de 15 jours que nous mangeons des pois, des haricots, des navets. De plus, on ne perd jamais une graine car tout se repique et reprend avec une étonnante facilité. Navets, carottes, oignons, tout, en un mot, vient aussi bien étant repiqué qu'en restant en place. La culture du café ne présente pas, ce que je crois du moins, de grandes difficultés, car bon nombre des colons qui viennent ici n'ont jamais manié une bêche et cependant tous ceux qui ont travaillé sont sur le chemin du succès. →

privilegiée

Poème d'Antoine Soury-Lavergne

Le pic d'Amoa

Au sein de la vallée où m'a fixé le sort,
Un mont se dresse altier, majestueux, austère,
Marquant mon horizon de son sévère essor
Où toujours je retrouve un troublant caractère.

Sur l'ombre des forêts sa majesté ressort,
Puissante pyramide et jette du mystère
Dans le cadre enchanteur soumis à son ressort,
Que tient-elle en suspens sous son roc solitaire ?

O pic dominateur de nos champs productifs,
Ne remplis pas d'effroi mes regards attentifs ;
Que deviendront ces biens si la fureur t'anime ?

Certes, je crains l'Auteur de tes flancs suggestifs
Mais je vois son reflet à ton front magnanime
Et c'est Lui que je loue au-dessus de ta cime.

Les Morceaux calédoniens (1953)



Une caféerie sous ombrage, encore entretenue dans la vallée d'Amoa, coll. C. Terrier

Cimetière de la famille Létocart, à Amoa, coll. C. Terrier



Le charme de la caféerie, selon Paul Jeannin, écrivain et peintre à ses heures perdues

« [...] De la maison construite sur une petite éminence parmi d'autres bâtiments, nous sommes descendus vers la rivière au bord de laquelle s'étend la caféerie sous l'ombrage de grands acacias qu'on appelle ici des bois noirs parce que ces arbres, lorsqu'ils sont vieux, ont le bois du tronc noir comme de l'ébène.

Un parfum un peu pareil à celui de la fleur de gardénia embaume l'air et je découvre, lorsque nous nous engageons dans la fraîcheur de l'ombre que répandent les acacias, un champ odorant de caféiers tout en fleurs. Ces fleurs, toutes petites, mais innombrables, couvrent les arbustes de leur parure d'une blancheur éclatante parmi le feuillage sombre de ces plantes, toutes taillées à la même hauteur, à 1,50 m du sol environ, se succédant en lignes parallèles. La récolte du café est achevée et celle de l'an prochain se prépare.

Il fait délicieusement bon dans cette atmosphère parfumée, sous le dôme des acacias dont les petites feuilles tamisent la lumière comme une dentelle qui laisse filtrer un peu de l'or du soleil [...]. »

Paul Jeannin, *L'Évasion* (1972)

Boîte de couleurs de Paul Jeannin, don Brun, coll. MDVN



Huile de Paul Jeannin, don Brun, coll. MDVN

Un bilan démographique en demi-teinte

Le bilan de la colonisation Feillet soulève un certain nombre de questions auxquelles il n'est pas toujours aisé de fournir des réponses. En effet, les données sont incomplètes, surtout concernant le troisième séjour de Feillet en Nouvelle-Calédonie, compris entre 1901 et 1903. Ces lacunes proviennent principalement de l'absence d'un bilan officiel, déjà déplorée à l'époque et qu'on attribuait à une volonté manifeste de dissimulation de la vérité : « *On nous a dit : vous proclamez la faillite de la colonisation agricole en Nouvelle-Calédonie. Une pareille affirmation est chose grave. Sur quelles preuves repose-t-elle ? Qui dit faillite, dit bilan. Où est votre bilan, où sont vos chiffres ? Nous ne faisons aucune difficulté pour convenir que nous sommes dans l'impossibilité de fournir des documents certains et précis à l'appui du jugement que nous avons porté sur l'œuvre du dernier gouverneur. Ce n'est pas faute que nous nous soyons efforcés de nous les procurer. À plusieurs reprises nous avons demandé à l'Administration de publier un inventaire détaillé des résultats obtenus.* » (*La Quinzaine coloniale*, 25 novembre 1903)

Mais si « l'inventaire » de cette expérience est, certes, avant tout démographique, il se doit, à la lumière des intentions premières de la colonisation Feillet (peupler la brousse calédonienne avec des colons pourvus d'une famille et d'un capital de 5 000 F), d'être aussi examiné sous l'angle tant financier que spatial.

Une colonie de peuplement qui reste peu peuplée

Dans l'article de *La Quinzaine coloniale* précité, Charles Depincé, un des responsables de l'Union coloniale, évalue à quelque 1 500 le nombre d'immigrants introduits en Nouvelle-Calédonie, parmi lesquels environ 400 célibataires ou chefs de famille auraient créé des exploitations agricoles. Quelques années plus tard, dans un article paru dans *Le mois colonial*



Famille Soury-Lavergne au complet, coll. Soury-Lavergne

L'immigration de peuplement de la brousse de 1895 à 1903

Années	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	Total
Hommes	42	62	33	14	48	31	38	23	9	300
Femmes	29	35	16	10	29	14	24	14	6	177
Enfants	55	44	37	11	74	15	33	31	10	310
Total	126	141	86	35	151	60	95	68	25	787

Selon Russier, extrait de *Le partage de l'Océanie*, 1905, p. 227

Ce total de 787 personnes est en partie confirmé, avec seulement une différence de 70 personnes en moins, dans un document de 1912 figurant dans l'un des rapports de la mission d'inspection Revel. Signé par le chef du service du domaine et de la colonisation, Jean Coulombeix, celui-ci établit qu'auraient été installées, sur les deux « côtes », 311 familles, représentant 717 immigrants, dans 46 lotissements de colonisation différents.

pour la colonisation caféicole

et maritime du 15 octobre 1906, Paul Guieysse, délégué de la Nouvelle-Calédonie, reprend et confirme ces chiffres et établit le bilan suivant : « Au point de vue agricole, 525 familles de colons libres dont chacune disposait en principe d'un capital d'au moins 5 000 F étaient venues entre 1895 et 1902 s'installer en Nouvelle-Calédonie. À la fin de 1902, 10 % de ces colons étaient repartis en France, 10 % avaient quitté leurs concessions mais restaient dans le pays, 30 % avaient conservé leurs propriétés mais y végétaient alors que 50 % avaient réussi. Est-ce la faillite dont on a tant parlé ? »

Pourtant, l'année précédente, Henri Russier établissait, dans le tableau reproduit page 132, un bilan infiniment plus modeste du nombre d'immigrants introduits de 1895 à 1903.

Or, en 1912, seules 157 familles, représentant 374 personnes, sont encore sur leurs concessions, soit la moitié de celles qui ont été primitivement installées (50,5 %). Les autres sont parties (26 %) ou, bien qu'étant toujours propriétaires, se sont tournées vers d'autres activités en Nouvelle-Calédonie (19,3 %). D'autres, enfin, ont complètement disparu et sont déclarées décédées (4,2 %). Cependant, cette dernière source ne fait état que d'immigrants installés dans les centres de colonisation en brousse.

En dépit de ces chiffres, toujours en 1912, Georges Froment-Guieysse, faisant dans le numéro d'août de *L'Océanie française* le compte-rendu d'une tournée qui l'a conduit à visiter tous les centres de colonisation de l'intérieur, rappelle que 525 familles furent installées en brousse et précise qu'au moins 300 d'entre elles y sont encore. Cette assertion va contribuer à entretenir le mythe des 500 familles, comme le montre cette citation de Bernard Brou, en 1973, évoquant Paul Feillet dont il rappelle que pour « les 500 familles qu'il a fixées à la terre calédonienne, pour leur souffrance en commun, leurs échecs et leurs réussites, il est le modèle, il est le dieu ». Cependant, l'ensemble des données historiques corrobore cette conclusion d'Alain

Tableau de bilan de la colonisation Feillet sur la côte Est en 1912, mission d'inspection Revel du 17 mai 1912. Le tableau est divisé en plusieurs colonnes et lignes, présentant des données statistiques sur la colonisation.

Bilan de la colonisation Feillet sur la côte Est en 1912, mission d'inspection Revel du 17 mai 1912, coll. ANOM

Saussol (1985), qui pondère considérablement l'affirmation précédente : « Le chiffre de 300 familles avancé par Froment-Guieysse doit constituer un maximum et sans doute inclut-il les familles calédoniennes de la colonisation Feillet avec les immigrants. Il comprend aussi les familles repliées à Nouméa. En brousse, le solde est encore inférieur. »

Ainsi, si le chiffre d'environ 300 familles installées en brousse peut être historiquement établi, qu'en est-il de celui des 1 500 immigrants qui auraient été introduits entre 1895 et 1903 ?

Il s'avère globalement confirmé par la liste figurant en annexe, qui doit énormément aux travaux de la généalogiste Évelyne Henriot. Cet inventaire résulte des listes de l'Union coloniale française conservées au ANOM d'Aix-en-Provence, complétées par des sources calédoniennes provenant soit des services des archives et des hypothèques, soit de l'état civil

Tableau de bilan de la colonisation Feillet sur la côte Ouest en 1912, mission d'inspection Revel du 17 mai 1912. Le tableau est divisé en plusieurs colonnes et lignes, présentant des données statistiques sur la colonisation.

Bilan de la colonisation Feillet sur la côte Ouest en 1912, mission d'inspection Revel du 17 mai 1912, coll. ANOM

ou de sources privées ou familiales, ainsi que de la publication des arrivées de bateau figurant dans la presse locale. Cependant, cette dernière n'a pas toujours fait état de tous les nouveaux arrivants en tant qu'immigrants.

La liste publiée en annexe de cet ouvrage permet d'identifier environ 1 400 personnes, déjà sur place ou venant d'arriver, dont la plupart sont des immigrants qui se répartissent à peu près comme suit : 700 hommes (580 au titre de la colonisation agricole et 120 au titre de la colonisation industrielle), auxquels s'ajoutent quelque 280 femmes et 430 enfants. Si environ 440 arrivants ou immigrants ou concessionnaires semblent être venus seuls, la plupart sont arrivés en famille.

Ainsi, si on totalise les deux expériences de colonisation libre, on peut estimer que, entre les 600 personnes de la première et les 1 400 de la seconde, c'est au total plus de 2 000 personnes qui seraient venues en Nouvelle-Calédonie entre 1889 et 1902, dont au moins la moitié ont dû s'installer durablement dans la colonie.

Au demeurant, la Nouvelle-Calédonie reste, à la veille de la Première Guerre mondiale, une colonie de peuplement peu peuplée et où la population indigène est largement majoritaire. Outre le bilan démographique, le volet financier de cette opération se doit d'être aussi abordé, tant à la lumière des capitaux introduits par les colons que par l'examen du coût global de cette initiative, pour l'État comme pour la colonie.

Une expérience onéreuse tant pour l'État que pour la colonie

En ce qui concerne le montant global des capitaux, dans l'article déjà évoqué de *La Quinzaine coloniale* du 25 novembre 1903, Charles Depincé écrit qu'on peut l'évaluer approximativement à 10 millions. Mais, selon un des rapports de la mission d'inspection Méray, il ne correspondrait qu'à environ un tiers de ce chiffre, suivant une ventilation représentée par le graphique ci-dessous.

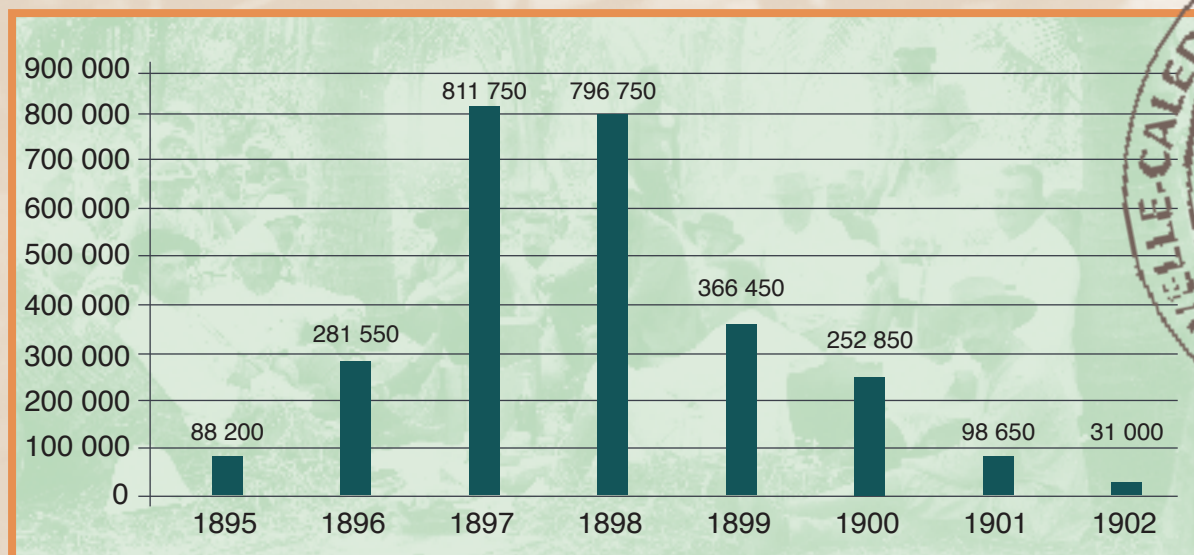
EMIGRANTS DE L'ARMAND BÉHIC

Par « Armand Béhic », le 16 octobre, sont débarqués 9 passagers inscrits comme émigrants. Parmi eux, nous relevons quatre employés pour une maison de commerce : M. et Mme J. Henry, engagés par un colon du col d'Amiau ; M. Deloupy, qui rejoint son père à Nouméa et un courtier en café et marchandises diverses qui vient pour la quatrième fois dans la colonie, sous l'étiquette d'émigrant.

Paru dans *La France Australe*
du 21 octobre 1901

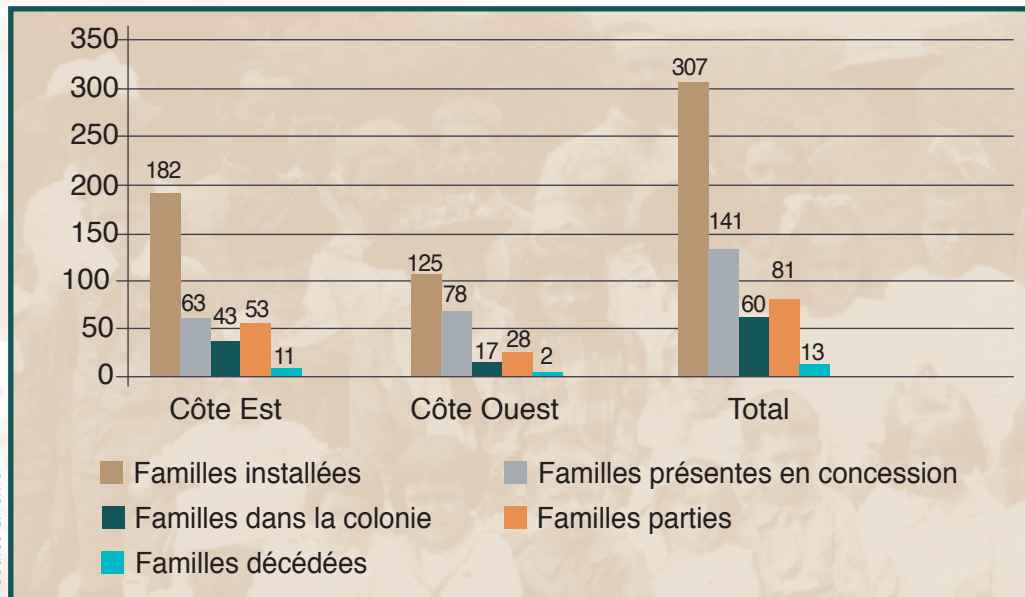
Si environ 440 arrivants ou immigrants ou concessionnaires semblent être venus seuls, la plupart sont arrivés en famille.

Capitaux importés par les immigrants de la colonisation Feillet de 1895 à 1902, à partir de la mission d'inspection Méray 1902, rapport sur le service de la colonisation libre, 6 juin 1902, coll. ANOM



Répartition géographique et devenir des familles de brousse de la colonisation

Feillet, graphique établi à partir de données figurant dans le rapport du chef du service du domaine, Coulombeix, inspection Revel, 1912.



© Source C. Terrier

Selon cette source, l'ensemble des capitaux introduits représente un total de 2 727 200 F, soit une moyenne de 1 818 F par personne, mais si l'on divise cette somme par le chiffre officiel des 525 familles, on arrive à une moyenne de 5 194 F, qui coïncide avec le capital exigé et qui semble confirmer que les familles en étaient pourvues.

Quant à la troisième source d'information que l'on possède, constituée par les listes, certes partielles, de l'Union coloniale, elle permet de constater de grandes disparités, les sommes dont disposent les futurs colons s'échelonnant de 600 F à 32 000 F. Si l'on considère que les engagés et les « colons industriels » ne possèdent pas ce capital, on peut penser, en dépit des lacunes des listes de l'Union coloniale, que la plupart des familles émigrantes sont dotées de la fameuse somme de départ. Mais si le rapport de l'inspecteur Méray permet de constater que les immigrants auraient introduit environ 3 millions de francs dans la colonie, il comporte aussi un certain nombre d'informations sur les coûts de cette expérience.

Pour l'État, ce coût, provenant essentiellement de la prise en charge du voyage des immigrants, peut être estimé de la façon suivante : environ 1 600 000 F pour la période de 1895 à 1897, auxquels s'ajoutent 953 143 F pour la période 1898-1902, ce qui représente un total de 2 553 143 F. L'immigration des 1 500 colons

en Nouvelle-Calédonie aurait donc coûté à l'État une moyenne minimale de plus de 1 702 F par individu transporté, ce qui n'est pas négligeable.

Quant à la colonie, on peut tenter, à partir d'un certain nombre de données, de faire un bilan des coûts de cette expérience, qui sont considérables. Ainsi, les budgets annuels consacrés à la colonisation s'élevaient de 1895 à 1902 à une somme globale de 1 332 000 F, ce qui représente une moyenne de 888 F par personne. Si on y ajoute les sommes dépensées pour les voies de communication et les travaux publics, dont le montant, entre ces deux dates, peut être fixé à 3 189 000 F, et si l'on considère que le tiers, au minimum, est consacré à des réalisations pour la nouvelle colonisation, on peut estimer que celle-ci a coûté dans ce secteur environ 1 063 000 F, soit 708 F par personne.

À ces sommes, il faut ajouter, en parcourant les budgets de la colonie, 205 000 F qui vont représenter un investissement de 136 F par personne. Ce montant provient des budgets de 1899 à 1901, qui comportent un chapitre intitulé « Immigration européenne » de 25 000 F, réduits à 20 000 F en 1902, destinés à payer les frais d'installation des immigrants sur leurs concessions, auxquels s'ajoutent les 110 000 F d'un nouveau compte spécial intitulé « Chemins de grande communication », créé en 1902.

Quant à la troisième source d'information que l'on possède, constituée par les listes, certes partielles, de l'Union coloniale, elle permet de constater de grandes disparités, les sommes dont disposent les futurs colons s'échelonnant de 600 F à 32 000 F.

Le bilan par immigrant s'établit ainsi :

- Coût pour l'État : 1 702 F
- Coût pour la colonie au titre du budget de la colonisation : 888 F
- Coût pour la colonie au titre des travaux publics : 708 F
- Coût pour la colonie au titre de comptes spéciaux : 136 F
- Total : 3 434 F

Le coût par immigrant de 3 434 F doit, en réalité, certainement approcher les 3 500 F, au minimum, surtout si l'on tient compte qu'en Algérie, l'installation des nouveaux venus était déjà évaluée à 2 000 F. Il s'agit donc là d'une immigration assistée extrêmement onéreuse, compte tenu du nombre de personnes réellement installées à la terre, tel que prévu dans le projet initial.

Un impact spatial étendu à l'ensemble de la brousse

En ce qui concerne la répartition géographique des immigrants, on peut constater grâce au graphique ci-joint que, contrairement à une opinion largement répandue selon laquelle la colonisation Feillet n'aurait affecté que la côte Est, 40,2 % des familles furent installées sur la côte Ouest.

L'apport indéniable de la colonisation de peuplement à la brousse rurale apparaît à la lumière de l'évolution du nombre d'habitants dans les centres de la nouvelle colonisation, qui a fortement crû, pour chacun d'entre eux, entre 1891 et 1906 (même si l'effectif de 1906 peut parfois se trouver en retrait par rapport à celui de 1901 ou de 1902). Koné passe ainsi de 141 habitants libres en 1891 à 364 en 1906 et 323 en 1911 ; Voh, inexistant en 1891, compte 180 habitants en 1906 et 211 en 1911. Parmi les créations de Feillet, Sarraméa et Poindimié, partis de rien, atteignent respectivement 73 et 148 habitants en 1906 et 82 et 130 habitants en 1911. Les autres centres de la côte Est connaissent un solde largement positif : de 1891 à 1911, Canala passe de 153 à 171 habitants, Houaïlou de 93 à 249, grâce aux mines, Ponérihouen de 141 à 190 et Hienghène de 58 à 175. Les centres de colonisation de la côte Est, de Ponérihouen à Hienghène, qui comptent parmi les plus représentatifs de la colonisation Feillet, voient leur population totale passer dans l'intervalle de 247 à 539 habitants, soit une croissance de 118 %. Les désillusions dues au café n'effacent pas cet acquis.

Le doublement des commissions municipales

La colonisation caféicole est aussi à l'origine de la substantielle augmentation des commissions municipales (ancêtres des mairies actuelles) dans l'intérieur, puisque de 13 en 1894, elles passent à 22 en 1912. Un tableau figurant dans un rapport de l'inspecteur Revel de 1912 permet d'en voir l'extrême disparité, concernant tant leurs revenus à cette date que leur importance et la composition de leur population.

Les centres de colonisation de la côte Est, de Ponérihouen à Hienghène, qui comptent parmi les plus représentatifs de la colonisation Feillet, voient leur population totale passer dans l'intervalle de 247 à 539 habitants.



Coll. MDVN

Avec le temps, les routes de vallées progressent vers l'amont, grâce aux indigènes qui sont contraints de travailler afin d'acquitter l'impôt de capitation.

Les commissions municipales de la brousse en 1912

Mission d'inspection Revel 1912, coll. ANOM

	Budget	Électeurs	Indigènes	Engagés et Japonais	Européens	Date de création
Boulouparis	10 347,92	52	127	33	232	2 juillet 1879
Bourail	88 156,93	220	736	60	1 537	24 janvier 1894
Canala	28 055,99	56	1 242	40	290	1 ^{er} octobre 1871
Dumbéa	17 549,83	86		336	720	2 juillet 1879
Farino	7 786	27			295	
Hienghène	11 779,31	67	946	117	216	31 décembre 1886
Houaïlou	19 217,57	68	1 995	125	300	2 juillet 1879
Kaala-Gomen	14 987,65	83	373	330	241	14 mai 1903
Koné	28 713,29	113	1 015	272	485	31 décembre 1886
Kouaoua	8 830,64	15	288	10	86	27 avril 1892
Koumac	7 598	53	134	80	240	
La Foa	28 627,61	95	173	70	610	3 septembre 1883
Moindou	16 732,02	39	111	39	202	2 juillet 1879
Oubatche	12 121,02	27	1 075	11	81	16 avril 1889
Ouégoa	15 215,49	70	585	174	279	2 juillet 1879
Païta	14 444	88	239	51	470	8 décembre 1870
Poindimié	22 182,92	64	2 132	22	191	18 février 1899
Ponérihouen	18 456,73	65	1 302	20	230	2 juillet 1879
Pouembout	11 081	44	13	45	504	
Sarraméa	14 824,27	23	186	7	138	28 octobre 1899
Thio	24 928,22	103	506	610	900	31 octobre 1886
Voh	18 867,25	47	438	150	445	27 novembre 1895

Les procès-verbaux de la commission municipale de Poindimié, fondée par l'arrêté du 18 février 1899 et dont la première réunion a lieu le 30 avril 1899, permettent de voir l'ensemble des problèmes auxquels est confrontée une jeune municipalité dont la première préoccupation, avant même l'installation d'une école, semble être celle de la création d'un bureau de poste pour pouvoir communiquer avec l'extérieur. Le 9 juillet 1899, est arrêté le premier programme de routes en même temps qu'est passée la commande du modeste matériel nécessaire à leur réfection. Le 19 janvier 1900, un secrétaire de mairie est recruté, ainsi qu'un facteur kanak, le premier pour un salaire annuel de 300 F et le second de 150 F. Avec le temps, les routes de vallées progressent vers l'amont, grâce aux indigènes qui sont contraints de travailler afin d'acquitter l'impôt de capitation. Les premières adjudications apparaissent pour la mise en place de bacs (souvent une simple barque permettant de traverser la rivière) et pour la réalisation d'un hangar pour y entreposer les marchandises du « Tour de côte ». La séance du 8 février 1903 porte sur la façon dont la municipalité gère la dotation de médicaments, étant entendu que les colons doivent les payer. Bien sûr, un médecin est demandé. À partir de 1903, on commence à parler de l'élargissement des sentiers muletiers des vallées. En 1905, une école à classe unique est enfin ouverte à Ina, mais Léon Létocart explique que l'éloignement fait qu'il ne peut y envoyer son fils. Une lettre du gouverneur datée du 6 juin 1906 s'oppose au remplacement du facteur kanak par un planton européen, ce qui révèle la tendance des colons à essayer de trouver une source de revenus complémentaires en travaillant pour la municipalité. On voit aussi des colons prendre en régie des portions de route à entretenir, qui font l'objet de litiges importants entre les soumissionnaires.

Il faudra aussi beaucoup de temps à ces futures communes pour qu'à la fois leurs limites et leur centre soient stabilisés, car les colons des différents lotissements de colonisation se disputent le futur village.

Poème d'Antoine Soury-Lavergne

La tentation du départ

Certain colon, en grand tourment
D'une crise d'acrimonie,
Se plaignait très amèrement
Des terrains de Calédonie,
Qui, pour son for, ne valaient rien,
Et s'en allait fuyant son bien :
« Que faire en ce pays, disait-il dans sa rage,
Je n'y vois que des monts abrupts comme entourage
En vain depuis dix ans j'affronte leur rigueur
Pour cultiver les bords de leur sombre domaine,
Mais j'ai perdu mon temps, mon argent, ma vigueur,
Car cyclone et torrents ont dévasté ma plaine
En vain pendant dix ans j'ai versé mes sueurs
Sur ce sol tourmenté, plein de rocs et d'épines
Où sans cesse la pluie ajoute encore ses pleurs
Formant partout bourbiers, crevasses et ravines.
Oh ! Décevant séjour sans art et sans chemin,
Depuis quand sous le joug d'une barbare main ?
Suis-je donc chez Vulcain le dieu tortionnaire
Qui forge sous ces monts la haine et le tonnerre ?
On m'a trompé, je pars. Adieu pauvre pays. »

Les Morceaux calédoniens (1953)



Enfants de la famille Soury-Lavergne devant le porche de l'église de Tyé.

coll. Soury-Lavergne

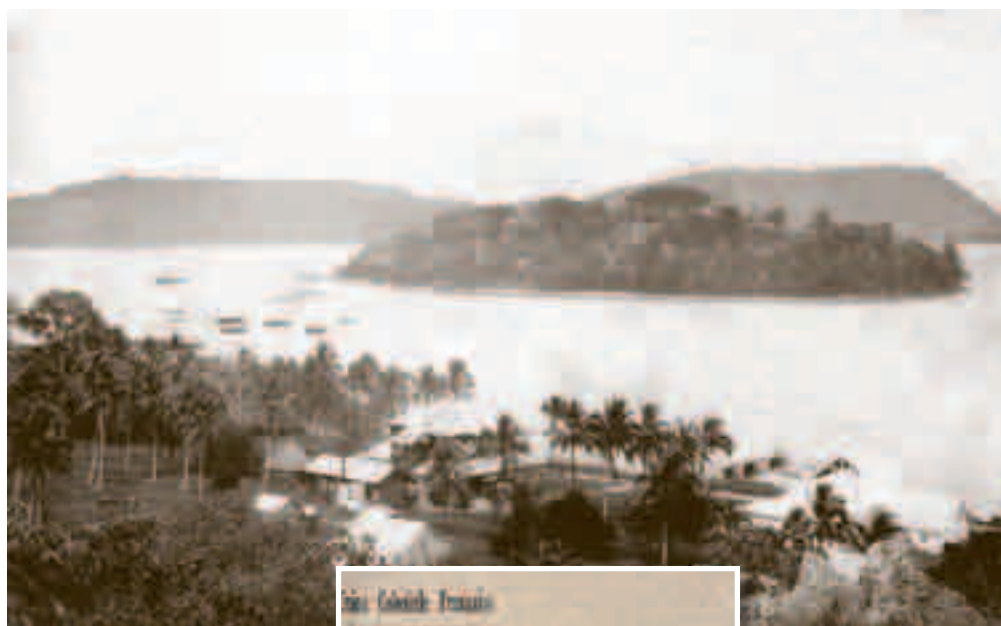
La colonisation de peuplement française aux Nouvelles-Hébrides

Un projet complémentaire ou concurrent pour la Nouvelle-Calédonie ?

La première tentative d'implantation de colons français aux Nouvelles-Hébrides dans les années 1880

Après l'acquisition par la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides (CCNH) de 500 000 hectares de terres, John Higginson se préoccupe, afin de mener à bien son projet d'annexion française des Nouvelles-Hébrides, d'y amener des colons français. Lors d'un séjour à Paris, il entre en contact avec la Société française de colonisation et la convainc d'encourager des Français à venir peupler cet archipel. Les conditions offertes aux candidats-colons sont les suivantes : passage gratuit, concession de 25 hectares de terres, six mois de vivres, fourniture d'outils, graines et semences. Cependant, au 1^{er} janvier 1894, seuls 125 Français (femmes et enfants compris) sont répertoriés.

Choisis au hasard, mal préparés à la vie qui les attend, ayant des difficultés à se procurer de la main-d'œuvre, ne recevant plus les aides promises dès 1886, beaucoup abandonnent ou ne survivent pas à l'expérience. Escomptant la prise de possession par la France, ils sont en outre extrêmement déçus par l'accord de 1887. Mal gérée, la CCNH, quant à elle, se révèle rapidement une mauvaise affaire, allant droit à la faillite. En 1894, après d'interminables négociations avec les héritiers d'Higginson, le gouvernement français, craignant de la voir passer dans des mains étrangères, acquiert 27 % de son capital, après avoir réglé son passif d'environ un million de francs. Il signe aussi une convention dans laquelle il s'engage, moyennant certaines conditions (assumer le service postal, notamment), à verser pendant quinze ans



Port-Vila, la modeste capitale de l'archipel, album Leenhardt, coll. SANC

Notice à l'usage des émigrants aux Nouvelles-Hébrides

Éditée par l'Union coloniale française, elle ressemble singulièrement à celle éditée pour la Nouvelle-Calédonie, à cette différence près que l'accès à la propriété y est immédiat, alors qu'il est conditionné à une période probatoire de cinq ans en Nouvelle-Calédonie.





Le défrichage, une tâche particulièrement ardue, album Leenhardt, coll. SANC
Compte tenu du climat humide engendrant une végétation particulièrement dense, le défrichage est une opération plus pénible et plus répétitive qu'en Nouvelle-Calédonie.

350 000 francs de subvention à une nouvelle société, la Société française des Nouvelles-Hébrides (SFNH), à laquelle est dévolu l'actif de la CCNH.

Dans le cadre de la seconde relance de la colonisation française, un commissaire du gouvernement est établi auprès de la nouvelle société qui doit acquérir des terres et les céder à titre gratuit ou onéreux pour y installer des planteurs français.

Une seconde campagne de peuplement contemporaine de celle conduite en Nouvelle-Calédonie

À partir de 1895, une nouvelle campagne est organisée. L'Union coloniale elle-même participe à ce mouvement de peuplement français des Nouvelles-Hébrides en éditant une petite brochure et en distribuant un guide réalisé par le docteur Ernest Davillé en 1899.

Outre les 25 hectares, les apprentis colons passent cette fois-ci un contrat avec la SFNH

qui doit leur fournir une avance de 5 000 F en marchandises. Faisant concurrence à celle de la Nouvelle-Calédonie, car désormais considérée comme prioritaire en raison de l'épineux problème de la domination coloniale sur l'archipel, la colonisation française se développe dans des conditions extrêmement difficiles, aggravées par le climat et la malaria, comme le rappelle Virginie Riou, en 2010 : « *Tant au niveau de la première que de la seconde tentative de peuplement français de l'archipel, en dépit des promesses qui leur ont été faites, les migrants ont été abandonnés, lâchés par une métropole dont l'indifférence, au regard des nombreux décès que cet abandon a provoqués, peut être taxée de criminelle.* » En 1906, au moment de la mise en place du condominium, la population française comporte environ 350 personnes, pour s'élever, en 1922, à 710 Français pour un peu plus de 200 Britanniques, soit environ un Européen pour 57 Mélanésiens. Entre 1900 et 1922, le nombre de plantations double, passant de 40 à 80, concernant principalement les grandes îles comme Santo, Malicolo ou Épi. Manquant de

main-d'œuvre pérenne, les planteurs français bénéficient, à partir de 1923, de l'arrivée d'environ 22 000 engagés vietnamiens.

Les Nouvelles-Hébrides, terre d'accueil pour les déçus de la colonisation Feillet

Dans un article intitulé « L'Océanie française », publié en mars 1912, Louis Simon rappelle l'importance de l'exode calédonien jusqu'en 1909 : « *Depuis 1892, les difficultés de vie ont augmenté dans des proportions telles que les colons ont quitté en grand nombre la colonie (plus de 500 personnes pour la seule année 1909) pour émigrer aux Hébrides ou en Australie.* »

Espérant une vie meilleure dans l'archipel voisin, voici comment Marie-Magdeleine Jeannin, épouse d'Henri Barbier de Préville, tous deux originaires de la colonisation Feillet, présente, dans son journal, les raisons qui les ont conduits, elle et son mari, à vendre leur propriété de la Tiwaka, sur la côte Est de la Nouvelle-Calédonie, pour s'installer aux Nouvelles-Hébrides : « *Pendant*

quatre ans, les éléments se sont déchainés contre nous. Des inondations comme on ne se souvenait pas en avoir vues emportaient toutes les plantations. Chaque année, les caféries étaient enlevées et refaites, le bétail ne se vendait plus, nous en étions réduits à le tuer pour la peau qu'on envoyait en Australie, donnant la viande aux indigènes. Alors nous nous sommes rendu compte de l'impossibilité de réussir et votre oncle Paul qui, lui, n'avait pas attendu pour partir [...] a conseillé à votre père de venir aux Nouvelles-Hébrides. Il est arrivé en octobre 1908 et les enfants et moi l'avons rejoint en avril 1909. »

Les Nouvelles-Hébrides, une charge budgétaire et une concurrence économique pour la Nouvelle-Calédonie

Faisant suite à la politique d'autonomie budgétaire qui vise à limiter au maximum les dépenses de l'État, en 1903, celui-ci décrète l'attribution des revenus de la vente du domaine pénitentiaire désaffecté de Nouvelle-Calédonie au paiement des frais de gestion des Nouvelles-Hébrides et de Wallis-et-Futuna. Cette mesure déclenche une violente polémique, notamment relayée par *Le Bulletin du Commerce*. Ainsi, dans le portrait qu'il consacre à son rédacteur, Henri

Legras, le père O'Reilly rappelle : « Polémiste ardent, il ne craignait pas de critiquer ce qui lui semblait critiquable [...], dénonçant, par exemple, le procédé du gouverneur Picanon affectant aux Nouvelles-Hébrides des fonds calédoniens. Il se mettra ainsi à dos un gouverneur qui prétendit même empêcher la publication de son journal. »

Outre leur gestion qui se fait en partie au détriment des ressources du budget de la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides se révèlent aussi une concurrente dangereuse concernant de nombreuses productions agricoles, qu'il s'agisse du café, du coprah ou... du maïs : « La production agricole diminue dans le centre de Bourail. Le maïs qui formait jadis la grosse culture de la région, concurrencé par celui des Hébrides qui entre en franchise, ne vaut plus la peine d'être cultivé. » (Marius Etesse, ?) Cette concurrence est telle que des quotas vont être mis en place, au grand dam des planteurs néo-hébridais, pour limiter l'importation en Nouvelle-Calédonie de leurs produits.

Ainsi, compte tenu des faibles capacités migratoires des Français, la tentative de renforcement de la présence française aux Nouvelles-Hébrides s'est en partie faite au détriment du peuplement de la Nouvelle-Calédonie, d'autant que ce mouvement est renforcé par l'émigration calédonienne vers cette destination. De plus, sur le

plan économique, l'existence du condominium, loin de renforcer la Nouvelle-Calédonie, contribue à concurrencer les agriculteurs calédoniens qui en sont réduits à se défendre en faisant limiter les importations néo-hébridaises, fragilisant en cela la présence française dans cet archipel. Finalement, loin de représenter la complémentarité tant vantée par les défenseurs de l'intégration des Nouvelles-Hébrides dans l'empire français, ces dernières apparaissent, compte tenu de la richesse de leurs sols volcaniques et de leur main-d'œuvre moins onéreuse, comme une redoutable rivale pour l'agriculture calédonienne. En revanche, elles représentent pour un certain nombre de maisons de commerce de Nouméa, qui y ont des succursales, un appoint non négligeable. De plus, la tradition d'aller chercher fortune aux « Hébrides », ou tout simplement une situation plus enviable, se maintiendra au sein de la société calédonienne, contribuant à établir de nombreux liens familiaux entre les deux archipels.

Les débuts d'une plantation, album Leenhardt, coll. SANC

Outre la famille européenne et, peut-être, son chef de travaux indigène, appuyé sur une sculpture-tambour, on aperçoit dans le fond de nombreux visages de femmes, sans doute présentes pour des travaux saisonniers dans la plantation.



Caférie aux Nouvelles-Hébrides, album Leenhardt, coll. SANC

On peut identifier, au premier plan, à droite, celui qui est sans doute le propriétaire et, à l'arrière-plan, des hommes et des femmes en train de récolter ce café qui concurrence celui produit en Nouvelle-Calédonie.





Louis Simon, extrait de *La Dépêche coloniale illustrée*, 1900, coll. Estival

Délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des colonies de 1897 à 1903, ami du gouverneur Feillet, Louis Simon fut un fidèle soutien à Paris de la politique de peuplement français des deux archipels.



Affiche pour la commémoration du 14 Juillet 1908, coll. privée

Dans un contexte de compétition et de rivalité permanentes avec les Anglo-Saxons, la commémoration du 14 Juillet à Port-Vila est l'occasion de rassembler une grande partie de la communauté francophone.

Le « grand cantonnement » des Kanak (1897-1903)

La société traditionnelle kanak était fondée sur des liens indissociables entre l'homme et la terre. La prise de possession entraîne une modification radicale de la situation foncière et, désormais, la souveraineté de la terre ne relève plus des autorités coutumières, mais de l'État français, comme l'exprime la déclaration du gouverneur du Bouzet du 20 janvier 1855. Le besoin de terres pour la colonisation libre et pénale entraîne l'Administration coloniale à définir, en 1868, des propriétés territoriales réservées aux indigènes, d'où leur nom de « réserves », peu après la reconnaissance, en 1867, de la notion de tribu.

Durant le quart de siècle suivant, la délimitation des réserves est restée un phénomène sporadique, intéressant à peine un tiers de l'archipel calédonien, principalement sur la côte Sud-Ouest. Dans les deux autres tiers, les Mélanésiens vivent sur les terrains que l'Administration leur « tolère » à titre provisoire. Sur la Grande Terre, cet espace temporaire couvre approximativement 250 000 hectares tandis que les réserves déjà délimitées représentent 75 820 hectares. Le projet de relance de la colonisation libre impulsé par le gouverneur Feillet à partir de 1894 va rendre cruciale la nécessité de créer au plus vite de nouvelles réserves.

Un obstacle de taille à la relance de la colonisation libre : le manque de terres

Le projet du gouverneur Feillet, tel qu'il l'expose devant le Conseil général, le 21 août 1894, est fondé sur la récupération de 47 000 hectares de terres propices à la caféiculture, devant permettre l'installation de 10 000 familles françaises. Or, selon le chef de la colonie, « sur le nombre de 47 000 hectares, 8 000 appartiennent au Domaine de la



transportation et 12 000 sont contenus dans les réserves indigènes ». Il faut en compter encore 12 000 qui figurent dans des terres aliénées à des particuliers. Un rapport du gouverneur Pardon du 15 juillet 1893, donnant un bilan chiffré des divers types de terres, apporte la preuve que sa marge de manœuvre est minime, s'il respecte la répartition existante.

L'observation de ces données permet de constater que les Mélanésiens disposent encore de 316 400 hectares, alors que les terres déjà aliénées par la colonisation, y compris celles du domaine pénitentiaire instituées par le décret du 16 août 1884, représentent 404 443 hectares. L'ensemble de ces terres occupe déjà 30 % de la superficie de l'archipel, tout comme les terrains impropres à la culture. Si on y ajoute les mines concé-

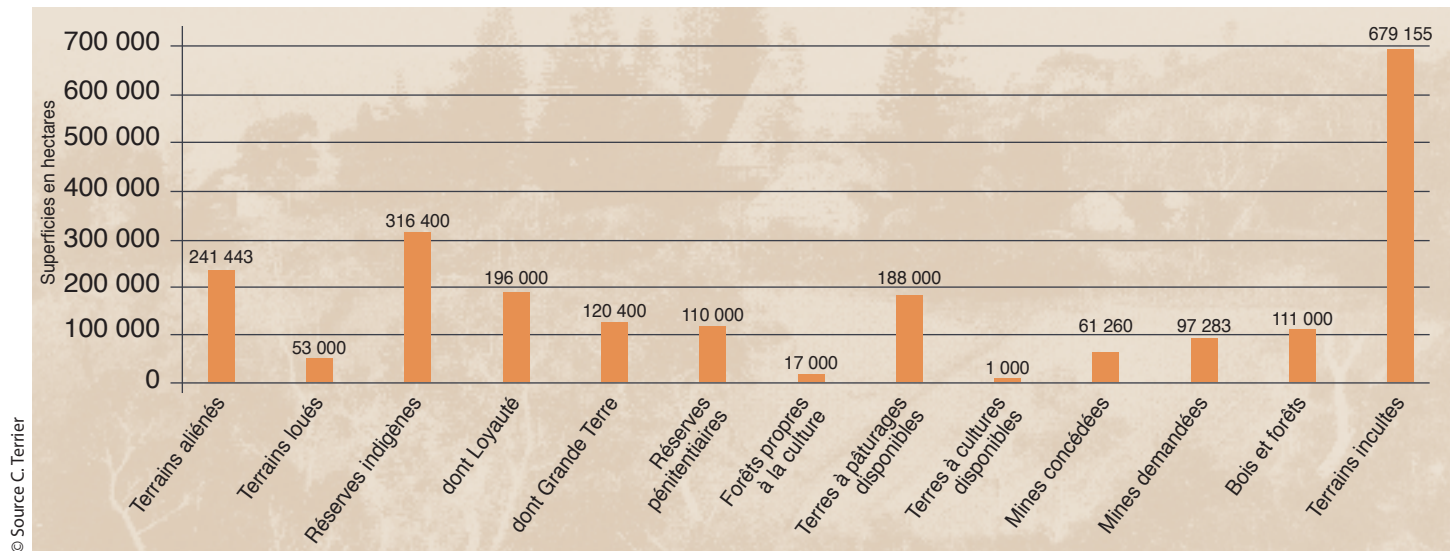
Cases de la tribu de Monéo,

extrait de *Autour du Monde*, coll. MDVN

“

Sur le nombre de 47 000 hectares, 8 000 appartiennent au Domaine de la transportation et 12 000 sont contenus dans les réserves indigènes.

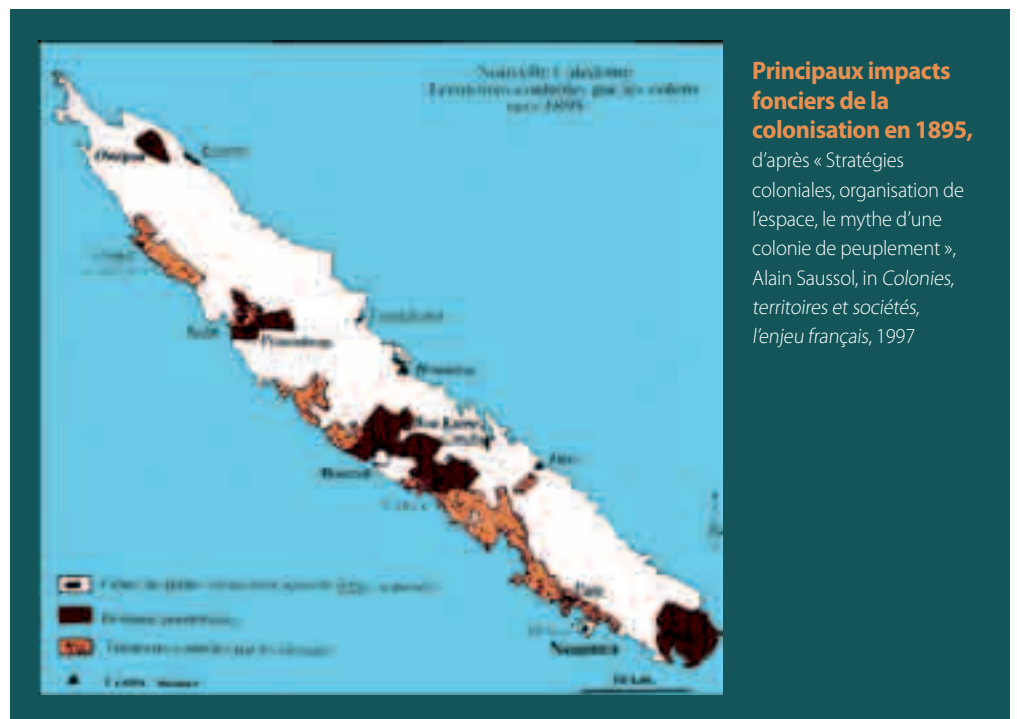
Situation foncière de la Nouvelle-Calédonie en 1895



L'espace occupé par les Européens se caractérise par la juxtaposition de trois types de terroirs dont deux sont occupés par des colons libres, avec cependant d'évidentes disparités en ce qui concerne les superficies.

dées ou demandées, les bois et les forêts, il ne reste que 206 000 hectares de terres disponibles, mais dont la majorité est composée de zones escarpées classées en « forêts propres à la culture et pâturages ». Le chiffre des terres à cultures disponibles est ridiculement bas, se réduisant à 1 000 hectares, soit 0,05 % de la superficie de l'ensemble de l'archipel.

Très rapidement, Paul Feillet obtiendra de l'État de pouvoir disposer du Domaine ainsi que de celui, inoccupé ou inutilisé, de la transportation. Il tentera aussi, mais sans grand succès, de convaincre quelques grands propriétaires latifundiaires de vendre leurs propriétés. Le foncier déjà occupé par la colonisation européenne a fait l'objet d'une carte réalisée en 1997 par le géographe Alain Saussol, qui fait état de quatre types différents d'aliénations. L'espace occupé par les Européens se caractérise par la juxtapo-



sition de trois types de terroirs dont deux sont occupés par des colons libres, avec cependant d'évidentes disparités en ce qui concerne les superficies. L'espace occupé par les centres de petite colonisation libre est nettement inférieur à celui des éleveurs, dont on déplore d'ailleurs l'accaparement foncier qui ne s'accompagne pas toujours de mise en valeur. La majorité des espaces occupés par la colonisation se situent sur la côte Ouest ; les quelques centres de la côte Est, qu'ils soient d'origine minière ou agricole, ne représentant que des isolats de faible emprise.

Une comparaison de cette carte avec celle des potentialités pédologiques de la Grande Terre permet de constater que les meilleures terres, limitées aux bassins inférieurs des brefs cours d'eau calédoniens, sont déjà presque toutes attribuées sur la côte Ouest. Il ne reste de disponible que les zones de l'extrême Nord-Ouest, qui ne peuvent être utilisées que pour l'élevage extensif. Aussi, la nécessité de disposer de sols aptes à la culture du café va contraindre Feillet à récupérer les 12 000 hectares qui se trouvent dans l'espace dit concédé aux indigènes et se situant principalement sur la côte Est.

Des renoncements volontaires à la mise en place de la procédure dite de cantonnement

Comme cela s'était déjà fait avant lui à Voh, dès 1892, le gouverneur Feillet négocie avec les Kanak des « renoncements volontaires » en faveur de la colonisation, qui lui permettent de récupérer de nouvelles terres tant à Voh, en 1894, qu'à Canala, en 1895. En 1895, également, il obtient les quatre cinquièmes de la basse vallée de Ponérihouen ; cependant, cette fois-ci, la force militaire a dû être requise pour intimider les indigènes. En 1897, il envisage de nouvelles délimitations tant à Ina et à Tiéti qu'à Amoa, dans la région de Poindimié, où il projette de récupérer les deux tiers de la vallée. Mais les chefs, soutenus par les représentants locaux de la Mission catholique, refusent d'obtempérer.

Il s'avère donc nécessaire d'obtenir du ministère un texte permettant le cantonnement général des collectivités autochtones. Feillet en convainc son ami, l'inspecteur des colonies Arnaud, qui, à son retour en France, adresse, le 5 août 1897, un rapport très favorable sur les centres de colonisation libre. Il y adjoint une annexe, intitulée « *Projet d'instruction concernant les réserves indigènes constituées à l'occasion de la création des centres de colonisation en Nouvelle-Calédonie* », dans laquelle il développe, en quatre points, les formalités auxquelles procéder pour la constitution de futures réserves indigènes.

Le 8 octobre 1897, le ministre ayant fait savoir qu'il donnait son approbation à la démarche proposée par l'inspecteur, Paul Feillet fait rapidement promulguer l'arrêté intitulé « Procédure à suivre pour le cantonnement des indigènes », daté du 23 novembre 1897. Son impact foncier est tel qu'il est désormais connu en Nouvelle-Calédonie sous l'appellation de « grand cantonnement ».

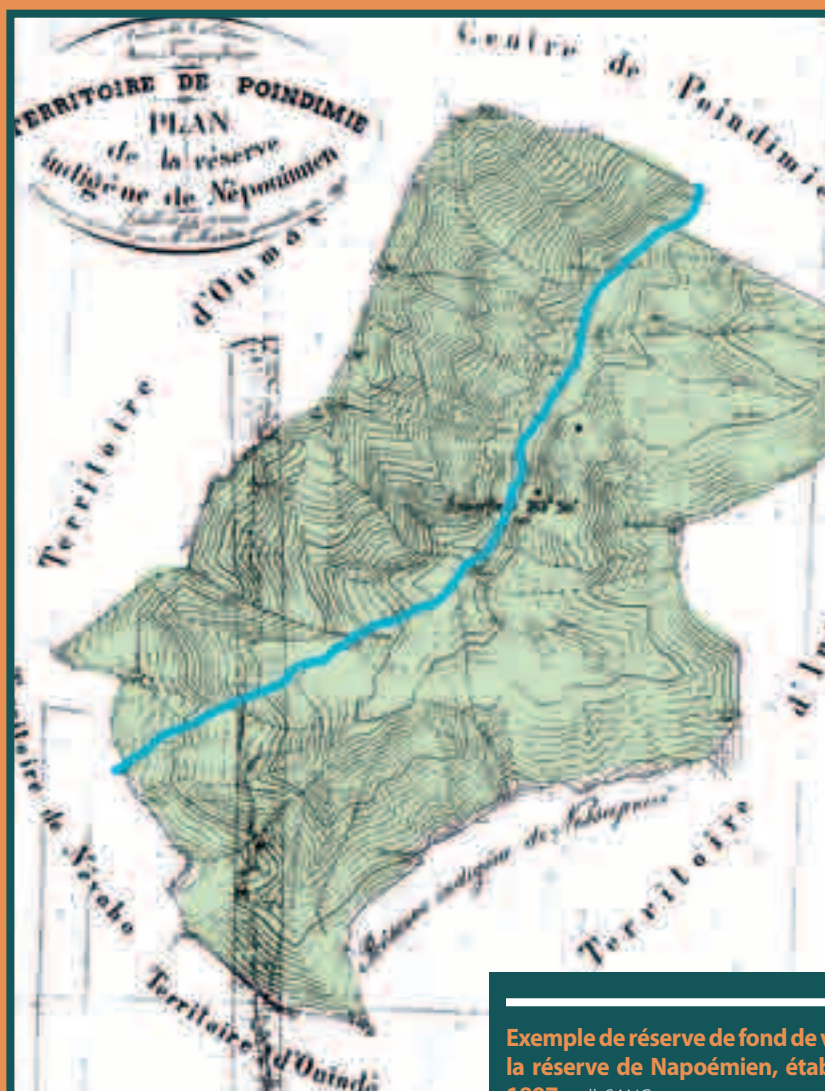
Alain Saussol, en 1979, et Joël Dauphiné, en 1987, ayant fait paraître sur cette question des travaux qui restent fondamentaux, l'objet de ce court chapitre vise à en proposer une version synthétique, principalement fondée sur des tableaux, afin d'appréhender plus aisément les aspects essentiels de ce tournant décisif de l'histoire calédonienne, source des conflits ultérieurs qui déboucheront sur les revendications foncières, préalables aux affrontements de la période dite des « Événements » de 1984 et 1985.

Mieux comprendre le processus du cantonnement nécessite, tout d'abord, d'en examiner les modalités de mise en œuvre, puis les principales étapes, avant d'en évoquer les incidences, à la fois contemporaines et ultérieures.



Vue de la vallée de Ponérihouen, album Hagen, coll. SANC

Après les délimitations des terres kanak en 1896, la vallée de Ponérihouen est devenue, avec Canala, le principal centre de colonisation Feillet de la côte Est.



Exemple de réserve de fond de vallée : la réserve de Napoémien, établie en 1897, coll. SANC

Une procédure juridique pas toujours respectée

En dépit d'une volonté affirmée, dans le texte juridique, de consultation des populations en place, la procédure s'est traduite sur le terrain par une démarche arbitraire et des indemnités compensatoires trop souvent dérisoires, ce qu'attestent les différents travaux historiques réalisés sur l'application du « grand cantonnement ». L'ensemble de cette procédure va être appliqué en deux temps, entre 1897 et 1903.

Dispositions de l'arrêté du 23 novembre 1897 et principaux problèmes rencontrés lors de son application

Arrêté sur la procédure à suivre pour le cantonnement des indigènes	Principaux problèmes rencontrés ou dénis de procédure
Art. 1 ^{er} . – Le service topographique dressera, pour chaque tribu à cantonner ou dont le cantonnement déjà existant sera à réviser, un plan indiquant les surfaces à lui attribuer définitivement à titre de réserves.	Les prévisions de modifications sont faites sans aucune consultation des populations mélanésiennes. C'est désormais le service topographique qui reçoit le droit de décider de l'implantation des réserves. On ne parle plus d'espace traditionnel.
Art. 2. – Cette réserve sera constituée dans la proportion minima de trois hectares à culture par tête.	L'Administration a dans l'ensemble respecté la règle des trois hectares, mais qui ne sont pas toujours cultivables.
Art. 4. – Les endroits tabous ou consacrés par les coutumes, les cimetières, etc., seront toujours compris dans ses limites.	Les exemples de non-respect de cet article sont nombreux.
Art. 5. – Une Commission nommée par le Gouverneur et composée de l'Administrateur de l'arrondissement dans lequel se trouve la tribu à cantonner, d'un habitant notable et d'un sous-officier de gendarmerie de la localité la plus voisine se rendra sur les lieux munie de tous les renseignements nécessaires pour indiquer aux indigènes la limite du territoire qui leur est assigné.	La commission, composée de fonctionnaires, est souveraine. Elle décide et les indigènes sont placés devant le fait accompli.
Art. 6. – Le Chef de la tribu intéressée assistera aux opérations de la Commission et son avis sera obligatoirement consigné au procès-verbal.	Les chefs ne sont pas toujours consultés : parfois, ils n'osent pas s'exprimer et on ne tient que rarement compte de leur avis.
Art. 7. – La Commission pourra, après en avoir donné avis au Gouverneur et lui avoir demandé sa décision à ce sujet, apporter au plan dressé par le service topographique les modifications que son examen lui aura fait paraître nécessaires.	La commission pouvait donc apporter d'ultimes modifications sans que les autorités coutumières en soient toujours informées.
Art. 8. – Elle fixera les délais à consentir aux indigènes pour le transfert de leurs installations et l'enlèvement de leurs récoltes.	Les délais ont été très irréguliers, allant du départ quasi immédiat à six mois, avec, suivant les cas, la possibilité ou pas de récupérer les plantations.
Art. 9. – Elle formulera des propositions en ce qui concerne les indemnités à leur payer.	Les propositions de compensations financières ont été, dans l'ensemble, peu élevées.
Art. 10. – Le montant de ces indemnités sera plus ou moins élevé selon que les terrains à reprendre pour les besoins de la colonisation libre seront effectivement occupés ou non. Dans le second cas, l'indemnité, très faible, représentera uniquement le signe matériel du consentement de la tribu à la conclusion du contrat. Dans le premier, occupation effective du terrain à aliéner, l'indemnité devra comprendre, en plus de ce signe matériel du consentement, une compensation suffisante des dommages subis (valeur des arbres, des cases à abandonner, etc.) par les canaques du fait de leur déplacement.	Le manque de précision du texte se traduira par une extrême irrégularité et, dans l'ensemble, par une grande modicité des indemnités compensatrices accordées : le prix à l'hectare varie de 0,19 F, à Kouaoua, à 3,57 F, à Sarraméa.
Art. 11. – Le procès-verbal de la Commission et l'accord intervenu entre cette dernière et la tribu déplacée ou réduite, représentée par son chef, seront communiqués, pour avis, avec le dossier complet de l'affaire, à la Commission du domaine et de la colonisation libre instituée par arrêté local du 15 juillet 1895 puis soumis à l'approbation du Gouverneur en Conseil privé.	La tribu déplacée ou réduite n'a pas la possibilité de s'opposer aux décisions qui la concernent.

De 1898 à 1899 : des opérations de cantonnement qui restent ponctuelles

De 1898 à 1899, 22 arrêtés sont pris pour délimiter des tribus se situant principalement à côté des centres de colonisation déjà existants ou en cours de réalisation sur la côte Est, de Touho à Canala. S'y ajoutent, sur la côte Ouest, des délimitations dans la région de Païta et dans la région comprise entre Koné et Témala.

Ces délibérations portent tout à la fois sur des terrains déjà concédés et sur les périmètres dont les Mélanésiens n'ont d'un point de vue légal qu'une jouissance temporaire. À Païta, Gomen, Thio, Canala, Houaïlou et surtout Poindimié (côte Est), des réserves antérieurement délimitées sont réduites. L'espace mélanésien précédemment consenti diminue de 2 427 hectares à Houaïlou (la réserve de Nékoué-Ouarai perdant 583 hectares et celle de Néampia 1 844). Un périmètre de 1 210 hectares est accordé en compensation à la population de Gondé, mais, dans les faits, cela revient à échanger des terres alluviales de basse vallée contre des sols pentus. À Poindimié, Feillet réalise enfin son projet de récupération de terres qu'il avait vainement tenté de mettre en place depuis deux ans. La réserve d'Amoa perd d'abord la rive droite, soit 9 500 hectares, puis, en 1899, deux terrains situés à ses deux extrémités ; sa superficie est désormais limitée à 5 803 hectares. Dans la même région, en 1899, 586 hectares de la réserve, délimités trois ans plus tôt, sont retirés sur le littoral à Wagap, Tionao et Tiéti. Quant aux six tribus du cap Bayes, elles ne disposent plus désormais que de 2 145 hectares.



Case du grand chef Gélima, à Nakéty,

extrait de *Autour du Monde*, coll. MDVN

Un exemple d'arrêté de création de réserves en 1898 à Nakéty

ARRÊTÉ DU GOUVERNEUR : FIXANT LES LIMITES DE LA RÉSERVE INDIGÈNE DES TRIBUS DE NAKÉTY (7 février 1898)

Art. 1^{er}. – Est approuvé le procès-verbal dressé par la commission de délimitation du territoire de la tribu de Nakéty le 21 décembre 1897, constatant la renonciation faite par les chefs à la jouissance de tous les terrains teintés en violet au plan annexé à ce procès-verbal, d'une contenance, lesdits terrains, de mille trente-six hectares. Les réserves indigènes après l'abandon de cette superficie de **mille trente-six hectares** sur la rive gauche de la rivière de Nakéty, au profit de la colonisation, se composent de cinq parcelles qui sont :

1° Le territoire de la vallée supérieure de Nakéty avec le vallon d'Ouen Peupeu d'une superficie de mille soixante-dix-huit hectares, limité, du côté Ouest, par la rivière de Nakéty et la route de Canala à Nakéty ; des côtés Nord, Est et Sud les limites sont les mêmes que précédemment, rien n'y ayant été changé.

2° Le terrain de Nau et de l'embouchure de Koumendi limité, au Nord ; 1° par une ligne droite entre la rivière Ouen Non et le sommet Mendarbia ; 2° le contrefort Sud de ce sommet ; 3° une ligne brisée ; 4° le contour d'un marais d'eau douce et la zone inaliénable jusqu'à la rencontre de la rivière de Nakéty, en face du village Nintato. [...]

3° Le territoire de Saint-Michel d'une superficie de soixante-dix-huit hectares, limité, au Nord ; par la rivière de Koumendi. – A l'Est : par le ruisseau d'Ouen Hourda. – Au Sud : par une ligne droite entre ce ruisseau et le ravin qui limite le village de Nakéty à l'Est. – A l'Ouest : ledit ravin.

4° Le territoire de Baï, d'une superficie de deux cent soixante-dix-huit hectares, qui garde les mêmes limites que précédemment.

5° Le territoire de Poupeu et de Kremendiri d'une superficie de cent vingt-huit hectares soixante-dix ares ayant les mêmes limites que précédemment.

– Le total de ces cinq territoires s'élève à mille huit cent soixante-quinze hectares soixante-dix ares.

– Tels, au surplus, qu'ils figurent en violet au plan qui restera ci-annexé.

[...]

Ces délibérations portent tout à la fois sur des terrains déjà concédés et sur les périmètres dont les Mélanésiens n'ont d'un point de vue légal qu'une jouissance temporaire.

L'article 1^{er} comporte toujours :

- les superficies récupérées pour la colonisation ;
- la superficie de la ou des nouvelles réserves ;
- les limites précises en fonction de repères topographiques.

Art. 2. – Sont et demeurent **exceptés de cette affectation** :

1° Les bois, les forêts et les parties du domaine public telles que : zone des pas géométriques, chemins de halage, cours d'eau, sources, canaux, sentiers de grandes communications, routes, chemins de fer et tramways, compris dans les périmètres délimités.

2° Les terrains et les matériaux de toute nature, nécessaires à l'ouverture, la construction, la rectification, l'amélioration, la réparation et l'entretien des routes, chemins de fer, tramways, ponts, canaux et aqueducs.

3° Les mines et minières.

Art. 3. – Un délai de huit mois est accordé aux indigènes pour le transfert de leurs installations et l'enlèvement de leurs récoltes.

Art. 4. – En compensation de cet abandon, il est alloué aux chefs **une indemnité globale de mille cinq cents francs**, payable dans le courant du mois de mars 1898, sur le budget de la colonisation.

Chaque chef recevra au moment de la répartition une part proportionnelle au nombre d'hommes de sa tribu qui habitaient les terrains abandonnés.

L'article 2 comporte :

- les superficies non affectées.

L'article 3 indique :

- les délais accordés pour les transferts.

L'article 4 prévoit :

- les indemnités compensatoires.

Exemple de terroir kanak traditionnel avec des plantations diverses,

album Leenhardt, coll. SANC



Le développement de Koné et de Voh nécessite la mise en place de réserves. Dès 1899, 292 hectares sont concédés aux tribus de Boyen, 173 hectares à celle de Baco, sur la base d'à peine trois hectares par tête, « *seuil jusqu'alors jamais atteint* » (Saussol, 1981). Touho voit apparaître sur son littoral ses premières réserves : l'une, en 1898, à Touho (70 ha) et l'autre à Vieux Touho

(287 ha), mais cette dernière perd 100 hectares l'année suivante. En compensation est créée la réserve de Congouma (422 ha), disposant de 5 kilomètres sur le littoral.

La période est aussi marquée par l'apparition des premières délimitations dans l'ancienne zone de l'insurrection de 1878 : 163 hectares sont accordés à la tribu de Coindé dans le bassin supérieur de la rivière de La Foa ainsi que 695 hectares à Sarraméa pour les besoins des déportés ou des refoulés de 1878.

Environ 25 700 hectares ont donc été « libérés » pour la colonisation. Feillet en anticipe déjà l'usage en proposant, en 1897, aux conseillers généraux, interloqués, un programme grandiose d'occupation de pratiquement toutes les vallées de la Grande Terre. Seules les Loyauté, par l'arrêté du 14 octobre 1899, ne sont pas affectées, alors que les délimitations se poursuivent encore activement, surtout en 1900. Le cantonnement institue, de ce fait, une très grande disparité de traitement entre les insulaires et les gens de la Grande Terre. Les premiers bénéficient légalement de 210 041,6 hectares, soit 96 % de leurs territoires ancestraux, tandis que les seconds n'en gardent qu'un faible pourcentage, d'autant que l'objectif final du gouverneur est un prélèvement d'environ 40 000 hectares, condition qu'il estime indispensable au vaste plan de colonisation agricole qu'il prépare et qui va conduire aux spoliations massives de 1900.

1900 : l'apogée du cantonnement des indigènes sur la Grande Terre

La série des arrêtés du 26 janvier 1900 se caractérise par des incidences assez diversifiées pour les communautés mélanésiennes. Certaines réserves, peu nombreuses, ne sont pas modifiées ; d'autres sont créées ou sont amputées plus ou moins sérieusement ; quelques-unes sont déplacées. Au total, la superficie des réserves de la Grande Terre est réduite à 123 195 hectares pour 20 233 habitants, soit 6,08 hectares par habitant.

Ainsi, l'année 1900 marque le moment capital du cantonnement des populations mélanésiennes de la Grande Terre, car on y enregistre la création de 83 réserves intéressant 97 tribus et couvrant une superficie de 50 141 hectares. Toutes les régions, à l'exception de Sarraméa et de Gomen, sont affectées. Les vallées de Moindou, Bourail, Poya, Pouembout (côte Ouest) et Hienghène (côte Est), jusqu'alors oubliées, voient la mise en place de leurs premières réserves. Dès lors, toutes les collectivités autochtones sont pourvues d'un territoire enregistré, avec des conséquences que Jean-Pierre Doumenge résume ainsi en 1982 : « *1900 sanctionna la fin de la tolérance administrative d'une présence mélanésienne sur de vastes espaces servant de réserve de terre à la colonisation rurale. L'espace toléré s'évapora complètement et à travers lui disparut la majeure partie de l'espace foncier ancestral.* »

Comme lors des deux années précédentes, le cantonnement de 1900 comporte deux volets : la réduction des périmètres déjà consentis aux tribus, la délimitation de nouveaux périmètres



Coll. MDVN

dans les régions jusqu'alors laissées à l'écart. Au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, la délimitation des réserves n'a présenté un caractère systématique qu'aux deux extrémités de la Grande Terre. Or, pour la cinquième fois en vingt ans, les terrains mélanésiens de Païta font l'objet d'une réduction, si bien qu'en 1900 il n'existe plus un seul hectare de la réserve initiale, définie en 1868 (1 644 ha). Dans le Nord, on assiste, parallèlement, à d'importantes réductions des réserves mises en place en 1882 : une ponction de 5 135 hectares est effectuée sur la réserve d'Arama, une autre de 1 333 hectares sur celle de Balade. D'autres réductions de périmètres sont décidées à Thio, Canala et Poindimié. Si, dans le premier cas, le volume est supérieur aux créations de l'année (583 ha contre 444), dans les deux autres, les désaffectations ne dépassent pas 10 % des nouvelles délimitations (- 117 ha et + 1 772 ha à Canala, - 281 ha et + 2 106 ha à Poindimié).

En 1900, les délimitations de réserves portent principalement sur l'ensemble Voh-Koné-Hienghène, c'est-à-dire sur une portion de la Grande Terre d'environ 2 000 km² n'ayant jusqu'à cette date fait l'objet d'aucune délimitation. Plus de 23 000 hectares, soit près de la moitié des périmètres consentis de l'année, y trouvent place, principalement dans les hautes vallées.

La région de Voh voit apparaître simultanément six réserves. Les trois plus restreintes se situent sur le littoral (Gatope 182,7 ha, Ouen Béonne 36,7 ha, Oundjo 354 ha), la plus vaste (Ouango 2 240 ha) se loge dans la partie supérieure du bassin de la rivière Ouango, au cœur de la Chaîne centrale. Les deux derniers périmètres, de taille intermédiaire (Témala 1 345 ha, Tiéta 1 230 ha), s'établissent à mi-distance du lagon et de la ligne de crête de la Chaîne centrale, le pre-

“

Plus une collectivité kanak était éloignée du littoral et, ce faisant, des centres de colonisation, plus elle avait de chances de bénéficier d'un territoire étendu.

mier dans la vallée de Ouango, le second dans celle de Kamendoua, les centres de colonisation de Témala et de Voh s'inscrivant pour leur part au débouché de ces deux vallées. Le parcellaire foncier est, pour Jean-Pierre Doumenge (1986),



caractéristique du nouvel aménagement rural de la Nouvelle-Calédonie : « Cette région présentait donc une définition simple et caractéristique du cantonnement : plus une collectivité était éloignée du littoral et, ce faisant, des centres de colonisation, plus elle avait de chances de bénéficier d'un territoire étendu. »

L'analyse de la situation à Koné le confirme. Koné abrite, depuis 1899, une petite réserve (173 ha) située dans la plaine de Baco, à 5 kilomètres du centre de colonisation. À une distance identique, est créée, en 1900, la réserve de Koniambo, de dimension modeste (370 ha). Par ailleurs, sur les

Réserve de Oué Hava dans la haute Tipindjé, à côté de la propriété Claude Petitjean, coll. SANC

de Bopope et de Bobétio, enfin, 3 095 hectares en trois parcelles pour la tribu des Oumas.

À Hienghène, le littoral ne comportant pas de grandes plaines, l'Administration y délimite des réserves : 265 hectares pour Ouenghip, 475 hectares pour Ouaième, 198 hectares pour Ouaté (à l'embouchure de la vallée de Hienghène) et 555 hectares pour Lindéralique, Lecoulnoué et Pindache (au sud de l'embouchure de la Hienghène). Les colons sont placés dans les grandes vallées transversales de Tipindjé, Hienghène et Tanghène où la présence mélanésienne est réduite au minimum : la réserve de Tanghène ne comporte que 242 hectares, celle de Hienghène est morcelée en cinq terrains, deux situés à l'embouchure, de 646 hectares sur la rive droite et 164 hectares sur la rive gauche, deux autres dans sa partie haute, Kaouam 33,6 hectares, Tendo 436 hectares, auxquels s'ajoutent 514 hectares dans la vallée de Tiendanite. Le bassin de Tipindjé accueille deux réserves, Oué Hava (502 ha) et Ouen Kout (555 ha), représentant le quart environ de sa superficie totale. Enfin, dans la haute vallée de la Ouaième est constituée une réserve de 448 hectares, ce qui porte à 7 226 hectares le total des périmètres mélanésiens de la région, y compris la réserve de Panié.

Parmi les autres délimitations ayant lieu en 1900, sont à noter la réserve de Ni (3 460 ha) dans les hauts de Bourail, celle de Ouipoint (1 067 ha) dans l'arrière-pays de La Foa, les 2 500 hectares des Poyes dans le massif de Touho, les 1 050 hectares de la haute vallée de Tiwaka (région de Poindimié), les 2 150 hectares de la réserve de Poindo dans la haute Ponérihouen, les 1 000 hectares du fond de la vallée de Monéo, les 1 197 hectares de Coula dans la haute Houaïlou, les 1 050 hectares de Néoua ou encore les 1 230 hectares de la haute Kouaoua (réserve de Méchin).

L'ensemble de ces implantations témoigne de la tendance à établir principalement les territoires autochtones dans le milieu montagnard, sauf sur la côte Est où les réserves alternent avec les centres de colonisation. Compte tenu de l'importance du cantonnement de 1900, celui-ci marque ensuite une pause, et moins de 300 hectares sont délimités entre 1901 et 1903.

1901-1911 : une décennie marquée par une politique plus libérale, puis plus rigide

Si quelques arrêtés de spoliations sont encore pris, d'autres réparent des oublis ou corrigent des erreurs et les délimitations restent limitées. En 1903 ont lieu les dernières opérations du can-

tonnement. La réserve des Ouébias, en place depuis 1882, est ramenée de 8 435 hectares à 6 335 hectares. Dans la région de Ponérihouen, le périmètre de Noëha (625 ha) disparaît après seulement trois ans d'existence légale.

Quant aux créations de réserves, elles intéressent trois régions de la côte Ouest (La Foa, Sarraméa et surtout Poya) et cinq de la côte Est (Canala, Touho, Thio et principalement Houaïlou et Hienghène). Dans le cas de Houaïlou, il s'agit de « réajustements » : 44,8 hectares pour la population de Nékoué-Ouraye, « en compensation » de la perte de 583 hectares en 1899, mais surtout 1 090 hectares pour les villages montagnards de Nérin (123 ha) et de Karagreu (967 ha), venant « effacer » la désaffectation, datant de 1900, de 1 844 hectares de vallée alluviale (réserve de Néampia).

Un certain nombre d'arrêtés sont consécutifs à des relevés incomplets ou non effectués (Tiouandé-Ouanache, Bondé, Congouma, Ouenghi, Karagreu, Coula) ou à l'institution de nouvelles réserves pour tenir compte de groupes d'indigènes (Ouiou dans la région de Thio, Koa, Col d'Amieu, Goapin, Cradji, Nekliai, Haiva).

Enfin, apparaît l'institution tout à fait novatrice de réserves de pêche, à titre définitif ou précaire et révoquant, permettant à des tribus enclavées de disposer désormais d'accès au bord de mer pour varier l'alimentation quotidienne,

comme à Borendi, Nakéty et Nékoué. À la fin de l'année 1903, l'ensemble des réserves de la Grande Terre représente ainsi une superficie de 122 464 hectares, chiffre quasiment identique à celui de 1900. Dans toutes ces rectifications, le gouverneur Picanon fait preuve d'une indéniable bienveillance à l'égard des Kanak, comme en témoigne l'exemple des indigènes de Tao. Ainsi, bien qu'une partie de leur réserve soit déclassée, ceux-ci reçoivent en compensation une superficie pratiquement identique et une indemnité de 30 F par hectare, alors que les sommes payées aux indigènes en 1899-1900 avoisinaient tout juste un franc par hectare.

Si les réserves sont dans l'ensemble respectées, l'Administration supprime cependant celle de Pamalé (1 786 ha), lieu de refuge de groupes fuyant les colonnes militaires, puis zone à l'origine de trop nombreuses révoltes. L'Administration locale tolère également les dégâts commis par les concessionnaires de mines, prenant prétexte de ce que les indigènes, éventuellement lésés, ne s'en plaignent pas. Et pourtant, ce sont plus de 7 000 hectares de réserves autochtones qui, en 1907, sont englobés dans un périmètre de recherche ou dans une concession minière, non sans dommages pour les populations concernées.

La mission d'inspection Fillon, en 1907, se penche particulièrement sur le sort des réserves



indigènes. Dans un rapport daté du 15 mai 1907, l'inspecteur Fillon propose clairement au ministère le retour à l'arrêté de janvier 1868 qui reconnaissait au moins la propriété collective de la tribu et déclarait les réserves indigènes incommutables. En outre, le chef de la mission exprime le vœu qu'un décret présidentiel confère enfin une existence légale aux réserves indigènes, afin que « *la sécurité définitive de leurs biens leur inspire, dans l'avenir, une confiance en nos engagements que les leçons du passé leur ont fait perdre !* ».

Les conclusions de la mission d'inspection sont partiellement prises en compte et l'Administration locale se montre, pendant quelque temps, un peu plus soucieuse de ses administrés kanak : elle suspend les cessions de terrains et consent même à la création de la réserve de Kouergoa (près de Thio) en août 1907 et à l'extension de celle de Houanda (région de Hienghène) en mars 1908.

Par contre, les autres recommandations de la mission d'inspection ne sont pas appliquées, notamment celles concernant la fin des déprédations dues au bétail des Européens, qui n'édifient pas toujours de barrières autour de leurs propriétés. En outre, les occupations de fait et les locations abusives se perpétuent.

Puis, revenant à une politique de prélèvement, l'Administration, de juin 1908 à juillet

1910, s'empare de plus de 500 hectares en une dizaine d'opérations différentes effectuées sous la forme de contrats de gré à gré et, en septembre 1908, elle supprime sans indemnité une partie de la réserve de Tao.

L'ensemble de ces ultimes opérations de délimitations dans le nord de la Nouvelle-Calédonie sera à l'origine de la révolte de 1917.

Mais parallèlement à la reconfiguration de l'espace kanak, la période du gouverneur Feillet s'accompagne d'une véritable réorganisation de la société kanak afin de mettre celle-ci au service de la colonisation.

Un territoire kanak préservé : la tribu de Bopop, photographiée par Fritz Sarasin en 1911

La tribu de Bopop fait partie de ces tribus kanak de la Chaîne centrale dont le territoire n'a pas été remis en cause par le cantonnement.



Une politique indigène coercitive

Parallèlement au cantonnement des tribus, l'un des problèmes les plus complexes qui se posent alors à l'Administration coloniale est celui du statut des indigènes, pour lequel un certain nombre de questions restent posées. Celles-ci concernent notamment la prorogation ou pas du régime de l'indigénat, le contrôle des autorités coutumières, la participation des indigènes tant de la Grande Terre que des îles Loyauté au développement de la colonisation libre, la législation sur l'alcool et l'affaiblissement de l'influence de l'Église catholique en milieu kanak. Or, l'ensemble des dispositions qui vont être adoptées relève bien plus de démarches coercitives que d'une volonté de protection des populations indigènes.

La prorogation du régime de l'indigénat

Après le triomphe du principe de l'assimilation dans les vieilles colonies des Antilles ou de La Réunion en 1848, assimilationnistes et anti-assimilationnistes s'opposent fortement dans les années 1880. Ces derniers finissent par l'emporter et, comme l'explique Léopold de Saussure en 1899, après avoir dénoncé l'utopie de l'égalité naturelle, mais aussi celle du métissage, « administrer cent races en niant, au nom d'un dogme, la nature de la race, c'est se condamner à accumuler fautes sur fautes ». Ainsi, la dualité entre colons et originaires des colonies crée une fêlure au sein du modèle républicain d'assimilation et, selon Nicolas Bancel et Pascal Blanchard (2003), « le discours républicain qui a porté la conquête coloniale et légitimé la formation de l'empire est confronté à la réalité des rapports inégalitaires nécessaires à la perpétuation de l'hégémonie métropolitaine ». Cette dualité est résolue par le développement du concept d'« indigène » ou de « sujet » relevant du régime spécifique de l'indigénat.

En Nouvelle-Calédonie, comme le souligne Isabelle Merle en 1995, « cette nouvelle conception de la politique indigène éclaire les stratégies adoptées » lorsque le décret du 12 mars 1897, promulgué dans la colonie par un arrêté du 13 mai 1897, proroge de dix ans le décret sur l'indigénat qui avait déjà été adopté le 18 juillet 1887.

Puis deux nouvelles dispositions instaurent le contrôle administratif des chefferies.

L'instauration des chefferies administratives

Après la prorogation du régime de l'indigénat en 1897, Paul Feillet s'attaque au problème du contrôle des autorités coutumières. Il va procéder à une véritable restructuration de la société kanak, qu'il justifie, dans un article en 1900, en faisant valoir qu'il a cherché à rétablir « les tribus dans l'ordre ancien » et en s'appuyant sur ce qu'il juge être « l'aristocratie mélanésienne », après avoir défini la société kanak comme féodale : « Le Canaque est encore un féodal et un homme de clan. Politiquement et socialement, il faut donc, pour le conduire, le considérer, tout en tenant compte de la différence de nos climats et des progrès matériels modernes, selon les cas, comme un de nos ancêtres du temps de Philippe-Auguste, ou comme un ancien Celte. »

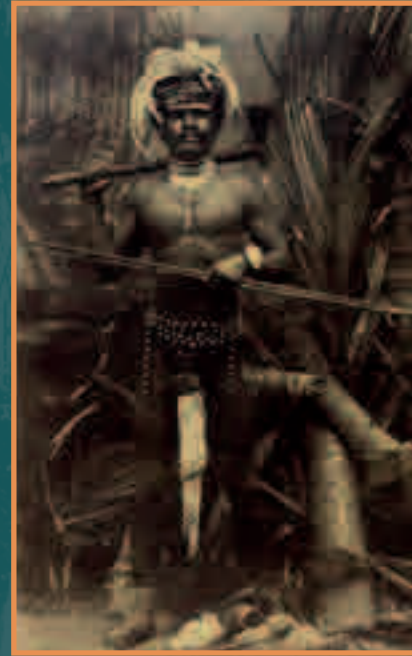
Il aurait donc voulu réhabiliter « la suzeraineté des anciens grands chefs », ces derniers ayant été « trop longtemps écartés ou diminués ». En fait, ces nouveaux principes ont pour objectif principal une organisation cohérente du territoire fondée sur un double réseau d'intermédiaires fiables entre l'Administration française et le monde kanak. Ils s'expriment tout d'abord au travers de l'arrêté du 27 octobre 1897 qui crée la fonction de grand chef, dont l'autorité rayonne sur plusieurs tribus : au total, 32 chefs ou grands chefs sont nommés, non compris

Album Pinçon, fonds Kakou, coll. SANC





Indigènes en deuil



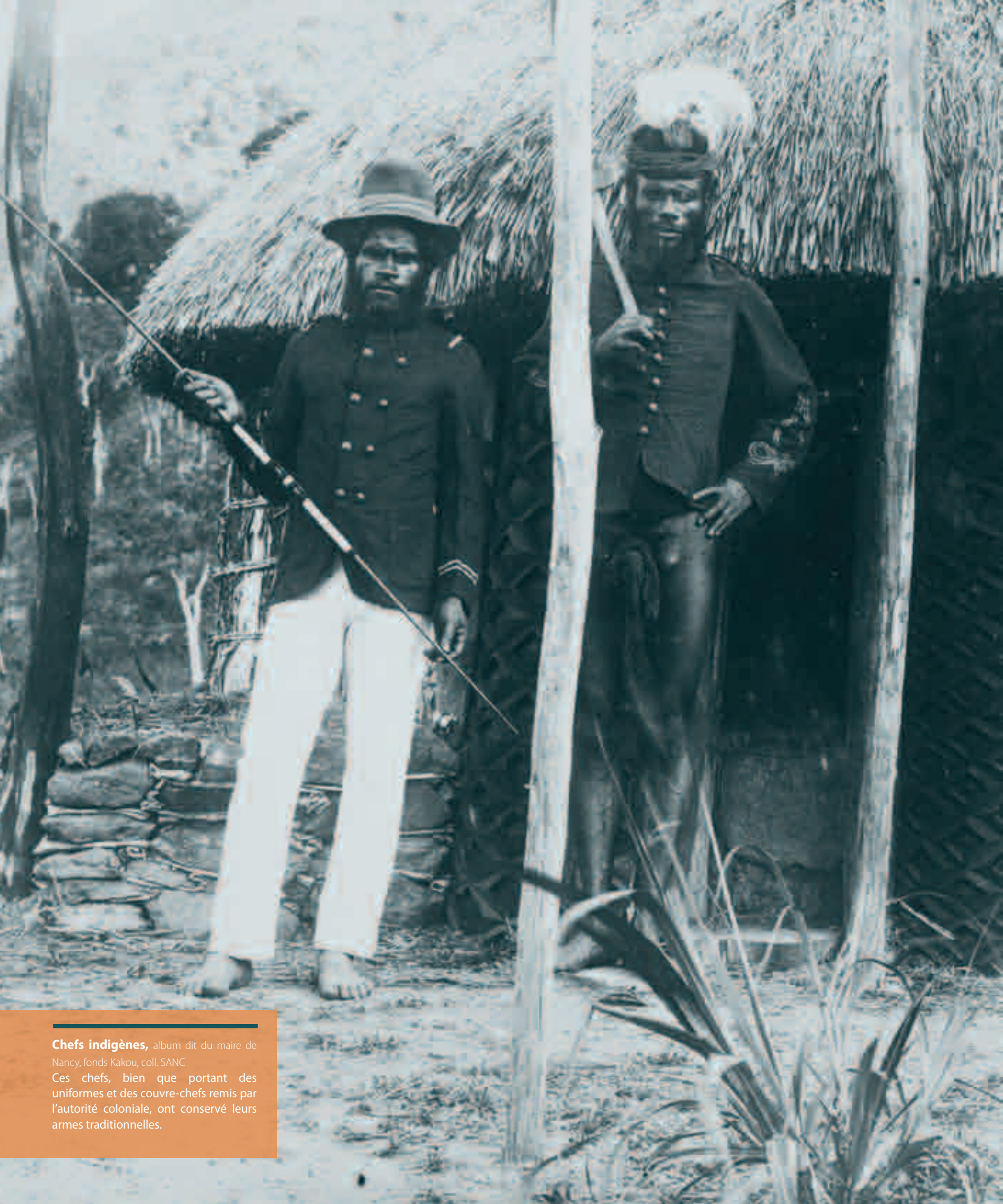
M^{lle} Mébrides

Differents types indigènes

Albinos



Femmes indigènes



Chefs indigènes, album dit du maire de Nancy, fonds Kakou, coll. SANC

Ces chefs, bien que portant des uniformes et des couvre-chefs remis par l'autorité coloniale, ont conservé leurs armes traditionnelles.



Le chef Mindia Néja parmi ses sujets, à Houaïlou, album Leenhardt, coll. SANC

ceux des Loyauté, de Bélep et de l'île Ouen. Puis le décret du 9 août 1898, qui réorganise le service des affaires indigènes, prévoit la division de l'archipel en districts dirigés par des grands chefs tandis que les petits chefs sont placés à la tête des tribus.

Pour Bruno Corre (1997), ce texte capital parachève la restructuration du monde kanak par les autorités coloniales, qui n'avait été abordée jusque-là que de façon parcellaire, car « *il dessine une nouvelle organisation administrative et sociale. Elle emprunte aux principes antérieurs, les refond et les modifie. Ce nouveau document est comme un aboutissement, comme l'image de quelque chose d'achevé. En réalité, si l'on regarde en arrière, on s'aperçoit que, depuis la révolte de 1878 notamment, des mesures diverses ont été prises de manière éparse, mais relativement cohérente.* »

Cette organisation n'est pas sans créer de nouveaux problèmes quand elle se superpose aux structures coutumières traditionnelles et les nie, engendrant des conflits de légitimité entre anciennes et nouvelles autorités. Un registre du service des affaires indigènes concernant la période de 1897 à 1899, conservé au service des archives de la Nouvelle-Calédonie, permet de réaliser l'éventail des moyens de pression exercés sur les chefferies dites « administratives ». Y alternent, en effet, les nominations, les radiations, les primes, les médailles, les pensions provisoirement suspendues et même les mesures d'exil temporaire.

Mais, très rapidement, les chefs administratifs nouvellement nommés vont se trouver confrontés au problème du paiement de l'impôt de capitation, définitivement instauré en 1900.

La mise en place de l'impôt de capitation

Comme le rappelle Jerry Delathière dans un article récent, publié en 2012, la mise en place d'une telle mesure fiscale est depuis longtemps envisagée dans la colonie. Mais elle s'est heurtée à de nombreuses difficultés dont celle de déterminer qui allait le payer et qui allait le collecter. Après qu'il avait été prévu par le décret du 12 septembre 1895 qu'il serait acquitté par tous les hommes, âgés de 21 à 55 ans, résidant dans la colonie, finalement, le 30 novembre 1898, le Conseil général adopte à une large majorité une motion établissant que l'impôt de capitation ne sera désormais plus payé que par les seuls indigènes sur la base d'un montant de 15 F acquitté par les hommes de 21 à 55 ans. Sans attendre l'aval de l'État, un arrêté de janvier 1899 décide l'exécution provisoire de la délibération du Conseil général. La perception de cet impôt, notamment sur la côte Est, va poser de gros problèmes dont Feillet tentera de faire porter la responsabilité à la Mission au travers de l'affaire dite de Wagap, en 1899.

Mais, grâce à l'action du Comité de protection et de défense des indigènes, le ministère inter-

vient pour obtenir, notamment, une révision du montant. Finalement, le 27 novembre 1900, un arrêté promulgue le décret du 22 novembre 1900 établissant un impôt de capitation de 10 F sur les indigènes de Nouvelle-Calédonie.

Furieux, le Comité de protection et de défense des indigènes, considérant qu'« *à une spoliation continue et systématique qui a pris dans les dernières années une proportion gigantesque [...], on décuple le mal par la création d'un impôt de capitation qui pèse sur les seuls canaques* », formule cinq demandes : l'abrogation du décret du 12 mars 1897 sur l'indigénat, la restitution immédiate aux indigènes des terres qui leur ont été enlevées depuis le 23 novembre 1897, la consolidation définitive de la propriété canaque, l'abrogation du décret du 22 novembre 1900 sur l'impôt de capitation et le paiement de la somme de 3 750 F aux indigènes de l'île des Pins pour honorer une dette contractée par la France envers la reine Hortense.

L'ensemble de ces demandes est inséré dans une publication qui bénéficie d'un large écho au sein de la presse métropolitaine. En fait, l'ampleur de ce mouvement, qui vise principalement à déstabiliser définitivement Feillet, est le résultat, une fois de plus, de l'alliance entre l'Église, dont l'intention de protéger les indigènes est apparemment sincère, et les grands intérêts de la colonie qui espèrent grâce au départ du gouverneur obtenir le rétablissement de la transportation.



Finalement, après le rappel de celui-ci en 1902, un nouvel arrêté du 21 juillet 1903 maintient la capitation et fixe de façon plus précise le mode de paiement de l'impôt, dorénavant établi par tribu et non plus individuellement, compte tenu de l'absence de registres d'état civil et donc de l'impossibilité de vérifier les noms et les âges au sein de la population kanak.

Mais si Feillet peut se targuer devant le Conseil général, le 3 juin 1901, d'être parvenu « à faire accepter des Canaques, sans autres heurts que ceux qui ont été suscités par quelques intérêts froissés, les deux plus grandes opérations qui aient été tentées depuis la conquête : le cantonnement des indigènes, l'impôt de capitation », il essaie aussi, par d'autres moyens, de les faire contribuer aux grands travaux nécessaires à la mise en place de la colonisation libre, à moindres frais.

La recherche d'auxiliaires pour la colonisation

Sur la Grande Terre, les témoignages abondent, tant de la part des missionnaires que des particuliers, sur l'ensemble des procédés utilisés afin de faire participer les Kanak, notamment,

à l'entretien des chemins et des routes d'accès aux lotissements de colonisation et à la récolte du café. Mais si ceux-ci semblent peu empressés à fournir de la main-d'œuvre, c'est qu'ils sont peu ou pas rétribués, comme l'explique Léon Létocart. La mauvaise foi de l'Administration en la matière le conduit à donner sa démission de président de la toute jeune commission municipale de Poindimié, comme il le raconte à son père dans une lettre qu'il lui adresse le 31 mars 1900 : « Notre municipalité est en complet désarroi. J'ai donné ma démission ainsi que mes deux collègues. [...] J'avais fait faire à Teïn, Chef d'Amoa, pour 270 F de travaux sur la route. Quand il eut fini, je lui fis un mandat pour cette somme et je l'envoyai au Secrétaire général, à Nouméa, pour approbation. Comme ils ne sont jamais pressés, dans les bureaux de Nouméa, le mandat a tardé un peu à venir mais Teïn venait continuellement me rendre visite pour savoir si "le papier il était revenu". Un beau jour, le précieux papier arrive. [...] Mais, arrivé au guichet, mon pauvre Teïn eut une cruelle déception, la receveuse lui dit que, n'ayant pas fini de payer son impôt de capitation, elle lui retenait comme acompte (puisqu'il doit encore environ 500 F) ses 270 F. [...] J'ai donc dit à Teïn qu'il fasse son deuil de son mandat, car, à

Nouméa, on ne voulait pas donner la monnaie. Alors, il m'a fait comprendre que tout cela était très joli mais que, quand j'aurai besoin d'ouvriers pour la route, j'aille en demander au trésorier-payeur. [...] Me voilà avec 17 kilomètres de route sur les bras et personne pour les entretenir. Dans ces conditions, je n'attendrai pas même le mois de mai pour me retirer, car, d'ici ce temps-là, il y a des endroits où on ne pourra plus passer et alors ce seront les colons qui vont se mettre à réclamer. »

Une autre affaire, rappelant par trop le servage médiéval, est dénoncée à l'époque par les inspecteurs coloniaux venus en mission en Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de la convention, signée le 13 septembre 1899, entre MM. Roumy, Le Goupils et Devambe, d'une part, et la tribu de Ouitchambo, d'autre part, tribu reconstituée avec d'anciens insurgés, ou leurs descendants, de la révolte de 1878. Elle prévoit, moyennant la cession d'une partie du terrain de ces propriétaires, que les indigènes s'engagent à leur fournir, pendant quatre mois de l'année, les travailleurs qui leur seront nécessaires, à raison d'une rétribution de 25 F, tandis que les jeunes « à partir de dix ans [...] devront contracter [...] un engagement de cinq ans comme domestiques ». Ainsi, contrairement aux Loyauté où l'Admi-

nistration recourt à une politique incitative vis-à-vis des chefferies, sur la Grande Terre, de nombreuses initiatives sont prises afin de contraindre les indigènes à travailler, au moindre coût, pour la mise en place de la colonisation. En 1898, une circulaire est envoyée au résident, lui recommandant d'encourager les grands chefs à user de leur autorité pour faciliter l'engagement d'enfants ou de jeunes adolescents destinés à ramasser le café sur la Grande Terre, l'engagement devant en principe durer quatre mois, à raison de 15 F par mois en plus de la nourriture. Devant le peu de succès de cette première initiative, une décision du 3 mai 1899 alloue une prime d'engagement aux chefs indigènes qui fourniront des travailleurs aux services publics. Les chefs pourront, en outre, percevoir un dixième du montant du salaire des engagés, le tout se traduisant par des sommes non négligeables.

Quant à la question délicate de la vente de l'alcool, celui-ci étant perçu comme un des principaux problèmes de sécurité publique, mais aussi de santé publique, il est finalement donné une réponse géographiquement contrastée.

Une vente d'alcool tolérée sur la Grande Terre, mais partiellement prohibée aux îles Loyauté

Alors qu'un arrêté en date du 22 février 1889 avait procédé à l'interdiction de vendre des boissons alcooliques aux indigènes, le 27 avril 1897, une séance du Conseil général s'achève par l'adoption d'un vœu visant à libéraliser la vente d'alcool, ratifié par un arrêté du 3 juillet 1897. Mais cette vente ayant pris une extension sans précédent, du fait, comme l'explique Marie Létocart dans une lettre à sa mère en date du 3 février 1899, que « chaque colon tient un débit » afin d'améliorer ses revenus, un arrêté du 28 mai 1898 l'interdit de nouveau, mais après 8 heures du soir, essentiellement pour des raisons de sécurité publique.

Par contre, sous la pression des chefs et des pasteurs, un arrêté du 24 juin 1901 interdit la vente d'alcool aux Loyautés.



Engagés loyaltiens, coll. MDVN



Sommes versées à certains chefs par leurs sujets engagés

Nom du chef	Lieu	Somme perçue en :				
		1902	1903	1904	1905	1906
Boula	Lifou	11 884,65 F	7 177,17 F	12 257,25 F	10 560,25 F	2 595,30 F
Clément	Lifou	6 832,23 F	6 162,97 F	9 447,59 F	6 925,27 F	4 323,13 F
Naisseline	Maré	5 433,20 F	3 679,83 F	4 548,76 F	4 154,97 F	4 250,45 F
Bazit	Ouvéa	1 990,60 F	796,32 F	1 810,98 F	2 176,72 F	1 452,23 F
Nigote	Ouvéa	225 F	2 048,42 F	4 402,42 F	4 092,93 F	2 454,37 F
Mindia	Houailou	919,90 F	1 265,24 F	2 647,20 F	2 194,53 F	1 797,41 F

Un débit de boissons à Lifou, album Hagen, coll. SANC



Cependant, les boissons dites hygiéniques, ne dépassant pas 14 degrés, comme le vin, restent autorisées. L'arrêté interdit également aux indigènes et aux immigrants, sur toute l'étendue de la Grande Terre et de ses dépendances, la vente de boissons alcoolisées.

La crainte, légitime, que l'ensemble de ces mesures coercitives qui s'appliquent à la population kanak ne débouche sur des révoltes se traduit par l'arrêté du 30 août 1897 interdisant la vente d'armes, de munitions et de tout autre explosif aux indigènes, interdisant aussi de prêter ou de donner des armes sans autorisation du gouverneur, ainsi que par l'arrêté du 30 mai 1898, promulguant le décret du 12 mars 1897 relatif à la répression par voie disciplinaire des infractions spéciales aux indigènes.

Mais, pour un homme aussi profondément anticlérical que Feillet, outre l'encadrement physique des populations, leur environnement sociologique et religieux est également primordial.

Une expansion du protestantisme sur la Grande Terre soutenue par les autorités coloniales

L'implantation du protestantisme sur la Grande Terre est alors jugée comme la seule à même de lutter contre l'influence de l'Église catholique dans le monde kanak. Voulu et encouragée afin de constituer un contre-pouvoir, elle va se révéler à long terme, notamment grâce à l'action de Maurice Leenhardt, comme la principale force d'opposition à l'organisation colo-



Gendarmes de Koumac partant en tournée à cheval, 1900, photographie Nothing, fonds Bridon, coll. MDVN Syndic des affaires indigènes et de l'immigration, les gendarmes sont les intermédiaires entre les tribus kanak, les engagés et l'Administration.

niale de la brousse, telle qu'elle avait été mise en place par le feilletisme.

En attendant, et en dépit de l'opposition de nombreux colons à l'expansion du protestantisme sur la Grande Terre, le soutien du gouverneur à l'Église réformée va se manifester en toutes circonstances, jusqu'à son rappel, d'autant que le jeune pasteur enthousiaste Maurice Leenhardt, qui débarque avec son épouse le 13 novembre 1902, est un proche parent. Accueilli à Nouméa par les pasteurs François Langereau et Philadelphie Delord, le couple parvient, une semaine plus tard,

à Houailou. L'action du nouveau pasteur s'oriente très rapidement autour de trois axes intimement liés : la consolidation des natas, tant sur le plan personnel que religieux, la recherche de la meilleure adaptation possible du protestantisme au monde kanak et la poursuite de son expansion sur la Grande Terre.

Les successeurs de Feillet se situant le plus souvent dans la continuité de son action, le premier séjour de Leenhardt, de 1902 à 1909, se passe dans des conditions relativement favorables, d'autant que le pasteur, ayant avant tout des préoccupations religieuses, ne remet en cause ni le cantonnement ni l'indigénat. En effet, bien qu'il ait connaissance de la dénonciation du sort réservé aux indigènes de Nouvelle-Calédonie par le Comité de protection et de défense des indigènes, il écrit, dans une lettre datée du 15 août 1903, que l'action de ce comité, qui lui avait semblé fondée lorsqu'il était en France, lui paraît désormais, après avoir visité la Nouvelle-Calédonie, « *infiniment regrettable* », car les réserves indigènes « *mettent les Canaques à l'abri des empiètements des colons, sinon de leur bétail* ».

Par contre, durant son second séjour, de 1910 à 1920, Maurice Leenhardt prend conscience que la régénération de la société kanak passe aussi par une amélioration de sa situation au sein de la société coloniale, afin de pouvoir mieux lutter contre le mal de vivre et le découragement qui étreignent les Kanak. En dépit « *des tracasseries, des menaces, des calomnies* », il encourage les natas à dénoncer les principaux abus qu'ils constatent. Puis il s'engage



Maurice Leenhardt lors d'une réunion de natas à Do Néva, album Leenhardt, coll. SANC

dans la lutte contre le travail forcé, sur lequel il rédige en 1914 une synthèse intitulée « Notes sur le régime de l'engagement des indigènes en Nouvelle-Calédonie ». Il y dénonce les prestations et les réquisitions imposées par l'Administration, ainsi que les tracasseries et parfois les sévices imposés aux engagés. La conséquence de ces actions, selon son fils (1978), en est que « *tout au long des années, un des aspects de la lutte missionnaire pour la promotion indigène fut une petite guerre avec les gendarmes* ». Mais ses relations avec certains colons sont tout aussi difficiles.

Si les sources protestantes sont unanimes à saluer l'œuvre de Maurice Leenhardt, elles sont dans l'ensemble beaucoup plus discrètes sur les épisodes parfois violents qui ont entouré l'ultime phase de la christianisation de la Grande Terre, dont témoignent, quant à elles, les sources catholiques dont le cahier du catéchiste Hippolyte, de Néavin. Il y raconte une fin de christianisation particulièrement conflictuelle dans la région de Ponérihouen, qui s'achève même, en 1913, par une véritable bataille rangée, dite « bataille de l'Embouchure », entre les deux confessions, fondée sur des contentieux et des réseaux d'alliances souvent antérieurs à la colonisation.

Cependant, dès 1903, bien que de nombreux abus subsistent, des instructions sont données pour qu'une politique plus généreuse en faveur des indigènes soit impulsée.

À partir de 1903, mise en place d'une politique plus protectrice et plus respectueuse du monde kanak

Outre la libération de tous les prisonniers internés au phare Amédée, à Maré ou à l'île des Pins, la politique conduite vis-à-vis de la population kanak doit, selon les instructions ministérielles, s'orienter autour des quatre axes suivants : arrêter la décroissance de la population indigène, préserver leurs terres, limiter les abus les plus criants de l'indigénat et favoriser l'intégration dans la société calédonienne.

Le premier problème auquel est confrontée l'Administration coloniale est celui de la stagnation de la population kanak, après une importante diminution.

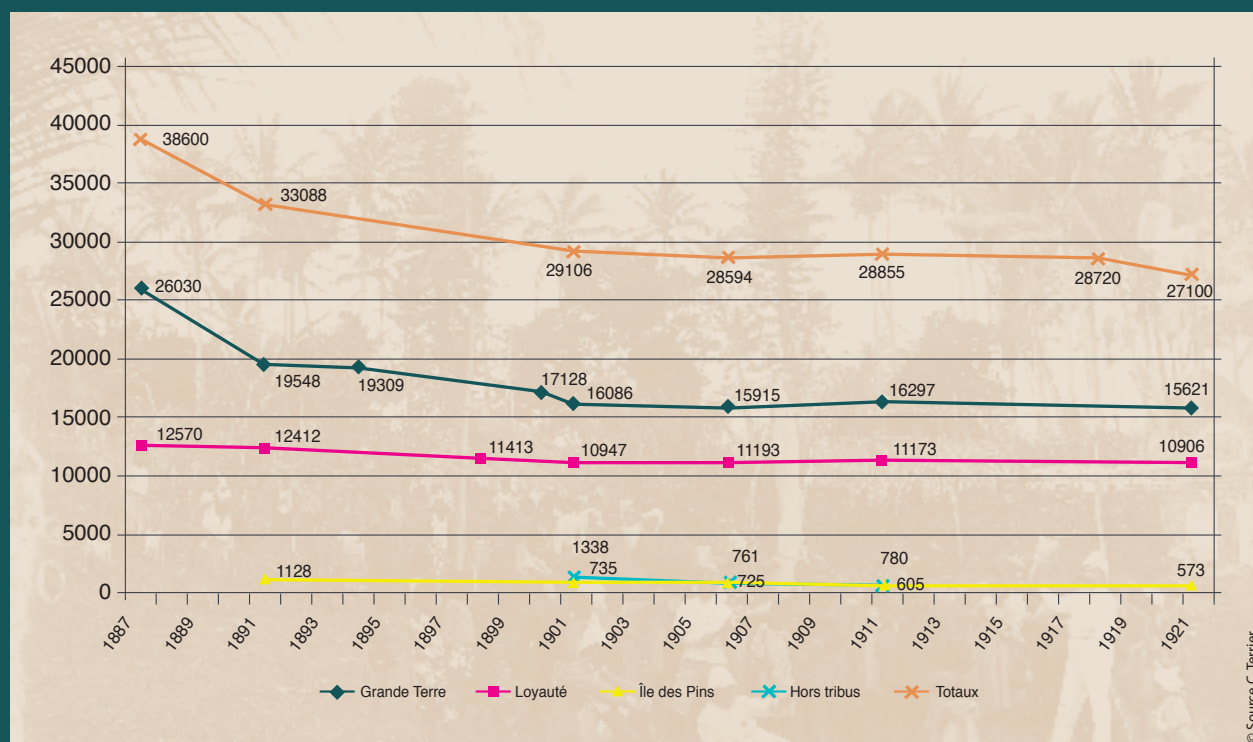
Deux mesures sont finalement prises. La première établit, par l'arrêté du 3 juin 1911, le service médical de la colonisation et de l'assistance indigène qui fait obligation aux médecins de l'intérieur de s'occuper des populations kanak. Deux jours plus tard, l'arrêté du 5 juin 1911 rétablit une prime à la natalité indigène qui avait été votée par le Conseil général en 1909, mais supprimée en 1910 pour des raisons budgétaires. Cet arrêté prévoit qu'une prime de dix francs sera allouée à toute femme mettant au monde un enfant vivant, à compter du 1^{er} janvier 1911.

En 1907, la question se pose de savoir si le régime de l'indigénat doit être prorogé tel quel ou s'il doit faire l'objet de modifications, voire d'une suppression définitive à laquelle est favorable le Comité de défense et de protection des indigènes à Paris. Finalement, face à l'opposition des colons, l'indigénat est prorogé par le décret du 23 mars 1907, considérant « *que les indigènes n'ont fait dans la voie de la civilisation que des progrès insignifiants et que leur mentalité ne s'est pas modifiée. Il est donc nécessaire de maintenir en vigueur, au moins pour quelques années encore, le régime d'exception qui les concerne.* »

Cependant, c'est désormais le gouverneur qui va statuer, en Conseil privé, sur toutes les peines disciplinaires à infliger aux indigènes ayant commis des infractions importantes. De même, si l'indigénat est prorogé pour dix ans, en 1911, du fait de certaines pressions métropolitaines, un débat s'instaure, en ce qui concerne le travail, sur le maintien de l'application du régime des engagés aux Kanak ou sur l'accession de ces derniers au droit commun. Finalement, la législation en vigueur est maintenue, l'indigénat est une fois de plus prorogé en 1917, et le sera de nouveau pendant la période de l'entre-deux-guerres.

Associé au cantonnement, le maintien d'un régime d'exception ne s'appliquant qu'aux indigènes est en grande partie à l'origine de la société duelle qui caractérise la Nouvelle-Calédonie contemporaine.

L'évolution de la population kanak de 1887 à 1921



© Source C. Terrier

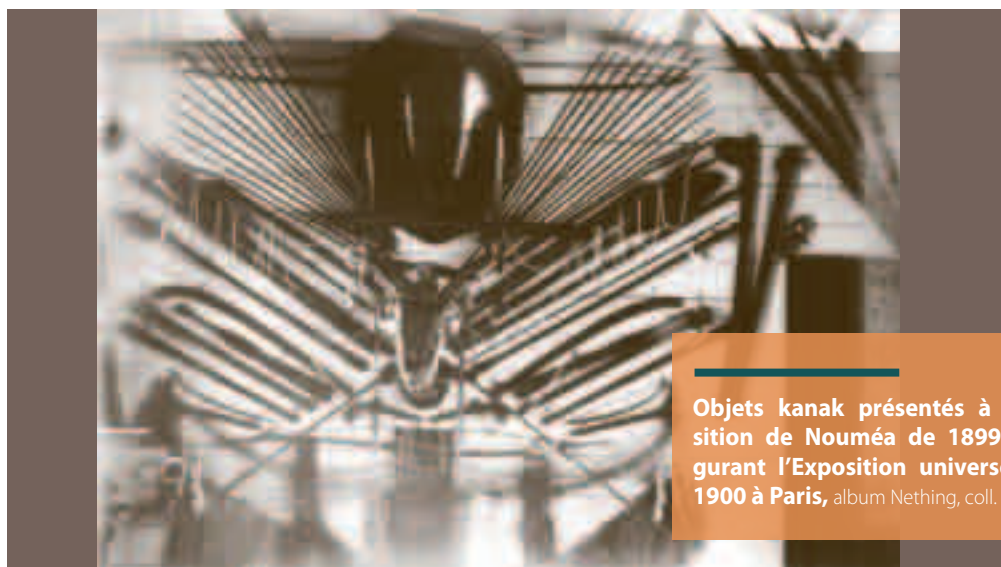
Commerce d'objets « exotiques » et premières collections ethnologiques

Alors que la survie de la population kanak est encore, pour de nombreux observateurs, loin d'être assurée, un certain nombre d'initiatives vont contribuer à sauvegarder une partie de son patrimoine matériel.

Les « souvenirs » rapportés en France

Quelques amateurs éclairés ou tout simplement des fonctionnaires et des militaires en fin de séjour achètent ou se procurent des objets exotiques qu'ils rapportent en France. Cédés pour la plupart à des musées, ils ont ainsi pu être sauvés.

Certains objets sont aussi rassemblés dans le cadre de la participation de la Nouvelle-Calédonie à des expositions extérieures comme l'Exposition universelle de 1900 à Paris.



Objets kanak présentés à l'exposition de Nouméa de 1899, préfigurant l'Exposition universelle de 1900 à Paris, album Nething, coll. SANC

Les premières collections du musée-bibliothèque

Ouvert en 1905, grâce à la généreuse initiative de l'exploitant minier Lucien Bernheim, le musée-bibliothèque a longtemps abrité, au premier étage, des objets collectés dès la fin du XIX^e siècle et dont certains figurent encore dans les collections du musée de Nouvelle-Calédonie.

Les premières missions ethnographiques dont celle de Fritz Sarasin

Comme l'expliquent les auteurs du catalogue de l'exposition « Kanak. L'art est une parole », organisée en 2013, « Maurice Leenhardt, préoccupé par la disparition rapide de pans entiers de la culture matérielle kanak, mobilisa son réseau protestant pour aider à ces collectes de sauvetage ». En conséquence, de grandes collectes sont organisées, dont la principale est celle conduite par le Suisse Fritz Sarasin. De février 1911 à mai 1912, il effectue avec son compatriote Jean Roux un long périple en Nouvelle-Calédonie, parcourant la côte Est, le Nord et les îles Loyauté et rassemblant, en un peu plus d'un an, une exceptionnelle collection de près de sept cent cinquante pièces, accompagnées de très nombreux clichés.



L'intérieur du musée-bibliothèque de Nouméa, coll. MDVN



Case de fête dans la tribu de Lecoulnoué, à Hienghène,

extrait de *La Nouvelle-Calédonie et les îles Loyauté*, Fritz Sarasin

La Nouvelle-Calédonie de 1890 à 1914

Terre d'exil pour de nombreux déportés politiques d'autres colonies

A lors qu'on considère généralement que la déportation politique s'achève en Nouvelle-Calédonie avec le rapatriement des derniers déportés de la Commune à partir de 1880, un certain nombre de travaux historiques récents (Louis-José Barbançon, Sylvette Boubin-Boyer, Claudy Chêne, Joël Dauphiné, Luc Legeard, Anne-Lise Pasturel), réunis dans le catalogue *Île d'exil, terre d'asile. La déportation politique en Nouvelle-Calédonie*, édité par le Musée de la Ville de Nouméa en 2005, permettent de constater que cette pratique s'est poursuivie dans les années précédant le premier conflit mondial et bien au-delà. Si, jusqu'en 1899, la déportation d'opposants kanak, correspondant à la phase de pacification, devient moins fréquente, la Nouvelle-Calédonie est alors largement utilisée comme lieu d'exil pour quelques anarchistes et espions métropolitains, mais surtout pour des opposants venant d'autres colonies, répondant ainsi tout à la fois à sa vocation de terre de déportation instaurée par les lois du 23 mars 1872 et du 9 février 1895 et à une pratique coloniale très répandue qui consiste à éloigner les rebelles de leur terre natale.

Le maintien de la déportation pour quelques anarchistes et espions

On compte parmi ceux-ci l'anarchiste Antoine Cyvoct (matricule 15203) dont la condamnation à mort est commuée en une peine de travaux forcés en Nouvelle-Calédonie le 22 février 1884. Amnistié, en mars 1898, il rentre à Paris.

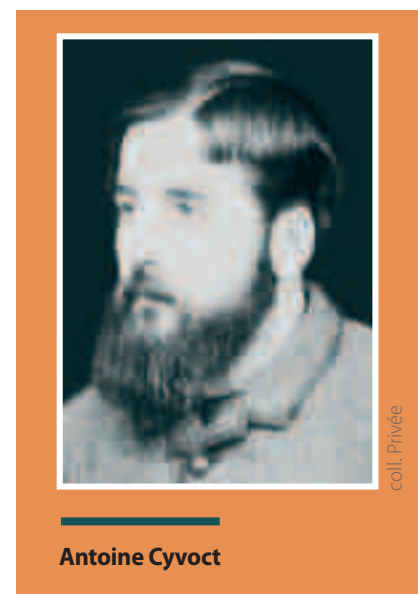
Une autre figure de l'époque est le Polonais Antoine Berezowski (matricule 1307),



Antoine Berezowski (1847-1916) sur sa concession, coll. MDVN

condamné pour avoir voulu assassiner le tsar Alexandre II, alors en visite en France, en 1867. Envoyé à « la Nouvelle » en 1886, il voit sa peine commuée en exil à vie. Amnistié en 1906, il décide de rester en Nouvelle-Calédonie, où il meurt en 1916, à Bourail.

Si la déportation du capitaine Dreyfus en Nouvelle-Calédonie fut finalement abandonnée au profit de la Guyane, arrivent aussi, dans ces années-là, un certain nombre d'individus accusés d'espionnage comme Brice Noguès qui, arrivé le 27 septembre 1890, se voit remettre son obligation de résidence par une décision du 28 avril 1922, lui permettant de rentrer en France le 28 février 1923. Il est suivi par Lucien Xavier Chatelain qui débarque à Nouméa le 12 novembre 1898 et qui y meurt le 16 avril 1943. Louis Berton, quant à lui, parvient en Nouvelle-Calédonie



coll. Privée

Antoine Cyvoct



Amane, chef des Poyes, et ses guerriers, album Leenhardt, coll. SANC

le 5 décembre 1908. Il y effectue un parcours complexe puisque, prétextant d'importantes révélations à faire, il va bénéficier d'un premier retour en France en 1918, avant d'être renvoyé en Nouvelle-Calédonie en 1920, puis de la quitter définitivement en 1925.

En revanche, le recours à la déportation de Kanak connaît un certain répit, jusqu'à l'exil du chef Amane.

La déportation, une menace toujours présente contre les chefs ou les opposants kanak récalcitrants

Si, en 1881, lors de la seconde guerre opposant les protestants et les catholiques de Maré, quinze Maréens protestants sont exilés à Poulo Condor dans des conditions dramatiques, cette pratique paraît moins utilisée durant la décennie 1889-1899, hormis quelques exceptions dont celle du grand chef de Hienghène, Bouarate, exilé à l'île des Pins en 1894, sur l'initiative du directeur de l'Intérieur. Amnistié à la fin de l'année 1896, il est de nouveau déporté en avril 1897, à Tahiti cette fois, comme son grand-père.

Peu après son arrivée, le gouverneur Feillet accorde l'amnistie aux anciens insurgés de 1878, sous réserve toutefois qu'ils souscrivent un enga-

gement d'au moins cinq ans chez certains colons de la côte Ouest. En conséquence, en novembre 1894, plus de 200 déportés regagnent la Grande Terre, mais, leurs terres ayant été confisquées, la plupart préféreront finalement se fixer définitivement à l'île des Pins où ils vont constituer la tribu de Ouatchia. Ensuite, si la menace d'exil à l'île des Pins est souvent évoquée pour convaincre certains chefs kanak récalcitrants, elle semble n'avoir été que peu utilisée, sauf dans le cas du chef Adolphe, de Nakéty, en 1898.

Mais un registre des affaires indigènes permet de constater qu'à partir de 1899, faisant suite au cantonnement et à la capitation, les déportations reprennent. Ainsi, Boula Wenegué, de Fayaoué, est interné pour cinq ans à Maré, alors que les petits chefs Paul Wassalot et Oussap le sont pour un an. Le chef Silveri, de Tyé, accompagné par les nommés Léopold, Lini et Fudeli, de Wagap, est interné pour deux ans, tandis que les chefs de Wagap et de Tiwaka, en compagnie de Baptiste, de Wagap, et de Paul Ounine, fils du chef Livino, d'Ina, sont internés à Maré pour un an. En revanche, les indigènes François, de Farino, Poindet et Néain, de Pindjé, Poindi et Tchas, de Ponérihouen, sont libérés de la peine d'internement qu'ils subissaient à Maré et à l'île des Pins. Quant à une certaine Marie, de Canala, condamnée à l'exil à Maré pour deux ans par décision du 3 mars, il est précisé le 29 décembre suivant

qu'elle achèvera sa peine à l'île des Pins, tandis que celle de Jacobo et de Marco, de la tribu de Pouébo, prononcée le 6 septembre, sera augmentée d'un an et demi pour insoumission.

Après sa prise de fonction définitive en 1903, le gouverneur Picanon procède à de nombreuses « grâces » et, surtout, décide qu'il sera fait un point, tous les ans, concernant la situation des internés. Mais, faisant suite à l'insurrection qui avait touché la région comprise entre Tiwaka, Touho et Hienghène, de février à mai 1901, et à de nombreux litiges avec l'Administration, Amane, chef des Poyes, qui avait contesté le paiement de l'impôt de capitation et dénoncé la perte de 500 hectares de terres, est arrêté le 10 décembre 1908 et destitué de sa qualité de grand chef cinq jours plus tard. Le 5 février 1909, c'est par arrêté que le gouverneur lui inflige une peine de cinq ans d'emprisonnement « *aux îles Wallis* » où il n'est envoyé qu'au début de l'année 1911, après que sa peine eut été réduite à trois ans en avril 1910.

Peu après son arrivée, le gouverneur Feillet accorde l'amnistie aux anciens insurgés de 1878.

Reconduit en Nouvelle-Calédonie en juillet 1913, puis placé en résidence à Wakat (Ouvéa), il s'engage, le 17 mars 1916, comme tirailleur, sous le matricule n° 695. Mais, victime de la lèpre, il décède à l'hôpital de la Timone, à Marseille, le 6 avril 1917. Il faut aussi signaler la déportation d'Aeoua, de Touho, expulsé à Maré en 1912.

Mais si la déportation kanak est désormais limitée, l'envoi de déportés d'autres colonies représente un flux d'arrivants non négligeable.



Mokrani et ses compatriotes lors du défilé du cinquantenaire de la prise de possession, à Nouméa,

extrait de *La Dépêche coloniale illustrée*, 1904, coll. Estival

Les déportés venant de l'extérieur

La fin de la déportation des Arabes et des Kabyles

Depuis l'amnistie des communards en 1880 et en dépit du combat des assemblées politiques et de la presse en faveur de son extension aux déportés arabes, il n'y a pas d'amnistie globale, mais des grâces individuelles qui vident peu à peu la Nouvelle-Calédonie de ses déportés arabes.

Ainsi, comme le rappelle Louis-José Barbançon (2005), « quand, le 1^{er} février 1895, l'amnistie est enfin accordée, il ne reste plus que vingt-quatre déportés politiques d'Algérie sur les cent dix-sept initiaux. [...] La majorité des "amnistiés" (dix-sept)

rentrent par le Calédonie du 22 août 1895, d'autres partent l'année suivante. Le 11 juin 1897, Si Saïd ben Ramdam embarque sur le Tanaïs accompagné de son fils Paul, né à Nouméa le 3 juillet 1888. » À l'aube du XX^e siècle, il ne subsiste plus que deux déportés politiques algériens : Bou Mezrag el Mokrani, qui partira en 1903, et Mohamed ben Taleb, qui partira, quant à lui, ultérieurement.

L'ambiguïté d'une peine politique ou de droit commun, qui avait déjà caractérisé la majorité des premiers déportés d'Afrique du Nord en Nouvelle-Calédonie, se retrouve avec les cas de quelques Algériens ou Kabyles comme « le célèbre Areski, el Hadj Mohamed, Imar et ses acolytes dont Ali ben

Mohamed ou Saïd, Ali ou el Hadj Ahmed N'Aït Abdeselem et Lounes ben Ahmed ou Secir, condamnés aux travaux forcés et transportés en Nouvelle-Calédonie en 1896 après avoir sévi en Kabylie ». (Barbançon et Sand, 2013)

La déportation indochinoise de 1891, peine politique ou de droit commun ?

La déportation vers la Nouvelle-Calédonie est utilisée par les autorités françaises en Indochine pour résoudre les oppositions au régime colonial. Une fois résolues les questions juridiques, la déportation vers la Nouvelle-Calédonie devient possible dès août 1890.

Comme l'ont montré Louis-José Barbançon et Véronique Devambeiz dans un article paru dans la revue *Paroles calédoniennes* en 1992, un premier convoi de 750 Annamites arrive le 11 février 1891 par le *Chéribon*. La majorité d'entre eux est composée de « pirates » qui déstabilisaient le pouvoir colonial par leurs agressions et leurs pillages, mais sont également présents des prisonniers politiques dont certains sont accompagnés de membres de leur famille (représentant une quarantaine de personnes). Fait original, ce convoi pénitentiaire est organisé à la fois par l'Administration coloniale et par des personnalités locales comme Évenor de Greslan, et non par l'Administration pénitentiaire, afin de satisfaire les besoins de main-d'œuvre en Nouvelle-Calédonie. En conséquence, pendant cinq ans, ces individus n'ont pas de statut



Corvée d'Annamites, extrait de *La Dépêche coloniale illustrée*, 1904, coll. Estival.

clairement défini, et leur situation est d'autant plus difficile que leur embauche se révèle laborieuse avec la crise économique survenue entretemps. Ainsi, en août 1892, 101 travailleurs sont encore sans engagement. En revanche, l'artillerie emploie 61 coolies dès octobre 1891, avec des salaires convenables.

La question du rapatriement n'ayant pas été anticipée, le devenir de ces travailleurs n'est, à ce jour, toujours pas complètement élucidé, à l'exception des 44 décès clairement identifiés entre 1895 et 1946 (Chêne, 2005).

Il convient, enfin, de signaler qu'à la veille du premier conflit mondial, le 16 mars 1914, débarquent à Nouméa neuf déportés annamites et six membres de leurs familles. La plupart y mourront, après avoir séjourné à Maré de 1914 à 1923.

L'exil politique d'opposants comoriens et vietnamiens

Comme l'explique Luc Legeard dans un article intitulé « Des princes comoriens en Nouvelle-Calédonie » (2011), deux princes d'Anjouan, Salim et Saïd Othmane, et vingt-trois natifs de la Grande Comore (dont quatre ministres et deux cadis) arrivent à Nouméa le 19 décembre 1891, à la suite de troubles qu'ils auraient suscités dans leurs îles. Ils séjournent à Ducos, puis à Nouméa. Après de nombreuses suppliques et tout un imbroglio sur le financement de leur séjour, six d'entre eux rejoignent les Comores le 30 janvier 1896 où ils ne sont autorisés à résider que provisoirement. Les derniers exilés, tous issus de la Grande Comore, sont définitivement graciés par le ministre des Colonies le 8 février 1897.

De même, en 1898, huit opposants indochinois sont envoyés à Nouméa. Parmi eux, N'Guyen Van Cam dit Ky Dong, qui sera ensuite transféré à Tahiti, puis aux Marquises.

Les déportations polynésiennes

Elles vont tout d'abord concerner des insurgés en provenance des Établissements français d'Océanie (EFO).

En 1887, l'abrogation de la convention de Jarnac déclenche une insurrection contre les Français qui durera neuf ans, sous la conduite du chef Teraupoo, avant que les dix principaux leaders de la révolte soient déportés en Nouvelle-Calédonie par l'arrêt du gouverneur des EFO en date du 26 février 1897. Le choix de ce lieu n'est pas nouveau, puisque Tau, compromis dans la rébellion à Huahine, y avait déjà été déporté en septembre 1890.



Teraupoo et sa famille, coll. MDVN

Huit hommes et deux femmes s'y retrouvent ainsi exilés : Teraupoo, sa femme, Tautu, la chéfesse de Tevaitoa, Teriinavahoroa, son mari, Moti-roi, le chef de guerre Upe Hirahina, les meneurs Nina, Farero, Taupe, Maipuai-Faraa et Atamu. Le gouverneur des EFO justifie cette mesure exceptionnelle : « [...] leur éloignement de notre possession est indispensable au rétablissement définitif de l'ordre dans les îles ». (Paturel, 2005)

Les déportés de Raïatea arrivent en Nouvelle-Calédonie le 14 mars 1897, à bord de l'avisotransporteur l'*Aube*. Leur entretien, qui n'a pas été anticipé, est à l'origine d'un conflit entre les autorités des EFO et celles de Nouvelle-Calédonie. Ils resteront en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 1903, à l'exception de Teraupoo qui ne rentrera d'exil qu'en 1905, après avoir perdu son épouse en 1900. Puis, en décembre 1910, à la

suite de conflits s'étant achevés par le renforcement des pouvoirs du résident au détriment de ceux du roi, le résident Brochard, en fin de séjour, emmène avec lui sur le navire qui le conduit en Nouvelle-Calédonie des hommes qu'il a fait arrêter avant son départ. L'un d'entre eux, Ludovico, alors qu'il séjourne en résidence libre à Houaïlou, s'engage en 1916 aux côtés des tirailleurs kanak. Revenu à Nouméa, une fois le conflit achevé, il rejoindra ensuite son île natale. Le recours à la déportation se poursuit, mais de façon bien moindre, après le premier conflit mondial. C'est par la loi du 31 mars 1931 que la Nouvelle-Calédonie est remplacée comme lieu de déportation par la Guyane, l'île Royale étant choisie pour la déportation simple et l'île du Diable pour la déportation en enceinte fortifiée.

Les deux grands fléaux du début du XX^e siècle : la lèpre et la peste

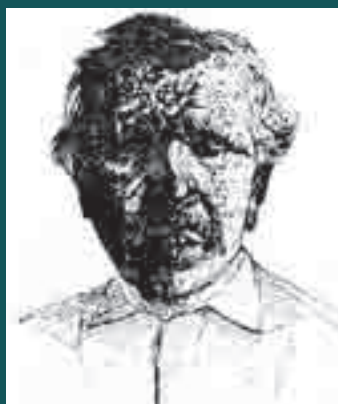
Dans son ouvrage intitulé *Le temps d'avant*, daté de 1995, l'archéologue Christophe Sand démontre très clairement que le choc épidémiologique qui va décimer la population kanak débute lors des premiers contacts avec les Européens, à la fin du XVIII^e siècle. Mais celui-ci va perdurer durant tout le XIX^e siècle avec l'apparition de nouvelles épidémies.

Pourtant, les années qui précèdent le premier conflit mondial, de 1890 à 1914, sont marquées par le développement en Nouvelle-Calédonie d'une véritable assistance médicale aux populations locales, en application du décret du 7 janvier 1890 promulgué dans la colonie le 27 mars suivant. Ce décret stipule qu'il est institué un corps de santé des colonies et pays de protectorat qui a pour mission première l'organisation d'une structure hospitalière et d'une véritable politique de santé publique, rôle qui sera dévolu à des médecins militaires de la Marine.

Le principal problème sanitaire auquel ces derniers sont confrontés durant les années 1890-1910 est celui de la propagation très rapide de la lèpre, dont les effets vont se faire sentir jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Mais cette période est aussi marquée par quelques épisodes de peste, aux conséquences cependant beaucoup moins dramatiques.

La lèpre : un facteur décisif du choc épidémiologique ?

C'est le docteur Rebuffat qui signale pour la première fois l'existence de la lèpre en Nouvelle-Calédonie. Il raconte l'histoire, qui n'est peut-être qu'une légende, d'un Chinois qui, parti de Saint-Louis, serait allé se fixer dans une tribu du Nord, à Tendé, où il aurait intro-



Le libéré Louis, première victime européenne de la lèpre en Nouvelle-Calédonie, extrait de « De la contagion de la lèpre » du docteur Forné, in *Archives de médecine navale*, 1890

D'origine belge, Louis arrive en Nouvelle-Calédonie comme transporté en 1874. Libéré en 1879, il vit entre 1881 et 1888 dans la région de Moindou où il fréquente une tribu dans laquelle les lépreux sont nombreux. En 1889, il est examiné par le docteur Forné qui décrit longuement sa maladie.

duit les germes de la maladie et où l'existence de cette dernière est attestée en 1872. Selon le témoignage du père Villard, aumônier de la léproserie de Bélep, les origines de la maladie seraient autres, bien qu'on y retrouve la tribu de Tendé comme étant la zone originelle de propagation : « Avant 1870, la lèpre était inconnue. Un Tongien, venu de Gomen, vint à Bondé puis à Tendé. Il avait la figure boursouflée sans en savoir la cause et sans connaître le nom de cette maladie. C'était la lèpre. Les gens s'amusaient de cet homme ainsi défiguré, ils plaisantaient avec lui,

“

Avant 1870, la lèpre était inconnue. Un Tongien, venu de Gomen, vint à Bondé puis à Tendé. Il avait la figure boursouflée sans en savoir la cause et sans connaître le nom de cette maladie.

mangeaient avec lui, le palpait. Bientôt des Tendéens lui virent des taches insolites sur le corps. Les missionnaires employaient le soufre pour contrer son état. Mais la contamination allait en croissant. Cette maladie fut nommée le Katia. De Bondé, le Katia fut à Orama, Iari, Balade, Pouébo, légué par un lépreux de Tendé du nom de Pottien Eigou. Le nommé Pottien est mort à Pouébo cette année-là. Il avait vécu de 12 à 14 ans avec la lèpre. » L'insurrection kanak de 1878 contribue dans une large mesure à la dissémination de la maladie par les mouvements de population qu'elle entraîne. L'épidémie va alors se propager progressivement du nord vers le sud. En 1880, pour la première fois, le docteur Vaudray, directeur de la santé, parle officiellement de l'existence d'une épidémie de lèpre en Nouvelle-Calédonie. En 1883, le docteur Rebuffat dépiste des hansenieniens dans le Nord, en nombre croissant. En 1888, le docteur Forné jette un cri d'alarme, estimant que 4 000 indigènes sur 20 000 sont atteints de la lèpre. En 1889, le docteur Legrand indique que l'épidémie, déjà très répandue dans la région de Canala, étend désormais ses ravages tant vers le nord (Houaïlou) que vers le sud (Thio). Cette année-là, on apprend aussi



Famille de lépreux, album de l'archevêché de Nouméa, coll. SANC

que la lèpre, qui n'avait jusque-là frappé que les indigènes, a atteint pour la première fois un Européen, le libéré Louis.

L'aggravation de l'épidémie conduit les autorités coloniales à mettre en place, à partir de 1889, trois léproseries, à l'île aux Chèvres, près de Nouméa, au pic des Morts, à Canala, et au cap Bocage, près de Monéo. Puis, en 1892, le Conseil général accorde un budget de 60 000 F pour l'établissement d'une léproserie centrale dans l'île Art, aux Bélep, dont la population originelle a été préalablement déportée à Pouébo. Un premier convoi d'environ 240 personnes, d'origines ethnique, sociale et géographique très diversifiées, y arrive en octobre 1892.

Ensuite, le décret du 22 septembre 1893 stipule que seront admises à la léproserie de Ouala toutes personnes atteintes de lèpre qui en feront la demande, alors que les indigents et les indigènes y seront admis d'office ainsi que les relégués et les transportés lépreux.

De leur côté, les personnes dites « aisées » ont la possibilité d'être isolées à domicile, mais à au moins 4 kilomètres de Nouméa ou à 2 kilomètres de tout centre de population et à 500 mètres de toute habitation.

Il faut ensuite attendre 1895 pour que débarquent à Ouala, en trois voyages successifs, 109 personnes, mais ce chiffre reste bien inférieur au nombre de personnes contaminées par la maladie. En effet, comme l'explique Véronique Devambaz-Armand (1989), « le gou-

vernement local n'arrive pas à dépister tous les malades, il manque de personnel. Mais l'argent lui fait encore bien davantage défaut. La léproserie coûte cher : en plus de la ration des malades, de la rémunération du personnel, il faut louer un navire, envoyer des médecins en mission spéciale, rassembler les lépreux de l'intérieur près des côtes et les y loger en attendant l'arrivée du bateau. Très vite, la "cueillette" des malades et l'approvisionnement alimentaire régulier de la léproserie se réduisent à des velléités administratives. »

En 1896, est créée, aux frais de l'Administration pénitentiaire, la léproserie pénitentiaire de la baie d'Aoué. En définitive, l'éloignement géographique des Bélep fait qu'en six ans d'existence (1892-1898) la léproserie de Ouala ne recevra que quatre fois la visite d'un médecin ; c'est la mission catholique qui prend en charge l'établissement sanitaire. En dépit des rapports des médecins et des pharmaciens qui, à l'occasion de leurs tournées annuelles, dénoncent cette situation, l'isolement ainsi que le manque de moyens et de soins vont rapidement faire de cette laderrie un lieu redouté. En conséquence, en 1898, le Conseil général décide la fermeture de « l'enfer de l'île Art » et le rapatriement des malades qui sont alors répartis dans des léproseries dites partielles. Selon un rapport du docteur Hébard, celles-ci sont au nombre de plus d'une quarantaine en 1904 pour un total d'environ 400 malades, un chiffre largement inférieur à celui des personnes contaminées.



Léproseries de l'île Art aux Bélep, extrait de *Léproseries partielles, prophylaxie de la lèpre*, coll. SANC

En 1892, est mise en place la léproserie centrale de Ouala, qui fermera en 1898, tandis qu'en 1896 est créée la léproserie pénitentiaire d'Aoué, dont les malades seront rapatriés, en 1913 seulement, sur Ducos.

Les léproseries sont au nombre de 43 en 1904 pour un total d'environ 404 malades

Zones en Nouvelle-Calédonie	Nombre de léproseries	Nombre de lépreux
Côte Ouest	13	100
Côte Est	17	209
Îles Loyauté	13	93
Lifou	3	22
Maré	6	53
Ouvéa	4	18
Total	43	404

Pourtant, dès le 21 juin 1902, l'inspecteur Maurice Méray avait dénoncé ces léproseries partielles et recommandé le retour à un établissement centralisé et isolé :

« Ainsi, Monsieur le Ministre, j'ai rencontré partout un isolement de pure forme et une surveillance nulle. Partout j'ai recueilli des plaintes sur l'insuffisance du subside que le service local s'est engagé à fournir aux tribus chargées de l'entretien des léproseries. Aucun acte officiel n'est venu en déterminer jusqu'à présent la nature et la quantité. [...] Devant les progrès de la contamination, il faut quoi qu'il en coûte appliquer les prescriptions infiniment prudentes du 22 septembre 1893. La colonie n'a pas hésité à emprunter 5 000 000 F

pour mettre sur chantiers des travaux dont l'utilité réelle n'est cependant point essentielle. Elle aurait dû faire figurer au premier rang de son programme ceux qui, comme l'installation d'une léproserie centrale, ont pour but de préserver la santé de tous et sont d'ordre public. »

La crise économique et financière dans laquelle la colonie est plongée conduit, le 14 septembre 1908, à la promulgation d'un arrêté supprimant à compter du 1^{er} octobre la délivrance de riz aux lépreux indigènes isolés dans des léproseries. La nourriture et l'entretien des malades isolés sont désormais entièrement à la charge des tribus auxquelles ils appartiennent, moyennant une rétribution de 2,50 F par malade attribuée au grand chef, ce qui augmente les risques d'expansion de l'épidémie. Le fléau continue donc à se propager.

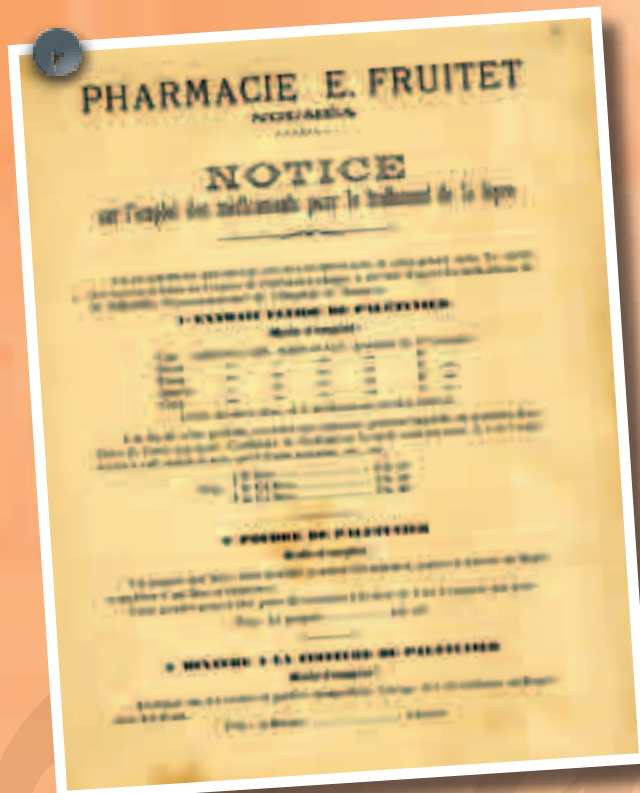
Officiellement, selon un article du docteur Ortholan de 1911, chez les Européens, le nombre de lépreux d'origine pénale s'établit en 1910 à 235 tandis qu'il est de 56 pour ceux d'origine libre, mais il considère que le nombre de personnes contaminées est bien plus important : « *Tout le monde sait qu'à Nouméa, et encore plus dans certains centres de l'intérieur, en particulier à Bourail et à Koné, beaucoup de lépreux ne sont pas isolés. L'administration reçoit souvent des dénonciations contre tels ou tels individus suspects de lèpre qui exercent quelquefois les*



Pierre-Nicolas Alexis Lebœuf
(1879-1922)

Pasteurien et médecin militaire, envoyé en Nouvelle-Calédonie en 1910 pour lutter contre la lèpre, il est à l'origine, en 1913, de la fondation de l'institut de microbiologie de Nouvelle-Calédonie, actuellement connu sous le nom d'institut Pasteur.

professions les plus susceptibles d'être une cause de contagion, telles que celles de blanchisseur, de jardinier, de pêcheur, de boulanger, etc. Tous les médecins exerçant soit au chef-lieu, soit dans l'intérieur signalent leur nombre toujours croissant ; on en voit circuler dans les rues, d'autres fréquentent les cafés et les hôtels, usent des voitures publiques, etc. Quelques-uns sont découverts par hasard, au cours d'un examen médical, et quittent la colonie où leur maladie serait bientôt remarquée, pour revenir en France, où ils passent inaperçus et où ils paraissent avoir quelque chance de voir leur affection progresser avec moins de rapidité. Il est très difficile d'évaluer, même approximativement, le nombre de blancs atteints de lèpre. » Après avoir recueilli les avis d'un certain nombre de ses confrères exerçant en brousse, le docteur Ortholan conclut qu'il est encore plus difficile d'évaluer le nombre de malades en milieu kanak. Ainsi, selon le docteur Collard, à Kaala-Gomen, « *il existe un grand nombre de lépreux appartenant tant à la race blanche qu'à la race noire, mais il m'est impossible d'en fixer le*



Une publicité, au début du XX^e siècle, de la pharmacie Fruitet, extrait de *Léproseries partielles, prophylaxie de la lèpre*, coll. SANC

Après la fermeture en 1869 de la première officine du pharmacien Coudelou, lequel fut aussi le premier maire de Nouméa, Eugène Fruitet ouvre la seconde pharmacie civile, en 1879, qu'il tiendra jusqu'à sa mort, en 1909. Il propose ici des remèdes contre la lèpre à partir du palétuvier. Il faudra, hélas, attendre l'introduction des sulfones par les Américains, durant la Seconde Guerre mondiale, pour lutter efficacement contre la maladie.



Transportés édifient des barrières afin d'isoler une zone contaminée par la peste à Nouméa, coll. SANC

Entre 1899 et 1912, 141 personnes meurent du fait de la peste dans la seule ville de Nouméa, qui compte alors moins de 10 000 habitants. Outre la chasse aux rats et la désinfection des locaux, souvent par le feu, des lazarets sont créés sur les îlots Freycinet, pour les Européens, et Sainte-Marie, pour les Océaniens et les Asiatiques.

chiffre, même approximatif. Les indigènes atteints cachent, autant qu'ils le peuvent, les traces visibles du mal ou restent dans leurs tribus et fuient à l'approche du médecin, lorsque la maladie a pris un trop grand développement. » Ces propos sont confirmés par le docteur Dellac, de Koné : « [...] pour un cas qui s'étale au grand jour, combien sont dissimulés soigneusement ; aucun chiffre sérieux ne peut être donné ».

Si, dès 1899, le docteur Auché émet l'idée de la création d'une léproserie unique à Ducos, la proposition reste, dans un premier temps, sans suite, car le terrain appartient à l'Administration pénitentiaire qui refuse de s'en dessaisir. Aussi, durant les années 1905-1910, envisage-t-on une léproserie centrale à l'île des Pins, dans les anciens bâtiments de la déportation, puis de la relégation. Finalement, après la promulgation du décret du 20 septembre 1911 prescrivant que tous les sujets atteints de lèpre devront être obligatoirement isolés sous peine d'une amende de 500 F, puis de 500 à 1 000 F pour tous ceux qui auront fait obstacle à l'accomplissement du devoir des maires concernant l'application de ce décret, le docteur Lebœuf rédige, en 1912, un rapport en faveur de la création d'un sanatorium pour lépreux dans la presqu'île de Ducos. En 1918, celui-ci rassemble désormais tous les hanséniens de la colonie.

La peste en Nouvelle-Calédonie

Au total, neuf épidémies de peste vont se succéder en Nouvelle-Calédonie, s'é espaçant à chaque fois davantage et diminuant progressivement d'importance. Ainsi, si la mortalité des personnes infectées est d'environ 66 % durant les premières années, elle chute à moins d'un tiers lors de la dernière épidémie.

Le premier cas de peste est officiellement déclaré le 23 décembre 1899. Le bacille pesteux étant véhiculé par les rats, il semble logique de penser que certains rats malades, arrivés par bateau, ont ensuite contaminé les très nombreux rongeurs locaux vivant sur les quais et dans les docks de Nouméa. L'épidémie en elle-

du 9 mars 1900, 124 cas ont été dépistés (dont 79 Kanak et Asiatiques pour 45 Européens), qui entraînent 80 décès. Les hommes sont principalement touchés : 114 cas pour 10 cas de femmes ou d'enfants.

Cependant, établissant son rapport à l'issue de l'épidémie, le docteur Primet, fort lucidement, notait : « Notre tâche n'est pas terminée, il nous reste maintenant à prévoir un retour offensif du fléau. » (Zeldin, 1980) L'avenir lui donne rapidement raison, car une deuxième épidémie éclate en 1901.

Entre le 1^{er} août et le 15 octobre 1901, 27 cas de peste sont confirmés à Nouméa, entraînant la mort de 18 personnes, en dépit d'un traitement sérothérapique pour huit d'entre elles.

Si 1902 ne se traduit que par un cas chez un Européen, par contre, la troisième épidémie, qui se déclare en 1903 dans la région de Ouégoa-Bondé, est particulièrement meurtrière.

même part des entrepôts de riz appartenant à la maison Ballande, les premiers atteints étant naturellement les engagés asiatiques et océaniens qui y travaillent. Après s'être répandue en ville, l'épidémie gagne Thio et Népoui. À la date

Si 1902 ne se traduit que par un cas chez un Européen, par contre, la troisième épidémie, qui se déclare en 1903 dans la région de Ouégoa Bondé, est particulièrement meurtrière avec 139 cas et 120 décès. La population se révélant

hostile aux mesures de prophylaxie comme l'isolement des malades et l'incendie des cases, une véritable expédition militaire est organisée afin de l'enrayer.

Après une année de calme, l'épidémie se rallume dans la région de Bondé en 1905. Ainsi, le 16 septembre, le président de la commission municipale de Ouégoa signale sept décès dans la tribu des Pimboas. Un médecin, le docteur Jousset, est envoyé sur les lieux et établit un diagnostic de peste bubonique. Treize cas sont recensés et on enregistre douze décès. Le 13 octobre, le cordon sanitaire est levé, mais les navires à destination de Nouméa ont interdiction de prendre à leur bord un habitant des tribus touchées par l'épidémie. En dépit de cette mesure, le 7 novembre, le docteur Le Scour, médecin civil exerçant à Nouméa, dépiste un cas de peste bubonique. L'épidémie gagne ensuite les environs de la ville. Après avoir touché une cinquantaine de personnes et fait 21 victimes, elle est finalement déclarée éteinte le 8 février 1906, mais les mesures de quarantaine et de désinfection sont maintenues jusqu'au 20 février.

En 1907, c'est encore dans le Nord, mais à Pouébo cette fois-ci, que l'on enregistre un décès suspect qui marque le début d'une nouvelle épidémie qui fera 23 morts. Puis, dans la tribu des Paimboas, sept cas de peste sont rapportés, avec six décès, en septembre 1910. D'autres épidémies suivent en 1912-1913, toujours dans la région de Bondé. Pour aider la population, des mesures d'aide à la reconstruction des cases détruites sont mises en place. À Nouméa, l'épidémie commence le 23 septembre 1913. En dépit de l'utilisation d'un sérum et de mesures prophylactiques renforcées, 38 personnes en meurent sur 62 qui avaient été infectées. Enfin, une nouvelle épidémie se manifeste en 1913-1914, à la veille du conflit mondial, à Azareu (huit cas, quatre décès) et à La Foa (22 cas, 16 décès).

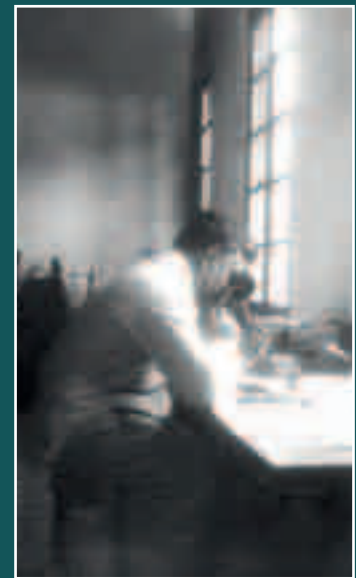
En 1917, c'est dans le cadre de cette pandémie que le docteur Gaston Bourret, lors de la préparation d'un vaccin anti-pesteux, s'inocule malencontreusement le bacille de Yersin. Il en mourra quelques jours plus tard.

De 1890 à 1914, la Nouvelle-Calédonie voit sa couverture médicale progresser rapidement. En effet, durant cette période, elle est équipée d'un hôpital à Nouméa, d'un service médical de colonisation, assurant une assistance médicale répartie sur plus d'une dizaine de secteurs tous pourvus d'un médecin européen, de laboratoires de bactériologie, de pharmacie et de chimie biologique, d'un bureau municipal d'hygiène à Nouméa, d'un asile pour les vieil-

lards, les infirmes et les aveugles, comportant une section spéciale pour aliénés à l'île Nou, d'un lazaret maritime à l'île aux Chèvres, d'un sanatorium spécial pour les lépreux et de onze léproseries indigènes.

Mais la persistance des épidémies de lèpre et de peste fait prendre conscience aux autorités de la nécessité de développer dans l'archipel un vaste programme d'information sur l'hygiène, notamment relayé par les divers établissements d'enseignement. Il faudra pourtant attendre la fin des années 1920 pour que l'ensemble de ces mesures contribue à la stabilisation, puis à la reprise démographique de la population kanak.

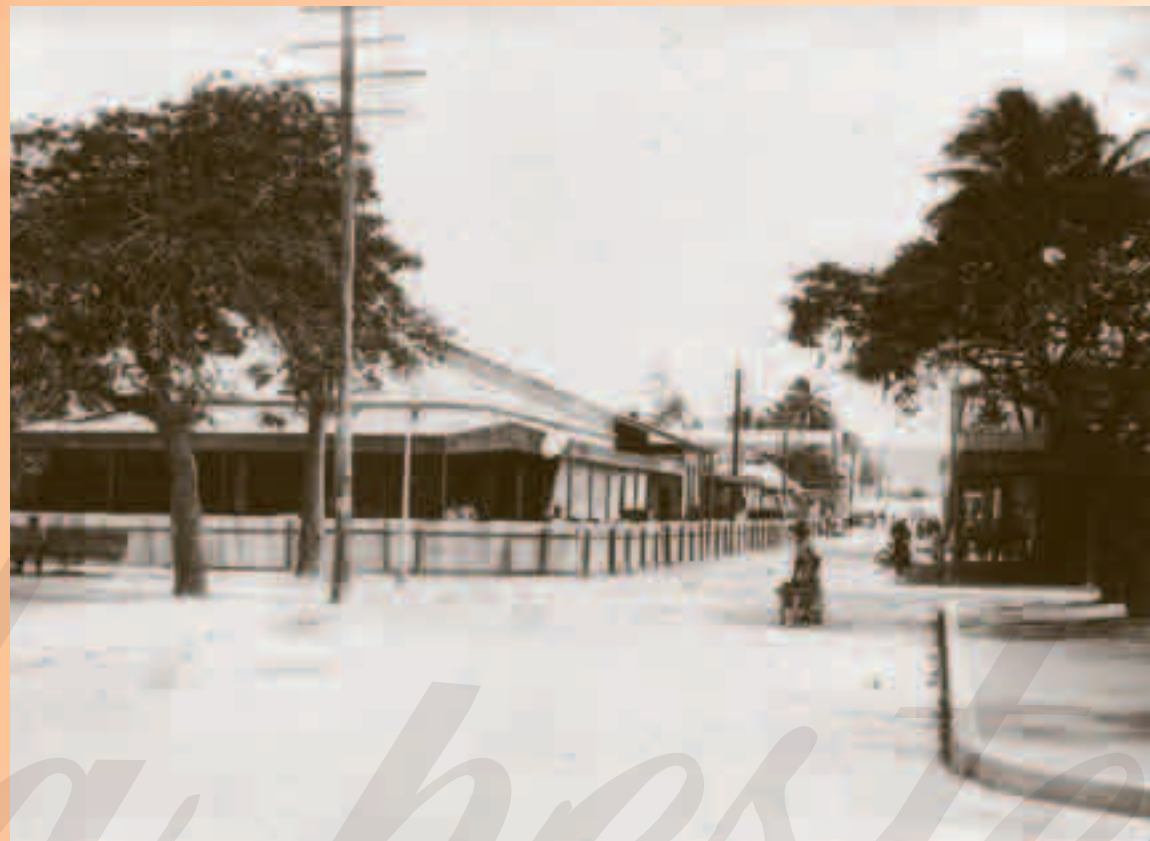
À Nouméa, l'épidémie commence le 23 septembre 1913. En dépit de l'utilisation d'un sérum et de mesures prophylactiques renforcées, 38 personnes en meurent sur 62 qui avaient été infectées.



Gaston Bourret, coll. MDVN

En hommage à son travail, l'institut de microbiologie, en 1918, puis l'hôpital, en 1958, prennent son nom.

Centre-ville de Nouméa lors de l'épidémie de peste en 1899, coll. Cécilia Brun



ou la peste

Les coolies de Feillet ou la quête effrénée

On estime à environ 15 millions le nombre d'Asiatiques ayant quitté, à partir du milieu du XIX^e siècle, leur patrie pour travailler dans les possessions européennes des zones tropicales. Le développement sur une grande échelle des migrations de ceux qu'on nomme souvent « coolies » (terme qui désigne actuellement un homme de peine d'origine asiatique s'engageant par l'intermédiaire d'un contrat qui le lie pour une période de plusieurs années) provient du fait qu'il faut faire venir la main-d'œuvre dans les zones où celle-ci manque cruellement. Du moins est-ce le sentiment largement partagé dans la Nouvelle-Calédonie d'alors, comme en témoigne cette déclaration de Léon Gauharou devant le Conseil général du 4 décembre 1894 : « *Sans un fort contingent de travailleurs, la culture du café qui a donné les meilleurs résultats serait impossible, le travail économique des mines, de la navigation, etc., serait fort compromis [...], aussi est-ce une des plus graves préoccupations que de procurer à ce pays la main-d'œuvre dont il a besoin.* » Donc, parallèlement à la mise en place de son programme visant à faire venir des colons libres, Paul Feillet se préoccupe de les doter d'une main-d'œuvre abondante et peu onéreuse, pour les aider dans la mise en valeur de leur concession : « [...] nous devons surtout nous appliquer à attirer nos compatriotes en les renseignant sur les avantages qu'ils retireraient d'un établissement en Calédonie, mais nous ne devons pas oublier que ces compatriotes ne viendront qu'autant qu'on leur assurera soit une propriété, soit une direction de travail dans une grande entreprise agricole. Il faut donc que cette immigration européenne soit doublée d'une immigration de travailleurs auxiliaires empruntés aux races tropicales. Les deux questions sont liées, aussi ai-je voulu les doter d'un organe unique par la création d'immigration et de renseignements. » (Discours devant le Conseil général, 15 novembre 1894)

Les démarches africaines s'étant révélées infructueuses pour des raisons d'éloignement,



Travailleurs indochinois sur un chantier, coll. Viale

C'est la maison Ballande qui, par l'intermédiaire de son directeur et propriétaire, André Ballande, organisera le second convoi de Châm Dang. André Ballande y voit, en effet, un moyen rentable de compenser le déclin du commerce que ne manquera pas d'entraîner l'arrêt de la transportation. Cependant, il doit faire face, au départ, à quelques obstacles dont le principal résulte de l'opposition du puissant lobby des colons d'Indochine qui tiennent à conserver pour leurs propres besoins la main-d'œuvre bon marché dont ils disposent.

Comparaison des prix de revient des différentes mains-d'œuvre en 1895

	Néo-Hébridais	Tonkinois	Javanais
Frais d'introduction	350 F	300 F	182,20 F
Frais de rapatriement	50 F		125 F
Salaire mensuel	15 F (x 36)	20 F (x 60)	25 F (x 60)
Frais d'habillement	75 F	125 F	125 F
Frais de nourriture	624,15 F	1 040,25 F	904,80 F
Coût total	1 639,15 F sur trois ans	2 665,25 F sur 5 ans	2 712 F sur 5 ans
Coût annuel	546,38 F	533,05 F	543 F

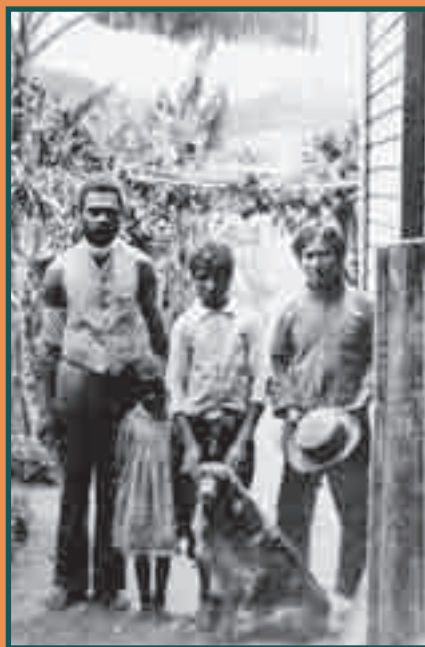
de main-d'œuvre extérieure

Lettre adressée par le
gouverneur Feillet au consul
de France à Batavia, coll. MDVN

de coûts de transport, mais aussi de concurrence des colonies britanniques plus proches, c'est donc d'Asie, d'abord d'Indochine, puis d'Indonésie, que viendront les précieux auxiliaires de la colonisation souhaités par Feillet. Comme le fait remarquer Fidayanti Muljono-Larue (1995), une double immigration est ainsi impulsée : « *Un double projet de peuplement va être établi : faire venir des colons français et d'autre part des immigrants travailleurs. La Nouvelle-Calédonie deviendra ainsi une colonie agricole.* »

Le second convoi de Chân Dang

Le premier convoi de Vietnamiens (ou Chân Dang, ce qui signifie en vietnamien, selon Jean Vanmai (1992), « pied engagé », ou encore, au sens large du terme, « engagé sous contrat ») est arrivé par le *Chéribon* le 14 mars 1891. En 1894, André Ballande entame des démarches auprès du ministère des Colonies, sans toutefois parvenir à se faire entendre, pour renouveler l'expérience, mais cette fois-ci avec des travailleurs « sans casier judiciaire ». Malgré cela, en avril 1895, son vapeur affecté au transport des travailleurs migrants, le *Saint-Louis*, arrive à Saïgon avant que ne soit obtenue la permission officielle de procéder à des recrutements. Il risque des pertes considérables si son bateau doit repartir sans les passagers escomptés. Finalement, l'autorisation sollicitée est accordée, mais l'homme d'affaires doit affronter une violente campagne officielle organisée contre lui par les journaux indochinois. Le recrutement semble pourtant s'être effectué sans problèmes. Averti, entretemps, par ses agents de la récession qui affecte la Nouvelle-Calédonie, il limite même le recrutement à cent cinquante travailleurs. Ceux-ci arrivent à destination à la fin du mois de juin 1895 et leur embauche s'avère aisée. Mgr Frayse, dans une lettre du 22 juillet 1895, rapporte à André Ballande qu'ils ont tous été placés en trois semaines, relevant au passage qu'il ne se trouve que quinze catholiques parmi eux. Selon les termes de l'arrêté du 20 juin 1895 qui régleme leurs conditions de travail, ils reçoivent un salaire dont le montant, fixé par



Engagés néo-hébridais et indochinois à
Nouméa en 1910, coll. privée



Groupe de Javanais sur la côte Est, coll. MDVN



le contrat et qui n'est pas susceptible de modification en cours d'exécution, est de 20 F par mois, dont on déduit 8 F pour le remboursement des frais de transport. L'engagé est entretenu par son employeur : cela comprend le logement et les soins médicaux en cas de maladie. De plus, il est nourri. La ration quotidienne, également réglementée, est composée comme suit : 1 kg de riz, 250 g de poisson salé ou 300 g de viande, 24 g de sel, 50 g de sucre et 3 g de thé. À cette ration quotidienne s'ajoutent des dotations annuelles de vêtements. Les hommes reçoivent une couverture de laine, une chemise de laine, deux chemises de coton, deux chapeaux et deux pantalons de coton et de toile, et les femmes, une couverture de laine, une chemise de coton, deux robes, deux mouchoirs. La durée du contrat est

Très rapidement, la substitution de Javanais, plus soumis, à des Indochinois, plus prompts à se rebeller, semble être appréciée par les colons.



Jeune Indonésienne avec son enfant,
album Feillet, coll. SANC

fixée à cinq ans alors qu'elle n'est que de trois ans pour les Néo-Hébridais. Aucune disposition particulière n'est prévue pour le rapatriement, ce qui ne sera pas sans poser de nombreux problèmes par la suite. En novembre 1895, le directeur de l'Intérieur établit devant le Conseil général le prix de revient d'un Tonkinois sur cinq ans, en comparaison avec celui d'un Néo-Hébridais ou d'un Javanais. La main-d'œuvre annamite se révèle la moins onéreuse. On comprend que, dans ces conditions, la maison Ballande tente de renouveler l'expérience, mais les colons indochinois, hostiles à l'exportation de main-d'œuvre, obtiennent finalement gain de cause : l'autorisation demandée par André Ballande pour effectuer un second transfert de travailleurs en 1895 est refusée. L'intervention énergique de Paul Feillet ne change rien à l'affaire. Le gouverneur de l'Indochine ne cède pas. Ce revers commercial est cependant compensé par un télégramme de Nouméa du 2 octobre 1895 l'informant qu'il peut organiser un convoi de Javanais à la place des Indochinois. Le convoi de 170 Javanais arrive à Nouméa au mois de février 1896. Cependant, l'interdiction d'organiser un second convoi d'Indochinois n'a

pas découragé André Ballande. Il poursuit ses démarches et, une famine étant survenue en Indochine en 1896, l'Administration de cette colonie lui accorde autant de migrants qu'il souhaite. Ceux-ci arrivent en janvier 1897.

Très rapidement, la substitution de Javanais, plus soumis, à des Indochinois, plus prompts à se rebeller, semble être appréciée par les colons. La venue d'Indonésiens est aussi plus facile à organiser, car les autorités néerlandaises se montrent plus conciliantes que celles d'Indochine. Cependant, l'arrivée du premier convoi, qui se fait dans une improvisation non dénuée d'ambiguïtés, souhaitées par tous les partenaires, n'est pas sans poser de nombreux problèmes dont les premières victimes sont, une fois de plus, les engagés.

L'arrivée du premier convoi de Javanais

Les négociations qui ont présidé à l'arrivée du premier convoi sont le fait de trois partenaires, l'Administration hollandaise, le ministère des Colonies et l'Administration locale de la Nouvelle-Calédonie, dont il convient d'examiner les intentions respectives.

La relative bonne volonté des autorités de Batavia s'explique par la situation souvent dramatique des populations indigènes des Indes néerlandaises à la fin du XIX^e siècle et, notamment, de Java. L'archipel et l'île de Java sont en effet confrontés à des problèmes de surpopulation d'autant plus difficiles à surmonter que les meilleures terres ont été attribuées à des colons ou à des sociétés hollandaises, auxquels s'ajoutent une immigration chinoise massive et une administration exigeante et peu attentive aux populations indigènes, dans le contexte d'un endettement massif. C'est pourquoi les candidats à l'émigration sont particulièrement nombreux.

Au départ, les autorités hollandaises, ayant constaté que de nombreux abus avaient été commis lors d'expériences précédentes d'émigration vers des colonies allemandes et anglaises, veulent garder le contrôle de toutes les opérations de recrutement, de déplacement et de surveillance de leurs ressortissants. Mais la

Liste des 24 convois ayant transporté les travailleurs javanais en Nouvelle-Calédonie de 1896 à 1913, établie par Catherine Adi (1998)

Date d'arrivée	Nom du navire	Nombre de personnes transportées
15 février 1896	<i>Saint-Louis</i>	170 dont 20 femmes et 15 enfants
14 octobre 1897	<i>Saint-Louis</i>	62
29 novembre 1901	<i>Nightsdale</i>	389
23 décembre 1902	<i>Lincolnshire</i>	450 dont 30 femmes
3 mai 1909	<i>Pacifique</i>	200 dont 20 femmes
2 janvier 1911	<i>Néra</i>	134
29 janvier 1911	<i>Yarra</i>	92
2 avril 1911	<i>Pacifique</i>	105
30 avril 1911	<i>Pacifique</i>	58
28 mai 1911	<i>Pacifique</i>	43
15 juillet 1911	<i>Ville de La Ciotat</i>	68
12 août 1911	<i>Australien</i>	41
8 octobre 1911	<i>Océanien</i>	57
4 novembre 1911	<i>Yarra</i>	20
3 décembre 1911	<i>Polynésien</i>	65
1 ^{er} janvier 1912	<i>Ville de La Ciotat</i>	79
27 janvier 1912	<i>Néra</i>	84
26 février 1912	<i>Océanien</i>	52
31 mars 1912	<i>Pacifique</i>	78
15 septembre 1912	<i>Pacifique</i>	44
7 octobre 1912	<i>Océanien</i>	35
1 ^{er} décembre 1912	<i>Armand-Behic</i>	43
18 janvier 1913	<i>Sydney</i>	29
3 février 1913	<i>Pacifique</i>	21

gravité de la situation à Java, les menaces de la famine et la crainte des révoltes font qu'après de nombreux échanges de courriers et de télégrammes entre les trois partenaires, et après avoir pris connaissance du contenu de l'arrêté de 1874 concernant le statut des travailleurs immigrés, le gouverneur général des Indes néerlandaises, Van de Wijck, finit par accepter que l'opération soit désormais directement traitée entre le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et le consul de France à Batavia. Cependant, bien que l'Administration française souhaite qu'un règlement définitif soit établi, fixé dans le cahier des charges, le gouvernement néerlandais refuse de s'astreindre à une règle fixe en ce qui touche la détermination du nombre de travailleurs à recruter et les traitements à exiger en leur nom, se réservant d'introduire dans les contrats, pour chaque convoi, telle obligation qu'il paraîtrait utile d'exiger de la colonie engagiste.

La ventilation du premier contingent, arrivé le 16 février 1896 à bord du *Saint-Louis*, un navire affrété par la maison Ballande, après vingt-trois jours de navigation entre Java et Nouméa, pose d'innombrables problèmes dus à la précipitation et à un certain nombre d'ambiguïtés volontairement entretenues par Feillet. La première difficulté est liée au contexte économique dans lequel arrive ce convoi, caractérisé par l'arrêt de l'industrie minière et par une crise dans les plantations de café atteintes par la sécheresse. Sur les 170 Javanais arrivés, seuls 72 trouvent rapidement un employeur. L'Administration est alors accusée par les conseillers d'avoir violé l'arrêté du 19 novembre 1895 stipulant qu'il est



Fête indonésienne sur la côte Est, album Mitride, coll. SANC

contingent arrive pour aller choisir directement leur main-d'œuvre.

Les conséquences de cette situation sont nombreuses. Faute de rentrée d'argent (le passif de cette opération s'élevant à environ 36 000 F sur un total de 59 053,22 F), l'Administration ne peut payer à la maison Ballande ni les frais de transport ni les intérêts qui commencent à s'accumuler, et la question est mise à l'ordre du jour des débats

D'autres problèmes surgissent, comme la rétribution de l'interprète Déhude, pour laquelle rien n'a été anticipé, ou comme les frais de séjour de ceux qui ne sont pas engagés. L'ensemble de ces problèmes, dus à la grande variabilité des besoins et aux faibles capacités de financement de l'archipel, explique, selon Fidayanti Muljono-Larue (1995), les aléas de ce premier convoi et des suivants : « *Ce premier voyage est révélateur d'un certain nombre de contradictions de ce genre d'opérations : la colonie est trop petite, sa capacité d'accueil limitée et il n'est pas possible de remplir un bateau (sur le papier, il est impossible de savoir à l'avance de combien de coolies la colonie aura besoin). Un problème analogue se posera au moment de leur retour : il sera également difficile d'organiser des convois de rapatriement. Compte tenu des délais pour réaliser l'opération, entre le moment où elle est décidée et celui où les travailleurs arrivent, le prix du café ou celui du nickel ont eu le temps de changer et avec eux, la demande de main-d'œuvre.* »

En dépit de ces difficultés, un deuxième convoi d'environ 62 personnes, organisé directement par la maison Ballande, arrive le 15 octobre 1897. Il faut ensuite attendre 1899 et les premiers effets de la maîtrise totale des institutions par Feillet pour qu'un troisième convoi soit décidé et organisé par la colonie.

Malgré toutes ces mesures, en 1899, le problème de la main-d'œuvre reste crucial au moment

La ventilation du premier contingent [...], arrivé après vingt-trois jours de navigation entre Java et Nouméa, pose d'innombrables problèmes dus à la précipitation et à un certain nombre d'ambiguïtés volontairement entretenues par Feillet.

impératif de trouver des engagistes avant de recruter de la main-d'œuvre. Mais, de leur côté, les engagistes ont refusé le principe de contrats nominatifs préalables, pour ne pas avoir à payer les frais d'introduction qui se montent à 125 F, comprenant le transport et l'avance faite au travailleur, dans le cas où celui-ci mourrait ou tomberait malade pendant le transport, ou qu'il ne leur conviendrait pas. Ne voulant pas assumer ce risque, ils préférèrent attendre que le

du Conseil général du 15 septembre 1896, à un moment où les relations entre Feillet et la plupart des conseillers sont particulièrement difficiles. Les membres du Conseil général reprochent au chef du service de l'immigration, Jules Moriceau, d'avoir signé le contrat d'affrètement du navire de transport des Javanais avec la maison Ballande sans les en avoir au préalable avertis ainsi que le directeur de l'Intérieur, et sans qu'aient été vérifiées les possibilités de règlement financier.

où se combinent la reprise minière, la volonté des colons d'avoir des travailleurs auxiliaires, la perspective des grands travaux, la raréfaction de la main-d'œuvre pénale et le tarissement de l'arrivée des travailleurs océaniens.

À l'issue du banquet, réunissant plus d'une centaine de personnes, qui suit l'inauguration de l'Exposition coloniale de 1899, Feillet provoque un grand débat sur la question de la main-d'œuvre, car une partie de la récolte de café n'aurait pu être effectuée à cause de ce problème. Il y a pourtant déjà, dans la colonie, 3 380 engagés dont le nombre a cependant tendance à stagner.

Deux types de recrutement : des Indiens et des Javanais, dont l'immigration est subventionnée par la colonie

Toujours soucieux de satisfaire « ses » colons, le gouverneur Feillet noue des contacts au cours de son séjour parisien, lors de l'Exposition universelle de 1900, avec les gouverneurs de l'Inde française et de l'Indochine. Il fait ensuite organiser une mission pour ces colonies, mais il doit rassurer ses collègues sur le sort qui sera réservé à cette main-d'œuvre, car, comme l'explique Bazin, le responsable calédonien de la Banque de l'Indochine, dans un compte-rendu envoyé le 5 février 1901 au siège parisien, la réputation de l'archipel est mauvaise : « Cette mission s'embarquera le 9 février à destination de Batavia : elle ira ensuite au Tonkin et si nécessaire poussera ses investigations jusque dans l'Inde française. [...] Toutefois on est tenté de se montrer sceptique lorsqu'on songe que les Tonkinois et les Javanais introduits en Nouvelle-Calédonie ont été trompés pour la plupart ; il y en a des centaines qui attendent leur rapatriement depuis au moins 18 mois. »

Rappelant que certains sont maltraités ou que d'autres, au terme de leur contrat, se retrouvent débiteurs vis-à-vis d'engagistes malveillants, le responsable de la banque ajoute que « ces gens-là ne sont pas plus naïfs qu'autrui ; ils ont des ramifications dont on n'a pas idée ; ils ne se sont pas gênés pour écrire chez eux et se plaindre et la colonie ne jouit pas d'une très bonne réputation ; c'est là qu'il faut chercher la cause de l'insuccès des tentatives d'introduction de main-d'œuvre faites jusqu'ici ».

En dépit de ces conditions initiales difficiles, aggravées par le manque de moyens financiers de nombreux colons, Feillet parvient à introduire dans la colonie, par une immigration subventionnée, des Indiens et des Javanais. Un premier convoi de 389 Javanais arrive le 30 novembre

1901 par le vapeur *Nightsdale*, complété dès l'année suivante par l'arrivée de 414 nouveaux engagés par le *Lincolnshire*. L'arrêté du 10 janvier 1903 précise que, désormais, les coolies javanais pourront, en dehors des travaux agricoles et de la domesticité, être affectés au travail des mines. Dès lors, les arrivées vont se poursuivre de façon régulière.

Mais les efforts de recrutement se portent aussi vers les Indes françaises. Un arrêté du 24 août 1901 autorise ainsi le prélèvement d'une somme de 15 000 F sur la caisse de réserve pour recruter des travailleurs indiens tandis qu'un autre, du 6 septembre, régit l'immigration indienne en Nouvelle-Calédonie. Le premier convoi arrive le 19 septembre 1901, alors qu'un arrêté du 14 septembre a déjà prescrit un troisième prélèvement sur la caisse de réserve pour faire venir un second convoi d'Indiens.

Parallèlement, la maison Ballande continue ses négociations pour faire venir d'autres convois de Tonkinois, malgré la dépêche ministérielle du 12 septembre 1901 signalant les réticences du gouverneur d'Indochine à laisser recruter des travailleurs de sa colonie, en raison de l'opposition de ses colons, mais aussi des clauses des contrats qui n'ont pas toujours été respectées et des sévices subis par certains engagés des premiers convois. Cependant, deux convois arrivent en 1902, le premier le 15 avril, le second le 15 septembre. Un arrêté du 11 octobre 1902 fixe les nouvelles conditions d'engagement de la main-d'œuvre indochinoise.

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées au départ, les démarches de Feillet sont finalement couronnées de succès, comme en témoignent les chiffres qu'il présente dans un rapport du 18 octobre 1902. Entre le 19 septembre 1901 et le 24 juin 1902, sont en effet arrivés 1 435 Asiatiques, dont 500 Indiens et 935 Tonkinois, et 185 Néo-Hébridais, auxquels se rajoutent divers convois d'ouvriers français entre le 5 février 1902 et le 16 septembre 1902, représentant 182 personnes.

Or, l'évolution de la conjoncture en Nouvelle-Calédonie fait que, dès fin décembre 1901, les Javanais et les Indiens, en surnombre, sont employés aux travaux du chemin de fer, faute d'engagement chez les particuliers.

À tous ces nouveaux arrivants, il faut adjoindre les Japonais, les premiers à être arrivés, principalement introduits par la société Le Nickel.

Le recrutement, par des opérateurs privés, de travailleurs japonais

C'est grâce à la dépêche ministérielle du 12 avril 1900, précisant que les coolies japonais seraient traités comme des travailleurs européens, que l'immigration peut reprendre. Le gouvernement japonais, satisfait, ne s'oppose donc plus à l'envoi de ses ressortissants en Nouvelle-Calédonie. La SLN négocie directement avec le Japon, sans en référer à la colonie, ce qui lui vaut d'amers reproches de la part du Conseil



Convoi de travailleurs japonais, arrivé en 1906, coll. Palombo

Convois de Japonais de 1900 à 1901,

extrait de *Les Japonais en Nouvelle-Calédonie*, Kobayashi Tadao, 1992

Date d'arrivée	Nombre de personnes	Nom du bateau	Employeur
15 mai 1900	84	<i>Kasuga Maru</i>	SLN
19 juin 1900	79	<i>Futami Maru</i>	SLN
18 septembre 1900	418	<i>Shinano Maru</i>	SLN
16 octobre 1900	158	<i>Yahata Maru</i>	SLN
13 novembre 1900	117	<i>Kasaga Maru</i>	SLN
4 décembre 1900	106	inconnu	SLN
18 décembre 1900	121	<i>Rosetta</i>	London Nickel
15 janvier 1901	125	<i>Yahata Maru</i>	SLN
Total	1 208		

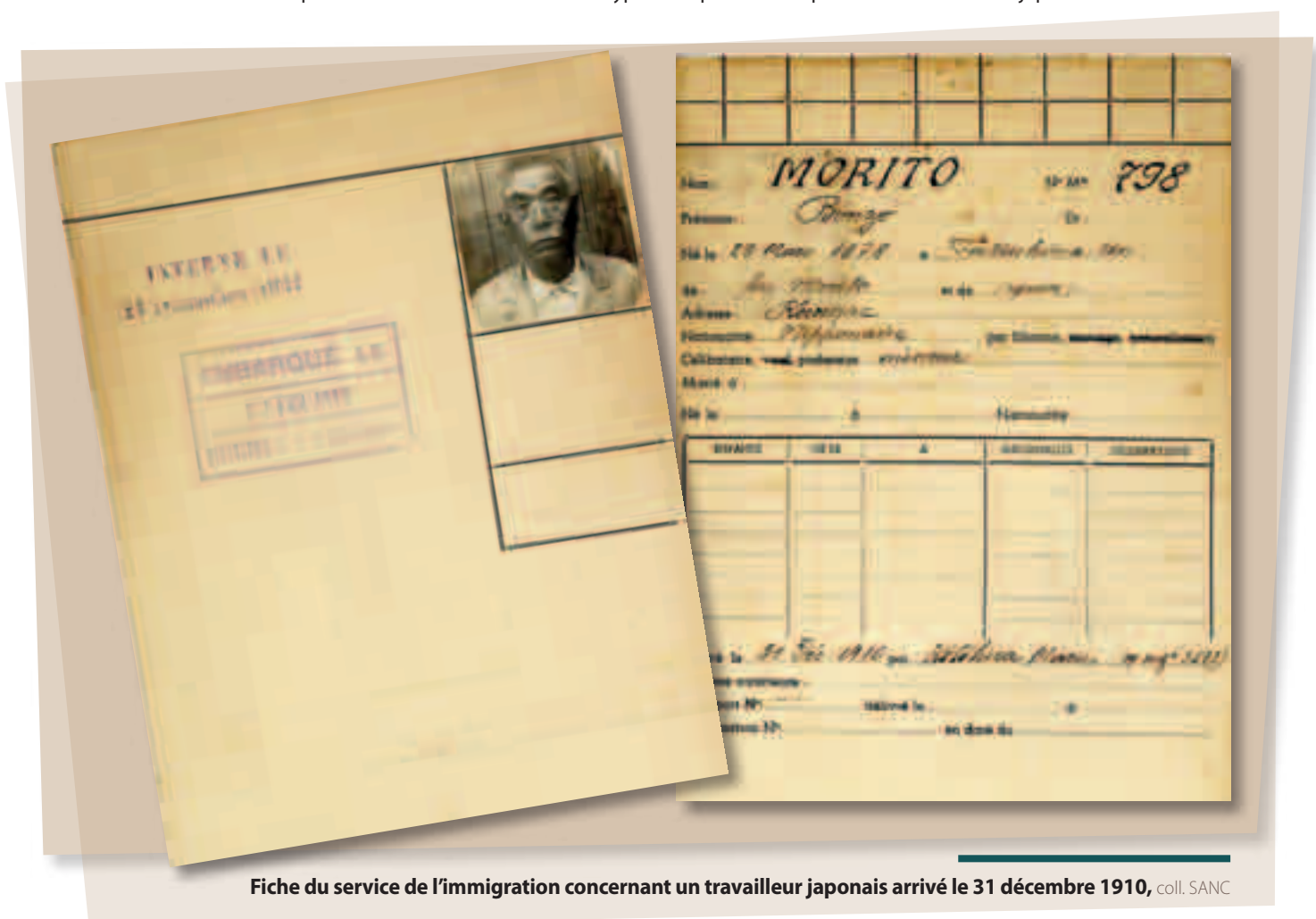
général. De mai 1900 au 15 janvier 1901, huit convois quittent Kobe pour Thio ou pour Népoui. Forte de l'expérience du premier convoi de 1891, la législation japonaise appliquée à partir de 1900 impose que la société d'émigration établisse un contrat écrit avec l'employeur et qu'elle soit l'intermédiaire entre celui-ci et l'émigré. Elle doit également fournir des informations fréquentes de l'émigré au préfet de sa région d'origine. Elle doit assurer « la concorde » entre les deux parties et veiller à ce que l'employeur respecte parfaitement le contrat de travail. Même si le salaire a baissé (32 F au lieu de 40 F en 1892), le contrat a été remanié dans le sens d'une amélioration certaine sur de nombreux points. Les

sociétés se doivent de fournir une nourriture en conformité avec les habitudes japonaises et des vêtements adaptés au travail sur mine. La durée totale du contrat (5 ans), la journée de travail (10 heures) ainsi que l'obligation de fournir les soins médicaux et le logement restent identiques. Il est prévu que les trois quarts du salaire seront envoyés à la société d'émigration, dont le tiers sera reversé aux familles. Le reste, c'est-à-dire la moitié du salaire, sera placé par la société, sur la base d'un intérêt de 3 % par an, jusqu'au retour au Japon. Le travailleur ne perçoit sur place qu'un quart de son salaire. En dépit des stipulations du contrat, les Japonais rencontrent deux types de problèmes qui les

Si la grève n'a pas repris, d'après le directeur de la Banque de l'Indochine, c'est parce que « les Japonais sont tenus par la famine » (compte-rendu du 5 juin 1901).

conduisent d'abord à manifester en 1900, puis à se mettre en grève en 1901.

Le premier conflit éclate en octobre 1900 à Thio. En effet, contrairement aux termes du contrat, les malades ne sont pas convenablement pris en charge. Les travailleurs reprochent aux médecins français de ne pas se rendre sur les lieux de travail, les malades devant descendre de la montagne pour aller se faire soigner à l'hôpital distant de 2 à 12 kilomètres. Beaucoup souffrent du béribéri et sont obligés de travailler malgré leur état. Le surveillant de la société Tōyō Imin Gōshi Kaisha pense que ces plaintes sont justifiées et que la solution serait d'engager un médecin japonais.



Fiche du service de l'immigration concernant un travailleur japonais arrivé le 31 décembre 1910, coll. SANC

Malgré cette manifestation, leurs revendications ne sont pas satisfaites et le second conflit éclate le 22 avril 1901, quand 750 émigrés japonais se mettent en grève. Ils sollicitent, cette fois, un agrandissement des logements et une amélioration des lits, l'installation d'un bain japonais, de meilleurs soins pour les malades, de la nourriture en conformité avec les spécifications du contrat, de l'eau en quantité suffisante ainsi que des équipements de cuisine. Enfin, ils voudraient que leur contrat soit réduit de 5 ans à 4 ans.

L'employeur refuse la totalité des revendications et supprime le salaire de ceux qui ont participé à la grève. Finalement, les travaux sur mine s'arrêtent. Le gouverneur envoie une cinquantaine de gendarmes qui réussissent à empêcher une marche sur Nouméa. Le travail reprend le 6 mai, mais il est de nouveau suspendu le lendemain. Au même moment, les engagés des mines Ballande de Dumbéa se mettent aussi en grève, puis quittent la mine et viennent à Nouméa pour chercher un autre travail. Ces mouvements ont un grand retentissement, inquiétant fortement la population européenne qui y voit une remise en cause du système des contrats. Si la grève n'a pas repris, d'après le directeur de la Banque de l'Indochine, c'est parce que « les Japonais sont tenus par la famine » (compte-rendu du 5 juin 1901). Cependant, un certain nombre d'entre eux ont abandonné les mines et errent à l'aventure, en quête de travail chez des particuliers. De façon assez caractéristique, on parle à leur propos de « Japonais évadés ».

Des Asiatiques dont la terrible condition est dénoncée par la mission de l'inspecteur Fillon

Ce dernier écrit, le 1^{er} avril 1907, à propos du service de l'immigration : « *Le service protecteur des immigrants s'accommodait du pire désordre : négligence, illégalité, abus de pouvoir, aussi bien dans la surveillance des contrats de travail que dans la protection de ses pupilles ; tel était le bilan de ce service devenu dangereux pour le bon renom de l'administration locale.* »

À propos des salaires, il ajoute : « [...] *bien rares sont les engagistes qui viennent régler tous les trois mois au syndicat : on n'a jamais exigé ces règlements ; on a toléré, non des mois mais des années de retard ; on a laissé des engagements entiers s'accomplir sans salaires ; les malheureux qui ont perdu, ou perdront ainsi le fruit de leur labeur sont innombrables.* ». D'après l'inspec-

teur, les salaires dus pour la circonscription de Nouméa concernant 63 Javanais, 15 Indiens, 61 Indochinois et 94 Néo-Hébridais, au 1^{er} avril 1907, représentent un montant total de 96 803 F. La liste des engagistes mauvais payeurs est représentative de toutes les professions et de toutes les catégories sociales. Certains engagés, notamment tonkinois, n'ont pas été rétribués depuis cinq ans et les sommes qui leur sont dues dépassent 2 000 F. Un employeur totalise un retard de plus de 10 000 F pour quinze engagés non rétribués depuis le 20 septembre 1902. Cependant, ajoute l'inspecteur Fillon, « *dans l'intérieur, le désordre est certainement bien pire.* ».

Celui-ci déplore aussi la multiplicité des peines encourues par certains engagés. Comparant cette rigueur à la mansuétude sans borne dont les engagistes ont toujours bénéficié, il qualifie le contraste de « *pénible* », car, pour ces derniers, les sanctions sont restées lettre morte et si certains décomptes sont parvenus jusqu'à l'avocat de l'Administration, aucun n'a franchi le seuil de la justice. Sa conclusion est sans ambages : « *Il n'est pas excessif d'affirmer que le vol permanent des salaires [...] organisé dans la colonie a toujours trouvé chez le service protecteur la complaisance désirable.* »

L'arrêté du 19 mars 1909 règle les conditions dans lesquelles les immigrants indochinois, javanais et indiens peuvent obtenir la résidence libre.

Après le sort réservé aux engagés, l'inspecteur Fillon dénonce la façon dont l'introduction de la main-d'œuvre asiatique a été financée. Il constate que l'ancien bureau de l'immigration est dans l'impossibilité de lui fournir la situation exacte du compte « dépôts des Indigènes et orphelins », dont le solde débiteur s'élève à 105 220, 24 F et qui a servi à financer l'arrivée des convois.

La visite de l'inspecteur semble avoir eu quelques effets positifs. Le 13 février 1908, une circulaire du gouverneur Liotard demande aux présidents des commissions municipales d'organiser le rapatriement des Javanais qui le souhaitent, un crédit de 20 000 F ayant été prévu à cet usage au budget. Le 29 décembre 1908, un arrêté réunit de nouveau le service des affaires indigènes et de l'immigration, afin

que les problèmes de main-d'œuvre soient régis par un organisme commun. Le 9 janvier 1909, le chef du service des affaires indigènes et de l'immigration avise tous les engagistes qu'ils doivent, avant le 1^{er} mars de l'année suivante, se faire connaître et régulariser leur situation ainsi que celle de leurs engagés sous peine de mesures répressives. Le 16 janvier 1909, un arrêté règle la comptabilité du service des affaires indigènes et de l'immigration pour essayer d'y introduire de l'ordre et de la rigueur. Le 19 février 1909, un arrêté modifie les dispositions de celui du 9 août 1898 en accordant des permis de résidence aux engagés, renouvelables dans le délai d'un mois après leur expiration. L'arrêté du 19 mars 1909 règle les conditions dans lesquelles les immigrants indochinois, javanais et indiens peuvent obtenir la résidence libre : huit ans de présence et le renoncement au rapatriement. Enfin, le 3 avril 1909, l'atelier de discipline de l'îlot Freycinet est supprimé.

Grâce à toutes ces mesures, la situation des engagés s'améliore, ce qui explique le nombre croissant de renouvellements d'engagement. Cependant, la mauvaise réputation de la Nouvelle-Calédonie est établie pour longtemps et l'inspecteur Revel achève

son rapport du 19 janvier 1912 en exprimant des inquiétudes pour l'avenir, voulant peut-être par là justifier la politique de préservation de la population indigène dont il souhaite la relance : « *Les Nouvelles-Hébrides ont été mises en coupe réglée par des traitants imprévoyants ; après avoir été une réserve merveilleuse, elles sont aujourd'hui épuisées et obligées de faire appel à l'immigration étrangère. L'Indochine se refuse à laisser prélever sur sa population les travailleurs dont elle a besoin pour l'exploitation agricole de son sol. Les Indes anglaises gardent jalousement pour les colonies de la Couronne l'excédent de leur population. Seules les Indes néerlandaises autorisent encore la formation de convois d'engagés, mais cette ressource peut manquer d'un moment à l'autre malgré les salaires stipulés. Enfin, la main-d'œuvre pénale devient de plus en plus rare...* »

Cependant, comme l'a très bien perçu, lors d'un débat au Conseil général du 16 novembre 1895, le conseiller Alinant de Dollon, les conséquences démographiques et sociologiques de cette politique d'immigration massive compromettent à terme l'établissement en Nouvelle-Calédonie d'une colonie de peuplement. Mais, face à cette objection, un autre conseiller, Lucien Colardeau, fait valoir que « pour être une colonie de peuplement, il faut d'abord être une colonie d'exploitation ». Cependant, pour passer du statut de colonie d'exploitation à celui de colonie de peuplement, il faut qu'il y ait une accumulation primitive suffisante, même si elle se fait au détriment de la population de travailleurs immigrés qui contribuent à consolider l'enrichissement des nouveaux venus européens. C'est le second volet de l'échec de Feillet dans cette affaire, car beaucoup de nouveaux colons, n'ayant pas les moyens de s'offrir cette main-d'œuvre, vont se décourager et partir.

Autre conséquence, le Conseil général, représentant les « anciens colons », ne veut en aucune façon aider « les nouveaux colons ». Ce sont donc les engagés déjà présents qui acquitteront en grande partie les frais de l'immigration. Cela se fera au prix d'un désordre inimaginable des comptes de la caisse de l'immigration, ce que dénonceront des inspections ultérieures, sans d'ailleurs que des remèdes y soient définitivement apportés.

Enfin, Fidayanti Muljono-Larue fait remarquer à propos des salaires que le recours à la main-d'œuvre immigrée a permis le remplacement des assignés pénaux, générant ainsi un bénéfice supplémentaire pour les employeurs. Cette main-d'œuvre peut, en effet, être employée jusqu'à douze heures par jour, la main-d'œuvre pénale n'étant astreinte qu'à huit heures de travail quotidien. Cette exploitation s'accompagne souvent de mauvais traitements, en effet, pour l'employeur, la continuité est totale entre les assignés et les engagés. Ces derniers, prolongeant le champ de l'exclusion du monde pénal, vont connaître, jusqu'à l'abolition du système des engagements en 1945, des conditions de



Cohabitation des différents types de main-d'œuvre travaillant à la mine de Poro, coll. MDVN



Groupe de travailleurs asiatiques et indigènes dans une caférie, coll. SANC

semi-servitude s'accompagnant d'une ségrégation sociale totale, ce que décrit ainsi Jean Vanmai (1992) : « Sous-alimentés, résignés, ayant accepté leur sort, torturés au sens propre comme au sens figuré, ces travailleurs se refermaient complètement sur eux-mêmes, se contentant de

survivre et de vivre en vase clos. [...] Souvent très frustes de nature, subissant une sorte de ségrégation raciale – leurs cantonnements sont souvent situés hors des villages –, ils ont, des années durant, vécu ainsi totalement en marge de la société calédonienne. »

Le métissage impossible

1853 est à la fois l'année où la France prend possession de la

Nouvelle-Calédonie et celle où Arthur Gobineau commence à publier *l'Essai sur l'inégalité des races humaines*, qui ne fait que reprendre et systématiser les idées de son siècle. Sa théorie, fondée sur le fait que les civilisations n'existent qu'en fonction de la plus ou moins grande influence de la race aryenne sur le reste du peuplement, promet à l'humanité un sort d'autant plus misérable que le mélange des races y sera plus important. Les incidences de cette pensée seront telles que Claude Liauzu, faisant, en 2004, le bilan des nombreuses études universitaires conduites depuis quelques années sur le problème des liens et des relations de sexe en situation coloniale, en arrive à la conclusion que, dans l'ensemble des empires coloniaux du XIX^e siècle, « le métissage apparaît comme un facteur de désordre violent les règles de la reproduction à l'identique et de la séparation des races ».

Cependant, en Nouvelle-Calédonie, bien que l'impact de cette idéologie sur l'esprit et les comportements des premiers Européens soit important, il se révèle rapidement tempéré par l'absence de femmes d'origine européenne. À titre d'exemple, en 1891, si on observe une proportion d'environ deux hommes pour une femme chez les « libres », la disparité est encore plus exacerbée chez les libérés où les femmes représentent un effectif d'environ 3,2 %, lequel est légèrement supérieur chez les relégués (11,8 %), mais dérisoire parmi les transportés (0,65 %).

“

Le métissage apparaît comme un facteur de désordre violent les règles de la reproduction à l'identique et de la séparation des races.



Européens en brousse, dont un avec sa « concubine indigène »,

album dit du maire de Nancy, fonds Kakou, coll. SANC

Un important métissage biologique souvent nié (1853-1890)

Cette « pénurie » conduit certains Nouméens à aller se chercher une épouse européenne en Australie. Mais, en brousse, d'après Augustin Bernard (1895), « *les unions entre Blancs et Calédoniennes sont fréquentes, presque tous les Européens ayant des concubines indigènes* ». Celles-ci sont alors soit des « Néo-Calédoniennes » (terme utilisé à l'époque pour désigner les femmes kanak), soit des Néo-Hébridaises, importées dans le cadre du trafic de main-d'œuvre, appelé communément « blackbirding », dont le déporté Johannes Caton (1986) dresse le portrait suivant : « *Un certain nombre d'ouvriers et de déportés, des colons même ont [...] de ces filles indigènes pour maîtresses. Elles sont en général douces, dociles et coûtent peu. Ce sont les grisettes de l'amour de cette colonie : quelques bijoux de verre, et de l'amour, beaucoup d'amour, voilà tout ce qu'elles ambitionnent.* »

Les témoignages abondent sur ce genre d'unions et leurs incidences démographiques. Ainsi, en 1886, tant Charles Godey que Léon Moncelon et l'administrateur du 5^e arrondissement de l'époque confirment que l'ensemble de ces contacts est à l'origine d'un métissage très important. Plus tard, le docteur Vincent, dans une étude sur la population kanak datant de 1893, s'intéresse aux « *tribus de la région centrale de l'île [où] les anatomies ont une conformité assez sensible* » et note « *les différences morphologiques entre les indigènes du littoral et de la partie centrale* », qu'il explique par la variété et l'ancienneté des contacts avec les Européens dans les zones côtières : « *Tous se mêlèrent à la race autochtone et donnèrent naissance à des types nouveaux appelés métis vrais. Les premiers métis et leurs enfants véquirent en Canaques. Voilà pourquoi les Canaques de la côte comprennent beaucoup de sang-mêlé.* »

Alors qu'au chef-lieu le concubinage avec une Mélanésienne est souvent perçu comme une déchéance, dans le « *Far North* » à la calédonienne, les normes de la société occidentale d'alors s'estompent rapidement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la capitale. Certes, l'isolement, la solitude, s'y modulent de façon diversifiée, selon que l'on appartienne au monde des grandes stations de la côte Ouest, à celui des prospecteurs du Nord ou que l'on vive sur les propriétés enclavées de l'Est. Cependant, l'importance du métissage y est tel que de nombreux observateurs et auteurs de la décennie 1870-1880 le considèrent comme

l'inéluctable avenir de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, Léon Moncelon, délégué de la Nouvelle-Calédonie de 1884 à 1886, conclut un article intitulé « *Métis de Français et de Néo-Calédonien* » sur le fait « *qu'une race nouvelle se formera du croisement des Canaques avec les immigrants* ». Pour eux, l'assimilation se fera grâce au métis, dont Marc Le Goupils (1905) brosse le portrait suivant : « *Le vrai type néo-calédonien que le mélange des races a formé en ce lieu, et que cet afflux [en référence aux colons Feillet], espérons-le, ne submergera pas, est débrouillard, comme on dit là-bas, chercheur, entreprenant, positif, trop mobile peut-être, d'ailleurs nullement capable de ténacité et même de patience* », ajoutant qu'il est « *séduisant par l'allure libre et dégagée avec laquelle il marche dans la vie. La misère même chez lui ne sent jamais l'abattement ni la lésine et le dernier des stockmen ou gens de bétail a un peu du gentleman.* » Mais à cette vision positive des métis s'oppose

celle, extrêmement, de l'administrateur René Moriceau dans *Quelques notes sur la Nouvelle-Calédonie* (1886), alors qu'il est administrateur colonial en poste à Houaïlou : « *À Nouméa, les enfants sont astreints à une certaine réserve, ils fréquentent en général un milieu convenable et ils sont bien surveillés. [...] Il n'en est malheureusement pas de même dans l'intérieur et il faut l'avoir vu de ses yeux pour se faire une idée de cette génération de stockmen ignorants et vantards, de filles effrontées que préparent les écoles de brousse malgré les efforts des instituteurs. C'est qu'après la classe, les enfants rentrent chez eux, y trouvent le plus souvent de mauvais exemples, y apprennent de leur père, qui vit généralement avec une popinée, à mépriser leur mère. Et si la mère est d'origine européenne, d'où vient-elle ? Souvent, quel exemple pour les enfants ! Ne serait-il pas préférable que les écoles de Nouméa soient aménagées de façon à recevoir comme internes les rares enfants qui fréquentent nos écoles ?* »



Une Néo-Hébridaise, extrait de *La Dépêche coloniale illustrée*, 1900, coll. Estival

Portrait d'une jeune métisse,
coll. SANC





Orphelins de Saint-Léon de Païta, album de l'archevêché de Nouméa, coll. SANC

De nombreux « orphelins » étaient en réalité des enfants métis abandonnés, recueillis par les frères maristes ou par les sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny.

À l'image de l'Australie, la situation difficile de nombreux enfants métis et le manque d'immigrants dans cet archipel lointain font qu'un certain nombre de voix s'élèvent pour qu'ils soient recueillis dans des orphelinats afin de fournir « les précieux auxiliaires » dont la colonisation a besoin.

Un auteur comme Charles Godey (1886), qui est aussi un ancien fonctionnaire en poste en Nouvelle-Calédonie, s'inquiète des incidences à long terme d'un métissage trop important pour la colonie. Celui-ci représente, selon lui, une menace tant à cause de l'ascendant pris par les femmes kanak sur leurs compagnons européens et du discrédit que ce type de relation porte à l'image de l'Européen que des velléités revendicatrices qui pourraient naître d'un nombre trop important de sang-mêlé : « À la Nouvelle-Calédonie, l'administration semble tendre vers le mélange des races : j'ai connu, en effet, des mulâtres et même des nègres, en nombre relativement considérable, qui occupaient des

postes importants dans la colonie. Est-ce un bien ou plutôt est-ce un mal, où rien pour les hommes comme pour les choses n'est marqué au coin de la régularité et de la logique ? Tout y est bouleversé, la nature comme les hommes, les hommes comme les institutions. »

Les métis risquent donc d'introduire une dimension supplémentaire de « désordre » dans une colonie déjà dotée du bagne.

Ce positionnement reflète celui des colons libres de cette époque. Ceux-ci craignent qu'à terme le métissage ne devienne une entrave à la vocation de colonie de peuplement de la Nouvelle-Calédonie, que Léopold de Saussure définit, en 1899, comme un pays « où l'Européen peut se reproduire indéfiniment et se multiplier », mais, surtout, « où l'indigène s'il existe y est relégué à l'arrière-plan soit à cause de sa faiblesse numérique, soit par le fait de son état social [...] et incapable de devenir le facteur ou l'instrument du développement et des progrès du pays occupé ».

Les métis risquent donc d'introduire une dimension supplémentaire de « désordre » dans une colonie déjà dotée du bagne.

**Mariage d'Étienne Planchenault
avec Catherine Bergès-Casamayor,
le 18 novembre 1905 à Canala,**

coll. Yves Jacquier

Le repli communautaire (1890-1914)

À partir de 1890 et au fur et à mesure que s'affirme le principe de la relance de la colonisation libre, le discours se modifie. Les métis sont considérés comme rares et Augustin Bernard écrit, en 1895, qu'« en l'état actuel des choses, il ne se formera pas plus de race métissée en Nouvelle-Calédonie qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande. [...] Cet élément est trop peu nombreux pour qu'il y ait lieu de s'y arrêter et pour qu'il soit appelé à jouer un rôle quelconque dans l'avenir. »

Le courant d'immigration lié à la relance de la colonisation libre va fortement contribuer à un rejet plus prononcé du métissage. Les différences de statut ainsi que le rééquilibrage du sex-ratio chez les Européens font que les deux grandes communautés ethniques se replient sur elles-mêmes et se cantonnent à des pratiques essentiellement endogames : dans la société coloniale ethniquement hiérarchisée d'alors, on se marie dans sa communauté, car, comme le rappelle Claude Liauzu (2004), « avec le temps, l'immigration féminine d'origine européenne a été un facteur limitatif et elle a contribué à renforcer la barrière sexuelle, à l'imposer comme norme de la relation coloniale ».

Les enfants métis sont des erreurs de jeunesse ou des incidents de parcours extraconjugaux, le symbole d'un double échec personnel et social qu'on se hâte d'oublier. Seule la Grande Guerre interrompt brièvement ce processus, étant donné que, pour les besoins de l'armée, beaucoup d'enfants métis sont intégrés comme citoyens (Sylvette Boubin-Boyer, 2001). Le métissage est une impasse que les écrivains calédoniens illustrent par des personnages conflictuels et déchirés tels que Yan-le-Métis d'Alain Laubreaux, Jean M'Barai de Georges Baudoux ou les filles de la Néama de Paul Bloc. L'analyse de l'échec de ces dernières semble corroborer le jugement de Marius Archambault (1904) considérant que, si le métissage produit « des êtres doués de facilités intellectuelles équivalentes à celles des jeunes Européens, ces dispositions sont malheureusement combattues par une grande indolence et des tendances à une vie de paresse et de débauches ».



**Mariage d'Adolphe
Tony Schmidt (fils
d'Adolphus et de
Pouia) avec Adeline
Soenne (fille de
Joseph et de Marie
Lemanchec), en 1900,**

coll. Cornet



Parallèlement, le monde kanak, qui se restructure difficilement dans le cadre des réserves, ne laisse pas volontiers partir ses filles et se montre hostile à ces unions fugaces qui s'achèvent trop souvent par le retour à la tribu de la mère et des enfants abandonnés. On met en garde les jeunes filles contre ces « Blancs beaux parleurs » qui les renverront dès qu'ils auront décidé, sous la pression de leur famille, de convoler selon les normes établies, les relations interethniques n'étant tolérées que dans le cadre des premiers apprentissages sexuels. Ce serait déchoir que de « s'encanaquer », selon l'expression de l'époque, ou de vivre avec une « bayou », nom péjoratif utilisé autrefois pour désigner les femmes engagées d'origine javanaise. Cependant, le fait de bénéficier de la citoyenneté conduit à l'assimilation progressive de groupes non européens comme les Indiens ou « Malabars », les déportés kabyles de Bourail ou les Japonais, ces derniers étant les seuls à s'allier aux deux communautés. De fait, la pratique du métissage est loin de disparaître, comme le rappelle l'ouvrage de Denyse-Anne Pentecost, *L'appel du Pacifique*, évoquant les relations qu'entretint toute sa vie Tiby Hagen (1880-1947), notable calédonien, avec son fils non reconnu, Édouard Pentecost (1909-1971),

qu'il avait eu avec une métisse de Maré, Émely (1884-1955). Appartenant au clan Hnaisseline, celle-ci, quant à elle, était la fille légitime de Dick Pentecost (1855-1904), un de ces aventuriers anglophones, ou « beach-combers », qui vivaient du commerce de traite dans les îles. On pourrait ainsi multiplier les exemples du métissage qui se poursuit à cette époque, mais d'une façon moins ouverte que pendant la période précédente, tandis qu'aux confins de l'œkoumène colonial se constituent les communautés dites de « purs » métis du Grand Nord calédonien ou des vallées enclavées de la côte Est, telle celle de Névaho, à l'embouchure de la Tchamba. Ainsi, bien avant la Première Guerre mondiale, la Nouvelle-Calédonie a déjà beaucoup d'Européens... pas vraiment blancs et beaucoup de Kanak... pas vraiment noirs... mais elle n'a pas de métis ! Il faudra attendre la fin du XX^e siècle, après la période d'affrontements dite des Événements, pour que, dans l'archipel, le métissage soit revendiqué et valorisé.



Édouard Pentecost deviendra un éminent homme d'affaires, coll. Pentecost

Joseph et Marie Wamytan et leurs enfants, coll. Nakagawa

Ainsi, bien avant la Première Guerre mondiale, la Nouvelle-Calédonie a déjà beaucoup d'Européens... pas vraiment blancs et beaucoup de Kanak... pas vraiment noirs... mais elle n'a pas de métis !



Nouméa à l'aube du XX^e siècle

Une presqu'île encore peu occupée



À l'aube du xx^e siècle, la ville de Nouméa est encore fort modeste, et loin d'occuper la totalité de la presqu'île. Cette carte, connue sous le nom de plan Caujolle, date, certes, de 1876, mais étant annexée à celle constitutive du domaine de la ville en 1890, cela signifie que la ville a géographiquement peu évolué entre ces deux dates.

Il y apparaît très clairement que la zone la plus dense est constituée par le « centre historique »,

attenant au port, dont l'emplacement fut choisi par Tardy de Montravel en juin 1854.

De ce noyau initial se détache, vers le sud, le quartier Latin, situé sur les contreforts du mont Coffyn. Le Faubourg-Blanchot, par contre, est à peine perceptible par opposition à l'axe de la route coloniale 13 autour duquel s'esquisse la Vallée-des-Colons. À cette époque, l'appellation de ce quartier recouvre pratiquement tout l'est de la presqu'île, c'est-à-dire les zones de Magenta et de l'actuel quartier de la Vallée-des-Colons, alors

plus communément appelé vallée de l'Infanterie. Si, à l'ouest, la Vallée-du-Tir se caractérise par quelques rares habitations, cette carte permet aussi de distinguer les quatre grandes implantations de l'Administration pénitentiaire sur l'ancienne île du Bouzet, devenue l'île Nou : le pénitencier-dépôt, à l'anse Paddon, le camp Est et le four à chaux, faisant face à la ville, l'hôpital du Marais et la ferme nord, à l'anse Kuendu. Par contre, tout comme le nord, le sud de la presqu'île apparaît quasiment désert.

Un domaine communal constitué en 1890

Le 1^{er} juin 1859, en même temps qu'il avait constitué la commune de Port-de-France, le gouverneur Saisset avait procédé à sa délimitation. Port-de-France comprenait alors toute la presqu'île, depuis la mer jusqu'à une ligne qui, partant de la baie de Boulari, longeait la concession des missionnaires, menait au Pont-des-Français et rejoignait le « *fond de la baie de la Dumbéa* ». Le 17 juin 1868, le gouverneur Guillain modifie les tracés précédents pour mettre à la disposition de l'Administration pénitentiaire les 461 hectares de l'île Nou. S'agissant de la presqu'île, le périmètre est désormais limité au nord par une ligne qui, partant du « *littoral sud de la baie de Coutio-Couéta* », longe le sud de « *la concession Joubert, le terrain de la ferme modèle d'Yahoué* », puis la Yahoué jusqu'à son embouchure. Il est par ailleurs limité, à l'est, par la baie de Boulari, au sud, par le grand récif et, à l'ouest, par le littoral ouest des îles Brun et Nou.

Le décret constitutif du 18 juin 1890, signé du président Sadi Camot, suivi par l'arrêté du 26 août 1890, annule celui du 15 mars 1879 et constitue le domaine de la ville de Nouméa. Apparaissant en jaune sur cette carte, celui-ci recouvre environ 865 hectares dont 822 situés dans la presqu'île et 43 dans la ville elle-même. La presqu'île de Ducos (947 ha) est transférée officiellement à l'Administration pénitentiaire. Cet échange entre l'État et la ville de Nouméa est complété par l'arrêté du 9 décembre 1897 portant extension des limites de Nouméa, qui sont « *reportées à la ligne de crête passant par la caserne de gendarmerie de la Vallée-des-Colons, englobant ainsi les vallées dites : vallées Méran, Bataille et Aubertin* ».

Une population nouméenne qui devient multiethnique entre 1891 et 1911

Nouméa, refuge des déçus de la colonisation libre

Durant les vingt années qui séparent les recensements de 1891 et de 1911, deux périodes sont nettement perceptibles concernant l'évolution de la population de la ville. Pendant la première phase (1891-1906), la comparaison entre la population « libre » nouméenne et celle de l'intérieur fait apparaître une tendance générale à l'accroissement du chef-lieu, qui passe de 2 300 habitants en 1891 à 4 287 en 1901 et à 6 051 en 1906. Cet accroissement de 3 751 personnes, soit une augmentation de 163 % de l'effectif initial, résulte de la propagande du gouverneur Feillet en faveur de la colonisation libre qui entraîne une arrivée importante d'immigrants de métropole. En effet, à partir de 1897, certains d'entre eux choisissent de rester au chef-lieu où ils sont recrutés par des maisons de commerce ou des entreprises de la place : « *Le chef-lieu s'est accru aux dépens de l'intérieur par suite de la non-réussite des exploitations agricoles, ce qui a contraint les colons à venir chercher leurs moyens d'existence à Nouméa.* » (Revue française, 1907) La proportion d'étrangers, au contraire, si importante au début de la colonisation, diminue : on ne compte plus, en 1891, que 326 étrangers pour 5 355 Français.

Mais cette tendance s'inverse entre 1906 et 1911, et Nouméa perd environ 800 habitants. Deux facteurs sont à l'origine de cette régression. Le

premier est lié à la diminution de la population de condamnés, consécutive à l'arrivée du dernier convoi de condamnés, en 1897, et au rapatriement progressif d'une partie des effectifs de l'encadrement pénal.

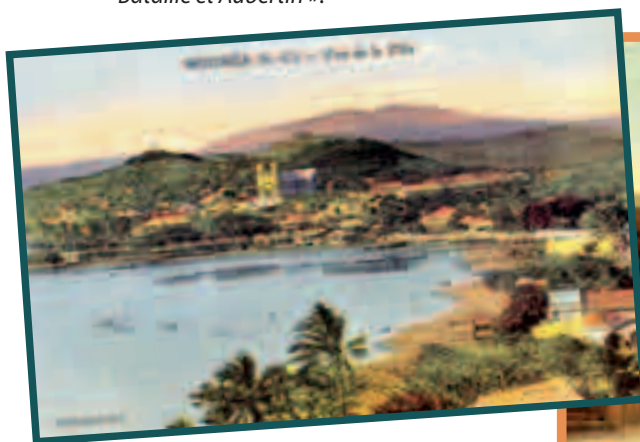
Le second provient de la crise économique dramatique que traverse la colonie et qui engendre un puissant exode rural. Celui-ci vient gonfler la population nouméenne sans se traduire, cependant, par un solde migratoire positif, car l'importance des pertes subies par la brousse (- 2 051) dépasse celle des gains enregistrés par la ville (+ 1 764).

La situation va pourtant s'améliorer avec la création de l'usine de Doniambo en 1910 et le redémarrage de l'économie calédonienne à la veille du premier conflit mondial.

Une diversification ethnique qui s'ébauche

L'ethnologue Fritz Sarasin, qui visite la ville en 1911, s'en fait le témoin : « *La ville ne compte guère que 6 848 Européens, auxquels viennent s'ajouter quelques centaines d'indigènes et de représentants de la race jaune, Tonkinois et autres. Dans la population, deux éléments frappent d'emblée le voyageur à son arrivée dans l'île. Ce sont, tout d'abord, des indigènes néo-calédoniens et loyaltiens, solides gars au corps bien découpé et à la tignasse crépue, qui travaillent soit au port comme débardeurs, soit en ville comme coolies. L'autre élément, européen celui-là, inspire une profonde pitié. Ce sont les anciens forçats, les "libérés" comme on les appelle, pauvres hères au regard craintif, à l'aspect misérable.* »

En effet, selon les chiffres du recensement de 1911 cités par *Le Bulletin du Commerce* du 22 avril de la même année, Nouméa compte, outre 1 245 personnes d'origine pénale, mais dont les effectifs ont diminué environ de moitié depuis 1891, 1 350 engagés asiatiques ou néo-hébridais auxquels s'ajoutent 643 « indigènes » ou Kanak et... 6 Wallisiens.



Vue de la ville, coll. MDVN



Rue de l'Alma, coll. MDVN

Un centre-ville géographiquement limité

Comme le prouve ce plan largement distribué aux émigrants qui arrivent, la ville est encore principalement constituée du grand carré dessiné par Lucien Coffyn, avec, à côté, le quartier de l'Artillerie, à usage unique des militaires. Il est à noter que tous les bâtiments d'importance soit leur sont dus, soit appartiennent à l'Administration pénitentiaire. Les constructions civiles, la plupart du temps en bois, restent de taille modeste.

Quais de Nouméa, coll. MDVN



Une couronne de quartiers où triomphe « le style colonial »

Au sein de la couronne de petites vallées qui ceignent la ville, la plupart des maisons sont édifiées selon un style qui sera défini comme « colonial ». Au-delà, triomphe encore un mode de vie très rural et où l'autoconsommation reste importante. Cependant, chaque quartier se caractérise par des constructions liées à une décentralisation qui s'amorce modestement : l'église Saint-Jean-Baptiste à la Vallée-des-Colons, la gare et la voie de chemin de fer à la Vallée-du-Tir, l'évêché au Faubourg-Blanchot ou le vélodrome sur la route de l'Anse-Vata.



Plan de Nouméa dans les années 1900, coll. Brun



La Vallée-des-Colons, coll. MDVN



Le vélodrome, sur la route de l'Anse-Vata, coll. MDVN



La gare et la voie de chemin de fer, à la Vallée-du-Tir, coll. MDVN



L'évêché et la maison des Petites Sœurs des pauvres, sur le haut de la colline, au Faubourg-Blanchot, coll. MDVN



L'Orphelinat, coll. MDVN



L'anse Vata, coll. MDVN

La vie quotidienne des femmes d'origine libre à Nouméa

Sophie Mazyn, épouse Picot (1859-1904),

coll. Cécilia Brun



Types de coiffures à la mode en 1898, almanach Hachette 1899 ayant appartenu à Sophie Mazyn, épouse Picot, coll. Cécilia Brun

Dans une île, dans une ville où les hommes sont les plus nombreux, on peut se demander en quoi consiste la vie des Nouméennes. Elle est sensiblement la même que celle des femmes de province métropolitaine, si l'on se réfère aux parcours des femmes dites « libres », sur lesquels nous disposons de témoignages.

Il y a les agendas, conservés par Cécilia Brun, ayant appartenu à Sophie Mazyn, qui fut l'épouse de Charles Metzdorf, puis celle d'Émile Picot, avec qui elle les remplissait.

Sophie Mazyn a publié en 1902, sous le nom de plume d'A. Vermast, un ouvrage intitulé *Chez les Canaques de Nouvelle-Calédonie, aventures d'une famille de colons*. Ce récit, inspiré de sa biographie, donne une description de sa vie à Koné, puis à Nouméa.

Un autre témoignage provient de l'institutrice Fernande Leriche qui évoque la vie quotidienne de sa mère, Élisabeth Paddon, fille métisse de James Paddon et veuve très prématurément du négociant Paul Leriche. Il s'intitule tout simplement *Maman* et figure parmi les textes ras-

semblés en 1997 par l'Association des amis du livre et de la reliure dans un livre intitulé *Sourep, Ambroisine et autres récits*.

Avant d'évoquer leur existence, il convient de bien préciser ce qu'on entend par « femme libre ». Le classement de la population dans les recensements du début du siècle est subdivisé en quatre catégories : libre, pénale, réglementée et indigènes des tribus. Chaque catégorie correspond à un statut juridique particulier, mais la césure essentielle se situe, pour les trois dernières, entre les citoyens et les non-citoyens. Encore faut-il tenir compte du fait qu'à l'époque non seulement les femmes de citoyen ne disposent pas des droits civiques, mais encore que les dispositions du Code civil les maintiennent dans une véritable sujétion par rapport à leur époux. C'est pourquoi les femmes dites « libres » ne le sont pas tant que cela, sauf peut-être dans le cadre intime et quotidien de leur maisonnée. Et pourtant, le « bon » mariage représente, pour la plupart d'entre elles, l'étape essentielle de leur vie.

Le mariage comme fondement du statut social

On s'y prépare dès le pensionnat, tenu par les sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny à La Conception, notamment en commençant la réalisation d'un trousseau brodé qui constitue l'essentiel de la dot. La surmasculinité générale de la population fait que les prétendants ne manquent pas, mais leur candidature est soigneusement examinée par les familles et la jeune fille elle-même. Dans cette société socialement et ethniquement hié-

rarchisée, les clivages sociaux et raciaux représentent autant d'obstacles insurmontables. Certes, les mariages ne sont plus arrangés, mais ils ne se font presque toujours qu'avec le consentement des familles. Les contraintes sont telles que « vieux garçons » ou « vieilles filles » ne sont pas rares. Les noces sont l'occasion d'une belle cérémonie qui permet de rassembler parents et amis tout d'abord à l'église, puis autour d'un grand banquet. C'est aussi un événement de la vie nouméenne et un spectacle gratuit pour les badauds qui en commentent tous les détails. Comme en France, les jeunes filles semblent être peu averties des réalités de l'existence avant leur mariage. Celui-ci est souvent une loterie, car, malgré des fiançailles qui durent un an, les jeunes époux se connaissent peu ou mal. Même si l'union se révèle malheureuse, le divorce est considéré comme inconcevable. Commence alors une vie d'épouse, de femme au foyer, soumise à l'autorité du mari.

Certes, une série d'articles, parus dans *La France Australe* en 1897, évoquent les premiers débats sur le féminisme, à la suite d'un congrès s'étant déroulé à Paris en août de la même année et abordant l'égalité civique des hommes et des femmes. La conclusion du journal, qui se situe résolument dans le camp conservateur et clérical, est sans ambages : « *Le législateur a cru devoir assurer le bon fonctionnement de la famille sur la subordination d'un des époux à l'autre ; et dès lors, il était fatal que l'autorité fut décernée à l'homme. C'est lui qui a la charge de subvenir aux besoins des siens ; appelé à diriger les affaires du*

dehors, son entière liberté d'action est nécessaire, en même temps qu'il est présumé y puiser une plus grande expérience de la vie. »

Dans un autre article en date du 30 novembre 1897, l'enseignement est accusé d'être à l'origine des revendications en cours, et donc responsable des conséquences dramatiques qui pourraient en découler : « Ainsi le féminisme aura poussé la femme vers toutes les vocations, il n'en paraît aucune qui lui fasse peur. La femme se perd. De cette lutte avec la nature, elle sortira meurtrie, brisée, morcelée, finie. À qui la faute ? À nous les hommes, les gouvernants. Dans notre aveugle entreprise de l'enseignement... Nous jetons la jeunesse, tête baissée, dans les livres, dans les lycées. La pauvre naïve croit à nos promesses. » L'article s'achève sur cette belle conclusion : « Allons ! Allons ! à chacun son métier... Facilitons les mariages, allégeons les chaînes. Moins de femmes aux manufactures, moins de femmes en mal de revendications et plus d'amour en foyer, de mères soucieuses de l'amour des fils, plus de sottes ambitions... »

Il est difficile d'évaluer quelles pouvaient être les répercussions de ce type de débats en Nouvelle-Calédonie, mais s'ils étaient reproduits dans les journaux, c'est qu'on estimait qu'ils pouvaient intéresser. Cependant, la plupart des femmes devaient correspondre à cette description que Fernande Leriche avait faite de sa mère : « Naturellement la jeunesse empêcha d'abord Élisabeth de suivre les événements politiques, puis, peu féministe, elle s'en désintéressa par la suite. » Ainsi, ne pas être féministe signifiait accepter de n'être qu'une femme au foyer, consacrant sa vie à son intérieur et surtout à ses enfants.

La maternité, second élément de positionnement social

Le second événement fondamental de la vie des femmes est la naissance d'un enfant. En général, celle-ci survient dans l'année qui suit le mariage. Les naissances se déroulent souvent à la maison. On a recours à une sage-femme ou au « bon » docteur Le Scour si l'accouchement se révèle difficile. Il est hors de question pour les femmes d'origine libre de se rendre en cette occasion à l'hôpital colonial qui jouit d'une réputation détestable et qui est réservé aux indigents et aux engagés asiatiques et océaniens. La tradition orale insiste sur le fait que les familles étaient nombreuses et les naissances rapprochées. Qu'en est-il au niveau statistique ? Au recensement de 1901, on compte à Nouméa

1 848 enfants de moins de 18 ans pour 814 femmes mariées, ce qui donne une moyenne de 2,2 enfants par famille. Cela traduit un comportement faiblement nataliste, tout comme en métropole, et ce courant malthusien est dénoncé par la presse. Ainsi peut-on lire dans un article de *La France Australe* du 7 mai

1897 : « Que penser d'une race... où le rêve du berceau ne hante plus les jeunes épouses, où tout ce qui fut la joie est repoussé par avance des éventualités farouches de la vie... Allons, femmes, un peu plus de courage ! Songez à la mère antique qui montrait glorieusement ses fils en les appelant son unique parure. »



Les chances qu'une femme a de se marier, extrait de l'almanach Hachette 1899, coll. Cœcilia Brun

Femmes en promenade, fonds Martin, coll. MDVN



L'article s'attaque ensuite aux pratiques d'avortements clandestins. Mais les faiseuses d'anges concernaient principalement les « filles perdues » d'origine pénale, les métisses ou les engagées isolées dans la ville. Cependant, la mortalité tant adulte qu'infantile reste importante, entraînant des drames pas toujours faciles à assumer, ce dont témoigne comme suit Fernande Leriche : « Les épreuves n'ont pas été épargnées à Elisabeth. Elle a perdu son compagnon ; elle est restée veuve à vingt-neuf ans et demi et le dernier dix-huit mois. Elle s'est oubliée pour se consacrer à eux. Elle n'était pas dénuée de ressources, mais il lui a fallu compter avec des gens malhonnêtes. Elle a perdu deux enfants mais, très croyante, elle a supporté ces épreuves avec courage et résignation. »

Dans une société où la répartition des tâches est aussi clairement définie, la mort prématurée du mari est une catastrophe à la fois personnelle et matérielle. De la lecture des annonces parues dans les journaux, il ressort que les femmes ayant un emploi sont souvent des veuves en quête de ressources.

Une vie quotidienne consacrée à sa « maisonnée »

Le terme « maisonnée », très employé à l'époque, reflète la diversité des tâches dévolues aux femmes, qui sont loin de se rapporter au seul cadre de la maison. Le mari travaillant à l'extérieur, la gestion de la propriété est assurée par l'épouse, avec l'aide de domestiques néo-hébridais ou kanak, puis, plus tard, avec celle d'engagées javanaises – réputées exemplaires –, auxquels sont confiés, entre autres tâches, la vaisselle, le balayage, la lessive et le repassage. En plus de la surveillance de ces travaux, la maîtresse de

maison se consacre à l'éducation de ses enfants, à la cuisine, à la couture, à la tenue des comptes, mais aussi au jardinage et au maraîchage. Ainsi, à côté des fruits du jardin, le rôle du potager est essentiel, car il permet de nourrir toute la maisonnée. Après le dîner, pris très tôt afin de bénéficier des dernières lueurs du jour, la fin de la journée est consacrée, sous l'éclairage des lampes à pétrole, soit au courrier, soit à la lecture des journaux, dans lesquels on découpe les recettes et les bons conseils pour les coller dans des cahiers constitués à cet effet.



Madame Defférière et sa fille Thérèse, coll. Beuze

Même lorsqu'elles ne sont pas veuves, les femmes sont très souvent vêtues de noir, car il y a régulièrement un décès dans l'entourage proche et ne pas porter le deuil durant un délai bien défini serait mal considéré.

Des loisirs peu nombreux

En regard de toutes ces activités domestiques, les loisirs paraissent peu nombreux et limités, suscitant chez les femmes de fréquents moments de « tristesse », emplis de mélancolie, de nostalgie et d'aspiration au retour vers le pays natal et la famille, comme en témoigne A. Vermast : « Nous menons à Nouméa une existence de bons bourgeois. Mon mari est souvent en voyage pour les mines. [...] En réalité, notre vie est très monotone ; je comprends aisément que presque tous ceux qui ont réussi à ramasser une fortune cherchent à se soustraire au terrible ennui de la vie à Nouméa pour aller jouir de leur fortune dans la patrie. » Cette tendance au retour de la population libre est souvent évoquée, car on ne vient pas toujours aux colonies pour s'y installer durablement, mais avec l'objectif de se constituer un patrimoine pour pouvoir ensuite retourner chez soi, et on ne reste que si l'on n'y parvient pas : « Il est fort probable que vous resterez à demeure fixe dans la Nouvelle-Calédonie, à moins qu'un coup de fortune inespéré ne vous permette de retourner dans la patrie. »

Le dimanche marque une rupture dans ce rythme assez monotone. La plupart des femmes étant croyantes et pratiquantes (ce qui n'est pas le cas des hommes à une époque où cléricaux et anticléricaux s'opposent), elles se rendent inmanquablement à la messe en compagnie de leurs enfants. Elles ont, en général, pris au préalable toutes les mesures nécessaires pour que le déjeuner, riche et copieux, soit prêt. C'est alors souvent l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis. Il arrive qu'on aille pique-niquer à l'anse Vata ou sur les bords de la Dumbéa en empruntant le train. La fin de l'après-midi est souvent consacrée à de longues promenades : « Après les plus grandes chaleurs, nous allons nous promener. [...] Tantôt nous flâtons à travers les rues de la ville ; tantôt nous dirigeons nos pas vers la campagne environnante, quoique celle-ci ne soit pas précisément très belle, ni très verdoyante. » On assiste également au concert : « Le dimanche, le corps de musique du centre pénitentiaire donne un concert à la place des Cocotiers, et pour rien au monde mon mari ne consentirait à manquer ce concert. À vrai dire, ce corps de musique renferme quelques exécutants de fort grand talent, et les concerts méritent tout le bien qu'on en dit. » En 1900, l'harmonie de la transportation sera remplacée par la fanfare militaire.

Quant à la vie des femmes en brousse, elle est incontestablement assez rude, bien que se traduisant souvent par davantage de liberté et d'autorité au sein de la famille. Cependant la

Agenda-Buyard. L. BALLANDE Fils aîné à Nouméa.

CONFECTIONS POUR DAMES



COSTUMES

Agenda-Buyard. L. BALLANDE Fils aîné à Nouméa.

surmasculinité y reste la règle. Pour la période 1906-1911, alors qu'à Nouméa le sex-ratio est équilibré, on constate en brousse ce phénomène surprenant d'une population masculine en forte augmentation parallèlement à une population féminine qui régresse.

L'explication réside peut-être dans les innombrables qualités et compétences que l'on exige de la broussarde : « Je devrais écrire la "broussarde", si cette expression pouvait généraliser la Calédonienne. [...] La broussarde est levée la première, ne connaît pas la sieste et est la dernière à se coucher. Elle monte à cheval, rentre le bétail, tue la buse et le pigeon, bine le champ, cueille le café, dirige la cuisine et le store, fait les comptes et apprend à lire à ses enfants. Elle ne connaît pas la crise de nerfs et les migraines. Elle n'est pas coquette, mais sait rehausser la beauté de ses formes et la régularité de ses traits avec une simple blouse calédo-

nienne et un chapeau peu coûteux qu'elle a l'art de rendre élégant. Bonne mère de famille, nous devons à sa robustesse et à son abnégation, la merveilleuse natalité de la colonie. Si elle possède toutes les qualités de la paysanne française, elle est plus éclairée et moins disposée à s'adonner aux superstitions des religions. La présence de telles femmes aimantes et dévouées fait oublier bien des ennuis et des souffrances morales. J'admire respectueusement la femme calédonienne et je comprends mieux, aujourd'hui, pourquoi nombre de colons ont pu déployer tant de ténacité et de courage contre l'adversité et conquérir un certain bien-être. » (Henri Legras, Bulletin du Commerce, novembre 1910)

Mais la surmasculinité de la population rurale libre provient aussi du fait que si certains hommes vont en brousse pour travailler, ils n'y sont pas toujours accompagnés de leurs épouses qui restent au chef-lieu, notamment pour les études de leurs enfants.

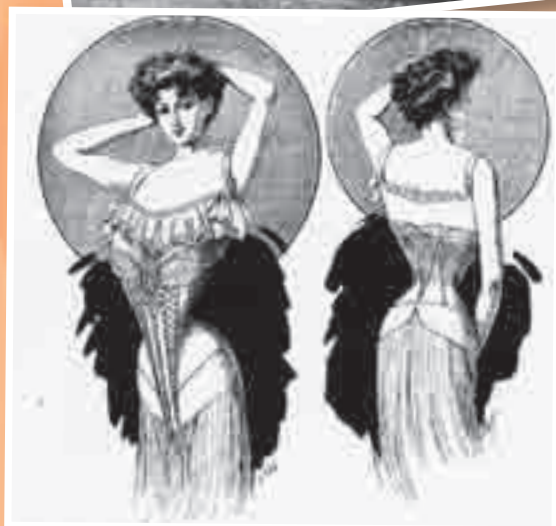
Type de vêtements féminins vendus par les Établissements Ballande en 1896,

agenda Ballande 1896, coll. Cœcilia Brun



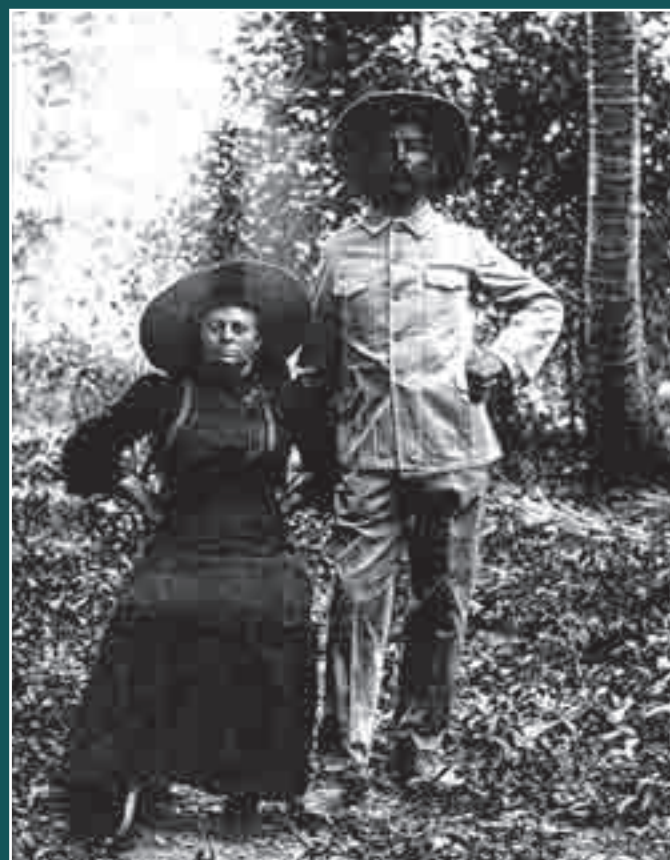
Réunion de famille,

fonds Bridon, coll. MDVN



L'indispensable corset,

extrait de *La Dépêche coloniale*, 1902, coll. Estival



Colons de Hienghène, coll. Lapetite

Loisirs et sports de la Belle Époque à Nouméa

Bien que Nouméa soit une petite ville relativement modeste, la dernière décennie du XIX^e siècle et les premières années du siècle suivant s'y caractérisent par une activité plutôt intense concernant les loisirs et les sports. Comme le reflètent tant l'ouvrage de Jacques Valette (2009) que les chroniques portant sur cette période de Jean-Marie Creugnet, on y retrouve toute la palette des activités typiques de la Belle Époque. Si certaines de ces manifestations s'adressent à un public bien spécifique, la plupart permettent aux divers types de populations présentes dans la ville de se croiser. Cependant, la grave crise économique dans laquelle sombre la colonie à partir de 1903 et l'importante émigration européenne qui en résulte se traduisent par une diminution notable de l'offre culturelle, tandis que les activités sportives se maintiennent.

Bals, concerts, théâtre, caf'conc' et cinématographe

La salle des fêtes, attenante à l'hôtel de ville, tout juste restaurée, rouvre ses portes à l'occasion du bal du 14 Juillet 1891. Spacieuse et décorée au goût de l'époque, elle est régulièrement utilisée pour des manifestations telles que des bals et des concerts, dont ceux de la société philharmonique créée en 1894. Le bal du 14 Juillet, donné à l'hôtel du gouverneur, s'accompagne de nombreuses festivités et animations dans la ville : fête foraine, pilous, régates, compétitions sportives... Une des attractions principales de la ville reste le concert donné tous les dimanches après-midi au kiosque à musique.

Par ailleurs, la fin du XIX^e siècle est marquée par l'essor de nombreux cafés-concerts : l'Éden-Concert, le Café calédonien, qui deviendra le Concert des enfants de Paris, ou encore le Concert des colonies, ultérieurement dénommé Concert de la Scala. Les Nouméens et les broussards, avides de nouveautés et de distractions, se précipitent pour y voir des mélodrames, des pièces de boulevard ou de comique troupier, pour y écouter des concerts, tandis que plusieurs cirques australiens viennent planter provisoirement leur chapiteau sur la place des Cocotiers.

Une grande foire annuelle réunit des exposants venant de toute la Nouvelle-Calédonie, mais celle de 1899, qui constitue un préalable à la participation de la Nouvelle-Calédonie à l'Exposition universelle de 1900, a particulièrement marqué les esprits. La volonté du gouverneur Feillet étant que le pavillon représentant la colonie soit une opportunité pour elle de se faire connaître en France.

Mais la principale nouveauté est constituée par les toutes premières projections cinématographiques, assurées en 1897 par MM. Plane et Boivin, à l'hôtel de ville. La première salle permanente de cinéma est le Casino, qui deviendra le Modern Cinéma en 1910.

En 1909, Raphaël Ménard ouvre son théâtre rue Jean-Jaurès.



Les tout débuts du cinématographe,
La France Australe, 1897



La salle des fêtes de l'hôtel de ville,
coll. Maxime Briçonon



Théâtre Ménard, coll. Ménard

Premiers « souvenirs »

Mis à part le commerce d'œuvres kanak, les années 1890-1910 sont marquées par la fabrication, soit par des condamnés en cours de peine, soit par des libérés, de petits objets en nacre, en bois ou en fibres de cocotier. Sans grande valeur, pourtant travaillés avec une extrême finesse, ils servaient de présents ou de souvenirs que l'on rapportait en métropole.

Outre quelques peintures inspirées de scènes nouméennes, comme l'arrivée des navires au port, ou représentant des édifices, tels que la cathédrale ou l'hôtel de ville, la période se caractérise par l'édition des premières cartes postales. Une première série en couleurs, comportant six éléments, est réalisée pour l'Exposition universelle de 1900. Les sujets en sont très divers, mais les représentations de la ville et de Kanak posant en studio dominent largement.



Nacres, fonds Kakou,
coll. MDVN

Des manifestations sportives

Si les courses de chevaux de l'hippodrome de Magenta sont très prisées, il en est de même pour les courses cyclistes proposées par le Véloce club calédonien au vélodrome de l'Anse-Vata, inauguré le 15 juillet 1895.

En 1907, se déroulent les premiers championnats de tennis du Mont-Coffyn, sur un terrain construit en 1888, tandis que le club de gymnastique La Néo-Calédonienne est animé et présidé par Marius Jocteur de 1908 à 1916.

Ce n'est qu'à la veille de la Première Guerre mondiale que l'on assiste aux débuts de la boxe avec les premiers combats au Grand Théâtre Ménard.



Carte postale en couleur pour l'Exposition universelle de 1900,
coll. MDVN



Courses de chevaux à l'hippodrome de Magenta,
coll. MDVN



Tennis du Mont-Coffyn,
fonds Tramchand, coll. MDVN



Fête populaire, place Courbet, album Nething,
coll. SANC

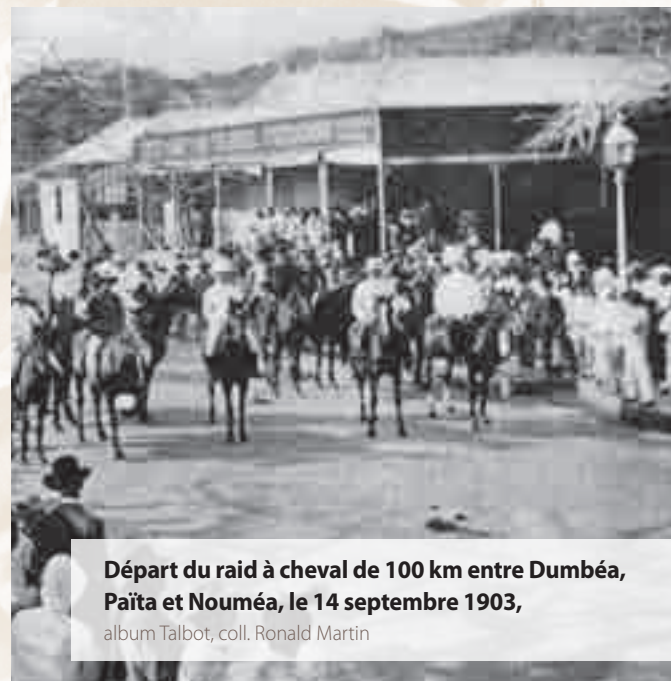


Courses de vélo pour le cinquantenaire, album
Talbot, coll. Ronald Martin

Les fêtes du cinquanteaire, miroir de la diversité des populations de la Nouvelle-Calédonie

La délégation officielle se rendant par le train à l'inauguration du tunnel de Tonghoué, le 22 septembre,

album Talbot, coll. Ronald Martin



Départ du raid à cheval de 100 km entre Dumbéa, Païta et Nouméa, le 14 septembre 1903,

album Talbot, coll. Ronald Martin

Du 13 au 27 septembre 1903, se déroulent à Nouméa un certain nombre de festivités, à l'initiative d'un comité institué dans ce but, pour la commémoration des cinquante ans de la présence française dans l'archipel. Celles-ci débentent, le 13 septembre, par le tirage d'une tombola qui connaît un grand succès et dont le bénéfice de 14 574 francs se rajoute aux 6 500 francs offerts par le Conseil général et aux 3 000 francs de la mairie afin de couvrir les frais de l'ensemble de la manifestation. Cette somme, relativement importante pour l'époque, va permettre d'engager certaines opérations de prestige. Un crédit de 200 francs est ainsi attribué au photographe Louis Talbot pour financer la réalisation d'un album-souvenir, tandis que 500 francs sont donnés à la revue *La Dépêche coloniale illustrée* afin qu'elle édite un numéro consacré à l'événement.

Le 19 septembre, le gouverneur Picanon vient en personne accueillir une délégation autrichienne conduite par le major Roth. Après avoir assisté, le 21 septembre, à la première journée du concours hippique organisé à Magenta, la délégation se rend en visite, le 22 septembre, à Dumbéa en empruntant le train jusqu'à l'entrée du tunnel de Tonghoué, inauguré pour la circonstance.

De très nombreuses animations et manifestations en tous genres

Après la retraite aux flambeaux du 23 septembre et le feu d'artifice du 24, suivi d'un grand bal à la mairie, le clou de ces manifestations est constitué, le 25 septembre, par un défilé appelé « la cavalcade ». Visant à représenter les différentes composantes du tissu socio-

économique de l'archipel, celui-ci comprend, outre des militaires, des chars de diverses associations ou maisons de commerce de la place ainsi que des groupes défilant à pied. Parmi ces derniers figurent des danseurs de Lifou, d'Ouvéa ou des Nouvelles-Hébrides, mais aussi une délégation d'« Annamites », suivie par des cavaliers « arabes », conduits par le cheik Mokhrani en personne, et des engagés indiens ou « malabars ». La parade s'achève avec le char symbolisant la prise de possession, sur lequel, à l'ombre d'un cocotier, un figurant incarne l'amiral Febvrier-Despointes, encadré, sur deux niveaux, de marsouins et de guerriers kanak. Les commémorations s'achèvent le dimanche 27 septembre, mais la journée est endeuillée par le décès du fils du gouverneur Picanon, à l'âge de 17 ans. Les drapeaux sont alors mis en berne et la fête dite vénitienne, qui devait clôturer ces deux semaines de réjouissances, est annulée.



Départ de la grande régate,
album Talbot, coll. Ronald Martin



Danseurs d'Ouvéa, extrait de *La Dépêche coloniale illustrée*, 1904, coll. Estival



Danseurs de Lifou, album Talbot, coll. Ronald Martin



Engagés néo-hébridais,
album Talbot, coll. Ronald Martin



Photographies des participants au concours de bébés, réservé aux enfants européens, album Talbot, coll. Ronald Martin



Carton d'invitation au concours hippique, coll. Martin



Char de l'infanterie, symbolisant la prise de possession, album de l'archevêché de Nouméa, coll. SANC



Le dragon « annamite »,
album Talbot, coll. Ronald Martin



Le cheik Mokhrani et ses cavaliers « arabes », précédés de la musique militaire, coll. MDVN



Défilé des Indiens ou « Malabars », coll. MDVN

La difficile reconversion économique du début du XX^e siècle





Introduction

Dès la première expérience de relance de la colonisation libre, le gouverneur Laffon propose, en 1892, un vaste projet portant sur les grands équipements qui paraissent indispensables tant au développement économique de la colonie qu'à la fixation définitive des immigrants sur cette terre lointaine. En effet, si ces derniers sont à la recherche d'une certaine prospérité, ils sont aussi en quête d'une certaine qualité de vie.

Très rapidement, le gouverneur Feillet va parvenir aux mêmes conclusions que son prédécesseur. Aussi, si son investissement personnel en faveur d'une colonisation de peuplement fondée sur le café, dite désormais « colonisation Feillet », est resté célèbre, l'ensemble du volet économique qui accompagne cette migration, et pour lequel son implication fut tout aussi importante, est peu ou pas connu du grand public. Cependant, comme le rappelle Isabelle Merle, « *la Nouvelle-Calédonie subit, en fait, entre 1900 et 1905, la crise la plus sévère [sous-entendu, économique et sociale] qu'elle ait jamais connue depuis la révolte kanak de 1878, crise qui casse véritablement le ressort du peuplement car, cette fois, il n'y aura plus ni alternative, ni renouveau* ».

En effet, durant les années 1890, se succèdent plusieurs facteurs dont les effets cumulés rendront la reconversion économique de l'archipel au début du XX^e siècle particulièrement difficile.

Le premier d'entre eux réside dans le renforcement des barrières douanières, souvent surnommées « tarifs Méline », voté par la Chambre des députés le 17 janvier 1892. En dépit des protestations de la colonie, la Nouvelle-Calédonie est alignée sur un régime des taxes à l'importation identique à celui de la métropole, représentant environ 4 % de la valeur des produits d'origine étrangère importés. De plus, la loi de 1892 prévoit que les produits importés de France ou des colonies doivent l'être par un transport « en droiture », c'est-à-dire sans rupture de charge par un port étranger. Cette mesure, qui renforce le quasi-monopole des Messageries maritimes, ne facilite pas les relations commerciales avec l'Australie qui était jusque-là le grand pourvoyeur de la Nouvelle-Calédonie dans de nombreux domaines. En outre, une loi du 11 janvier instaure un demi-droit d'entrée des cafés coloniaux sur le marché métropolitain, obérant fortement la vente des cafés calédoniens en France.

En deuxième lieu, dans le domaine minier, après le boom de la décennie 1880-1890, survient une période de baisse très importante du prix des minerais, qui va pratiquement se prolonger jusqu'en 1910, en dépit d'une courte reprise en 1905 et en 1906. Le nickel, qui représente déjà l'essentiel des exportations de la Nouvelle-Calédonie, est touché.

Une autre source de déstabilisation de l'économie calédonienne, organisée jusque-là en un véritable système de production fondé sur le bagne, provient de la fermeture de ce dernier, annoncée dès 1894, mais dont les incidences ne commencent vraiment à se manifester que dans les premières années du XX^e siècle. À la suite d'une pétition circulant en 1902 pour la reprise de la transportation dans la colonie, l'État fait savoir, dans un rapport à la Chambre des députés pour l'exercice des budgets 1902-1904, que « *l'existence de deux colonies pénitentiaires, ayant chacune leur personnel d'administrateurs, de médecins, de commis, de surveillants et de magasiniers, de vastes bâtiments pour recevoir dans les divers pénitenciers les services administratifs et les vivres, loger les fonctionnaires et les condamnés, ayant chacune aussi leurs hôpitaux et infirmeries et jusqu'à une flottille, entraîne plus de dépenses que si toute la population pénale était concentrée dans une seule colonie. Depuis que le Ministère a pris la résolution, fort louable d'ailleurs, de cesser les envois en Nouvelle-Calédonie, cette population, qui n'est plus renouvelée par des contingents nouveaux, décroîtra progressivement, et elle ne nécessitera plus la présence du même nombre d'agents. Il y a lieu de remarquer que le personnel est plus abondant à la Nouvelle-Calédonie qu'en Guyane. Des suppressions d'emplois ont été pratiquées en 1901, d'autres devront être faites en 1902 et dans les années qui suivront. Les dépenses de matériel doivent être réduites également.* » En fait, cette mesure se situe dans une démarche d'ensemble de l'État qui se fixe deux objectifs : dépenser le moins possible pour les colonies et limiter les prérogatives des assemblées locales dont on considère qu'elles en font un usage abusif.

C'est la raison pour laquelle est votée, le 13 avril 1900, une loi de finances qui pose comme principe « l'autonomie financière » des colonies, devant leur permettre, en théorie, de se suffire à elles-mêmes. En réalité, selon Catherine Buttet, « *les nouvelles dispositions contenues dans la loi de 1900 pouvaient se résumer ainsi : augmentation des charges financières et diminution des pouvoirs politiques* ». Les dépenses civiles et militaires du service local sont donc à la charge des colonies, mais c'est à présent le gouverneur qui les détermine, ce qui diminue les prérogatives des assemblées locales. De même, les modes d'imposition ne sont plus à la discrétion totale du Conseil général, ils doivent, en effet, recevoir l'aval du Conseil d'État. C'est l'indignation dans la colonie, et la situation s'aggrave en 1902 lorsque la subvention qui lui est accordée, qui était de 675 000 F en 1901, est brutalement réduite de 160 000 F.



Le gouverneur Feillet dans le train Nouméa-Dumbéa, album Nething, coll. SANC

Jusqu'en 1908, on assiste à une série d'initiatives de l'État visant à réduire au maximum ses dépenses. Le mécontentement des Calédoniens, allant jusqu'à prôner le séparatisme, puis les menaces d'un conflit mondial imminent vont conduire l'État, dans un premier temps, à temporiser cette politique d'économies systématiques et même, dans un second temps, à amorcer une reprise des subventions et aides diverses octroyées à ses colonies, tandis que la période est marquée par un redémarrage économique certain.

C'est donc dans un contexte particulièrement sensible qu'est poursuivie une colonisation de peuplement qui va conduire plus d'un colon, confronté aux dures réalités du quotidien, à douter de l'eldorado du café, alors que la recherche, recommandée par le gouverneur Feillet lui-même, de cultures et de ressources complémentaires s'avère pratiquement vaine.

Parallèlement, la fin du système de production pénal se traduit par un problème de surproduction chronique de viande dont les prix s'effondrent, au grand dam des éleveurs. L'activité minière, quant à elle, est particulièrement concernée par la fin des « contrats de chair humaine », le prix des matières premières étant à la baisse. De nombreux petits mineurs font alors faillite, témoins dans le même temps du duel que se livrent la SLN et Lucien Bernheim, fidèle allié du gouverneur Feillet.

La crise économique est d'autant plus difficile à surmonter que le secteur bancaire est dominé par le monopole de la Banque de l'Indochine dont la politique de prêts est marquée par des taux quasi usuraire et par une exigence de garanties telle qu'elle freine plus qu'elle ne favorise la reprise économique.

Cette frilosité des établissements bancaires se manifeste aussi lorsque la colonie souhaite souscrire des emprunts afin de se doter des grands équipements dont elle a besoin. Ainsi, en n'obtenant que la moitié des sommes qu'elle a sollicitées, celle-ci ne parvient pas à mettre en place le réseau de communication qui lui aurait peut-être permis de mieux assurer son développement. Mais l'obstacle majeur au développement de la colonisation est avant tout constitué par un réseau routier défectueux, le gouverneur se trouvant contraint d'avoir recours à des expédients pour le financer. Ce dernier sera, bien sûr, tenu pour responsable de l'échec de sa propre politique de grands équipements et notamment d'avoir engagé l'archipel dans la périlleuse aventure du chemin de fer sans garanties suffisantes, tout comme pour l'aménagement du port qui restera inachevé.

Mais l'économie calédonienne des années 1900 est aussi très largement tributaire de ses liaisons maritimes, tant extérieures qu'intérieures. Les premières sont presque entièrement assurées par les Messageries maritimes tandis que les secondes le sont par les navires du « Tour de côte », indispensables liens entre la brousse et Nouméa, mais dont la ponctualité laisse à désirer. Enfin, l'espace calédonien est déjà très largement polarisé sur Nouméa, qui, outre ses fonctions politiques, remplit aussi celles de capitale économique et commerciale de l'archipel.

Les dures réalités de l'eldorado du café



Les fallacieuses promesses de débuts

En 1895, un planteur de La Foa, Charles Camouilly, rédige sous la direction de Feillet une brochure, éditée et largement diffusée par le ministère des Colonies, s'achevant sur la conclusion qu'au bout de trois ans, « en année moyenne, l'immigrant [...] disposera [...] d'un revenu annuel de 1 500 F lui permettant, si son ambition est plus grande, d'accroître sa propriété, de multiplier ses plantations et, dans un nouveau délai de cinq ou six années, de conquérir la très large aisance dont jouit en tout pays le propriétaire d'une plantation de 30 000 caféiers ».

L'immigrant en Nouvelle-Calédonie cumulera donc terre et rentrées d'argent, après trois ans de sacrifices, mais la notice s'achève sur la nécessité, pour réussir, de disposer d'avances s'élevant à environ 5 000 F afin de pouvoir « tenir » avant la

première récolte. Quant aux débouchés, l'auteur les garantit en faisant valoir qu'ils sont assurés, d'une part, par la consommation croissante des États-Unis, d'autre part, par la crise que traverse le Brésil, sans oublier le marché métropolitain. Enfin, la qualité de l'arabica produit dans l'île aura pour conséquence que « le producteur calédonien [sera] à l'abri des fluctuations qui pèsent si lourdement sur les agriculteurs des colonies, [grâce à] l'excellence de ses produits dont l'arôme et la saveur peuvent rivaliser avec ceux du meilleur moka et des fines variétés du Martinique et du Bourbon ».

Il va, en fait, rapidement s'avérer que la période des trois ans est largement sous-estimée. Mais Feillet voit surtout dans le café une culture susceptible d'établir la colonie de peuplement dont il rêve. Aussi le définit-il, le 22 juillet 1897, lors d'un discours devant le Conseil général, comme « une plante de culture intensive » qui permet de

L'histoire de la Nouvelle-Calédonie atteste de la recherche permanente d'une spéculation qui aurait constitué le pivot central de l'activité agricole à côté de l'élevage. Plusieurs cycles vont se succéder, témoignant tous des caractéristiques suivantes : enthousiasme préalable, illusions sur les potentialités, improvisation sur le terrain, puis échec total ou relatif. Ainsi, après la canne à sucre, le café s'impose, à partir des années 1890, comme la culture spéculative à pratiquer, car son prix d'achat est en hausse constante : en 1893 et en 1894, il se vend à 2 F le kilo, à 2,50 F en 1895, pour atteindre le prix record de 2,66 F en 1896. Mais, parallèlement, les plantations de tabac, de ricin, d'hévéas, pour le caoutchouc, de cocotiers, pour le coprah, et de coton seront tentées.

Caférie sous ombrage, extrait de *Autour du monde*, coll. MDVN

réaliser de gros bénéfices, non dans des terrains de grande étendue, en raison de la cherté relative de la main-d'œuvre, mais dans des terrains de petite et de moyenne superficie. Il ajoute : « C'est pourquoi la culture du café sera l'agent le plus actif du peuplement de ce pays. »

Mais, outre la sous-estimation des durées, le gouverneur n'hésite pas à se lancer dans une véritable inflation des potentialités agricoles de l'île en affirmant que la Nouvelle-Calédonie dispose de 47 000 hectares, de 50 000 hectares et même de 150 000 hectares de terres caféicoles. Avec sa fougue habituelle, il part en campagne, reconnaissant, dans un discours prononcé le 22 juillet 1897, le véritable « apostolat » auquel il se livre dans ce domaine. Il va y gagner le surnom narquois de « Ca-féier », rapidement transformé par le journaliste Jules Durand en « K. Feillet », dont ses adversaires ne vont pas manquer ensuite de l'affubler.

Le cycle du café, de la production à la consommation



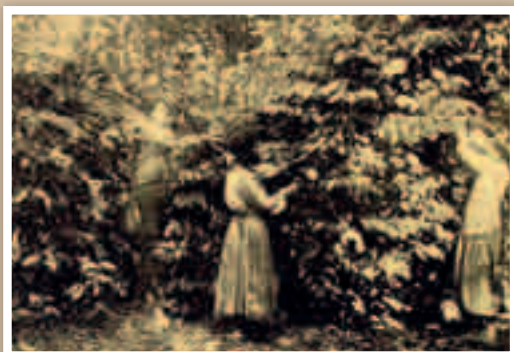
1. Plantation de jeunes caféiers, coll. MDVN



5. Séchage, coll. MDVN



9. Réalisation d'un mélange de grains dans une maison de café, coll. MDVN



2. Cueillette, coll. MDVN



6. Transbordement vers les navires du « Tour de côte », coll. MDVN



3. Triage, coll. MDVN



7. Sacs de café sur les quais de Nouméa, coll. MDVN



4. Dépulpage, coll. MDVN



8. Chargement du café sur un navire en partance pour la France, coll. MDVN

Plan des travaux et des investissements à réaliser sur trois ans pour recouvrer le financement initial de 5 000 F, extrait de *La plantation du café en Nouvelle-Calédonie*, Charles de Camouilly, 1895

CHIFFRE EN FRANCS	REVENUS	DEPENSES
5 000	10 000	10 000
10 000	20 000	20 000
15 000	30 000	30 000
20 000	40 000	40 000
25 000	50 000	50 000
30 000	60 000	60 000
35 000	70 000	70 000
40 000	80 000	80 000
45 000	90 000	90 000
50 000	100 000	100 000

Plan des travaux et des investissements à réaliser sur trois ans pour recouvrer le financement initial de 5 000 F, extrait de *La plantation du café en Nouvelle-Calédonie*, Charles de Camouilly, 1895



Coffea arabica

Le caféier (*Coffea L.*) est un genre de plantes de la famille des Rubiacées qui comprend plus de 80 espèces d'arbres ou d'arbustes originaires, semble-t-il, d'Éthiopie. Certaines de ces espèces sont cultivées pour leurs graines donnant après torréfaction le café. En Nouvelle-Calédonie, deux espèces vont être plus particulièrement cultivées, *Coffea arabica*, tout d'abord, à l'arôme plus subtil, puis *Coffea robusta*, plus résistante aux maladies cryptogamiques.

Une culture très contraignante

Les glorieuses perspectives annoncées vont être rapidement déçues. En 1895, 1 600 hectares de café sont mis en culture dans l'île et 130 caféries sont créées. En 1898, leur superficie a doublé, mais la production reste faible par rapport aux résultats escomptés par Feillet. Or, les premiers signes de découragement se manifestent. D'une part, en effet, la culture du café est pénible et exigeante, d'autre part, elle ne rapporte la plupart du temps qu'au bout de cinq à six ans et non au bout de trois comme l'avait clamé le gouverneur. Il est utile de rappeler à présent l'ensemble des étapes qui jalonnent le parcours du café, de la plantation à son utilisation par un torréfacteur en France. Il convient tout d'abord de rappeler qu'une jeune plantation est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques : inondations, cyclones ou sécheresse... La cueillette est ensuite une opération minutieuse, faisant dire à certains colons qu'ils sont venus effectuer « *un travail de bagnard dans un pays de bagnards* ». Elle nécessite une main-d'œuvre importante, d'où les nombreuses pressions exercées par les colons auprès des autorités afin de bénéficier de l'apport – plus ou moins volontaire – des tribus kanak. Une fois cette étape franchie, débute la minutieuse

Prix du café au kilo de 1893 à 1913

1893	2 F
1894	2 F
1895	2,5 F
1896	2,66 F
1897	2,64 F
1898	2,06 F
1899	2,05 F
1900	2 F
1901	1,9 F
1902	1,74 F
1903	1,65 F
1904	1,68 F
1905	1,69 F
1906	1,7 F
1907	1,68 F
1908	1,68 F
1909	1,68 F
1910	1,64 F
1911	1,97 F
1912	2,2 F
1913	2,39 F

opération du triage qui consiste à retirer les grains attaqués par un parasite, le scolyte, qui donne de l'amertume au café. Puis il faut procéder aux opérations de dépulpage, de démulage, de lavage et de séchage sur des claies rapidement rentrées quand la pluie s'annonce, ce qui est très fréquent sur la côte Est. Il est alors temps de transporter les sacs de café jusqu'au littoral et de les charger sur le bateau du « Tour de côte » de passage. D'abord débarqué à Nouméa, puis au port du Havre, l'arabica calédonien est alors utilisé par les torréfacteurs comme la note complémentaire qui donne son arôme à un bon café.

Une commercialisation décevante

Mais l'élément le plus inquiétant réside dans les maigres perspectives de vente et de distribution auxquelles sont confrontés les colons, tant la commercialisation s'avère difficile. Les exportations sont soumises à deux variables : les cours mondiaux et la tarification douanière. De 1900 à 1911, la surproduction brésilienne se traduit par des cours à la baisse, si bien qu'à la veille de la Première Guerre mondiale ils n'auront même pas rattrapé le niveau record de 1896. Cette conjoncture difficile se conjugue, dans le cadre du protectionnisme mis en place à partir de 1892, à une taxe d'entrée en métropole, qui correspond à la moitié de celle imposée aux pro-

duits étrangers, rendant les exportations d'autant plus difficiles que le prix de vente de ces derniers est souvent plus bas.

En conséquence, comme le rappelle cet extrait d'un rapport de la chambre de commerce de 1913, la colonie va multiplier les demandes d'exonération, mais sans succès, avant la Première Guerre mondiale : « *La Chambre de Commerce de Nouméa a traité cette grave question à fond, sous toutes ses faces. Elle a émis, sans se lasser, des vœux en faveur de la détaxe des cafés calédoniens, en 1897, 1898, 1906, 1908, 1910, 1911, 1912 et 1913. Elle s'est adressée en France aux Ministres, au Parlement, aux Congrès coloniaux, aux Chambres de Commerce des ports de France. Elle a pétitionné et créé un vaste mouvement dans la colonie, qui a eu pour effet de retenir l'attention des pouvoirs métropolitains et du commerce français.* » De même, à l'instar du Conseil général qui n'est pas resté inactif, tous les gouverneurs qui se sont succédé depuis 1894 ont énergiquement appuyé les revendications des assemblées politiques et consultatives de la colonie.

Un sentiment d'échec généralisé

L'erreur profonde de cette expérience de colonisation fondée sur la caféiculture réside dans la contradiction qui consistait à l'établir sur une culture exigeante en main-d'œuvre alors que, parallèlement, le bagne, à la fois principal pourvoyeur de main-d'œuvre potentielle et de consommateurs, fermait. L'introduction de convois d'engagés asiatiques ne parvint pas à résoudre le problème, d'autant que le prix de cette main-d'œuvre augmenta très rapidement, engendrant de graves problèmes de financement que Feillet chercha à combler en puisant dans la caisse constituée par les pécules des engagés déjà présents. Or, ce manque de bras coïncida avec la baisse des prix engendrée par la surproduction brésilienne. Comme le rappelle Alain Saussol (1981), « *trahi par cette crise qu'il ne pouvait prévoir, Feillet le fut plus encore par son propre optimisme, et l'impréparation technique de l'entreprise devait peser lourd dans ses résultats* ». De nombreuses plantations sont abandonnées et beaucoup de colons ruinés se replient sur Nouméa ou partent s'installer aux Nouvelles-Hébrides, où ils cultiveront, notamment, du café. Cependant, sur les quelque 700 familles installées sur une concession entre 1895 et 1902, environ la moitié s'y trouvent encore en 1912. Alors que les prix remontent, elles vont être confrontées à une nouvelle crise dramatique due à l'apparition d'une moisissure fatale à l'arabica : l'*Hemileia vastatrix*.

La crise de l'*Hemileia* ou de l'arabica au robusta

Ce champignon originaire des îles de la Sonde, dont il a ravagé les plantations, n'est officiellement reconnu qu'en 1911, à Ponérihouen. En fait, sa présence est antérieure à cette date puisqu'il avait déjà été signalé dès 1908 à Canala, en 1909 à Thio (Saussol) et qu'il avait, en 1910, définitivement ruiné les caféières des Nouvelles-Hébrides. Paul Bloc, au travers du héros de son roman *Le colon Brossard*, rappelle dans quel désarroi se sont retrouvés les planteurs de café : « L'apparition de la terrible maladie des cafés fut, pour les colons, une véritable catastrophe. Depuis 10 ou 15 ans, les planteurs faisaient école ; ils avaient dû, dans ce pays nouveau pour eux, apprendre à connaître les effets des saisons et des différents terrains sur les caféiers. Ils savaient enfin que, sans abris, ils ne résistaient pas aux cyclones périodiques, que, sans drainages, ils succombaient à l'humidité, et certains colons en étaient à leur troisième plantation, mais

ils pensaient enfin être au bout de leurs peines car les caféiers étaient superbes.

Ils étaient près du résultat, lorsqu'apparut l'implacable et terrible champignon qui leur fit comprendre combien le nom de Vastatrix lui avait été justement donné. Un mois après l'apparition des premières petites taches jaunes, les feuilles, comme couvertes de poussière rouge, tombaient, et les arbustes déplumés faisaient triste mine. Les réactions des colons furent différentes selon les tempéraments : les uns étaient abattus et découragés, les autres clamaient leur colère et accusaient l'Administration de n'avoir pas su empêcher l'introduction du mal ; certains vendirent leurs terres, d'autres lâchèrent leurs bestiaux dans les caféières. [...] L'on se mit surtout à planter une nouvelle variété de caféiers dont les semences venaient de Java et qui étaient réfractaires à l'hémileia : le café robusta. »

Il ajoute que, néanmoins, pendant plusieurs

années, vu la faiblesse des récoltes, les colons qui s'accrochent au sol ont une vie difficile. Ils doivent se livrer à toutes sortes d'activités pour survivre, comme l'élevage, la mine ou la pêche au troca.

Finalement, l'arabica n'a survécu que sur la côte Ouest, plus sèche, où il a fini par acquérir une certaine résistance aux maladies et aux aléas climatiques. Sur la côte Est, l'introduction du robusta a véritablement sauvé les quelques colons Feillet qui restaient encore. En effet, après avoir surmonté autant d'épreuves, de nombreux colons, comme Armand Devillers ou Antoine Soury-Lavergne, peuvent enfin contempler avec satisfaction leurs plantations de robusta parvenues à maturité. En 1919, les exportations atteignent environ 600 tonnes et l'entre-deux-guerres sera un véritable « âge d'or » pour le café calédonien.



Caféière Devillers dans la vallée de Nimbayes, à Ponérihouen,

photo David Becker, coll.SANC

Exportations de café

Les courbes ci-dessous permettent de constater qu'après une augmentation quasi continue des exportations entre 1893 et 1903, celles-ci enregistrent une très sévère récession jusqu'aux années 1910.

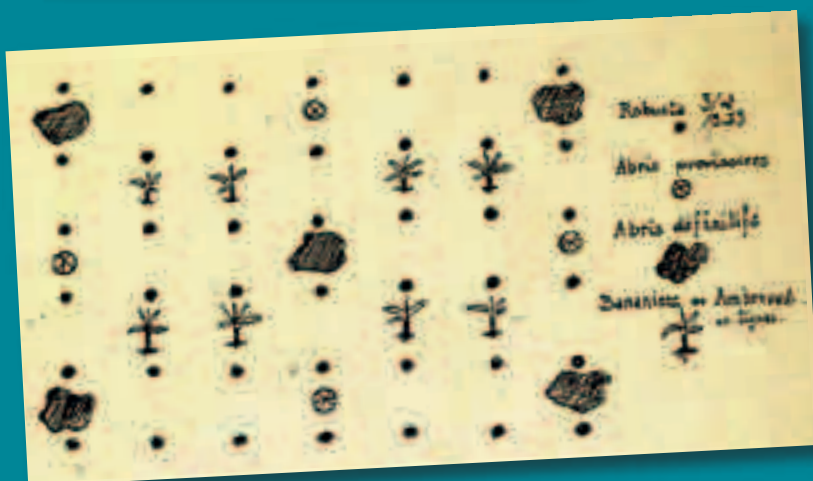
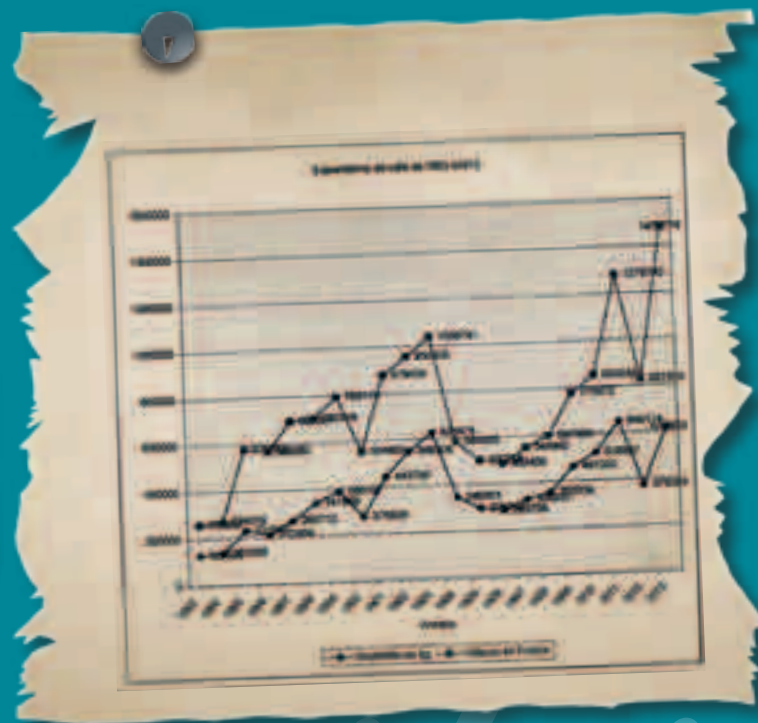


Schéma indiquant l'emplacement des arbres d'ombrage par rapport aux caféiers robusta, extrait de *Un cours d'agriculture générale pour la Nouvelle-Calédonie*, Charles Jacques, 1935

Tout comme les premières plantations d'arabica, les caféiers robusta étaient plantés sous des arbres d'ombrage, principalement des bois noirs ou des érythrines.



La recherche, souvent infructueuse, de cultures

A la fin du XIX^e siècle, on fonde de grands espoirs sur le tabac. Aussi, en 1893, le Conseil général vote-t-il une prime d'encouragement à cette culture, mais elle est supprimée dès l'année suivante, après que 700 000 F ont été dépensés pour un produit de médiocre qualité. Ensuite, avant même que les cours du café ne commencent à chuter, le gouverneur Feillet recommande la diversification des cultures et des activités possibles en brousse. Les colons sont ainsi encouragés à planter de la vanille, des poivriers, de la canne à sucre, du manioc, de l'indigo...

Cette diversification permettra à la Nouvelle-Calédonie d'exporter, dès 1905, environ 1 710 tonnes de coprah, 149 tonnes de bois de santal, 22 tonnes de caoutchouc, 15 tonnes d'huile de ricin, 13 tonnes de résine de kaori, 4 tonnes de champignons des bois et... 65 kilos de vanille.



Une diversification soutenue par la ferme-école de Yahoué, coll. MDVN

Des cocoteraies de plus en plus nombreuses sur la côte Est

Mis à part le café, seul le coprah connaît jusqu'à la guerre une phase ascendante : sa récolte double entre 1903 et 1912, pour atteindre à cette date 3 276 tonnes. Il est produit aux îles Loyauté, mais un certain nombre de cocoteraies sont plantées sur le littoral de la côte Est, d'autant que les tribus sont autorisées à s'acquitter de l'impôt de capitation avec du coprah.

Tout comme le ricin, le coprah, en plus d'être exporté, est utilisé sur place pour faire du savon.



Séchage du coprah, album Guiart, coll. SANC



Ancienne cocoteraie sur la côte Est, à Tiakan, commune de Ponérihouen, coll. C. Terrier

La ruée sur le caoutchouc

Au début du XX^e siècle, consécutivement au développement des pneumatiques, le caoutchouc atteint des prix très élevés. Aussi, lors d'une visite à La Foa en 1897, le gouverneur Feillet s'intéresse-t-il vivement aux essais du colon Sundberg, qui a conservé tous les banyans sauvages existant sur sa concession comme arbres de couverture pour ses caféiers. Il recommande ensuite aux colons de la Negropo et de Ponérihouen d'utiliser le même procédé, les banyans pouvant à la fois servir d'arbres d'ombrage pour le café et de tuteurs pour la vanille. À mesure que les cours du café diminuent, le latex

apparaît comme l'alternative possible. Pour s'en procurer, on se tourne tout naturellement vers une espèce locale, le banyan de Sâ, dont deux variétés, la blanche et la rouge, poussent dans les forêts humides. Mais le kilo de crêpe étant vendu 7 F en 1898, puis 8 F en 1900 – il dépassera 10 F en 1910 –, c'est à un véritable pillage que l'on assiste, ainsi décrit par Henri Jumelle en 1907 : « Aux Loyauté, l'exploitation a été faite tout d'abord par les indigènes sans la moindre précaution. À coups de hachette, le Canaque pratiquait de nombreuses incisions, très profondes et très rapprochées. Les entailles n'étaient même pas espacées de 10 centimètres, et, en profondeur, atteignaient plus de la moitié de l'épaisseur de la branche. De telles plaies ne se cicatrisaient pas et étaient envahies par les insectes. Puis les racines mêmes qui couraient à la surface du sol étaient sectionnées. C'était donc, à bref délai, le dépérissement, puis la mort de l'arbre. Mais il paraît que, en ces derniers temps, sur les conseils des commerçants, la récolte est devenue plus méthodique. Les indigènes commenceraient à se servir de gouges avec lesquelles ils font des incisions obliques. Le latex, qui jadis s'écoulait simplement sur une plaque de tôle, est recueilli maintenant dans des gobelets. La coagulation est obtenue par dessiccation au soleil.

Malheureusement les Canaques ne sont pas les seuls récolteurs. Dans la grande île, en Nouvelle-Calédonie, une autre catégorie de gens s'adonne au même métier, et ceux-là, – Français plus ou moins sans aveu –, se préoccupent bien peu des avis donnés, puisque leur seule vraie profession est le vol. S'introduisant dans les propriétés, ils incisent frauduleusement les *Ficus* et peu leur importent évidemment les moyens employés et les conséquences qui en résultent. »

Tandis que l'arrêté du 20 février 1901 tente, mais en vain, de mettre fin à l'exploitation sauvage des libérés du bagne, les colons Feillet, quant à eux, sont incités à planter, à partir de 1898, une espèce importée, le céara, caoutchoutier d'origine brésilienne. Il devient à la mode et ses méthodes de culture font l'objet de nombreuses publications. En 1897, 10 000 graines de céara sont distribuées aux colons et paraissent donner de bons résultats. L'année suivante, l'Union agricole calédonienne fait venir 120 000 graines, avec 40 000 graines de maniocoba, qui sont aussitôt

et de ressources complémentaires

réparties entre 175 colons. Cependant, l'expérience échoue, comme l'explique Marius Étesse (1908) : « *Le céara ne réussit en aucun lieu. Il donna de très beaux arbres, d'excellent caoutchouc, mais en si petite quantité que les colons durent l'abandonner.* » Après l'épuisement des ressources en banians et l'échec des plantations de céaras, à la veille de la Grande Guerre, le caoutchouc calédonien n'est plus qu'un lointain souvenir.

Anciens banians de l'Anse-Vata,
album Hagen, coll. SANC



Banien de type céara de la vallée Tabou,
coll. Bernard Suprin



Les ressources complémentaires

Mais si le latex des banians de Sâ a été pillé, les forêts de kaoris, quant à elles, ont été détruites, selon le récit qu'en fait Jacob de Cordemoy en 1900 : « *On raconte [...] que des étrangers débarquaient clandestinement, et faisaient sauter à la poudre et à la dynamite tout ce qui les gênait dans la recherche des gisements; et, parmi ces obstacles, il faut entendre tout d'abord les racines des kaoris vivants et ces arbres eux-mêmes. Il en résulte que, là où s'étendait une vaste forêt de ces précieux conifères, 200 arbres subsistent à peine.* »

Dans ces années-là, est aussi exporté vers l'Australie l'*Auricularia auricula-judae*, un champignon des bois appelé en France « oreille de Judas » et en Nouvelle-Calédonie « oreille de Canaque ».

Enfin, sur la côte Est, plusieurs colons plantent du riz. Maurice Janisel, le plus important d'entre eux, produit ainsi 65 tonnes de riz paddy en 1913, à Pouébo. Mais la grande nouveauté agricole qui s'amorce au cours de cette période est la culture du coton, dont la production passe de 575 kilos en 1908 à plus de 200 tonnes en 1912.

Ces diverses activités de cueillette ou de cultures permettent à de nombreux habitants de la brousse, qu'il s'agisse des colons, des Kanak ou des libérés du bagne, de vivre ou de survivre. Sur le littoral, certains complètent leurs revenus grâce à la pêche.



Maurice Janisel, coll. Jorda

Arrivé comme colon Feillet en 1901, Maurice Janisel est installé à Pouébo où il cultive du riz à grande échelle, après avoir réalisé que sa concession n'était pas favorable au café. Il épouse, en 1908, la fille d'un colon Feillet de Hienghène, Odile Girold. En 1915, il construit la première centrale hydro-électrique qui fournit du courant dans la région avant même que Nouméa ne soit électrifiée.



Résine de kaori, coll. Bernard Suprin



***Auricularia auricula-judae*,** coll. Bernard Suprin

L'oreille de Judas est un champignon comestible, utilisé cru, en salade, mais aussi et surtout dans les sauces auxquelles il donne une onctuosité particulière. Ce champignon est communément appelé « champignon noir » en gastronomie asiatique.

Pêche aux trocas, coll. MDVN

Troca gravé, XIX^e siècle,
fonds Kakou, coll. MDVN



Un problème de surproduction chronique de viande

Après la révolte de 1878, qui a ruiné une partie des propriétaires de stations d'élevage, l'apogée de la Pénitencière, correspondant à la décennie des années 1880, leur permet, à l'inverse, un enrichissement rapide. En effet, ceux-ci trouvent alors des débouchés à leur production en fournissant les rations de viande des forçats. Mais, à partir de 1890, l'élevage calédonien entre dans une crise chronique de surproduction, partiellement tempérée par l'ouverture de l'usine de Ouaco.

Une côte Ouest marquée par les vastes espaces consacrés à l'élevage extensif

À la fin du XIX^e siècle, la côte Ouest regroupe à un certain nombre de grandes stations d'élevage, constituées au fur et à mesure de l'avancée de la colonisation. Après les propriétés Fayard à Dumbéa, Martin à Païta, Brun dans la région de Boulouparis-La Foa, Jacqueline Sénès (1985) rappelle qu'« en brousse, c'est l'escalade des grands domaines. Charles Devambe [...] bâtit, au pied du fameux Ouitchambo, une gentilhommière coloniale. [...] À Muéo, sur la côte ouest, entre Poya et Pouembout, M. Escande a bâti, lui, une forteresse. [...] Les Brun, les Dezarnaulds font venir des pur-sang d'Australie. [...] Quant à Sylvestre Leconte à Koné. Une fortune ! Installé au centre d'une grande station d'élevage, il finira par l'étendre sur d'immenses caféeries. [...] À l'ouest encore, un ranch d'une tout autre allure s'était constitué sous l'impulsion d'un aristocrate-sucrier, le comte Routier de Grandval... »

En dépit de l'utilisation d'éoliennes importées d'Australie, le problème récurrent de ces espaces consacrés à l'élevage extensif est le manque d'eau et d'herbe, notamment au moment de la sécheresse, alors que le feu y est souvent utilisé comme moyen de défrichage.

Le propriétaire étant rarement présent, le personnel de ces stations est, en général, composé d'employés dont la plupart sont des libérés du bagne. C'est souvent le cas, notamment, du gérant, à l'instar d'El Hadj Kaddour ben Kalifa. Au début du XX^e siècle, les races de bétail, importées d'Australie, sont exclusivement anglo-saxonnes. Mais les troupeaux de race pure sont très rares et le cheptel dans son ensemble est abâtardi par des croisements réalisés sans aucune règle. Aussi G. Lafforgue recommande-t-il à l'éleveur calédonien d'introduire « des reproducteurs de mérite pour former un noyau d'élite avec lequel il régènera et remplacera peu à peu son troupeau disparate par des animaux plus réguliers, plus homogènes ». Aussi, la ferme-école de Yahoué fait-elle venir dans les années 1901 et 1902 les premiers limousins afin d'améliorer le patrimoine génétique des troupeaux calédoniens.



El Hadj Kaddour ben Kalifa
(1862-1933), coll. Kaddour.

Condamné en Algérie, il arrive comme transporté en Nouvelle-Calédonie en 1893. Libéré à Bourail, il se rend ensuite à Thio où il travaille dans une station appartenant à la SLN afin de nourrir ses treize enfants. Il y meurt, à l'âge de 71 ans, à la suite d'une chute de cheval.

Animal primé lors de la foire de 1899, coll. ANOM
La robe tachetée de cette vache de poids modeste est assez révélatrice de la médiocre qualité du cheptel calédonien à cette époque.



Conduite de bétail, coll. MDVN

Une activité minière cyclique dominée par

L'histoire minière de la Nouvelle-Calédonie n'a cessé d'alterner les phases d'expansion et les périodes de récession. La période 1890-1910 est essentiellement marquée par une longue phase de repli connue sous le nom de crise Baring.

Le boom du début des années 1890

Le début de la décennie 1890 est caractérisé par les exploitations minières les plus variées de l'histoire calédonienne. C'est une période où sont conjointement exploités le cuivre, le nickel, le cobalt, le chrome, l'antimoine et même le plomb. La grande diversité des extractions minières à cette époque est essentiellement due à des conditions d'exploitation exceptionnelles liées aux différents contrats dits « de chair humaine » qui permettent des coûts extrêmement bas. En cherchant de l'or avec intensité, on découvre du cuivre dont l'exploitation fournit entre 1873 et 1911 près de

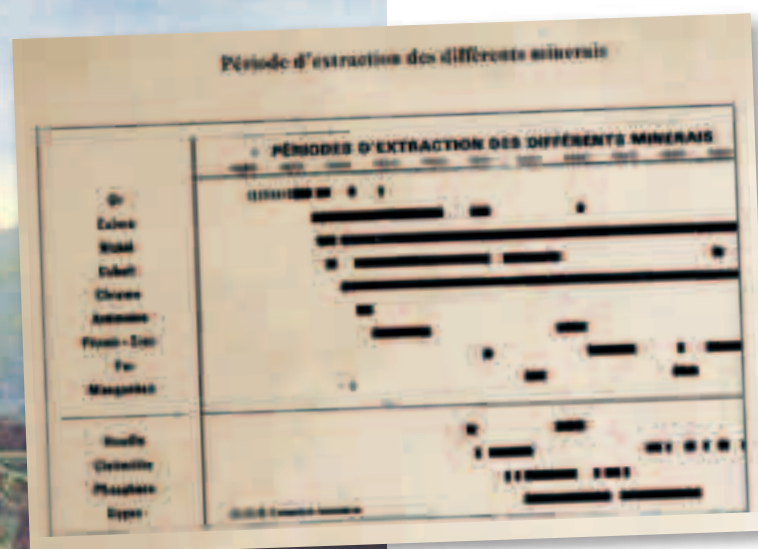
180 000 tonnes de minerai produisant environ 11 000 tonnes de mattes. Deux grands groupes de mines apparaissent dans la région de Ouégoa : celui de La Balade (mines La Balade, Murat et Delaveuve) et celui de La Pilou (mines Pilou et Ao). La production, initialement expédiée en Australie, est traitée de 1884 à 1901 dans l'usine de fusion de Pam où une fonderie de plomb avait déjà été installée. Découverte en 1871, la mine Mérétrice, située entre la Néhoué et le Diahot, livre près de 3 000 tonnes de plomb et autant de zinc de 1886 à 1897. Le minerai était traité dans l'usine de Pam. Parallèlement à la découverte de ces mines, le centre de Ouégoa se développe, prenant très rapidement des allures de petite capitale locale avec la présence d'un lieutenant de port et d'un médecin. De gros investissements sont réalisés et le port de Pam est alors plus fréquenté que celui de Nouméa.

En 1880 commence l'exploitation du chrome dans la mine Lucky Hitt, découverte par un mineur australien près de Plum, dans le sud de l'île, qui atteint dès l'année suivante, et

pour dix années consécutives, une production annuelle de 2 000 à 3 000 tonnes. À partir de 1894, les mines du massif de la Tiébaghi (Vieille Montagne, Chagrin, Fantoche, Alpha...), situées dans le nord de la Grande Terre, contribuent pour 85 % de la production totale de chrome de Nouvelle-Calédonie. L'extraction sur le dôme de la Tiébaghi, où le minerai affleure, se fait à ciel ouvert durant plus de trente ans, de 1897 à 1929. Les minerais de nickel et de cobalt sont toujours associés. À partir de 1883, les demandes de concession pour le cobalt se multiplient. On en exploite à Monéo, à Koumac, à Poum, mais aussi à Houaïlou, à Prony et à l'île des Pins. Une très grande partie des concessions appartient à la New Caledonia Mines Company, fondée en 1882 par John Higginson et des associés britanniques, qui fusionne en 1883 avec la société Le Nickel. Celle-ci n'exploite à cette époque que les concessions Marbeau, dans la région de Prony, et Persévérance, au Cap Bocage. Les autres concessions sont affermées à une multitude de petits entrepreneurs, les cobaleurs, qui sont souvent des libérés.

Mine de cobalt, extrait de *Tour du monde*, coll. MDVN

Si, au XIX^e siècle, l'exploitation du nickel représente déjà l'activité minière essentielle de la Nouvelle-Calédonie, on exploite aussi d'autres minerais comme, notamment dans le Sud, le cobalt.



Périodes d'extraction des différents minerais, extrait de *l'Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, ORSTOM

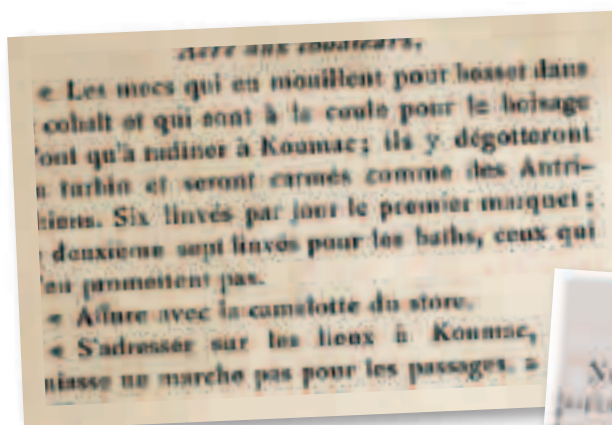
Le duel entre la SLN et Lucien Bernheim

Cette exploitation artisanale fait cependant de la Nouvelle-Calédonie le premier producteur mondial de cobalt entre 1890 et 1910. Dès août 1882, Higginson avait déposé un brevet de fusion des minerais de cobalt dont les premiers essais avaient eu lieu deux mois auparavant à l'usine de la Pointe Chaleix, à Nouméa. La production, restée sans concurrence jusqu'en 1905, s'écroule en 1910.

À côté des grandes sociétés, ce « boom » minier fait vivre nombre de petits prospecteurs ou « petits mineurs ». Certains sont des « libres », comme Georges Baudoux, qui bâtit alors la fortune qui lui permettra plus tard de se consacrer à l'écriture de ses souvenirs, mais la plupart sont d'origine pénale. Dès le 11 février 1889, *Le Néo-Calédonien* fait paraître la lettre d'un libéré se plaignant de la concurrence que représente l'emploi de la main-d'œuvre pénale : « Depuis quelques jours, les routes de Thio et de Plum sont sillonnées de pauvres malheureux sans pain, sans travail et sans asile. Partout la misère, partout le malheur, quel sort nous attend ? Qu'allons-nous devenir ? À la mine Pilou, des condamnés, à Thio, des condamnés et à Plum, encore des condamnés. Où faut-il aller ? »

La récession, qui affecte prioritairement le nickel, se traduit par la cessation de nombreux contrats et la fermeture de mines qui faisaient vivre de nombreux petits exploitants.

À côté des grandes sociétés, ce « boom » minier fait vivre nombre de petits prospecteurs ou « petits mineurs ». Certains sont des « libres », [...] mais la plupart sont d'origine pénale.



Les principaux effets de la crise « Baring » en Nouvelle-Calédonie

Cependant, la consultation des statistiques relatives aux exportations de 1894 permet de mesurer l'importance primordiale du nickel, puisque, sur un total de 6 370 628 F, il représente à lui seul 5 506 817 F, soit 75,8 % des exportations de la Nouvelle-Calédonie, alors que les autres produits miniers représentent environ 10 % et les divers produits agricoles 13 % seulement, ces derniers intervenant pour une somme de 835 082 F où le coprah (281 812 F) et le café (274 018 F) s'équilibrent.

Or, à partir de 1894, les prix du nickel s'effondrent, entraînant une crise qui « provient, comme les précédentes, de ce qu'une seule industrie vraiment importante existe dans ce pays ; quand les mines de nickel chôment, la colonie entière souffre et tout est arrêté ». (Léon Gauharou devant le Conseil général, 2 avril 1894)

L'origine de la mévente est double, liée, d'une part, à l'arrivée du nickel canadien sur le marché et, d'autre part, à un effondrement des prix dû à un contexte mondial de dépression économique. Un rapport annexé à la session budgétaire du Conseil général de 1894 fait état de la diminution du nombre de mines, qui passe de 85 en 1892 à 54 en 1894, ainsi que de celle des périmètres exploités (6 400 ha contre 8 750 auparavant). Le nombre d'ouvriers européens passe de 2 175 à 1 600, rendant encore plus crucial le problème des

La France Australe, 18 octobre 1900

Georges Baudoux fait paraître cette annonce pour recruter des cobaleurs parmi les libérés du bagne.



La France Australe, 13 juin 1891

libérés et des employés kanak (920), qui sont tous licenciés. Le prix de la tonne de minerai à 7 % qui était à 80 F en 1892 et en 1893 tombe à 35 F en 1896. L'extraction est presque arrêtée : 6 417 tonnes en cette même année tandis que les 37 000 tonnes exportées proviennent des anciens stocks. « Les petits mineurs furent naturellement balayés. Mais la grande société elle-même faillit sombrer. L'action en Bourse [...] tomba de 86 %. La Nouvelle-Calédonie tout entière, entraînée dans cette débâcle, vit la faillite de près. » Eugène Chauveau (1962)

Cette crise, qui affecte surtout les petits exploitants, est à l'origine du renforcement de la société le Nickel (SLN).

Une restructuration à l'origine du monopole de la SLN

Les petits mineurs sont acculés à la faillite, car leurs contrats avec la SLN ne sont pas renouvelés, selon la technique que décrit *La Bataille* du 21 juin 1893 : « On achetait une part ou deux dans les mines réparties dans les territoires de Houailou, Nakéty, Thio, puis, en vertu d'arrêts coloniaux, on faisait liciter les mines que la société Le Nickel se faisait adjuger à vil prix. Il doit bien y avoir des employés qui ont encore présent à l'esprit le souvenir de ces licitations [vente aux enchères au profit des copropriétaires d'un bien indi-



Lucien Bernheim (1856-1917),

coll. privée

Cet Alsacien d'origine juive, fils de filateur, s'engage à 14 ans dans un corps franc, « les Vengeurs du Rhône », pour combattre les Prussiens. Puis le goût de l'aventure ou la volonté de s'enrichir le poussent à partir pour l'Indochine, puis pour l'Australie et, enfin, pour la Nouvelle-Calédonie où il débarque en 1884 et où sa réussite sera spectaculaire. En 1901, alors qu'il envisage de quitter la Nouvelle-Calédonie, il fait à la colonie un don de 100 000 F – qui permettra de fonder la bibliothèque qui portera son nom dès 1901 – afin de « contribuer à l'éducation de la jeunesse calédonienne ». De son mariage avec Blanche Ditisheim (1872-1929), une Suisse, qui est aussi sa cousine, naissent deux fils : Constant, en 1895, et Gaspard, en 1897. Malheureusement, Constant décédera à l'âge de 15 ans, tandis que Gaspard mourra des suites de ses blessures au lendemain de la Première Guerre mondiale, en 1919.

vis] qui ont été une ruine pour les petits mineurs au profit de la grande société d'exploitation du Nickel. » Ainsi, selon un rapport de la Banque de l'Indochine du 12 février 1903, « cette crise tua la petite exploitation et seule la grande, grâce aux capitaux importants dont elle a pu disposer, continua à fonctionner ».

En fait, cette crise consacre la fin d'un mythe qui avait prévalu pendant le boom minier de la décennie précédente : celui de la possibilité d'un enrichissement rapide grâce à la découverte du bon filon, de la bonne concession. En dépit de cette amère constatation, l'on continue de vouloir tenter sa chance dans les mines : en effet, bien que les cas d'enrichissement se révèlent rarissimes, les demandes de concession ne cessent de paraître dans le JONC.

Mais les petits exploitants ne sont pas les seuls à dénoncer les « tentacules de la pieuvre Rothschild », en progression constante selon le journal *La Calédonie*. Ainsi, le chef de la colonie et ses proches reprochent à la société Le Nickel sa parfaite indépendance vis-à-vis du gouvernement local. Maîtresse, non seulement, de ses mines et de ses voies d'accès, elle représente un véritable État dans l'État, gérant ses centres selon un principe de concentration verticale, permettant, par exemple, aux économats de concurrencer le commerce local. Thio, où se déroule l'essentiel de son activité, se présente alors comme un redoutable concurrent de Nouméa. De plus, la SLN est résolument hostile à la politique poursuivie par le gouverneur Feillet, elle défend en effet farouchement le maintien du bagne afin de bénéficier de transportés pour exploiter ses mines.

Comptant sur son aide, afin de lutter contre la toute-puissante compagnie minière, le gouverneur place alors tous ses espoirs en son ami Lucien Bernheim.

La fulgurante ascension du redoutable concurrent de la société Le Nickel, Lucien Bernheim

Dans une lettre qu'il adresse au ministre des Colonies le 11 mars 1898, le gouverneur Feillet écrit qu'il n'a d'intimité qu'avec deux hommes : Charles Devambe et Lucien Bernheim. Il présente ce dernier ainsi : « La plus grande réussite minière de la Calédonie, l'ami qui m'est le plus reproché. Il a le malheur d'être juif, mais c'est le colon le plus entreprenant, le plus actif de toute la Colonie. [...] Très probe. [...] Plein d'initiative. [...] Très jaloux par sa réussite même. [...] Un de mes

principaux partisans. [...] Il s'est jeté dans la lutte pendant mon absence. »

Aidé par M. Vergaz, Alsacien installé depuis longtemps dans la colonie, Lucien Bernheim exploite à partir de 1892 le vaste gisement de Si Reis, à Népoui, qu'il a découvert lui-même sur la côte Ouest. De 1895 à 1898, il y aménage une voie ferrée de 27 kilomètres, reliant le fond de la vallée au port d'exportation du minerai, un minerai si riche qu'il prend le nom de « népouite ». Puis il étend son influence sur de vastes concessions de la côte Est, à Poro et à Kouaoua, toujours encouragé par son fidèle ami Feillet.

Cependant, après avoir perdu en 1898 un procès contre la société Le Nickel, il est contraint de céder son exploitation à l'International Nickel Company, mais il en reste directeur jusqu'en janvier 1900. Il conserve néanmoins de vastes concessions sur la côte Est, dont la mine de Méré, ce qui lui vaut de la part du journaliste Jules Durand le surnom de « youpin de Méré ». Alors qu'il songe à quitter définitivement la colonie, il s'engage finalement dans une nouvelle et prometteuse aventure en fondant en 1902 la société Le Chrome, qui exploite le gisement de Tiébaghi. Il la dote d'installations modernes, faisant notamment construire un transbordeur sur les flancs du dôme, et crée le village de Paagoumène. Le 20 mai de la même année, il refuse de s'associer à la pétition lancée pour la reprise de la transportation, signée par 216 personnes et réunissant industriels, commerçants et colons.

Entre temps, l'extraction des minerais, qui avait repris pour atteindre 210 000 tonnes en 1905, fléchit légèrement en 1906, atteignant 205 000 tonnes, pour brusquement tomber à 153 000 tonnes en 1907, puis à 133 000 tonnes en 1908 et à 127 000 tonnes en 1909. C'est donc entre 1907 et 1909 que la crise minière atteint son paroxysme. Ainsi, la production brute de nickel ne retrouvera qu'en 1911 son chiffre de 1902.

Durant ces années de crise, on a pu à un certain moment caresser l'espoir que la Nouvelle-Calédonie pourrait trouver de nouvelles ressources dans l'exploitation du charbon de la Nondoué. Un arrêté du 7 décembre 1905 autorise ainsi la Société des charbonnages à construire un chemin de fer pour l'exploitation des mines de houille, mais celle-ci est définitivement suspendue en 1908, le charbon extrait étant de trop médiocre qualité.

Pour faire face à la crise, de 1905 à 1910, une lutte sans merci s'engage entre les grands opérateurs miniers pour la création d'une usine métallurgique susceptible de traiter sur place le minerai. Finalement, en 1910, sont inaugurés, par Higginson, l'usine électrométallurgique de Tao et, par les Établissements Ballande, le site des



Chemin de fer de Néponi, coll. ANOM

Le gouverneur Feillet en visite à la mine de charbon de la Nondoué, extrait de *La Belle au bois dormant*, Pierre Gasher



hauts-fourneaux de Doniambo. Parallèlement, à partir de 1907, Lucien Bernheim lance un grand projet de création d'une usine hydroélectrique, à la plaine des Lacs, pour le traitement électrométallurgique des minerais de nickel et de chrome, mais il ne pourra le conduire à son terme. En effet, le percement d'une conduite forcée de 3,8 kilomètres à Yaté, pendant la Première Guerre mondiale, entame ses réserves financières et il est contraint de faire cesser les travaux. Puis il meurt à Paris le 15 octobre 1917 où Jacques Feillet lui rend un vibrant hommage. Cependant, en l'absence d'héritiers directs, l'ensemble des avoirs de Lucien Bernheim est alors racheté par la société Le Nickel. Mais l'actualité minière de ces années-là est aussi marquée par le débat sur la taxation du nickel.

La taxation du nickel ou le maintien du clivage entre feilletistes et anti-feilletistes

Le 24 mai 1904, dans un très long discours lors de l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général, le gouverneur Picanon lance le débat sur la modification de la législation minière. Alors que les exportateurs de minerais n'acquittaient jusque-là qu'un droit uniforme de vingt-cinq centimes par tonne, le gouverneur propose une taxation modulée de 5 % sur la valeur du minerai. Le minerai de nickel acquitterait ainsi un droit de 1,5 F par tonne, qui serait de 2,5 F pour le chrome et de 0,5 F pour le cobalt. Picanon veut aussi augmenter la redevance à la surface pour les conces-

sions minières et l'établir selon un tarif progressif relatif à la superficie, de façon à atteindre surtout les grosses sociétés minières. Dès lors, une longue bataille s'engage qui va dominer l'actualité de la colonie pendant les années à venir.

Édouard Picanon est en proie à l'hostilité des gros mineurs, au premier rang desquels les Établissements Ballande et la société Le Nickel, qui dénoncent ces conditions exorbitantes et de nature à mettre en difficulté l'extraction minière. Ces propositions se heurtent de surcroît au refus et à la démission, le 28 mai 1904, de la majorité du Conseil général. Ses membres n'étant plus en nombre suffisant pour délibérer, celui-ci doit être dissous par le gouverneur. Le 20 juillet 1904, s'ouvre la session extraordinaire du Conseil général nouvellement élu, mais celui-ci reste résolument hostile au projet, lequel est également

repoussé en France par le gouvernement, sous la pression des sociétés minières, mais aussi du fait de l'opposition du ministre des Finances : le relèvement des taxes ferait en effet payer plus cher à l'État le nickel dont il a besoin, au moment même où l'on examine la possibilité de recourir à une monnaie de nickel. Mais, comme il faut bien sortir la Nouvelle-Calédonie de son ornière budgétaire, le ministre des Colonies finit par approuver un projet d'augmentation provisoire et modérée des redevances minières et, après une année de crise politique et de violentes polémiques dans la presse locale sur cette question, paraît le décret du 27 avril 1905 sur l'acceptation des nouvelles taxes minières, établies cependant sur des bases inférieures à celles prévues par le gouverneur et pour un an seulement.

Le 6 mai 1905, le gouverneur Picanon, déplorant les effets de ce décret, souhaite une nouvelle délibération qu'il se propose d'aller défendre en France. Pendant son absence, le gouverneur par intérim Rognon rappelle à quel point cette question est prioritaire, car le déficit prévu s'élève à 439 000 F, alors que le budget est obéré par de nouvelles charges imposées par l'État et par l'ouverture de nombreux chantiers publics pour résorber le chômage. Finalement, devant l'inextricable situation financière de la colonie, ces nouvelles taxes sont adoptées par le Conseil général, le 21 décembre 1905, mais elles ne sont pas agréées par l'État. Le 23 juin 1906, le passif des finances publiques ayant encore été aggravé par l'épidémie de peste et les aides apportées aux victimes du violent cyclone du début de l'année, Charles-Amédée Rognon déplore que le Département ait rejeté l'augmentation des taxes minières. Le 6 janvier 1907, dans un ultime effort pour empêcher l'augmentation de la taxation très activement défendue à Paris par le délégué Paul Guieysse, les grands propriétaires miniers font élire comme délégué au Conseil supérieur des colonies Paschal Grousset, par 1 098 voix contre 810 à Paul Guieysse. Un succès obtenu en détournant une partie des voix ouvrières au profit de Paschal Grousset qui est un ancien communard ; cependant, son incurie fait rapidement l'unanimité contre lui. Parallèlement, les pratiques de la SLN sont de plus en plus dénoncées dans la colonie, comme l'évoque l'inspecteur Fillon : « C'est dans les minerais de nickel, en effet, que le commerce extérieur prend sa principale source. Or, il est de notoriété publique que le Marché mondial de ce minerai est sous la domination absolue du Trust, formé, sur l'intervention de M. le Baron de Rothschild, entre les Compagnies minières du Canada et le Nickel, puissante société calédonienne. Tout serait parfait si celle-ci, comme les autres exploitations locales, distribuait des salaires destinés à être dépensés dans la Colonie. » Mais, ainsi que le gouverneur Liotard l'a écrit, avec raison, en marge du rapport, « cette Société tire sa main-d'œuvre de l'étranger [Japon] et achète directement ses approvisionnements [au dehors] ».

En conséquence, toujours selon l'inspecteur Fillon, « cette Société ne représente, pour le pays qui l'enrichit, qu'un facteur insignifiant d'abondance, bien que ses Directeurs aient cru devoir vivement s'en défendre, dans une lettre récente à M. le Député Guieysse, ancien délégué de la Nouvelle-Calédonie ». Il note aussi que, depuis des années, la haine contre le puissant consortium s'exacerbe tant à cause de ses pratiques monopolistiques que d'exterritorialisation, notamment à Thio : « Thio tend à devenir une colonie dans la colonie, une colonie à la dévotion des Rothschild, bien entendu, car l'intérêt général est le dernier des soucis de ces Messieurs qui

Vue de Thio, coll. Fulbert-Terrier



Maison à Thio, coll. Fulbert-Terrier



“

C'est dans les minerais de nickel, en effet, que le commerce extérieur prend sa principale source.

n'achètent strictement rien aux Calédoniens. [...] Pas un seul commerçant étranger au cartel n'a droit de cité à Thio. On ne le chasse certes pas, mais on fait en sorte, perfidement, de l'acculer à la ruine par des campagnes de calomnies, par des rabais aussi considérables que passagers sur les produits qu'il se trouve précisément vendre, si bien que le malheureux préfère au bout du compte plier bagages. »

L'affaire de la taxation minière s'achève avec le décret du 25 mars 1908 fixant à 10 F le droit à percevoir pour la délivrance des permis d'exploitation, qui sera appliqué dans la colonie par l'arrêt du 10 août 1908. Cette affaire, à travers ses nom-

breux rebondissements, a fait clairement apparaître deux conflits d'intérêts : le premier, entre la brousse rurale, jadis feilletiste, favorable aux taxes, et l'oligarchie minières qui, à l'inverse, leur est violemment hostile, le second, témoignant des contradictions entre les intérêts du budget local et ceux du budget métropolitain.

Finalement, la reprise de la fusion sur place, avec l'inauguration le 10 juillet de l'usine de Doniambo, et l'accroissement de la demande liée à la course aux armements à la veille de la Première Guerre mondiale vont permettre un véritable redémarrage de l'activité minière.

Le monopole de la Banque de l'Indochine



La Banque de l'Indochine, près du Café national et de l'Hôtel du Pacifique, album sergent Pinçon, fonds Kakou, coll. SANC



La succursale de la Banque de l'Indochine à Nouméa, extrait de *La Calédonie illustrée*, coll. MDVN

A la fin du XIX^e siècle, l'archipel présente cette caractéristique singulière de ne posséder, au travers de la Banque de l'Indochine, qu'un organisme de dépôt et de crédit, qui lui sert en même temps de banque d'émission. Située au cœur de la cité, la banque est avant tout perçue par de nombreux Calédoniens comme le lieu où l'on place ses économies, mais aussi comme un espace redouté dont on est contraint d'accepter les conditions quand, par malheur, on est endetté.

Une politique de prêts très timorée et un monopole souvent ressenti comme pesant

Après la faillite, en 1877, de la banque Marchand, qui perd à cette occasion son privilège d'émission, la Nouvelle-Calédonie va devoir attendre onze ans avant qu'une nouvelle banque s'installe. Finalement, sur les instances répétées du

gouvernement, la Banque de l'Indochine accepte de s'implanter, mais il faut attendre le décret du 20 février 1888 pour que les conditions de son installation soient réglées.

L'article 1 prévoit qu'une succursale doit être créée à Nouméa dans les six mois qui suivent la signature, ce qui sera fait en septembre 1888. L'article 2 reconnaît implicitement que son privilège d'émission est étendu à la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 1905 et que les billets émis par la banque sont assurés d'avoir cours légal. Par ailleurs, sur demande du ministère de la Marine et des Colonies, la banque doit pouvoir répondre à de nouvelles installations de succursales et se charger du service de trésorerie (articles 3 et 4).

La banque va très rapidement se tailler une réputation d'extrême prudence, fondée sur des prêts à des taux quasi usuraires, notamment en ce qui concerne les agriculteurs. Une situation que dénonce, en 1892, non sans humour, le gou-

verneur Pardon : « *Comment vivra-t-il jusqu'aux prochaines récoltes ?... Il est propriétaire !... C'est quelque chose, ça ! Il a des biens au soleil !... Il est solvable !... Il est peut-être, même s'il a seulement 3 hectares sur le centre, conseiller général !* [Allusion à ces conseillers généraux, vivant dans la capitale, qui se font élire dans les circonscriptions de brousse où, en dehors des campagnes électorales, ils ne mettent jamais les pieds.] *C'est décidé, il va emprunter. Justement, à la ville voisine, à quelques centaines de kilomètres de là à peine, il y a... la banque coloniale... La banque lui prêterait bien : mais il lui faut deux signatures et cette seconde signature, on veut la lui faire payer 10 % par mois, ce qui avec l'escompte de la banque lui fait un intérêt à 24 %. Il offre alors la garantie de sa récolte. Il pourrait*

Ce n'est qu'avec l'installation de la BNP en Nouvelle-Calédonie, le 20 septembre 1968, que s'achève le monopole de la Banque de l'Indochine.

obtenir le tiers de sa valeur, à condition qu'il aura fait enregistrer sa demande d'emprunt et qu'il l'aura fait publier pendant un mois, mettant ainsi tout le pays au courant de sa détresse.

Mais le café ne donne de récolte que dans trois ans et la banque ne prête que pour quatre mois. Il donnera une hypothèque, alors ! La banque lui répond poliment que, en tant que banque d'émission, elle ne peut pour rien au monde accepter une garantie hypothécaire... sans les délais d'accord de la métropole. Surpris, découragé, le colon persévérant saute dans le paquebot et part pour l'Australie. »

Au cours de la séance du 3 septembre 1892, le Conseil général dénonce ainsi le fait que la banque ne rend aucun service à l'agriculture et demande que le taux d'escompte soit abaissé à 8 % afin d'aider la colonie à sortir de la crise.

En février 1893, le conseil d'administration de la banque repousse le vœu du Conseil général en avançant trois arguments : en premier lieu, la succursale a déjà réduit son taux de 12 % à 9 % au début de 1893 ; en second lieu, elle a pour instruction de moduler son taux suivant les circonstances et il ne peut être question d'en adopter un fixe ; enfin, un taux de 8 % favoriserait le crédit facile, soutenant artificiellement l'activité de maisons imprudentes.

Les dénonciations publiques de ces taux usuraire vont conduire finalement le gouvernement à prendre un décret, promu le 3 juillet 1893, fixant à 8 % l'intérêt légal, tant en matière civile qu'en matière commerciale. En 1990, Marc Meuleau, spécialiste de l'histoire de la Banque de l'Indochine, évoque la réaction de la banque à cette mesure : « [...] la succursale réplique en refusant de renouveler les crédits les plus modestes. La colère des commerçants et des petits éleveurs reste impuissante mais la rancœur subsiste longtemps. »

En effet, comme le démontre Henri Baudouin en 1903, les pratiques usuraires ont longtemps perduré en dépit du taux officiel de 8 % : « Le taux d'escompte est fictif puisque, grâce au monopole qu'elle possède et [au] privilège d'émettre des effets au porteur, ce 8 % se transforme en 24 %. »

Il constate aussi que la banque n'a accordé aucune facilité aux petits colons. Ceux-ci ont alors

recours à une forme de crédit déguisé auprès des maisons de commerce de la place.

Une circulation monétaire limitée par le recours au système de crédits auprès des maisons de commerce

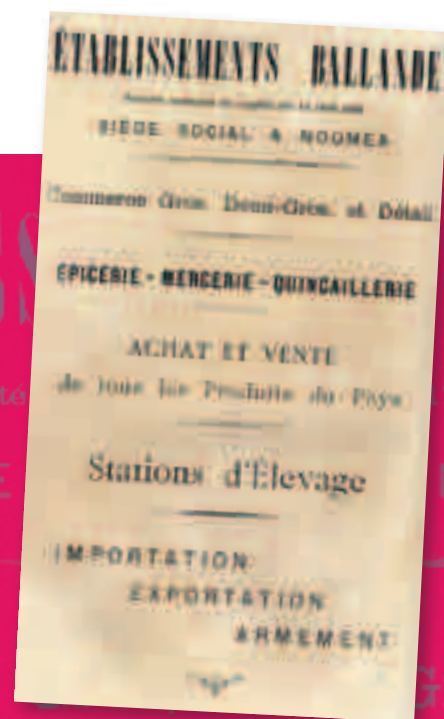
Mais ce système ne comporte pas que des avantages, comme l'évoque un rapport du 7 avril 1907 rédigé par l'inspecteur Fillon : « [...] une forme ruineuse de crédit s'est développée au chef-lieu : au lieu de recourir à l'escompte, quelques grosses maisons alimentent leurs affaires au moyen des avances faciles (en marchandises ou numéraire), qu'elles consentent aux commerçants, planteurs ou petits mineurs de la brousse, dont elles font ainsi peu à peu leurs courtiers ou leurs agents producteurs. Joug écrasant pour eux, avec majoration des marchandises et taux légal (8 %) sur le montant global de la dette, qu'une situation précaire leur fait trop souvent accepter et qui absorbe le meilleur de leurs bénéfices. Ces clients des principales maisons de Nouméa n'en sont que les pourvoyeurs et les tributaires. »

Ce n'est qu'avec l'installation de la BNP en Nouvelle-Calédonie, le 20 septembre 1968, que s'achève le monopole de la Banque de l'Indochine en tant que banque de dépôt et de crédit, alors que, deux ans plus tôt, son privilège d'émission lui avait été retiré au profit de l'Institut d'émission d'outre-mer.

Une monnaie « indochinoise »

Durant toute la période, les billets de banque circulant en Nouvelle-Calédonie sont en fait émis en Indochine et seule la mention « Nouméa » permet de les identifier.

Ainsi, parmi les nombreux obstacles qui ont contribué à l'échec partiel de la colonisation agricole libre, il ne faut pas négliger l'impact négatif d'un crédit resté rare et cher et c'est en vain que les colons réclameront l'instauration d'un crédit agricole et d'une caisse d'épargne, qui ne seront finalement mis en place qu'en 1928 pour le premier et en fin 1933 pour la seconde.



Publicité de la maison Ballande, extrait de *La Calédonie illustrée*, coll. MDVN



Rue de l'Alma, où sont regroupées la plupart des maisons de commerce, coll. MDVN



Billet de cinq francs de la Banque de l'Indochine, coll. F. Angleviel

L'usage réservé à la Nouvelle-Calédonie de ce billet n'est indiqué que par la mention « Nouméa », figurant en bas, et à droite.

Emprunts et grands équipements

Depuis longtemps circule dans la colonie l'idée que celle-ci doit contracter un emprunt afin de pouvoir réaliser un certain nombre de grands équipements nécessaires à son développement, comprenant notamment la construction d'une voie de chemin de fer permettant de relier la brousse au chef-lieu. La volonté de faire de la Nouvelle-Calédonie une colonie de peuplement libre rend cet emprunt indispensable et c'est la raison pour laquelle le gouverneur Laffon, tout d'abord, puis Feillet vont défendre des projets en ce sens, mais qui déboucheront sur un échec complet pour le premier et sur une réussite partielle pour le second.

Le projet du gouverneur Laffon

Émile Laffon est l'auteur d'un premier projet d'emprunt de 10 millions « *remboursables en trente-trois annuités, qui serait essentiellement consacré à la réalisation d'un programme de travaux d'utilité publique* ». Il le présente au Conseil général le 4 avril 1892. Les objectifs prioritaires fixés consistent à réaliser une voie de chemin de fer de Nouméa à Dumbéa, un bassin de radoub, un câble reliant la Nouvelle-Calédonie à l'Australie, à achever le quai en ligne droite et le wharf de Nouméa, à faire disparaître le banc infernal qui entrave la circulation dans le port, à acheter une drague, à ouvrir la passe Constantine, à édifier un phare à l'entrée de la Havannah, à établir des communications entre les différents centres de l'intérieur, à terminer la route de Moindou à Bourail et, enfin, à construire un grand établissement sanitaire aux Bélep.

Afin de les financer à moindre coût, il propose que « *tous ces travaux (soient) exécutés par la main-d'œuvre pénale et dans l'évaluation approximative des dépenses, il a été tenu compte d'une redevance de 0 Fr 50 par journée de condamné* ».

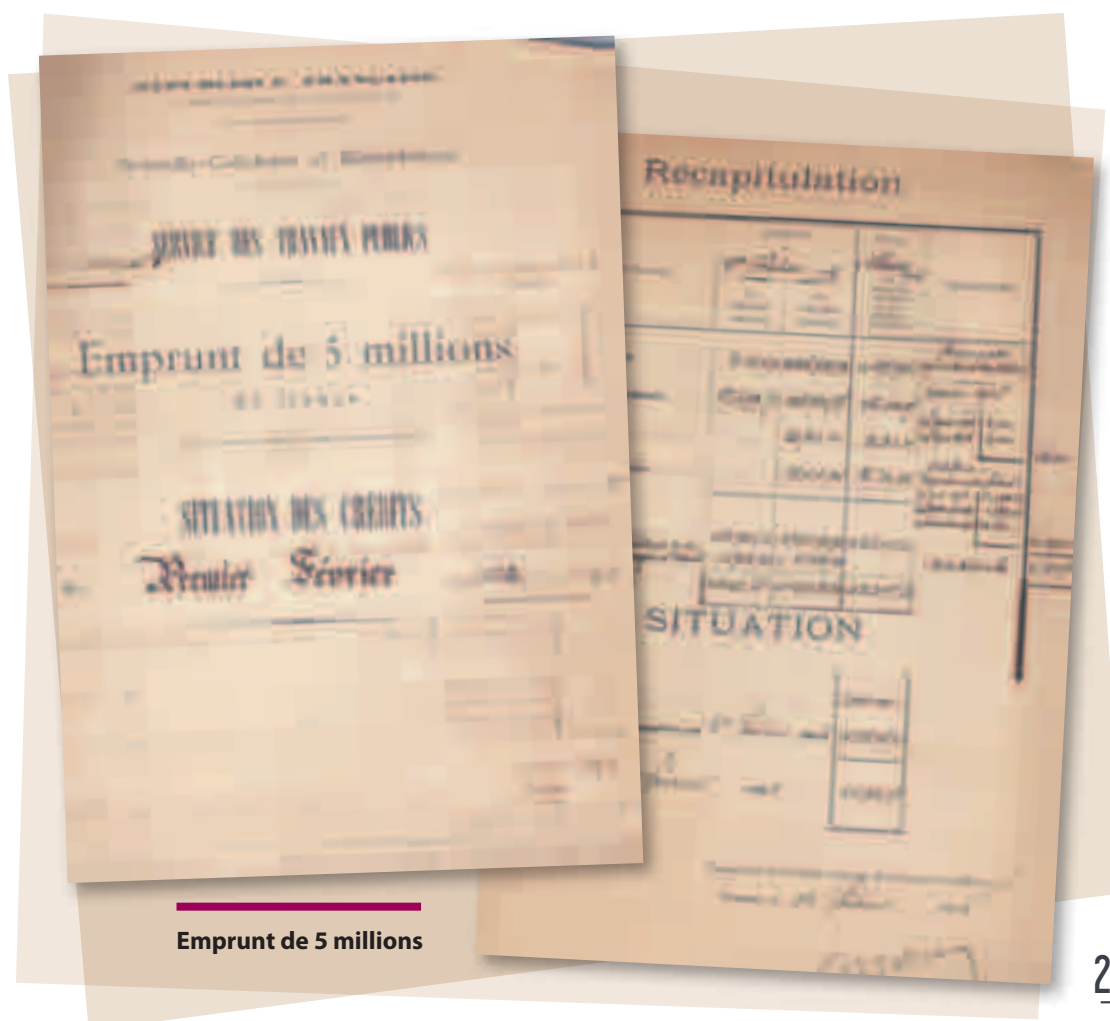
L'ensemble de ces propositions trouve un accueil enthousiaste au sein de l'assemblée et c'est avec

son appui qu'il part à Paris pour les défendre et trouver les financements nécessaires. Cependant, au ministère, le glas de la transportation a sonné et Laffon, mis en disponibilité à sa demande, ne reviendra pas.

Le projet du gouverneur Feillet

Dès le 30 juin 1894, lors de sa première intervention devant le Conseil général, Paul Feillet évoque le principe d'un emprunt de 10 millions, avant de présenter, au cours des séances de décembre 1894, les travaux aux-

quels il sera consacré. Ce programme reprend, en grande partie, celui du gouverneur Laffon, mais privilégie les trois axes prioritaires suivants : la construction d'une ligne de chemin de fer de Nouméa à Bourail, la réalisation de voies transversales permettant de relier à la mer les centres de colonisation des vallées, la construction d'appontements facilitant les opérations de chargement et de déchargement pour les bateaux du « Tour de côte ». Mais le chef de la colonie insiste aussi sur les améliorations à apporter au port de Nouméa, notamment grâce à l'achat d'une drague, car il souhaiterait instaurer un port franc. Il évoque, enfin, la nécessité de créer



Emprunt de 5 millions

des usines de traitement des minerais sur place. À aucun moment, le gouverneur n'abordera le sujet d'une solution locale de financement complémentaire ou annexe.

Les travaux retenus sont donc les suivants :

Chemin de fer de Nouméa à Bourail, tous ouvrages d'art compris (150 kilomètres).....	8 000 000 F
Route de Bourail à Koné (12 kilomètres).....	200 000 F
Route de Koné à Ouaco	125 000 F
Route de La Foa à Canala (50 kilomètres) ...	150 000 F
Route de Nakéty à la mer	25 000 F
Route de Canala à Nakéty	25 000 F
Route de Houaïlou à la mer et de pénétration (20 kilomètres)	60 000 F
Route de Ponérihouen à la mer et de pénétration (15 kilomètres)	45 000 F
Route de Païta au Mont-Mou	40 000 F
Route de Muéo à la baie Népoui.....	10 000 F
Route de Poya à la mer et de pénétration (15 kilomètres)	60 000 F
Tramways de Koné à Foué et de Voh à la mer....	60 000 F
Achèvement de la route de Bouloupari à Moindou et reconstruction des ouvrages à Païta	30 000 F
Dragues et accessoires	100 000 F
À reporter	9 350 000 F
APPONTEMENTS	
Voh.....	15 000 F
Koné.....	10 000 F
Ponérihouen.....	5 000 F
Oubatche.....	20 000 F
Touho	10 000 F
Hienghène	5 000 F
Houaïlou	5 000 F
Nakéty	5 000 F
Kouaoua	10 000 F
Total.....	9 435 000 F
À valoir pour imprévu.	565 000 F
Total général.....	10 000 000 F

Un financement difficile à trouver et finalement réduit de moitié

Très rapidement, Paul Feillet se trouve pris en étau entre un État qui ne veut pas s'investir et une colonie ayant peu de moyens et, de plus, dépendante d'une assemblée peu sensible, si ce n'est hostile, à son programme.

La situation est d'autant plus difficile que l'inspecteur Arnaud s'est opposé à l'emprunt de 10 millions sollicité par la colonie. Paul Feillet constitue alors une seconde commission, présidée par le directeur de la Banque de l'Indochine, André Bazin, qui présente ses conclusions lors de la

session de novembre 1898. Elle commence par rappeler à quel point il s'agit d'une question cruciale pour la Nouvelle-Calédonie : « *S'il est aujourd'hui une vérité démontrée et reconnue au point d'être passée à l'état de lieu commun, c'est qu'un pays neuf ne peut être mis en valeur qu'autant qu'il est doté de l'outillage économique sans lequel il ne lui est pas possible de se développer. La Nouvelle-Calédonie offre un exemple frappant de cette vérité. Comment expliquer autrement les faibles résultats obtenus depuis 45 ans que la France a planté son drapeau dans ce pays, alors que les colonies anglaises voisines, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, offrent l'exemple d'une prospérité aussi rapide que merveilleuse.* » Le rapport passe ensuite en revue les causes de cette situation : « *[...] L'éloignement de la mère-patrie, le peu de penchant des Français pour l'émigration, la timidité des capitaux français, l'existence du bagne et le discrédit qu'il a jeté sur ce pays et qui a pu empêcher son peuplement par un élément sain.* » Puis, il indique : « *Sans nier la valeur de ces arguments, personne ne contestera que l'essor de la Nouvelle-Calédonie s'est surtout trouvé entravé et retardé par l'absence de voies de communication et autres facilités de la vie. Le mouvement d'émigration auquel nous assistons depuis ces dernières années vient corroborer cette vérité.* » Aussi la répartition des crédits comporte-t-elle désormais deux volets, le premier consacré à la réalisation de la ligne de chemin de fer, le second à l'aménagement du port de Nouméa :

Chemin de fer	5 000 000 F
Wharf	600 000 F
Drague et accessoires	400 000 F
Bassin de radoub	3 500 000 F

Mais la conclusion de la commission est on ne peut plus claire : « *D'une part, la colonie ne peut donner suite à ces projets qu'autant qu'elle pourra se procurer la somme de 10 millions nécessaires à la réalisation de son programme. D'autre part, une annuité de 400 000 F pour un capital de 5 millions serait une charge trop lourde pour la colonie. La garantie de l'État s'impose donc de toute nécessité. C'est une condition absolue, sine qua non de la réalisation de l'emprunt.* »

Comme d'habitude, Feillet ne se tient pas pour battu et fait réaliser par le chef des travaux publics Vedel un contre-rapport établissant avec beaucoup d'optimisme que le remboursement de 60 annuités de 400 000 F ne devrait poser aucun problème. On peut, en effet, s'appuyer sur le reliquat de l'exercice 1897 qui s'élève à environ 150 000 F et « *sur les revenus des alcools qui entrent pour la très grande part dans les 710 000 F inscrits au budget des recettes de 1899* ». On pourra, ensuite, puiser dans « *le chapitre 16 (travaux publics) qui fournit une ressource de 170 000 F inscrits à l'ordre des travaux neufs. Cette ressource n'aura plus de raison d'être du jour où la colonie devra concentrer tous ses moyens d'action, en fait,*

Famille Vedel, coll. Vedel



outre la main-d'œuvre disponible, sur les grands travaux qui font l'objet de l'emprunt. »

Feillet fait parvenir ce rassurant contre-rapport ainsi qu'une réponse sur la rentabilité de la ligne de chemin de fer Nouméa-Bourail au ministre des Colonies, Albert Decrais : « *Le trafic sera-t-il suffisant sur la ligne Nouméa-Bourail pour assurer la rentabilité de l'entreprise ? Il suffit de se rendre compte que, dès que la voie ferrée arrivera à Dumbéa, elle ne quittera pour ainsi dire plus les importantes stations de bétail, les centres de cultures maraîchères que pour traverser les massifs miniers : houille, nickel, chrome, d'une grande richesse et qui ne restent inexploités que faute de communications.* »

Le 12 juillet 1899, le ministre répond en donnant son accord de principe, mais exige des informations complémentaires sur la ligne de chemin de fer, assorties d'une enquête de viabilité, ainsi que des modifications sur les aménagements prévus pour le port de Nouméa. Finalement, c'est seulement après son second congé en France que Feillet parviendra à obtenir la moitié des crédits nécessaires, c'est-à-dire 5 millions au lieu des 10 escomptés.

Après avoir rappelé les difficultés auxquelles il s'est heurté, le gouverneur présente aux membres du Conseil général les principales dispositions du décret de 16 février 1901 autorisant la Nouvelle-Calédonie à contracter un emprunt de 5 millions à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse et en fixant les modalités :

« Art. 1^{er} – *La colonie de la Nouvelle-Calédonie est autorisée à emprunter à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse une somme de cinq millions destinée à pourvoir, pour une première partie, à l'exécution du programme suivant de travaux : construction d'un bassin de radoub ; acquisition de deux dragues ; construction d'un premier tronçon d'une ligne de chemin de fer de Nouméa à Bourail ; construction d'un wharf, avec adjonction de magasin. [...]*

Art. 3 – *L'emprunt autorisé par le présent décret sera remboursable en cinquante annuités et le taux d'intérêt sera de quatre francs trente centimes pour cent. Les annuités de remboursement seront inscrites, chaque année, au budget, parmi les dépenses obligatoires, au titre des dettes exigibles.*

Art. 4 – *Le produit des droits de consommation sur les liquides et les sucres qui sont perçus en Nouvelle-Calédonie est affecté, par privilège et jusqu'à due concurrence, au paiement des annuités dudit emprunt.* »

Mais, très rapidement, lors des délibérations du 22 novembre 1902, le Conseil général demande l'autorisation de contracter un second emprunt de 5 millions de francs destinés à la poursuite des grands travaux entrepris en 1901. Le gouvernement ne donne pas une suite favorable à



coll. privée

Albert Decrais (1838-1915)

Albert Decrais donna l'ordre à M. Mouttet de ne pas faire évacuer Saint-Pierre en 1902, pour que les élections se fassent, il est donc responsable des 32 000 victimes de l'éruption de la montagne Pelée en Martinique. Il est nommé conseiller d'État en mars 1879, et devient diplomate, ministre plénipotentiaire en 1880, en poste à Bruxelles. Il revient à Paris comme directeur des Affaires politiques au Quai d'Orsay en 1882, avant d'être nommé ambassadeur de France en Italie la même année, puis ambassadeur de France en Autriche-Hongrie, à Vienne, en 1886. Il devient ensuite ambassadeur de France à Londres en juillet 1893, mais il n'y reste que quatorze mois, semble-t-il à cause de désaccords avec Gabriel Hanotaux, le nouveau ministre des Affaires étrangères. Il est retraité, à sa demande, en 1894. Élu député le 21 février 1897, il est réélu le 8 mai 1898 et le 27 avril 1902. Il est libéral, et se prononce pour la révision dans l'affaire Dreyfus. Albert Decrais est ministre des Colonies dans le gouvernement Waldeck-Rousseau du 2 juin 1899 au 3 juin 1902. Il justifie devant les députés la politique du gouvernement, à propos des grèves en Martinique, des événements au Soudan et de l'implantation française à Madagascar. Il est ensuite élu sénateur de la Gironde le 26 avril 1903 et le restera jusqu'à sa mort en 1915.

cette demande, car « *la situation des crédits de l'emprunt établie par le secrétariat colonial contenait des erreurs matérielles et était des plus obscures* ». D'autre part, « *le montant des réalisations effectuées sur les fonds de l'emprunt est actuellement de 2 519 797,31 francs et plus de la moitié des cinq millions mis à la disposition de la colonie va se trouver prochainement dépensée, sans que le Département ait été mis en possession d'aucun renseignement lui permettant de se rendre compte si les travaux exécutés sont en rapport avec les dépenses effectuées* ».

En conséquence, Picanon, le gouverneur intérimaire, est contraint en octobre 1903 de suspendre les travaux de la ligne de chemin de fer et de renvoyer en France les agents métropolitains qui y travaillaient.

L'emploi des fonds de l'emprunt de 1901 met en évidence la disparition progressive des autres travaux au profit unique de la ligne de chemin de fer. Dès la deuxième année, le bassin de radoub disparaît des dépenses. Des sommes importantes sont attribuées pour les dragues et le wharf, mais ne sont pratiquement pas utilisées à cet effet.

La Dépêche coloniale illustrée, coll. Estival



Un réseau routier défectueux

Obstacle majeur au développement de la colonisation

Condamnés préparant l'empierrement d'une route, coll. ANOM

L'essentiel des travaux routiers est effectué, au XIX^e siècle, par la main-d'œuvre pénale, répartie alors dans différents camps, notamment le long de la route coloniale n° 1.

La réalisation de routes et les conséquences qui en découlent en termes de budget et de main-d'œuvre (libre, pénale ou kanak) font régulièrement l'objet de débats qui agitent la scène politique calédonienne et dont le gouverneur Léopold Pallu de La Barrière fera les frais. Celui-ci avait, en effet, engagé un vaste programme d'équipement routier de l'île, mais l'opposition de l'Administration pénitentiaire aux camps mobiles et les dépassements de crédit eurent raison de sa détermination. Il dut céder son poste à son directeur de cabinet, le 22 juillet 1883. En moins de deux ans, la Nouvelle-Calédonie avait néanmoins été dotée de 200 kilomètres de routes nouvelles, dont beaucoup furent abandonnées par la suite.

Mais, dix-huit ans plus tard, dans un rapport consacré à la question des communications de 1891, la conclusion du gouverneur Pardon est explicite, la colonie ne peut s'offrir le luxe d'un réseau routier complet : « *Je considère que nulle part, sauf dans les environs immédiats de Nouméa, une grande route carrossable construite sur les plans des routes nationales de France ne présente une utilité en rapport avec les frais qu'elle entraîne. Soit pour suivre la côte, soit pour traverser l'île [...], un sentier muletier, convenablement entretenu, est parfaitement suffisant.* » Après avoir rappelé que la seule circulation importante est celle du bétail, il ajoute : « *Jamais pour un parcours de 100 km, et à plus forte raison de 200 km comme celui qui sépare Bourail de Nouméa, les voyageurs ne préféreront la voie de terre à la voie de mer, plus rapide, plus facile, plus économique. Il en sera de même des produits agricoles et des minerais.* » Seuls les petits tronçons reliant les vallées cultivables et les centres miniers à leur port d'embarquement lui semblent utiles.



L'héritage : des communications intérieures notoirement précaires

En 1894, Ernest Davillé, dans son *Guide de l'émigrant en Nouvelle-Calédonie*, établit le constat qu'après plus de trente ans de prise de possession la Nouvelle-Calédonie possède à peine 100 kilomètres de routes carrossables entre Nouméa et Boulouparis, plus quelques tronçons, non encore achevés, mais praticables aux voitures suspendues, à savoir : 40 kilomètres de Boulouparis à La Foa ; 18 kilomètres de La Foa à Térémba ; 4 kilomètres de l'embranchement de Térémba à Moindou ; 13 kilomètres de Canala à Nakéty. Mais il ajoute : « *La route n° 1 n'est pas complètement pourvue de ponts sur les nombreuses rivières qui la traversent, que l'on est obligé de franchir à gué ou en bac, quand une crue subite ne vient pas interrompre totalement la circulation.* »



Au sommet du col de la Pirogue,

album Nething, coll. SANC

Selon la nomenclature de l'époque, la Grande Terre est dotée de trois types de voies de communication terrestres : les routes carrossables achevées, les sentiers muletiers achevés et les sentiers praticables à cheval. La route du col de la Pirogue appartient à la première catégorie.



Bac de la Ouenghi, coll. ANOM

Selon un rapport du chef du service des ponts et chaussées au directeur de l'Intérieur du 4 avril 1894, pour se rendre d'une côte à l'autre, « *il faut se servir de sentiers muletiers qu'un manque d'entretien incompréhensible a rendus très périlleux à parcourir. Le bon entretien de ces sentiers serait pourtant d'une importance capitale, en attendant l'achèvement problématique des grandes voies de communication.* »

Le gouverneur comprend alors que la réussite de son plan de colonisation passe obligatoirement par l'amélioration et l'extension des voies de communication terrestres et notamment des routes.

Encore faut-il que le service local auquel incombe l'entretien du réseau en ait les moyens. Mais les difficultés budgétaires font que l'état des voies de communication terrestres est de plus en plus déplorable. En conséquence, l'essentiel des échanges entre Nouméa et la brousse est effectué par les bateaux du « Tour de côte » dont le service, pourtant subventionné, pose de nombreux problèmes tant du point de vue de sa régularité que de sa qualité et de ses coûts. Cette pétition des habitants de Bourail du 5 juillet 1894 en témoigne : « *Des voyageurs de l'endroit ou des passagers comptant sur l'arrivée du bateau à l'heure indiquée se font amener à grands frais avec leurs bagages au poste de la mer et le bateau n'arrivant pas (ce qui est fréquent) se voient obligés de rebrousser chemin à 12 kilomètres par tous les temps, et de revenir le lendemain toujours avec de nouvelles dépenses pour attendre encore le bateau.* » À ces aléas, il faut ajouter le coût prohibitif des transports,

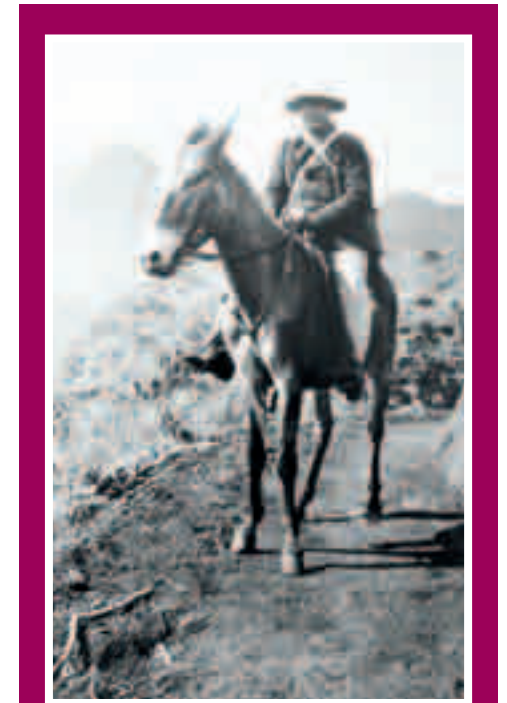
que souligne Augustin Bernard, sur la base de renseignements datant du début des années 1890 : « *Rien n'est plus caractéristique que l'élévation du prix des transports d'un point à l'autre de l'île canaque ; le transport d'une tonne de marchandises du Diahot à Nouméa (65 F) coûte plus cher que le transport de cette même tonne de Nouméa à Londres. Il en résulte que le prix de tous les objets dans les centres de l'intérieur est le double au moins du prix déjà fort élevé qu'on paie à Nouméa.* »

Quelques années plus tard, en 1897, les colons nouvellement installés à Grochain, dans un centre de la région de Ponérihouen qui n'est accessible que par la rivière de Nimbayes et par une unique route charretière, évaluent à 80 F la tonne les frais de transport des marchandises entre Nouméa et leur concession. Le gouverneur comprend alors que la réussite de son plan de colonisation passe obligatoirement par l'amélioration et l'extension des voies de communication terrestres et notamment des routes.



Travaux sur le sentier muletier conduisant à Koné, album Nething, coll. SANC

Les ouvriers, aux origines assez variées et parmi lesquels on compte des Kanak, sont en train, sous la conduite d'un contremaître, de stabiliser un accotement correspondant à un passage escarpé. Cette photographie témoigne de la précarité des voies de communication terrestres en Nouvelle-Calédonie à cette époque.



Le géomètre Fulbert lors d'une mission topographique dans le Nord, coll. Fulbert-Terrier

Ce sentier, réputé « praticable à cheval », appartenant donc à la troisième catégorie de la nomenclature de l'époque, paraît en meilleur état que le précédent et correspond sans doute à un sentier kanak fréquemment utilisé.

Procès-verbaux

Procès-verbaux du Conseil général du 24 juillet 1897 : état détaillé des routes et des sentiers d'exploitation pendant une période de dix ans, établi par le chef du service des ponts et chaussées, Vedel.

(Extraits)

ANCIEN 4 M. le Gouverneur.

Le 24 juillet 1897.

Le Chef du service des ponts et chaussées, Vedel.

Approuvé et signé à N. le Gouverneur en l'absence de son Secrétaire Général.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES VOIES DE COMMUNICATION À GROSSE VOIE

CANTONS, RÉGIONS ou vallées à desservir	ORIGINE des communications	LONGUEUR DES VOIES				
		Mètres de route	Mètres de sentiers	Mètres de chemins	Mètres de pistes	Total
Val de la Rivière de la Grande	de la Grande	100	0	0	0	100
Val de la Rivière de la Petite	de la Petite	80	0	0	0	80
Val de la Rivière de la Moyenne	de la Moyenne	120	0	0	0	120

Un ambitieux programme de routes pour desservir tous les centres de colonisation

État des Indigènes

Indigènes	Indigènes	Indigènes	Indigènes	Indigènes
100	200	300	400	500
600	700	800	900	1000

État des sommes dues aux indigènes pour les réparations urgentes effectuées sur les sentiers muletiers, après le passage d'un cyclone, les 19 et 20 mars 1906, dans la région de Houaïlou, coll. SANC

CANTONS, RÉGIONS ou vallées à desservir	ORIGINE des communications	LONGUEUR DES VOIES				
		Mètres de route	Mètres de sentiers	Mètres de chemins	Mètres de pistes	Total
Val de la Rivière de la Grande	de la Grande	100	0	0	0	100
Val de la Rivière de la Petite	de la Petite	80	0	0	0	80
Val de la Rivière de la Moyenne	de la Moyenne	120	0	0	0	120

ÉTAT DÉTAILLÉ DES VOIES DE COMMUNICATION À GROSSE VOIE

CANTONS, RÉGIONS ou vallées à desservir	ORIGINE des communications	LONGUEUR DES VOIES				
		Mètres de route	Mètres de sentiers	Mètres de chemins	Mètres de pistes	Total
Val de la Rivière de la Grande	de la Grande	100	0	0	0	100
Val de la Rivière de la Petite	de la Petite	80	0	0	0	80
Val de la Rivière de la Moyenne	de la Moyenne	120	0	0	0	120

Feillet s'attaque donc au problème du réseau routier qu'il va lier à son vaste plan de colonisation, soumis pour étude au Conseil général le 24 juillet 1897. Aussi le plan concernant les routes fait-il logiquement suite au bilan « des terres actuellement reconnues disponibles pour la colonisation agricole », établi par le chef du service topographique, Engler. Par ailleurs, le chef du service des ponts et chaussées, Vedel, propose « un état détaillé des routes et sentiers d'exploitation pour la colonisation en Nouvelle-Calédonie, pendant une période de dix ans ». Comme il l'écrit dans son préambule, ces travaux sont le corollaire naturel et indispensable des allotissements qui seront opérés : « L'étendue de ces allotissements comprenant environ une surface de 33 000 hectares propres à la culture et 140 000 hectares de pâturages, sans compter 46 000 hectares de réserves indigènes qui pourront ultérieurement faire retour à la colonisation, il s'agit de les desservir par des routes et des sentiers pour y favoriser, dans les meilleures conditions possible, l'établissement

des colons. » Il précise que l'étendue des voies de communication, prévue pour une période de dix ans, est de 1 734 kilomètres de routes charretières, 768 kilomètres de pistes ou de sentiers d'exploitation et que « *c'est à dessein que, dans ce travail d'ensemble, il n'est pas parlé des dépenses, cette estimation ne pouvant qu'être incertaine. C'est seulement dans le plan de campagne annuel que cette évaluation pourra être faite d'une façon sérieuse.* »

Mais à l'issue de la séance du 29 juillet 1897, la majorité du Conseil général refuse le plan de colonisation, en souhaitant que les efforts soient concentrés en un seul point, le plateau de Table Unio. Elle regrette que ce programme ne comporte que des travaux neufs et qu'aucun budget ne soit prévu pour l'entretien des infrastructures en place (routes déjà réalisées ou bâtiments tels que les gendarmeries ou les bureaux télégraphiques). Elle émet des doutes sur le sérieux du travail proposé et surtout sur le montant des dépenses à engager, notamment concernant l'équipement routier : « *Les dépenses par année, pour faire face aux prévisions de l'Administration, devront être de 589 000 francs. [...] Les recettes n'étant que de 180 000 francs au maximum, il en résultera forcément une différence de 400 000 francs. [...] Où prendra-t-on la somme [...] que représente le chiffre total de ces dépenses ?* »

En réalité, ces considérations, qui ne sont pas sans fondement, en cachent d'autres. D'une part, le gouverneur ne bénéficie plus du soutien total du début et les oppositions à sa politique sont de plus en plus nombreuses. D'autre part, ces travaux de colonisation, destinés aux quatre circonscriptions de l'intérieur pour l'installation des immigrants, se heurtent au refus des « vieux colons », principalement implantés dans le Sud, de payer pour les « nouveaux ».

En 1898, le prix d'un mètre de route oscille entre 90 centimes et 4 francs et les travaux de l'année en cours correspondent à une dépense d'environ 100 000 francs en chiffres ronds, qui

sont financés par les ressources du Domaine, c'est-à-dire par la vente des terrains de la colonie à des particuliers.

A u s s i , dans sa



Coll. MDVN

lutte acharnée contre Feillet, le Conseil général décide-t-il de supprimer du budget cette contribution.

Feillet comprend alors qu'il est nécessaire de créer une caisse des chemins de grande communication, indépendante des ressources votées par le Conseil général, tant pour l'entretien des voies existantes que pour l'établissement d'un nouveau réseau. Il dépose alors un projet de financement qu'alimenteraient trois sources distinctes : les contributions de la colonie, les subventions du service de la colonisation et les prélèvements sur les budgets municipaux. L'arrêté du 8 janvier 1899 consacre cette idée. Mais ce nouveau « compte spécial » soulève des polémiques, d'autant que Feillet se voit reprocher d'allouer trop de crédits à son programme. Après son départ, son plan grandiose, comportant des axes qui, de nos jours, ne sont toujours pas réalisés, sera abandonné au profit du seul maintien de l'existant, sachant que certains tronçons, trop peu fréquentés, ne seront plus entretenus.

Afin que l'entretien des routes et chemins coûte le moins possible, tant au service local qu'aux municipalités, celles-ci soumettent les indigènes à des corvées, à des réquisitions ou à des engagements, en fonction d'un taux officiel, fixé par le gouverneur en Conseil privé, qui était, selon Jerry Delathière, « *périodiquement réévalué et publié au Journal officiel* ».

Ce dernier précise cependant que « *nombreuses ont été les plaintes émanant d'indigènes ayant fourni des séances de travail et n'ayant reçu aucun salaire* ». (SEHNC, 2012) Un régime de prestations (journées de travail obligatoires au titre

de l'impôt) est également mis en place aux îles Loyauté par l'arrêté du 8 septembre 1893, puis, bien plus tard, sur la Grande Terre par celui du 6 décembre 1922. Par ailleurs, il est souvent proposé aux tribus kanak de s'acquitter de l'impôt de capitation en effectuant des travaux sur les routes.

Le développement de l'automobile commence à révolutionner les transports routiers

Si la première automobile, désormais conservée au Musée de la Ville, arrive en 1902, dès 1904, MM. Garcias, Provenat, Brajeul et Laubreaux fondent la société Le Courrier automobile – qui deviendra par la suite Les Messageries automobiles néo-calédoniennes –, chargée d'assurer le service quotidien entre Nouméa et Bourail. À cette fin, sont utilisés jusqu'à Moindou des sortes d'autobus de douze places, de marque Turgan Foy, tandis que le reste du parcours, jusqu'à Bourail, s'effectue en voiture attelée, en passant par les cols de Boghen et de Moméa.

Passage du bac, coll. MDVN



La George Richard, première voiture importée, par M. Ménard, en Nouvelle-Calédonie, coll. MDVN

La périlleuse aventure du chemin de fer

A la fin du XIX^e siècle, la construction d'une voie ferrée est perçue comme l'indispensable outil du développement d'une colonie. Aussi, afin de compléter le réseau des voies de communication terrestres de la colonie, l'existence d'un chemin de fer circulant au moins entre Nouméa et Bourail est-elle rapidement apparue comme essentielle au gouverneur Feillet.

Cependant, il convient de rappeler qu'il n'est pas l'initiateur de ce projet qu'un arrêté du 2 mai 1884, à l'époque du gouverneur Pallu de La Barrière, déclarait déjà d'utilité publique. Toutefois, on le prévoyait alors entre Nouméa et Canala via Païta, Tomo et Nakéty. Mais le départ précipité du gouverneur avait entraîné l'abandon du projet. Le Conseil général le remit à l'ordre du jour en 1886, mais, cette fois-ci, avec un trajet compris entre Nouméa et Bourail. L'idée de la traversée de la Chaîne avait été abandonnée. Déjà, l'assemblée avait envisagé pour son financement de recourir à un emprunt de 1 200 000 F, qui serait cependant consacré en priorité à la route Nouméa-Bourail. Le projet sera à nouveau soumis, en avril 1892, au Conseil général par le gouverneur Laffon.

Un devis qui varie du simple au double

Dès son arrivée, Feillet est convaincu de la nécessité absolue de réaliser ce projet. Ainsi, le 18 février 1895 paraît un arrêté déclarant d'utilité

publique l'établissement d'une voie ferrée, mais il faudra au gouverneur gagner l'opinion calédonienne et le ministère, ses détracteurs dénonçant ce projet comme étant « *une aberration, une insanité* » ou « *une folie* ». Pour d'autres, le caractère d'urgence et la rentabilité du projet restent à prouver. En effet, « *il n'y a qu'à consulter le trafic que font actuellement les transports maritimes et les bateaux côtiers entre Nouméa et Bourail et vice versa pour se convaincre que, même en triplant et quadruplant le trafic, la construction d'un chemin de fer serait une ruine pour la colonie* ». (*La France Australe*, 14 septembre 1898) Le conseiller général Colardeau va même, lors de la séance du 30 avril 1895, jusqu'à déclarer : « *Nous devrions repousser le chemin de fer même quand on nous le donnerait pour rien, parce que nous n'avons pas de trafic et que nous ne pourrions même pas l'entretenir.* »

Mais avant même de se poser la question de son entretien, celle de son financement reste entière. Suivant les lieux et les circonstances, il peut relever du budget de la colonie, de capitaux privés ou encore d'un emprunt public. Afin



Le train en gare de Nouméa, à la Vallée-du-Tir, en partance pour Dumbéa ou Païta, coll. MDVN



Situation des crédits au titre de l'emprunt de 5 millions au 1^{er} février 1905, fonds des Travaux publics, SANC

“

Il n'y a qu'à consulter le trafic que font actuellement les transports maritimes et les bateaux côtiers entre Nouméa et Bourail et vice versa pour se convaincre que, même en triplant et quadruplant le trafic, la construction d'un chemin de fer serait une ruine pour la colonie.



Le gouverneur Feillet en visite sur le chantier avec un certain nombre de responsables de la colonie, album 148Fi34-147, coll. SANC

Cette photographie correspond sans doute au tout début des travaux, quand le matériel roulant se résumait à une locomotive et à un wagon non clos de voyageurs.

d'évaluer le coût de l'entreprise et de choisir les modalités de paiement, un devis est établi en 1898 sur l'avis d'une commission des travaux, nommée et présidée par Feillet, qui se conclut par une estimation de 5 millions. La différence avec les devis antérieurs laisse perplexes les opposants au gouverneur. En 1892, en effet, une étude commanditée par le gouverneur Laffon avait estimé le coût du chemin de fer à 10 millions, soit le double du devis avancé six ans plus tard. Cependant, l'entêtement du gouverneur finit par payer et l'arrêté du 6 juin 1901 autorise la colonie à contracter un emprunt de 5 millions, qui doit être prioritairement consacré à la construction de la ligne de chemin de fer.

Une inauguration solennelle en présence de toutes les notabilités de la colonie

Le 17 août 1901, le coup d'envoi des travaux est enfin solennellement donné à l'occasion d'une cérémonie qui se déroule au pied de la future « Montagne Coupée ». Entourant le gouverneur, toutes les notabilités de la colonie sont présentes : conseillers généraux et municipaux, personnalités du monde industriel, commercial et hauts fonctionnaires. Pierre-Isaac Puech, vice-président du Conseil général, ouvre la cérémonie. Dans son discours, non sans avoir auparavant rappelé que l'idée première d'une voie ferrée avait été émise dès février 1884 par le gouverneur Léopold Pallu de La Barrière, il rend un vibrant hommage au chef de la colonie dont le courage et la détermination sont à l'origine de la réussite de ce projet, qu'il considère comme le plus important jamais entrepris. Paul Feillet le remercie, tout en rappelant

que, pour lui, la plus importante réforme a été l'arrêt de la transportation : « *La première et la plus importante – ne vous y trompez pas – a été celle qui a abouti à la fermeture de cet abominable robinet d'eau sale qui menaçait de la noyer dans la boue. Jusque-là, la Calédonie n'était pas une colonie, c'était un bagne. De ce jour seulement, elle a cessé d'être abandonnée aux nécessités et aux intérêts du grand service de l'État : la transportation. En un mot, comme on l'a dit avec esprit, elle a cessé d'être la Nouvelle pour devenir la Calédonie.* » Il explique ensuite que ce 17 août 1901 restera une date mémorable dans l'histoire calédonienne, car il inaugure la grande artère qui désenclavera enfin la brousse en desservant la Calédonie du nord au sud : « *Grâce au chemin de fer, de multiples richesses pourront être exploitées dans notre Colonie. D'ailleurs, ce n'est pas à Bourail que la voie ferrée s'arrêtera, mais à Koné, grâce à l'aide généreuse et efficace de M. Bernheim qui a l'intention de financer les travaux du tronçon Poya-Koné.* » Mais le gouverneur prévoit déjà que « *quand la première tranche d'emprunt de 5 millions aura été utilisée, il sera nécessaire de recourir à une seconde, afin de mener l'entreprise à son terme et de doter la Nouvelle-Calédonie de ce moyen de transport qui reste et restera le plus sûr garant d'un essor économique qu'appellent de leurs vœux tous les habitants de ce pays.* » Puis il saisit une pioche et, symboliquement, frappe par trois fois le flanc de la colline, suivi de Mmes Feillet et Loupias. Le chantier est donc ouvert et plusieurs équipes vont désormais s'activer en différents points du parcours Nouméa-Auteuil, tandis que les journaux, sans se départir, bien entendu, de leur partialité habituelle, tiennent régulièrement au courant leurs lecteurs de l'avancée du plus grand chantier de la colonie.



Procès-verbal de l'inauguration de la ligne de chemin de fer, coll. MDVN

Sur le plan financier, il avait été prévu que le coût de la ligne s'élèverait à 90 000 F par kilomètre, ce qui, compte tenu du crédit imparti, devait permettre de réaliser environ une cinquantaine de kilomètres.

Une première tranche de travaux avec Dumbéa comme terminus (1901-1904)

Le 30 novembre, un premier train effectue le trajet Montagne Coupée-Koutio. Mais ce résultat spectaculaire est vite oublié au fur et à mesure que les difficultés se multiplient, concernant tant les travaux que le matériel et les finances. Les travaux se révèlent en effet beaucoup plus difficiles, plus longs et plus onéreux que prévu, du fait que les obstacles naturels ont été sous-estimés : ainsi en est-il de la tranchée de la Montagne Coupée, du pont de la rivière Salée et du tunnel de Tonghoué.

Sur le plan financier, il avait été prévu que le coût de la ligne s'élèverait à 90 000 F par kilomètre, ce qui, compte tenu du crédit imparti, devait permettre de réaliser environ une cinquantaine de kilomètres. En fait, en 1904, on est seulement parvenu à réaliser les 16,4 kilomètres séparant Nouméa de Dumbéa, ce qui représente un investissement de 268 351,15 F par kilomètre.

Les conséquences de cette déplorable situation financière conduisent à l'inauguration prématurée, mais ressentie comme nécessaire

Le train en gare de Dumbéa, coll. MDVN



Dalmates travaillant sur le chantier du chemin de fer, extrait de *La Dépêche coloniale illustrée*, 1904, coll. Estival

En 1900, la SLN introduit aussi des Dalmates, que l'ingénieur Glasser décrit ainsi : « *L'élément étranger est presque uniquement représenté par les deux cents ou trois cents Dalmates. Bons travailleurs et robustes, ils sont quelque peu exigeants et ne se contentent pas pour une journée de travail de neuf heures de salaires inférieurs à 7 francs ou 7,50 francs, quelquefois même 8 francs, suivant la situation des mines et les difficultés de la vie ; ils sont en outre très sobres, cherchant à économiser la majeure partie de ce qu'ils gagnent pour l'envoyer dans leur pays. Généralement appréciés en raison de la somme de travail qu'ils fournissent et qui est en rapport avec les salaires qu'ils exigent, ils sont cependant assez mal vus par nombre de petits mineurs, à cause de leur sobriété et du peu de bénéfices qu'ils laissent au store.* » De façon assez symptomatique, l'expérience d'un recours à des travailleurs européens ne sera pas reconduite et on leur préférera la main-d'œuvre asiatique, moins chère et plus malléable. Les Dalmates seront alors nombreux à partir s'installer en Australie.

pour tenter de couvrir les frais de la ligne, le 20 décembre 1904, d'un premier tronçon, avec un matériel roulant se résumant à une locomotive et à un wagon non clos de voyageurs. Le trajet requiert 39 minutes par « voie express » et 50 minutes par l'« Omnibus ».

Le 14 février 1905, le chef du service des travaux publics publie un récapitulatif de la situation des crédits au titre de l'emprunt de 5 millions montrant qu'il ne reste plus que 136 952,47 F de disponible.

En conséquence, l'année 1905 est consacrée à la fin des travaux en cours relatifs au montage du tablier métallique du pont de la rivière Salée et à l'achèvement des abris et trottoirs des différentes haltes entre Nouméa et Dumbéa. Les effectifs, quant à eux, diminuent progressivement. En 1905, ne sont plus employés que 175 hommes, contre 410 au départ, qui se répartissent ainsi : 41 ouvriers libres en régie (dont quelques Dalmates), 49 engagés asiatiques, des Annamites pour la plupart, et 85 transportés.

Le mauvais état des finances de la colonie et l'impossibilité de recourir à un emprunt supplémentaire font que la convention passée entre la colonie et la Société des charbon-

nages de Nouvelle-Calédonie, le 2 août 1905, apparaît comme une solution inespérée au problème. Cette société s'engage à réaliser la partie Dumbéa-Paita, sous le contrôle des Travaux publics et de la colonie, dans un délai de trois ans. En contrepartie, la colonie paierait une redevance de 6 centimes par tonne kilométrique de houille transportée pendant les vingt-cinq premières années et de 4,5 centimes pendant les dix années suivantes. Il faut dire qu'à l'époque on fonde de grands espoirs sur le charbon, dont on attend une production annuelle de 30 000 tonnes. Mais des désaccords ayant surgi entre la société et l'État, le projet est finalement abandonné et les travaux sont interrompus sans qu'on sache quand ils reprendront.

Une seconde tranche de travaux définitivement interrompus à Paita (1910-1914)

Le 1^{er} mai 1910, après six années d'interruption, les travaux pour le prolongement de la ligne de chemin de fer depuis Dumbéa reprennent, la colonie étant parvenue à obtenir un nouveau

prêt de 2 360 000 F. Mais les difficultés et maints problèmes posés lors de la construction du premier tronçon ressurgissent, d'autant que l'opération s'avère beaucoup plus onéreuse que prévu. Il s'agit, cette fois, de couvrir la distance Dumbéa-Païta, soit 13,220 kilomètres.

La voie ferrée s'étend alors sur 29 kilomètres. Au matériel roulant ayant servi à l'exploitation de la première section sont venus s'ajouter deux locomotives plus importantes : la Caulry et la Puech, le wagon du gouverneur, un grand wagon de troisième classe, deux tombereaux, enfin, dix plates de dix tonnes chacune. Le service de l'exploitation, quant à lui, est dirigé, entre 1914 et 1922, par M. Rigaut, ayant sous ses ordres environ une trentaine de personnes.

Parallèlement aux travaux, des études pour l'extension de la ligne jusqu'à Tontouta avaient été engagées entre 1912 et 1913. Elles prévoyaient deux sections : Païta-Tamoá, soit 15,3 kilomètres, et Tamoá-Tontouta, soit 14,3 kilomètres, pour un coût total de 4 500 000 F en comptant une somme de 500 000 F pour le pont sur la Tontouta. Mais la situation de déficit chronique de la ligne et la Première Guerre mondiale vont conduire à l'abandon définitif du projet tandis que le Conseil général envisagera à plusieurs reprises, durant l'entre-deux-guerres, de mettre fin à la ligne Nouméa-Païta.



Travaux de la halte de La Couvelée, coll. MDVN

Quatre ouvrages d'art sont nécessaires pour rallier Païta : trois ponts métalliques au départ de la Dumbéa, dont le plus important enjambrera la rivière, et un tunnel à Érambéré, légèrement coudé et sensiblement plus long que celui de Tonghoué. Mais il faut aussi aménager les gares d'Érambéré et de Païta, la halte de La Couvelée, les stations de Nondoué et de Val-Suzon. L'achèvement des travaux, prévu pour fin 1913, a quelque retard et l'inauguration de la section Dumbéa-Païta n'intervient officiellement que le 3 décembre 1914.

AVIS AU PUBLIC

Chemin de Fer de Nouméa à Bourail
Exploitation de la Section Nouméa-Païta

TABLEAU
de la marche des trains à partir du 3 décembre 1914
SERVICE DE LA SEMAINE

N°	Nom	Direction	Station	Heure	N°	Nom	Direction	Station	Heure
1	1	Nouméa - Païta	Nouméa	07h 00	1	1	Païta - Nouméa	Païta	14h 00
2	2	Nouméa - Païta	Nouméa	08h 00	2	2	Païta - Nouméa	Païta	15h 00
3	3	Nouméa - Païta	Nouméa	09h 00	3	3	Païta - Nouméa	Païta	16h 00
4	4	Nouméa - Païta	Nouméa	10h 00	4	4	Païta - Nouméa	Païta	17h 00
5	5	Nouméa - Païta	Nouméa	11h 00	5	5	Païta - Nouméa	Païta	18h 00
6	6	Nouméa - Païta	Nouméa	12h 00	6	6	Païta - Nouméa	Païta	19h 00
7	7	Nouméa - Païta	Nouméa	13h 00	7	7	Païta - Nouméa	Païta	20h 00
8	8	Nouméa - Païta	Nouméa	14h 00	8	8	Païta - Nouméa	Païta	21h 00
9	9	Nouméa - Païta	Nouméa	15h 00	9	9	Païta - Nouméa	Païta	22h 00
10	10	Nouméa - Païta	Nouméa	16h 00	10	10	Païta - Nouméa	Païta	23h 00



Le train en pleine ascension du col de Tonghoué, album Leenhardt, coll. SANC

Horaires des trains entre Nouméa et Païta, à compter du 3 décembre 1914, musée de Païta, coll. association Témoignage d'un Passé

Un aménagement du port inachevé

Le choix, fait le 20 juin 1854, du site de Port-de France, rebaptisé Nouméa en 1866, fut avant tout un choix de marin, entraînant par la suite de nombreux défis à relever pour édifier la nouvelle cité. Outre le manque d'eau, l'aménagement du port restait encore à faire, comme le constate Henri Courmeaux, en 1884 : « *La rade de Nouméa est incontestablement bonne et sûre, mais de port, il n'en existe pas, c'est-à-dire que rien n'est fait pour l'accostage des navires, rien pour l'embarquement et le débarquement des marchandises, encore moins pour la réparation des bâtiments. En un mot, pas de quai, pas de wharf, pas de cale de halage, pas de bassin de radoub ou de carénage, pas de docks, pas même le plus petit hangar sur la rive, c'est navrant et dérisoire.* »

Un partage des tâches convenu entre la colonie et la municipalité

Jusqu'en 1894, des crédits sont régulièrement ouverts pour poursuivre la construction du quai de chargement, mais ils sont insuffisants et les travaux sont fréquemment interrompus. Afin d'impulser le développement du port, Feillet envisage, dès son arrivée, d'en faire un port franc. Le Conseil général, conscient que l'essentiel des ressources de la colonie provient de l'octroi de mer, ne donne pas suite à ce projet. Finalement, le gouverneur se rabat sur les nécessaires améliorations matérielles à apporter au port. Mais le coût total est tel qu'une sorte de partage des tâches s'établit entre la colonie et la municipalité. Par l'intermédiaire de l'emprunt de 5 millions, la colonie, de son côté, prend en charge la construction d'un wharf pour 600 000 F, l'achat d'une drague pour 400 000 F et la réalisation d'un bassin de radoub pour 3 500 000 F. Un arrêté du gouverneur de juillet 1899 autorise la municipalité de Nouméa, pour sa part, à contracter un emprunt de 650 000 F, que le conseil municipal du 28 juillet 1899 avait préalablement accepté, dont 400 000 F seront



consacrés aux travaux du quai, le reste étant utilisé pour la réalisation d'un marché couvert et pour l'amélioration des rues.

Le fiasco des équipements portuaires à la charge de la colonie...

Dans le cadre des travaux envisagés grâce à l'emprunt, la colonie décide de se doter d'une cale de halage, déclarée d'utilité publique par un arrêté du 21 juin 1901. Elle est prévue pour recevoir des bateaux de 1 000 tonnes. Le lieu choisi est celui de la baie des Pêcheurs, sur un terrain que la colonie a acheté à la société Le Nickel. Fin octobre 1903, la cale de halage est opérationnelle et *La Calédonie* du 23 octobre 1903 peut triomphalement annoncer son inauguration prochaine, tout en se félicitant de la clairvoyance du gouverneur Feillet pour avoir équipé l'île à si bon prix : « *Cette cale de halage va enfin permettre au commerce maritime de la colonie d'atteindre son plein développement. Et*

Quais de Nouméa à la fin du XIX^e siècle, coll. MDVN

On voit clairement sur cette photographie que les quais ne sont pas cimentés.

“

Cette cale de halage va enfin permettre au commerce maritime de la colonie d'atteindre son plein développement.



quand vous saurez que l'ensemble de cette opération n'a coûté que 400 000 F, qu'elle est prévue en outre pour des navires de 1 000 tonnes et même 1 200 tonnes, quand vous saurez que sa rentabilité sera vite réalisée, car nous estimons des recettes annuelles à 15 000 F pour une dépense de 750 F par an [...].»

L'inauguration de la cale de halage a lieu le 19 novembre 1903. Un premier essai est fait avec le navire *La Pérouse* ... qui s'effondre, brisant roulements et rails. L'enquête révèle que l'accident est dû à des fondations défectueuses et un crédit de 125 000 F est voté pour leur remise en état. Un an plus tard, un nouvel essai est tenté, avec succès, avec le *Saint-Michel*, mais le navire ne pèse que 600 tonnes. Après un an d'exercice, le coût de fonctionnement de la cale de halage, exploitée par l'Administration, est de 15 000 F pour

Travaux sur les quais du port de Nouméa, extrait de *La Dépêche coloniale illustrée*, coll. Estival

une recette annuelle de 5 000 F. Mise en adjudication par le Conseil général, elle est finalement attribuée à Arthur Magnin, ancien colon Feillet de Hienghène, qui avait été auparavant marin.

Le second projet concerne la construction d'un wharf, qui aurait pour but de faciliter les opérations d'embarquement et de débarquement des marchandises, et qui mettrait un terme au chalandage et à ses nombreux inconvénients. C'est aussi là que devait s'arrêter le chemin de fer, mais c'est une fois de plus un échec : « Le wharf avait été voté, et des achats faits en vue de sa



construction. Un inspecteur des travaux publics des colonies vint et fit adopter à l'assemblée locale d'importantes modifications au plan primitif. Le wharf céda au chemin de fer les matériaux achetés pour lui-même, et l'on cessa de parler du wharf.» (Marc Le Goupils, 1905)

La drague constitue le troisième équipement prévu. Le port ayant tendance à s'ensaver, elle semble indispensable, d'autant qu'elle pourrait draguer et nettoyer les autres ports et rivières de la colonie. Or, toujours selon Marc Le Goupils, « une drague fut commandée "au petit bonheur" au ministère des Colonies pour la somme de 1 000 000 F. M. Picanon a déclaré au Conseil général qu'il n'a pu retrouver aucune trace du cahier des charges, des conditions et clauses prévues au marché. Le ministère des Colonies a expédié à Nouméa une fort belle drague, impropre à tous les

Drague à l'anse de la Vallée-du-Tir, coll. MDVN

Projet de wharf en charpente pour le port de Nouméa, 1901, fonds des Travaux publics, coll. SANC



services qu'on attendait d'elle, et qu'on a envoyée dormir à l'état de ponton dans une baie paisible. » Le récapitulatif sur la situation des crédits au 1^{er} février 1905 permet de constater que la ligne de chemin de fer a consommé 88,56 % de l'emprunt, pour les résultats que l'on sait. L'opération « drague » est un désastre, puisque la machine s'est révélée inutilisable après avoir consommé 5,72 % du budget. Le wharf et le bassin de radoub, auxquels n'avaient été consacrés que des crédits d'étude, ne sont finalement pas construits, et la cale de halage a été vendue. L'arrêt des travaux est une nouvelle source d'aggravation du chômage dans la colonie à un moment où tous les secteurs économiques connaissent des difficultés croissantes.

... mais enfin des quais corrects pour la ville

En revanche, les travaux des quais, bien qu'ils aient consommé l'essentiel de l'emprunt contracté par la ville, vont grandement améliorer le port de Nouméa, comme le rappelle Georges Coquilhat (1996) : « En janvier 1901, les limites du port de Nouméa, fixées jusque-là aux extrémités de la petite rade comprise entre l'île Nou, la pointe Constantine et la pointe de l'Artillerie, furent étendues au sud jusqu'à la pointe Chaleix et au nord jusqu'à la pointe Doniambo. »



Voie Decauville, partant de la Vallée-du-Tir et aboutissant au port, album Guiart, coll. SANC
Dans son édition du 26 octobre 1899, *La Calédonie* décrit ainsi le début des travaux des quais : « Le service des travaux municipaux a ouvert un nouveau chantier sur le flanc nord de la butte qui se trouve sur l'alignement de la rue Rivoli [...], une voie Decauville partant de la vallée du Tir et contournant toute la partie nord du bâtiment de l'hôpital vient aboutir au débarcadère de la capitainerie du port. Là viennent aussi d'être commencés les premiers travaux nécessaires pour permettre de continuer la plate-forme du chemin de fer Decauville. » L'objectif est d'établir un lien entre le port et la voie de chemin de fer.



Quais en 1908, coll. MDVN
Cette carte, expédiée en 1908, permet de constater que l'aménagement des quais est achevé. Sa légende témoigne de l'importance qu'avait alors le courrier pour nombre de Calédoniens qui écrivaient très régulièrement à leur famille restée en France et dont ils attendaient avec impatience les réponses.

Bétonnage des quais, album Guiart, coll. SANC

Des liaisons maritimes principalement assurées par les Messageries maritimes

Emblème des
Messageries maritimes,
coll. privée



Depuis 1882, la Nouvelle-Calédonie est desservie par une ligne régulière des Messageries maritimes, que l'État va subventionner jusqu'en 1892, avant de reporter son aide sur la ligne télégraphique qui va du Queensland à Gomen, inaugurée en 1893. Les Messageries maritimes effectuent une rotation mensuelle grâce à quatre navires ; le voyage de Marseille à Nouméa dure environ trente-cinq jours. La compagnie a également un navire qui assure une desserte mensuelle entre Sydney et Port-Vila en passant par Nouméa.



Le bâtiment des Messageries maritimes, à Nouméa, extrait de *La Calédonie illustrée*

Les Messageries maritimes sont situées à l'angle de la rue Turbigo (actuelle rue de la Somme) et de la rue Solferino (actuelle rue Gallieni), en face de la Banque de l'Indochine.



Le personnel des Messageries maritimes de l'agence de Nouméa, coll. privée

Dirigeants et matelots posent devant le célèbre emblème à double initiale de la compagnie.

Les bateaux des immigrants

Source : Pierre Patarin, Messageries maritimes. *Voyageurs et paquebots du passé*, Éd. Ouest-France, 1997, et le site des Messageries maritimes.

Polynésien (1890-1918), coll. privée

- **Type :** paquebot
- **Date de lancement :** 18 avril 1890, en présence de Sadi Carnot, président de la République
- **Chantier :** La Ciotat
- **Longueur hors tout :** 153 mètres
- **Largeur :** 15,08 mètres
- **Déplacement :** 10 300 tonnes
- **Vitesse :** 17,52 à 17,7 nœuds
- **Nombre de passagers :** 172 en 1^{re} classe, 71 en 2^e classe, 109 en 3^e classe et 234 en 4^e classe (entrepont)
- **Membres d'équipage :** 13 officiers, 157 hommes d'équipage

Il fait partie d'une série de quatre paquebots destinés à la ligne d'Australie. En septembre 1903, il reste échoué trois jours à l'entrée de Marseille. Le 10 août 1918, il est torpillé au nord-est de Malte (19 victimes).



Calédonien (1882-1917), coll. privée

- **Type :** paquebot
- **Date de lancement :** 18 juin 1882
- **Chantier :** La Ciotat
- **Longueur hors tout :** 130,75 mètres
- **Largeur :** 12,57 mètres
- **Déplacement :** 6 900 tonnes
- **Vitesse :** 16,8 nœuds
- **Nombre de passagers :** 90 en 1^{re} classe, 44 en 2^e classe, 75 en 3^e classe
- **Membres d'équipage :** 11 officiers, 185 hommes d'équipage

Il fait partie d'une série de sept paquebots prévus pour la ligne Australie-Nouvelle-Calédonie. En 1895, il est modernisé avec changement des machines et rehaussement des cheminées. Le 30 juin 1917, alors qu'il se rend à Madagascar, il heurte deux mines, se brise en deux et coule, faisant 51 victimes.



Armand-Behic (1891-1925), coll. privée

Ce paquebot porte le nom du premier président des Messageries maritimes, qui fut le véritable fondateur de la compagnie.

- **Date de lancement :** 26 avril 1891
- **Chantier :** La Ciotat
- **Longueur hors tout :** 152 mètres
- **Largeur :** 15,26 mètres
- **Déplacement :** 10 800 tonnes
- **Vitesse :** 17,5 nœuds
- **Nombre de passagers :** 170 en 1^{re} classe, 70 en 2^e classe, 111 en 3^e classe, 210 en 4^e classe (entrepont)
- **Membres d'équipage :** 13 officiers, 157 hommes d'équipage

Il assure des convois pendant la Première Guerre mondiale et sera par la suite affecté à la ligne d'Extrême-Orient. Il est désarmé en 1924, puis démolé à Marseille en 1925.



Ville-de-La-Ciotat (1892-1915), coll. privée

- **Type :** paquebot
- **Date de lancement :** 10 avril 1892
- **Chantier :** La Ciotat
- **Longueur hors tout :** 153,9 mètres
- **Largeur :** 15,26 mètres
- **Déplacement :** 10 790 tonnes
- **Vitesse :** 17,5 nœuds
- **Nombre de passagers :** 172 en 1^{re} classe, 71 en 2^e classe, 109 en 3^e classe, 239 couchettes démontables en entrepont
- **Membres d'équipage :** 13 officiers, 157 hommes d'équipage

Il assure la ligne d'Australie, puis alterne avec celle d'Extrême-Orient. Il est torpillé le 24 décembre 1915, alors qu'il revient d'un voyage au Japon. Il coule en un quart d'heure, faisant 81 victimes.



Ces quatre bateaux ont transporté une petite partie des immigrants venus en Nouvelle-Calédonie entre 1889 et 1894 et la plupart de ceux venus entre 1895 et 1902. Pratiquement tous ont voyagé en quatrième classe, au mieux en troisième classe. Quelques immigrants plus fortunés, comme les Rime, qui ont sans doute bénéficié des classes supérieures, nous ont laissé quelques photographies de leur vie à bord.

Quelques témoignages sur la vie à bord

Le 27 juillet 1899, Paul Rime arrive en Nouvelle-Calédonie, à bord du *Polynésien*. Il a voyagé en compagnie de ses frères, déjà installés dans l'archipel depuis 1896, comme colons Feillet. Sans doute pour des questions de lumière, il n'a laissé de cette première traversée que des photographies prises en extérieur.



Exercice d'incendie,

album Rime, fonds Kakou, coll. SANC

Cette photographie nous permet de voir que la structure du bateau (ici, le pont inférieur) est en bois.



Distractions à bord pour les dames : jeu de palets sur le pont inférieur ou promenade sur le pont supérieur,

album Rime, fonds Kakou, coll. SANC

Les navires assurent la ligne Sydney-Nouméa-Port-Vila

En plus des navires assurant la ligne avec la France, les Messageries maritimes disposent également de bateaux plus petits, comme le *Pacifique*, qui ont en charge la ligne Sydney-Nouméa-Port-Vila.

La maison Ballande est, elle aussi, propriétaire de bateaux qu'elle utilise notamment pour commercer avec l'Extrême-Orient. C'est ainsi que le *Saint-Louis* a transporté de nombreux convois d'engagés asiatiques vers la Nouvelle-Calédonie.

Des relations parfois conflictuelles avec la colonie

Les relations entre la Nouvelle-Calédonie et les Messageries maritimes n'ont pas toujours été aisées, d'autant que ces dernières ont parfois eu tendance à abuser de leur situation de monopole, comme le rappelle cette lettre du président du Conseil général, Constant Caulry, au sous-secrétaire d'État aux Colonies, du 16 février 1893 : « *La question que nous avons l'honneur de porter à votre connaissance consiste dans le refus opposé à un industriel de Nouméa d'embarquer 200 tonnes de minerai de nickel à destination de la France [...] pour prendre 300 tonnes de minerai de cuivre en Australie. [...] La seule voie possible et économique évitant les transbordements, les faux frais et les droits doubles d'entrepôt est celle des bateaux des Messageries maritimes. [...] Vous n'admettez pas que les subventions votées par les chambres servent à favoriser les colonies australiennes.* » L'aggravation de la situation après la suppression de la subvention va conduire la chambre de commerce à rédiger une pétition, le 14 novembre 1894, à laquelle les Messageries maritimes répondent, le 28 février 1895 : « *En ce qui concerne les minerais, on se fait des illusions en Nouvelle-Calédonie en supposant que les paquebots pourraient concourir dans une large mesure à l'exportation de ces produits. Par le fait de leur puissance et de l'énorme quantité de charbon qu'ils doivent embarquer pour leur approvisionnement, les paquebots ne disposent que de facultés en poids très limitées pour les marchandises.* »

La compagnie se défend de privilégier le transport des produits australiens, ceux-ci représentant pourtant l'essentiel de ses cargaisons de retour. Ainsi, sur une charge totale de 1 697 tonnes, l'*Armand-Behic*, parti le 3 février

1895, n'emporte que 105 tonnes chargées à Nouméa, le reste étant constitué de produits australiens. De même, la compagnie refuse d'embarquer en France des poudres de chasse et de mine, de l'essence de térébenthine, de l'alcool en fûts, car elle considère que ce sont des produits dangereux et que « *les huiles ne résistent pas aux fatigues des voyages* ». En outre, elle se plaint en permanence de l'insuffisance des équipements du port, qui rend les opérations de transbordement lentes et périlleuses : « *Il a fallu encore quatre jours pour des opérations qui ne devraient pas nécessiter plus de deux heures à deux heures et demie. Voici la troisième fois en un an que nous avons à débarquer des poids très lourds à Nouméa. Cette fois, c'était un générateur atteignant le poids de cinq tonnes. Je dois attirer votre attention sur le fait que nous ne sommes pas équipés pour cela et qu'un jour ou l'autre, nous aurons à déplorer un grave accident.* » (Rapport général du commandant de l'*Armand-Behic*, 30 août 1894)

Si les Messageries maritimes détiennent le quasi-monopole du transport des passagers, situation appelée à perdurer pendant l'entre-deux-guerres, il n'en va pas de même pour les minerais et les autres marchandises. En effet, des minéraliers cap-horniers se rendent souvent directement à Thio pour charger le minerai, ainsi que quelques cargos anglo-saxons qui fréquentent les eaux calédoniennes à partir de Sydney et qui rayonnent principalement en Mélanésie.

Ensuite, en Nouvelle-Calédonie, la rupture de charge vers les centres de colonisation éparpillés dans la brousse est assurée par le service du « Tour de côte ».

Le *Saint-Louis* et le *Pacifique* amarrés au quai de Nouméa,

coll. MDVN



Le « Tour de côte »

Indispensable lien entre la brousse et Nouméa

Comme l'évoque Georges Coquilhat dans l'ouvrage *101 Mots pour comprendre l'histoire de la Nouvelle-Calédonie* (1997), le « Tour de côte », à l'origine, est « un service subventionné [qui] s'est ajouté au cabotage privé, assurant un trafic régulier, sous contrôle administratif. [...] En 1872, c'est une association regroupant la "Compagnie de la Nouvelle-Calédonie", Montefiore et Higginson qui inaugure le service avec la *Dépêche*, goélette à vapeur de 30 tonneaux. » Au gré d'adjudications périodiques, sept autres entreprises vont assurer ce service jusqu'à la Première Guerre mondiale. À partir de 1896, la maison Ballande reprend le service avec le *Saint-Pierre* et le *Saint-Antoine*.

Des retards fréquemment dénoncés par les colons...

L'essentiel des échanges entre Nouméa et la brousse est effectué par les bateaux du « Tour de côte », qui permettent ainsi aux colons d'exporter leurs produits et de recevoir leurs commandes de Nouméa. Bien que le service soit subventionné, il n'est pas toujours très régulier, comme en témoigne Antoine Soury-Lavergne (1953) : « Un événement qui revient périodiquement toutes les deux semaines est le passage à Tyé du vapeur *Saint-Antoine* qui dessert la côte. Cette nécessité d'aller chercher les approvisionnements commandés à Nouméa, et qui ne peuvent pas arriver par un autre moyen, s'accompagne toujours de quelque inquiétude et souvent d'ennuis sérieux. En principe, c'est le mercredi, vers le début de l'après-midi, que le *Saint-Antoine* doit s'arrêter à Tyé. Il est essentiel que je me trouve là pour ne pas manquer son arrivée, car s'il ne se présentait personne pour recevoir la marchandise, le bateau partirait sans attendre. On ne sait jamais, puisqu'on n'en est pas averti, quels sont exactement l'heure et même le jour où il faudra se trouver là. Toutes les



deux semaines, le mercredi, il me faut donc, vers midi, mettre à l'eau la baleinière, et, avec quatre rameurs, descendre la rivière jusqu'à la mer. »

... et qui servent de prétexte à Feillet pour dénoncer le contrat avec la maison Ballande

Le 13 juin 1901, un arrêté inflige une amende de 136 600 F à la maison Ballande fils aîné, adjudicataire du service du « Tour de côte » depuis

Le *Saint-Antoine*, un des bateaux du « Tour de côte », album adjudant Petit Laurent, fonds Kakou, coll. SANC

1896, au prétexte que ses navires ne respectent pas toujours la durée prévue des escales. André Ballande paie ainsi son amitié pour Mgr Frayssé et sa lutte constante contre Feillet. Cette initiative est ensuite dénoncée comme abusive par l'inspection Méray : « *L'Administration a eu dans ses agissements à propos du renouvellement du contrat relatif au service du "Tour de*

côte" des torts très graves qui se sont traduits au compte du contribuable par une augmentation de plus de 100 000 F. Elle aurait dû étudier les offres que lui présentait l'ancien adjudicataire et ne pas lui opposer de nouvelles charges qu'elle n'exigea pas ensuite du titulaire du marché avec lequel elle traita ultérieurement. [...] Des considérations d'ordre purement politique ont eu le tort de guider en toute cette affaire l'administration locale. »

L'immédiat après-Feillet sera marqué par la suppression de l'amende infligée à André Ballande pour le non-respect des clauses du « Tour de côte », mais aussi par l'obligation d'une plus grande régularité et d'une plus grande fréquence dans le service.

À bord d'un navire du « Tour de côte », fonds Martin, coll. MDVN



Nouvelles rotations des navires du « Tour de côte », 1905

Outre les côtes Est et Ouest, plus fréquemment et plus régulièrement desservies, des rotations sont également organisées à destination de Prony, de l'île des Pins, des îles Loyauté et des petits ports du Sud.

Nouméa, capitale économique et commerciale de l'archipel

En 1899, dans la perspective de l'Exposition universelle de 1900 à Paris, où la Nouvelle-Calédonie sera représentée par un pavillon, le journal *La Calédonie* fait paraître un supplément illustré, visant, certes, à présenter l'archipel, mais aussi à fournir aux futurs colons qui s'apprêtent à débarquer un certain nombre d'adresses de référence.

Cette publication, loin d'aborder de façon exhaustive l'activité économique et commerciale de la ville, d'autant que les anti-feilletistes notoires n'y figurent pas, permet cependant d'identifier les enseignes les plus célèbres et les plus prospères de l'époque ainsi que les principales catégories de commerces présents dans la ville.

Les grandes maisons de commerce

Ces maisons, qui résultent de la transformation de maisons familiales en sociétés anonymes, présentent cette caractéristique, à la fois, d'acheter des produits locaux et de vendre des produits importés de l'extérieur. Parfois appelées « sociétés coloniales », elles peuvent avoir des succursales en brousse. Elles fonctionnent souvent sur le principe de crédits d'achat, ouverts aux ruraux et aux mineurs, en échange de produits agricoles ou de matières premières qu'elles fournissent ensuite à l'industrie européenne.

Un nombre relativement restreint de commerces spécialisés

Parmi eux, on distingue des intermédiaires entre producteurs et exportateurs d'un seul type de produits comme, par exemple, le café ou les minerais.

Par contre, la ville comporte peu de boutiques de luxe, puisqu'on y trouve seulement deux horlogeries-bijouteries et une parfumerie.



Le maintien d'un courant d'achat important hors de la colonie

Les publicités contenues dans le journal apportent la preuve que les consommateurs n'hésitent pas à commander directement sur catalogue en France ou en Australie. Pour cela, ils disposent du courrier, mais aussi du télégraphe dont l'usage s'est considérablement accru depuis la pose du câble, en 1892, reliant Bundaberg en Australie et Gomen en Nouvelle-Calédonie.

Mais, à côté des maisons de commerce, la ville comprend aussi de nombreuses boutiques de taille plus modeste, alors appelées « general stores », où l'on vend de tout. On compte également un certain nombre d'artisans, de cafetiers et même d'hôteliers, dont certains sont d'anciens colons Feillet.

Boutiques et maisons de commerce de la rue Jean-Jaurès, fonds

Nothing, coll. SANC

L'essentiel de l'activité commerciale de la ville se situe alors dans un rectangle entourant la place des Cocotiers.

La ville concentre aussi les sièges sociaux des sociétés par actions qui se montent à cette époque, et le livre récent publié par Richard Gaüzère et Frédéric Angleviel (2013) en comporte un recensement quasiment exhaustif pour la période. Cependant, la consultation des statistiques des échanges montre que les importations de produits manufacturés et de produits alimentaires sont toujours supérieures aux exportations de matières premières, témoignant que la ville constitue, avant tout, l'interface d'une économie de comptoir.

Maisons de commerce

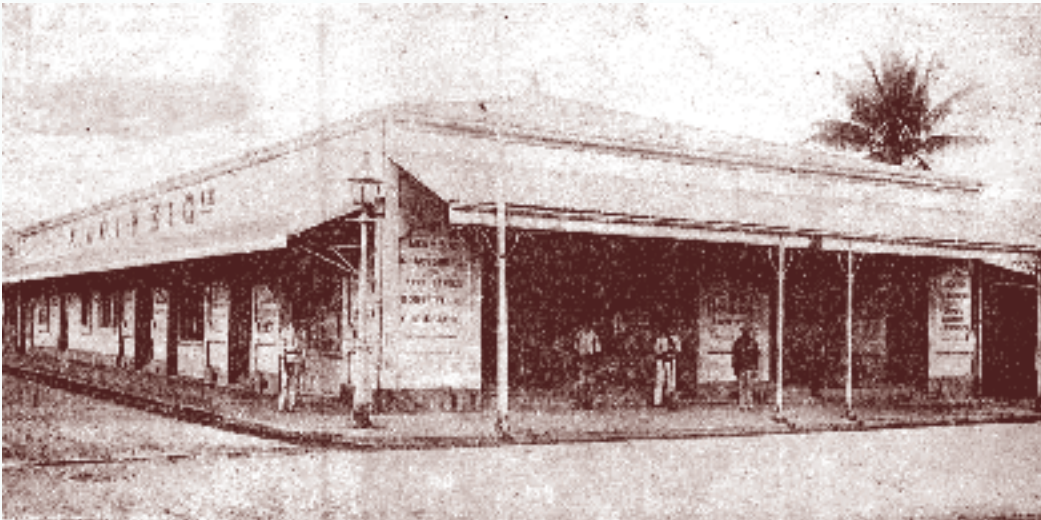


Maison Ballande, coll. Fonce

Maison Ballande, agenda Ballande, 1896, coll. Cécilia Brun
De toutes les maisons de commerce, la maison Ballande est de loin la plus importante. Elle sortira, en outre, renforcée de la crise des années 1900, en parvenant, notamment, à acquérir tous les avoirs de la maison Jouve.

Maison de Béchade, coll. MDVN
En 1900, la ville dispose de cinq grandes maisons de commerce : Barrau, Ballande, de Béchade, Pizany et Jouve. La grande crise du début du siècle va éliminer les deux dernières au profit des trois premières.





Maison Jouve, extrait de *La Calédonie illustrée*, 1899

La maison Jouve était une société commerciale qui s'était spécialisée dans le commerce des produits agricoles tropicaux. C'est à ce titre qu'elle s'est implantée en Nouvelle-Calédonie et qu'elle liquidera tous ses avoirs en 1901, quand elle considéra que la caféiculture calédonienne a peu d'avenir.



Société Reichenbach et Stilling, extrait de *La Calédonie illustrée*, 1899

Les deux dirigeants de cette société, propriétaires de mines, achètent également la production des petits mineurs dont celle, par exemple, des cobaleurs du Sud. Il est à noter que, au-dessus de la photographie, figure la mention « téléphone » dont ces négociants furent parmi les premiers abonnés.

Magasin Henry Caporn : une sorte de « general store », coll. MDVN

Cette carte postale, qui constitue aussi une publicité, est accompagnée d'un texte rédigé en anglais indiquant à un client potentiel, anglo-saxon, que la maison se propose d'offrir toutes sortes de produits livrés à domicile.



Maison Fraysse et Kresser, extrait de *La Calédonie illustrée*, 1899

Cette maison, elle aussi spécialisée dans l'exportation des produits tropicaux, disparaît durant la crise des années 1900.



Publicité pour l'horlogerie-bijouterie Loupias, extrait de *La Calédonie illustrée*, 1899
 Les maisons Loupias et Veyret se livrent, à cette époque, une guerre sans merci, mais toutes deux, dans leurs « réclames », mettent en avant l'horlogerie et, surtout, la bijouterie. Il semble en effet que, dans ce domaine, les consommateurs calédoniens s'approvisionnaient déjà à l'extérieur de la colonie.



Magasin Pizany et café Coudelou,
 album Nething, coll. SANC

isons de commerce

MARCHÉ DE LAINES DE SYDNEY

LE PRINCIPAL CENTRE DES LAINES EN AUSTRALASIE

Total des ventes en Australasie pendant la dernière saison : 588,794 Balles, dont 447,517 Balles ont été vendues à Sydney.

La grande Prépondérance des ventes de Sydney est clairement démontrée par l'accroissement rapide de la quantité de laine traitée, le nombre de balles vendues sur ce marché ayant plus que doublé pendant les dix dernières années.

Les ventes ont lieu chaque semaine pendant la saison, chez les maisons ci-dessous :

- Australasian Woolstores and Auction Co. Ltd.
- James Blythe and Co. Ltd.
- Balfour and Co. Ltd.
- McAlister, Muir, and Co. Ltd.
- Harrison, Jones, and Poyser, Ltd.
- Hill, Clark, and Co.
- New Zealand Loan and Mercantile Agency Co. Ltd.
- Fleming, Fraser, Anderson, Ltd.
- Widdows, Cairns, and Co. Ltd.
- Wynn, Thompson, and Co.
- J. G. Young and Co.

Publicités en français ou en anglais concernant des commerces situés à Sydney, extrait de La Calédonie illustrée, 1899.



HARDMAN BROS.,
Fabricants de biscuits
NEWTON — SYDNEY
BISCUITS
Cabine et Pilote
NOS
TRADER'S CABIN

GIBBS, BRIGHT &
37, Pitt street
Sydney (N.S.W.)
Agents de l'Eastern and Asiatic Steamship Company Ltd., service entre l'Australie, le Japon.
AGENTS DE L'YAMAICHI FIRE INSURANCE CO. LTD.
Négociants et Agents Maritimes

SMITH, KOPSEN
CABLES EN ACIER
POUR TOUTES LES USINES
BULLIVANTS'

N.S.W FRESH FOOD AND Ice Company, Limited SYDNEY
AGENTS DE L'YAMAICHI FIRE INSURANCE CO. LTD.
Négociants et Agents Maritimes

F. T. WIMBLE & Co
GRAND ASSORTIMENT
FÉDÉRAL
GORDON & GOTCH



isons de commerce



Factures ayant appartenu à la famille Picot, coll. Brun-Dequen



Hôtel-restaurant Oppenheim, extrait de *La Calédonie illustrée*, 1899
 Les Oppenheim ont un parcours singulier. Le père, en effet, est d'abord venu en Nouvelle-Calédonie comme déporté, avant d'y revenir en tant que colon Feillet avec sa famille, puis de s'installer comme hôtelier à Nouméa.



Les années 1900, à l'origine de « l'exception calédonienne »

Avec le temps, les appréciations sur les effets de la colonisation Feillet ont varié. En 1953, le père O'Reilly lui rendait ainsi un fervent hommage : « *L'œuvre de Feillet, discutée aujourd'hui encore, n'a jamais reçu de consécration définitive. Si les manières de l'homme furent parfois maladroitement impératives et ses procédés administratifs souvent inadmissibles, ses vues étaient sages, justes et d'un chef qui sans se laisser influencer par l'opinion cherche des résultats lointains. La Calédonie lui doit beaucoup. Il y a laissé sa santé. On s'étonne, à distance, qu'il ne possède pas quelque statue, à Nouméa. Trois cents familles, pourtant, résistèrent, qui, prolifiques et laborieuses, ont formé un fonds solide de la population agricole calédonienne. Et c'est un honneur légitime, dans la brousse, de pouvoir se dire un colon Feillet.* »

Alain Saussol, en 1979, dans son ouvrage *L'Héritage*, et Joël Dauphiné, dix plus tard, considèrent, en revanche, que la politique du gouverneur Feillet a été un immense gâchis tant pour le monde kanak que pour les colons, cruellement déçus, la plupart n'ayant pas trouvé « l'eldorado du café » promis. Joël Dauphiné note ainsi dans son étude sur le processus de spoliations foncières généré par la mise en place du grand cantonnement : « *En huit ans, de 1894 à 1902, le gouverneur Feillet a bouleversé le patrimoine foncier des indigènes. Au nom d'un programme de colonisation administrative qui, dans le passé, avait toujours échoué, il n'a pas hésité à sacrifier délibérément les premiers occupants du pays. Et pour quel résultat ? La plupart de ses quarante-deux centres de colonisation créés ou projetés en 1900 sont progressivement désertés par les nouveaux occupants et retournent à la friche. Un tel fiasco est sans doute pénible pour l'homme qu'était Feillet ; il devient douloureux pour les centaines de familles européennes qui, attirées par la propagande officielle, ont cru entreprendre une vie nouvelle ; il est pathétique pour des milliers d'indigènes, Canaques de la Grande Terre, qui sont les premières victimes de ces mirifiques projets avortés.* »

Si de tels constats peuvent se comprendre, il apparaît aujourd'hui que la relance de la colonisation libre, dite « colonisation Feillet », a pourtant largement contribué à la mise en place d'une société « originale » en Nouvelle-Calédonie.

La « colonisation Feillet » va effectivement engendrer un modèle spécifique, se situant entre le modèle d'une colonie de peuplement et celui d'une colonie d'exploitation, tel que le reflète assez bien la composition de la population. Ainsi, en 1911, après une décennie particulièrement difficile sur le plan économique, ayant entraîné l'émigration d'au moins 2 000 Européens, la population « importée » (Européens, Asiatiques) représente 22 443 personnes tandis que la population kanak, certes majoritaire, est seulement de 28 075 personnes. Ce modeste écart va fluctuer en fonction des circonstances historiques, parfois en faveur des autochtones, à d'autres moments au profit des colons, mais aussi de toutes les autres communautés qui, malgré leurs disparités, sont assimilées au sein du groupe dit « européen ».

La politique impulsée en 1889 par Eugène Étienne et que poursuivra Paul Feillet est à l'origine d'un paradoxe. Au départ, leur souhait était d'établir dans la colonie une « France australe » majoritairement composée d'une population française. Mais, très vite, contraint d'avoir recours à une importante immigration d'engagés pour venir en aide à « ses » colons, le gouverneur Feillet va alors installer durablement une troisième composante démographique au sein de l'archipel.

Les rapports sociaux entre les trois communautés vont s'en trouver profondément bouleversés. Certes, la Nouvelle-Calédonie du début du XX^e siècle est caractérisée par une société ethniquement hiérarchisée dont les Kanak constituent le « bas de l'échelle ». Mais il est aussi incontestable que la relative étroitesse de l'espace insulaire a engendré une société de proximité où les individus et les groupes se côtoient et donc se connaissent. Ce fait constitue une différence essentielle avec les vastes étendues des colonies anglo-saxonnes où les sociétés indigènes décimées se sont retrouvées parquées dans des réserves lointaines aux limites de l'œkoumène européen.

En outre, bien que la liberté de circulation des Kanak et des populations dites « exotiques » ait été très limitée et contrôlée, la société coloniale a généré de multiples déplacements, créant autant d'opportunités de rencontres entre les différentes communautés. Les contacts entre les populations, même s'ils n'étaient pas dénués de préjugés raciaux ou sociaux, étaient donc nombreux. Des travaux récents ont, de fait, démontré l'importance du métissage, même si celui-ci n'a pas été, pendant longtemps, reconnu, ni donc, légalement, assumé.

Les migrations les plus importantes sont celles liées au travail, les réquisitions et les prestations engendrant de multiples déplacements temporaires, notamment au moment de la récolte du café ou dans le cadre des travaux de routes pour lesquels les tribus se relaient. Mais il existe aussi des déplacements plus longs et plus lointains qui conduisent nombre de jeunes des tribus à s'engager dans les mines, à Nouméa ou tout simplement sur l'autre côte. Bien entendu, ces migrations concernent également les populations loyaltiennes, régulièrement sollicitées pour aller travailler sur la Grande Terre. Dans son manifeste de 1914, Maurice Leenhardt s'insurge d'ailleurs contre cette mobilité excessive de la population mélanésienne, qui perturbe les travaux agricoles et nuit à la restructuration de la société kanak.

Mais si la situation coloniale entraîne une importante mobilité kanak, elle n'est pas pour autant exclusive – contrairement à ce que l'on affirme souvent – d'une mobilité européenne. La mise en place, quasiment achevée en 1911, des grandes conduites de bétail qui sillonnent l'île du nord au sud depuis la fermeture de l'usine de Ouaco en est la meilleure illustration. Points d'eau et stockyards jalonnent le parcours que rejoignent aussi, à travers la Chaîne, les sentiers permettant aux colons de la côte Est d'acheminer leur bétail vers la capitale. Avec le temps et la multiplication des locations domaniales dans la chaîne centrale, même les tribus les plus reculées nouent des relations avec les Européens.

Quant à la langue française, elle devient rapidement la langue véhiculaire, supplantant le bichlamar usité durant les premières années de la colonisation et combattu tant par les autorités françaises que par les missions. Elle se révèle parfois mieux enseignée aux enfants kanak dans les écoles de mission qu'aux jeunes Européens dans les classes de brousse. Un état d'esprit particulier apparaît alors parmi les fils de colons qui, à l'inverse de leurs pères, considèrent avec un certain mépris cet enseignement qu'ils jugent quelque peu inutile dans l'exercice de leurs activités quotidiennes.

Ainsi, le rapport numérique relativement équilibré entre population indigène et allogène, la proximité géographique si ce n'est sociologique, les nombreuses relations unissant les communautés, les échanges culturels mutuels, l'unité linguistique et religieuse qui s'est progressivement constituée, ont fait que ce qui n'était qu'une utopie de plus dans le cadre de l'expansion coloniale s'est progressivement transformé en un type de société spécifique, qui seul peut permettre de comprendre les particularités et l'originalité de la Nouvelle-Calédonie contemporaine.

Chronologie de 1889 à 1909

12 janvier 1889 : Noël Pardon prend ses fonctions.

29 mars 1889 : dépêche ministérielle à propos de la première section mobile de relégués collectifs ; composée de 400 relégués, elle travaillera à installer des colons libres à la Ouaménié, sur les 1 000 hectares cédés par le département à la Société française de colonisation.

27 avril 1889 : dépêche ministérielle signée par Eugène Étienne, député d'Oran, de retour aux affaires, partisan convaincu de la colonisation. Deux décisions importantes : 1 200 hommes seront mis gratuitement à la disposition de la colonie pour des travaux neufs d'utilité publique et dans le souci de diminuer le rôle de la Pénitencière comme entrepreneur (et de faire des économies), le système de l'entreprise libre avec mise en adjudication remplacera le système de la régie.

24 mai 1889 : arrêté portant modification de la réserve indigène d'Ourooué ; la tribu renonce à deux parcelles de terrain (de 2 hectares 18 et de 0 hectares 19) pour permettre à la Société le Nickel de construire une usine traitant le minerai de nickel de Thio.

6 juin 1889 : circulaire ministérielle au sujet de l'émigration française. Il faut favoriser la colonisation libre, donc, renseigner le candidat au départ, préparer l'arrivée des colons (abris provisoires, sol défriché et ensemencé) en utilisant au besoin la main-d'œuvre pénale, et dès maintenant, lotir des terrains (25 hectares).

24 juin 1889 : dépêche ministérielle. Le Département donne son accord pour distraire un millier d'hectares du domaine pénitentiaire en vue de constituer les réserves communales de Koné, La Foa et Ouégoa ; mais il faudra trouver un terrain de même étendue pour compenser.

19 août 1889 : discours du gouverneur à l'ouverture de la session budgétaire du Conseil général. De sérieux espoirs sont fondés sur le café dont les plantations représentent 500 hectares. La colonisation libre est encouragée (lots aménagés à Koné en attendant le lotissement du domaine de la Ouaménié) ; on a bon espoir de voir rétablie l'immigration néo-hébridaise.

26 août 1889 : dépêche ministérielle relative à la liquidation des établissements agricoles de la Pénitencière, à la mise à disposition gratuite auprès du service local, pour les travaux de routes, d'un contingent de 1 200 transportés.

30 août 1889 : séance du Conseil général ; la prime d'encouragement pour la culture du tabac atteindra cette année 75 000 F, avec une prévision de 90 000 F pour 1890. Le conseiller Leconte trouve cette prime exagérée et préférerait en distraire une partie pour encourager la culture du café.

2 septembre 1889 : séance du Conseil général ; plusieurs conseillers critiquent la Société Digeon et Cie, propriétaire du domaine de Gomen-Ouaco, qui n'a toujours pas satisfait à certaines clauses du contrat.

16 septembre 1889 : séance du Conseil général ; le conseiller Leconte obtient que l'on consacre 10 000 F à encourager la culture du café.

4 décembre 1889 : traité de gré à gré passé avec la maison Ballande pour la fourniture de viande fraîche aux différents services de l'État.

13 décembre 1889 : par arrêté, un contingent de 1200 condamnés est mis à la disposition du service local pour l'exécution de travaux de routes et d'autres travaux d'intérêt public décidés par le Conseil général.

20 janvier 1890 : dépêche ministérielle : le département juge que les 400 récidivistes qui travaillent à aménager les terrains de la Ouaménié suffisent et refuse l'achat de matériel agricole supplémentaire en Australie. Eugène Étienne demande qu'on l'avertisse du moment où il faudra envoyer les colons libres.

6 février 1890 : télégramme ministériel annonçant le rétablissement de l'immigration néo-hébridaise.

20 mars 1890 : arrêté régularisant l'immigration néo-hébridaise ; les Néo-Hébridais introduits depuis le 23 mars 1885 et dont les engagements n'ont pas été ratifiés par le service de l'immigration doivent être immatriculés dans un délai de deux mois aux frais de l'engagiste. 1 200 Néo-Hébridais introduits de 1885 à 1889 sont concernés.

Mai 1890 : session ordinaire du Conseil général ; le budget est excédentaire, la conjoncture minière est bonne, les travaux publics stimulés par la mise à disposition des 1 200 transportés.

28-29 mai 1890 : adoption de nombreux articles concernant le Domaine, auxquels le Département ne donnera pas de suite. Inquiétude des éleveurs sur les possibilités de déchéance des propriétés non encloses.

21 juin 1890 : arrêté réglant les attributions des administrateurs d'arrondissement et instructions générales à ces fonctionnaires. Assez rapidement, ils seront mal perçus des colons car considérés comme trop favorables aux indigènes.

1^{er} août 1890 : 605 condamnés sont engagés chez les colons, ils étaient seulement 332 deux ans plus tôt.

22 août 1890 : séance du Conseil général ; le café est désormais considéré comme la culture d'avenir de la Nouvelle-Calédonie à encourager.

28 août 1890 : dépêche ministérielle, dans laquelle Eugène Étienne se montre satisfait de l'avancement des travaux à la Ouaménié sur la concession accordée à la Société de colonisation. Il termine en précisant que 40 familles sont prêtes à partir.

12 novembre 1890 : 13 familles de papetiers de la Dordogne, représentant 51 personnes, envoyées par la Société de colonisation arrivent à Nouméa puis sont placées à la Ouaménié. Le service local fait don des rations de vivres pour six mois, renouvelables éventuellement. Mais un an plus tard, la plupart ont quitté le domaine de la Ouaménié et à la fin de l'année 1893, seules trois d'entre elles persévèrent encore.

14 mars 1891 : arrivée d'un convoi de 791 immigrants tonkinois, dont 14 sont des engagés et 750 proviennent du bagne de Poulo Condor.

14 avril 1891 : décision de nomination d'Eugène Laffon, directeur de l'Intérieur, en tant que gouverneur intérimaire de la Nouvelle-

Calédonie, en remplacement de Noël Pardon qui a obtenu un congé en France.

18 juillet 1891 : télégramme du Département, la douane sera bientôt imposée à la Nouvelle-Calédonie.

17 août 1891 : intervention du gouverneur intérimaire Laffon, à l'ouverture de la session du Conseil général, sur le régime douanier dont il faut discuter. Il annonce que la période de la Transportation n'est que transitoire.

Août 1891 : l'Administration locale décide d'allotir la petite vallée de Voh, car il n'y a plus de place à la Ouaménié et à Koné pour les immigrants. Les indigènes, peu nombreux, acceptent de se cantonner sur la rive gauche de la rivière, abandonnant sans indemnité 220 hectares de terres excellentes et 300 hectares de terres à pâturages. La surface récupérée n'étant pas considérable, de nouvelles démarches sont faites auprès du Département pour que la vallée de la Poya (domaine pénitentiaire) soit mise à la disposition de la colonisation libre.

1^{er} septembre 1891 : séance du Conseil général consacrée à la colonisation libre ; certains conseillers critiquent fermement le projet des grandes compagnies de colonisation que l'on envisage d'appliquer en Afrique et considèrent que seule la petite colonisation libre privée est à promouvoir.

11 septembre 1891 : séance consacrée à l'étude du tarif douanier dans un climat d'inquiétude et de mécontentement.

15 octobre 1891 : arrêté nommant une commission chargée d'étudier la question d'un établissement sanitaire central pour les lépreux indigènes.

Décembre 1891 : arrivée du premier convoi de colons mis en concession à Voh.

18 janvier 1892 : Émile Laffon est nommé gouverneur en titre par décret.

1^{er} février 1892 : séance du Conseil général. Il est notamment question de taux usuraires pratiqués par des intermédiaires au détriment des cultivateurs. Les colons libres de Koné, dépourvus de ressources, en sont réduits à cultiver le maïs et les haricots, plantations des concessionnaires pénaux. Un conseiller s'insurge contre l'introduction de 599 Japonais à l'initiative de la Société Le Nickel qui les a fait débarquer directement à Thio, le 24 janvier dernier.

26 mars 1892 : l'arrêté du 11 mai 1880 est modifié ; les termes à payer sont portés de 4 F à 2 F par an et par hectares pour les concessionnaires en rente à 24 F. Il faut ménager un certain nombre de petits éleveurs, vu l'avilissement du prix du bétail.

4 avril 1892 : discours du gouverneur Laffon en ouverture de la session du Conseil général ; il propose un emprunt de 10 millions de francs pour réaliser l'outillage économique de la colonie. Les conseillers souhaitent que la Transportation cesse et qu'un courant sérieux d'immigration libre soit établi.

9 avril 1892 : Arrêté promulguant le décret du 15 septembre 1891 qui concerne l'emploi aux colonies de la main-d'œuvre des condamnés aux travaux forcés, les contrats de main-d'œuvre sont clairement définis et harmonisés. Les condamnés placés chez un colon s'appellent désormais des « assignés ».

17 août 1892 : rapport de l'inspecteur Picquière ; l'installation d'émigrants devient de plus en plus difficile.

22 août 1892 : télégramme du gouverneur au Département demandant de suspendre l'envoi des colons par manque de terrains disponibles.

12 septembre 1892 : désaccord du Conseil général sur le projet du Département de fixer le prix de la journée de main-d'œuvre au profit des particuliers à 2,37 F.

1^{er} octobre 1892 : arrêté affectant l'île Art aux Belep à la création d'une léproserie.

2 octobre 1892 : dépêche du Département ; en attendant la résolution de la question du Domaine, aucun acte d'aliénation ne sera désormais consenti ; les locations avec promesses de vente sont, elles aussi, impossibles.

16 décembre 1892 : l'inspecteur Picquière remplace le gouverneur Laffon.

29 décembre 1892 : arrêté promulguant la loi du 11 janvier 1892 et le décret du 26 novembre 1892 qui porte application du tarif des douanes métropolitaines.

10 janvier 1893 : séance du Conseil général consacrée au nouveau service des douanes. Certains conseillers souhaitent de nouveau une décentralisation administrative semblable à celles des colonies anglaises voisines.

6 mars 1893 : cyclone destructeur et inondations catastrophiques, 25 000 F de secours sont distribués, ainsi que près de 20 000 F venus de France et des autres colonies.

23 mars 1893 : dépêche ministérielle ; fixation du prix de la journée des condamnés à céder aux particuliers à 2,15 F pour l'année 1893.

2 mai 1893 : dépêche ministérielle donnant affectation des terrains de la Ouaménié, de Poya et de Témala à la colonisation libre, à condition que ce soit pour des colons venant de France avec l'appui de l'Administration.

26 mai 1893 : dépêche ministérielle favorable à l'impôt de capitation pour tous les habitants mâles de la Nouvelle-Calédonie (le Conseil général se prononcera négativement dans sa séance du 22 août 1893).

10 juillet 1893 : début de la session extraordinaire du Conseil général, à l'initiative des conseillers qui veulent examiner la question de la main-d'œuvre pénale. Près de 600 condamnés travaillent chez les particuliers, mais le nouveau prix fixé par la dépêche du 23 mars dernier paraît prohibitif. D'autre part, le Département ne tient pas sa promesse d'affecter gratuitement 1 200 condamnés au service local pour des travaux neufs d'utilité publique. Le Conseil général est hostile à la Transportation et au nombre grandissant de libérés (près de 6 000). Enfin, dans les conditions actuelles (manque d'argent, manque de terres, sauterelles et inondation), le Conseil général souhaite que l'immigration soit momentanément arrêtée.

1^{er} septembre 1893 : décision nommant une commission à effet de réviser l'arrêté du 11 mai 1880 (dans le but d'examiner de nouvelles dispositions relatives aux concessions à accorder aux enfants nés dans la colonie).

1^{er} septembre 1893 : décision prescrivant de délivrer un laissez-passer à tout indigène des Loyauté voulant se rendre sur la Grande Terre pour ses affaires ou pour un engagement.

8 septembre 1893 : arrêté réglementant les prestations en nature auxquelles peuvent être assujettis les indigènes des Loyauté (journées de prestation, surtout pour les travaux de routes).

22 septembre 1893 : arrêté promulguant le décret du 11 juillet 1893 relatif à la réglementation de l'immigration océanienne.

24 octobre 1893 : arrêté ; le câble sous-marin reliant la Nouvelle-Calédonie à l'Australie et à l'Europe est ouvert à la transmission des dépêches officielles et privées pour toutes destinations.

11 janvier 1894 : arrêté promulguant dans la colonie le décret du 22 septembre 1893 sur les mesures à prendre à l'égard des personnes atteintes de la lèpre.

20 février 1894 : décision mettant à la disposition du service local, pour 1894, 550 condamnés.

21 février 1894 : le directeur de l'intérieur Gauharou devient gouverneur par intérim, en attendant la nomination d'un nouveau titulaire.

Mars 1894 : création du premier ministère des Colonies.

2 avril 1894 : début de la session ordinaire du Conseil général, discours de Gauharou sur la situation économique qui est catastrophique.

1^{er} mai 1894 : décision rattachant le service des affaires indigènes et de l'immigration à la direction de l'Intérieur, vu le départ de son titulaire, Gallet, en congé pour la France. C'est l'administrateur Moriceau qui prend la place de Gallet.

10 juin 1894 : prise de fonctions du nouveau gouverneur en titre, Paul Feillet, nommé par décret du 27 avril 1894.

14 juin 1894 : lettre du Conseil général au ministre des Colonies, exposant la situation difficile de la Nouvelle-Calédonie.

16 et 17 juin 1894 : fêtes du cinquantenaire de la mission catholique.

21 octobre 1894 : création de l'Union agricole calédonienne.

11 décembre 1894 : déclaration du ministre des Colonies annonçant la suppression de l'envoi de transportés.

27 juillet 1895 : arrêté rapportant l'arrêté du 14 janvier 1875 qui interdisait aux officiers, fonctionnaires ou employés d'acquiescer des terrains du Domaine.

12 août 1895 : décision supprimant le service du domaine de l'État. Désormais les ventes, concessions, aliénations de terrains du Domaine sont à la charge du service topographique (Chef de service : Engler).

16 août 1895 : arrêté rendant provisoirement exécutoire l'impôt de capitation (suite à un télégramme du 13 août 1895 du Ministre, signalant que le Conseil d'État a approuvé cet impôt).

4 novembre 1895 : ouverture de la session budgétaire du Conseil général. Discours du gouverneur Feillet : le peuplement sain de la Nouvelle-Calédonie est en bonne voie grâce à une importante propagande en France et à de grands efforts de l'Administration locale. Près de 130 petits domaines caféiers ont été constitués cette année dans différents centres nouveaux. L'effort doit être poursuivi, spécialement dans le domaine des voies de communication et dans celui de la main-d'œuvre auxiliaire (Indochinois, Javanais).

16 novembre 1895 : séance du Conseil général consacrée à un projet d'immigration javanaise, à la suite de négociations en cours avec le gouvernement hollandais (et sur le point d'aboutir). Après de nombreuses discussions, l'ensemble du projet est adopté à une large majorité : les Javanais seront utilisés dans l'agriculture et la domesticité.

16 novembre 1895 : arrêté promulguant dans la colonie le décret du 12 septembre 1895 sur l'impôt de capitation, tous les hommes de 21 à 55 ans y sont assujettis, sauf les officiers et soldats, les transportés et les relégués collectifs. Les Indigènes reconnus incapables de payer pourront se libérer en coprah.

19 novembre 1895 : arrêté au sujet de l'immigration javanaise en Nouvelle-Calédonie.

19 novembre 1895 : arrêté sur la mise en concession des jeunes gens nés dans la colonie et des militaires prenant leur congé : application leur est faite de l'arrêté du 10 juillet 1895,

30 novembre 1895 : séance du Conseil général : un crédit de 35 000 F est voté pour l'aménagement des nouveaux centres de colonisation (à Douthio, La Negropo, Ciu, Dogny, Sarraméa, et bientôt, dans la vallée de Ponérihouen). Certains conseillers font part de leurs réticences, échaudés par les échecs précédents (Yaté, Gomen, La Ouaménie).

7 décembre 1895 : arrêté décidant que l'impôt de capitation ne sera pas exigé pour l'année 1895 (vœu du Conseil général).

11 décembre 1895 : séance du Conseil général ; un crédit de 20 000 F est voté pour la destruction des sauterelles. Depuis 1880, c'est près de 400 000 F qui ont été consacrés à l'éradication de ce fléau.

19 décembre 1895 : Décision approuvant la renonciation des indigènes à la jouissance d'une partie des terrains occupés par les tribus de Grochain et de la Haute-Ponérihouen, pour la création de centres de colonisation. Les indigènes de Grochain reçoivent une indemnité de 200 F, ceux de la Haute-Ponérihouen, 500 F ; en outre, deux rentes viagères de 75 F chacune sont prévues et les futurs colons devront payer une indemnité de 0,1 F par cocotier (valeur d'un cocotier : entre 4 et 40 F selon les estimations).

13 février 1896 : décision approuvant quatre renonciations des indigènes à la jouissance d'une partie des terrains occupés par les tribus d'Ina, de Tiéti, de Poindimié et de Nato, pour la création de centres de colonisation libre. Les renonciations ne sont pas volontaires, l'indemnisation dérisoire.

16 février 1896 : arrivée de 170 coolies javanais transportés par la maison Ballande dont le bateau venait de rapatrier les Tonkinois de mars 1891. L'Administration locale a traité directement avec Ballande, sans en référer au Conseil général.

26 février 1896 : arrêté rendant exécutoires les rôles de l'impôt de capitation pour l'année 1896.

10 avril 1896 : séance du Conseil général ; l'affaire des coolies javanais est l'occasion pour certains conseillers de manifester leur mécontentement : l'Administrateur Moriceau, chef du service des affaires indigènes, de l'immigration et des Renseignements est spécialement attaqué.

5 juin 1896 : départ du gouverneur Feillet pour Sydney puis la France, dans des conditions dramatiques (le chef de la colonie est gravement malade). Aristide Le Fol est appelé à assurer l'intérim.

7 juillet 1896 : séance du Conseil général ; le Syndicat des Éleveurs Calédoniens (Devambe, Escande, etc.) s'alarme de l'épidémie des tiques qui touche certaines régions australiennes et réclame la suppression des importations de bétail australien ; la majorité des conseillers y voit une manœuvre destinée à nuire à l'adjudicataire du contrat de viande et proteste.

9-10 juillet 1896 : séance du Conseil général : l'Administration locale réclame un crédit supplémentaire de 20 000 F pour les centres de colonisation libre. C'est l'occasion pour la majorité des conseillers de s'élever avec vigueur contre les dépossessions d'Ina, Tiéti et Poindimié, et de remettre en cause la politique suivie par l'Administration locale. Le crédit de 20 000 F est cependant voté.

11 juillet 1896 : séance du Conseil général ; l'Administration locale est de nouveau prise à partie à propos de sa politique sanitaire (léproserie de Belep).

20 juillet 1896 : séance du Conseil général : une commission de trois membres est désignée pour examiner les plaintes des indigènes au sujet des réserves d'Ina, Tiéti et Poindimié.

22 juillet 1896 : arrêté annulant la délibération du Conseil général du 20 juillet.

22 juillet 1896 : arrêté portant prohibition momentanée de l'introduction du bétail en provenance du Queensland.

30 juillet 1896 : arrêté portant dissolution du Conseil général.

23 août 1896 : élection des membres du Conseil général ; l'opposition à l'Administration locale sort renforcée.

15 septembre 1896 : début de la nouvelle session extraordinaire du Conseil général. La majorité des conseillers refuse d'approuver le contrat passé hâtivement entre Moriceau et la maison Ballande au sujet du transport des Javanais.

16 septembre 1896 : séance du Conseil général ; adoption d'un vœu accordant une concession gratuite à tous les enfants de Calédoniens libres qui ne sont pas nés dans la colonie, mais dont les parents y sont établis de façon permanente.

30 septembre 1896 : séance du Conseil Général ; adoption d'un vœu demandant la suppression des Administrateurs.

2 octobre 1896 : dépêche ministérielle ; le Ministère est d'accord pour faire cesser bientôt l'envoi de condamnés en Nouvelle-Calédonie, mais il faut respecter certains délais.

3 octobre 1896 : décision ministérielle ; Aristide Le Fol est maintenu jusqu'à nouvel avis, gouverneur intérimaire de la Nouvelle-Calédonie.

Novembre 1896 : session budgétaire du Conseil général. Le programme de l'Administration locale sur les nouveaux centres de colonisation est écarté ; la majorité du Conseil général pense qu'il faut d'abord consolider les anciens centres. Au total, les dépenses de colonisation libre avoisinent les 100 000 F. Retour à une certaine sérénité dans les débats. Au cours d'une séance de cette session, la suppression de l'impôt de capitation est votée à une large majorité.

22 décembre 1896 : Arrêté promulguant le décret du 17 octobre 1896 sur le service des mines, et les taxes à percevoir sur les minerais. Les redevances sont inférieures à ce qu'aurait souhaité le Conseil général.

1^{er} janvier 1897 : les frais de représentation des gouverneurs seront désormais à la charge des budgets locaux.

25 février 1897 : arrivée du dernier convoi de transportés.

10 avril 1897 : décret sur le domaine de l'État.

27 avril 1897 : séance du Conseil général (session ordinaire) ; adoption du vœu qui a été émis de libérer la vente des boissons alcooliques aux indigènes.

24 mai 1897 : arrêté promulguant le décret du 12 février 1897 qui affecte la première section mobile de relégués à l'exploitation forestière de la baie de Prony.

2 juin 1897 : retour du gouverneur Feillet en Nouvelle-Calédonie.

3 juillet 1897 : arrêté rapportant celui du 22 février 1889 relatif à l'interdiction de vendre des boissons alcooliques aux Indigènes.

Juillet 1897 : mission de l'inspecteur des Colonies Arnaud, envoyé par le ministre pour vérifier le bien-fondé des critiques parlementaires sur les affaires d'Ina-Tiéti-Poindimié et sur le programme de colonisation libre. L'inspecteur Arnaud est un ami du gouverneur Feillet et son rapport du 23 août 1897 au ministre approuve la politique foncière du gouverneur.

22 juillet 1897 : ouverture d'une session extraordinaire du Conseil général. Discours du gouverneur : celui-ci dresse un bilan détaillé et optimiste de 2 ans de colonisation agricole (339 propriétés agricoles nouvelles, 129 hectares de cultures diverses, 200 hectares de café) ; il expose le programme général de la colonisation (220 000 hectares au moins sont disponibles ; des centres nouveaux sont prévus à Table Unio, Tipindji, Houailou) ; il justifie sa politique de cantonnement indigène au nom du droit de conquête.

24 juillet 1897 : séance du Conseil général ; dépôt par l'Administration du plan de campagne pour la colonisation en 1898, ainsi que du programme de constructions de routes.

29 juillet 1897 : séance du Conseil général ; la majorité critique le plan de campagne, émettant des doutes sur le sérieux du travail proposé et sur le calcul des dépenses à engager.

28 août 1897 : l'administrateur Moriceau, chef du service des affaires indigènes est renvoyé en France avec un congé de convalescence de six mois. Il est remplacé par le commandant Laporte, responsable de la gendarmerie en Nouvelle-Calédonie.

30 août 1897 : arrêté sur la mise en concession des émigrants, fonctionnaires, officiers, soldats et jeunes gens nés dans la colonie.

30 août 1897 : autre arrêté interdisant la vente d'armes, de munitions et de tous autres explosifs aux indigènes ; il est interdit aussi de prêter ou donner des armes sans autorisation du gouverneur.

6 octobre 1897 : décret relatif à la désaffectation de certaines réserves du territoire pénitentiaire. Le gouverneur Feillet obtient satisfaction : près de 43 000 hectares sont désormais disponibles pour la colonisation. Ce décret sera promulgué dans la colonie par arrêté du 18 novembre 1897.

8 octobre 1897 : dépêche ministérielle ; le ministre approuve le rapport Arnaud et ses principales recommandations, spécialement celles qui ont pour but de fixer la procédure à suivre pour constituer les réserves indigènes. Cette procédure a été mise au point par les bureaux du gouverneur et avalisée par l'inspecteur.

22 octobre 1897 : décision : le service spécial du Domaine de l'État est constitué et attribué à Coulombeix qui vient d'arriver dans la colonie.

27 octobre 1897 : arrêté au sujet de l'organisation des tribus indigènes. Création de la fonction de grand chef, dont l'autorité rayonne sur plusieurs tribus ; au total, 32 chefs ou grands chefs sont énumérés, non compris les Loyauté, Belep, l'île Ouen.

3 novembre 1897 : session budgétaire du Conseil général ; discours du gouverneur qui se réjouit de la reprise économique et songe à développer les arbres à latex (caoutchouc) et à instaurer de nouveau une prime pour la culture du tabac ; il dénonce ceux qui s'opposent à son programme. Il insiste pour que l'impôt de capitation soit rétabli, mais seulement sur les indigènes.

5 novembre 1897 : séance du Conseil général ; refus de l'impôt de capitation. Lecture d'une lettre de M. Dezarnaulds demandant que Nouméa soit érigée en port-franc.

18 novembre 1897 : séance du Conseil général ; la majorité accepte la fermeture de la léproserie de Belep demandée par l'Administration, au profit de léproseries partielles dispersées dans la colonie.

23 novembre 1897 : arrêté fixant la procédure à suivre pour le cantonnement des indigènes.

30 décembre 1897 : décret révoquant M. Audrain de ses fonctions de maire de la commune de Nouméa.

4 janvier 1898 : blâme du ministère à M. Proche, administrateur colonial, pour manque de convenance vis-à-vis du chef de la colonie.

7 janvier 1898 : arrêté autorisant l'ouverture d'une école à Ponérihouen par Alice Devillers.

7 janvier 1898 : recensement de la population blanche libre à la date du 15 février 1898.

29 janvier 1898 : dépêche ministérielle approuvant l'arrêté du 23 novembre 1897 sur le cantonnement des Indigènes.

29 janvier 1898 : arrêté convoquant le Conseil municipal de Nouméa en session extraordinaire sur la mise en adjudication du service des eaux.

7 février 1898 : arrêté promulguant le décret du 16 novembre 1897 interdisant la vente d'armes et de munitions aux indigènes.

7 février 1898 : premiers arrêtés fixant les réserves indigènes de Nakéty et d'Amoa, selon la procédure fixée par le nouvel arrêté du 23 novembre précédent.

22-23 février 1898 : cyclone qui touche une partie de la Nouvelle-Calédonie et ruine les efforts de plusieurs dizaines de colons ; le Parlement proposera en mars 1898 une avance remboursable de 300 000 F pour faire face aux premiers besoins.

22 mars 1898 : arrêté fixant le régime des concessions domaniales.

16 avril 1898 : arrêté divisant la Nouvelle-Calédonie en trois territoires et non plus en cinq arrondissements :

- 1^{er} territoire Nouméa et les Loyauté
- 2^e territoire la Côte Est (Canala)
- 3^e territoire la Côte Ouest.

2 mai 1898 : début de la session ordinaire du Conseil général. Le gouverneur dresse un nouveau bilan de la colonisation (en trois ans, 415 propriétés nouvelles établies, grâce à 285 familles venues de l'extérieur ; un taux d'échec réduit à 10 %), répond aux critiques d'un Conseil général toujours hostile et propose un secours de près de 100 000 F aux colons sinistrés.

12 mai 1898 : séance du Conseil général ; unanimité pour obtenir la détaxe du café.

14 mai 1898 : séance du Conseil général ; la majorité refuse l'emprunt de 300 000 F accordé par le Parlement et décide de consacrer 40 000 F sur ses fonds propres pour dédommager les victimes du cyclone du 22-23 février, tout en faisant des réserves sur la Commission de dédommagement.

20 mai 1898 : arrêté prononçant la déchéance de la concession gratuite de quatre colons libres qui ne résident pas et ne travaillent pas sur leur terre.

20 mai 1898 : arrêté réglant les attributions des trois administrateurs en Nouvelle-Calédonie ; celles-ci sont nettement réduites (19 articles seulement).

26 mai 1898 : décision nommant un comité local de l'Exposition universelle de 1900.

27 mai 1898 : décret qui augmente le nombre des membres du Conseil général et modifie les circonscriptions.

28 mai 1898 : arrêté interdisant aux débitants de vendre de l'alcool aux indigènes après 8 heures du soir.

30 mai 1898 : arrêté promulguant le décret du 12 mars 1897 relatif à la répression par voie disciplinaire des infractions spéciales aux indigènes.

9 août 1898 : arrêté fixant les conditions dans lesquelles les immigrants océaniques peuvent obtenir l'autorisation de résider librement dans la colonie. Résidence libre obtenue au bout de huit ans, avec des permis de résidence renouvelables d'année en année. Arrêté applicable aux indigènes des Loyauté et à ceux de Nouvelle-Calédonie.

9 août 1898 : décision organisant le service des affaires indigènes, placé directement sous les ordres du gouverneur. Titulaire : Léon de Sainte-Marie ; l'archipel est divisé en districts ; à la tête de chaque district est placé un grand chef.

4-11 septembre 1898 : élections au Conseil général. Large victoire des partisans de Feillet.

22 septembre 1898 : arrêté fixant les limites de la réserve indigène de Gorou (Ponérihouen).

23 septembre 1898 : contrat de viande passé entre l'Administration et le Syndicat des Éleveurs.

30 septembre 1898 : séance du Conseil général consacrée au budget de la colonisation, qui est largement approuvé. Le plan de campagne précédent a connu quelques retards. Les travaux à Table Unio seront activement poursuivis. La vallée de Kouaoua sera réservée à un essai de colonisation mixte, à la fois minière et agricole. De nouveaux centres seront créés à Houailou, Tipindjé, Hienghène et Koné. La superficie des réserves indigènes sur la Grande Terre est estimée à 250 000 hectares par le chef du service topographique, Engler.

3 novembre 1898 : début de la session budgétaire du Conseil général. Discours du gouverneur. La situation économique est bonne : l'élevage est en bonne santé, les mines en essor, l'agriculture en progrès (déjà 3 000 hectares de café et promesses de l'arbre à caoutchouc). Un vaste programme d'outillage est nécessaire, entrepris au moyen d'un emprunt de 10 millions de francs (bassin de radoub, drague et surtout ligne de chemin de fer Nouméa-Bourail).

26 novembre 1898 : arrêté décidant la réunion du service de l'Immigration à celui du service des affaires indigènes.

30 novembre 1898 : séance du Conseil général ; l'impôt de capitation pour les seuls indigènes est adopté à une large majorité.

2-3 décembre 1898 : séances du Conseil général consacrées à la lépre ; malgré le ministre et le chef du service de santé qui souhaitent la léproserie centrale de Belep, la majorité décide de s'en tenir aux léproseries partielles.

9 janvier 1899 : arrêté portant création d'une caisse de chemins de grande communication, pour en assurer l'entretien et permettre l'exécution d'un grand programme reliant les différents centres entre eux (subventions des municipalités, du service local et du service de la colonisation). Pour l'entretien, retour à la régie au lieu de l'entreprise, jugée trop onéreuse.

9 janvier 1899 : arrêté décidant l'exécution provisoire de la délibération du Conseil général en date du 30 novembre 1898 créant un impôt de capitation pour les indigènes (impôt fixé à 15 F, pesant sur tous les hommes de 21 à 55 ans).

17 janvier 1899 : arrêté réglementant les prestations municipales dans la colonie ; les travaux de prestation, rachetables en argent, seront applicables uniquement aux municipalités qui en auront demandé l'application sur leur territoire.

26 janvier 1899 : arrêté créant 87 réserves indigènes.

18 février 1899 : arrêté affectant à la colonisation libre un terrain de 1 000 hectares situé à la Ouaménié.

14 mars 1899 : décret créant à Paris un Office Colonial pour procurer aux Français tous les renseignements nécessaires, centraliser les statistiques et les demandes d'émigration.

3 mai 1899 : décision allouant une prime d'engagement aux chefs indigènes qui fourniront des travailleurs aux services publics (prime de 1/10 dont le montant sera retenu sur les salaires des engagés).

15 juin 1899 : trois arrêtés sur les réserves indigènes (cessions de terres à Témala et à Baco, délimitation de la réserve de Pouembout).

19 juin 1899 : début de la session ordinaire du Conseil général. Discours de Feillet : nouveau bilan de la colonisation (depuis juin 1895, création de 500 propriétés agricoles, arrivée d'environ 1200 personnes et apport de 4 000 000 de francs de capitaux nouveaux). Il y a lieu de favoriser l'autorecrutement et d'encourager la colonisation industrielle (à Kouaoua, en concertation avec la société Le Nickel).

22 juin 1899 : séance du Conseil général. Examen du budget de la colonisation (centres d'Amoa et de Kaala-Gomen achevés début 1899, centre de Témala ajourné, préparation de lots dans la vallée de Hienghène). Discussion sur le projet de ferme-école à Yahoué, dont le principe est adopté.

18 juillet 1899 : décision instituant une école normale mixte de moniteurs indigènes à Lifou et créant quelques écoles supplémentaires.

13 septembre 1899 : convention passée entre les propriétaires Roumy, Le Goupils-Devambes et le chef Samuel. 330 hectares sont concédés au Ouitchambo aux 110 individus réunis autour de Samuel (ex-insurgés pour la plupart, qui, à la fin de 1894, avaient signé un contrat d'engagement de cinq ans pour regagner la Grande Terre). À charge pour les indigènes de remplir un certain nombre d'obligations. Le Goupils et Devambes sont deux proches amis du gouverneur Feillet. Cette convention est approuvée par arrêté du 5 octobre 1899.

14 septembre 1899 : inauguration de l'église de Tyé en présence de Mgr Fraysse. Feillet présent dans la région n'y aurait pas assisté ?

17-24 septembre 1899 : grande semaine à Nouméa consacrée à l'Exposition locale, prélude à l'Exposition Universelle. Vaste rassemblement humain avec la venue de nombreux broussards.

5 octobre 1899 : arrêté créant la tribu de Nassirah-Ouitchambo et en nommant le chef, Samuel.

14 octobre 1899 : arrêté fixant les attributions du secrétaire général, lequel est désormais sous la tutelle gubernatoriale.

22 octobre 1899 : De Sainte-Marie remet le service des affaires indigènes à Fawtier puis s'embarque en direction de la Côte Est. Par des pressions administratives, des menaces et quelques voies de fait, il s'emploie à faire rentrer l'argent de l'impôt de capitation de Houailou à Wagap entre le 25 octobre et le 14 novembre.

25 octobre 1899 : par différents arrêtés, les principaux services sont créés ou réorganisés et placés sous les ordres immédiats du gouverneur. Notamment création du service du domaine, de la colonisation et de l'agriculture (Coulombeix) ; création du service des travaux publics, réorganisation du service topographique et des mines (Engler).

6 novembre 1899 : début de la session budgétaire du Conseil général. Discours du gouverneur : nouveau bilan de son œuvre (544 établissements agricoles depuis juin 1895, 22 centres de colonisation nouveaux et 9 autres en préparation) ; justification de sa politique indigène.

11 novembre 1899 : plusieurs arrêtés sur les réserves indigènes (cessions de terrains à Ouroué, à La Pirogue, à Ennedé, à Nékoué, à Kouaoua).

18 novembre 1899 : séance du Conseil général ; la majorité réitère son désir de voir appliqué l'impôt de capitation sur les indigènes, malgré les réticences du ministère.

18 novembre 1899 : arrêté nommant une commission d'enquête pour examiner les plaintes des indigènes de Wagap (et tenter d'incriminer la Mission mariste que le gouverneur considère comme responsable).

5 décembre 1899 : arrêtés sur les réserves indigènes (cessions de terrains à Bayes, à Naniouini et Caricaté).

8 décembre 1899 : arrêtés sur les réserves indigènes (cessions de terrains à Tiouandé, Kongouma, Vieux Touhou, GONDÉ, Coula, Karagreu, Tchectaresmba, Bayes).

8 décembre 1899 : arrêté réglementant la colonisation industrielle : attribution de lots de villages dans les centres miniers aux ouvriers de provenance européenne ayant un engagement d'au moins 3 ans.

8 décembre 1899 : arrêté détachant le budget du service des affaires indigènes et de l'immigration du budget local, création d'un compte spécial.

8 décembre 1899 : arrêté instituant un office du travail en Nouvelle-Calédonie (vœu de l'Union Agricole Calédonienne) pour faciliter l'introduction de travailleurs européens pour les besoins de main-d'œuvre industrielle, commerciale et agricole.

28 décembre 1899 : arrêté portant création d'un cours gratuit d'enseignement professionnel théorique et pratique à Nouméa.

29 décembre 1899 : réunion du Conseil privé qui examine le rapport de la commission d'enquête sur les affaires de Wagap.

Fin décembre 1899 : épidémie de peste bubonique qui se répand à Nouméa et dans les environs.

6 janvier 1900 : publication au *Journal Officiel* des résultats de l'enquête administrative de Wagap qui rend la Mission mariste responsable du mauvais-vouloir des indigènes dans le paiement de l'impôt de capitation et dans les incidents survenus à Wagap.

26 janvier 1900 : très nombreux arrêtés sur les réserves indigènes, fixant leurs limites ou signalant des cessions de terrains. Au total, la superficie des réserves de la Grande Terre est réduite à 123 195 hectares pour 20 233 habitants, soit 6,08 hectares par habitant.

8 février 1900 : arrêté créant une ferme-école à Yahoué.

10 février 1900 : départ du gouverneur Feillet en congé pour la métropole. L'intérim est assuré par Colardeau puis par Telle à partir du 13 décembre 1900.

12 avril 1900 : dépêche ministérielle ; les coolies japonais seront traités comme des travailleurs européens.

13 avril 1900 : loi de finances, votée en France, qui accorde une certaine autonomie financière aux colonies ; les dépenses de souveraineté (gendarmerie, justice) seront désormais à la charge du service local ; une subvention est cependant prévue. Le tarif des taxes n'est plus à la discrétion du Conseil général.

2 mai 1900 : arrêté sur les réserves indigènes de Thio (cessions de terrains au profit de l'État).

22 mai 1900 : séance du Conseil général ; nouvelle délibération approuvant l'impôt de capitation sur les indigènes, mais au taux de 10 F au lieu de 15 F, sur la demande du ministre qui peut ainsi soumettre le projet au Conseil d'État.

25 mai 1900 : séance du Conseil général. La Nouvelle-Calédonie manque cruellement de main-d'œuvre, l'Administration s'engage à redoubler d'efforts pour satisfaire les besoins et consacrer une partie du compte spécial « dépôt des Indigènes » à faire venir des Javanais.

28 mai 1900 : séance du Conseil général ; vives protestations des conseillers contre la loi de finances du 13 avril 1900.

29 mai 1900 : séance du Conseil général consacrée au programme de colonisation pour 1901 (40 lots prévus à Pouébo, 10 lots à Balade, 40 lots dans le Diahot, 80 lots à Poya, 20 lots supplémentaires à Kaala-Gomen et quelques-uns à Nékoué) ; il ne reste plus guère d'endroits propices dans le voisinage de la côte : à partir de 1902, la colonisation devra s'étendre vers la partie centrale de l'île. Certains conseillers se plaignent de ce que les anciens centres soient négligés.

13 juillet 1900 : décret nommant Paul Feillet gouverneur de 2^e classe.

16 septembre 1900 : dépêche ministérielle ; le gouvernement néerlandais autorise le départ de 300 coolies javanais, mais il signale des difficultés de recrutement.

3 novembre 1900 : début de la session budgétaire du Conseil général ; il faut réaliser de sérieuses économies sur les dépenses de fonctionnement, du fait des charges nouvelles résultant de la loi du 13 avril 1900.

26 novembre 1900 : séance du Conseil général ; le budget des cultes est supprimé pour 1901.

27 novembre 1900 : arrêté promulguant le décret du 22 novembre 1900, qui établit un impôt de capitation de 10 F sur les Indigènes de Nouvelle-Calédonie.

28-29 novembre 1900 : séances du Conseil général consacrées à la lèpre qui s'étend. La majorité du Conseil préfère les léproseries partielles à une léproserie centrale jugée trop coûteuse.

23-24 janvier 1901 : petit cyclone qui affecte la colonie.

20 février 1901 : arrêté fixant les règles d'exploitation des arbres à caoutchouc.

28 février 1901 : arrêté résiliant le marché de viande passé le 23 septembre 1898 avec le syndicat des Éleveurs, à compter du 1^{er} avril 1901. Le syndicat des Éleveurs s'est déclaré défaillant.

28 février 1901 : décret conférant au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances les attributions de Commissaire général de la République dans l'Océan Pacifique.

Mars-avril 1901 : importante affaire des Poyes (région de Touho).

29 mars 1901 : dépêche ministérielle ; en vertu du décret du 28 février 1901 qui réglemente la situation des citoyens français aux Nouvelles Hébrides, le gouverneur est investi des fonctions de Commissaire Général de la République Française dans l'Océan Pacifique. Décret promulgué par arrêté du 6 mai 1901.

2 mai 1901 : retour du gouverneur Feillet qui règle en quelques jours l'affaire des Poyes, par un grand palabre avec les chefs de la région, tenu à Hienghène les 18-19 mai 1901.

6 mai 1901 : arrêté promulguant le décret du 16 février 1901 autorisant la colonie à contracter un emprunt de 5 millions de Francs et fixant l'ordre de priorité des travaux à exécuter (le chemin de fer en tout premier lieu).

29 mai 1901 : arrêté allouant des secours pécuniaires aux victimes de l'ouragan des 23-24 janvier 1901 (10 000 F sont prévus à cet effet).

29 mai 1901 : plusieurs arrêtés prononcent des déchéances de concessions gratuites par absence de résidence et de mise en valeur.

3 juin 1901 : ouverture de la session ordinaire du Conseil général avec retard, par suite du règlement de l'affaire des Poyes. Discours du gouverneur Feillet : nouveau plaidoyer en faveur de sa politique indigène à l'occasion de la récente affaire des Poyes. L'emprunt de 5 000 000 de F va permettre enfin un programme de grands travaux, et tout spécialement le chemin de fer. L'Administration ne néglige aucun effort pour se procurer de la main-d'œuvre.

11 juin 1901 : séance du Conseil général consacrée au projet de chemin de fer. Le ministère impose la régie plutôt que l'adjudication, ce qui inquiète certains conseillers.

13 juin 1901 : arrêté infligeant une amende de 136 600 F à la maison Ballande fils aîné, adjudicataire du service du Tour de Côtes depuis 1896.

20 juin 1901 : séance du Conseil général, en présence du Gouverneur, consacrée aux problèmes de main-d'œuvre.

21 juin 1901 : séance du Conseil général ; à l'unanimité, les conseillers sont favorables à une concession gratuite de 7 000 hectares de

pâturages accordée à Puech sur la rive gauche de la rivière Koumac.

24 juin 1901 : arrêté interdisant la vente de l'alcool aux Loyauté, sur la demande des chefs et des pasteurs, pour préserver ces indigènes si précieux pour la colonisation. (Une exception : les boissons dites hygiéniques, qui ne dépassent pas 14°, donc le vin.)

12 juillet 1901 : arrêté déclarant d'utilité publique la construction d'une voie ferrée entre Nouméa et Bourail.

12 juillet 1901 : arrêté sur le régime des concessions domaniales. Il s'agit de remédier à certaines déficiences de l'arrêté du 22 mars 1898. Des concessions gratuites peuvent être accordées à toute personne installant une industrie reconnue d'utilité publique ou s'engageant à exécuter des travaux d'utilité publique. Désormais, il faudra être à la retraite pour prétendre à une concession gratuite si l'on est employé de l'État ou membre de l'armée. Les jeunes gens nés ou fixés dans la colonie et qui n'exercent pas de fonctions rétribuées par l'État pourront aussi obtenir une concession gratuite.

12 juillet 1901 : arrêté réglementant le recrutement des travailleurs français pour la Nouvelle-Calédonie.

12 juillet 1901 : arrêté portant création d'une caisse locale pour l'introduction de travailleurs français en Nouvelle-Calédonie.

18 juillet 1901 : arrêté décidant la création d'une léproserie aux Loyauté (suite du grand palabre de Mou du 1er juillet 1901) : cette léproserie est fixée à l'îlot Doudoune.

19 juillet 1901 : dépêche ministérielle à propos de la lèpre, qui insiste de nouveau pour que le décret du 22 septembre 1893 soit respecté et que les léproseries partielles soient abandonnées au profit d'une léproserie centrale.

9 août 1901 : arrêté promulguant le décret du 16 mai 1901, qui rend applicable dans la colonie la loi du 21 mars 1884 relative aux syndicats professionnels.

17 août 1901 : inauguration des travaux du chemin de fer en présence du gouverneur Feillet.

24 août 1901 : arrêté autorisant le prélèvement d'une somme de 15 000 F sur la caisse de réserve pour recruter des travailleurs hindous (un premier convoi de travailleurs hindous doit quitter Pondichéry le 26 août 1901).

6 septembre 1901 : arrêté réglementant l'immigration indienne en Nouvelle-Calédonie.

10 septembre 1901 : arrêté prescrivant un prélèvement de 35 000 F sur la caisse de réserve du service local, destiné à recruter 400 javanais pour la Nouvelle-Calédonie.

12 septembre 1901 : dépêche ministérielle signalant les réticences du gouverneur de l'Indochine à laisser recruter des travailleurs de sa colonie pour la Nouvelle-Calédonie (mauvais souvenir de 1891, hostilité des Européens qui tiennent à conserver leur main-d'œuvre).

14 septembre 1901 : arrêté prescrivant un troisième prélèvement sur la caisse de réserve pour faire venir un second convoi d'Hindous en Nouvelle-Calédonie.

10 octobre 1901 : lettre de Bernheim, en instance de départ, qui fait un don de 100 000 F à la colonie pour fonder une bibliothèque.

4 novembre 1901 : ouverture de la session budgétaire du Conseil général. Discours du gouverneur. Le bilan traditionnel de la colonisation agricole est passé sous silence.

13-14 novembre 1901 : séances du Conseil général consacrées au budget de la colonisation pour l'exercice 1902 ; environ 200 lots sont prévus dans différents centres à Houaïlou, Ponandou, Diahot, Arama, Méhoué, Ouaté et Poya. Certains conseillers font part de leur scepticisme sur la réussite de la colonisation agricole.

25 novembre 1901 : séance du Conseil général consacrée à l'augmentation de l'impôt sur les mines, augmentation nécessaire du fait de la diminution de la subvention métropolitaine. Pour un conseiller, la colonisation est presque en état de faillite. Au cours de la séance, la Société des Établissements de Gomen-Ouaco sollicite une prime à l'exportation pour pouvoir reprendre la production de son usine de Ouaco, arrêtée du fait du prix trop élevé du bétail, tant calédonien qu'australien.

4 décembre 1901 : arrêté fixant un quatrième prélèvement de 92 500 F sur la caisse de réserve pour frais d'introduction de travailleurs javanais.

Janvier 1902 : arrivée à Nouméa des inspecteurs Meray et Rheinart, envoyés par le ministère.

28 janvier 1902 : arrêté portant ouverture d'un nouveau compte spécial pour le recrutement de travailleurs asiatiques et javanais.

21 avril 1902 : début de la session extraordinaire du Conseil général. Discours du gouverneur. Il faut débattre d'un nouveau contrat pour le Tour de Côtes, mettre fin à l'écrémage du minerai de nickel en encourageant la création d'une usine métallurgique. Grâce à de récents efforts, le problème de la main-d'œuvre ne devrait plus se poser.

22 avril 1902 : séance du Conseil général consacrée à la subvention nécessaire à l'adjudicataire du service du Tour de Côtes.

28-29 avril 1902 : séances du Conseil général ; les travaux du chemin de fer laissent sceptiques certains conseillers. L'un d'entre eux, Le Goupils, choisit la rupture avec le gouverneur et prononce un réquisitoire argumenté, allant jusqu'à souhaiter une reprise partielle de la Transportation.

27 mai 1902 : décision nommant une Commission chargée de faire la lumière sur tous les faits intéressant la tribu indigène de Nassirah-Ouitchambo.

12 juillet 1902 : séance du Conseil privé ; deux conventions séparées, l'une pour Nassirah, l'autre pour Ouitchambo, remplaceront la convention unique du 13 septembre 1899.

22 juillet 1902 : séance du Conseil du Contentieux administratif au cours de laquelle est annulée, pour irrégularité, la décision du 13 juin 1901 condamnant la maison Ballande à une forte amende (parution au *Journal Officiel* du 6 septembre 1902).

22 août 1902 : arrêté promulguant le décret du 5 décembre 1901 et ses arrêtés d'application relatifs aux mesures à prendre en vue de s'opposer à la propagation éventuelle de la maladie des caféiers désignée sous le nom d'*Hemileia vastatrix*.

22 août 1902 : arrêté décidant la remise au service du domaine de l'État de divers terrains provenant du domaine pénitentiaire (dont les réserves de Poya : 4 806 hectares, et de Moindah : 2 200 hectares).

3 octobre 1902 : décret désignant Édouard Picanon, pour occuper le poste de gouverneur de la Nouvelle-Calédonie pendant l'absence de Feillet, appelé en mission en France.

11 octobre 1902 : arrêté fixant les conditions d'engagement de la main-d'œuvre indochinoise (arrivée le 13 septembre 1902 d'un convoi de Tonkinois).

16 octobre 1902 : arrêté portant extension des réserves indigènes de Tiaoué (gain de 93,50 hectares, pour inclure un village auquel tiennent les indigènes) et de Baco (gain de 62 hectares pour leur permettre d'avoir de l'eau et de cultiver leurs taros).

16 octobre 1902 : arrêté affectant, comme lieux de pêche, des parcelles de terrain aux tribus de Mangou, Mèoué, Houaïlou, et des Poyes.

18 octobre 1902 : dernier rapport du gouverneur Feillet adressé au Conseil général et consacré à la main-d'œuvre. Ce rapport sera lu en novembre 1902 au cours de la session budgétaire.

22 octobre 1902 : départ du gouverneur Feillet ; il demeure cependant gouverneur titulaire de la Nouvelle-Calédonie. L'intérim est assuré par Telle, en attendant l'arrivée de Picanon.

3 novembre 1902 : début de la session budgétaire du Conseil général. La crise minière s'installe et une récession est à craindre pour 1903.

14 novembre 1902 : prise de fonctions du gouverneur Picanon.

20 novembre 1902 : séance du Conseil général ; l'Administration retire 56 000 F du budget de la colonisation pour alimenter le budget local.

31 décembre 1902 : arrêté décidant la clôture de tous les comptes spéciaux créés par Feillet ; de plus, le budget de la colonisation sera rattaché au budget du service local.

5 janvier 1903 : arrêté promulguant le décret du 26 septembre 1902 qui porte organisation de l'enseignement primaire dans la colonie (96 articles).

10 janvier 1903 : arrêté relatif à l'affectation des coolies javanais aux travaux agricoles, au travail des mines et à la domesticité.

13 janvier 1903 : arrêté constituant la tribu de Nassirah-Ouitchambo (chef Baptiste) en deux tribus distinctes : tribu de Ouitchambo (chef Poindi) et tribu de Nassirah (chef Josimon). Le chef Baptiste est révoqué.

19 février 1903 : arrêté affectant un terrain de 12 hectares 50 comme lieu de pêche aux indigènes de Saint Philippe (Thio).

10 mars 1903 : arrêté interdisant, dans toute l'étendue de la colonie et de ses dépendances, la vente des boissons alcooliques, y compris le vin, aux indigènes océaniques et aux immigrants océaniques, chinois, annamites, indiens et javanais.

23 mai 1903 : arrêté déterminant les attributions du Secrétaire Général ; celui-ci devient le second du gouverneur et le remplace à l'occasion.

18 juin 1903 : arrêté modifiant l'arrêté du 10 mars 1903 ; les boissons hygiéniques, et notamment le vin contenant moins de 12° d'alcool, ne sont plus comprises dans les boissons alcooliques interdites.

18 juin 1903 : décision chargeant une Commission d'élaborer le programme des fêtes du cinquantième anniversaire de la prise de possession.

27 juin 1903 : arrêté affectant à la tribu de Moméa (Moindou) un terrain de 205 hectares situé dans la vallée de Nékoury.

21 juillet 1903 : arrêté fixant le mode d'établissement des rôles de l'impôt de capitation sur les Indigènes : ceux-ci seront dorénavant établis numériquement par tribu car il n'y a pas de propriété privée et donc pas de responsabilité personnelle, pas d'état-civil et il est impossible de vérifier le nom et l'âge ; il y a plusieurs noms différents pour chaque indigène, ce qui est une source fréquente d'erreurs.

21 juillet 1903 : arrêté modifiant la réserve indigène de Tao. Higginson veut installer une usine électro-métallurgique sur une parcelle de la réserve fixée en 1900 ; les indigènes renoncent à 100 hectares, mais reçoivent en contrepartie 124 hectares et une indemnité de 3 000 F.

25 juillet 1903 : arrêté déclarant contaminé de peste le territoire situé au nord du chemin muletier d'Oubatche à Téoudié, et prescrivant des mesures de protection contre la propagation de l'épidémie (cordon sanitaire, suppression des voyages par mer, destruction des cases, etc.).

25 août 1903 : arrêté décidant la remise au service du Domaine de l'État des territoires pénitentiaires de Monroh (3 610 hectares, Poya) et de Houé (2 296 hectares, Moindou).

26 août et 4 septembre 1903 : série d'arrêtés sur les réserves indigènes, réparant quelques oublis ou corrigeant quelques erreurs contenues dans la longue liste d'arrêtés du 26 janvier 1900.

2 septembre 1903 : mort du gouverneur Feillet à Montpellier. Le 9 septembre, Picanon devient gouverneur titulaire de la Nouvelle-Calédonie.

24 septembre 1903 : cinquantième anniversaire de la prise de possession.

26 septembre 1903 : arrêté levant la quarantaine du nord de la colonie (aucun cas de peste depuis le 26 août dernier).

3 novembre 1903 : arrêté dégrevant les tribus de Bondé et celle des Paimboas du paiement de l'impôt de capitation pour l'année 1903 (vu l'épidémie de peste qui a entraîné la destruction de cases et la grande misère).

9 novembre 1903 : Arrêté désaffectant une parcelle de 30 ares comprise dans la réserve de Saint Philippe et qui servait jadis de cimetière : celui-ci a été installé ailleurs ; la parcelle sera affectée à la colonisation libre.

19 février 1904 : la commission municipale de Hienghène est autorisée à tenir un dépôt de médicaments.

22 février 1904 : arrêté promulguant le décret du 8 décembre 1903 portant désaffectation de l'île Ouen (3700 hectares) et de divers terrains de la baie de Prony (15 654, 8 hectares).

22 mars 1904 : arrêté portant suppression de la gendarmerie de Voh.

12 avril 1904 : arrêté réduisant à cinq le nombre de membres de la commission municipale de La Foa.

19 avril 1904 : arrêté promulguant le décret du 23 janvier 1904 portant désaffectation des terrains dits « de la Mission », de 4 590,50 hectares, et d'une partie du territoire du Diahot, de 1542,93 hectares, pour être affectés à la colonisation libre.

29 avril 1904 : un congé administratif d'un an a été accordé à Engler, chef du service topographique. Coulombeix, chef du service du domaine et de la colonisation, le remplace.

1^{er} mai 1904 : élections municipales à Nouméa et dans l'intérieur.

5 mai 1904 : Leclère est nommé chef du service des affaires indigènes et de l'immigration.

10 mai 1904 : arrêté portant affectation à la tribu de Pemboa d'un terrain de 145,20 hectares situé sur la rive droite du Diahot, au lieu dit Pembé.

10 mai 1904 : allocations extraordinaires de rations de vivres à des concessionnaires d'origine pénale en raison des inondations et des ouragans de février et de mars 1904.

24 mai 1904 : très long discours du gouverneur Picanon pour l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général portant sur la modification de la législation minière. Une longue bataille s'engage, qui va dominer l'actualité de la colonie pendant les années à venir.

27 mai 1904 : démission des conseillers Blandeau, Dézarnaulds, Fournier, Metzger, Mialaret, Terrier et Varin.

28 mai 1904 : arrêté portant dissolution du Conseil général.

3 juin 1904 : arrêté déterminant l'organisation du cabinet du gouverneur et décision de suppression de 1500 F d'abonnement pour le secrétaire général.

3 juin 1904 : arrêté rattachant la circonscription de Poindimié au 4^e arrondissement.

19 et 26 juin 1904 : élections au Conseil général.

4 juillet 1904 : arrêté reportant à une date ultérieure l'ouverture de la session extraordinaire du Conseil général, car les résultats des bureaux de vote de Lifou et d'Ouvéa ne sont pas connus.

19 juillet 1904 : création de la société de secours mutuels La Fraternelle.

19 juillet 1904 : arrêté attribuant une indemnité journalière de déplacement de 16 F aux membres du Conseil général habitant l'intérieur, lorsqu'ils se rendent au chef-lieu pour assister aux sessions.

20 juillet 1904 : ouverture de la session extraordinaire du Conseil général nouvellement élu.

22 juillet 1904 : arrêté fixant par établissement ou colon la proportion de produits provenant d'exploitations françaises des Nouvelles-Hébrides à admettre en France et en Nouvelle-Calédonie, pendant la campagne 1904-1905, au régime de faveur prévu par les décrets du 12 novembre 1904 et du 16 avril 1904, c'est-à-dire sans taxation (250 tonnes de café, 3 tonnes de cacao et 4 de vanille).

29 juillet 1904 : décision chargeant une commission d'étudier les conditions dans lesquelles il convient de procéder à la laïcisation de l'orphelinat des filles de Nouméa.

29 juillet 1904 : arrêté portant promulgation du décret du 20 mai 1904 portant modification de l'organisation du Conseil supérieure des colonies.

30 juillet 1904 : arrêté portant suppression de la réserve de Pamalé, attendu que « les tribus qui y résident sont une cause permanente de troubles et de désordres ».

6 août 1904 : décisions de nomination de commissions chargées de fixer la valeur des terrains ruraux et urbains.

11 août 1904 : arrêté prescrivant la remise au service local de l'immeuble affecté à l'évêché.

11 août 1904 : arrêté de déchéance, contre H. Roumagne fils, du lot n° 8 de la Doutho.

31 août 1904 : L'Union Agricole Calédonienne prononce sa dissolution, ainsi que celle de l'Office du travail, à compter du 10 septembre 1904.

10 septembre 1904 : arrêté autorisant la fondation de la section calédonienne de la Ligue Française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen.

15 septembre 1904 : promulgation du décret du 7 juillet 1904 diminuant le cadre et l'effectif de la compagnie de gendarmerie en Nouvelle-Calédonie.

8 octobre 1904 : arrêté relatif à l'ouverture au public du bureau téléphonique auxiliaire de Tonghoué à partir du 15 octobre 1904.

17 octobre 1904 : Conseil du Contentieux administratif ; la colonie est condamnée à payer à Desmazures et Ballande 5 500 F de dommages et intérêts à la suite de la destruction de bâtiments lors de l'épidémie de peste.

18 octobre 1904 : arrêté relatif au recrutement par des bâtiments français de travailleurs indigènes aux Nouvelles-Hébrides.

5 novembre 1904 : discours du gouverneur Picanon pour l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général. La situation économique est catastrophique, or la prévision de budget de 1904 est obérée par 221 000 F de dettes en retard, l'annuité de l'emprunt qui est de 244 000 F, le remboursement d'une annuité d'environ 50 000 F au compte « dépôt des indigènes », pour des perspectives de recettes de 3 562 000 F qui normalement servent tout juste à couvrir les dépenses.

14 novembre 1904 : arrêté portant laïcisation et réorganisation de l'orphelinat des filles de Nouméa.

28 novembre 1904 : instauration du certificat d'études primaires.

14 décembre 1904 : arrêté portant suppression de la commission municipale de Népoui.

24 décembre 1904 : arrêté instituant un Comité local permanent de mutualité et de colonisation en vue de rechercher les voies et les moyens d'améliorer le sort des travailleurs et de favoriser le peuplement et la mise en valeur du pays.

29 décembre 1904 : arrêté portant fermeture de l'école de Népoui.

17 janvier 1905 : arrêté portant ouverture d'une cabine téléphonique publique à la Vallée du Tir et au Faubourg Blanchot.

17 janvier 1905 : arrêté affectant à la commission municipale de Kouaoua, deux parcelles de terrain formant les lots A et B de la vallée de Kouaoua pour le logement du garde-champêtre et une place publique.

20 janvier 1905 : « échauffourée » entre les tribus de Tao et trois tribus voisines.

31 janvier 1905 : dépêche ministérielle ; demande d'enquête du ministère sur le devenir des émigrants de l'année 1903 et du 1^{er} semestre 1904.

3 février 1905 : arrêté nommant une commission chargée de déterminer l'emplacement le plus propice à l'établissement d'une léproserie centrale.

4 février 1905 : des médailles, mais aussi des punitions disciplinaires, sont attribuées suite à « l'échauffourée de Tao », complétées par d'autres mesures du même ordre le 11 février.

6 février 1905 : création d'une école primaire mixte à Poindimié.

8 février 1905 : dépêche ministérielle faisant état d'émigrants qui, bénéficiant du

statut d'indigent, en profitent en avançant un supplément pour voyager en classe supérieure sur les bateaux des Messageries maritimes.

8 février 1905 : arrêté de déchéance, contre Guilloneau, des lots n° 20 de culture et de pâturage et 15 de village du centre d'Ina, et contre Maas Julien des lots n° 36 et 37 du centre de Sarraméa.

24 février 1905 : rappel des consignes concernant les relégués collectifs.

25 février 1905 : arrêté portant réouverture de l'école de Bouloupari.

1^{er} mars 1905 : arrêté portant création de plantons indigènes auprès de certaines brigades de gendarmerie de l'intérieur.

4 mars 1905 : Conseil du Contentieux administratif ; à propos de l'usine électrometallurgique de Tao : celle-ci doit être en voie d'exécution le 15 octobre 1907 et achevée en 1910 sous peine de déchéance. Par ailleurs, la colonie est condamnée à payer 875 F d'indemnité à la société de Béchade à la suite des destructions consécutives à la peste de 1900.

25 mars 1905 : arrêté portant à un rayon de 3 kilomètres l'extension de la distribution du courrier autour des bureaux de poste.

29 mars 1905 : arrêté portant organisation du service médical de la colonisation ; il est créé deux postes de médecin de colonisation à Oubatche et à Canala, qui coûteront 7 000 F par an au service local et 1 500 F aux commissions municipales. Ils doivent des soins gratuits aux militaires, aux fonctionnaires et aux indigents ayant un certificat.

30 mars 1905 : arrêté de déchéance contre Charley, possesseur des lots 59 de culture et 28 de pâturage du centre de Témala.

6 avril 1905 : discours prononcé par le gouverneur Picanon pour l'ouverture de la session extraordinaire du Conseil général. Face à l'aggravation de la situation et au grand nombre d'ouvriers sans emploi, le gouverneur propose la reprise des travaux sur le chemin de fer pour créer des emplois publics. Cependant, ils ne peuvent être financés que par un emprunt de 256 000 F.

27 avril 1905 : décret sur l'acceptation des nouvelles taxes minières, mais sur des bases inférieures à celles prévues par le Conseil général, et pour un an seulement.

6 mai 1905 : discours prononcé par le gouverneur Picanon à l'ouverture de la session extraordinaire du Conseil général. Consécutivement à la décision du Conseil à ceux prévus par le Conseil général et pour une année seulement, le gouverneur souhaite une nouvelle délibération à ce sujet, qu'il se propose d'aller défendre en France ainsi que le projet d'emprunt.

12 mai 1905 : décision nommant Amédée Rognon, secrétaire général, gouverneur par intérim à compter du 17 mai, jour du départ du gouverneur Picanon.

13 mai 1905 : arrêté relatif à l'exécution du décret du 27 avril sur les redevances minières.

15 mai 1905 : arrêté portant fermeture du bureau de poste de la Coulée et de Népoui.

6 juillet 1905 : arrêté portant relèvement ou rétablissement au budget de 1905 de divers crédits rejetés ou réduits par le Conseil général dans sa session de novembre 1904, témoignant de l'arbitraire de l'État. Ainsi sont rétablies des indemnités pour la gendarmerie de 16 580 F, la solde de 6 000 F du médecin de Wallis et 8 520 F en plus sur celle du chef du service topographique et la

subvention à l'Office colonial est portée de 2 000 à 4 000 F.

18 juillet 1905 : discours prononcé par le gouverneur par intérim Rognon pour l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général, où un certain nombre de décisions doivent être prises sur les travaux du chemin de fer, l'ouverture des mines de charbon de la Nondoué et le choix entre deux projets d'établissement de hauts-fourneaux pour la transformation du nickel.

1^{er} août 1905 : décision autorisant l'association des éleveurs calédoniens à installer une usine de conserves alimentaires dans l'ancienne usine à savons de M. Moricet.

3 août 1905 : arrêté délimitant les distances kilométriques officielles entre les divers points de la colonie.

4 octobre 1905 : circulaire aux commandants des brigades de gendarmerie recommandant de sévir à propos des feux de brousse allumés dans le voisinage des tribus.

27 octobre 1905 : arrêté portant attribution de onze concessions domaniales, certaines gratuites, d'autres payantes.

27 octobre 1905 : arrêté relatif à la création du certificat d'aptitude pédagogique, institué par l'article 89 du décret du 26 septembre 1902. Il comporte une épreuve écrite, pratique et orale.

27 octobre 1905 : ouverture des bureaux de poste des îles Loyauté au service des colis postaux, du bureau de poste de Tomo à la téléphonie privée, et d'un bureau à Poum.

27 octobre 1905 : arrêté de déchéance, contre Auguste Cassou, du lot n° 52 de culture du centre de Kaala-Gomen.

31 octobre 1905 : arrêté portant approbation du prêt à domicile de la bibliothèque Bernheim.

18 novembre 1905 : discours prononcé par le gouverneur Rognon pour l'ouverture de la session budgétaire du Conseil général. Il regrette que la législation minière n'ait pas été adoptée, car le déficit prévu s'élève à 439 000 F, d'autant que le budget est obéré par de nouvelles charges imposées par l'État et l'ouverture de nombreux chantiers publics pour résorber le chômage. Il voit cependant des perspectives d'amélioration dans l'enracinement d'un certain nombre de colons de la côte Est où l'hémorragie des départs semble s'interrompre, d'autant que leur natalité est soutenue, et dans l'augmentation des exportations de nickel et les débuts de l'exploitation de la mine de charbon de la Nondoué. L'élevage et l'exploitation du cobalt traversent une phase difficile à cause de l'effondrement des prix.

12 novembre 1905 : arrêté déclarant la ville de Nouméa contaminée de peste.

7 décembre 1905 : création d'un bureau d'état civil à Tipindjé, mais fermeture de celui de Kuakué.

7 décembre 1905 : arrêté autorisant la Société des charbonnages à construire un chemin de fer pour l'exploitation des mines de houille. « Conseil de guerre » à la Nondoué.

23 décembre 1905 : arrêté portant application du décret du 21 décembre 1905 et de la délibération du Conseil général du 8 mai 1905 sur la nouvelle taxation minière, valable jusqu'en 1911.

23 décembre 1905 : série d'arrêtés prévoyant des mesures de désinfection.

30 décembre 1905 : arrêté portant création de cartes d'abonnement au chemin de fer pour les écoliers.

5 janvier 1906 : arrêté instituant une quarantaine de cinq jours pour les passagers des Nouvelles-Hébrides avant leur embarquement

26 janvier 1906 : décision transférant provisoirement à l'îlot Sainte-Marie l'atelier de discipline placé à Montravel.

1^{er} février 1906 : arrêté de déchéance contre la succession de feu O'Connor Robert des lots n° 14, 13, 11 et 12 de culture et de pâturage de la Haute- Hienghène. Ouverture d'un bureau téléphonique à Port-Laguerre.

8 février 1906 : arrêté déclarant la ville de Nouméa indemne de peste.

9 février 1906 : décision de départ pour la France de 40 surveillants désignés d'office pour servir à la Guyane.

1^{er} mars 1906 : arrêté prescrivant le dénombrement de la population, fixé au 15 avril.

1^{er} mars 1906 : dissolution de la commission municipale de Kaala-Gomen pour divergence entre les colons de Kaala et ceux de Koligoh. Ouverture des bureaux de La Foa, de Sarraméa, de Moindou et de Térémba au service de la téléphonie privée interurbaine.

1^{er} mars 1906 : prélèvement d'une somme de 15 000 F sur le fonds de l'emprunt pour les tabliers métalliques de l'Arroyo et de Rivière salée.

5 mars 1906 : circulaire ministérielle ; les demandes de concession des militaires doivent être communiquées au ministère de la guerre.

6 mars 1906 : arrêté rendant obligatoire la désinfection des balles de sacs de jute, considérées comme responsables de la peste, à leur entrée dans la colonie.

19-20 mars 1906 : cyclone important.

24 mars 1906 : arrêté portant prélèvement sur le fond de réserve de la colonisation d'une somme de 10 000 F destinée, à titre de secours, aux colons victimes du cyclone des 19 et 20 mars 1906.

24 mars 1906 : arrêté portant création de bureaux de poste dans les principaux centres de colonisation des Nouvelles-Hébrides.

28 mars 1906 : désignation d'une commission chargée de la répartition des secours à attribuer aux colons éprouvés par le cyclone des 19 et 20 mars 1906.

4 avril 1906 : circulaire ministérielle sur les conditions dans lesquelles exercent les instituteurs en poste dans les colonies, avec un supplément colonial mais un retrait pour la retraite.

6 avril 1906 : arrêté de promulgation d'un décret autorisant la mise en vente du domaine pénitentiaire de Bacouya (100,43 hectares) à Bourail.

10 avril 1906 : nouveau conseil d'administration pour le journal *La Calédonie*.

12 avril 1906 : 1^{ère} parution du journal bi-hebdomadaire *Le Republicain*, organe du comité républicain.

14 avril 1906 : vote par la chambre d'une subvention extraordinaire de 50 000 F.

11 juin 1906 : arrêtés de réduction de réserves de 26 hectares de la tribu de Poindo à Ponérihouen pour une somme de 350 F, de 95,40 hectares de la tribu de Néampia à Houaïlou pour 200 F, et de 4,50 hectares à Ounahou (Hienghène).

11 juin 1906 : arrêté précisant les stocks de minerai à soumettre aux droits de 0,25 F ou de 0,50 F.

23 juin 1906 : discours prononcé par le gouverneur par intérim Rognon pour l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général. Il commence par évoquer le passif des finances publiques, 463 000 F, aggravé par l'épidémie de peste et les aides apportées aux principales victimes du grave cyclone, et regrette que le Département n'ait pas accepté un emprunt auprès de la banque de l'Indochine. De même, il déplore qu'aient été rejetées les augmentations de taxes minières et que la demande de détaxe des cafés soit toujours sans réponse ainsi que la possibilité pour l'usine de conserves de viande de l'Orphelinat de pouvoir soumissionner auprès du ministère de la guerre. Il confirme la transformation de la compagnie de gendarmerie en détachement et achève son discours sur la nouvelle convention à élaborer pour le chemin de fer avec la *Société des charbonnages*.

28 juin 1906 : promulgation du décret du 23 avril 1906 transformant la compagnie de gendarmerie en détachement.

5 juillet 1906 : arrêté portant création d'un service de l'agriculture.

7 juillet 1906 : décret nommant le gouverneur Liotard.

12 juillet 1906 : Conseil du contentieux administratif : la demande du transitaire Bowden, 38 000 F de dommages et intérêts pour frais d'introduction non réglés d'engagés indonésiens et préjudice moral, est rejetée.

29 août 1906 : la commission municipale de Kaala-Gomen est suspendue pour un mois pour incorrection envers le chef de la colonie.

11 septembre 1906 : arrêté portant les propriétés à exproprier pour l'établissement du chemin de fer.

20 octobre 1906 : convention franco-anglaise à propos des Nouvelles-Hébrides.

20 octobre 1906 : nomination d'une commission chargée de visiter l'usine Moricet.

9 décembre 1906 : décret du gouverneur général des Indes néerlandaises au sujet des engagés ; entre autres conditions, le salaire minimum par mois est fixé à 12 florins (25 F) pour les hommes et 6 pour les femmes (12,5 F), avec obligation de rapatriement dès la fin de l'engagement.

5 décembre 1906 : remise au service local de l'armement de réserve des postes militaires de Koné et de Ponérihouen.

6 décembre 1906 : arrêté de désaffectation d'une parcelle du domaine pénitentiaire dit du « camp des moineaux » à la vallée du Tir.

6 décembre 1906 : arrêté réduisant de deux parcelles la tribu de Touho (10,85 hectares et de 63,15 hectares).

19 décembre 1906 : arrêté du gouverneur ; Paul Guiraud, défenseur près de la cour et des tribunaux, est suspendu pendant un an.

28 décembre 1906 : arrêté accordant une prime pour la capture des rongeurs.

28 décembre 1906 : création d'une commission municipale à Plum.

28 décembre 1906 : arrêtés de déchéance, contre MM. Hermann et Adolphe Schmidt, d'un terrain de 25 hectares à Monéo.

29 décembre 1906 : décision prorogeant l'exercice 1906 pour permettre l'achèvement de divers travaux de colonisation, comme le sentier muletier entre Plum et Prony et celui de la rive droite de la Tipindjé, la construction d'une route à Kouara (Houaïlou) et l'amélioration de la route Oubatche-Pouébo.

6 janvier 1907 : Paschal Grousset est élu délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des colonies par 1098 voix contre 810 à Paul Guieysse.

25 janvier 1907 : arrêté portant ouverture d'un crédit de 10 000 F au budget local de 1907 pour les dépenses de la mission d'inspection attendue.

24 janvier 1907 : arrêté portant acceptation de la renonciation de la société Le Nickel à 36 concessions minières.

25 janvier 1907 : arrêté désaffectant la chapelle de l'hôpital colonial.

28 janvier 1907 : contentieux du Conseil administratif ; les protestations de MM. Varin et Devambe contre les élections de la chambre de commerce sont rejetées. Le dégrèvement d'impôt d'un certain nombre de contribuables est accepté.

7 février 1907 : l'autorité militaire fera remise à l'administration pénitentiaire d'un logement dit du sous-directeur de l'administration pénitentiaire.

13 février 1907 : promulgation du décret du 28 novembre 1906 qui accorde au gouverneur de Nouvelle-Calédonie la faculté d'interdire aux transportés soumis à l'obligation de résidence dans la colonie le séjour à Nouméa et ses environs.

16 février 1907 : arrêté promulguant dans la colonie le décret du 4 février 1907 conférant à la bibliothèque Bernheim la qualité d'établissement public.

25 février 1907 : décision nommant une commission chargée de préparer un projet de décret relatif au régime auquel il peut convenir de soumettre dans la colonie les personnes atteintes de lèpre.

28 février 1907 : l'école de Nimbayes est supprimée.

11 mars 1907 : Magnin, entrepreneur de l'exploitation de la cale de halage, est nommé gardien sans solde des bâtiments et du terrain de la pointe Chaleix.

13 mars 1907 : décision du gouverneur autorisant le secrétaire général, Rognon, à rentrer en France selon le câblogramme ministériel du 9 mars 1907. Cacot assurera les fonctions de Secrétaire général par intérim et est nommé censeur administratif de la Banque de l'Indochine.

30 mars 1907 : un congé administratif de sept mois en France est accordé à Marius Etesse. Son retour n'est pas souhaité.

1^{er} mars-1^{er} juin 1907 : une prime de 0,10 F pour les rats et de 0,05 F pour les souris sera payée à toute personne qui capturera ces rongeurs dans la commune de Nouméa.

4 avril 1907 : arrêté relatif au service des affaires indigènes et de l'immigration, qui cesse de constituer un service spécial. L'administration des indigènes est rattachée au gouverneur. Le secrétaire général exerce les fonctions précédemment confiées au chef du service de l'immigration.

16 mai 1907 : arrêté de promulgation du décret du 13 novembre 1906 relatif à la contribution foncière, qui sera déterminée chaque année par une commission composée entre autres des trois propriétaires les plus imposés.

16 mai 1907 : arrêté portant laïcisation et réorganisation de l'internat des filles de Fonwhary.

22 mai 1907 : arrêté ministériel portant approbation des statuts de la société de secours mutuel La Solidarité à Bourail.

1^{er} juin 1907 : le Conseil général est convoqué en séance extraordinaire sur l'opportunité qu'il y aurait, en vue de favoriser l'industrie locale des conserves, à distraire des tarifs d'exception fixés par le décret du 30 décembre 1897 les animaux vivants ainsi que les produits et les dépouilles d'animaux.

12 juin 1907 : arrêté ministériel annulant l'arrêté du 19 décembre 1906 qui prononçait la peine de destitution de ses fonctions de Paul Guiraud, avocat-défenseur.

22 juin 1907 : un congé administratif de sept mois est accordé à Max Boë, professeur de littérature et d'histoire au collège colonial.

27 juin 1907 : arrêté portant approbation d'une cession de terrain de 23,60 hectares par les indigènes de la tribu de Pouyou-Kokingone, pour une somme de 300 F. Il sera ensuite concédé à Henry Burtchell ainsi qu'une parcelle de 7 hectares de littoral.

16 juillet 1907 : lettre du consul de France Pinard au sujet des travailleurs français se rendant en Nouvelles-Galles du Sud pour y trouver du travail. Leur nombre augmente sensiblement, et leur difficulté d'adaptation les entraîne à demander un rapatriement en France, auquel le consulat ne peut répondre.

25 juillet 1907 : arrêté portant modification de 10,30 hectares des limites de la réserve de Koh à cause d'une concession de 25 hectares attribuée par erreur à un colon.

25 juillet 1907 : arrêté fixant pour une nouvelle période de dix ans le décret du 23 mars 1907 sur les indigènes non citoyens.

25 juillet 1907 : arrêté concernant le versement au service local d'une somme de 6 000 F pour être offerte en don à la Chambre d'agriculture par l'Union Agricole Calédonienne.

25 juillet 1907 : arrêté portant à 5 le nombre de conseillers municipaux s'il y a plus de 50 électeurs et à 7 quand leur nombre est supérieur à 80.

5 août 1907 : discours prononcé par le gouverneur Liotard pour l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général.

9 août 1907 : Conseil du Contentieux ; la protestation de A. Dillenseger contre l'élection de Léon Vincent au Conseil général est rejetée.

20 août 1907 : Conseil du Contentieux Administratif ; protestation de C. Berthier contre l'élection de Louis Gex, président de l'Union commerciale et de navigation de Nouvelle-Calédonie, au Conseil général est acceptée.

20 août 1907 : Conseil du Contentieux Administratif ; la protestation de C. Berthier contre l'élection de Mialaret Conseil général rejetée.

20 août 1907 : arrêtés de déchéance contre Alfred Salomon du lot n° 18 (10 hectares) du centre de Hienghène, et contre M. Lafforgue du lot n° 13 (27 hectares) du centre de Faja.

27 août 1907 : décision nommant le docteur Nicolas médecin de colonisation aux Loyauté. Le 5 septembre, il est aussi nommé gérant de caisse et agent de perception, et le 10 septembre, chargé de la gestion du bureau de poste de Lifou.

29 août 1907 : arrêté instituant la réserve de Kouerga (537 hectares) près de Thio, pour y accueillir 37 indigènes de la tribu de Yo et 57 établis à Kharanguet, employés par la Compagnie Commerciale de Nouvelle-Calédonie, et 12 hommes, 9 femmes et 17 enfants employés à Ouitchambo chez M. Devambe, sur le point de terminer leur contrat.

29 août 1907 : arrêté étendant aux immigrants d'origine asiatique la résidence libre.

29 août 1907 : arrêté instituant un comité d'hygiène.

3 septembre 1907 : discours du gouverneur Liotard pour l'ouverture de la session extraordinaire du Conseil général.

6 septembre 1907 : arrêté promulguant en Nouvelle-Calédonie le décret du 22 mars 1907, investissant le Commissaire général de la République dans l'océan Pacifique des attributions de Haut-Commissaire de la France dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

15 septembre 1907 : élections municipales à Nouméa, par suite de la démission du maire et des conseillers municipaux.

17 septembre 1907 : arrêté autorisant la formation à Bourail de la société l'Union cotonnière calédonienne.

18 septembre 1907 : décision désignant Emmanuel Dubarry pour servir en qualité de médecin de colonisation à Ponérihouen.

26 septembre 1907 : décision nommant Laure et Brun en remplacement d'Escande et Eschenbrenner.

27 septembre 1907 : décision nommant une commission chargée d'examiner les protestations ou observations formulées par les diverses commissions municipales.

30 septembre 1907 : arrêté concernant l'appel des libérés des deux sexes astreints à la résidence pour le mois de décembre 1907.

4 octobre 1907 : décision nommant une commission chargée de vérifier l'état du matériel et du fonctionnement du service automobile assuré entre Nouméa et Bourail par M. Laubreaux.

22 octobre 1907 : décision nommant le docteur Collard pour servir de médecin de colonisation à Kaala-Gomen et le docteur Beros à Hienghène.

2 novembre 1907 : arrêté portant laïcisation et réorganisation de l'internat des filles de Fonwhary.

16 novembre 1907 : Conseil du Contentieux administratif ; la demande d'annulation de l'élection de M. Girold en tant que membre de la commission municipale, émise par l'Administration, est rejetée.

28 novembre 1907 : arrêté approuvant les statuts de la société La Terpsichore ayant pour but de promouvoir la danse.

28 novembre 1907 : arrêté autorisant la société Le Chrome à construire un wharf dans la baie de Paougoumène.

2 décembre 1907 : arrêté réglementant l'hygiène et la salubrité de la ville de Nouméa et de ses faubourgs.

2 décembre 1907 : proclamation à Port-Vila des hauts-commissaires français et anglais pour les Nouvelles-Hébrides, en vertu de la convention du 20 octobre 1906.

7 décembre 1907 : discours prononcé par Pierre Brun, Secrétaire général, pour l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général.

14 décembre 1907 : arrêté de déchéance contre Moury Marius des lots n° 17 de culture, 15 de pâturage et 11 du village de Bako, 18 et 20 de pâturage du même centre.

20 décembre 1907 : décision concernant le transfert à Pouébo du bureau de poste d'Oubatche.

21 décembre 1907 : décret relatif au régime domanial ; suppression du budget de la colonisation et incorporation au budget du service local.

31 décembre 1907 : arrêté supprimant la commission municipale de Plum.

8 janvier 1908 : arrêté convoquant les électeurs de la 8^e circonscription pour élire un conseiller général, le 23 février, en remplacement de M. Dezarnaulds, démissionnaire.

11 janvier 1908 : demande de renonciation de 23 concessions minières par la SLN.

16 janvier 1908 : demande de captation des eaux du Diahot pour faire un canal parallèle, formulée par M. Maning pour l'exploitation du territoire minier d'Ouénia.

18 janvier 1908 : arrêtés rétablissant au budget local la prise en charge d'un médecin aux îles Wallis, refusé lors de la session budgétaire de 1907 (7 350 F).

18 janvier 1908 : acceptation de la demande de la société Le Chrome tendant à obtenir la partie des eaux de la plaine des lacs accordée à la Société Le Nickel et à laquelle celle-ci a renoncé.

27 janvier 1908 : arrêté ouvrant un crédit de 5 000 F sous la rubrique « subvention à la culture du caoutchouc et du café ».

6 février 1908 : arrêté rétablissant les taxes d'importation sur les animaux vivants.

12 février 1908 : promulgation dans la colonie du décret du 17 janvier relatif au régime domanial, confirmant la dépêche ministérielle du 21 décembre 1907.

12 février 1908 : arrêté relatif à la fondation de la société La libre pensée calédonienne.

12 février 1908 : arrêté interdisant de vendre de l'alcool aux indigènes après huit heures du soir.

13 février 1908 : circulaire du gouverneur Liotard aux présidents des commissions municipales pour organiser le rapatriement des Javanais, un crédit de 20 000 F ayant été prévu à cet usage au budget. Les demandes de nouveaux engagés doivent être communiquées au syndic de l'immigration.

19 février 1908 : avis du syndic de l'immigration ; les demandes de main-d'œuvre loyaltienne doivent être communiquées. Conditions : 12 F par mois dont deux à remettre aux jeunes et dix qui seront remises aux familles. Le passage, la nourriture et l'habillement sont à la charge de l'engagiste.

24 février 1908 : nombreux arrêtés entérinant la renonciation de la SLN à 22 concessions minières diverses, ainsi que celles d'autres concessionnaires.

5 mars 1908 : expropriation pour cause d'utilité publique (le chemin de fer) de trois terrains appartenant à la succession Higginson à Koutio-Kouéta, Tongoué et Nemba, pour 1 000 F.

16 mars 1908 : Pierre Brun, secrétaire général, remplira les fonctions de gouverneur par intérim à la suite de la nomination du gouverneur Liotard en Guinée.

17 mars 1908 : fermeture de l'école de Plum.

13 mars 1908 : arrêté portant réorganisation du service des travaux publics.

25 mars 1908 : mort de Marie-Agnès Moore-Wilson, propriétaire à Tipindjé.

28 mars 1908 : arrêté de déchéance, contre Poupart et ses enfants, des lots 6 et 7 du centre de Grochain (Ponérihouen).

28 mars 1908 : arrêté modifiant la répartition du détachement de la gendarmerie en la diminuant.

21 avril 1908 : discours de Pierre Brun, gouverneur par intérim, à l'occasion de l'ouverture de la session extraordinaire du

Conseil général. Deux thèmes principaux : faire le bilan de l'application du tarif douanier mis en place en 1892 et rappeler que la vocation de la Nouvelle-Calédonie est certes minière, mais aussi agricole grâce à la petite colonisation libre.

14 avril 1908 : arrêté déterminant le nombre de conseillers municipaux à élire en vue des élections du 3 mai.

1^{er} mai 1908 : arrêté portant création d'une réserve de trois hectares dans la vallée de la Crouen.

3 mai 1908 : élections municipales.

9 mai 1908 : élection du maire de Nouméa et de ses adjoints.

14 mai 1908 : nomination d'une commission de surveillance du jardin d'essai de Yahoué.

21 mai 1908 : décision de nomination d'une commission chargée d'étudier la maladie des caféiers de Hienghène.

21 mai 1908 : arrêté portant affectation aux indigènes de la tribu de Méré d'une parcelle de 4,26 hectares sur la rive gauche de la Koua.

21 mai 1908 : arrêté de déchéance, contre Victor Parent fils, des lots n° 14 et n° 5 de culture et de pâturages de la rive gauche de Voh.

21 mai 1908 : arrêté portant subvention aux communes de Poindimié (2 910 F) et de Houailou (1 700 F) sur le budget local pour l'entretien des chemins et des bacs.

22 mai 1908 : arrivée du gouverneur Richard.

1^{er} juin 1908 : brève allocution prononcée par le gouverneur Richard pour l'ouverture de la session extraordinaire du Conseil général.

6 juin 1908 : arrêté autorisant la remise au Domaine d'une partie du bétail et du matériel de la ferme-école de Yahoué.

18 juin 1908 : audience du contentieux : nombreuses protestations suite aux élections municipales du 3 mai.

30 juin 1908 : arrêté portant approbation d'une cession de terrain (100 hectares) par les indigènes de la tribu de Koumac.

30 juin 1908 : arrêté portant approbation d'une cession de terrain (8,10 hectares) par le petit chef Munemoin de la tribu de Nékoué, près de Houailou.

30 juin 1908 : arrêté portant affectation à la Commission municipale de Kaala-Gomen des lots n° 38, 39, 47 et 48 pour y édifier le logement du médecin, une école et une place publique.

30 juin 1908 : arrêté de déchéance, contre Plaud Pierre, des lots n° 47, 48 et 49 de culture et n° 22 de pâturage du centre de Témala.

4 juillet 1908 : nomination d'une commission chargée d'examiner les conditions de cession d'une parcelle de la réserve indigène de Gorou (12 hectares) à Ponérihouen.

8 juillet 1908 : arrêté convoquant, le 9, le conseil municipal en session extraordinaire sur les questions suivantes : établissement de hauts fourneaux sur le territoire de la commune, cahier des charges de l'éclairage de la ville, réparation à apporter à la conduite d'eau, budget supplémentaire, examen des comptes de gestion du maire et approbation s'il y a lieu.

13 juillet 1908 : circulaire relative à la surveillance des jeunes originaires des colonies n'y résidant pas temporairement.

24 juillet 1908 : arrêté fixant l'indemnité de logement à laquelle pourront prétendre les instituteurs qui ne sont pas logés.

25 juillet 1908 : mise en adjudication de la réfection d'une partie du sentier muletier de Voh à Hienghène.

1^{er} août 1908 : l'Office colonial organise une exposition des produits textiles originaires des colonies françaises et demande des échantillons de coton calédonien.

10 août 1908 : arrêté portant ouverture d'un cimetière à Kaala-Gomen.

10 août 1908 : arrêté promulguant le décret du 25 mars 1908, fixant à 10 F le droit à percevoir pour la délivrance des permis d'exploitation.

10 août 1908 : arrêté portant approbation d'une cession de terrain (25 hectares) par les indigènes de la tribu de Koumac pour former le lot n° 57 du lotissement de Koumac (rive gauche).

14 septembre 1908 : arrêté autorisant les navires à se rendre directement sur les côtes de Nouvelle-Calédonie, soit pour y embarquer des minerais et autres produits du pays, soit pour y débarquer du gros matériel destiné aux installations minières qui devra être installé dans des hangars où la douane pourra les vérifier.

14 septembre 1908 : arrêté portant prélèvement d'une somme de 12 590,04 F au profit du service local. Cette somme sera en partie utilisée pour la réfection des routes et des chemins endommagés par les pluies et inondations survenues en juin 1908 (6 000 F).

14 septembre 1908 : suppression de la réserve de Tao (253,70 hectares) dont la population a été évacuée sur Diahoué.

14 septembre 1908 : arrêté supprimant à compter du 1^{er} octobre la délivrance de riz aux lépreux indigènes isolés dans des léproseries. La nourriture et l'entretien des malades isolés seront entièrement à la charge des tribus auxquelles ils appartiennent, moyennant une rétribution de 2,50 F par malade attribuée au grand chef.

21 septembre 1908 : promulgation du décret du 28 juillet 1908, portant application de la loi du 21 juin 1907 sur les règles du mariage qui deviennent plus rigoureuses.

22 septembre 1908 : décision nommant une commission chargée de la réception des automobiles.

30 septembre 1908 : la démission du surveillant Estivié est acceptée ainsi que la prise en charge de son retour en France.

5 octobre 1908 : décision portant sur la répartition d'une somme de 4 020,25 F entre les différents planteurs de coton de la colonie.

15 octobre 1908 : arrêté infligeant une suspension d'un mois à l'avocat. Lemière pour faute professionnelle.

16 octobre 1908 : arrêtés de déchéance, contre Louis Lavergne, du lot n° 7 de Dogny, et contre Paul Bossi du lot n° 6 de Tiouandé.

16 octobre 1908 : arrêté portant ouverture d'une subvention supplémentaire de 3 750 F à la culture du café, caoutchouc et coton.

16 octobre 1908 : arrêté autorisant M. Dubuisson à rechercher de l'or et autres métaux précieux dans le Diahot et ses affluents.

4 novembre 1908 : un poste fixe de deux gendarmes est créé à Voh et à Yaté.

6 novembre 1908 : décision portant cession au service local d'un immeuble de l'administration pénitentiaire situé à La Foa.

1^{er} décembre 1908 : arrêté de déchéance, contre Victor Fontaine, des lots n° 57 de culture et 47 de pâturage du centre de Témala.

15 décembre 1908 : révocation du grand chef Amane. Suppression des fonctions de grand chef de la région des Poyes.

28 décembre 1909 : arrêté portant modification de certaines dispositions prises par le Conseil général.

29 décembre 1908 : décision supprimant au médecin de Païta, Théophile Mialaret, la subvention de 2 000 F qui lui était allouée.

29 décembre 1908 : arrêté créant un service des affaires indigènes et de l'immigration.

30 décembre 1908 : création d'un emploi de médecin de colonisation à Bourail. La résidence de celui de Hienghène est transférée à Oubatche. Une indemnité annuelle de 1 500 F sera payée sur le budget des commissions municipales desservies.

30 décembre 1908 : arrêté au sujet de l'état civil indigène, faisant obligation de déclarer toutes les naissances et les décès.

9 janvier 1909 : avis du chef du service des affaires indigènes et de l'immigration ; tous les engagés devront, avant le 1^{er} mars, se faire connaître et régulariser leur situation ainsi que celle de leurs engagés, sous peine de mesures répressives.

16 janvier 1909 : arrêté réglant la comptabilité du service des affaires indigènes et de l'immigration pour essayer d'y introduire de l'ordre et de la rigueur.

25 janvier 1909 : interdiction aux fonctionnaires de rien publier sans l'autorisation du ministre.

19 février 1909 : arrêté modifiant celui du 9 août 1898 accordant des permis de résidence pour les engagés, renouvelables dans le délai d'un mois après leur expiration.

11 février 1909 : les écoles entretenues sur les budgets de l'administration pénitentiaire de La Foa, de Farino et de Boghen seront prises en charge à compter du 1^{er} mars 1909 par le budget des commissions municipales.

19 février 1909 : Étesse, sous-inspecteur de l'agriculture, est remis à la disposition du ministre des Colonies. Il devra quitter la colonie le 17 mars 1909.

5 février 1909 : arrêté réglant l'électrification de Nouméa.

25 février 1909 : arrêté réglant les conditions du rapatriement des Indochinois, des Javanais et des Indiens.

27 février 1909 : arrêté réglant la répartition du détachement de la gendarmerie (92 gendarmes au total pour toute la Nouvelle-Calédonie).

2 mars 1909 : arrêté portant approbation par le grand chef Gravinié des nouvelles limites de la réserve de Méoué à Canala (elle passe de 1 342,4 hectares à 129,20 hectares).

9 mars 1909 : arrêté portant désaffectation d'une parcelle de terrain de la réserve de Nakéty, de 24,99 hectares pour servir de cimetière.

11 mars 1909 : la tribu de Coulna cessera à compter de ce jour d'être placée sous la dépendance du grand chef Goa de Hienghène. Les villages de Haut-Coulna et de Bas-Coulna seront indépendants et auront pour chefs Oudane pour le premier et Cavéat pour le second.

18 mars 1909 : arrêté de déchéance, contre Olivier Bouquet, du lot n° 11 de Tiouandé (25 hectares).

19 mars 1909 : arrêté réglant les conditions dans lesquelles les immigrants indochinois, javanais et indiens peuvent obtenir la résidence libre : huit ans de présence et renoncement au rapatriement.

19 mars 1909 : arrêté fixant les rations journalières des indigènes en traitement à l'infirmerie, ou placés au dépôt, ou punis à l'orphelinat.

19 mars 1919 : le ministère des Colonies interdit aux fonctionnaires de se livrer à des opérations commerciales.

3 avril 1909 : arrêté supprimant l'atelier de discipline de l'ilot Freycinet.

5 avril 1909 : opérations à effectuer au titre de l'emprunt. Sur le premier versement de 800 000 F, un prélèvement de 400 000 F servira à payer les arriérés, consistant en dettes aux particuliers, des exercices 1907 et antérieurs.

5 avril 1909 : arrêté prescrivant la mise en vente des animaux et d'une partie du matériel du jardin d'essai de Yahoué.

5 avril 1909 : arrêté de déchéance, contre Florentin Durand, des lots n° 66 de culture et 40 de pâturage du centre de Témala.

10 avril 1909 : arrêté créant un service de l'enseignement et chargeant le principal du collège des fonctions de chef de ce service.

22 avril 1909 : arrêté interdisant la circulation des engagés en ville après 9 heures du soir, sauf autorisation spéciale.

1^{er} mai 1909 : arrêté portant rattachement du service topographique au service des mines.

10 mai 1909 : arrêté promulguant le décret du 19 février 1909, autorisant la colonie à contracter un emprunt de 3 400 000 F, pour un délai maximal de 50 ans, à 4,5 % d'intérêt.

13 mai 1909 : circulaire à tous les chefs des services locaux attirant leur attention sur la gravité de la situation financière de la colonie et les moins-values des recettes qui atteignent 60 000 F au 30 avril 1909. Ceux-ci sont donc incités à ne plus engager que les dépenses vraiment indispensables.

5 avril 1919 : arrêté portant résiliation du marché passé avec M. Ravaux pour travaux sur la route Moindou-Bourail.

10 mai 1909 : arrêté portant cession d'une partie de la réserve de Koumac (86,5 hectares), pour la somme de 1500 F, attribuée au grand chef Téain ainsi qu'à Devet et Tiadoune.

10 mai 1909 : arrêté de déchéance contre B. Bardy, d'un terrain de 25 hectares à Moindou.

10 juin 1909 : Adrien Jules Bonheure est nommé gouverneur intérimaire de la Nouvelle-Calédonie.

17 mai 1909 : arrêté supprimant le service de l'agriculture.

17 juin 1909 : arrêté convoquant les électeurs de la circonscription de Nouméa le 18 juillet, consécutivement à l'annulation de l'élection de Gex par le Conseil d'État.

17 juin 1909 : l'école mixte de Boghen est provisoirement transférée à Nessadiou.

17 juin 1919 : cession de 3,45 hectares de la réserve de Tiéti au colon Émile Panne, sur sa demande.

17 juin 1919 : ouverture d'un crédit de 50 000 F sur les fonds de l'emprunt pour payer le montant des travaux de raccordement du chemin de fer au quai de Nouméa.

27 juin 1909 : conseil du Contentieux administratif : un délai supplémentaire d'un an est accordé à la société Le Chrome pour l'établissement et la remise à l'Administration des projets d'ouvrage de captation de la Yaté.

2^e trimestre 1909 : premières marques de bétail déposées par des indigènes.

2 juillet 1909 : arrêté de déchéance, contre Henri Réveillon, du lot n° 25 de Koumac.

2 juillet 1909 : arrêté supprimant les wagons de 1^{re} classe sur le chemin de fer entre Nouméa et Dumbéa.

18 juillet 1909 : M. Lenez est élu conseiller général par 403 voix, sur 1 426 électeurs inscrits.

20 juillet 1909 : arrêté désignant la presqu'île de Ducos comme lieu de relégation collective. L'île des Pins est donc évacuée.

22 juillet 1909 : arrêté modifiant la chambre d'agriculture.

13 août 1909 : arrêté portant réorganisation du service topographique, qui est désormais rattaché au service des mines, et fixation des attributions des géomètres

17 août 1909 : arrêtés de déchéance contre Émile Mézières du lot n° 10 de Faja (25,50 hectares), contre François Chevalier des lots n° 17 de culture (5,55 hectares) et 23 de pâturage (7,33 hectares) de Voh (rive gauche), et contre Jérôme Arnould du lot n° 10 de la Haute-Boghen (25,65 hectares).

20 août 1909 : discours du gouverneur Richard pour l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général. Se réjouissant de l'emprunt enfin accordé, le gouverneur constate une amélioration considérable dans l'état des affaires, la crise semblant s'atténuer et le travail reprenant. Après avoir évoqué

la reprise des travaux du chemin de fer, il évoque successivement les différents services administratifs et les principales modifications et améliorations qui leur ont été apportées, suite aux remarques de l'inspecteur Fillon et aux protestations de la population locale. Il insiste sur la nouvelle ligne de conduite de l'administration, fondée sur la neutralité, et se réjouit de l'apaisement du climat politique.

17 août 1909 : arrêté remettant au service local les anciens postes militaires de Hienghène, Koné et Ponérihouen.

17 août 1909 : cession d'une partie des réserves de Koumac (20 hectares) et de Nékoué-Koura (7,50 hectares) pour 500 F et 200 F.

17 août 1909 : Melle Berton est autorisée à ouvrir une école privée à Paagoumène et, le 19, Mme Vve Estivie est nommée gérante du bureau de poste.

28 août 1909 : arrêté réunissant en un poste unique les deux postes de médecin de colonisation de Canala et de Ponérihouen, dont le centre est fixé à Canala.

4 septembre 1909 : arrêté interdisant la liberté de circulation entre la presqu'île de Ducos, affectée aux relégués hommes, et l'îlot Brun, affecté aux femmes.

14 septembre 1909 : arrêté portant promulgation, dans l'étendue du Commissariat général du Pacifique, du décret réglant l'organisation financière et administrative des

îles Wallis et Futuna. Il est institué un budget spécial mis à la disposition du gouverneur de Nouvelle-Calédonie, alimenté par les recettes et les taxes locales et les subventions accordées par l'État.

16 septembre 1909 : départ du gouverneur ; Richard Bonhoure est à nouveau gouverneur par intérim.

2 octobre 1909 : décision du gouverneur prescrivant l'installation d'un poste de gendarmerie à Koumac.

5 octobre 1909 : arrêté investissant les gendarmes commandants de brigades ou de postes de l'intérieur des fonctions d'officiers de police judiciaire.

11 octobre 1909 : arrêté portant détermination des conditions d'expropriation pour l'établissement de la partie du chemin de fer entre Dumbéa et Païta.

17 octobre 1909 : élections de MM. Puget et Degand au Conseil général.

18 octobre 1909 : décision rétablissant le coup de canon de huit heures du soir.

25 novembre 1909 : discours du gouverneur Bonhoure pour l'ouverture de la session budgétaire du Conseil général. Entre autres réformes, il propose l'application de « l'Act Torrens » et du système de « l'homestead » aux concessions attribuées, ainsi qu'une réelle application de l'isolement pour limiter l'expansion de la lèpre.

25 octobre 1909 : arrêté interdisant aux indigènes non citoyens et aux immigrants de circuler dans les rues et les faubourgs de la ville après huit heures du soir.

4 novembre 1909 : décision instituant une commission pour l'exploitation des arbres à latex, la circulation et la vente du caoutchouc.

6 novembre 1909 : arrêté portant ouverture d'un crédit de 82 000 F sur les fonds de l'emprunt pour le raccordement de la gare de Nouméa avec le quai.

6 novembre 1909 : arrêté instituant le chemin de Farino comme chemin de grande communication.

6 novembre 1909 : arrêté relatif aux opérations financières à effectuer au titre de l'emprunt de 3 400 000 F.

6 novembre 1909 : arrêté de déchéance, contre Achille Bouscasse, du lot n° 17 de la Haute-Pouébo.

15 novembre 1909 : arrêté de déchéance, contre Joseph Lacombe, des lots n° 50 A et B du périmètre de Saint-Vincent.

15 novembre 1909 : arrêté concernant le marché public de la ville de Nouméa.

4 décembre 1909 : arrêté portant ouverture des postes téléphoniques de Nindien et de Nékoué reliés au poste central de Houailou.

Sources archivistiques

Archives métropolitaines

Centre des archives d'outre-mer

- Publications officielles :

Notice sur la transportation à la Guyane française et à la Nouvelle-Calédonie pour les années 1886-1895, Imprimerie administrative, Melun, 1900-1901, 2 t. en 6 vol.

Notice sur la relégation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie (1889-1899)

- Série géographique, Nouvelle-Calédonie : NCL 5, 8, 19, 21, 25, 26, 27, 29, 30, 85, 148, 150, 177, 178, 180, 198, 203, 204, 210, 231

- Direction du contrôle :

Contr. 821 : mission d'inspection Adam (1895-1896), rapports n°s 24, 32, 33, 38, 36, 37, 40, 44, 45 et mission d'inspection Arnaud (1897), rapports n°s 1, 4

Contr. 822 : mission d'inspection Méray (1902), rapports n°s 28, 31, 41, 45, 50, 52, 54, 62, 63, 83

Contr. 823 : mission d'inspection Fillon (1907), rapports n°s 3, 4, 7, 24, 26, 33, 34, 42, 43, 49, 52 à 55, 57, 64, 66, 67, 68, 70, 82 à 104

Contr. 824 : mission d'inspection Revel (1911-1912), rapports n°s 35, 44, 47, 49

Contr. 826 : mission d'inspection Bougourd (1918-1919), rapport n° 106

- Série Colonies : H 67, H 68, H 838, H 1843, H 1857, H 1860, H 1861, H 1863, 1864, H 2034, H 4836

- Fonds de la Direction des affaires politiques : Aff. Pol. 282, 285, 3196

- Série Affaires économiques : affeco 783, 784, 785, 786, 800 et 801

- Série Généralités : GEN 244

- Série Travaux Publics : TP1 319, 320, 321

- Direction du personnel et de la comptabilité : EE II 947 (3), 1149 (5), 1988 (6)

- Archives du Comité central français pour l'outre-mer : 100 APOM 2, 3, 4 à 8, 92 à 95, 105 à 108

- Registre des télégrammes : Départ : 42 (1894), 51 (1895), 59 (1896), 63 (1897) et Arrivée : 46 (1894), 55 (1895), 63 (1896), 72 (1897)

- Journaux : *Bulletin de l'Union coloniale* (1895-1897), *La Quinzaine coloniale* (1897-1910), *La Politique coloniale* (1898-1905), *L'Océanie française* (1911-1913)

Archives parisiennes

Archives nationales

- Annales de la Chambre des députés, débats parlementaires, sessions ordinaires de 1889 et de 1893

- Annales de la Chambre des députés, débats parlementaires, sessions budgétaires (1902-1909)

- Dossiers de fonctionnaires : F 1 bJ 472, F1 b*1 537, Fo. 213

Ministère des Affaires étrangères

CCC Sydney, vol. 6 (1891-1896), vol. 7 (1897-1899), vol. 8 (1899-1901)

CCC Melbourne, vol. 6 (1889-1891), vol. 7 (1891-1894), vol. 8 (1895-1898), vol. 9 (1899-1901)

CCC Wellington, vol. 6 (1889-1901)

Archives du ministère de la Défense : 12 H 1, 12 H 2

Archives de la Société des Missions évangéliques de Paris : H 2100 micro-fiches n° 2020 à 2074

Archives du Grand Orient de France : boîtes I à IV (période 1869-1914)

Archives Raymond H. Leenhardt

Archives provinciales

Archives de la chambre de commerce de Marseille : M.M. 42, 387, 403, 440, 506, 535 et M.R.4.4.6.1.2

Archives départementales des Vosges, de la Savoie et de la Haute-Savoie

Les archives calédoniennes

Archives territoriales de Nouvelle-Calédonie

- Procès-verbaux du Conseil général entre 1885 et 1912

- *Le Bulletin Officiel de la Nouvelle-Calédonie* entre 1870 et 1905

- *Le Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie* entre 1885 et 1912

- *Annuaire de la Nouvelle-Calédonie* entre 1870 et 1915

- *Guide Étienne* entre 1853 et 1900

- Versements d'archives : 44 W, cartons 123 à 171, 107 W,

145 W, 145 W 370, 145 W 178, 145 W 180, 1J10

- *Journal Le Radical*

- Archives privées : fonds Albert David

Bibliothèque Bernheim

- *L'Indépendant* de 1888 à 1889

- *Le Colon* de 1888 à 1890

- *La France Australe* de 1890 à 1912

- *La Calédonie* de 1892 à 1906

- *La Bataille* de 1893 à 1894

- *La Vérité*, 1895

- *La liberté néo-calédonienne* de 1896 à 1897

- *Le Bulletin du Commerce de la Nouvelle-Calédonie* de 1899 à 1912

- *Le Républicain* de 1906 à 1910

Archives de la ville de Nouméa : procès-verbaux du Conseil municipal de 1885 à 1912 (27 W 202)

Tribunal de Nouvelle-Calédonie : registres d'état civil

Service des hypothèques : fichier des lotissements de colonisation

Service des mines : dossier mine Lucky Hit, rapport Glasser (1904)

Service topographique : cartes diverses

Les archives des communes de l'intérieur : procès-verbaux des commissions municipales de Koné, de Poindimié et de Voh et courrier-départ des commissions municipales de Ponérihouen et de Voh

Archives de l'archevêché de Nouvelle-Calédonie : AAN 128.1 à 6, 129.1, 135.1 à 7, 136.1 à 4

Archives de la SLN : SH/122, 270, 278



Sitographie

www.noumea.nc/ma-mairie/les-archives-municipales

<http://etudescoloniales.canalblog.com/>

www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/

www.adck.nc

<http://colonialcorpus.hypotheses.org/>

<http://www.e-toilepacifique.fr>

<http://photographesenoutremerpacifique.blogspot.com/>

www.archives.gouv.nc/

www.genealogie.com/archives.../Nouvelle-Calédonie

Bibliographie des années 1890-1910

- ANONYME, *Francs-maçons en terre kanake ou Histoire de la Franc-maçonnerie en Nouvelle-Calédonie, 1864-1984*, Loge Fraternité Australe, texte dactylographié
- ANONYME, *Notice pratique sur la culture du caféier en Nouvelle-Calédonie*, Imprimerie calédonienne, Nouméa, 1895, 116 p.
- « Les Javanais de Nouvelle-Calédonie en 1920 » in *Revue Agricole*, 1920, in *Bulletin de la SEHNC*, n° 24, Nouméa, 1975, p. 41-54
- « Les missionnaires de Nouvelle-Calédonie au sujet de l'enquête administrative de Wagap publiée au *Journal officiel* du 6 janvier, Réponse et défense de la mission » in *L'Écho de la France catholique*, Imprimerie catholique, Saint-Louis, 1900, 176 p.
- ADAMS Ron, QUANCHI Max, *Culture Contact in the Pacific*, Cambridge University Press, Cambridge, 1993, 186 p.
- ADI Catherine, *Les travailleurs javanais sous contrat en Nouvelle-Calédonie de 1896 à 1955*, Université de Franche-Comté, mémoire de maîtrise, Besançon, 1996, 164 p.
- ADI Catherine, « Travailleurs immigrés sous contrat : les Javanais » in *Vos papiers, s'il vous plaît, les différents statuts de la population calédonienne de 1853 à 1946*, Musée de la Ville de Nouméa, Nouméa, 2007, p. 86-89
- AGERON Charles-Robert, *L'anticolonialisme en France de 1871 à 1914*, PUF, Dossier Clio, n° 67, Paris, 1973, 96 p.
- AGERON Charles-Robert, *France coloniale ou parti colonial ?*, PUF, Paris, 1978, 302 p.
- AGNIEL Guy, *De la collectivité humaine à la collectivité locale de droit commun. L'évolution vers la structure communale en Nouvelle-Calédonie (1853-1977)*, SEHNC, publication n° 51, Nouméa, 1983, 249 p.
- AGULHON Maurice, *La République, 1880 à nos jours*, Hachette, Paris, 1990, 525 p.
- ALBERTI Jean-Baptiste, Étude sur la colonisation à la Nouvelle-Calédonie, *Colonisation pénale, colonisation libre*, Faculté de droit de l'Université de Paris, thèse de doctorat, Éd. Larose, Paris, 1909, 284 p.
- ALDRICH Robert, *The French Presence in the South Pacific (1842-1940)*, MacMillan, Londres, 1990, 387 p.
- ANDRÉ Sylvie, « Paul Bloc : utopie et réalité coloniale en Nouvelle-Calédonie » in *Actes du cinquième colloque*, CORAIL, Nouméa, 1993, p. 135-143
- ANGLEVIEL Frédéric, CAPECCHI Bernard, TERRIER-DOUYÈRE Christiane, *La Nouvelle-Calédonie : Histoire CM*, CTRDP, Nouméa, 1989, 92 p.
- ANGLEVIEL Frédéric (sous la dir. de), *Du Caillou au Nickel, contribution à l'archéologie industrielle de la Province Sud*, UFP/CTRDP, Nouméa, 1996, 279 p.
- ANGLEVIEL Frédéric (sous la dir. de), *101 Mots pour comprendre l'histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Éd. Île de Lumière, Nouméa, 1997, 225 p.
- ANGLEVIEL Frédéric (sous la dir. de), *Répertoire du fonds des thèses et mémoires Thèse-Pac sur la Nouvelle-Calédonie et le Pacifique Sud*, Association Thèse-Pac et Service Territorial des Archives de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 2000, 86 p.
- ANGLEVIEL Frédéric, « Le gouverneur et les libertés publiques en Nouvelle-Calédonie (1853-1903). Logique centralisatrice et opposition duale » in *La loi du 28 pluviôse an VIII deux cents ans après : le préfet et les libertés (XIX^e-XX^e siècles), actes du colloque*, École pratique des Hautes Études, Limoges, 2000, 234 p.
- ANGLEVIEL Frédéric, FAESSEL Sonia, *Si Nouméa m'était contée... Anthologie*, GRHOC, Nouméa, 2000, 140 p.
- ANGLEVIEL Frédéric, *Historiographie de la Nouvelle-Calédonie ou l'émergence tardive de deux écoles historiques antipodéennes*, Publibook, Paris, 2003, 360 p.
- ANGLEVIEL Frédéric (sous la dir. de), *Une histoire en 100 histoires : l'histoire calédonienne à travers 100 destins hors du commun*, Bambou Éd., GRHOC, Nouméa, 2004, 110 p.
- ANGLEVIEL Frédéric, *Les fondements de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Définition, périodisation, sources*, CDP, coll. « Université », Nouméa, 2004, 201 p.
- ANGLEVIEL Frédéric (sous la dir. de), *La Nouvelle-Calédonie, terre de métissages*, Annales d'histoire calédonienne, n° 1, Les Indes Savantes, Paris, 2004, 274 p.
- ANGLEVIEL Frédéric, *Histoire de la Nouvelle-Calédonie. Nouvelles approches, nouveaux objets*, L'Harmattan, Paris, 2006, 350 p.
- ANGLEVIEL Frédéric, GAUZÈRE Richard, *Nomenclature de la scriptophilie calédonienne et néo-hébridaise, actions, obligations et emprunts*, GHROC, Nouméa, 2013, 180 p.
- ANGLEVIEL Frédéric, *Histoire illustrée de Nouvelle-Calédonie*, Footprint Pacifique, Nouméa, 2013, 216 p.
- ANTHEAUME Bernard, « Extraction minière et métallurgie depuis les origines » in *Atlas de l'ORSTOM*, Paris, 1981, planche 41
- ARCHAMBAULT Marius, *La colonisation et la question indigène en Nouvelle-Calédonie*, Imp. Girardi et Audebert, Dôle, 1904, 63 p.
- ARENDT Hannah, *Les origines du totalitarisme, l'impérialisme*, Fayard, 1984, 348 p.
- Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, ORSTOM, Paris, 1981, 172 p.
- Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, IRD et Congrès de la Nouvelle-Calédonie, Marseille, 2012, 260 p.
- AZÉMA Jean-Pierre, WINOCK Michel, *La Troisième République*, Hachette/Pluriel, Paris, 1986, 510 p.
- BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, « Civiliser : l'invention de l'indigène » in *Culture coloniale, la France conquise par son Empire, 1871-1931*, Éd. Autrement, 2003, p. 149-162
- BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, VERGÈS Françoise, *La République coloniale, Essai sur une utopie*, Albin Michel, Paris, 2003, 172 p.
- BARBANÇON Louis-José, *L'archipel des forçats. Histoire du bagne de Nouvelle-Calédonie (1863-1931)*, Presses universitaires du Septentrion, 2003, 448 p.
- BARBANÇON Louis-José, DEVAMBEZ Véronique, « Les damnés du Chéribon » in *Paroles de la Grande Terre et des îles*, Nouméa, 1992, n° 1, p. 49-51, et n° 2, p. 43-45
- BARBANÇON Louis-José, SAND Christophe, *Caledoun. Histoire des Arabes et Berbères de Nouvelle-Calédonie*, Association des Arabes et des amis des Arabes de Nouvelle-Calédonie, coll. « Archeologia Pasifika », 2013, 276 p.
- BARBAULT Gaston, BROU Bernard, « Maurice JANISEL : le plus grand des colons de Nouvelle-Calédonie » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 62, Nouméa, 1985, p. 3-29
- BARBE Dominique, *Histoire du Pacifique, des origines à nos jours*, Éd. Perrin, Paris, 2008, 688 p.
- BAUDOIN Henri, *La Banque de l'Indochine*, Éd. A. Pedone, Paris, 1903, 232 p.
- BAUDOUX Georges, *Les Blancs sont venus*, SEHNC, publication n° 63, Nouméa, 1972, 186 p.
- BAUDOUX Georges, *Il fut un temps... Souvenirs du bagne*, SEHNC, publication n° 6, Nouméa, 1974, 273 p.
- BEAUCARNOT Jean-Louis, *Quand nos ancêtres partaient pour l'aventure*, J.C. Lattès, Paris, 1997, 342 p.
- BEAUCHET Ludovic, *Transportation et colonisation pénale à la Nouvelle-Calédonie*, Bureaux de la Revue politique et parlementaire, Paris, 1898, 95 p.
- BENCIVENGO Yann, *La société Le Nickel, une entreprise au cœur de la naissance de l'industrie du nickel (1880-1914)*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris-I, Paris, 2010, 1 031 p.
- BENSA Alban, *Nouvelle-Calédonie, un paradis dans la tourmente*, Découvertes Gallimard, Paris, 1990, 192 p.
- BENSA Alban, RIVIERRE Jean-Claude (sous la dir. de), *Le Pacifique, un monde épars*, L'Harmattan, Paris, 1999, 214 p.
- BENSA Alban, RIVIERRE Jean-Claude, *Les chemins de l'alliance : l'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie (région de Touhoaire linguistique cémuhil)*, SELAF, Paris, 1982, 586 p.
- BERNARD Augustin, *L'archipel de la Nouvelle-Calédonie*, Hachette, Paris, 1895, 458 p.
- BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Histoire de la France au XX^e siècle*, t. I : 1900-1930, Éd. Complexe, Paris, 1992, 573 p.
- BINOCHÉ-GUEDRA Jacques, *La France d'Outre-mer, 1815-1962*, Masson Histoire, Paris, 1992, 248 p.
- BLADINIÈRES Gilbert, *Tavaka : lanu'imoana : mémoires de voyages*, ADCK, Nouméa, 2009, 213 p.
- BLOC Paul, *Les filles de la Néma et le colon Brossard*, édition à compte d'auteur, Nouméa, 1965, 363 p.
- BLOC Paul, *Les confidences d'un cannibale*, édition à compte d'auteur, Nouméa, 1966, 258 p.
- BOE Max, *L'œuvre de la mission mariste en Nouvelle-Calédonie*, Imprimerie calédonienne, Nouméa, 1901, 100 p.
- BOGLIOLO François, *Gare l'areu, sur les traces biographiques de Jean Mariotti*, Éd. Grain de Sable, 1995, 111 p.
- BONNEMAISON Joël, *Gens de pirogue et gens de terre, les fondements géographiques d'une identité, l'archipel du Vanuatu, essai de géographie culturelle*, ORSTOM, Paris, 1996, 435 p.
- BONVALLOT Jacques, GAY Jean-Christophe (sous la dir. de), *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, IRD et Congrès de la Nouvelle-Calédonie, Marseille, 2012, 260 p.
- BORDON René, « Nouméa vers 1890 » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 29, Nouméa, 1976, p. 9-27
- BOUBIN-BOYER Sylvette, « La démocratisation des institutions en Nouvelle-Calédonie à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle » in *Bulletin de l'APHGNC*, n° 12, Nouméa, 1998
- BOUBIN-BOYER Sylvette, *De la Première Guerre mondiale en Océanie : les guerres de tous les Calédoniens (1914-1919)*, Presses Universitaires du Septentrion, Lille, 2003, 888 p.
- BOULAY Roger, *La maison kanak*, Éd. Parenthèses, ADCK-ORSTOM, Nouméa, 1990, 165 p.
- BOURGEY Eugène, *Notice ethnologique sur la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, mœurs et coutumes des habitants*, Maisonneville, Grenoble, 1870, 58 p.
- BOYER Sylvette, *L'impact de la Grande Guerre sur le microcosme calédonien, 1914-1920*, mémoire de DEA, Université française du Pacifique, Nouméa, 1993, 108 p.
- BRANDA Paul, *Lettres d'un marin, Calédonie, Le Cap, Sainte-Hélène*, Éd. G. Fischbacher, Paris, 1881, 369 p.
- BRAUDEL Fernand, LABROUSSE Étienne (sous la dir. de), *Histoire économique et sociale de la France*, t. IV, Quadrige/PUF, Paris, 1993, 971 p.
- BRIDON Édouard, *Histoire abrégée mais très véridique des mines en Nouvelle-Calédonie*, Imprimerie nouméenne, Nouméa, 1890, 119 p., réédité in *Pour une histoire des mines de Nouvelle-Calédonie*, SEHNC, publication n° 56, Nouméa, 1996, p. 15-101
- BROU Bernard, HENRIOT Éveline, « Les colons de Koné avant 1893 » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 116, Nouméa, 1998, p. 87-100
- BROU Bernard, HENRIOT Éveline, « Les colons de Voh avant 1895 » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 114, Nouméa, 1998, p. 3-11
- BROU Bernard, *Histoire de la Nouvelle-Calédonie : les temps modernes 1774-1925*, SEHNC, publication n° 4, Nouméa, 1973, 320 p.
- BROU Bernard, *Espoirs et réalités, La Nouvelle-Calédonie de 1925 à 1945*, SEHNC, publication n° 9, Nouméa, 1975, 306 p.
- BROU Bernard, *Lieux historiques de Ducos-Nouvelle*, SEHNC, publication n° 28, Nouméa, 1981, 91 p.
- BROU Bernard, « Le gouverneur Noël Pardon » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 85, Nouméa, 1990, p. 61-65
- BROU Bernard, « Les colons Feillet avant Feillet, la colonisation de M. Eugène Étienne (1889-1904) » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 108, Nouméa, 1996, p. 65-74
- BROU Bernard, *Richesses minières en Nouvelle-Calédonie*, Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1980, 32 p.
- BRUNTSCHWIG Henri, *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français*, Armand Colin, Paris, 1960, 205 p.
- BUISSON Virginie, *Honoré Bonnaventure – matricule 17 – de la Commune à la Nouvelle-Calédonie*, ANOM, Aix-en-Provence, 2000, 22 p.
- BUTTET Catherine, *Histoire d'un échec ? Mise en valeur et pouvoirs publics en Nouvelle-Calédonie (1870-1914)*, thèse de doctorat, Université de Provence, 1995, 584 p.
- CACOT Jean, « Souvenirs de Houaïlou » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 72, Nouméa, 1987, p. 76-80
- CAMOUILLY Charles de, « La plantation du café en Nouvelle-Calédonie » in *Notice à l'usage des émigrants n° 11*, Ministère des Colonies, Melun, 1899, 14 p.
- CAMOUILLY Charles de (sous la dir. de Paul Feillet, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie), « La plantation de café en Nouvelle-Calédonie » in *Notice à l'usage des émigrants n° 9*, Ministère des Colonies, 1895, 14 p.
- CAROL Jean, *La Nouvelle-Calédonie minière et agricole*, Enquêtes coloniales, Paul Ollendorf, Paris, 1899, 121 p.
- CAROL Jean, *Le Bagne*, Paul Ollendorf, Paris, 1903, 301 p., réédité par Éd. du Caillou, Nouméa, 1979, 265 p.
- CARON François, « La France des patriotes de 1851 à 1918 » in *Histoire de France*, Fayard, Paris, 1985, réédité en livre de poche, Paris, 1996, 734 p.
- CATON Johannes, *Journal d'un déporté de la Commune à l'île des Pins, 1871-1879*, Éd. France-Empire, Paris, 1986, 486 p.
- CAUVILLE Gérard, *Le mémorial de la boxe calédonienne*, Éd. Teddy, Nouméa, 2006, 375 p.
- CHAILLEY-BERT Joseph, *La politique coloniale de la France, l'âge de l'agriculture*, Armand Colin, Paris, 1896, 65 p.
- CHAULET Jean-Luc, *Lifou, Pacifique-Sud, Une chronique de la Nouvelle-Calédonie de 1876 à 1916 d'après la correspondance de Benjamin Goubin, missionnaire et Ardéchois*, textes présentés et édités par Jean-Luc Chaulet, Annonay, 1985, 227 p.
- CHAUVEAU Eugène, *Drames de l'établissement des sociétés minières en Nouvelle-Calédonie (Mines et Grandes Compagnies)*, SEHNC, publication n° 56, Nouméa, 1996, 232 p.
- CHÈNE Claudy, « Déportation kanak en terre indochinoise, à Paulo-Condore » et « Déportation tonkinoise en terre calédonienne » in *Île d'exil, terre d'asile : les déportations politiques et les expulsions en temps de guerre en Nouvelle-Calédonie*, Musée de la Ville de Nouméa, Nouméa, 2005
- CHÈNE Claudy, « Le statut des engagés tonkinois » in *Vos papiers, s'il vous plaît, les différents statuts de la population calédonienne de 1853 à 1946*, Musée de la Ville de Nouméa, Nouméa, 2007, p. 46-51
- CHÈNE Claudy, « Le corps des engagés tonkinois : contraintes et soumissions » in *Corps à corps avec l'histoire, le corps dans l'histoire*, Musée de la Ville de Nouméa, Nouméa, 2011, p. 100-105
- CHEVALIER Luc, *Tablettes nouméennes 1854-1899*, Rotary Club, Nouméa, 1966, 120 p.
- CHEVALIER Luc, *Nouméa rétro : 1854-1939*, 2 vol., Éd. du Cagou, Nouméa, 1988, 157 p.
- CHEVALIER Luc, FEVAI Jean-Claude, *Les armées en Nouvelle-Calédonie de 1853 à 1939*, Éd. du Cagou, Nouméa, 1989, 211 p.
- CHEVALIER Luc, *Nouméa de l'an 1854 à l'an 2000*, Éd. du Cagou, Nouméa, 1998, 199 p.
- CLIFFORD James, *Maurice Leenhardt, personne*

et mythe en Nouvelle-Calédonie, Éd. Jean-Michel Place, Paris, 269 p.

COMITÉ DE PROTECTION ET DE DÉFENSE DES INDIGÈNES, *Spoliation des indigènes de la Nouvelle-Calédonie*, Constant Laguerre, Paris, 1901, 36 p.

COMITÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE TAVAKA, *Tavaka lanu'imoana*, Nouméa, 2009, 213 p.

COMITÉ MAURICE LEENHARDT, *Commémoration du centenaire Maurice Leenhardt, 1878-1954, pasteur et ethnologue*, Paris, 1978, 107 p.

Commission d'enquête nommée à l'occasion des troubles de Wagap, Ina et Tiéti, *Dossier complet*, Imprimerie calédonienne, Nouméa, 1900, 183 p.

Conseil général de la Nouvelle-Calédonie à Monsieur le Ministre des Colonies, *Exposé de la situation de la colonie*, Imprimerie calédonienne, Nouméa, 1894, 15 p.

COQUILHAT Georges, *La presse en Nouvelle-Calédonie au XIX^e siècle*, SEHNC, publication n° 38, Nouméa, 1987, 230 p.

COQUILHAT Georges, « Au XIX^e siècle, les cales de halage du port de Nouméa » in *Du Caillou au Nickel, contribution à l'archéologie industrielle de la Province Sud*, UFP/CTDRP, Paris, 1996, p. 115-124

COQUILHAT Georges, « L'aménagement du port de Nouméa (1853-1903) 1^{ère} partie : le quai » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 76, Nouméa, 1998, p. 13-42

CORRE Bruno, *Histoire du service des affaires indigènes de Nouvelle-Calédonie, affaires indigènes, indigénat et politiques indigènes de 1856 à 1954, assimilation ou ségrégation ?*, mémoire de DEA, UFP, Nouméa, 1997, 108 p.

CREUGNET Jean-Marie, *Le cercle austral, 1909*, Éd. Paterna Paternis, Nouméa, 157 p.

CREUGNET Jean-Marie, *Dies irae 1899-1901*, Éd. Paterna Paternis, Nouméa, 512 p.

CREUGNET Jean-Marie, *Errata 1905, 1906, 1907*, Éd. Paterna Paternis, Nouméa, 431 p.

CREUGNET Jean-Marie, *Gazette de la Belle Époque 1901*, Éd. Paterna Paternis, Nouméa, 248 p.

CREUGNET Jean-Marie, *Gazette de la Belle Époque 1902*, Éd. Paterna Paternis, Nouméa, 526 p.

CREUGNET Jean-Marie, *Gazette de la Belle Époque 1903*, Éd. Paterna Paternis, Nouméa, 454 p.

CREUGNET Jean-Marie, *Gazette de la Belle Époque 1904*, Éd. Paterna Paternis, Nouméa, 362 p.

CREUGNET Jean-Marie, *In illo tempore 1893-1898*, Éd. Paterna Paternis, Nouméa, 463 p.

CREUGNET Jean-Marie, *Little bit, un Zoreille australien à Nouméa, 1908*, Éd. Paterna Paternis, Nouméa, 195 p.

CUDENET Gabriel, *La question du Domaine en Nouvelle-Calédonie et dans les autres colonies*, Chevalier-Maresca, Paris, 1894, 53 p.

DAUPHINÉ Joël, *Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie (1853-1903)*, L'Harmattan, Paris, 1987, 160 p.

DAUPHINÉ Joël, *Les spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie (1853-1913)*, L'Harmattan, Paris, 1989, 350 p.

DAUPHINÉ Joël, *Houailou 1894-1902*, CTRDP, coll. « Points d'histoire », Nouméa, 1990, 42 p.

DAUPHINÉ Joël, « Le métissage biologique dans la Nouvelle-Calédonie coloniale (1853-1939) » in *Colonies, territoires et sociétés, l'enjeu français*, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 217-222

DAUPHINÉ Joël, « Un aspect de la traite négrière en Océanie : l'exemple néo-hébridaï (1865-1905) » in *Ultramarines*, n° 14, IHCC et AMAROM, Aix-en-Provence, 1997, p. 11-20

DAUPHINÉ Joël, *Canala et la France : 1854-1863*, CTRDP, coll. « Points d'histoire », Nouméa, 1990, 44 p.

DAVILLE Ernest, *Guide de l'émigrant en Nouvelle-Calédonie*, A. Challamel et L. Chailley éditeurs, Paris, 1894, 124 p.

DAVILLE Ernest, *Guide pratique du colon en Nouvelle-Calédonie*, J. André, Paris, 1901, 215 p.

DE CORDEMOY H. Jacob, *Gommes, résines et végétaux qui les produisent*, Annales de l'Institut colonial de Marseille, 1900

DECKKER Paul de (sous la dir. de), *Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIX^e siècle*, Condamnés, Colons, Convicts, Coolies, Chàn Dang, Actes du colloque universitaire international PAC 93, L'Harmattan, Paris, 1994, 431 p.

DECKKER Paul de, TOULLELAN Pierre-Yves, « La France et le Pacifique » in *Revue française d'his-*

toire d'outre-mer, n° 284-285, Société française d'histoire d'outre-mer, Paris, 1990, 364 p.

DELATHIÈRE Jerry, *Ils ont créé La Foa*, Mairie de La Foa, 2000, 380 p.

DELATHIÈRE Jerry, « Une fiscalité coloniale : l'impôt de capitation et le régime des prestations » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 173, Nouméa, 2012, p. 434 à 453

DELATHIÈRE Jerry, *Negropo rive gauche*, L'Harmattan, Paris, 2009, 246 p.

DELBOS Georges, *L'Église catholique en Nouvelle-Calédonie, un siècle et demi d'histoire*, Desclée, Paris, 1993, 455 p.

DELIGNON dit BUFFON Lucien, *Les aliénations de terres et la colonisation libre agricole en Nouvelle-Calédonie*, A. Challamel, Paris, 1898, 180 p.

DELRORD Philadelphie, *Mon voyage d'enquête en Nouvelle-Calédonie : août-septembre 1899*, Société des Missions évangéliques de Paris, Paris, 1901, 234 p.

DELVINQUIER Benoît, « Les commissions municipales en Nouvelle-Calédonie au XIX^e siècle » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 121, Nouméa, 1999, p. 3-14

DELVINQUIER Benoît, LEGEARD Luc, DEPOTÈRE Roger, « Les colons alsaciens-lorrains de Moindou » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 120, 1999, p. 27-69

DELVINQUIER Benoît, HENRIOT Évelyne, CUER Rose-May, « Création et évolution du centre agricole de Koné 1881-1900 » in *Bulletin de la SEHNC*, nos 164, 165, 166, 168, 170, 172, 173, Nouméa, 2010 à 2012

DESCHANEL Paul, *Les intérêts français dans l'Océan Pacifique*, Berger-Levrault, Paris, 1888, 365 p.

DEVAMBEZ Véronique, *Archipel des Belep (Nouvelle-Calédonie) : essai de monographie historique (1856-1918)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Aix-Marseille-I, 1989, 125 p.

DEVAMBEZ Véronique, *Main-d'œuvre et colonisation en Nouvelle-Calédonie : 1858-1950*, mémoire de DEA, Aix-Marseille-I, 1991, 103 p.

DEVAMBEZ-ARMAND Véronique, « Chronologie de la main-d'œuvre immigrée sous contrat en Nouvelle-Calédonie (1869-1939) » in *Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIX^e siècle*, Condamnés, Colons, Convicts, Coolies, Chàn Dang, L'Harmattan, Paris, 1994, p. 208-218

DEVILLERS F., « Installation d'un colon » in *La vie du colon en Nouvelle-Calédonie*, Comité Duplex, Paris, réédité par le Kivans Club du Mont-Dore, Nouméa, 1898, puis 1975, 104 p.

DEVILLERS Georges, « Les familles nombreuses en Nouvelle-Calédonie » in *L'Océanie française*, n° 136, Paris, 1934, p. 48-53

DIZIER Jacques, « Au secours d'une race qui se meurt » in *L'Océanie française*, n° 115, Paris, 1930, p. 91-93

DOCHERTY James C., *Historical Dictionary of Australia*, The Sarerow Press, Inc. Metuchen, N.J. et Londres, 1992, 209 p.

DONET-VINCENT Danielle, *Il était une fois un bague colonial... Vie d'un fonctionnaire civil de l'administration pénitentiaire entre Nouvelle-Calédonie, Guyane et Afrique (1890-1945)*, Ibis rouge, Cayenne, 2012, 158 p.

DOUGLAS Bronwen, « Power, Discourse and the Appropriation of God : Christianity and Subversion in a Melanesian Context » in *History and Anthropology*, ANU, Canberra, vol. 9, n° 1, 1995, p. 57

DOUMENGE François et Jean-Pierre, « Le Pacifique, l'océan, ses rivages et ses îles : trente ans de recherches scientifiques françaises dans le Pacifique » in *Îles et archipels*, n° 14, CRET et IOM, Bordeaux, 1991, 509 p.

DOUMENGE Jean-Pierre, *Du terroir... à la ville : les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*, CEGET et CNRS, Travaux et Documents de géographie tropicale n° 46, Talence, 1986, 488 p.

DOUSSET-LEENHARDT Roselène, *Terre natale, terre d'exil*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1976, 316 p.

DOUSSET-LEENHARDT Roselène, *Colonialisme et contradictions : les causes de l'insurrection de 1878*, L'Harmattan, Paris, 1978, 206 p.

DOUSSET-LEENHARDT Roselène, *La tête aux anti-*

podes, récit autobiographique, Éd. Galilée, Paris, 1980, 124 p.

DOUYÈRE Christiane, ANGLEVIEL Frédéric, CAPECCHI Bernard (sous la coord. de), *La Nouvelle-Calédonie, Histoire*, CTRDP, Nouméa, 1992, 95 p.

DUFOR-DEVAMBEZ Geneviève, *Charles Devambe, pionnier en Nouvelle-Calédonie*, Seriba, Paris, 1990, 111 p.

DUPAQUIER Jacques (sous la dir. de), *Histoire de la population française*, t. III, 1789-1914, PUF, Paris, 1988

DURAND Jules, « La colonisation pénale » in *La Revue des revues*, Paris, 1899, p. 449-472

DURAND Jules, « Bois d'ébène » in *La Revue des revues*, Paris, 1900, p. 565-585

DUROY Lionel, *Hienghène ou le désespoir calédonien*, Éd. Barrault, Paris, 1988, 320 p.

DUSSY Dorothée, *Nouméa ville océanienne*, Éd. Kathala, 2012, 288 p.

ÉVRARD Auguste, « La Nouvelle-Calédonie, son avenir agricole, industriel et commercial » in *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, n° 6, Lille, 1893, p. 381-405

FABERON Florence et Jean-Yves, *Religion et société en Nouvelle-Calédonie et en Océanie*, Centre Michel de l'Hospital, Clermont-Ferrand, 2013, 484 p.

FAUCHER Jean-André, *Dictionnaire maçonnique*, Éd. Jean Picollec, Paris, 1981, 344 p.

FAURE-BOURDONCLE Marie-Thérèse, KLING Georges, *Les rues de Nouméa*, SEHNC, publication n° 40, Nouméa, 1988, 322 p.

FEILLET Jacques, « La ploutocratie aux antipodes » in *Pages libres*, n° 367, Paris, 1908, p. 25-43

FEILLET Jacques, « Recensement de 1906, comparé à celui de 1901 » in *Le Mois colonial et maritime*, Paris, 1906, p. 551-552 et 614-618

FEILLET Jacques, « Démographie calédonienne » in *L'Océanie française*, n° 60, Paris, 1922, p. 2-3

FEILLET Paul, *Discours pour l'ouverture du Conseil Général de la Nouvelle-Calédonie*, Imprimerie calédonienne, Nouméa, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1900, 1901, 1902

FEILLET Paul, « La colonisation pénale en Nouvelle-Calédonie » in *Revue pénitentiaire*, 24^e année, Paris, 1897, p. 882-887

FEILLET Paul, « La politique indigène en Nouvelle-Calédonie » in *Année coloniale*, 2^e année, Paris, 1900, p. 21-39

FEILLET Paul, « Programme de colonisation libre en Nouvelle-Calédonie » in *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, t. XVII, Paris, 1895, p. 541-544

FERRÉ Georges, *Bagnards, Colons et Canaques*, Éd. de la Nouvelle Revue Critique, Paris, 1932, 256 p., réédité par Éd. du Caillou, Nouméa, 1980, 303 p.

FILIPPI Orso, *Le Mémorial de Nouméa, 1859-1999, à travers 140 ans d'histoire du conseil municipal*, Planète Mémo, Nouméa, 1999, 366 p.

FLETCHER Robert-James, *Îles paradis, îles d'illusion, Lettres des mers du Sud*, Le Sycomore, Paris, 1979, 228 p.

FRAYSSÉ Alphonse, « La colonisation en Nouvelle-Calédonie, réponse... au R. P. Piolet » in *La Quinzaine coloniale*, n° 28, Paris, 1898, p. 97-100

FROMENT Georges, « La colonisation pénale » in *Le Mois colonial et maritime*, 1^{re} année, Paris, 1903, p. 176-183, p. 206-216, p. 244-250

GALLET Gustave, *Notice sur la Nouvelle-Calédonie*, Imprimerie du Gouvernement, Nouméa, 1884, 57 p.

GALLET Gustave, « La culture du café en Nouvelle-Calédonie » in *Bulletin de l'exposition permanente des colonies*, t. II, Paris, 1894, p. 425-431

GANIAGE Jean, *Histoire contemporaine du Maghreb*, Fayard, 1994, 822 p.

GASCHER Pierre, « Les problèmes de main-d'œuvre en Nouvelle-Calédonie, 1853-1900 » in *Cahiers d'histoire du Pacifique*, n° 1, Paris, 1974, p. 6-26

GASCHER Pierre, *La Belle au bois dormant : regard sur l'administration coloniale en Nouvelle-Calédonie de 1874 à 1894*, SEHNC, publication n° 8, Nouméa, 1975, 278 p.

GASCHER Pierre, « L'établissement de l'impôt de capitation en Nouvelle-Calédonie » in *Cahiers d'histoire du Pacifique*, n° 6, Paris, 1977, p. 28-35

GAUHAROU Léon, *Géographie de la Nouvelle-Calédonie et dépendances* (publié par ordre de M. le Contre-Amiral Courbet), Imprimerie du Gouvernement, Nouméa, 1882, 146 p., 2^e édition, Imprimerie nouméenne, Nouméa, 1892, 126 p.

GIRARDET Raoul, *L'idée coloniale en France, 1871-1962*, Hachette/Pluriel, Paris, 1993, 506 p.

GLASSER M. E., « Rapport à M. le Ministre des Colonies sur les richesses minérales de la Nouvelle-Calédonie » in *Annales des mines*, Éd. Vve Charles Dunod, Paris, 1904, 557 p.

GODEY Charles, *Tablettes d'un ancien fonctionnaire*, t. I, Challamel, Paris, 1886, 341 p.

GRIFFITH Georges, *In an unknown prison land, An account of convicts and colonists in New Caledonia with jottings out and home*, Hutchinson, London, 1901, 324 p.

GRIMAL Henri, *Histoire du Commonwealth britannique*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 1971, 125 p.

GUIART Jean, *Destin d'une église et d'un peuple, Nouvelle-Calédonie, essai monographique d'une œuvre missionnaire protestante*, Éd. Mouvement du christianisme social, Paris, 1959, 88 p.

GUIART Jean, « Les événements de 1917 en Nouvelle-Calédonie » in *Journal de la Société des Océanistes*, n° 29, Paris, 1970, p. 265-282

GUIART Jean, *La terre est le sang des morts*, Éd. Anthropos, Paris, 1983, 327 p.

GUILCHER André, *L'Océanie*, PUF, coll. « Magellan », Paris, 1969, 295 p.

GUILLAUME Pierre, *Le Monde colonial, XIX^e-XX^e siècles*, Armand Colin, Paris, 1974, 282 p.

GUYON Joseph, « La colonisation calédonienne » in *L'Océanie française*, n° 81, Paris, 1925, p. 2-4

HENRIQUE Louis, *Nos contemporains, galerie coloniale et diplomatique*, Éd. des Bureaux de la politique coloniale, Paris, 1898, 146 p.

HOBSBAWN Éric J., *L'ère des empires, 1875-1914*, Hachette/Pluriel, Paris, 1997, 495 p.

HOLLYMAN K.J., BUTLER A.S.G., *Le lexique du bague en Nouvelle-Calédonie*, Observatoire du français dans le Pacifique, CNRS et Université d'Auckland, Didier-Érudition, 1994, 197 p.

HOWE K.R., *Les îles Loyauté, histoire des contacts culturels de 1840 à 1900*, traduction de Georges Pisier, SEHNC, publication n° 19, Nouméa, 1978, 251 p.

HUETZ DE LEMPS Alain, *L'Océanie française*, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 619, Paris, 1963, 128 p.

JACQUES Charles, « Le caféier en Nouvelle-Calédonie » in *L'Océanie française*, n° 128, Paris, 1932, p. 106-107

JACQUIER Yves (sous la dir. de), AMIOT Isabelle, TERRIER Christiane (coord.), *Histoire : Cycle 3, Nouvelle-Calédonie*, CDPNC, Nouméa, 2007, 178 p.

JEANNENEY Ambroise, *La Nouvelle-Calédonie agricole. Renseignements pratiques pour les émigrants*, Challamel, Paris, 1894, 344 p.

JEANNIN Paul, *L'évasion*, édition à compte d'auteur, Paris, 1972, 319 p.

JOCTEUR Marius, *Souvenirs d'un colon. Fondation du centre de Voh*, Comité du souvenir, Voh, 1951, 30 p.

JULIEN Charles-André, *Histoire de l'Océanie*, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 75, Paris, 1971, 128 p.

JUMELLE Henri, *Les ressources agricoles et forestières des colonies françaises*, Éd. Barlatier, Marseille, 442 p.

JUNG Émile, *Histoire d'un colon en Indochine, ancien administrateur, planteur au Tonkin*, Éd. Junvin, Paris, 1903, 225 p.

Kanak, l'art est une parole, catalogue de l'exposition, Éd. Musée du quai Branly et Actes Sud, 2013, 340 p.

KASARHEROU Christiane, *Contribution à l'étude de démographie historique de la Nouvelle-Calédonie, 1853-1920*, CTRDP, Nouméa, 1988, 125 p.

KOHLER Jean-Marie, PILLON Patrick, Économie domestique mélanésienne et développement. *L'Opération café*, Office culturel, scientifique et technique canaque, Nouméa, 1986, 195 p.

KOHLER Jean-Marie, SHINEBERG Dorothy, « Argent, religion et pouvoir en Nouvelle-Calédonie. A. Ballande et les évêques (1885-1935) » in *Journal de la Société des Océanistes*, n° 95, Paris, 1992, p. 151-183

KOHLER Jean-Marie, « Religions et dynamique sociale en Nouvelle-Calédonie » in *Effectifs et*

- pratiques religieuses, ORSTOM, Nouméa, 1980, 155 p.
- KOYABASHI TADAO, *Les Japonais en Nouvelle-Calédonie, histoire des émigrés sous contrat*, traduit du japonais par Keiko Akaza-Raulet, SEHNC, publication n° 48, Nouméa, 1992, 174 p.
- « La France et l'outre-mer, un siècle de relations monétaires et financières », colloque tenu à Bercy les 13, 14 et 15 novembre 1996, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris, 1996, 750 p.
- LACOUR-GAYET Robert, *Histoire de l'Australie*, Fayard, Paris, 1973, 558 p.
- LAFFORGUE G., *L'élevage à la Nouvelle-Calédonie*, Challamel, Paris, 1905, 115 p.
- LA HAUTIERE Ulysse de, *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie, voyage sur la côte orientale*, Challamel aîné, Paris, 1869, 267 p.
- LALÛRE Amour, *Le café dans l'État de Saint-Paul (Brésil)*, Challamel, Paris, 1909, 420 p.
- LAMBERT Jean-Marie, *La nouvelle politique indigène en Nouvelle-Calédonie, le capitaine Meunier et ses gendarmes, 1918-1954*, L'Harmattan, Paris, 1999, 240 p.
- LANESSAN Jean-Marie Antoine de, *Rapport sur le budget de l'exercice 1884*, Chambre des députés, t. III, annexes, n° 3087, Paris, 1885, p. 652-740
- LANESSAN Jean Marie Antoine de, *Principes de colonisation*, Félix Alcan, Paris, 1897, 283 p.
- LAUBREAU Jeannine, *Les Asiatiques en Nouvelle-Calédonie*, DES de géographie, Montpellier, 1965, 200 p.
- LAUX Claire, *Le Pacifique aux XVIII^e et XIX^e siècles, une confrontation franco-britannique, enjeu colonial et rivalité géopolitique (1763-1914)*, Karthala, Paris, 2011, 334 p.
- LEENHARDT Maurice, *Gens de la Grande Terre*, Gallimard, Paris, 1953, 223 p.
- LEENHARDT Maurice, « Les événements de 1917 en Nouvelle-Calédonie : géographie des tribus et des chefs » in *Journal de la Société des Océanistes*, n° 58-59, Paris, 1978, p. 19-22
- LEENHARDT Maurice, *Notes d'ethnologie néo-calédonienne*, Institut d'Ethnologie, Paris, 1930, 265 p., réédité in *Travaux et Mémoires*, n° 8
- LEENHARDT Raymond, VASSEUR J., « Mindia Wepoe Nedja, grand chef des Houaïlou (1856-1921) » in *Journal de la Société des Océanistes*, n° 84, Paris, 1987, p. 31-48
- LEENHARDT Raymond, « La réquisition des indigènes en Nouvelle-Calédonie » in *L'homme*, Paris, 1977, p. 85-88
- LEENHARDT Raymond, « Figures mélanésiennes : le grand chef Amane des Poyes de 1898 à 1917 » in *Journal de la Société des Océanistes*, n° 58-59, Paris, 1978, p. 23-35
- LEENHARDT Raymond, « Un tournant de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie : Maurice Leenhardt (1878-1954) » in *Monde non chrétien*, 1978, p. 236-252
- LEENHARDT Raymond, *Au vent de la Grande Terre, les îles Loyalty de 1840 à 1895*, Paris, 1980, 204 p.
- LEGEARD Luc, « Des princes comoriens en Nouvelle-Calédonie » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 167, Nouméa, 2011, p. 39-61
- LE GOUPILS Marc, « Un normand colon » in *La Revue de Paris*, Paris, 1907, p. 748-760 et p. 65-92
- LE GOUPILS Marc, *L'œuvre du Gouverneur Feillet en Nouvelle-Calédonie*, Imprimerie nouméenne, Nouméa, 1902, 46 p.
- LE GOUPILS Marc, « Un type de colonisation administrative. La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie » in *Bulletin de la Société internationale de science sociale*, Paris, 1905, p. 100
- LE GOUPILS Marc, *Comment on cesse d'être colon. Six années en Nouvelle-Calédonie*, Bernard Grasset, Paris, 1910, 368 p.
- LE GOUPILS Marc, *Dans la brousse calédonienne. Souvenirs d'un ancien planteur 1898-1904*, Perrin, Paris, 1928, 302 p.
- LEGRAND Maximilien Albert, *Au pays des Canaques, La Nouvelle-Calédonie et ses habitants en 1890*, Librairie militaire de L. Baudouin, Paris, 1893, 212 p.
- LEJEUNE Dominique, *La France de la Belle Époque, 1896-1914*, Armand Colin, Paris, 1997, 191 p.
- LEMÉTAYER Nathalie, *La franc-maçonnerie en Nouvelle-Calédonie*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-IV, 1988, 203 p.
- LEMÉTAYER Nathalie, *Paul Feillet (1857-1903), le parcours d'un fonctionnaire colonial sous la Troisième République*, mémoire de DEA d'histoire, Université de Paris-IV, 1995, 117 p.
- LEMÉTAYER-REZZI Nathalie, *Servir la République : prosopographie de hauts fonctionnaires coloniaux de 1880 à 1914*, thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, 2005, 958 p.
- LE RÉVÉREND André, *Lyautey*, Fayard, Paris, 1983, 496 p.
- LERICHE Fernande, *Soupep, Ambroisine et autres récits*, Association des amis du livre et de la reliure, Bibliothèque Bernheim, Nouméa, 1997, 235 p.
- Le Temps des colonies*, numéro spécial de la revue *L'Histoire*, n° 69, Le Seuil, Paris, 1984, 130 p.
- LEROY-BEAULIEU Paul, *De la colonisation chez les peuples modernes*, Guillaumin, Paris, 1882, 659 p.
- LEROY-BEAULIEU Pierre, *Les nouvelles sociétés anglo-saxonnes, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud*, Armand Colin, Paris, 1901, 487 p.
- Les plantations dans le Pacifique Sud*, numéro spécial du *Journal de la Société des Océanistes*, t. XLII, Paris, 1986, 220 p.
- LESCURE Philippe, *Vos racines, essai d'histoire des débuts de l'évangélisation de la Nouvelle-Calédonie*, Limoges, 1967, 183 p.
- LIAUZU Claude, *Colonisation : droit d'inventaire*, Armand Colin, Paris, 2004, 352 p.
- LUNEAU François, « L'œuvre des catéchistes (en Nouvelle-Calédonie) » in *Annales de la Société de Marie*, n° 36, Lyon, 1927, p. 605-612
- MANNONI Oscar, *Psychologie de la colonisation*, Le Seuil, Paris, 1950, 158 p.
- MARCHAND Léon, *L'évangélisation des indigènes par les indigènes dans les îles centrales du Pacifique, de Tahiti à la Nouvelle-Calédonie*, Montauban, 1911, 212 p.
- MAREC Yannick, *Vers une République sociale ? Un itinéraire d'historien. Culture politique, patrimoine et protection sociale aux XIX^e et XX^e siècles*, PU Rouen, coll. « Histoire & Patrimoines », Rouen, 2010, 543 p.
- MARSEILLE Jacques, *Empire colonial et capitalisme français*, Le Seuil, coll. « Points Histoire », Paris, 1989, 459 p.
- MARTIN Jean, *Lexique de la colonisation française*, Dalloz, Paris, 1988, 396 p.
- MARTIN Jean, *L'Empire triomphant, 1871-1940*, Denoël, coll. « L'Aventure coloniale de la France », Paris, 1991, 569 p.
- MAURER Jean-Luc, MAGI Marcel, SIBAN Marie-Jo, *Les Javanais du Caillou. Des affres de l'exil aux aléas de l'intégration, sociologie historique de la communauté indonésienne de Nouvelle-Calédonie*, Cahiers d'Archipel, n° 35, EHESS, Paris, 2006, 367 p.
- MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la III^e République, 1871-1898, Nouvelle histoire de la France contemporaine*, t. X, Le Seuil, coll. « Points Histoire », Paris, 252 p.
- MEMMI Albert, *Portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*, Payot, Paris, 1973, 177 p.
- MERLE Isabelle, *Expériences coloniales : la Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*, Belin Éd., 1995, 479 p.
- MERLE Isabelle, « Le régime de l'indigénat et l'impôt de capitation en Nouvelle-Calédonie, de la force et du droit : la genèse d'une législation d'exception ou les principes fondateurs d'un ordre colonial » in *Colonies, territoires et sociétés, l'enjeu français*, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 223-241
- MEULEAU Marc, *Des pionniers en Extrême-Orient, histoire de la Banque de l'Indochine (1875-1975)*, Fayard, Paris, 1990, 646 p.
- MEYER Jean, TARRADE Jean, REY-GOLDZEIGUER Annie, THOBIE Jacques, *Histoire de la France coloniale, des origines à 1914*, Armand Colin, Paris, 1990, 847 p.
- MICHEL Marc, *Gallieni*, Fayard, Paris, 1989, 363 p.
- MIÈGE Jean-Louis, *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, PUF, coll. « Nouvelle Clio », Paris, 1973, 427 p.
- MIMANDE Paul (pseud. de Paul Marie Armand de Beuverand, vicomte de La Loyère), *Criminopolis*, Calmann-Lévy, Paris, 1897, 319 p.
- Miroirs du colonialisme*, numéro spécial de *Terrain*, n° 28, Carnets du patrimoine ethnologique, Ministère de la Culture, Paris, 184 p.
- Mission de la Nouvelle-Calédonie, *Documents*, Imprimerie Emmanuel Vitte, Lyon, 1897, 52 p.
- MOGLIA Suzanne, « L'installation des colons libres dans la vallée de Sarraméa » in *Bulletin de l'APHGNC*, n° 12, Nouméa, 1998, p. 53-58.
- MOLLIER Jean-Yves, GEORGE Jocelyne, *La plus longue des républiques, 1870-1940*, Fayard, Paris, 1994, 872 p.
- MOLLIER Jean-Yves, *Le scandale de Panama*, Fayard, Paris, 1991, 564 p.
- MOLLIER Jean-Yves, « Administration pénitentiaire, colonies agricoles et colonisation en Nouvelle-Calédonie » in *Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIX^e siècle, Condammés, Colons, Convicts, Coôlies, Chàn Dang*, L'Harmattan, Paris, 1994, p. 48-64
- MONCELON Léon, *Les récidivistes à la Nouvelle-Calédonie*, lettre à M. Schœlcher, sénateur, membre du Conseil Supérieur des Colonies, Imprimerie de A. Thornley, Paris, 1885, 3 p. auto-graphiées
- MONCELON Léon, « Les colons, les transportés, les récidivistes à la Nouvelle-Calédonie » in *Conférence faite à la Société de géographie commerciale de Paris*, A. Derenne, Paris, 1885, 23 p.
- MONCELON Léon, *Le bain et la colonisation pénale à la Nouvelle-Calédonie par un témoin oculaire*, Charles Bayle, Paris, 1886, réédité par les Éd. du Caillou, Nouméa, 1990, 247 p.
- MONCELON Léon, « Le café à la Nouvelle-Calédonie » in *Bulletin de la Société géographique commerciale de Bordeaux*, Bordeaux, 1897, t. XX, p. 97-109, p. 129-145, p. 178-196
- MONTAGNON Pierre, *Dictionnaire de la colonisation française*, Éd. Pygmalion, 2010, 866 p.
- MOORE Clive, LECKIE Jacqueline, DOUG Munro, *Labour in the South Pacific*, James Cook University of Northern Queensland, Townsville, 1990, 335 p.
- MORET-LAUBREAU Janine, « Les Asiatiques en Nouvelle-Calédonie », in *Bulletin de la SEHNC*, n° 19, Nouméa, 1974, p. 1-17
- MOUREY Charles, BRUNEL Louis, *L'année coloniale*, Librairie illustrée Montgredien, 1900, 442 p.
- MULJONO-LARUE Fidayanti, *L'histoire de l'immigration des Javanais sous contrat en Nouvelle-Calédonie*, Diplôme de recherche et d'études appliquées, INALCO, Paris, 1990, 74 p.
- MULJONO-LARUE Fidayanti, *L'immigration javanaise en Nouvelle-Calédonie de 1896 à 1950*, CTR-DP et Association indonésienne de Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 1995, 118 p.
- MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *Les bâtisseurs : architecture à Nouméa*, catalogue de l'exposition, Ville de Nouméa, Nouméa, 1996, 161 p.
- MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *Villes en dess(e) in : plans, cartes et espaces à Nouméa*, catalogue de l'exposition, Ville de Nouméa, Nouméa, 1997, 143 p.
- MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *Regards de femmes*, catalogue de l'exposition, Ville de Nouméa, Nouméa, 1998, 161 p.
- MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *De sport en score : l'épopée du sport en Nouvelle-Calédonie*, catalogue de l'exposition, Ville de Nouméa, Nouméa, 2000, 157 p.
- MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *150 ans de mémoire collective calédonienne*, catalogue de l'exposition, Ville de Nouméa, Nouméa, 2003, 119 p.
- MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *Île d'exil, terre d'asile*, catalogue de l'exposition, Ville de Nouméa, Nouméa, 2005, 139 p.
- MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *Vos papiers, s'il vous plaît, les différents statuts de la population calédonienne de 1853 à 1946*, catalogue de l'exposition, Ville de Nouméa, Nouméa, 2007, 103 p.
- MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *L'accord musical : histoire des musiques en Nouvelle-Calédonie de 1843 à 2008*, catalogue de l'exposition, Ville de Nouméa, Nouméa, 2008, 168 p.
- MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *Nouméa-Papeete, 150 ans de liens et d'histoire*, catalogue de l'exposition, Ville de Nouméa, Nouméa, 2012, 220 p.
- NAEPELS Michel, *Histoires de terres kanakes. Conflits fonciers et rapports sociaux dans la région de Houaïlou (Nouvelle-Calédonie)*, Belin, 1998, 380 p.
- NAVARRO Laurent, *Rock NC*, Tabu éditions, Nouméa, 2009, 255 p.
- NOIRIEL Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France, XIX^e siècle-XX^e siècle*, Hachette, Paris, 1992, 190 p.
- Nouvelle-Calédonie : 40 ans d'histoire politique*, La Documentation Française, Paris, 1988, 63 p.
- O'REILLY Patrick, « Paul Feillet gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, 1894-1903 » in *Revue d'histoire des colonies*, n° 138, Paris, 1953, p. 216-248
- O'REILLY Patrick, *Bibliographie méthodique, analytique et critique de la Nouvelle-Calédonie*, Société des Océanistes, publication n° 4, Paris, 1955, 365 p.
- O'REILLY Patrick, *Calédoniens, répertoire bio-bibliographique de la Nouvelle-Calédonie*, Société des Océanistes, Paris, 1980, 416 p.
- OZOUF Mona, *L'école, l'église et la République, 1871-1914*, Le Seuil, coll. « Points Histoire », Paris, 1992, 260 p.
- PAILLARD Yvan-Georges, *Expansion occidentale et dépendances mondiales, fin du XVIII^e siècle-1914*, Armand Colin, Paris, 1994, 341 p.
- PANOFF Michel, « La plantation : unité de production et creuset culturel » in *Journal de la Société des Océanistes*, n° 82-83, Paris, 1986, p. 3-6
- PANOFF Michel, *Tahiti métisse*, Denoël, Paris, 1989, 291 p.
- PAPIN Bernard, *Vie et mort de Ludovic Papin chez les Canaques*, L'Harmattan, Paris, 1997, 130 p.
- PARDON Noël, « Extrait d'un rapport à M. le Sous-Secrétaire d'État des Colonies sur la situation de l'Administration pénitentiaire en 1891 (Transportation et relégation) » in *Revue pénitentiaire*, Paris, 1891, p. 889-916
- PARDON Noël, « L'Act Torrens et son application en Nouvelle-Calédonie » in *Bulletin de la Société d'Études Coloniales et Maritimes*, n° 117, Paris, 1892, p. 127-131
- PAUTHONIER, POIGNAND, POURTALET, *Comment se constituent certaines sociétés, la vérité sur les comptoirs français de l'Océanie*, Nouvelles Imprimeries Nouméennes, Nouméa, 1902, 61 p.
- PELATAN Louis, *Lettres calédoniennes adressées à M. de Lanessan, délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil Supérieur des Colonies*, Imprimerie du Colon, Nouméa, 1889, 82 p.
- PELTIER Isabelle, 1885-2010, *Du Conseil général au Congrès de la Nouvelle-Calédonie*, Éd. Congrès de la Nouvelle-Calédonie, 2011, 288 p.
- PELTIER Isabelle, *Païta, tant d'histoires à raconter*, Ville de Païta, 2013, 198 p.
- PENTECOST Denyse-Anne, *L'appel du Pacifique*, Laffont, Paris, 1998, 330 p.
- PERSSON Yves, *La Nouvelle-Calédonie et l'Europe (1774-1853)*, Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1954, 215 p.
- PÉTRON MARCEL, *De Port-de-France à Nouméa*, Éd. Présence du passé, Nouméa, 1991, 94 p.
- PHILCAT Alex, *La révolte des Poyes en Nouvelle-Calédonie*, Académie européenne du livre, Nanterre, 1989, 89 p.
- PIERRE Michel, *Le dernier exil : histoire des bagnes et des forçats*, Gallimard, Paris, 1989, 192 p.
- PIMONT Emmanuelle, *L'œuvre du Gouverneur Feillet en Nouvelle-Calédonie*, mémoire de maîtrise, Université de Paris-Sorbonne, 1990, 166 p.
- PINEAU-SALAÛN Marie, *Les Kanak et l'école. Socio-histoire de la scolarisation des Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie (1853-1998)*, thèse de doctorat de sociologie, Laboratoire de Sciences Sociales de l'École Normale Supérieure, Paris, 2000, 708 p.
- PISIER Georges, *Kouïé ou l'île des Pins, essai de monographie historique*, SEHNC, publication n° 1, Nouméa, 1971, 389 p.
- PISIER Georges, *Bibliographie de la Nouvelle-Calédonie, 1955-1982*, SEHNC, publication n° 34, Nouméa, 1983, 350 p.
- POLIDORE François, « L'immigration française aux colonies et la police du travail » in *Bulletin de la Société des Études Coloniales et Maritimes*, n° 117, 1892, Paris
- POSTIC Yann, ROUSSEL Stéphane, *Essai sur les problèmes calédoniens à partir de l'étude ethnologique des populations de la vallée de Tchamba*, mémoire de maîtrise en ethnologie, Bordeaux, 1988, 198 p.

RALLU Jean-Louis, « La Nouvelle-Calédonie et les îles Loyauté » in *Les populations océaniques aux XIX^e et XX^e siècles*, PUF, Paris, 1990, p. 271-280

RALLU Jean-Louis, *Les populations océaniques aux XIX^e et XX^e siècles*, Institut national d'études démographiques, PUF, Paris, 1992, 350 p.

RATZEL Nicolas, *Cahiers de mes souvenirs de géomètre calédonien, 1894-1939*, volumes 1 et 2, SEHNC, publication n° 62, Nouméa, 2006

REVERCHON P., « Comptabilité de deux colons » in *La vie du colon en Nouvelle-Calédonie*, Comité Duplex, Paris, 1898, réédité par le Kiwanis Club du Mont-Dore, Nouméa, 1975, 104 p.

RIOU Virginie, *Trajectoires pseudo-coloniales. Les Français du condominium franco-anglais des ex-Nouvelles-Hébrides (Vanuatu) de la fin du XIX^e siècle à l'entre-deux-guerres*, thèse de doctorat, 2010, 598 p.

RIVIÈRE Henri, *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie : insurrection canaque*, Calmann-Lévy, Paris, 1881, 294 p., réédité par Éd. du Pacifique, Papeete, 1980, 293 p.

ROSANVALLON Pierre, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Le Seuil, Paris, 1990, 361 p.

ROUX Jean-Claude, « La première colonisation de la Nouvelle-Calédonie (1853-1872) » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 41, Nouméa, 1979, p. 33-72

ROUX Jean-Claude, « Nouméa, faits de population » in *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, ORSTOM, Paris, 1981, planche n° 50

ROUX Jean-Claude, « Les Indiens de Nouvelle-Calédonie, ethnie disparue par assimilation » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 58, 1984, p. 3-10

RUSCIO Alain, *Le Credo de l'homme blanc*, Bibliothèque Complexe, Paris, 1995, 409 p.

RUSCIO Alain, *Amours coloniales. Aventures et fantasmes exotiques de Claire de Duras à Georges Simenon*, Bibliothèque Complexe, Paris, 1996, 965 p.

RUSSIER Henri, « La colonisation agricole en Nouvelle-Calédonie » in *Bulletin de la Société de géographie*, t. XVII, Lyon, 1901, p. 155-167

RUSSIER Henri, *Transportation et colonisation pénale, essai sur l'évolution, préoccupations économiques dans notre système pénitentiaire colonial*, Vuibert et Nony, Paris, 1903, 108 p.

RUSSIER Henri, *Le partage de l'Océanie*, Vuibert et Nony, Paris, 1905, 370 p.

SAINT-MARIE Léon de, « La colonisation en Nouvelle-Calédonie » in *Revue française*, t. XXV, Paris, 1900, p. 321-330

SARASIN Fritz, *La Nouvelle-Calédonie et les îles Loyauté. Souvenir de voyage d'un naturaliste*, Éd. Librairie Fischbacher, Paris, 1917, 296 p.

SAUSSOL Alain, « Le café en Nouvelle-Calédonie : grandeur et vicissitude d'une colonisation » in *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 79, Bordeaux, 1967, p. 275-305

SAUSSOL Alain, ZITOMERSKY Joseph, *Colonies, territoires et sociétés, l'enjeu français*, L'Harmattan, Paris, 1997, 300 p.

SAUSSOL Alain, « La mission et la colonisation européenne en Nouvelle-Calédonie » in *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, 1969, p. 113-124

SAUSSOL Alain, *L'Héritage, essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, Société des Océanistes, publication n° 40, Paris, 1979, 500 p.

SAUSSOL Alain, « Économie rurale : aspects historiques » in *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, ORSTOM, Paris, 1981, planche 21

SAUSSOL Alain, « Évolution du peuplement » in *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, ORSTOM, Paris, 1981, planche 23

SAUSSOL Alain, « Les étapes de la colonisation terrienne » in *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, ORSTOM, Paris, 1981, planche 22

SAUSSOL Alain, « Stratégies foncières et dynamique spatiale de la colonisation rurale en Nouvelle-Calédonie : la vallée d'Amoa » in *Journal de la Société des Océanistes*, n° 76, Paris, 1983, p. 21-31

SAUSSOL Alain, *Colonisation rurale et problème foncier en Nouvelle-Calédonie*, thèse, Université Bordeaux-III, 1985, 220 p.

SAUSSOL Alain, « Dynamiques foncières d'un centre de colonisation en Nouvelle-Calédonie : le pays de Hienghène » in *La France et le Pacifique*, numéro spécial, Société française d'histoire d'outre-mer, Paris, 1990, p. 187-242

SAUSSOL Alain, « Mythes et réalités d'une ambition coloniale : le front pionnier calédonien au temps des éleveurs (1855-1895) » in *Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIX^e siècle, Condannés, Colons, Convicts, Coolies, Chân Dang*, L'Harmattan, Paris, 1994, p. 358-369

SAUSSURE Léopold de, *Psychologie de la colonisation française*, Félix Alcan, Paris, 1899, 311 p.

SAVARESE Éric, *L'ordre colonial et sa légitimation en France métropolitaine. Oublier l'autre*, L'Harmattan, Paris, 1998, 300 p.

SAVOIE Clovis, *Histoire de la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances sous les gouverneurs militaires (1853-1884)*, Imprimerie Nationale, Nouméa, 1922, 274 p.

SCHMIDT Nelly, *Victor Schœlcher en son temps, témoignages et images*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1998, 88 p.

SÉNÈS Jacqueline, *La vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie de 1850 à nos jours*, Hachette, Paris, 1985, 363 p.

SHINEBERG Dorothy, « Un nouveau regard sur la démographie historique de la Nouvelle-Calédonie » in *Journal de la Société des Océanistes*, n° 76, Paris, 1983, p. 33-43

SHINEBERG Dorothy, *La main-d'œuvre néo-hébraïque en Nouvelle-Calédonie (1865-1930)*, SEHNC, publication n° 61, Nouméa, 1973, 440 p.

SHIRMER Philippe, *Le service de santé en Nouvelle-Calédonie : 1855 à 1984, l'œuvre des médecins des armées en santé publique*, thèse de médecine, Université de Nancy-I, 1986, 200 p.

SIMON Louis, « Colonisation, opinions des émigrants » in *La Quinzaine coloniale*, n° 49, Paris, 1899, p. 25-28

SIMON Louis, « La petite colonisation » in *Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes*, 25^e année, Paris, 1900, p. 310-319

SIMON Louis, « La petite colonisation. Étude sur la Nouvelle-Calédonie » in *Conférence intercoloniale. Rapports, mémoires et procès-verbaux. Exposition universelle internationale de 1900*, A. Challamel, Paris, 1901, p. 97-115

SOURY-LAVERGNE Antoine, *Les morceaux calédoniens, recueil de poésies d'un colon français*, Imprimeries réunies, Nouméa, 1953, 71 p.

TÉCLÈS Sabine, *La question de l'eau à Port-de-France/Nouméa au XIX^e siècle, Perception et réali-*

tés d'un environnement colonial urbain à travers les problèmes de l'approvisionnement en eau de Port-de-France/Nouméa (1854-1903), mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Aix-en-Provence, 1996, 155 p.

TERRIER Christiane, « L'époque Feillet ou les dures réalités de l'outre-mer » in *Regards de femmes*, Musée de la Ville de Nouméa, Nouméa, 1998, p. 42-51

TERRIER Christiane, « Un colon pas comme les autres : Pauline de Aranda-Fouché (1882-1953) » in *Regards de femmes*, Musée de la Ville de Nouméa, 1998, p. 52-59

TERRIER Christiane, *La colonisation de peuplement libre (1889-1909) ou des conséquences de la confrontation entre intérêts métropolitains et insulaires dans l'évolution d'une utopie française en Océanie vers un type colonial spécifique*, thèse d'histoire, Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 2000, 863 p. + annexes

TERRIER Christiane, « Les différentes vagues de la colonisation libre » in *150 ans de mémoire collective calédonienne*, Musée de la Ville de Nouméa, 2003, p. 32-36

TERRIER Christiane, « Calédoniens ou métis ? » in *Annales d'histoire calédonienne, La Nouvelle-Calédonie, terre de mélanges*, Nouméa, 2005, p. 65-90

TERRIER Christiane, « Églises et État en Nouvelle-Calédonie de 1853 à 1914 ou les raisons d'une séparation inachevée » in *Outre-Mer*, Société française d'histoire d'outre-mer, Paris, 2005, p. 81-102

TERRIER Christiane, *L'histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Maison de la Nouvelle-Calédonie, Paris, 2010, 42 p.

TERRIER Christiane, ABONG Marcellin, TRYON Darel (sous la dir. de), *101 Mots pour comprendre le Vanuatu*, GRHOC, 2011, 222 p.

TERRIER Christiane, DEFRANCE Véronique, *Nouméa de 1854 à nos jours*, Ville de Nouméa, 2012, 272 p.

TERRIER Christiane, « L'enseignement de l'histoire, facteur de cohésion sociale ? » in *Peuple premier et cohésion sociale en Nouvelle-Calédonie*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2012, p. 269-281

TERRIER Christiane, BARBANÇON Louis-José, BOUBIN-BOYER Sylvette, KURTOVITCH Ismet, « Les héritages spatiaux des premiers contacts et de la colonisation (1774-1853) » in *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, ORSTOM, Marseille, 2012, planche 23

TERRIER Christiane, ÉRIALE Emmanuelle, *La Vallée-des-Colons d'hier et d'aujourd'hui*, Ville de Nouméa, Nouméa, 2013, 48 p.

TERRIER-DOUYÈRE Christiane, « Les mésaventures des colons Feillet de la côte nord-est de la Nouvelle-Calédonie de 1894 à 1918 » in *Les Arts*, n° 1, n° 2, n° 3, Nouméa, 1993, 6 p.

TERRIER-DOUYÈRE Christiane, « Mythes et réalités du plan de colonisation Feillet » in *Du Caillou au Nickel, contribution à l'archéologie industrielle de la Province Sud*, UFP/CDPNC, Nouméa, 1996, p. 95-114

TERRIER-DOUYÈRE Christiane, « Tous métis » in *Mémorial Calédonien*, t. X, Nouméa, 1998, p. 377-379

THOBIE Jacques, MEYNIER Gilbert, *Histoire de la France coloniale*, t. II, Armand Colin, Paris, 1991, 635 p.

THOMPSON Anne Gabrielle, *John Higginson, Patriot or profiter ?*, Département d'histoire de l'Université du Queensland, 1983, 333 p.

THOMPSON Roger C., *Australian Imperialism in the Pacific, The Expansionist Era 1820-1920*, Melbourne University Press, 289 p.

TJIBAOU Jean-Marie, « Entretien » in *Les Temps modernes*, Paris, 1976, p. 1587-1601

TJIBAOU Jean-Marie, « Recherche d'identité mélanésienne et société traditionnelle » in *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, 1976, p. 281-298

TOULLELAN Pierre-Yves, *Tahiti colonial*, publication de la Sorbonne, Paris, 1987, 1994, 355 p.

TRAINOR Luke, *British Imperialism and Australian Nationalism, Manipulation, Conflict and Compromise in the Late Nineteenth Century*, Cambridge University Press, Melbourne, 213 p.

TRÉPIED Benoît, *Une mairie dans la France coloniale, Koné, Nouvelle-Calédonie*, Karthala, coll. « Recherches Internationales », Paris, 2010, 391 p.

Union agricole calédonienne, *Rapport présenté à l'Assemblée générale*, 1895, 8 p.

Union agricole calédonienne, *Notice sur la Nouvelle-Calédonie, ses richesses, son avenir, rédigée pour l'Exposition universelle de 1900*, Société d'éditions littéraires et artistiques, Paris, 1900, 210 p.

VALETTE Jacques, *Chroniques du spectacle vivant en Nouvelle-Calédonie, Musiques, cafés-concerts, théâtre, cirques... 1871-1900*, Éd. Jacques Valette, Montpellier, 2009, 120 p.

VALLÉ Emile, *La colonisation française en Nouvelle-Calédonie. Préface de M. Paul Guieysse*, Comité de l'Océanie française, publication de l'Action coloniale et maritime et du Comité de l'Océanie française, Paris, 1905, 74 p.

VANMAI Jean, *Les Tonkinois de Calédonie au temps colonial*, SEHNC, publication n° 24, Nouméa, 1980, 391 p.

VANMAI Jean, *Centenaire de la présence vietnamienne en Nouvelle-Calédonie (1891-1991)*, CTRDP, Nouméa, 1992, 104 p.

VERMAST A., *Chez les Canaques de Nouvelle-Calédonie, aventures d'une famille de colons*, Éd. Van der Poorten, Gand, 1902, 129 p.

VIGOUREUX, « Conseils d'un colon aux émigrants » in *La vie du colon en Nouvelle-Calédonie*, Comité Duplex, Paris, 1898, réédité par le Kiwanis Club du Mont-Dore, Nouméa, 1975, 104 p.

VILLAZ Michel, *Débuts d'un émigrant en Nouvelle-Calédonie*, Comité Duplex, Challamel, Paris, 1897, 111 p.

VINCENT Maurice, *Les Canaques de Nouvelle-Calédonie, étude ethnographique*, Challamel, Paris, 1895, 120 p.

WAMYTAN Léon, *Peuple kanak et droit français. Du droit de la colonisation au droit de la décolonisation, l'égalité en question*, CDPNC, Nouméa, 2013, 467 p.

WEISZ Monique, *L'imaginaire de la phase d'installation coloniale en Nouvelle-Calédonie (1860-1910)*, mémoire de DEA, Université Française du Pacifique, Nouméa, 1993, 100 p.

WESSELING Henri, *Le partage de l'Afrique*, De-noël, Paris, 1996-1998, 572 p.

WIEVIORKA Olivier, PROCHASSON Christophe, *La France du XX^e siècle. Documents d'histoire*, Le Seuil, Paris, 1994, 734 p.

YACONO Xavier, *Un siècle de franc-maçonnerie algérienne (1785-1884)*, Maisonneuve-Larose, Paris, 1969, 320 p.

ZORGBIBE Charles, *Histoire des relations internationales, 1871-1918*, Éd. Pluriel, Paris, 1994, 336 p.

ZORN Jean-François, *Le grand siècle d'une mission protestante, la Mission de Paris de 1822 à 1914*, Karthala, Les Bergers et les Mages, Paris, 1993, 791 p.

Abréviations

- ANOM : Archives nationales d'outre-mer
- MDVN : Musée de la Ville de Nouméa
- SANC : Service des archives de la Nouvelle-Calédonie
- SAVN : Service des archives et de documentation de la ville de Nouméa
- SEHNC : Société des études historiques de la Nouvelle-Calédonie
- coll. : collection



Index

A

Adam, inspecteur des colonies 41, 58
Algérie 12, 135, 163, 204
Allemagne 5, 12, 18
Amane, chef des Poyes 162, 249
Américains 167
Amieu, lotissement de colonisation 109, 150
Amao, tribu et lotissement de colonisation 52, 71, 104, 108, 110, 113, 122, 124, 130, 131, 144, 146, 156, 244
Anticléricaux 61, 64, 71, 73, 74, 75, 76, 188
Arnaud, inspecteur des colonies 144, 214, 243
Audrain Paul Louis, maire de Nouméa 85
Australie 18, 19, 20, 21, 22, 24, 34, 35, 57, 63, 105, 139, 140, 179, 180, 181, 196, 203, 204, 206, 208, 212, 213, 214, 222, 228, 229, 232, 242, 243
Autonomie 11, 34, 65, 67, 70, 76, 81, 140, 196, 245
Azareu, tribu et mission 169

B

Baco, tribu et lotissement de colonisation 148, 149, 244, 246
Ballande 66, 67, 70, 73, 78, 107, 168, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 189, 205, 208, 209, 212, 229, 230, 231, 233, 242, 243, 245, 246
Ballière Achille, journaliste 67, 79
Banque de l'Indochine 67, 102, 174, 175, 197, 208, 211, 212, 214, 227, 248
Barbançon Louis-José, historien et écrivain 85, 161, 163
Barbier de Prévile (famille) 139, 251
Baudouin Henri, économiste 212
Baudoux Georges, mineur, colon et écrivain 60
Bayes, tribu 146, 244
Bazin, directeur de la Banque de l'Indochine 174, 214
Bélep, archipel 35, 63, 155, 165, 166, 213
Bernard Augustin, géographe 96
Bernard Laurent, colon 251
Bernheim Lucien, mineur et homme d'affaires 60, 128, 160, 197, 207, 208, 209
Bismarck Otto von, chancelier 16
Blackbirding 24, 179
Bloc Paul, colon et écrivain 111, 112, 181, 201, 255, 251
Boë Max, enseignant et journaliste 69, 79, 248
Bonhoure Adrien, gouverneur par intérim 37
Bouarate, chef kanak à Hienghène 162
Boubin-Boyer Sylvette, historienne 26, 30, 32, 161, 181
Boula, chef à Lifou 157, 162
Boulari 184
Bouloupari, centre de colonisation 214, 247
Bourail, centre de colonisation pénale 35, 58, 66, 80, 93, 96, 136, 140, 148, 150, 161, 167, 182, 204, 213, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 221, 244, 245, 247, 248, 249
Brésil 12, 198
Brou Bernard, historien 133
Brunet Auguste, gouverneur 37
Burns and Philips, maison de commerce 19, 20

C

Café 2, 19, 36, 39, 40, 41, 49, 53, 56, 64, 91, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 121, 123, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 136, 140, 143, 156, 157, 170, 173, 174, 189, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 207, 212, 232, 235, 238, 239, 242, 243, 244, 246, 248, 249
Cantonnement 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151
Cathédrale 62
Caulry Constant, conseiller général 65, 85, 229
Chailley-Bert Joseph, publiciste colonial 14

Chambre de commerce 16, 200, 229, 248
Chauveau Eugène, mineur 207
Chemin de fer 9, 14, 35, 66, 103, 105, 170, 174, 185, 208, 213, 214, 215, 220, 221, 222, 225, 226, 244, 245, 247, 248, 250
Chine 2, 101
Chrome 208, 248, 250
Cicéron Adolphe, sénateur 49
Citoyens 46, 60, 61, 70, 92, 181, 186, 245, 248, 250
Ciu, lotissement de colonisation 109, 110, 243
Clavel, famille de colons 251
Cléricaux 61, 62, 64, 67, 71, 73, 74, 81, 188
Cobalt 80, 206, 207, 209, 247
Cocotier 52, 112, 113, 191, 192, 202, 243
Colardeau Lucien, avocat et colon 69, 177
Colons Feillet 40, 41, 60, 108, 110, 179, 201, 202, 229, 232
Comité de défense des intérêts calédoniens 70
Comité de défense et de protection des indigènes 159
Comité de l'Océanie française 50, 68
Commerce 232, 233, 234, 235, 236, 237
Commissions municipales 136, 176, 247, 248, 249, 250
Coulombeix Jean, chef de service 132
Courbet Amédée, amiral et gouverneur 72, 73, 191
Cru Louis, pasteur 22

D

David Henri, colon 103, 251
Davillé Ernest 102, 139, 216
De Béchade, maison de commerce 67, 233, 247
Decrais Albert 215
De Greslan Évenor, colon et homme d'affaires 101, 163
De Haut de Sigy Guy, colon 252
Delcassé Théophile, homme politique français 15, 55
Delignon dit Buffon, juriste 41
Delvinquier Benoît, historien 13, 41
Depincé Charles, membre du Comité de l'Océanie française 132, 134
Déportés politiques 161, 162, 163, 164
Deschanel Paul, homme politique 24
Détaxe des cafés 200, 247
Devambeiz Charles, colon et conseiller général 63, 204, 208
Devambeiz-Armand Véronique, historienne 99, 163, 166
Devillers Armand, colon 106, 122, 201
Dezarnaulds Jean-Baptiste, avocat et homme politique 69
Diahot, centre de colonisation 206, 217, 245, 246, 248, 249
Dogny, lotissement de colonisation 243, 249
Dorothy Shineberg 23
Dollon Alinant de, colon 177
Dothio, lotissement de colonisation 243, 246
Doumergue Gaston, homme politique français 66
Durand Jules, journaliste 45
157, 158, 159, 168, 172, 173, 174, 176, 177, 184, 187, 192, 200, 222, 229, 238, 242, 244, 247, 248, 249, 250

E

Engler Jean-Gustave, chef du service topographique 67, 68
Enseignement 14, 62, 69, 71, 73, 74, 75, 81, 123, 169, 187, 239, 245, 246, 249
Escande Maurice, élève 63
États-Unis 12, 18, 19, 60, 198
Étesse Marius, agronome 203
Étienne Eugène 10, 13, 42

F

Feilletisme 35, 37, 41, 47, 63, 69, 158
Feillet Jacques, avocat, fils du gouverneur 68, 209
Feillet Paul, gouverneur 9, 24, 34, 36, 41, 47, 48, 49, 51, 56, 58, 67, 68, 143, 144, 152, 170, 172, 213, 214, 221, 238, 243, 245
Ferry Jules, homme politique français 11
Fillon, inspecteur des colonies 69, 150, 151, 176, 210, 212, 250
Franc-maçonnerie 61
Fraysse Hilarion, évêque 73, 75
Froment-Guieysse Georges, membre du Comité de l'Océanie française 133

G

Gallieni Joseph, gouverneur de Madagascar 9, 66
Gascher Pierre, historien 4, 35, 51
Gauharou Léon, directeur de l'Intérieur 5, 36, 78, 207
Gex Louis, maire de Nouméa 87
Goapin, tribu 150
Godey Charles, fonctionnaire et écrivain 179, 180
Paschal Grousset, communal puis délégué 67, 69, 210, 248
Guadeloupe 35, 36, 47, 48
Guieysse Pierre-Paul, délégué 50, 133
Guillain Charles, gouverneur 34
Guiraud de Lévizac Paul, maire de Nouméa 83
Guyane 16, 40, 56, 59, 161, 164, 196, 247

H

Hauts-fourneaux 209, 247
Henriot Évelyne, généalogiste 2, 133
Henrique Louis, 13
Hienghène, centre de colonisation 31, 105, 107, 108, 110, 136, 148, 149, 150, 151, 160, 162, 189, 203, 214, 225, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250
Higginson John, homme d'affaires 23, 138, 206, 258
Hindous 79, 245
Hippolyte, chef de Touho, 85, 159, 251, 252
Hôpital 75
Houailou, centre de colonisation et mission protestante 74, 109, 119, 122, 130, 136, 146, 150, 155, 157, 158, 164, 165, 179, 206, 208, 214, 218, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250

I

Indigénat 99, 152, 155, 158, 159
Instituteurs 22, 69, 73, 74, 75, 179, 247, 249

J

Japonais 32, 99, 101, 136, 174, 175, 176, 182, 242
Javanais 53, 172, 174, 176, 243, 245, 246, 249, 250
Jeanneney Ambroise 40
Jeannin, famille de colons 107, 108, 114, 117, 122, 131, 139, 252
Joané, nata 22
Johnston Thomas 21
Jouve, maison de commerce 62, 63, 64, 78, 205, 233, 234

K

Kaala-Gomen, centre de colonisation 110, 136, 167, 244, 245, 247, 248, 249
Kabylie 163
Koligoh, centre de colonisation 247

K

Koné, centre de colonisation 41, 42, 43, 44, 46, 102, 136, 146, 148, 149, 167, 168, 186, 204, 214, 217, 221, 242, 244, 247, 250
Kouaoua, centre minier et de colonisation 136, 145, 150, 208, 214, 244, 246
Koumac, centre minier et de colonisation 80, 136, 158, 206, 245, 249, 250

L

La Foa 57, 102, 109, 136, 148, 150, 169, 198, 202, 204, 214, 216, 242, 246, 247, 249
Laffon Émile, gouverneur 35, 45, 213, 242
Lanessan Jean-Louis de, délégué 16
Lapetite François, colon 105
Leenhardt Maurice, pasteur et ethnologue 77, 158
Le Goupils Marc, Colon et écrivain 96, 225
Lèpre 165
Leroy-Beaulieu Paul, économiste 10, 11
Létochart Léon, colon 104, 130, 131
L'Hermitte Pierre, colon et poète 107
Libérés 56, 59, 97
Lifou, île de l'archipel des Loyauté 22, 76, 81, 157, 167, 192, 193, 244, 246, 248
Liotard Victor, gouverneur 37
Loupias Charles, maire de Nouméa 83, 85, 86
Loyauté, archipel 22, 71, 72, 74, 93, 99, 100, 101, 143, 148, 152, 155, 156, 157, 159, 160, 167, 202, 219, 231, 243, 244, 245, 247, 248

M

Maré, île de l'archipel des Loyauté 22, 157, 159, 162, 163, 164, 167, 182
Maristes 65, 70, 72, 73, 75, 76, 180
Marillier Jean-Baptiste, maire de Nouméa 85
Marseille 14, 102, 103, 104, 105, 106, 123, 163, 227, 228
Méray Maurice, inspecteur des colonies 135
Merle Isabelle, historienne, 41, 95, 152, 196
Messageries maritimes 104, 105, 106, 196, 197, 227, 228, 229, 247
Métis 76, 128, 179, 180, 181, 182
Métissage 5, 91, 119, 121, 152, 178, 179, 180, 181, 182, 239
Mindia, chef de Houailou 155, 157
Mines 9, 21, 23, 54, 56, 57, 58, 60, 96, 136, 142, 147, 150, 170, 174, 176, 188, 206, 207, 208, 222, 228, 234, 239, 243, 244, 245, 246, 247, 249, 250
Ministère des colonies 15
Montravel 56
Moriceau Jules 65
Musée-bibliothèque 160

N

Natas 158
Nouvelles-Hébrides 13, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 37, 80, 91, 138, 139, 140, 176, 192, 200, 201, 246, 247, 248
Nouvelle-Zélande 19, 181, 214

O

O'Reilly Patrick, mariste et écrivain 36, 53, 61, 65, 74, 84
Ouaco, centre de colonisation et société 204, 205, 214, 239, 242, 245
Ouaménié, lotissement de colonisation libre 13, 35, 40, 41, 42, 44, 45, 242, 243, 244
Oubatche, centre de colonisation 102, 136, 214, 246, 247, 248, 249
Ouégoa, centre de colonisation 136, 168, 169, 206, 242

Oulès Jean, maire de Nouméa 84, 85, 86, 87
Ouvéa, île de l'archipel des Loyauté 72, 157, 163, 167, 192, 193, 246

P

Paddon James, commerçant et colon 186
Pardon Noël, gouverneur 35
Païta, centre de colonisation pionnière 73, 76, 136, 146, 149, 180, 192, 204, 214, 220, 222, 223, 249, 250
Paladini Florindo, conseiller général 94
Pallu de La Barrière Léopold, gouverneur 58, 216, 221
Pam 206
Papin Ludovic, colon 113, 114, 116, 119, 121, 123, 124
Pardon Noël, gouverneur 9, 35, 242
Pentecost Denyse-Anne, née Gubbay 182
Pentecost Édouard 182
Peste 67, 91, 106, 165, 168, 169, 210, 245, 246, 247
Petitjean Claude, colon 128, 149
Pierre Brun 37, 248, 249
Picanon Édouard, gouverneur 36, 37, 67, 74, 209, 246
Pins, île des, 96, 98, 99, 155, 159, 162, 168, 206, 231, 250
Piolet Jean-Baptiste, ecclésiastique et écrivain 11
Picquie Albert gouverneur par intérim 35
Poindimié, centre de colonisation libre 51, 52, 63, 74, 110, 136, 137, 144, 146, 149, 150, 156, 243, 246, 247, 249
Ponérihouen, centre de colonisation libre 52, 102, 106, 109, 110, 111, 119, 136, 144, 150, 159, 162, 201, 202, 214, 217, 243, 244, 247, 248, 249, 250
Porcheron Armand, colon 85, 86, 87
Port 224, 225, 226, 229, 230, 231
Pouébo, centre de colonisation 60, 110, 162, 165, 166, 169, 203, 245, 248
Pouembout, centre de colonisation pénale 110, 136, 148, 204, 244
Poum, lieu-dit 206, 247
Poya, centre de colonisation 45, 148, 150, 204, 214, 221, 242, 245, 246
Poyes, tribu, 49, 50, 74, 150, 162, 245, 246, 249, 257
Prévet, frères, politiciens et hommes d'affaires 62, 79, 205
Protestant, protestantisme 22, 72, 158, 159
Puech Pierre-Isaac, conseiller général 63, 221

Q

Queensland 19, 20, 23, 63, 227, 243

R

Relégués 17, 40, 41, 55, 59, 92, 93, 95, 96, 98, 166, 178, 243, 247, 250
Réserves indigènes 53, 59, 63, 75, 99, 103, 108, 109, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 158, 182, 209, 218, 238, 242, 244, 245, 246, 247, 250
Revel inspecteur des colonies 133
Richard Jules, gouverneur 37, 70
Rime, famille de colon 120, 125, 126, 127, 128, 129
Rognon Charles-Amédée 67, 210
Rognon Laure-Louise, ép. Feillet 47
Route 216, 217, 218, 219
Russe 32

S

Saint-Léon, pensionnat catholique 73, 76, 180
Saint-Pierre-et-Miquelon, archipel 48
Sarraméa, centre de colonisation libre 52, 110, 136, 145, 148, 150, 243, 247
Saussol Alain, géographe et universitaire 94, 109, 133, 143, 144, 200, 238

Savoie Clovis, fonctionnaire et écrivain 73
Sénégal 36
Séparatisme 76, 197
Simon Charles-Michel, journaliste et maire de Nouméa 83
Simon Louis, délégué, 63, 139, 141
SLN ou Société Le Nickel 67, 78, 174, 175, 197, 204, 207, 208, 210, 222, 248
Société française de colonisation 13, 40, 41, 138, 242
Soury-Lavergne, famille de colons 108, 117, 118, 120, 124, 131, 132, 137, 201, 230
Surleau Frédéric, instituteur 72, 73, 74
Sydney 19, 20, 105, 172, 227, 229, 236, 243

T

Tahiti 12, 13, 162, 164
Tao, tribu et centrale hydroélectrique 150, 151, 208, 246, 247, 249
Telle 36, 245, 246
Témala, centre de colonisation libre 45, 146, 149, 242, 244, 247, 249
Thio, centre minier 93, 101, 107, 136, 146, 149, 150, 151, 165, 168, 175, 201, 204, 207, 208, 210, 229, 242, 245, 246, 248
Tiaoué, tribu et centre de colonisation 149, 246
Tiébaghi, centre minier 206, 208
Tiendanite 149
Tiouandé, tribu et centre de colonisation 150, 244, 249
Tipindjé, tribu et centre de colonisation 108, 110, 128, 243, 244, 247, 248, 249
Tonkinois 92, 101, 128, 170, 172, 174, 184, 243, 246
Touho, tribu et centre de colonisation libre 146, 148, 162, 163, 214, 244, 245, 247
Toullélan Pierre-Yves, historien ???
Tour de côte 66, 67, 105, 107, 111, 230, 231
Transportés 17, 27, 31, 35, 54, 55, 56, 59, 92, 93, 95, 96, 163, 166, 178, 208, 222, 242, 243, 248
Tyé, mission 71

U

Union agricole calédonienne 63, 81, 106, 202, 243

V

Vérignon, directeur de l'Administration pénitentiaire 95
Viande 63, 65, 106, 113, 114, 123, 140, 172, 197, 204, 205, 242, 243, 244, 245, 247
Vietnamiens 60, 100, 139, 164
Villaz Michel, colon 106
Villemonte, parlementaire 17
Voh, centre de colonisation libre 15, 41, 42, 44, 46, 102, 109, 110, 114, 136, 144, 148, 149, 214, 242, 246, 249, 250

W

Wagap, tribu 74, 146, 155, 162, 244, 245
Wé 74
Wilson Marie-Agnès ép. Moore, commerçante à Tiouandé 249

Y

Yaté 209, 243, 249, 250

Liste des arrivants et immigrants potentiels de 1895 à 1902

Dans cet inventaire, non exhaustif, figure soit les dates de départ de France ou celles de leur arrivée en Nouvelle-Calédonie des arrivants et des immigrants en fonction des sources qui ont pu être trouvées.

Les noms notés en gras correspondent aux personnes et aux familles qui ont été bénéficiaires de concessions en brousse en tant que colons « dit Feillet ».

Des informations complémentaires sur tous ces migrants seront regroupées dans une borne disponible au Musée de la Ville de Nouméa.

Ce travail est le résultat des recherches de l'historienne Christiane Terrier et de la généalogiste Évelyne Henriot.

Afchain Adolphe Ulysse, Catherine Eugénie, Jack Fernand et Georges Lucien, partis le 01/01/1899

Afchain Henri

Mazurier - Afchain Camille Eugène, 01/01/1899

Allibe Pierre Paul Augustin, parti le 03/11/1895

Alphonsi Paul et un enfant, partis le 21/06/1896

Amiet Joseph et Mme, 23/05/1897

Anquetin Melle, 10/09/1899

Auriol M. (Jean ?), 01/03/1896

Avelot Mme et deux enfants, 28/03/1897

Ayraud

Banalt Raoul arrivé 07/03/1900

Banguil Louis Albert, Eugénie, partis le 03/05/1895

Barbier de Préville Henri Marie Martin, parti le 25/02/1900

Bardou M. et Mme, partis le 29/03/1896

Baronnet André, Nancy Athala, Jeanne Geneviève, Marguerite Valentine, Léopold Édouard, Léontine et Charlotte, arrivés le 16/10/1901

Barrais Jean-Marie

Barrois M., Mme et Melle, 29/03/1896

Bastien Julien Benjamin, parti le 16/08/1896

Bastien Marie Élisabeth

Bastien Marie

Battiglioni M., Mme et 3 enfants, arrivés le 14/12/1901

Bazile Eugène Louis François, Anne Marie, Louise Madeleine Eugène et Georges Louis Adolphe, arrivés le 24/08/1901

Béalet Firmin, arrivé le 03/12/1896

Beaulieu Gabriel

Beauregard, parti le 29/03/1896

Bégin ou Béghin, parti le 01/01/1899

Belguise Louis Alexandre et Mme, partis le 18/07/1897

Belguise, parti le 18/07/1897

Belguise, parti le 18/07/1897

Bellucci Alfred et Jean, partis le 18/07/1897

Bellucci Alfred et Jean, partis le 18/07/1897

Berger Ernest, Louise, Valentine, Olga et Marie Anaïs, partis le 28/01/1900

Bergés-Casamayor Joseph Auguste, Adélaïde Catherine, Catherine Célestine, Auguste Vincent, Pierre Joseph, Jean Baptiste Honoré, Modeste Jean Marie et Paul Clément, partis le 15/08/1897

Bernard Laurent, parti le 01/03/1897

Berthaut, arrivé le 02/05/1901

Bétémps, parti le 02/02/1896

Bical, parti le 03/07/1895

Billard ou Couix-Billard Louise, partie le 15/08/1897

Billien parti le 25/04/1897

Blancher Albert, Mme et leur bébé, partis le 03/10/1895

Blanchet, parti le 01/03/1896

Blandeau Dominique, partie le 20/06/1897

Blandeau Francisque

Blivet Louis Marie, parti le 03/10/1895

Blivet Angéle Louise, Louise Augustine et Antonine Marguerite, parties le 03/10/1895

Bloc Charles François Joseph, parti le 25/02/1900

Bloc Paul Élie Adrien et Marie Joséphine Isabelle

Bocarbonate Sébastien Joseph

Antoine et Joséphine Louise, partis le 18/07/1897

Bocarbonate, parti le 18/07/1897

Bocquet-Marchand, arrivé le 11/11/1895 ?

Boidin Paul Louis

Boissay Louis, parti le 30/01/1898

Boissel, parti le 19/05/1901

Boissin Eugène François

Boisson Jules Ernest, parti le 20/06/1897

Boisson Albert Jacques, parti le 29/01/1899

Bonnard Jules Joseph, parti le 03/10/1895

Bonnard Conrad Raphaël, parti le 01/03/1896

Bonnard Léon et Mme, partis le 01/03/1896

Bonnaud, arrivé le 25/08/1896

Bonnauiat Augustine Marie, partie le 26/02/1899

Bonnet Alexandre, parti le 03/09/1895

Bonnet Jacques, parti le 28/02/1897

Bonnet, arrivé le 16/10/1901

Bonnome Pierre,

Bontoux Marie Anne, Anaïs Julia, parties le 03/01/1897

Bocquet-Marchand Louis, Pauline et Pierre, partis le 15/08/1897

Bouchoire Joseph, Joséphine, Georges Charles, Georgette, Camille Joséphine et Alfred Joseph, partis le 09/10/1898

Boué Adolphe Albert et Julienne, partis le 03/01/1897

Boulet Joseph Octavien dit le Tavien, sur le territoire

Bounoure Pierre, parti le 15/08/1897

Bourèche Alphonse, parti le 03/05/1895

Bourlon Charles, parti le 02/02/1896

Bourain Mme, arrivée le 09/03/1898

Bournel RP, parti le 18/07/1897

Bourret Dominique Adolphe, parti le 13/09/1896

Bourretière-Guillou, parti le 19/07/1896

Bousquegnard M. et Mme, partis le 26/04/1896

Bouthaux Eugène Gustave,

Bouvaist Charles Auguste, parti le 24/04/1898

Bouvier, parti le 17/06/1900

Bouzereau Philippe, parti le 23/04/1899

Boyer M. et Mme, partis le 06/11/1898

Brangier Léon Paul, parti le 28/03/1897

Brenet Louis Auguste et Mme, partis le 28/03/1897

Bridon Jean Bathiste, parti le 03/04/1895

Broche Jean Louis, parti le 03/01/1895

Broquet Auguste Eugène,

Broways Paul, parti le 08/11/1896

Brugel Géraud Artimon, Mme et 2 enfants, partis le 23/04/1899

Brun Vitalis, parti le 23/05/1897

Brunet Théophile, Mme et 2 enfants, partis le 03/11/1895

Buso Jules Louis Albert, Élodie Marie Georgina et Marc, partis le 15/08/1897

Buso, parti le 15/08/1897

Caffe Cyprien Marius, Marie Louise et un enfant, partis le 31/12/1899

Cagnon François Félix, Joséphine, Georgette Amélie et Louis Étienne, partis le 19/05/1901

Canavaggio, arrivé le 07/03/1900

Cantel Louis, parti le 13/08/1899

Canu Marie Léopoldine Augustine, partie le 27/03/1898

Capdevielle M., parti le 01/03/1896

Capdevielle Louis dit Jean, parti le 01/03/1896

Capulun Aristide Gérard Louis, parti le 15/08/1897

Capulun Aristide Gérard Louis, parti le 28/01/1900

Capulun Jeanne Yvonne, Jérôme Achille, partis le 28/01/1900

Carbillet, arrivé le 08/04/1896

Caritey Melle, partie le 27/03/1898

Carmouze M., Anna et un enfant, 01/03/1896

Castanet Jean, parti le 03/08/1896

Celery Jean-Baptiste, parti le 03/11/1896

Cellier, parti le 25/04/1897

Cerisier Pierre,

Cez Alfredine Eugénie, Félix Victor, Marie Eugénie et Louis Victor, partis le 05/01/1896

Chanière, arrivé le 02/05/1901

Chapeau Louis François Augustin, parti le 26/04/1896

Charrier, parti le 25/04/1897

Chiquet Louis Henri

Chollier, parti le 08/10/1899

Christian, ex Esterhazy Marie Charles, partie le 20/05/1900

Claisse Adolphe, parti le 03/03/1895

Clarisse Léon, parti le 01/01/1899

Claudé Henri Eugène, Marcel et Claudé Marie Julie, parties le 24/04/1898

Clavel Jean, Pauline, Joseph et Antonin partis le 03/05/1895

Clavel Paul et Paulette, partis le 01/03/1896

Cochet Balmey Jean Claude et Clémentine Enerstine, partis le 25/03/1900

Colard Félix, parti le 01/01/1899

Colin de la Croix Auguste, parti le 28/01/1900

Colin de la Croix Henri Louis, parti le 28/01/1900

Collard, parti le 29/01/1899

Combaud Jean, parti le 23/04/1899

Combes M. et Mme, arrivés le 02/05/1901

Conte M., arrivé le 14/12/1901

Cornet Jean Marie, parti le 25/04/1897

Cornet Maurice, Anne Marie et Louis Joseph, arrivés le 16/11/1897

Cornet enfant, arrivé le 16/11/1897

Cosnier Pierre Clément, parti le 29/03/1896

Cottin J. parti le 25/04/1897

Couderc Antoine, parti le 28/02/1897

Courdec Jeanne Marie, partie le 28/02/1897

Coulomb Auguste Joseph, parti le 08/10/1899

Courcier Eugène, parti le 26/03/1899

Coursier, parti le 26/03/1899

Coursier 2 enfants, partis le 26/03/1899

Courrioux, parti le 16/07/1899

Cousinier Lucien, Virginie Eugénie et Blanche partis le 02/02/1896

Couvert Albert Clermont et Marie Léonie, partis le 23/05/1897

Croizet Maurice et Mme, partis le 29/01/1899

Cuvillier Olivier Henri, parti le 01/03/1896

Cuvillier Marguerite Jeanne et Hippolyte
Louis Henri, partis le 01/03/1896
Dagrand Antoine Honoré et Eugénie Jeanne, partis le 01/03/1896
Daguet Joseph Marius, parti le 24/05/1896
Daguet Jacques Léon, parti le 24/05/1896
Damas Léon, parti le 25/04/1897
Daplère Melle, arrivée le 24/08/1901
Darracq, arrivé le 14/12/1901
Daubresse Anne Clémentine Marie, partie le 03/04/1895
David, parti le 11/10/1896
David Henri Arthur et Victoire-Augustine, partis le 28/02/1897
David Jeanne Julie, partie 25/04/1897
De Aranda Pauline, partie le 28/03/1897
De Gombert,
De Hélouvrier, parti le 30/01/1898
De la Baume Jacques, arrivé le 16/12/1896
De Lagenhagen, parti le 23/05/1897
De Montgrand,
De Sainte Marie M., Mme, bébé et la bonne, partis le 01/03/1896
Debée Mme et sa fille, parties le 03/02/1895
Decan de Chatouville, parti le 26/03/1899
Dechavanne M., Mme et Melle, parties le 11/10/1896
Dehaen Michel Victor Conrad, parti le 03/10/1895
Delage Michel, parti le 31/12/1899
Delage André Jean Prosper, parti le 27/02/1898
Delamorvonnais Paul Michel, arrivé le 15/12/1897
Delaplane, arrivé le 12/05 1894
Delarbre Paul ? parti le 28/03/1897
Delatière, parti le 08/10/1899
Deaugère Alcide, arrivé le 18/11/1898
Delbor Henri et Pierre, arrivés le 18/11/1898
Délécluse Georges Léon Claude et Mme, partis le 03/05/1895
Dalmas, arrivé le 07/03/1900
Deloupy Pierre Paul Joseph
Deloupy Joseph
Deloupy Fernand
Delpont Albert Antoine, parti le 03/08/1895
Delpont Louis Bon Jean, Ida, Amélie et Albertine Alice, partis le 29/03/1896
Delpit Paul et Mme, et leurs enfants de 11 ans, de 10 ans, de 9 ans, de 7 ans, partis le 03/10/1895
Deluc Melle, partie le 03/07/1895
Demay François et Mme, partis le 18/07/1897
Demortière Jean-Baptiste, Mme et leurs 3 fils, partis le 01/03/1896
Deneuville Eugène Marie Jean Baptiste, Marie Elisa, Henri Eugène Jean, Émile, Marie Elisa, Albertine, partis le 06/11/1898
Denis Louis Gustave, parti le 21/06/1896
Denis Alexandre Eugène, parti le 08/10/1899
Denis Léon Mme, 2 filles et 3 garçons, partis le 28/01/1900
Denos M., Mme et leur fille de 19 ans, partis le 31/12/1899

Deruelle Maurice Jules Georges, parti le 05/01/1896
Deschamps Alphonse Bruno,
Desgranges Mme, partie le 26/04/1896
Deshoulières Louis, arrivé le 13/03/1894
Desruisseaux A.
Destoop Jean-Baptiste Léonard, Luzy et Albert Léonard, partis le 02/02/1896
Devillers Armand Jules César, Marie Alice Lyska, Marie Alice, Georges Armand Paul, Berthe Adèle, Léon Adrien, Eva Marguerite, Armand Albert Anatole, Madeleine Jeanne Alice, Jean Jules Eugène, Louis Eugène Robert, partis le 25/04/1896
Desuzinge Auguste Claude et Charles
Dia D. et G., arrivé le 16/11/1897
Dhérine Clémence Marie, partie le 11/09/1898
Dossat Blaisine, partie le 27/03/1898
Doulouze Benoît Stanislas, Marie Joséphine, Noëlie Marie Antoinette et Ernest Stanislas, partis le 06/11/1898
Drouhard, parti le 06/11/1898
Drué Melle, arrivée le 12/05/1894
Dubois, parti le 23/04/1898
Dubois M, Mme et 2 enfants, partis le 28/01/1900
Duclos Édouard, parti le 20/06/1897
Duclos Paul Louis Félix,
Ducouzon Jean Marie, parti le 18/07/1897
Dudebout, arrivé le 14/12/1901
Duperron, parti le 19/07/1896
Durand Louis Léon et Mme, parti le 06/12/1896
Duruflet Melle, arrivée le .../11/1898
Dussel, arrivé le 25/08/1898
Dussel Mme, partie le 01/08/1898
Dussel, parti le 01/08/1898
Duthil Frédéric Edmond et Louise, partis le 01/03/1896
Élisabeth M., arrivé le 14/12/1901
Étienne, parti le 13/08/1899
Étienne, parti le 08/10/1899
Etvant Lucien Gaston,
Eudelot Eugène, parti le 12/09/1897
Even Alphonse, parti le 12/09/1897
Faure M., Mme et Melle, partis le 19/05/1901
Faury Melle, partie le 25/04/1897
Ferran, arrivé le 07/03/1900
Ferrand Joseph Stéphane ? parti le 31/12/1899
Féré Adrien, parti le 27/02/1898
Ferniot Mme, Charles Lucien, Catherine et Maximilienne Lucie Irène, partis le 16/08/1896
Figarol Jean Baptiste, Maria et 2 enfants, arrivés le 16/10/1901
Fleury Louis, parti le 24/04/1898
Fleuriot Alphonse Eugène, C.
Floricourt Jean Baptiste, parti le 03/06/1895
Flory, parti le 27/03/1898
Fortolis Jules, parti le 18/07/1897
Foucrier François, Mme, partis le 18/07/1897
Foucrier, parti le 18/07/1897
Fournier Émilienne
Fournier Jean-Marie, Marie Esarine et Gabrielle Anne Philomène, partis le 03/10/1895
Fournier, parti le 02/02/1896

Fournier M., Mme et leur 2 filles, partis le 17/07/1898
François Edmond, Vve Mme, parti le 03/01/1897
François Gustave et Hermance Marie, partis le 30/01/1898
François, parti le 30/01/1898
Frangey M. et Mme, partis le 19/05/1901
Franzetti François Joseph Maurice, Louis,
Garet, parti le 22/04/1900
Garridou, parti le 29/01/1899
Garridou Marie Amélie Vve, partie le 31/12/1899
Garrier Jules,
Gaston Lucien, parti le 26/03/1899
Gaston Ernest,
Gauchet Ernest Gabriel, Marie Ernestine, Marius Ernest Gabriel, Marie Angéline, Marcel Gabriel, partis le 29/01/1899
Gauchet Marthe Marguerite, partie le 29/01/1899
Gaude Antoine, Mme et 2 enfants, partis le 03/11/1895
Gaudry François Alphonse, parti le 21/05/1899
Gaudry Fanny Myriam Suzanne Florence, Jean Louis, F.
Gausset M. et Mme, partis le 23/04/1899
Gauthier Aristide et Édouard, arrivés le 14/01/1898
Gautrieu Melle, partie le 17/06/1900
Gautriot ou Gautriaux ? Mme, partie le 03/01/1897
Gerbet Benoît, parti le 06/12/1896
Gerbet Marie Thérézine, partie le 18/07/1897
Gerbet Claude, Jean Claude, arrivés le 13/01/1897
Germain Gustave et Eusède, partis le 21/06/1896
Germain Melle, arrivée le 01/08/1896
Ghillet Jules, Mme et 4 enfants, partis le 08/11/1896
Giard, parti le .../04/1899
Giardet Raphaël,
Gilbert M. arrivé le 25/08/1896
Ginguené Jean Marie, Léonie Louise et Léon, partis le 10/10/1897
Giozzi Marie, partie le 28/02/1897
Giquel M. et Mme, partis le 28/01/1900
Girard Romain Laurent, Victoire Olga, Lucien et Lucie, partis le 12/09/1897
Girolid Léon, Régina, Eugène Mathieu, Marie Thérèse, Anne Marie Joséphine, Odile, Émile, Charles et Louis, partis le 15/08/1897
Gobert Armand et Mme, partis le 28/01/1900
Gobert Armand père, Berthe et Armand fils, arrivés le 24/08/1901
Godeau M., arrivé le 02/05/1901
Goguelat Albert, arrivé le 09/03/1898
Goisavost Charles Aimé,
Goisavost Joseph François, parti le 03/03/1895
Gosselin Pierre Adrien, parti le 01/01/1899
Gosselin Constancia Eugénie, Berthe Louise Maranthe (sœur d'Adrien), Rose Jeanne Cécile (sœur d'Adrien),
Goubet, parti le 17/06/1900

Gougé, parti le 21/05/1899
Goulandin M. et Mme, arrivés le 23/09/1897
Gourdin Mme, partie le 06/12/1896
Gourdin enfant, parti le 06/12/1896
Gourlaouen Joseph Pierre, parti le 15/08/1897
Gousset M. et Mme, partis le 23/04/1899
Gouyon, parti le 19/05/1900
Grand Mme et 2 enfants, arrivés le 02/05/1901
Grassin François Henri, Clémence et Henri, partis le 31/12/1899
Grièrre Adolphe, parti le 20/06/1897
Groiset Maurice, parti le 29/01/1899
Gros Louis François, parti le 03/01/1897
Gros Joseph Antoine et Jeanne Julia Camille, arrivés le 18/11/1898
Guérin Maurice, Mme et Melle, partis le 23/05/1897
Guidicelli Jean-Baptiste, Joseph Ludovic, Clémentin,
Guillaume Amédée, partie le 03/12/1895
Guillemot M. et Mme, partis le 08/10/1899
Guillermin Joseph, parti le 26/04/1896
Guillote Jean Baptiste Joseph, parti le 17/06/
Guillots Paul, parti le 09/10/1898
Guillots Mme,
Guillou Madeleine Mme,
Guillou,
Guillou,
Guillard Jules Adonis, parti le 22/05/1898
Guisti Marie Marthe et Jacques, partis le 29/01/1899
Guisti 3 personnes, partis le 29/01/1899
Guisti Mme, partie le 29/01/1899
Guitel Estelle Stéphanie Aglaé et Émile Adrien Alphonse, partis le 06/12/1896
Guitton Michel, parti le 05/01/1896
Gustave François, parti le 27/03/1898
Haemmerlin Robert, parti le 25/03/1900
Hamiet M. et Mme, arrivés le 05/05/1897
Hamonis Mme et fils, partie le 19/05/1901
Hennequin, parti le 06/12/1896
Haurat Alphonse, parti le 05/11/1899
Hautcoeur Gabriel-Georges, parti le 03/03/1895
Hautcoeur Hortense, Maurice Denis Georges et Suzanne Hortense, partis le 03/03/1895
Hebert Joseph et Alfred, partis le 28/01/1900
Heiz, parti le 01/01/1899
Hennequin et sa belle-sœur, partis le 01/03/1896
Henry Emmanuel, parti le 20/06/1897
Henry Jules et Mme, arrivés le 16/10/1901
Herbeaux Louis Auguste, parti le 19/07/1896
Heudelot Eugène, arrivé le 19/10/1897
Holtzer Charles et Hortense, partis le 03/10/1895
Hoquard
Hubin Auguste Alphonse et Antoinette Joséphine, partis le 29/01/1899
Hugot Jeanne, partie le 12/09/1897
Huguet Edgard Lucien, parti le 26/04/1896
Jacob, parti le 28/03/1897
Jacobé de Haut de Sigy André René

Marie et Guy Clément Marie, partis le 02/01/1898
Jacques Charles, parti le 29/01/1899
Jacques Charles Louis, parti le 20/05/1900
Jacquet père Albert, Aloïs Armand, Catherine, Édouard, Hubert, Marie Albertine, partis le 25/03/1900
Jamain Mme, Alexis Anatole, Louise Joséphine, ÉmileVictor, Anatole Hippolyte, Louise Emilie, Henriette Sidonie, Henri, nièce, partis le 25/04/1897
Janvier M., Mme et enfant, partis le 27/03/1898
Janisel Maurice, Louis et Alice, partis le 01/03/1901
Jaouen François, Jaouen Pierre Marie, Anne Marie, Jean Marie, Virginie et Marie Anne, arrivés le 07/02/1900
Jaquet Charles, Sophie, Marie, Emilie et Camillus, partis le 10/10/1897
Jauneau J. et E., partis le 29/01/1899
Jean Julie Marie ? partie le 01/03/1896
Jeannin Gabriel, Rose Elisabeth, Pierre, Paul, Marie-Louise, Marthe, Gabrielle, Marie-Madeleine, Thérèse, Jean, Elisabeth, Geneviève, partis le 15/08/1897
Jeanselme,
Jouen M., parti le 03/01/1897
Jouvent Melle, partie le 23/01/1897
Jouvent Elise, partie le 22/05/1898
Klein, parti le 31/12/1898
Kollen Maria, Marguerite Marie, parties le 26/04/1896
Kollen Léon Hubert Michel, parti le 19/06/1898
L'Hopital Henri Jean Victor, Mme, partis le 25/02/1900
Lachaud Marcel, parti le 16/08/1896
Lachèse M., Mme et enfant, arrivés le 24/08/1901
Lacombe Jean, Valérie Louise Joséphine, Blanche Marie, partis le 29/03/1896
Laffont M., Mme et 2 enfants, arrivés le 16/10/1901
Lafforgue Georges, parti le 27/03/1898
Lagrésille Maurice et Mme, partis le 29/03/1896
Lallut Germain Jules Gustave, parti le 18/07/1897
Langenbuch Emile, parti le 23/05/1897
Langenbuch Émile, Jeanne Françoise Michelle Eugénie et un enfant, partis le 25/02/1900
Lapetite François, Rose Marie, Marcel Jacques Michel, Charlotte Eugénie, Ferdinand ou Fernand, Georges, Jeanne Valentine, André Jules, Marguerite, Renée Augustine, Francis, Valentine Rose, Maurice Charles, partis le 29/01/1899
Laplanche Alfred Louis Eugène et Marie Eugénie, partis le 06/12/1896
Laporte Marie, partie le 03/05/1895
Laret Louis, parti le 01/03/1896
Laroche, parti le 17/06/1900
Laurent Léopold et Mme, partis le 28/02/1897
Lavergne Louis Léonard,
Lawless Mary, partie le 05/12/1897
Le Goupils Joseph, Marie Justine

Bernadine, Madeleine, Isidore et Yvonne, partis le 30/01/1898
Le Goupils Marc Charles Marie, Camille Marcelle, Thérèse, Pierre et Suzanne, arrivés le 18/11/1898
Le Guiner, parti le 10/10/1897 ou 16/07/1899 ?
Le Pochard Eugène François, parti le 31/12/1899
Le Baillif Hippolyte Alphose Georges, parti le 22/04/1900
Leblanc Auguste, parti le 25/04/1897
Leblanc Léon René, Lechartier Berthe et Irène Rose Léontine, parties le 03/05/1895
Leclerc M., Mme, un neveu de 17 ans, partis le 19/07/1896
Leclerc M., parti le 16/08/1896
Lefrançois Charles et 2 enfants, partis le 03/01/1897
Legain M., arrivé le 04/04/1900
Legrand Félix Victor, Lehaussois Eugénie, parti le 06/11/1898
Lejeune Charles Paul, Laure Henriette, Gabrielle Marie Madeleine, arrivés le 25/08/1896
Lejeune M. arrivé le 24/04/1898
Lejeune Mme et 2 enfants, partis le 06/11/1898
Lemière Achille Clément, François Martinien, Marie Berthe Blanche et une fille, partis le 09/10/1898
Lénez Emile, Lénez Eugénie Charlotte, Amélie Eugénie dite Lucienne et Gaston, partis le 21/05/1899
Lenoir Marie Joséphine, partie le 13/09/1896
Lenoir Jules, parti le 20/06/1897
Leonetti Paul Mathieu,
Lephilibert , Mme et 2 enfants, arrivés le 08/04/1896
Leroy Mme, partie le 03/07/1895
Lesaine Louis Joseph, Fernande Eugénie Adèle, René, Alfred et Cécile, partis le 20/06/1897
Lescurat, parti le 20/05/1900
Tétard Edmond, parti le 03/10/1895
Letendre Joseph et Mme, partis le 03/01/1897
Létocart Marie Léon Eugène Clovis et Marie Mirza Isaure, partis le 22/05/1898
Lévêque Jean-Baptiste, parti le 29/03/1896
Lévêque J.B., parti le 20/06/1897
Lévêque Mme et 2 enfants, arrivés le 02/08/1899
Libaud Adolphe Eugène, Limousin Prosper Emile, parti le 27/02/1898
Loubatier Marthe Marie Eugénie, partie le 03/11/1895
L'hospital M. et Mme, Jeanne Elise Louise, partis le 25/02/1900
Ludeau Marcel Fernand, Marguerite Aurélie et une fille, partis le 18/07/1897
Lumpérani Melle, partie le 29/01/1899
Maclou Augustin, parti le 29/03/1896
Maestrati Susino Nestor, Marie Émilie Olympe, Georges Denis Léon dit Jean-Baptiste, Suzanne Zélie Rosalie Marie, Jean-Baptiste Roger, Marie Marguerite et un enfant, arrivés le 02/05/1901
Magalon Gaston, parti le 01/03/1896

Magnin Arthur Jules, Jean, Eugénie et Noémie, partis le 01/01/1899
Mahoux Gabrielle Jeanne et Paul Louis, partis le 03/05/1895
Maillefert Joseph Emile, Jules, Mme et 3 enfants, partis le 01/03/1896
Mainguet Jean André Albert, Françoise Berthe et Lucien, partis le 26/02/1899
Mairrot, parti le 03/01/1897
Malassigné M., Mme et 2 enfants, partis le 03/09/1895
Malherbe M., Mme, un fils de 19 et une fille de 10 ans, partis le 17/06/1900
Malinowski Charles Joseph,
Mallefond,
Manauté Joseph Célestin, Mansot François, parti le 26/04/1896
Marcelis, parti le 10/10/1897 ou 16/07/1899
Marie Mme, partie le 03/01/1897
Marjery, parti le 23/05/1897
Marot Lucien, parti le 05/12/1897
Martin Jules, parti le 05/01/1896
Martin Joséphine, partie le 03/10/1895
Martin Mme, arrivée le 14/12/1901
Marx Adrien et Mme, partis le 03/05/1895
Massakovski
Mathieu Charles Louis Antoine et son cousin, parti le 20/05/1900
Mathon Paul Marcel, arrivé le 04/04/1900
Matléria, parti le 06/11/1898
Maurivard Anne, partie le 08/10/1899
Maurivard 2 fils, partis le 08/10/1899
Maury Clémence Cécile, partie le 03/05/1895
Mayet Elmire Juste Ernest, Stéphanie Elisa et Just Elmire, partis le 03/10/1895
Mayrot M., arrivé le 09/02/1897
Mazoudier Victor 20/05/1900
Menet M. et Mme, partis le 01/03/1896
Merano M. A. parti le 03/08/1896
Mérat Louis, Mme et 3 enfants, partis le 08/10/1899
Mériaux Mme et un enfant, partis le 10/07/1899
Mériaux H., parti le 26/03/1899
Meuret Eugène, Marie Marguerite, Marie Eugénie, Georges, Alfred, Eugénie Louise, Pierre Paul et Charles Eugène, partis le 01/03/1896
Michaud Alphonse, arrivé le 25/08/1898
Michel-Villaz Jules Marie Joseph Etienne enfant, Marthe Justine, Alexandrine Louise, Julia Marie, Ernest Joseph Claude et Louise, partis le 25/04/1897
Michelet Gaston Jean Baptiste et Marie Lucie Caroline Constance, partis le 01/01/1900
Michelet Charles Joseph Édouard, Albert Joseph Gaston et Marguerite Marie Pauline, partis le 11/10/1896
Duvois Rosalie Caroline Richarde, mère de Mme Michelet, partie le 11/10/1896
Michelle Auguste,
Micholet Emiland, Marthe,
Millet fils Adrien François Charles,
Millot ÉmileEugène,
Milot Jules-Albert et Adrienne-Anna, partis le 06/11/1898
Mireau M. et Mme, partis le 16/07/1899
Mitan Isidore François,

Mitride Charles, Marie Julia Angèle, Charles Ludovic, Antoine et Louis, partis le 26/02/1899
Moreau Georges, parti le 18/07/1897
Moreau Joseph, parti le 28/02/1897
Moriceau René Jules Édouard,
Morin Joël, parti le 25/04/1897
Morin M., Mme et enfant, partis le 25/02/1900
Mougenot Jean Claude, Anne Marie, Charles Henri et Anne Marie Léontine Caroline, partis le 01/03/1896
Moulédous,
Moulut Vve, arrivée le 12/05/1894
Mourot Jean, parti le 31/12/1899
Moury Jacques Joachim et Marius Frédéric Gaston, partis le 25/03/1900
Moury Achille Louis, Henri Jacques Joachim, Marie Erminie Irma, Noémie Olympe et Marguerite Sophie, partis le 25/03/1900
Muston Jules Etienne, arrivé le 18/11/1898
Naturel Georges, parti le 25/03/1900
Naturel Louisa, Jean, Georges André, Sylvain Arnold, Théodore, Robert et Marie Louise Violette, partis le 25/03/1900
Neveu M., parti le 19/07/1896
Neveu Anastasie Jeanne Baptistine Eugénie et Jeanne-Marie ou Marie Hortense, parties le 03/05/1895
Nicolas Noémie, partie le 03/04/1895
Normandin Ernest, Anaé Marie Louise, Andrée Emma Anna et Marcelle Yvonne Ernestine, partis le 28/01/1900
Novis Charles Daniel, Marie Magdeleine Mme, Marie Louise, Louis et Auguste, partis le 30/01/1898
Nurdin Constant Victor, Marie Célestine, Marie Louise Eugénie, Georges Charles et Maurice Jules, partis le 27/03/1897
Obry Albert Louis, parti le 21/06/1896
Obry, arrivé le 01/08/1898
Offret Henri Joseph et Marie Louise, partis le 03/11/1895
Oliéric Louis François Marie, parti le 03/02/1895
Oppenheim Joseph, Charlotte Zénaïde, Charles Joseph, Charlotte Henriette, Anna, Robert Alexandre, Paul Emile, Suzanne Cora, Eugène Georges, Albert, Anna Clotilde Françoise et Charlotte Joséphine, partis le 24/04/1898
Ousset Jean Louis Brice, arrivé le 24/08/1901
Paillard, arrivé le 11/02/1895
Palasca Fortuné, Marie Laurente et Ursule Françoise, partis le 27/03/1898
Panné Jean Emile, parti le 27/03/1898
Pannetrat M. et Mme, Léonie Joséphine, Henriette, 2 fils et 1 fille, partis le 31/12/1899
Paoli Jean Baptiste, Annonciade Marie, Ange Mathieu, Antoinette et Ange François, partis le 26/03/1899
Papin Ludovic, parti le 31/12/1899
Parent Eugène, Marie Victor et Berthe, partis le 08/10/1899
Pasquier,
Passequin Jean et Joseph Adelin, partis le 26/02/1899
Paturel Jules, parti le 03/11/1895
Paul Ernest, parti le 28/02/1897

Pavin de Lafarge M. et Mme, arrivés le 18/10/1898
Peigné, parti le 23/04/1899
Peigné, parti le 02/01/1900
 Pelletier Charles,
 Pericat M., arrivé le 16/10/1901
 Périnot Mme et un enfant, partis le 16/08/1896
 Perozi M. et Mme, arrivés le 16/11/1897
 Perrault M., parti le 28/01/1900
Perronnet,
Persan Jean-Baptiste Tircis, Sophie, Marie Berthe et Marie Anna Louise, partis le 02/02/1896
Pesnel Arthur Thomy, Berthe Aimée, Berthe Marie Marguerite, Raymond Arthur, Madeleine Jeanne, Henri Alfred Ange et Henri Arthur, partis le 29/03/1896
 Peters J., arrivé le 29/06/1898
Petit Eugène, parti le 28/03/1897
Petit Jean Auguste, Eulalie Désirée et Robert Jean Auguste, partis le 10/10/1897
Petit Jean, Eulalie et 2 enfants, partis le 17/06/1900
 Pétreil Louis, parti le 30/01/1898
Pia Gaston et Edmond, partis le 10/10/1897
 Picard Claude, parti le 03/10/1895
 Pichon, arrivé le 26/07/1900
 Piellietant Léonie Melle, partie le 27/03/1898
Pierre Louis Léon, Emma Eugénie Marie, Léona Augustine Gabrielle et 4 enfants, partis le 16/07/1899
Pierron Albert Eugène, parti le 03/01/1896
Pierron Georges Joseph Anatole et Maria Albertine Nelly, partis le 25/04/1897
Pierson Eugène Jacques, parti le 26/04/1896
Pierson Irma, Maurice, René, Paul Adrien et Marie Jeanne Joséphine Eulalie, partis le 26/04/1896
Pierson M., Mme et une personne, partis le 27/03/1898
Piette Louis, Mme et 2 enfants, partis le 24/05/1896
Pineau Émile Etienne,
Pineghetti Nicolas, Mme et 2 enfants, partis le 11/10/1896
Pineghetti belle sœur de M. Pineghetti et un enfant, partie le 11/10/1896
Planchenot Etienne, parti le 03/09/1895
Poincheval Fernand Louis Désiré, Mme et un enfant, partis le 10/10/1897
Poircuitte Jean Baptiste Ernest, Marie Julie et 2 enfants, partis le 23/04/1899
Poircuitte Aimée Gabrielle Marie et un enfant, partis le 23/04/1899
 Pollet Marie, partie le 03/12/1895
Ponsin Louis Alphonse, parti le 02/01/1898
Porcher Eugène, parti le 01/01/1899
Pougnault Désiré Alexandre,
Poupart Hyppolite, Marie, Hémérentine, Victor, Georgette et Blanche Marcelle, partis le 05/01/1896

Pourain Paul, parti le 20/06/1897
Pourain Vve, partie le 02/01/1898
Proust Georges, Mme, 2 enfants et 1 bébé, partis le 17/07/1898
Prunières Léonie et un enfant, partis le 21/06/1896
Quenet Melle, partie le 03/01/1897
Quinard, arrivé le .../05/1898
Rafalli Alfred, Mme et un bébé, partis le 03/10/1895
Raffaitin Auguste, Mme et 2 enfants, arrivés le 18/11/1898
Raoul, parti le 03/12/1899
 Raymond Albert, arrivé le 16/10/1901
Ratinaud Marie Jean Baptiste Joseph Édouard, Marie Madeleine et Joseph, partis le 29/01/1899
Reboul Hippolyte,
Reboul Ernest Louis, Mme et 3 enfants, arrivés le 13/03/1894
 Reignier P.,
 Réjus M. et 2 enfants, partis le 03/01/1897
 Remeur Constant Célestin, Victoire Blanche, Constance Blanche Augustine et Clémentine Eléonore Marie, partis le 21/05/1899
Renaud M. et Mme, partis le 20/05/1900
Renaud Léonce, partie le 02/04/1897
Renesson M., Mme et 3 enfants, arrivés le 23/09/1897
Retord M., arrivé le 11/11/1895
Reverchon Jules, Mme, partis le 16/08/1896
 Reynaud Léonce, partie le 25/04/1897
 Richard Melle, arrivée le 07/03/1900
 Richon, parti le 22/04/1900
Rigoulet Pierre, Baptistine Marie, parti le 03/09/1895
Rime Louis Alfred, Marie Louise, un fils, partis le 21/05/1899
Rime Paul Marie Louis et Lucien, partis le 26/04/1896
Rivalin et 4 enfants, partis le 15/08/1897
 Rivière Mme et 2 enfants, partis le 19/07/1896
Robillard Auguste Edmond et Mme, partis le 29/03/1896
 Robinet M., parti le 03/01/1897
Roche M. et Mme, partis le 01/03/1896
Hagonard-Roche Joseph, parti le 12/09/1897
Roche Hagonard, parti le 01/01/1899
 Roffidal Victorine, partie le 26/04/1896
Roger Henry René et Mme, partis le 29/03/1896
 Rognoni Charles, partie le 27/02/1898
Rolland père Paul Marcelin, Georges Émile Hyacinthe, Pierre Adrien Bertin Rolland Anne Françoise Anais, arrivée le 02/05/1901
Roncin ou Ronsin ? Léon, parti le 29/01/1899
Roques Alphonse, parti le 19/07/1896
Rosaire Louis François, arrivé le 02/05/1901
Rosier Émile Martin Alfred et Mme, partis le 27/02/1898
Roth Auguste, parti le 27/03/1898
Roumy Jean Félix Guillaume Bernard, Rosalie Elisa Marie et Albert, partis le 30/01/1898

Roussel Mme, arrivée le 12/05/1894
Roussel Mme Veuve et son fils, partis le 26/03/1899
Routier de Granval Dolorés, partie le 28/03/1897
Roux Alexandre, parti le 03/12/1895
Roux Alexandre et Louise Julie, partis le 22/04/1900
Royer René, parti le 22/04/1900
Royer Pierre, Pierre Louis, Emma, Louise Hélène et un enfant de 4 ans, partis le 05/01/1896
 Russier 2 garçons, partis le 13/08/1899
 Sabatier M., parti le 03/08/1896
Sadoux Joseph, parti le 17/07/1898
Sadoux François,
 Saint-Paul Ange Rosalin Victor Édouard, Marie Louise et René, partis le 16/08/1896
Sanders Léopold Édouard, parti le 22/04/1900
 Saret, parti le 22/04/1900
Sauvageot Jean-Baptiste Cyprien, Marie Mélitine, Rose Augustine, Louise Clémence, Auguste, Jeanne Marie, Jules, partis le 03/10/1895
Savary Jacques Marie, parti le 06/11/1897
 Savay, parti le 01/01/1899
 Schectel M., arrivé le 14/12/1901
Scorbiac, parti le 03/06/1895
 Sérène Paul et Jeanne, arrivés le 03/05/1898
Séruguet Charles, parti le 18/07/1897
Sigismond Alexandre, parti le 02/01/1898
 Simon, parti le 03/04/1895
 Sommier Jean Baptiste, parti le 13/08/1899
Sossoz Mme et un fils, partis le 01/03/1896
Souiron Marc Marie Jules, parti le 21/05/1899
Soury-Lavergne Marie Joseph Gaston et Marie Camille Antoine, arrivés le 18/06/1898
Soury-Lavergne Marie François Paul Jean, parti le 26/02/1899
Subervie Eugénie et Marguerite, parties le 03/11/1895
Suire André Julien François, Marie Alvina, Jeanne Constance Rose, Maurice et Suzanne Marie Emma, partis le 30/01/1898
Sundberg Gustave A.,
 Talbot Louis Joseph Isidore, Antoinette et Yvonne Angélique, partis le 21/05/1899
Talon Aristide Daniel Joseph, Ester Marie, Pierre Daniel Eugène, Louis et Anne Marie Thérèse, partis le 28/01/1900
Tardivel Guillaume Jean Augustin, Marie Joséphe Anne Philomène et un bébé, partis le 17/06/1900
 Tavernière Antoine, parti le 03/11/1895
 Tellier M., arrivé le 05/05/1896
 Terrier Mme, partie le 19/05/1901
Testard André et Mme, partis le 04/12/1898
Testud Georges, parti le 03/01/1897

Testut Mme et une nièce, arrivées le 05/05/1896
 Thébaud, parti le 06/11/1897
Theuret Louis Léon, Madeleine et un enfant, partis le 05/12/1897
Thonon François Paul, Berthe Louise, Henri Eugène, Paul Léon, Dominique Marcel et Madeleine, partis le 26/04/1896
 Thorin Melle, arrivée le 14/12/1901
 Tischenbach M. et Mme, arrivés le 07/03/1899
Tissier Arthur Joseph et un enfant de 11 ans, partis le 22/04/1900
 Tolmé, parti le 03/03/1895
 Tommasini Louis Thémistocle et Marie Julienne, partis le 03/01/1897
Tornézy Amédée, parti le 29/01/1899
Tortel Alexandre et Marie, partis le 03/11/1895
 Tourniaire Jean Joseph,
Trolé Raymond Aimé Joseph, parti le 08/11/1896
Troquet Charles
Turgetto Paul Charles et Marie Félicie, partis le 01/01/1899
 Ubin, parti le 29/01/1899
 Vallay Melle, arrivée le 24/08/1897
 Valognes M. et Mme, partis le 19/05/1901
Valson Ernest, Mme et Melle, partis le 29/01/1899
Varigault Adolphe Alfred, arrivé le 09/03/1898
Varigault Louis Alfred (père), parti le 26/03/1899
 Veiten,
Verger Joseph Vincent ?
Vichot, arrivé 24/04/1898
 Vidal Paul, parti le 16/07/1899
Vignerou Georges Henri, parti le 21/05/1899
 Villemont Émile ? 01/03/1896
Vincent Jules Jean Claude, parti le 26/03/1899
Vinot Lucien, Hélène et Raymond, partis le 28/02/1897
Vivier Gustave Auguste, parti le 28/01/1900
Vivier Marie Louise Ernestine, Marcel Édouard, Paul Victor, Gustave Auguste Onésime et Reine Émilie, partis le 08/10/1899
 Wierh Adolphe Auguste Jean,
 Winterfield Mme, arrivée le 16/10/1901

Plus 124 colons « dit industriels » dont l'identité reste à définir.

Sommaire

Mot du Maire.....	page 3
Introduction générale	page 5
Chapitre 1 : Une vie politique dominée par le débat autour de la priorité à donner à la colonisation libre	page 6
Chapitre 2 : Les débuts de la diversification démographique de la Nouvelle-Calédonie	page 42
Chapitre 3 : La difficile reconversion économique du début du XX ^e siècle	page 84
Conclusion	page 238
Chronologie	page 240
Sources archivistiques	page 248
Bibliographie	page 249
Index.....	page 253
Liste des arrivants et immigrants potentiels de 1895 à 1902.....	page 255
Remerciements	page 260

L'Océanie Française

Remerciements

- Frédéric Angleviel
- Françoise Beuze
- Famille Bloc
- Cœcilia Brun
- Sylvette Boubin-Boyer
- Rose-May Cuer
- Famille David
- Christophe Delorme
- Christophe Dervieux
- Jean-Claude Estival
- Évelyne Henriot
- Yves Jacquier
- Famille Janisel-Jorda
- Famille Jeannin-Fonce
- Famille Lapetite
- Famille Létocart
- Colette et Ronald Martin
- Micheline Meyer
- Camille Nicholls
- Famille Papin
- Myrielle Petit
- Nathalie Renaud
- Max Shekleton
- Bernard Suprin
- Famille Devillers-Vautrin
- Famille Soury-Lavergne-Daly
- Famille Vedel

Institut de recherche et de développement
Service des archives et de documentation de la Ville de Nouméa
Service des archives de Nouvelle-Calédonie
Service des archives d'Outre-Mer
Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie

BOUCHERIE DES ÉLÉPHANTS
FOURNISSEUR DES ADMINISTRATIONS

Viandes du pays de première

PRODUITS DE L'USINE DE GOMBE



*Ma
Je so
carte
m'on
sible
en
eff
ju
tes
Bel*